
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dixième séance – Mardi 11 septembre 2018, à 20 h 35

Présidence de M. Eric Bertinat, président

La séance est ouverte à 20 h 35 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif, *MM. Stéphane Guex, Claude Jeanneret, Laurent Leisi, M^{me} Sara Petraglio* et *M. Gazi Sahin*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Esther Alder* et *M. Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 30 août 2018, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi pour mardi 11 septembre et mercredi 12 septembre 2018, à 17 h 30 et 20 h 30.

Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal – Proposition: modification du statut du personnel de la Ville de Genève sur les allocations pour enfants

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. La proposition PR-1310, à savoir le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2019, sera traitée demain à 19 h 30, puis nous traiterons le rapport PR-1285 A de la commission des finances chargée d'examiner les comptes 2017 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif.

4. Proposition du Conseil administratif du 25 juillet 2018 en vue de modifier l'article 62 du statut du personnel de la Ville de Genève et de voter un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de 2 112 300 francs (PR-1312).

Exposé des motifs

Contexte

Le 29 juin 2010, le Conseil municipal adoptait un nouveau statut du personnel de la Ville de Genève (ci-après statut). Ce statut est entré en vigueur le 31 décembre 2010. En parallèle, le Conseil administratif adoptait le 14 octobre 2009 le règlement d'application du statut du personnel de la Ville de Genève (REGAP). Le REGAP est également entré en vigueur le 31 décembre 2010.

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville
de Genève sur les allocations pour enfants

Parmi les éléments nouveaux promulgués par le statut figurent les allocations pour enfants (art. 62 statut¹). Le statut pose le principe du versement d'une allocation complémentaire pour chaque enfant de moins de 18 ans et pour les enfants de 18 à 25 ans en formation. Le REGAP définit par son art. 80² le montant de l'allocation, en le fixant à la moitié de l'allocation prévue par la loi sur les allocations familiales cantonales.

Constats

L'analyse juridique de la relation entre l'art. 62 statut et l'art. 80 REGAP a révélé que le paiement des allocations au montant prévu par le règlement souffre d'un défaut en regard du principe constitutionnel de la légalité.

L'art. 80 REGAP constitue une norme primaire en tant qu'il fixe le montant de l'allocation. Il ne s'agit pas que d'une norme secondaire, qu'elle ne se limite pas à préciser les modalités de mise en œuvre du droit aux allocations pour enfant du personnel municipal.

Or, pour qu'une règle primaire puisse être adoptée par le pouvoir exécutif dans le respect du principe de la séparation des pouvoirs, la loi formelle – *i. e.* adoptée par le législateur ordinaire – doit contenir une clause de délégation. Une telle clause n'est valable que si elle énonce clairement la matière déléguée, précise le sens de la réglementation à définir et en trace les limites générales.

En l'occurrence, le statut du personnel adopté par le Conseil municipal – en tant que législateur ordinaire – ne contient pas de clause de délégation en faveur du Conseil administratif pour la fixation du montant de l'allocation pour enfants.

Certes, il est généralement admis en Suisse que les rapports entre l'Etat et les fonctionnaires sont soumis à des exigences atténuées sous l'angle du principe de la légalité. Néanmoins, à Genève, le législateur cantonal a attribué au Conseil municipal, dans la loi sur l'administration des communes (LAC), la compétence d'arrêter le statut du personnel communal et l'échelle des traitements et des salaires (art. 30 al. 1 let. w LAC). Dès lors que la LAC attribue ainsi la matière

¹ Art. 62 statut: Allocations pour enfants

En sus des allocations visées à l'article 61, la Ville de Genève verse une allocation complémentaire pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans qui est à charge d'un ou d'une membre du personnel.

Pour les enfants suivant une formation, l'allocation est versée jusqu'à la fin de leur formation, mais au plus jusqu'à la fin du mois au cours duquel ils atteignent l'âge de 25 ans.

² Art. 80 REGAP: Allocations pour enfants (art. 62 statut)

¹ La Ville de Genève verse aux membres du personnel pour chaque enfant à leur charge répondant aux conditions d'âge une allocation mensuelle d'un montant égal à la moitié de l'allocation prévue par la loi sur les allocations familiales cantonales.

² Les membres du personnel ayant des enfants en commun ne reçoivent qu'une seule allocation mensuelle par enfant.

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville
de Genève sur les allocations pour enfants

au Conseil municipal, le Conseil administratif ne peut édicter que de pures dispositions d'application (art. 48 let. w LAC); il ne dispose d'aucune compétence normative supplétive à celle du Conseil municipal puisque le domaine est réservé à ce dernier (cf. art. 48 let. v *in fine* LAC).

C'est donc dire que le principe de la séparation des pouvoirs s'applique strictement en l'occurrence et que le Conseil administratif ne peut adopter que des règles secondaires et non primaires.

La fixation du montant des allocations pour enfant dans le REGAP est incompatible avec ce principe, d'autant plus que le renvoi de l'art. 80 REGAP à la loi cantonale sur les allocations familiales cantonales aboutit à ce que la Ville perd la maîtrise du montant des allocations à verser. Tel que libellé à l'art. 80 REGAP, ce renvoi est en effet «dynamique»: il tient compte des évolutions du droit cantonal, ainsi que cela a été constaté dans les débats budgétaires de ces dernières années. Un tel renvoi dynamique, qui aboutit à attribuer indirectement au Canton la compétence de déterminer le montant des allocations pour enfants prévues par le personnel communal, constitue une forme d'auto-restriction de l'autonomie communale garantie par les art. 50 de la Constitution fédérale et 132 al. 1 de la Constitution genevoise. Le fait que l'art. 80 REGAP induise une telle renonciation à l'autonomie communale renforce son caractère de norme primaire.

Partant, il s'avère que le Conseil administratif, incompétent pour adopter des règles primaires en matière d'allocations pour enfant, a en réalité excédé ses prérogatives en adoptant l'art. 80 REGAP. Cette disposition est juridiquement invalide.

Proposition

Afin de pallier la problématique soulevée, le Conseil administratif propose au Conseil municipal de reprendre la norme définie dans l'art. 80 al. 1 REGAP dans l'art. 62 statut.

En effet, en incorporant dans le statut du personnel lui-même la règle définissant le montant de l'allocation pour enfants, on rétablit une situation conforme au principe de la légalité. La norme primaire qui fait défaut à ce jour sera créée et permettra de verser les allocations aux membres du personnel concerné sur la base d'un fondement désormais valable.

La question de savoir si la fixation du montant des allocations pour enfant peut être maintenue par le renvoi à la loi cantonale doit être tranchée par le Conseil municipal, puisque c'est à lui qu'appartient le pouvoir normatif.

En l'état, le Conseil administratif propose donc au Conseil municipal de modifier le statut du personnel en intégrant à son niveau (par un remaniement de l'art. 62 actuel) la règle jusqu'ici posée à l'art. 80 REGAP.

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville
de Genève sur les allocations pour enfants

Dès que la modification du statut entrera en vigueur, le Conseil administratif modifiera en conséquence le REGAP. L'art. 80 REGAP sera expurgé des règles reprises au niveau du statut. Il se limitera à une précision de mise en œuvre dont le libellé envisagé est présenté ci-après.

Nouvel article 62 statut

En sus des allocations visées à l'article 61, la Ville de Genève verse une allocation complémentaire, pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans qui est à charge d'un ou d'une membre du personnel, *d'un montant égal à la moitié de l'allocation prévue par la loi sur les allocations familiales cantonales.*

Pour les enfants suivant une formation, l'allocation est versée jusqu'à la fin de leur formation, mais au plus jusqu'à la fin du mois au cours duquel ils atteignent l'âge de 25 ans.

Nouvel article 80 REGAP

~~La Ville de Genève verse aux membres du personnel pour chaque enfant à leur charge répondant aux conditions d'âge une allocation mensuelle d'un montant égal à la moitié de l'allocation prévue par la loi sur les allocations familiales cantonales.~~

^{1 2} Les membres du personnel ayant des enfants en commun ne reçoivent qu'une seule allocation mensuelle par enfant.

Conséquences budgétaires

Dès 2012, le Canton a augmenté le montant des allocations familiales. Lors des votes des budgets 2012 et 2013, le Conseil municipal a refusé de voter l'augmentation des lignes budgétaires correspondant à la prise en charge de ces augmentations induites. Dès l'adoption du nouvel article 62 statut tel que proposé, il sera nécessaire au Conseil administratif de disposer du budget pour faire face à l'augmentation des allocations pour enfants. Cette augmentation est chiffrée pour l'année 2018 à 2 112 300 francs.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire de ce crédit est la DRH. Les services bénéficiaires sont tous les services de l'administration municipale.

**Tableaux récapitulatifs des coûts de fonctionnement et
 planification des dépenses (en francs)**

Objet: Allocation pour enfants

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Frais de personnel	2 112 300	100%
Coût total du projet TTC	2 112 300	100%

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE
 FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement
 induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: DRH

CHARGES

30 – Charges de personnel	2 112 300	Postes en ETP : 0
Total des nouvelles charges induites	2 112 300	

REVENUS

40 – Impôts	
42 – Revenu des biens	
43 – Revenus divers	
45 – Dédommagements de collectivités publiques	
46 – Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement -2 112 300

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

Proposition: modification du statut du personnel de la Ville
de Genève sur les allocations pour enfants

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre w), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – L'article 62, «Allocations pour enfants» du statut du personnel de la Ville de Genève (LC 21 151) est modifié comme suit:

«En sus des allocations visées à l'article 61, la Ville de Genève verse une allocation complémentaire, pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans qui est à charge d'un ou d'une membre du personnel, d'un montant égal à la moitié de l'allocation prévue par la loi sur les allocations familiales cantonales;

»Pour les enfants suivant une formation, l'allocation est versée jusqu'à la fin de leur formation, mais au plus jusqu'à la fin du mois au cours duquel ils atteignent l'âge de 25 ans.»

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire pour un montant total de 2 112 300 francs destiné à la prise en charge de l'augmentation de l'allocation pour enfants.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article 2 seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Genève.

Art. 4. – Les charges prévues à l'article 2 seront imputées aux comptes budgétaires 2018 sur le chapitre 30, politique publique XXX.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le bureau et les chefs de groupe vous proposent le renvoi direct de la proposition PR-1312 à la commission des finances. Sans ouvrir le débat, je vous fais voter ce renvoi direct.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté à l'unanimité (51 oui).

5. Proposition du Conseil administratif du 29 août 2018 en vue de l'approbation du budget de la saison 2018-2019 du Grand Théâtre de Genève (GTG) (PR-1313).

Exposé des motifs

Par cette proposition, le Conseil administratif vous transmet le budget de la saison 2018-2019 du Grand Théâtre de Genève (GTG) que la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG) lui a transmis en date du 18 juillet 2018.

Le budget de la saison 2018-2019 prévoit une perte de 4 828 607 francs.

Cette saison devait se dérouler entièrement dans le bâtiment de la place de Neuve rénové. En raison du retard du chantier – suite aux infiltrations d'eau – la saison 2018-2019 a dû être reprogrammée en automne 2017 et se déroulera pour le premier semestre à l'Opéra des Nations (ODN) et pour le second semestre à la place de Neuve. Dès lors, ce budget intègre des prévisions de recettes adaptées dans la mesure où la jauge de l'ODN est inférieure de 25% à celle du bâtiment de la place de Neuve (1118 places au lieu de 1500), le prix des places est inférieur jusqu'à 20%) et il n'y a pas de loges à l'ODN. En sus, la nouvelle programmation présente moins de représentations du fait du premier semestre qui se déroule à l'ODN, à savoir 68 représentations au total alors que la programmation initiale en prévoyait 84.

Cette situation a induit des surcoûts de fonctionnement relatifs à la nouvelle programmation et à la double exploitation simultanée de l'ODN pour la première partie de la saison et de la place de Neuve dès novembre 2018 pour les répétitions du *Ring des Nibelungen*. Ces surcoûts de fonctionnement de 3 374 350 francs se décomposent comme suit:

Les surcoûts artistiques pour la nouvelle programmation et les dédites	1 268 000 francs
La perte estimée sur les recettes de la saison	1 070 924 francs
Le personnel auxiliaire pour la double exploitation, étant précisé que cette dernière est rendue un peu plus complexe qu'initialement en raison du retard du chantier	784 000 francs
Le personnel auxiliaire pour la billetterie à la rue Bovy-Lysberg	53 500 francs
La prolongation de l'exploitation de l'ODN-Villa Rigot	168 123 francs
Les frais divers pour le déménagement	29 800 francs

Il convient de préciser que cette double exploitation était prévue avec le calendrier du chantier arrêté en novembre 2015 mais durant une période plus courte et avec une programmation plus légère.

A cela s'est ajouté le retrait de la subvention cantonale 2018 de 3 millions de francs.

Enfin, des surcoûts relatifs à des investissements sont aussi à considérer, en partie dus à un manque d'anticipation de la part de la FGTG eu égard aux dispositions prévues dans la convention d'exploitation et en partie dus au retard du chantier et à la double exploitation, à savoir pour un total de 2 591 998 francs:

Equipements pour la double exploitation	1 559 783 francs
Equipements à mettre à niveau	105 353 francs
Equipements vétustes à remplacer	348 908 francs
Equipement informatique	114 520 francs
Equipement mobilier	393 434 francs
Equipement bars-restauration	70 000 francs

La FGTG a entrepris des démarches auprès de partenaires privés qui ont abouti à l'octroi d'un soutien pérenne d'une fondation privée genevoise à hauteur de 1 500 000 francs par saison, à compter de la saison 2018-2019. Ce soutien est destiné à la programmation artistique de l'institution.

En parallèle, le Conseil administratif a réactivé le 25 juillet 2018 sa demande de soutien exceptionnel de 1,5 million de francs auprès du Fonds intercommunal (en plus du soutien régulier de 2,5 millions de francs par an) pour remédier en partie au retrait de la subvention cantonale.

Par ailleurs, si le Conseil municipal vote la proposition (PR-1286) du Conseil administratif de permettre à la FGTG de garder intégralement l'excédent de la saison 2016-2017, qui lui permet d'alimenter le fonds de réserve, on peut considérer que le solde disponible après absorption de la perte de la saison 2017-2018 (selon les comptes provisoires le déficit serait de 1 474 699 francs) et après suppression de l'amortissement de l'ODN (625 733 francs, en raison du contrat de vente de l'ODN signé par les investisseurs chinois), serait de 899 489 francs.

Dès lors, la perte à couvrir due au retard du chantier, à la double exploitation simultanée de l'ODN et de la place de Neuve et au retrait de la subvention cantonale se monte au total à 3 929 118 francs.

Par courrier du 18 juillet 2018, la FGTG a demandé à la Ville de Genève de couvrir les surcoûts de fonctionnement induits par le retard du chantier et par la double exploitation à hauteur de 3 374 350 francs. Cette demande fait l'objet

d'une proposition du Conseil administratif de crédit budgétaire supplémentaire auprès du Conseil municipal déposée simultanément à la présente proposition. A ce montant a été ajouté un montant de 86 123 francs pour couvrir les frais de prolongation de location de locaux à la rue Emma-Kammacher pour la salle de répétitions et à la rue Bovy-Lysberg pour la billetterie.

Les subventions de la Ville de Genève et de l'ACG sont de respectivement 10 768 819 francs et 2 500 000 francs.

Les grands groupes de charges sont les suivants:

30 – Charges de personnel

22 257 059 francs, soit 2 062 769 francs de plus qu'au budget 2017-2018.

31 – Biens, services et marchandises

10 903 965 francs, soit 1 132 465 francs de plus qu'au budget 2017-2018.

33 – Amortissement

97 000 francs, soit 4 969 388 francs de moins qu'au budget 2017-2018.

Les grands groupes de revenus sont les suivants:

42 – Revenus des biens

0 franc, soit une situation identique au budget 2017-2018.

43 – Revenus divers

10 510 598 francs, soit 4 121 556 francs de moins qu'au budget 2017-2018.

46 – Subventions et allocations

17 918 819 francs, soit 38 000 francs de moins qu'au budget 2017-2018.

Conclusion

L'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du GTG précise que le Conseil municipal examine et approuve le programme et le budget définitifs de chaque saison du GTG.

En référence à cette disposition, le Conseil administratif vous invite à approuver le budget de la saison 2018-2019 du GTG en votant le projet de délibération suivant.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique – Le budget de la saison 2018-2019 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

Le président. Le bureau et les chefs de groupe ont majoritairement voté le renvoi direct de la proposition PR-1313 à la commission des finances – toutefois, une minorité souhaitait la renvoyer à la commission des arts et de la culture. Sans ouvrir le débat, je propose à celles et à ceux qui souhaitent adresser cet objet à la commission des finances de voter oui et à celles et à ceux qui veulent son renvoi à la commission des arts et de la culture de voter non.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est refusé par 31 non contre 23 oui (1 abstention).

Le président. La proposition PR-1313 est donc renvoyée directement à la commission des arts et de la culture.

6. Proposition du Conseil administratif du 29 août 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 592 000 francs destiné à l'octroi d'une subvention d'investissement à la Fondation du Grand Théâtre de Genève et destinée à financer les frais d'équipements scénographiques, informatiques et en mobilier pour le bâtiment de la place de Neuve (PR-1314).

Introduction

Le chantier de rénovation et d'agrandissement du bâtiment abritant le Grand Théâtre de Genève à la place de Neuve a débuté en février 2016. La proposition PR-1063 couvre cette opération, ainsi que la proposition PR-1236 complémentaire.

En novembre 2015, le calendrier révisé du chantier a été arrêté en intégrant la contrainte fixée par la direction générale du Grand Théâtre de pouvoir répéter le *Ring des Nibelungen* de Wagner en juin 2018 à la place de Neuve, soit avant que le chantier ne soit terminé et cela en parallèle à l'exploitation jusqu'à début juillet 2018 de l'Opéra des Nations (ODN) pour la fin de la saison 2017-2018.

Entre la mi-septembre et la mi-octobre 2017, ce calendrier a dû être adapté en raison du retard pris par le chantier suite aux infiltrations d'eau survenues dans les niveaux inférieurs du bâtiment. Dès lors, la Fondation du Grand Théâtre (FGTG) a été prévenue et un nouveau calendrier a été élaboré par le département des constructions et de l'aménagement en concertation avec la direction générale du Grand Théâtre. Ce nouveau calendrier est le suivant:

- août-septembre 2018: chantier sur les installations techniques en parallèle à la fin du chantier des architectes;
- 30 septembre 2018: remise du bâtiment au Grand Théâtre;
- octobre 2018 à mi-janvier 2019: retouches de fin de chantier et répétitions possibles sur la scène dès octobre 2018;
- 15 janvier 2019: premier spectacle public possible à la place de Neuve.

La direction générale du Grand Théâtre a par conséquent dû reprendre la programmation artistique de la saison 2018-2019 en intégrant des spectacles à l'ODN durant le premier semestre de la saison, puis à la place de Neuve pour le deuxième semestre seulement.

La nouvelle saison 2018-2019 reprogrammée a pu être présentée le 27 avril 2018. Elle prévoit une double exploitation simultanée de l'ODN et de la place de Neuve sur une période plus longue qu'initialement prévue et avec des ouvrages également plus importants puisque la première partie de la saison de septembre à décembre 2018 se déroulera entièrement à l'ODN alors que les répétitions du *Ring des Nibelungen* de Wagner se dérouleront sur la scène de la place de Neuve. La programmation à la place de Neuve débutera en février 2019. Cette situation

Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
pour divers équipements

a un impact direct sur les équipements des deux scènes. Lors de la séance du conseil de fondation du 29 juin, la situation chiffrée relative aux équipements techniques, informatiques et mobilier nécessaire à la place de Neuve a été présentée. La FGTG a pris la décision de commander les équipements techniques nécessaires à la scène de la place de Neuve de manière à ne pas mettre en péril le calendrier de réouverture précité.

Le 6 juillet 2018 le conseil de la FGTG a été en mesure d'approuver le nouveau budget de la saison 2018-2019 adapté avec les surcoûts dus au retard du chantier. Ce nouveau budget a été communiqué au Conseil administratif en date du 18 juillet 2018.

La FGTG a demandé alors au Conseil administratif de présenter à votre Conseil une demande de crédit budgétaire supplémentaire pour financer les frais de fonctionnement de surcoûts liés au retard du chantier à hauteur de 3 374 350 francs et une demande de crédit de subvention d'investissement pour couvrir les équipements et mobilier à hauteur de 2 591 998 francs.

Le Conseil administratif a présenté une demande de crédit budgétaire supplémentaire pour couvrir les surcoûts de fonctionnement liés au retard du chantier et à la double exploitation simultanée de l'ODN et de la place de Neuve.

La présente proposition de crédit de subvention d'investissement en faveur du Grand Théâtre répond à la deuxième demande ci-dessus et doit donc permettre de couvrir les coûts précités des équipements scénographiques, informatiques et en mobilier pour le bâtiment de la place de Neuve.

Exposé des motifs

Les équipements son et lumière de la place de Neuve ont été transférés à l'ODN au début du chantier de rénovation du bâtiment de la place de Neuve. En raison de la double exploitation simultanée de l'ODN (pour la première partie de la saison) et de la scène de la place de Neuve (pour les répétitions du *Ring des Nibelungen* de Wagner), ces équipements techniques doivent être rachetés à neuf pour la place de Neuve.

Par ailleurs, les infrastructures électriques et techniques du Grand Théâtre ont été transformées par les travaux menés dans le bâtiment de la place de Neuve. Dès lors, le câblage électrique doit être mis à niveau.

Enfin, plusieurs équipements scéniques doivent être renouvelés car ils sont devenus obsolètes.

Au niveau de l'informatique et du mobilier, les réaménagements opérés dans les étages des locaux administratifs et techniques nécessitent de racheter du matériel.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
pour divers équipements

Un groupe de travail Ville-FGTG devrait être constitué pour examiner la répartition des coûts de ces investissements en référence au TOM (liste intitulée «théâtre en ordre de marche» et jointe en annexe à la convention d'exploitation signée en 2013 entre la Ville et la FGTG).

Toutefois, au vu de la situation financière du Grand Théâtre (voir les propositions relatives au budget de la saison 2018-2019 et au crédit budgétaire supplémentaire 2018), il paraît évident que la FGTG n'est pas en mesure de financer sa part relative aux équipements, sauf à devoir grever le budget de chaque saison à hauteur de 520 000 francs à raison de cinq saisons pour amortir le coût total.

Ces équipements sont répartis en plusieurs catégories.

Equipements pour la double exploitation

Les équipements (régie lumière et régie son) de la place de Neuve ont été démontés par le Grand Théâtre et transférés à l'ODN. La double exploitation des deux plateaux – ODN et place de Neuve – nécessite l'acquisition de l'équipement technique scénographique. Le coût total de 1 559 783 francs est subdivisé en: matériel son à hauteur de 338 456,30 francs / matériel électrique à hauteur de 1 050 152,85 francs / matériel son selon les demandes du nouveau directeur général à hauteur de 171 174 francs.

Equipements à mettre à niveau (câblage)

Il s'agit du matériel son et du matériel électrique à raison de respectivement 24 090,34 francs et 81 262,30 francs pour un total de 105 353 francs.

Cette opération résulte directement des travaux menés dans le cadre du chantier en cours.

Equipements vétustes à remplacer

Il s'agit du matériel électrique à savoir 207 714,40 francs à charge de la FGTG selon son évaluation du théâtre en ordre de marche (liste dite «TOM») et de 141 193,20 francs à charge de la Ville selon l'évaluation de la FGTG, pour un total de 348 908 francs.

Equipements informatiques

Il s'agit de switches de distribution dans les étages, à hauteur de 114 520 francs. Cet équipement est rendu nécessaire par la nouvelle configuration des locaux et de la distribution technique.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
pour divers équipements

1203

Selon les termes de la convention d'exploitation signée en 2013 entre la Ville et la FGTG, article 4, alinéa 7, la fondation est autonome par rapport à la Ville de Genève, tant du point de vue de l'informatique de gestion que des télécommunications. La fondation pourvoit aux charges d'exploitation et aux investissements y relatifs.

Equipement mobilier

Il s'agit de mobilier de bureaux et d'armoires de rangement pour les différents secteurs de l'administration du Grand Théâtre, pour les services techniques, les salles de réunion et de conférence. Le mobilier des services techniques totalise 149 850,95 francs. Le mobilier de bureaux et salles de réunion totalise 243 583,62 francs. Le total est de 393 434 francs.

Selon les termes de la convention précitée, l'article 13, l'entier du mobilier non accessible au public est du seul ressort de la fondation tant en entretien courant qu'en remplacement. La Ville prend en charge le mobilier des espaces accessibles au public.

Equipements bars-restauration

Il s'agit de compléments d'équipements en matériel pour les bars et la cafétéria du personnel à hauteur de 70 000 francs. La Ville prend en charge le matériel fixe et le mobilier pour les bars ouverts au public.

Les tableaux annexés à la présente donnent les détails des différentes catégories.

Estimation des coûts

Les coûts de ces investissements, toutes catégories confondues, totalisent, hors budget de la saison 2018-2019, un montant de 2 591 998 francs – arrondi à 2 592 000 francs – soit:

	Fr.
Equipements pour la double exploitation	1 559 783
Equipements à mettre à niveau	105 353
Equipements vétustes à remplacer	348 908
Total pour la catégorie équipements et installations techniques	<u>2 014 044</u>
Total arrondi	2 014 046
Equipement informatique	114 520
Equipement mobilier	393 434
Equipement bars-restauration	<u>70 000</u>
Total pour la catégorie mobilier et infrastructures informatiques	577 954

1204

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
pour divers équipements

Adéquation à l'Agenda 21

Les critères de l'Agenda 21 sont identiques à ceux énoncés dans la proposition PR-1063.

Référence au 13^e plan financier d'investissement (PFI) (2018-2029)

Ce crédit n'est pas prévu dans la planification financière du 13^e PFI.

Délai de réalisation

Après le vote par le Conseil municipal, la subvention d'investissement sera versée au Grand Théâtre à l'issue du délai référendaire.

Budget de fonctionnement

Hormis les charges financières annuelles, la subvention d'investissement n'a aucun impact budgétaire.

Charge financière annuelle nette

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 281 000 francs.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire est la direction du département des constructions et de l'aménagement.

Le bénéficiaire est le Grand Théâtre.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
 pour divers équipements

1205

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: subvention d'investissement à la Fondation du Grand Théâtre de Genève

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Installations, équipements subvention	2 014 046	77,7%
Mobilier, infrastructures informatiques subvention	577 954	22,3%
Coût total du projet TTC	2 592 000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Grand Théâtre

CHARGES

	Postes en ETP	0
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	281 000	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	281 000	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	- 281 000
---	------------------

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2018	2 592 000		0
Totaux	2 592 000		0

Conclusion

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 592 000 francs, destiné à l'octroi d'une subvention d'investissement à la Fondation du Grand Théâtre pour financer les équipements scénographiques, informatiques et en mobilier de la place de Neuve.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 592 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

Annexes:

- quatre tableaux remis par la Fondation du Grand Théâtre: liste du matériel son, liste du matériel électrique, équipements du Grand Théâtre en infrastructure informatique, budget mobilier

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
 pour divers équipements

1209

Equipements du Grand-Théâtre en infrastructure informatique

Estimation de budget sur la base des schémas des racks informatiques fournis par srg-engineering, version 10.10.2017.

Switches de distribution dans les étages :

Niveau	Nom du rack	Nombre de prises RJ 45		Nombre de switches		
		Informatique	Artnet	Informatique		Artnet
				24 ports	48 ports	24 ports
+6	Armoire télécom 42U Artnet	0	96			1
+6	N/6/08/J	31	0	1		
+4	* Passerelle niveau +4	0	0	1		1
+4	B/4/22/J	140	0	1	2	
+3	B/3/03/C	37	0		1	
+2	* Armoire télécom 42U	0	0			
+2	N/2/27/C	31	0	1		
+2	B/2/15/J	59	0		1	
+2	* Passerelle niveau +2	0	0			1
+1	B/1/18/J	29	0	1		1
+1	** N/1/26/C	0	8	1		1
0	B/0/04/C	31	0	1		
0	N/0/29/C	166	0	1	2	
-1	B/-1/11/C	43	0		1	
-1	B/-1/22/J	33	23	1		1
-1	B/-1/14/J	112	0	1	1	
-2	B/-1/14/J	48	0		1	
-3	* B/-3/30/J	0	0	1		
Sous-total				11	9	6
Total avec switch Artnet doublés (spare)				11	9	12

* Nombre de prises non fournies par SRG

264 432 288

** Nombre de prises indiquées par SRG incomplet

Budget switches et câbles :

Qté	Libellé	Prix Unit. TTC	Prix Total TTC
23	Switch Cisco 24 ports POE (WS-C2960X-24PS-L)	1 500	34 500
9	Switch Cisco 48 ports POE (C2960-X-48-LPS-L)	2 600	23 400
2	Switch 48 ports pour connexion infra (C2960-X-48-TS-L)	2 000	4 000
2	Switch distribution fibre 24 ports en stack (C3850-24S-E)	12 200	24 400
80	Transceivers	70	5 600
80	Patches fibre optique	30	2 400
500	Patches RJ45	12	6 000
4	Bornes Wi-fi	500	2 000
Sous-total		CHF	102 300

Autres frais estimatifs (à définir) durant la période de double

exploitation ODN-GTG :	CHF	5 000
- Location imprimante / copieur		
- Location plotter		
- 1 poste de travail huissier		
- x téléphones fixes		

Déménagement des Ports-Francis vers GTG :

- Transport et branchement central téléphonique	CHF	2 300
- Transformation du central téléphonique en version rack	CHF	3 000
- Mise hors / en service de l'infrastructure serveurs et baie de stockage	CHF	1 920

Total	114 520
--------------	----------------

MR / 02.12.2017

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
pour divers équipements

BUDGET MOBILIER GTG 2018		14/06/2018		Le	
	Armoires et Etagères Ateliers	Nature des Equipements	Mobilier Bureaux	Nature des Equipementssuite à nouvelle configuration des locaux	
Secrétaire Général, Dramaturge, Secrétariats			21 866.56	Armoires de rangement et bureaux	
Ballet: Directeur Technique et Maîtres de Ballet			6 940.90	Armoires de rangement	
Direction technique:Adjoint, Chefs Plateau, Logistique et Archives			12 753.88	Bureaux et armoires de rangement	
Communication, Archives Régie de scène			43 823.09	Bureaux et armoires de rangement	
Relations Humaines			2 067.20	Bureau	
Comptabilité			267.20	Bureaux et armoires de rangement	
Billetterie			6 262.32	Bureaux et armoires de rangement	
Accessoiristes: Ateliers, Local Armes, Local Pyrotechnie,Local Stock	57 449.30	Armoires de stockage et établis	9 336.19	Armoires de rangement	
Electriciens: Ateliers, Locaux de stockage,	58 089.55	Rayonnages, armoires de stockages et postes de travail	7 320.39	Armoires Vestiaires, Bureaux et armoires de rangement: Chefs et Sous-Chefs	
Habilleuses: Atelier d'entretien costumes	3 733.15	Rayonnages et postes de travail	21 820.32	Armoires Vestiaires, Bureaux et armoires de rangement: Chefs et Sous-Chefs	
Machinistes: Menuiserie, Stock toiles, Local visserie, Atelier Plateau	16 095.90	Armoires de stockage outillage et établis	3 277.76	Bureau Sous.chef	
Mécaniciens: Atelier	10 099.10	Armoires de stockage outillage	3 306.88	Bureau Sous.chef	
Perruques/Maquillages: 2 Ateliers de maquillages	4 383.95	Armoires de stockage	11 467.08	Armoires de rangement et postes de travail	
Son			847.28		
Salles réunion et de repos du personnel Salle de conférence			79 408.43	Tables et Chaises	
Bureaux nouvelle Direction			12 818.14	Bureau, Chaise, Armoires de rangement	
TOTAL 1 et 2	149 850.95		243 583.62		
TOTAL	393 434.57				

Le président. Le bureau et les chefs de groupe proposent de renvoyer directement la proposition PR-1314 à la commission des finances. Sans ouvrir le débat, je fais voter ce renvoi direct.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté par 36 oui contre 20 non (1 abstention).

Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
pour frais de retard du chantier de la place de Neuve

7. Proposition du Conseil administratif du 29 août 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 3 460 473 francs au titre de subvention d'exploitation extraordinaire en faveur de la Fondation du Grand Théâtre de Genève et destiné à couvrir les frais induits par le retard du chantier du bâtiment de la place de Neuve et la double exploitation simultanée de l'Opéra des Nations et de la scène de la place de Neuve, ainsi que les frais de prolongation des locations de locaux imputables au retard du chantier (PR-1315).

Exposé des motifs

Préambule

Le chantier de rénovation et d'agrandissement du bâtiment abritant le Grand Théâtre de Genève à la place de Neuve a débuté en février 2016. La proposition PR-1063 couvre cette opération, ainsi que la proposition PR-1236 complémentaire.

En novembre 2015, le calendrier révisé du chantier a été arrêté en intégrant la contrainte fixée par la direction générale du Grand Théâtre de pouvoir répéter le *Ring des Nibelungen* de Wagner en juin 2018 à la place de Neuve, soit avant que le chantier ne soit terminé et cela en parallèle à l'exploitation jusqu'à début juillet 2018 de l'Opéra des Nations (ODN) pour la fin de la saison 2017-2018.

Entre la mi-septembre et la mi-octobre 2017, ce calendrier a dû être adapté en raison du retard pris par le chantier suite aux infiltrations d'eau survenues dans les niveaux inférieurs du bâtiment. Dès lors, la Fondation du Grand Théâtre (FGTG) a été prévenue et un nouveau calendrier a été élaboré par le département des constructions et de l'aménagement en concertation avec la direction générale du Grand Théâtre. Ce nouveau calendrier est le suivant:

- août-septembre 2018: chantier sur les installations techniques en parallèle à la fin du chantier des architectes;
- 30 septembre 2018: remise du bâtiment au Grand Théâtre;
- octobre 2018 à mi-janvier 2019: retouches de fin de chantier et répétitions possibles sur la scène dès octobre 2018;
- 15 janvier 2019: premier spectacle public possible à la place de Neuve.

La direction générale du Grand Théâtre a par conséquent dû reprendre la programmation artistique de la saison 2018-2019 en intégrant des spectacles à l'ODN durant le premier semestre de la saison, puis à la place de Neuve pour le deuxième semestre seulement.

L'impact financier alors fourni par la FGTG faisait état d'un montant de l'ordre de 1 443 000 francs, hors frais de dédites et de nouvelle programmation artistique.

Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
pour frais de retard du chantier de la place de Neuve

Ce montant comprenait 1 million de francs provenant d'une estimation d'un manque de recettes en raison de la prolongation à l'ODN – dans la mesure où la jauge est inférieure à celle de la place de Neuve, les tarifs différents et enfin parce que la nouvelle programmation offre moins de représentations – la prolongation de l'exploitation de l'ODN et de la villa Rigot durant le premier semestre de la saison, et la prolongation des locations de locaux aux Ports Francs, à la rue Emma-Kammacher pour la salle de répétitions et à la rue Bovy-Lysberg pour la billetterie. La FGTG annonçait alors pouvoir donner un chiffre complet d'ici à la fin de l'année 2017.

Le Conseil administratif a été informé en date du 22 novembre 2017 de ce qui précède et ces éléments ont été communiqués à la commission des finances du Conseil municipal lors de l'audition du 28 novembre 2017 par le département de la culture et du sport.

La nouvelle saison 2018-2019 reprogrammée a pu être présentée le 27 avril 2018.

C'est le 6 juillet 2018 que le Conseil de la FGTG a été en mesure d'approuver le nouveau budget de la saison 2018-2019 adapté avec les surcoûts dus au retard du chantier. Ce nouveau budget a été communiqué au Conseil administratif en date du 18 juillet 2018. La FGTG a demandé alors au Conseil administratif de présenter à votre Conseil une demande de crédit budgétaire supplémentaire pour financer les frais de fonctionnement de surcoûts liés au retard du chantier à hauteur de 3 374 350 francs et une demande de crédit de subvention d'investissement pour couvrir les équipements et mobilier à hauteur de 2 591 998 francs.

La présente proposition de crédit budgétaire supplémentaire répond à la première demande ci-dessus et doit donc permettre de couvrir les surcoûts induits par le retard du chantier et par la double exploitation simultanée de l'ODN et de la place de Neuve.

Surcoûts dus au retard du chantier et à un manque d'anticipation du Grand Théâtre des frais liés au chantier

Le 20 février 2018, le bureau de la FGTG est saisi d'une première projection financière des surcoûts liés au retard du chantier, ainsi que de plusieurs rubriques relatives à de l'investissement (équipements dus à la double exploitation, équipements à remplacer, mobilier à acquérir, informatique à acquérir, équipements pour les bars-restauration à acquérir).

La FGTG communique publiquement un montant de 2 248 000 francs représentant les surcoûts liés au retard du chantier, soit les surcoûts artistiques et l'estimation de la perte sur la billetterie. Ce même 20 février 2018, la FGTG est auditionnée par la commission des finances du Conseil municipal sur la résolution R-216 concernant le chantier et le projet de délibération PRD-154 relatif à

Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
pour frais de retard du chantier de la place de Neuve

la responsabilité de la Ville de Genève de garantir à l'institution de droit public qu'est le Grand Théâtre les moyens de remplir sa mission.

L'évaluation fournie par la FGTG est examinée par les services du département de la culture et du sport et du département des constructions et de l'aménagement. Par courrier du 13 mars 2018, des compléments d'informations sont demandés à la FGTG, laquelle répond en date du 22 mars 2018 que la direction générale a fourni des efforts importants pour reprogrammer la nouvelle saison et produire en un temps record l'évaluation chiffrée des surcoûts, cette dernière étant appelée à évoluer encore d'ici la fin avril 2018.

La programmation de la saison 2018-2019 a été présentée publiquement le 27 avril 2018. Le *Ring des Nibelungen* de Wagner a été maintenu et doit être répété à la place de Neuve dès le mois de novembre 2018.

Un travail technique d'examen des nouveaux chiffrages établis par le Grand Théâtre a été mené à partir de la fin mai 2018 entre les services municipaux précités et le secrétariat général du Grand Théâtre. Ce travail a abouti à la distinction des coûts de fonctionnement par rapport aux coûts d'investissements et à celle des coûts induits par le retard du chantier et de ceux relevant d'un manque d'anticipation de la part du Grand Théâtre en regard des dispositions fixées par la convention d'exploitation signée en avril 2013.

C'est lors de la séance du bureau de la FGTG du 15 juin 2018 que la présidente de la FGTG a présenté la situation complète des surcoûts. Le bureau de la FGTG a alors dû prendre la décision de préfinancer une partie des équipements techniques (lumière-son-vidéo) qui doivent être installés en septembre 2018 à la place de Neuve, faute de quoi la réouverture du bâtiment selon le calendrier précité s'en serait trouvée compromise.

Ces surcoûts sont les suivants:

Les surcoûts sur le budget de fonctionnement de la saison 2018-2019 à considérer sont ainsi au total de 3 374 350 francs:

	Fr.
Surcoûts artistiques pour la nouvelle programmation et les dédites	1 268 000
Perte estimée sur les recettes de la saison	1 070 924
Personnel auxiliaire pour la double exploitation, étant précisé que cette dernière est rendue un peu plus complexe qu'initialement en raison du retard du chantier	784 000
Personnel auxiliaire pour la billetterie à la rue Bovy-Lysberg	53 500
Prolongation de l'exploitation de l'ODN-villa Rigot	168 123
Frais divers pour le déménagement	29 800
Surcoûts finaux liés aux investissements, hors budget de la saison 2018-2019	2 591 998

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
 pour frais de retard du chantier de la place de Neuve

	Fr.
Equipements pour la double exploitation	1 559 783
Equipements à mettre à niveau	105 353
Equipements vétustes à remplacer	348 908
Equipement informatique	114 520
Equipement mobilier	393 434
Equipement bars-restauration	70 000
Déficit de la saison 2018-2019	4 828 607

Il convient de rappeler que ce résultat est également impacté par le retrait de la subvention de 3 millions de francs par le Canton.

Recherche de solutions de financement pour couvrir le déficit de saison

La FGTG a entrepris des démarches auprès des cercles privés afin de trouver des financements complémentaires. Hormis le montant de 1 500 000 francs apporté par une fondation privée genevoise évoqué ci-dessus et déjà intégré au projet de budget de la saison 2018-2019, les résultats de ces démarches ne sont pas encore connus à ce jour.

Le fonds de réserve de la FGTG se présente comme suit:

- le fonds de réserve est au 30 juin 2017 de 422 495 francs;
- sous réserve du vote de la proposition PR-1286 par le Conseil municipal, le fonds de réserve serait augmenté du boni de la saison 2016-2017, soit 1 952 693 francs;
- il serait donc au 30 juin 2018 de 2 375 188 francs;
- le déficit de la saison 2017-2018 est de 1 474 699 francs (comptes provisoires, chiffre à confirmer), soit moins élevé que celui projeté par le budget à hauteur de 1 817 471 francs;
- le fonds de réserve au 30 juin 2018 serait donc de 899 489 francs.

Dès lors qu'on renoncerait à comptabiliser l'amortissement de l'ODN (625 733 francs) eu égard à la vente de l'ODN (contrat de vente signé par les investisseurs), le fonds de réserve présenterait un montant disponible de 899 489 francs, sous réserve du vote de la proposition PR-1286 par le Conseil municipal et sous réserve du déficit final dans les comptes de la saison 2018-2019 audités.

Après déduction de ce montant, il reste donc un déficit de 3 929 118 francs dans le budget de la saison 2018-2019, étant précisé qu'un montant de 1 070 924 francs concerne une perte de recettes estimée en raison de la programmation de la saison 2018-2019 qui a été revue à la suite du retard du chantier.

Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
pour frais de retard du chantier de la place de Neuve

Initialement le projet de budget prévoyait une saison entière à la place de Neuve. Or le retard du chantier a rendu nécessaire le déroulement du premier semestre de la saison à l'ODN et le second semestre à la place de Neuve. Etant donné que la jauge de l'ODN est inférieure de 25% à celle de la place de Neuve (1118 places au lieu de 1500) et que le prix des places est inférieur (jusqu'à 20%) et qu'il n'y a pas de loges à l'ODN, les prévisions de recettes ont été adaptées. Par ailleurs, le déroulement de la première partie de la saison à l'ODN fait qu'il y a moins de représentations qu'initialement prévu. La situation effective y relative ne sera toutefois connue qu'aux comptes de la saison 2018-2019 en juillet 2019.

L'Association des communes genevoises (ACG) contribue déjà depuis de nombreuses années au financement du Grand Théâtre à hauteur de 2,5 millions de francs par an. Par courrier du 20 décembre 2017, le Conseil administratif a sollicité le Fonds intercommunal (FI) de l'ACG au motif des impacts sur la santé financière du Grand Théâtre que représentent à la fois le retrait de la subvention cantonale et le retard du chantier de rénovation du bâtiment de la place de Neuve. Si la part relative au retard est à la charge de la Ville de Genève, pour ce qui concerne le retrait cantonal, une contribution exceptionnelle des communes genevoises de 1,5 million de francs serait de nature à aider le Grand Théâtre à surmonter cette perte. A l'appui de cette requête, il était rappelé que les abonnés domiciliés en Ville de Genève représentent 36% alors que ceux résidant dans les autres communes représentent 39% des abonnés. Le 8 mars 2018, le président du FI répondait avoir bien compris la nature exceptionnelle de la requête pour soutenir l'exercice 2018 mais que dans l'attente des discussions en cours avec le Canton, le FI a décidé de suspendre provisoirement l'examen de la nouvelle requête. Précision était faite que cette suspension ne signifie pas un refus définitif d'entrée en matière, tout en relevant par ailleurs que les ressources du fonds sont déjà fortement engagées pour l'année 2018. Le Conseil administratif a réitéré sa demande d'aide exceptionnelle au FI par courrier le 25 juillet dernier afin de compenser en partie le retrait du Canton.

Trésorerie

A cette problématique du financement du déficit de la saison s'ajoute celle de la trésorerie.

Si les équipements demandés par le nouveau directeur général sont inclus dans le chiffrage des investissements ci-dessus, en revanche, le préfinancement des frais de 627 000 francs à régler cet automne pour la saison 2019-2020 n'est pas considéré dans le budget de la saison 2018-2019 validé par le conseil de la FGTG le 6 juillet dernier. Il s'agit d'une avance qui sera ensuite intégrée au budget 2019-2020 de la saison, et non d'un montant en sus.

Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
pour frais de retard du chantier de la place de Neuve

Par courrier du 18 juillet 2018, la FGTG indique qu'il lui faut disposer des montants ci-après avant la fin 2018, soit:

- 2 591 999 francs pour les investissements;
- 2 414 300 francs correspondant à la moitié du déficit de saison (moins les amortissements des investissements de 520 000 francs);
- 627 000 francs correspondant aux engagements sur la saison 2019-2020.

En raison de la nouvelle loi 11787 du 3 juin 2016 modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 et qui s'applique selon l'article 103 aux communes et aux entités autonomes de droit public rattachées aux communes, la FGTG n'est pas autorisée à emprunter sauf pour permettre la réalisation d'un projet financé par des crédits d'engagement (courrier du 19 juin 2017 du Service de surveillance des communes).

Proposition du Conseil administratif

Dès lors, informé de la situation financière du Grand Théâtre par lettre du 18 juillet 2018 de la présidente de la FGTG, le Conseil administratif vous présente une demande de subvention extraordinaire portant sur l'absorption des surcoûts induits par le retard du chantier et la double exploitation simultanée de l'ODN et de la scène de la place de Neuve pour les répétitions du *Ring des Nibelungen* de Wagner, à savoir un montant total de 3 374 350 francs, tel que requis par la FGTG.

A ce montant s'ajoute un montant de 86 123 francs correspondant aux frais relatifs à la prolongation des locations de locaux due au retard du chantier. Il s'agit des locaux suivants qui font l'objet d'un bail au nom de la FGTG:

- salle de répétition à la rue Emma-Kammacher: la Ville de Genève prend en charge la location d'une partie de ces locaux qui sert à la répétition des spectacles durant le chantier et cela en remplacement de la salle de répétition de la rue Sainte-Clotilde 6-8 qui est utilisée pour le ballet et le chœur durant le chantier. L'autre partie de ces locaux est à charge de la FGTG qui y entrepose les costumes et les accessoires. La prolongation de location porte sur la période du 1^{er} juillet au 30 novembre 2018, soit cinq mois pour un total de 65 873 francs;
- locaux pour la billetterie à la rue Bovy-Lysberg: la Ville de Genève prend en charge la location de ces locaux qui sert à la billetterie du GTG durant le chantier. La prolongation de location porte sur la période du 1^{er} septembre 2018 au 15 janvier 2019, soit quatre mois et demi pour un total de 20 250 francs.

La prolongation des locations de bureaux et locaux aux Ports Francs qui fait l'objet d'un bail direct entre la Ville de Genève et les Ports Francs peut être financée par les soldes des propositions PR-1063 et PR-1236.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
 pour frais de retard du chantier de la place de Neuve

1217

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: subvention complémentaire et extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre de Genève

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Terrain		0%
Honoraires		0%
Gros œuvre		0%
Second œuvre		0%
Installations, équipements fixes		0%
Véhicules lourds		0%
Mobilier, infrastructures informatiques		0%
Machines, matériel, véhicules		0%
Équipements informatiques ou bureautiques		0%
Frais financiers		0%
Autres (à préciser)		0%
Autres (à préciser)		0%
Coût total du projet TTC		0%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Grand Théâtre de Genève

CHARGES

30 - Charges de personnel		Postes en ETP	0
31 - Dépenses générales			
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)			
36 - Subventions accordées	3 460 473		
Total des nouvelles charges induites	3 460 473		

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	3 460 473
---	------------------

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
 pour frais de retard du chantier de la place de Neuve

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le Conseil municipal	0		0
			0
Totaux		0	0

Conclusion

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 3 460 473 francs, destiné à octroyer une subvention extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2018.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2018, sur le centre de coûts 31100099, la nature comptable 3636.010, l'OTP-S début de saison S6200100301 «subvention complémentaire Grand Théâtre».

Annexes: Budget de la saison 2018-2019 du Grand Théâtre et notes explicatives de la Fondation du Grand Théâtre

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
pour frais de retard du chantier de la place de Neuve

1219



**FONDATION DU
GRAND THEATRE DE GENEVE**

BUDGET DE LA SAISON 2018/2019

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
pour frais de retard du chantier de la place de Neuve

Préambule

Le Conseil de Fondation du Grand Théâtre de Genève (ci-après FGTG) présente ci-joint son budget pour la saison 2018/2019, approuvé en séance extraordinaire le 6 juillet 2018 sans opposition.

Le budget affiche exceptionnellement un déficit de CHF 4'828'607.-.

Ce budget est inédit en comparaison avec les dix dernières années au cours desquelles la FGTG a régulièrement présenté des budgets équilibrés.

Le déficit prévu est la conséquence de la conjonction de trois événements sans précédent sur lesquels la FGTG n'a pas de prise et qui l'ont obligée à réviser son projet de budget 2018/19 à plusieurs reprises jusqu'à sa présentation ci-jointe, soit :

1. La fin de la période de 3 saisons jouées hors les murs pendant la rénovation du Grand Théâtre historique (ci-après GTG) et l'annonce, en octobre 2017, du retard du chantier de rénovation du GTG, provoquant l'annulation totale de la programmation prévue pour la saison 2018/2019 et sa réorganisation complète en deux demi-saisons.
2. Le refus du Canton, en décembre 2017, de reconduire le subventionnement de la FGTG, initié en 2015 et prévu comme reconductible jusqu'en 2019, selon les conventions signées.
3. Des dépenses extraordinaires nécessaires pour assurer le déménagement et la remise en fonction du GTG à une nouvelle date, en plein milieu de saison entre fin janvier et début février 2019.

Traduits en chiffres, les événements susmentionnés ont les conséquences suivantes :

1. Le retard du chantier engendre des surcoûts en raison de l'annulation de la saison planifiée à la place de Neuve, notamment pour les dédites des contrats artistiques et la diminution des recettes de billetterie d'une saison jouée à moitié seulement au GTG. Ces surcoûts se chiffrent en termes de charges artistiques supplémentaires et de pertes de recettes à CHF 2'338'924.- qu'il a fallu intégrer au budget 2018/19 ci-présent.
2. La perte de la subvention cantonale par rapport au plan financier quadriennal est de CHF 3'000'000.-. Des recherches ont été menées pour augmenter les recettes par d'autres moyens.
3. La prolongation de l'exploitation de l'Opéra des Nations (ci-après ODN) jusqu'à fin janvier 2019, l'engagement des ressources nécessaires pour le déménagement en un temps très serré de deux semaines en plein milieu de saison, à fin janvier 2019, mais surtout la conduite des répétitions pour le spectacle d'ouverture au GTG dès l'automne 2018 alors que l'ODN fonctionne encore pleinement pour les spectacles, cause des surcoûts pour double exploitation de CHF 1'035'423.-.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
pour frais de retard du chantier de la place de Neuve

1221

Le dossier de budget 2018/19 de la FGTG ci-joint présente successivement :

- le projet artistique de la saison 2018/19 réorganisée complètement et dans l'urgence suite à l'annonce du retard du chantier de rénovation. Ce projet artistique tient compte de la demande des autorités d'assurer la réouverture du GTG à la place de Neuve par une production exceptionnelle à grand rayonnement, que sera la tétralogie complète du RING.
- une note explicative du budget 2018/19.
- le projet de budget d'exploitation 2018/19 approuvé par le Conseil de la FGTG en séance extraordinaire le 6 juillet 2018.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
 pour frais de retard du chantier de la place de Neuve

Le programme artistique de la saison 2018/2019
« Rive droite – Rive gauche »

La saison 2018-2019 se déroulera à cheval entre l'Opéra des Nations, importante réalisation rendue possible par les mécènes, et le Grand Théâtre de Genève, l'occasion de redécouvrir les foyers transfigurés et d'apprécier les nouveaux espaces d'accueil. Plusieurs artistes fidèles, qui ont accompagné les saisons du directeur général Tobias Richter qui dirige sa dernière saison à Genève, reviendront pour l'occasion : Robert Carsen, Laurent Pelly, Teodor Currentzis, Patricia Petibon, Paolo Arrivabeni, David McVicar, Matthias Hartmann, John Fiore, Dieter Dorn, Jürgen Rose et tant d'autres.

Trois nouvelles productions sont à l'affiche de cette ultime saison : *Carmen* de Bizet dans une version par Reinhild Hoffmann, *Boris Godounov* de Moussorgski mis en scène par Matthias Hartmann et *Un ballo in maschera* de Verdi vu par Giancarlo del Monaco et Richard Peduzzi. En fosse, le partenaire artistique principal du Grand Théâtre de Genève, l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR), accompagnera quatre productions, son agenda étant sollicité par la célébration de son premier siècle. Viendront également l'Orchestre de Chambre de Genève (L'OCG), la Cappella Mediterranea et l'Ensemble MusicAeterna basé à Perm. À noter encore deux coproductions, *Viva la Mamma!* de Donizetti (avec l'Opéra national de Lyon et le Gran Teatre del Liceu) et *Médée* de Charpentier (avec l'English National Opera).

Les opéras

La saison s'ouvre avec *Carmen* de Bizet, en nouvelle production par Reinhild Hoffmann, une référence du Tanztheater venue en octobre dernier avec *Callas*. Le rôle-titre sera chanté par Héloïse Mas et Ekaterina Sergeeva, sous la direction de John Fiore, du 10 au 27 septembre. Une référence de la musique baroque et un metteur en scène d'exception révèlent une rareté : *The Beggar's Opera* de Johann Christoph Pepusch. William Christie et Robert Carsen ressortent cet « Opéra des gueux » en version originale, du 3 au 7 octobre, en coproduction avec le Théâtre des Bouffes du Nord.

Une autre nouvelle production suivra : *Boris Godounov*, cette fois-ci mise en scène par Matthias Hartmann, dans la version d'origine de 1869, alors refusée par le théâtre impérial et longtemps oubliée (jusqu'en 1928). Du 28 octobre au 15 novembre, cette version rare sera dirigée par Paolo Arrivabeni, avec le célèbre Mikhail Petrenko dans le rôle-titre. Pour les fêtes de fin d'année, *Viva la Mamma!* de Donizetti sera mis en scène par Laurent Pelly, en co-production avec l'Opéra national de Lyon et le Gran Teatre del Liceu, du 21 décembre au 3 janvier. En fosse, l'Orchestre de Chambre de Genève sera dirigé par le jeune Gergely Madaras, venu en novembre dernier pour un *Fantasio* salué par la critique.

Point d'orgue de cette saison, la Tétralogie de l'*Anneau du Nibelung* de Wagner mise en scène par Dieter Dorn (saison 12-13 et 13-14) viendra rouvrir la scène de Neuve, le 12 février 2019, avec *L'Or du Rhin*. Suivront *La Walkyrie*, *Siegfried* et le *Crépuscule des Dieux*, dans trois cycles complets jusqu'au 17 mars. Référence parmi les voix wagnériennes, souvent invitée à Bayreuth, Petra Lang fait l'amitié de revenir pour incarner Brünnhilde.

Médée de Charpentier est présentée du 30 avril au 11 mai en coproduction avec l'English National Opera. La mise en scène est signée David McVicar, qui revient après avoir monté *La Traviata* et *Wozzeck*. Chef expert dans le répertoire baroque (à Genève, *Alcina*, *Il Giasone*, *King Arthur*), Leonardo García Alarcón jouera avec son ensemble Cappella Mediterranea. Le rôle-titre sera tenu par la célèbre Anna Caterina Antonacci. Enfin, *Un ballo in maschera* de Verdi viendra clore la saison lyrique avec une nouvelle production mise en scène par Giancarlo del Monaco, dans les décors de Richard Peduzzi (qui signa la scénographie du fameux *Ring* du centenaire en 1976). Pinchas Steinberg dirigera la version « Gustave III », du 4 au 22 juin, avec Ramón Vargas (Gustavo III) et Franco Vassallo

Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
pour frais de retard du chantier de la place de Neuve

(Anckarström) notamment. À de nombreuses reprises, le public pourra apprécier la contribution significative du Chœur du Grand Théâtre de Genève dirigé par Alan Woodbridge.

Les ballets

Dirigé par Philippe Cohen, le Ballet du Grand Théâtre de Genève prévoit de nombreux événements chorégraphiques. Les 22 danseuses et danseurs de la compagnie créée en 1962 se produiront à Genève dans *Wahada* (« La Promesse »), un ballet d'Abou Lagraa sur la Messe en Ut mineur de Mozart. Cette création mondiale prendra possession de l'Opéra des Nations, du 27 novembre au 2 décembre.

Sensation mondiale de l'art chorégraphique, Jiří Kylián travaillera également avec notre corps de ballet pour présenter « Petite Mort » et « Bella Figura », du 27 au 31 mars. Avec « Glory » d'Andonis Foniadakis, ces dates seront placées Entre réel et illusion théâtrale.

Du côté des ballets invités, après une forte rencontre avec le public romand autour de *Voces*, Saras Baras revient avec *Sombras* (« Ombres »), du 28 février au 3 mars. Une seconde compagnie, le Ballet Académique d'État Yacobson de Saint-Pétersbourg, donnera *La Belle au bois dormant*, du 27 au 30 juin (en projet) dans une chorégraphie signée Jean-Guillaume Bart.

Les récitals

De nombreuses voix – talents confirmés ou en devenir – accompagneront cette ultime saison. Le baryton-basse Luca Pisaroni viendra le 2 novembre, le ténor polonais Piotr Beczala le 16 novembre, la célèbre mezzo-soprano Dame Sarah Connolly le 7 mars et le fameux baryton allemand Christian Gerhaher le 20 mai, pour une soirée autour de Schumann. Ils seront respectivement accompagnés au piano par Malcolm Martineau, Helmut Deutsch, Julius Drake et Gerold Huber. Deux autres soirées invitent des ensembles autour de la voix, *Liebeslieder Walzer*, avec la soprano Marlis Petersen, le ténor Werner Güra, la mezzo- soprano Anke Vondung et le baryton Paul Armin Edelmann le 27 février et, pour terminer, la performance de la fidèle Patricia Petibon avec l'Ensemble Amarillis, le 21 juin.

Concerts et autres événements

Franco Vassallo, Michael Spyres, Marina Rebeka : trois voix célèbres pour une œuvre à découvrir, *Il Pirata*, qui marqua les débuts de la grande carrière de Vincenzo Bellini. Cette version de concert est à l'affiche les 22 et 24 février.

Véritable sensation, Teodor Currentzis fait l'amitié de venir pour la troisième fois rendre visite au Grand Théâtre. Il livrera un monument puissant de Verdi, la *Messa da Requiem*. Avec son Orchestre et Chœur de l'ensemble MusicAeterna, il donne rendez-vous le 8 avril.

Avant de partir pour la Chine, l'Opéra des Nations rend un hommage à un genre artistique puissant dans l'Empire du Milieu : « L'Opéra de Pékin ». Hors de Chine, rares sont les occasions de pouvoir être initié aux raffinements de ce genre, entre chant, musique, danse, théâtre et arts martiaux (du 12 et 13 janvier 2019).

Spectacle Jeune public

Qui ne connaît pas la célèbre romance « *Una furtiva lagrima* » ? Seul, ou en famille, il est proposé de redécouvrir *L'Elisir d'amore* dans une version abrégée, grâce à l'intervention d'un narrateur. Du 18 au 20 janvier, il sera interprété par de futures étoiles de l'Académie de La Scala, qui présente ainsi son cinquième projet dans le cadre des « *Grandi spettacoli per i bambini* ». Une formule qui rappelle *La Petite Flûte enchantée*, ou *Siegfried*, ou qui deviendra le seigneur de l'anneau.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
pour frais de retard du chantier de la place de Neuve

**Note explicative
du budget 2018/2019**

1. L'élaboration du budget 2018/19

Le premier projet de budget 2018/2019, préparé selon le calendrier habituel une année à l'avance de la saison concernée, en septembre 2017, prévoyait un déficit de CHF 239'391.-. Il était en phase avec la planification financière quadriennale qui demandait l'atteinte d'un équilibre budgétaire à l'issue de la période hors les murs et pour le changement de direction générale devant intervenir en juillet 2019.

Le Grand Théâtre aurait en effet dû retourner à la place de Neuve pour le début de la saison 2018/19, et donc déménager en été 2018.

La FGTG avait été sollicitée pour créer une saison d'envergure pour le retour dans les murs rénovés.

Le 13 octobre 2017, la FGTG a été informée officiellement du report de la date de réouverture du GTG, soit à février 2019, au lieu de septembre 2018.

Sur mandat du Conseil de la FGTG, la direction générale a immédiatement entrepris la réorganisation complète de la saison 2018/2019, qui avait été planifiée trois ans à l'avance, comme toute saison et dont les productions ne peuvent pas être différées à la saison 2019/2020 en raison du changement de direction générale.

Par conséquent, la planification budgétaire devait également être révisée complètement et tenir compte des nombreuses contraintes imprévues.

Le 27 avril 2018, la programmation entièrement révisée du Grand Théâtre pour une saison jouée à moitié à l'Opéra des Nations (ci-après ODN), et l'autre moitié à la place de Neuve, a été présentée au public. Dès lors, le budget pour financer cette saison a pu être finalisée sur la base du nouveau programme artistique.

Il fallait en effet calculer le surcoût de la nouvelle programmation et de l'annulation des contrats artistiques initialement prévus.

Il fallait aussi calculer le surcoût des frais de personnel en raison du fait que le déménagement devra s'effectuer en pleine saison, en janvier 2019, au lieu de la pause de l'été 2018. Le coût du personnel est alourdi par le fait que la situation oblige à faire fonctionner l'ODN et le GTG en même temps.

Enfin, la connaissance du chantier de rénovation avait suffisamment progressé pour que les deux directions générales, l'actuelle et la future, puissent déterminer le coût pour remettre en fonction les installations scénographiques du théâtre rénové après trois ans d'arrêt.

Le 29 juin 2018, le Conseil de fondation a approuvé l'évaluation financière définitive du surcoût d'exploitation et des investissements nécessaires pour la remise en marche du GTG.

Le 6 juillet 2018, en séance extraordinaire, il a examiné le budget d'exploitation 2018/19 qui intègre ces données. Sa version définitive a été acceptée en séance du Conseil de fondation du 31 août 2018.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
pour frais de retard du chantier de la place de Neuve

1225

2. Les surcoûts dus au retard du chantier

Comme il a été décrit en introduction, trois facteurs contribuent principalement à ces surcoûts :

1. La réorganisation de la saison artistique suite à l'annulation de la moitié de saison planifiée au GTG, pour un total de CHF 1'268'000.-.
2. La diminution des recettes de billetterie pour la période à l'ODN, qui dispose d'un nombre de places plus réduit. Cette diminution se monte à CHF 1'070'924.-.
3. Le besoin en personnel technique supplémentaire (CHF 784'000.-) indispensable pour exploiter simultanément l'ODN (qui accueillera les spectacles en première moitié de saison) et le GTG (réservé à la remise en fonction de la scène et aux répétitions du RING) et pour déménager en pleine saison.

La production du RING, prévue en septembre 2019, a pu, au prix d'efforts immenses, être déplacée à février 2019, ce qui a entraîné des annulations de contrats d'artistes et l'engagement de remplaçants. Deux spectacles prévus au GTG ont dû être supprimés, car inadaptables à la scène de l'ODN, trop petite, entraînant des pénalités. Un spectacle en coproduction nécessite une adaptation des décors et l'engagement d'un orchestre extérieur, l'OSR n'étant pas libre au vu du changement de calendrier.

L'objectif initial de billetterie pour une saison 2018/2019 jouée entièrement au GTG avec le RING en ouverture, était de CHF 9'300'000.-.

Dès lors que la moitié de la saison 2018/2019 sera jouée à l'ODN, les recettes sont chiffrées à CHF 8'229'076.-.

La différence de CHF 1'070'924.- provient principalement du fait que la saison 2018/2019 au GTG prévoyait 84 représentations, toutes productions confondues. La saison réorganisée entre l'ODN et le GTG ne comptera que 68 représentations, soit une diminution de 19%. De plus, les jauges et les tarifs des deux lieux sont très différents.

A partir de novembre 2018 au plus tard, la préparation du RING nécessitera l'utilisation du GTG pour le montage et les répétitions. Parallèlement, des représentations seront données à l'ODN mobilisant le personnel de scène.

Cette situation oblige à doubler les équipes de scène qui seront engagés pendant 4 mois et demi.

En outre le déménagement prévu à l'origine pendant l'été aura lieu en pleine saison, ce qui obligera à recourir à des temporaires.

S'ajoutent aux trois postes susmentionnés d'autres frais : la prolongation des baux pour le terrain et la villa Rigot, l'entretien de l'ODN, les frais d'assurance, de surveillance, les coûts de personnel supplémentaire pour la billetterie sur deux sites, etc.

3. Les investissements

Les infrastructures électriques et techniques du GTG ont été entièrement transformées par les travaux de rénovation.

Un premier groupe d'équipements à acquérir est lié à la double exploitation. D'octobre 2018 à fin janvier 2019, l'équipement scénographique (régies lumière et son, projecteurs, etc.) doit être installé au GTG, testé et mis en fonction pour les répétitions et les productions futures. En même temps, la saison se poursuivra à l'ODN. Le coût s'élève à CHF 1'559'783.-.

Le second groupe concerne le matériel à remplacer à cause des travaux ou de l'obsolescence. Plusieurs équipements scéniques datent de la rénovation de la machinerie

Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
pour frais de retard du chantier de la place de Neuve

en 1997. Le GTG devra être équipé selon les standards normaux, notamment le matériel son et vidéo et le système de surtramage désormais inutilisables et obsolètes. La future nouvelle direction générale aura besoin d'équipements qui n'existent pas au GTG au vu de son programme artistique.

La nouvelle architecture intérieure du GTG après rénovation et la transformation des réseaux électriques et informatiques obligent la FG TG à renouveler les équipements (lumière de scène, son et vidéo, informatique, etc.), à actualiser le câblage, à renouveler le mobilier (mobilier d'atelier, équipement des salles de réunion, équipements d'exploitation des bars et buvettes, etc.). Le coût de ce deuxième groupe d'acquisitions est chiffré à CHF 1'032'215.-.

Le total des investissements indispensables pour que le GTG fonctionne est de CHF 2'591'998.-.

Pour pouvoir assurer la mise en fonction technique du GTG pour le début des répétitions en novembre 2018, la FG TG a dû passer commande du matériel au mois de juillet, ces équipements spécialisés connaissant des délais de livraison de plusieurs mois, avec l'aval du Conseil de fondation.

Ces investissements font l'objet d'une demande auprès de la Ville d'un crédit d'investissement spécifique pour couvrir leur totalité.

4. Principaux postes du budget 2018/2018 en comparaison du budget 2017/18

4.1. Les dépenses

Le total des charges 2018/2019 est en augmentation de CHF 3'202'234.- par rapport à la saison 2017/18. Alors que la comparaison entre la saison 2017/18 à l'ODN avec celle de 2018/19 qui aura lieu sur deux sites est complexe, cette augmentation est toutefois aisément compréhensible en additionnant les surcoûts artistiques liés à la réorganisation de la saison (CHF 1'268'000.-), la diminution des recettes de billetterie de CHF 1'070'924.- (voir ci-dessous rubrique Rubriques 4340 et 4341) et les coûts de personnel temporaire pour double exploitation (voir ci-dessous, rubrique 3011).

Notons que les imputations internes non-monétaires concernent la mise à disposition d'immeubles, notamment le bâtiment de la place de Neuve, à hauteur de CHF 3'184'534.-.

Les éléments principaux de l'évolution des charges sont les suivants :

Rubrique 3011 Traitement de personnel temporaire en augmentation de CHF 1'157'000.-. A partir d'octobre 2018, la préparation de la tétralogie du RING nécessitera l'utilisation de la scène de Neuve pour le montage et les répétitions dans les décors du spectacle. Parallèlement, des représentations seront données à l'Opéra des Nations et elles mobilisent le personnel de scène. Cette double exploitation de deux scènes oblige à doubler les équipes des métiers techniques de scène : chefs de plateau, machinistes, accessoiristes, électriciens, habilleuses, maquilleuses, etc. En tout, 28 personnes temporaires seront engagées pendant 4 mois et demi, pour un coût de CHF 784'000.-. Le reste de la différence est imputable au fait que le fonctionnement du GTG demande plus de personnel que l'exploitation de l'ODN.

Rubrique 3025 Personnel artistique de spectacle (chanteurs, chefs d'orchestre, metteurs en scène et artistes des productions sous contrat de travail) : la charge augmente de CHF 1'062'000.- par rapport au budget précédent. Les productions jouées au GTG demandent des effectifs plus importants que celles présentées à l'ODN. Mais la cause principale de cette augmentation réside dans les surcoûts de la saison initiale complètement réorganisée : un spectacle (La Veuve joyeuse) a dû être annulé et les contrats d'artistes pour le RING (initialement prévu en septembre) ont dû être soit déduits, soit modifiés, pour un coût de CHF 638'000.-.

Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
pour frais de retard du chantier de la place de Neuve

Rubrique 3135 Coproductions : L'augmentation de CHF 220'000.- est principalement imputable à la dédite d'un contrat en raison du retard du retour à la place de Neuve : une coproduction avec le Royal Opera House (Il Trittico) a dû être annulée avec une pénalité.

Rubrique 3182 Honoraires de prestations artistiques : l'OSR ne pouvant pas assumer tous les spectacles prévus suite à la réorganisation de la saison, l'augmentation de CHF 170'000.- s'explique principalement par l'engagement d'un orchestre externe. Pour connaître le total de la variation du coût du personnel artistique, il faut additionner les rubriques 3182 et 3025. On constate une augmentation totale de CHF 1'232'000.-, montant dans lequel on trouve les surcoûts artistiques dus au retard de chantier décrit en chapitre 2.

Rubrique 3315 Amortissements Immobilisations: l'Opéra des Nations est dorénavant amorti et cet amortissement ne figure ainsi plus au budget 2018/19.

4.2. Les recettes

La prévision des recettes de la saison 2018/2019 est établie à CHF 28'429'417.-, en augmentation de CHF 191'098.- par rapport au budget de l'année précédente.

Les éléments principaux de l'évolution des recettes sont les suivants :

Rubriques 4340 et 4341 pour les recettes de Billetterie : L'objectif des recettes de billetterie pour une saison 2018/19 jouée entièrement sur la scène de Neuve, avec le Ring en ouverture, avait été de CHF 9'307'000.-. Dès lors que la moitié de la saison 2018/19 sera jouée à l'ODN, les recettes sont chiffrées à CHF 8'229'076.-. Cette différence de CHF 1'070'924.- provient principalement du fait que la saison 2018/19 au GTG prévoyait initialement 84 représentations d'opéras, de ballets et de récitals. Or, la saison 2018/19 réorganisée entre l'Opéra des Nations et le GTG ne peut compter que 68 représentations. L'ambition des recettes par spectacle a été augmentée pour compenser une partie des pertes de billetterie. Ainsi par exemple, par rapport aux recettes réalisées par le RING de la saison 2013/14, les recettes projetées pour l'édition 2018/19 de la tétralogie ont été augmentées de CHF 20'217.- par soirée (chiffre attendu par représentation: CHF 184'796.-) ce qui constitue un risque. Au total, la diminution des recettes a été limitée à 11.5% alors que le nombre de représentations affiche une baisse de 19%.

Rubrique 4343 Tournées : Le taux de change du franc suisse limite les perspectives de vente de tournées du ballet du Grand Théâtre. Toutefois, l'excellente réputation du ballet permet de prévoir une légère augmentation du produit des tournées du ballet, pour un total de CHF 760'000.-.

Rubriques 461 Canton et 462 Communes : La Ville de Genève demeure avec CHF 10'768'819.- le principal soutien de la FGTG. La subvention cantonale 2017 n'a pas été renouvelée pour 2018 par décision du Grand Conseil du 15 décembre 2017 (CHF 3'000'000.- en 2017). La subvention de l'Association des Communes genevoises demeure inchangée avec CHF 2'500'000.-.

Rubrique 469 Autres subventions et Allocations : ce poste comprend les produits du mécénat, du sponsoring et des partenariats à hauteur de CHF 4'650'000.-. La rubrique Mécénat est en augmentation de CHF 1'575'000.- par rapport à la saison précédente, notamment grâce à la générosité d'un donateur anonyme.

1228

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
pour frais de retard du chantier de la place de Neuve

Le budget d'exploitation 2018/2019

Le projet de budget 2018/2019 du Grand Théâtre de Genève a été approuvé par le Conseil de Fondation du Grand Théâtre dans sa séance du 31 août 2018.

Le budget 2018/19 est comparé au budget de la saison précédente 2017/18. Pour information, le résultat des comptes 2015/16 est également rappelé dans ce budget. La saison 2015/16 avait en effet été jouée sur deux sites, la première moitié au GTG et la seconde moitié à l'ODN nouvellement construit, ce qui rend la comparaison pertinente.

Le 22 août 2018

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
 pour frais de retard du chantier de la place de Neuve

1229

GRAND THEATRE DE GENEVE

Budget
2018/2019

Numéro	Désignation	Comptes 2015/2016	Budget 2017/2018	Budget 2018/2019	Ecart Budget 2017/2018
		Odn/GTG	Odn	Odn/GTG	
3	Charges (Hors Amort. Odn)	-30'166'392	-30'055'790	-33'258'024	3'202'234
4	Produits	29'009'705	28'238'319	28'429'417	191'098
	PERTES & PROFITS	-1'437'391	-2'443'204	-4'828'607	2'385'403
	<i>Amort. Odn</i>	-280'704	-625'733	0	
3	COMPTES DE CHARGES	-35'796'707	-35'032'178	-36'442'558	1'410'380
30	CHARGES DU PERSONNEL	-18'359'986	-20'194'290	-22'257'059	2'062'769
300	Jetons de présence	-161'837	-165'000	-162'000	-3'000
301	Salaires & Traitements	-3'722'882	-3'406'500	-4'458'500	1'052'000
3010	Personnel permanent	-1'850'517	-2'005'000	-1'900'000	-105'000
3011	Traitement personnel temporaire & Pers. Invité	-1'690'307	-1'271'000	-2'428'000	1'157'000
3012	Traitement Stagiaires & Apprenants	0	-5'000	0	-5'000
3013	Heures supplémentaires & Indemn. Trav. Irreg.	0	0	0	0
3014	Primes & Indemnités	-182'059	-125'500	-130'500	5'000
302	Personnel artistique	-11'775'789	-13'770'000	-14'660'000	890'000
3020	Traitement Personnel artistique	-6'529'380	-6'440'000	-6'222'000	-218'000
3021	Traitement Personnel artistique temporaire	-192'740	-100'000	-100'000	0
3024	Pers.Artistique - Primes & Indemnités de fonction	-524'587	-430'000	-476'000	46'000
3025	Traitement Personnel Artistique de Spectacle	-4'529'082	-6'800'000	-7'862'000	1'062'000
302510	Cachet Metteurs en Scène (y c.Assist.)	-252'500	-547'000	-626'000	79'000
302520	Cachet Chefs d'Orchestres (y c.Assist.)	-587'100	-700'000	-1'060'000	360'000
302530	Cachet Chorégraphes (y c.Assist.)	-29'000	-160'000	-205'000	45'000
302540	Cachet Artistes & Solistes	-3'321'450	-4'323'000	-4'538'000	215'000
302550	Cachet Maîtres d'oeuvre (Scénogr.Costum.	-84'500	-750'000	-918'000	168'000
302560	Traitement Choeur - Auxiliaires	-131'747	-100'000	-170'000	70'000
302565	Traitement Musiciens auxiliaires	-7'700	0	0	0
302570	Traitement Compositeur Librettiste	0	0	0	0
302580	Traitement Danseurs Numériques	-38'028	-30'000	0	-30'000
302590	Traitement Figurants	-77'056	-190'000	-345'000	155'000
Mus. Supplémentaires & Honoraires CHF 750k (Rub. 3182)					
303	Assurances sociales	-1'051'110	-1'281'714	-1'332'387	50'673
3031	Ch.sociales - Cotisations AVS, AI, APG	-630'925	-836'017	-866'753	30'736
3032	Ch.sociales - Cotisations Ass.chômage	-123'130	-156'043	-165'735	9'692
3033	Ch.sociales - Cotisations Ass.maternité	-4'833	-6'311	-5'586	326
3034	Ch.sociales - Cotisations Alloc.familiales (ALFA)	-285'141	-270'857	-282'751	8'760
3035	Ch. Sociales Fonds de formation professionnelle	-6'525	-6'448	-5'195	-179
3038	Ch. Sociales s/provisions salaires & indemnités	-555	-6'038	-6'368	1'336
304	Caisse de pension et de prévoyance	-960'501	-961'815	-945'598	-16'217
305	Assurance maladie et accidents	-413'013	-404'260	-422'074	17'813
3051	Ch.sociales - Primes Ass.accidents	-230'848	-214'859	-236'970	22'111
3052	Ch.sociales - Primes Ass.perte gain maladie (APG)	-115'761	-121'339	-119'306	-2'033
3053	Ch.sociales - Part.assurance maladie	-62'020	-63'584	-61'468	-2'116
3054	Ch.sociales - Cotisation au Fonds de décès	-4'384	-4'478	-4'329	-149
306	Prestation en CHF	-29'497	-35'000	-31'500	1 -3'500

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
pour frais de retard du chantier de la place de Neuve

GRAND THEATRE DE GENEVE

Budget
2018/2019

Numéro	Désignation	Comptes 2015/2016	Budget 2017/2018	Budget 2018/2019	Ecart Budget 2017/2018
		Odn/GTG	Odn	Odn/GTG	
3061	Equiperment personnel et de sécurité	-16'512	-20'000	-16'500	-3'500
3062	Frais de repas, Réception aux collaborateurs	-12'985	-15'000	-15'000	0
	308 Personnel intérimaire	-205'727	-120'000	-200'000	80'000
	309 Autres charges du personnel	-39'631	-50'000	-45'000	-5'000
3090	Autres Ch. du personnel hors formation	-27'195	-35'000	-30'000	-5'000
3092	Formation	-12'436	-15'000	-15'000	0
	31 BIENS, SERVICES & MARCHANDISES	-11'786'208	-9'771'500	-10'903'965	1'132'465
	310 Fournitures de bureau, imprimés, publicité	-992'559	-975'500	-1'040'500	65'000
3100	Fournitures de bureau	-41'566	-40'000	-40'000	0
3101	Frais d'impression	-52'687	-50'000	-85'000	35'000
3102	Journaux, revues, revues spécialisées, Livres	-5'372	-5'500	-5'500	0
3103	Publicité, impression, matériel	-307'395	-350'000	-310'000	-40'000
3104	Frais d'annonces et emplacements publicitaires	-585'540	-530'000	-600'000	70'000
	311 Achat de mobilier, machines, véhicules, mat. d'équip	-564'469	-350'000	-450'000	100'000
3111	Acquis. Machines, Outillages, Mobilier & Equipmts	-396'962	-200'000	-300'000	100'000
3112	Acquisition d'équipements de sécurité	0	0	0	0
3114	Acquisition d'équipements informatiques	-167'506	-150'000	-150'000	0
3117	Acquisitions Eqpmts spécifiques de spectacles	0	0	0	0
	312 Eau, Energie, Combustible	-28'183	-35'000	-36'000	1'000
	313 Achat de fournitures et marchandises	-2'543'430	-2'210'000	-2'640'000	430'000
3131	Achat de matériel et fournitures d'entretien	-510'373	-220'000	-300'000	80'000
3135	Achats/Location Production, Coproduction	-159'837	-320'000	-540'000	220'000
3136	Achats Matériel & Fournitures pour Productions	-1'407'662	-1'250'000	-1'350'000	100'000
3138	Marchandises - Buvette, Bars, Restaurants	-403'298	-300'000	-380'000	80'000
3138.5	Achats marchandises destinées à la vente	0	-10'000	0	-10'000
3139	Frais Transport & Douane s/Achats	-62'261	-110'000	-70'000	-40'000
	314 Entretien des immeubles par des tiers	-363'538	-365'000	-380'000	15'000
	315 Entretien d'objets mobiliers par des Tiers	-145'687	-147'000	-229'000	82'000
3151	Entr.Maint.Nett. Machines, Outil.Mobilier & Eqpmts	-55'455	-55'000	-109'000	54'000
3154	Entr.Maint.Nett. Eqpmts Informatiques & Photocop.	-4'063	-15'000	-30'000	15'000
3155	Entr.Maint.Nett. Décors, Accessoires & Costumes	-37'453	-45'000	-40'000	-5'000
3157	Entr.Maint.Nett Eqpmts spécifiques de spectacles	-48'715	-32'000	-50'000	18'000
	316 Loyer, fermage, et redevance d'utilisation	-1'506'089	-1'645'000	-1'678'465	33'465

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
 pour frais de retard du chantier de la place de Neuve

1231

GRAND THEATRE DE GENEVE

**Budget
2018/2019**

Numéro	Désignation	Comptes 2015/2016		Budget 2017/2018	Budget 2018/2019	Ecart Budget 2017/2018
		OdN/GTG	OdN	OdN	OdN/GTG	
3160	Loyer Immobilier, Surfaces	-1'161'239		-1'360'000	-1'354'465	-5'535
3161	Location Machines, Outillage, Mobilier & Equipmts	-3'204		-10'000	-12'000	2'000
3163	Location Véhicules motorisés	-34'946		-20'000	-30'000	10'000
3164	Location Equipements Informatiques & Photocopieurs	-172'938		-170'000	-152'000	-18'000
3165	Location Equipements et matériel plateau	-89'312		-50'000	-90'000	40'000
3167	Location Instruments de musique	-44'449		-35'000	-40'000	5'000
	317 Dédommagements	-1'638'690		-1'500'000	-1'515'000	15'000
3170	Rbt Frais de Repas, Voy. & Hébergmts Pers.Interne	-621'289		-620'000	-600'000	-20'000
3171	Défraiements, Frais Voy. & Hébergmts Pers.Invité	-798'663		-745'000	-715'000	-30'000
3172	Frais de réception GTG (Empl. Pers.invité, Tiers)	-69'601		-50'000	-80'000	30'000
3173	Frais de représentation (Invitation de tiers)	-149'138		-80'000	-120'000	40'000
3179	Consommation interne	0		-5'000	0	-5'000
	318 Honoraires et prestations de services	-3'955'062		-2'514'000	-2'910'000	396'000
3180	Prestations de Surveillance et de Sécurité	-195'816		-120'000	-160'000	40'000
3180.8	Elim.Déchets, Voirie, Déclassement	-98'391		-75'000	-80'000	5'000
3181	Honoraires de Publications	-244'123		-200'000	-250'000	50'000
3182	Honoraires de Prestations Artistiques	-1'620'699		-580'000	-750'000	170'000
3183	Prestations Médicales	-63'976		-50'000	-60'000	10'000
3183.1	Autres Honoraires & Prestations de Tiers	-426'239		-320'000	-550'000	230'000
3184	Frais de communication	-115'543		-120'000	-120'000	0
3185	Frais d'expédition (Courrier&Transport à l'extér.)	-460'427		-400'000	-500'000	100'000
3186	Primes d'assurances	-59'084		-95'000	-90'000	-5'000
3187	Frais bancaires et de recouvrement	-78'869		-90'000	-100'000	10'000
3188	Droits d'Auteurs	-592'096		-464'000	-250'000	-214'000
3189	Redevances, Taxes & Impôts	199		0	0	0
	319 Frais divers	-48'502		-30'000	-25'000	-5'000
3190	Pertes de Changes	-22'162		0	0	0
3196	Autres Frais (Cotisation et Dédommagements)	-26'340		-30'000	-25'000	-5'000
	33 AMORTISSEMENTS	-2'465'979		-5'066'388	-97'000	-4'969'388
	330 Patrimoine financier	-14'782		-10'000	-2'000	-8'000
3300	Pertes s/ débiteurs	-14'782		-10'000	-2'000	-8'000
	331 Amort. s/patrimoine administratif - ordinaire	-2'451'197		-5'056'388	-95'000	-4'961'388
3310	Pertes s/ placements	0		0	0	0

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
 pour frais de retard du chantier de la place de Neuve

GRAND THEATRE DE GENEVE

Budget
2018/2019

Numéro	Désignation	Comptes 2015/2016		Budget	Budget	Ecart Budget
		OdN/GTG	OdN	2017/2018	2018/2019	2017/2018
3315	Amortissements Immobilisations Corporelles	-2'451'197	-5'056'388		-95'000	-4'961'388
36	SUBVENTIONS ACCORDEES	0				0
363	Propres établissements	0			0	0
39	IMPUTATIONS INTERNES	-3'184'534	0		-3'184'534	3'184'534
396	VGE charges - Location d'immeubles	-3'184'534	0		-3'184'534	3'184'534
4	REVENUS	34'359'316			31'613'951	-975'022
42	REVENUS DES BIENS	91'341	0		0	0
420	Avoirs à vue	-31	0		0	0
4200	Produits des Intérêts	-31	0		0	0
421	Créances	47'016	0		0	0
422	Capitaux du patrimoine financier	0	0		0	0
424	Gains comptables s/placements du patrim. financier	0	0		0	0
429	Autres Revenus	44'357	0		0	0
4290	Gains de Changes	44'357	0		0	0
43	REVENUS DIVERS	13'603'787	14'632'154		10'510'598	-4'121'556
434	Redevances d'utilisation et prestations de service	10'630'219	9'800'000		9'911'076	111'076
4340	Produits de la Billeterie, Abonnements	4'057'268	3'500'000		3'252'430	-247'570
4341	Produits de la Billeterie, Entrées	4'622'748	4'500'000		4'976'646	476'646
4342	Produits de la Billeterie, Taxes	7'840	5'000		7'000	2'000
4343	Produits de Repr. Externes (Tournées)	753'901	750'000		760'000	10'000
4344	Produits des Droits d'Enregistrements	138'218	140'000		0	-140'000
4345	Produits Locations (Salle, Costumes & Vestiaires)	73'121	55'000		65'000	10'000
4347	Produits de la Publicité	362'870	350'000		300'000	-50'000
4348	Produits de Restauration Buvette, Bars, Restaurant	614'254	500'000		550'000	50'000
435	Ventes de marchandises	322'581	402'500		466'022	63'522
4351	Ventes des programmes	190'925	200'000		264'522	64'522
4355	Ventes/locations Production, Produits Coproduction	130'839	200'000		200'000	0
4356	Ventes d'Articles Divers	817	2'500		1'500	-1'000
436	Dédommagements de tiers	383'243	54'000		106'000	52'000
4361	Frais Refacturés	156'794	49'000		100'000	51'000
4362	Remboursement de Frais du Personnel	26'391	5'000		6'000	1'000
4366	Remboursement des Assurances Sociales	200'058	0		0	0
4367	Remboursement d'Assurances de Choses	0	0		0	0
439	Autres contributions	2'267'743	4'375'654		27'500	-4'348'154

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
 pour frais de retard du chantier de la place de Neuve

1233

GRAND THEATRE DE GENEVE

**Budget
2018/2019**

Numéro	Désignation	Comptes 2015/2016		Budget 2017/2018	Budget 2018/2019	Ecart Budget 2017/2018
		Odn/GTG	Odn	Odn	Odn/GTG	
46	SUBVENTIONS & ALLOCATIONS	17'479'654	17'956'819	17'956'819	17'918'819	-38'000
461	Cantons	1'250'000	1'500'000	1'500'000	0	-1'500'000
4610	Subventions Cantonales non Affectées	1'250'000	1'500'000	1'500'000	0	-1'500'000
462	Communes	13'206'859	13'206'819	13'206'819	13'268'819	62'000
4620	Subv. Ville de Genève non Affectées aux Spectacles	10'666'800	10'666'819	10'666'819	10'768'819	102'000
4621	Subv. Ville de Genève Affectées aux Spectacles	40'059	40'000	40'000	0	-40'000
4625	Subventions des Communes (Hors VGE)	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	0
469	Autres subventions et Allocations	3'022'795	3'250'000	3'250'000	4'650'000	1'400'000
4690	Produits de Mécénat	150'000	320'000	320'000	1'895'000	1'575'000
4691	Produits de Sponsoring & Partenariats	852'217	820'000	820'000	800'000	-20'000
4692	Soutien Cercle	1'830'000	1'855'000	1'855'000	1'730'000	-125'000
4693	Soutien de Sponsors/Partenaires affecté	190'578	255'000	255'000	225'000	-30'000
49	IMPUTATIONS INTERNES	3'184'534	0	0	3'184'534	3'184'534
496	VGE Produits - Location d'immeubles	3'184'534	0	0	3'184'534	3'184'534

Proposition: subvention à la Fondation du Grand Théâtre
pour frais de retard du chantier de la place de Neuve

Le président. Là aussi, les chefs de groupe et le bureau souhaitent renvoyer directement la proposition PR-1315 à la commission des finances. Sans ouvrir le débat, je fais voter ce renvoi direct.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté par 43 oui contre 13 non (2 abstentions).

M^{me} Michèle Roulet (LR). J'essaie depuis un moment de demander la parole, Monsieur le président! Les trois propositions PR-1313, PR-1314 et PR-1315 étaient liées. Or, si vous avez bien annoncé pour la PR-1313 qu'il y avait une hésitation entre le renvoi à la commission des finances et celui à la commission des arts et de la culture, il fallait faire de même pour le renvoi de la proposition PR-1314. Il est un peu difficile de comprendre que le financement d'équipements scénographiques ne soit pas étudié à la commission des arts et de la culture! Je crois donc que le renvoi à celle-ci de la proposition PR-1314 aurait dû être proposé comme pour la PR-1313, tout en mentionnant la possibilité du renvoi à la commission des finances – d'autant plus, je le répète, qu'on avait dit qu'on liait ces trois objets. Par conséquent, suite au vote du renvoi de la proposition PR-1313, les propositions PR-1314 et PR-1315 auraient normalement dû être renvoyées comme elle à la commission des arts et de la culture.

Le président. Je vous remercie pour votre intervention, Madame Roulet. Je me base simplement sur les décisions prises par le bureau et les chefs de groupe. Je les soumets au vote du plénum, puis je tiens compte de ce vote. En l'occurrence, je ne reviendrai pas sur les votes qui ont été faits, même s'ils peuvent ne pas vous paraître complètement logiques. C'est ainsi!

M. Sami Kanaan, maire. Je comprends la préoccupation de M^{me} Roulet. J'avais d'ailleurs écrit aux chefs de groupe en proposant que ces trois objets PR-1313, PR-1314 et PR-1315 soient idéalement renvoyés à la commission des finances puisqu'ils sont liés. Le budget du Grand Théâtre pour la saison 2018-2019 affiche un déficit que les deux propositions PR-1314 et PR-1315 comblent largement – pas entièrement. A présent, le Conseil municipal a tranché en ce qui concerne le renvoi de ces objets dans des commissions différentes.

Ce n'est pas dramatique, car le calendrier fait bien les choses: il se trouve que nous parlerons du budget de la saison 2017-2018 – qui n'est plus d'actualité – en commission des arts et de la culture le 17 septembre prochain. Du coup, on traitera le budget 2018-2019 à cette occasion. J'expliquerai l'ensemble de la problématique. Et rebelote avec les deux autres propositions, mais à la commission des finances le 19 septembre prochain; c'est aussi programmé. On peut donc gérer le

problème entre les deux commissions – et chacune aura son mot à dire. J'espère, évidemment, que les résultats seront convergents...

Le président. Je vous remercie, Monsieur le maire. Je pense qu'ainsi vous êtes satisfaite, Madame Rouillet – ou à moitié satisfaite... Mais enfin, il y a eu un petit effort d'explication quant aux votes qui viennent de se dérouler!

Nous passons aux motions d'ordonnancement déposées en début de séance. Nous en avons sept à traiter, Mesdames et Messieurs, vous les avez reçues par courriel; deux concernent de nouveaux objets et cinq portent sur des points figurant déjà à l'ordre du jour.

La première motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1367 de M^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Omar Azzabi, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Delphine Wuest, Hanumsha Qerkini, Tobias Schnebli, Ulrich Jotterand et Albane Schlechten intitulée «Pour un quai des Bergues entièrement piétonnier». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Les Verts demandent l'urgence sur la motion M-1367, car des travaux doivent bientôt être entrepris sur le quai des Bergues et il serait dommage qu'ils ne se fassent avant les discussions sur la piétonisation complète. Si les opérations ne sont pas coordonnées, il y a un risque que de nouveaux travaux aient lieu ultérieurement, avec les coûts supplémentaires que cela impliquera...

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1367 est acceptée par 40 oui contre 23 non.

Le président. La deuxième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence du projet de délibération PRD-163 intitulé «Promouvoir la non-violence en Ville de Genève». Ce point figure déjà à notre ordre du jour. La motion d'ordonnancement a été déposée par M^{me} Uzma Khamis Vannini; je lui donne la parole pendant une minute pour défendre l'urgence.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Ce sera très rapide: je demande le renvoi du projet de délibération PRD-163 en commission, sans prévoir de débat préalable en séance plénière. En effet, la communication non violente paraît essentielle dans cette enceinte comme partout ailleurs!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-163 est acceptée par 40 oui contre 26 non.

Le président. L'urgence sur cet objet est donc acceptée. Le renvoi de celui-ci en commission sera mis aux voix au moment de l'ouverture du débat sur le fond.

La troisième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence du rapport M-1239 A de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion intitulée «Pour une ouverture des bibliothèques municipales le dimanche». Ce point figure déjà à notre ordre du jour. Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC). Je rappelle que la motion M-1239 a été déposée en 2016. Elle visait à ouvrir les bibliothèques municipales le dimanche et à faire une expérience pilote à la bibliothèque de la Cité. Elle demandait aussi au magistrat d'étudier les implications financières et en personnel d'une telle extension des horaires. Depuis, cette motion a été renvoyée à la commission des arts et de la culture où nous l'avons étudiée en long et en large; nous avons auditionné les services de M. Kanaan, ainsi que les représentants du personnel. Elle a ensuite été adoptée à la majorité de la commission. Actuellement il y a urgence, puisque rien ne s'oppose au lancement d'une expérience pilote – en concertation avec le personnel, bien entendu. Je vous remercie donc de soutenir cette motion d'ordonnancement, Mesdames et Messieurs, merci!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport M-1239 A est acceptée par 55 oui contre 6 non (1 abstention).

Le président. La quatrième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de plusieurs points liés: les rapports de la commission de l'aménagement et de l'environnement M-1223 A/B/C, M-1224 A/B/C, M-1225 A/B/C et M-1226 A/B/C sur ces quatre motions dédiées au vélo en ville. Ces points figurent déjà, de manière liée, à notre ordre du jour. Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Olivier Gurtner (S). Il s'agit de revenir sur les motions M-1223, M-1224, M-1225 et M-1226 qui ont été traitées en commission de l'aménagement et de l'environnement et qui concernent le vélo. Elles portent respectivement sur les

pistes cyclables, les places de stationnement pour vélos, les points noirs et la sécurisation du trafic cyclable à l'occasion de travaux de pose de revêtement phonoabsorbant en inversant l'emplacement de bandes cyclables avec les rangées de véhicules stationnés – ce qui n'est pas le cas pour l'instant, on l'a vu à la rue de la Croix-Rouge! Vu le contexte de la votation fédérale du 23 septembre prochain sur l'inscription des voies cyclables dans la Constitution, mais aussi les déclarations récentes du magistrat cantonal en charge du Département des infrastructures, nous souhaitons voter rapidement ces motions. Voilà pourquoi nous demandons l'urgence sur les quatre rapports de commission.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur les rapports M-1223 A/B/C, M-1224 A/B/C, M-1225 A/B/C et M-1226 A/B/C est acceptée par 42 oui contre 24 non.

Le président. La cinquième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1364 intitulée «Retour des véhicules hippomobiles et de la cavalerie en ville de Genève». Ce point figure déjà à notre ordre du jour. Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Olivier Wasmer (LR). Mes chers collègues, vous me direz: «Est-il urgent d'avoir des chevaux en ville de Genève?» Je vous répondrai que l'économie et le tourisme genevois vont mal. On n'a pas eu de Fêtes de Genève, cette année! En ma qualité d'ancien président de l'Association des cavaliers de la région Arve & Lac (ACAL), j'ai fait quelques sondages sur l'utilisation de calèches tirées par des chevaux à Genève. Vous avez peut-être lu dans le *Genève Home Informations (GHI)* que la police montée cantonale est un véritable succès! En effet, cela apporte un plus à notre cité à tous points de vue – y compris touristique, même s'il s'agit de la police.

Aujourd'hui, comme je le disais tout à l'heure à M. le conseiller administratif Barazzone, nous avons un véhicule hippomobile tout prêt à être utilisé. Il date de 1890 et, pour l'instant, se limite à servir des hôtels – surtout le Richemond et le Beau-Rivage, auxquels il a déjà offert ses services. Il faut savoir toutefois que la Ville de Carouge lui a ouvert tout grand les portes: M^{me} le maire Anne Hiltbold a remis les clefs de la barrière devant le temple au représentant d'Attelages du Léman, dont j'ai oublié le nom. C'est donc un plus!

A mon sens, on ne va pas renvoyer cet objet en commission pour délibérer avant de décider si, oui ou non, une calèche peut être utilisée par notre municipalité. Je parle ici d'une simple calèche! Contrairement à ce que pensait M. Barazzone, il n'y en a pas dix, ni neuf, mais une seule. Elle est montée par un passionné kosovar qui, de surcroît, s'est parfaitement intégré chez nous; il connaît très bien Genève,

il adore Genève et la Vieille-Ville! Afin d'éviter des débats inutiles et ne pas coûter de l'argent aux contribuables pour des discussions stériles, chers collègues, je vous demanderai de voter la motion M-1364 en urgence, car elle bénéficiera certainement à tout le monde: aux touristes, au paysage genevois...

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1364 est acceptée par 38 oui contre 26 non.

Le président. La sixième motion d'ordonnancement a été déposée par M. le conseiller administratif Rémy Pagani et demande le traitement en urgence du rapport PR-1276 A de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif visant à céder gratuitement à CFF SA les emprises nécessaires à la réalisation des travaux d'élargissement des voies ferrées en conséquence de l'extension souterraine de la gare de Cornavin. Ce point figure déjà à notre ordre du jour.

Mesdames et Messieurs, j'attire votre attention sur le fait que, si vous votez l'urgence, j'ouvrirai le débat sur ce point dès que nous aurons terminé le traitement des motions d'ordonnancement annoncées – c'est-à-dire que nous débattrons du rapport PR-1276 A ce soir. Que ce soit bien clair: je le ferai passer prioritairement.

Je donne la parole pendant une minute à M. Pagani pour défendre cette urgence.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous avez pu le lire dans le rapport PR-1276 A – je remercie la rapporteuse – cette problématique urgente est liée à la gare souterraine de Cornavin. En effet, le tunnel de Cornavin émergera sous les fenêtres de l'Organisation des Nations unies (ONU), sur des terrains qui nous appartiennent et qui font l'objet d'un droit de superficie. Or l'ONU doit donner son aval à la réalisation de ce tunnel et cela passera par New York... ce qui prendra du temps! J'en sais quelque chose: chaque fois qu'une démarche analogue est entreprise, ça prend quasiment une année.

Je vous demanderai donc de bien vouloir faire droit à ma demande. Le rapport PR-1276 A est le seul objet urgent parmi tant d'autres à traiter – j'espère qu'ils le seront au cours de cette session plénière, mais il faut absolument que celui-là soit voté durant cette session.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PR-1276 A est acceptée sans opposition (65 oui et 5 abstentions).

Le président. La septième et dernière motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1368 de M^{me} et MM. Eric Bertinat, Pascal Altenbach, Daniel Sormanni, Amar Madani, Jean-Philippe Haas, Jean-Pascal Cattin, Pierre Scherb et Yasmine Menétréy intitulée «Déferlement de violences, notamment à l'égard des femmes en Ville de Genève, ou l'échec de la politique de sécurité communale». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Pierre Scherb (UDC). La motion M-1368 fait suite au déferlement de violence que nous avons observé cet été: cinq femmes ont été attaquées de manière ignoble et indigne d'une ville internationale comme Genève. Nous constatons que la police municipale est arrivée bien en retard sur les lieux, car elle est en sous-effectif. Notre motion vise donc, premièrement, à demander le doublement de l'effectif de la police municipale.

La deuxième invite porte sur l'élargissement des compétences de la police municipale, afin qu'elle puisse combattre la criminalité plus efficacement.

Par ailleurs, nous avons constaté que les malfrats sont venus de France et se sont enfuis en direction de la France. A ce niveau-là, il faut que le Corps des gardes-frontière soit lui aussi renforcé. C'est la troisième invite. Nous souhaitons que soit adressée une demande dans ce sens au Conseil d'Etat.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1368 est refusée par 50 non contre 14 oui (1 abstention).

Proposition: cession d'emprises aux CFF pour l'élargissement de voies ferrées dû à l'extension souterraine de la gare de Cornavin

8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 novembre 2017 en vue de céder gratuitement à CFF SA les emprises nécessaires à la réalisation des travaux d'élargissement des voies ferrées en conséquence de l'extension souterraine de la gare de Cornavin, issues des parcelles N° 5354 de Genève-Petit-Saconnex et N°438 de Pregny-Chambésy, propriétés de la Ville de Genève (PR-1276 A)¹.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances le 16 janvier 2018. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Simon Brandt, le 22 mai 2018. Les notes de séance ont été prises par M. Nicolas Rey, que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la volonté de votre Conseil de soutenir le projet d'extension souterraine de la gare de Cornavin selon la délibération du 27 septembre 2016 prise dans le cadre de la PR-1185;

vu le plan d'emprises établi par les CFF en date du 10 juin 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à céder gratuitement à CFF SA les emprises nécessaires à la réalisation des travaux d'élargissement des voies ferrées en lien avec l'extension souterraine de la gare de Cornavin, issues des parcelles N° 5354 de Genève-Petit-Saconnex et N° 438 de Pregny-Chambésy, propriétés de la Ville de Genève. Les emprises définitives seront établies par le dossier d'approbation des plans déposé par les CFF auprès de l'OFT et la mutation parcellaire sera établie sur la base du dossier d'approbation des plans en force.

¹ «Mémorial 175^e année»: Proposition, 4569. «Mémorial 176^e année»: Motion d'ordonnancement, 1238.

Proposition: cession d'emprises aux CFF pour l'élargissement de voies ferrées dû à l'extension souterraine de la gare de Cornavin

L'accord à la cession reste conditionné à l'accord de l'ONUG en tant que bénéficiaire du droit réel de superficie et de la servitude d'usage grevant la parcelle N° 5354 de Genève-Petit-Saconnex.

Art. 2. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 3. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et/ou au profit des parcelles susmentionnées et des futures parcelles découlant de la mutation prévue en vue de la réalisation du projet d'élargissement des voies ferrées en lien avec l'extension souterraine de la gare de Cornavin.

Séance du 22 mai 2018

Audition de M^{me} Marie Fauconnet Falotti, responsable de l'Unité opérations foncières, et de M. Pierre Bosson, gérant d'opérations foncières

M^{me} Fauconnet procède à sa présentation qui repose sur un document Powerpoint. La proposition PR-1276 a trait à des cessions gratuites aux Chemins de fer fédéraux (CFF), plus précisément à l'entreprise CFF SA.

Ces emprises sont nécessaires pour l'extension du faisceau de voies sur des parcelles (N^{os} 438 et 5354) propriétés de la Ville de Genève, dans le secteur de l'Organisation des Nations unies (ONU) et du chemin de l'Impératrice.

Cette opération s'inscrit dans le projet «Léman 2030» qui prévoit l'extension de la gare de Cornavin ainsi qu'une amélioration de la desserte de Genève et plus globalement de la Suisse romande et qui est soutenu par les autorités tant fédérales que cantonales et communales.

Elle poursuit en expliquant la demande des CFF, qui souhaitent être propriétaires des parcelles lorsque les voies se trouvent en surface, de manière à garantir la sécurité et la pérennité de l'exploitation.

La parcelle N° 5354 est grevée du droit réel de superficie (DDP) 5355 et d'une servitude d'usage au profit de l'ONU, les assiettes de ces deux droits devront être réduites pour permettre la cession du terrain aux CFF.

Les CFF ont entrepris les démarches visant l'obtention d'un accord de la Ville de Genève en tant que propriétaire de la parcelle N° 2071 et bénéficiaire des droits réels susmentionnés sur la parcelle N° 5354, en vue de procéder à la cession à CFF SA de l'emprise nécessaire au développement du projet ferroviaire.

La disponibilité des terrains est un élément incontournable de la faisabilité du projet. S'agissant des rapports avec l'ONU les démarches à mettre en œuvre sont

Proposition: cession d'emprises aux CFF pour l'élargissement de voies ferrées dû à l'extension souterraine de la gare de Cornavin

particulières et doivent être entièrement menées par les canaux diplomatiques. L'ensemble des démarches se fait sous l'égide de la mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations unies et des autres organisations internationales à Genève qui gère les rapports de l'organisation avec l'Etat hôte.

Il s'agit d'un travail de longue haleine et le processus risque d'être long.

Concernant les rapports entre la Ville de Genève et l'ONU, la Ville de Genève est propriétaire de la parcelle N° 5354 et l'ONU en est bénéficiaire de droits réels.

Il s'agit de réduire l'assiette des droits de l'ONU, qui doit accepter cette proposition (en effet, si la loi fédérale sur les chemins de fer prévoit l'expropriation en cas de nécessité, cette possibilité ne concerne pas les organisations internationales).

Sur la base de la décision du Conseil municipal, le Conseil administratif pourra écrire dans ce sens à l'ONU, qui devra accepter (par décision de l'assemblée générale a priori).

Selon la mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations unies et des autres organisations internationales à Genève, à ce stade la position de l'ONU est favorable et elle serait prête à réduire son emprise pour favoriser un projet d'intérêt public.

Concernant les rapports entre la Ville de Genève et les CFF, la Ville de Genève est partenaire du développement de l'extension souterraine de la gare de Cornavin.

A ce titre, elle participe au financement du projet et propose de céder gratuitement les terrains nécessaires aux CFF (terrains inconstructibles car situés en zone de verdure).

Le Conseil municipal a voté un crédit de 120 204 000 francs dans le cadre de ce projet et l'idée principale pour la Ville est de rester partenaire sans pour autant alourdir la facture.

Les CFF souhaitent obtenir les accords de la Ville de Genève et de l'ONU avant de développer le projet de manière plus détaillée. Une fois ces accords validés, ils pourront établir le projet définitif en vue de déposer le dossier d'approbation des plans (PAP) auprès de l'Office fédéral des transports (OFT). La phase de travaux devrait avoir lieu entre 2024 et 2031, la cession des terrains en question contribuera à la desserte ferroviaire de la gare de Cornavin.

M^{me} Fauconnet estime que la valeur des terrains est comprise entre 50 000 et 1 million de francs, selon une estimation sommaire de l'Unité opérations foncières (UOF).

En effet, il s'agit de 12 500 m² dans une zone non constructible. Elle base son calcul sur le fait que les zones de verdure (comme celles dont il est question) sont

Proposition: cession d'emprises aux CFF pour l'élargissement de voies ferrées dû à l'extension souterraine de la gare de Cornavin

valorisées différemment par la Ville (entre 50 et 100 francs par mètre carré) et les CFF (3 à 5 francs par mètre carré).

Questions-réponses

Il est question d'une opération prévue pour un certain nombre d'années, quel est l'investissement total de la Ville sur le plan financier?

M^{me} Fauconnet précise qu'elle ne peut pas répondre à cette question, car il ne s'agit pas de son domaine de compétences. Elle devrait être posée à M. Pagani ou aux services (Direction du patrimoine bâti (DPBA) ou au Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) par exemple) chargés des abords de la gare de Cornavin.

La proposition PR-1185 prévoit un crédit de 120 204 000 francs visant à ce que la Ville contribue au projet de gare souterraine, en l'état les partenaires sont les CFF, le Canton et la Ville, les aménagements autour interviendront plus tard.

Comment les montants en question vont-ils pouvoir être inscrits par rapport à la répartition des charges entre la Ville de Genève, les CFF et le Canton?

M^{me} Fauconnet répond qu'à ce stade, il s'agit d'une question qui n'a pas encore été discutée. A sa connaissance, il n'a jamais été dit aux CFF qu'il était prévu de déduire quelque chose des 120 204 000 francs ni qu'il s'agit d'une contribution en nature, l'idée de base en l'état est de dire que l'on cède gratuitement ces terrains, en qualité de partenaire du projet.

Un commissaire constate que l'on fait un cadeau aux CFF alors que ces derniers n'en font aucun lorsqu'ils louent des arcades dans les gares ou dans le cadre des installations annexes (il prend l'exemple du local à vélos derrière Cornavin). Il demande donc, même s'il s'agit de deux entités (CFF Immobilier et CFF Infrastructures), s'il serait possible de profiter de ce genre d'opportunités afin de négocier.

Il demande ensuite si d'autres projets vont encore arriver, ou si la proposition en question couvre l'ensemble des besoins relatifs à l'extension de la gare.

Il demande également si l'on n'est pas en train de confondre l'extension de la gare CFF avec la troisième voie CFF.

M^{me} Fauconnet, concernant la question relative à la confusion entre l'extension et la troisième voie, précise qu'elle demandera aux CFF (c'est-à-dire savoir dans quelle mesure l'extension de la gare, le prolongement de la voie en question, et la troisième voie se rejoignent).

Concernant la question des négociations avec les CFF, à son niveau rien de tel n'a été demandé. Elle estime que cela s'explique par le fait qu'il était nécessaire

Proposition: cession d'emprises aux CFF pour l'élargissement de voies ferrées dû à l'extension souterraine de la gare de Cornavin

d'obtenir un accord assez rapidement ou alors le Conseil administratif a estimé qu'en tant que partenaire il était judicieux de faciliter le projet notamment du point de vue foncier (elle précise qu'elle l'a compris comme cela).

Concernant la question relative aux autres opérations foncières dans ce projet, M^{me} Fauconnet précise qu'elle ne peut pas en dire davantage à ce stade, notamment par rapport au faisceau de voies sur Cornavin; d'autres éléments fonciers apparaîtront peut-être en fonction de l'avancée du projet.

Un autre commissaire demande pourquoi la «gratuité» a été décrétée d'emblée.

M^{me} Fauconnet explique que cette décision s'inscrit dans une volonté d'aller de l'avant et de manière positive, afin d'éviter les obstacles qui pourraient pousser les CFF à revenir sur leur projet de gare souterraine. Elle précise néanmoins qu'il revient au Conseil municipal de confirmer cette décision.

La date butoir du 31 mai 2018 (mentionnée dans la proposition) est-elle si cruciale que cela?

M^{me} Fauconnet répond que cela repose sur le planning établi par les CFF. L'objectif est de transmettre la décision le plus rapidement possible à l'ONU afin que l'assemblée générale de l'organisation puisse traiter ce point au début de l'année prochaine, faute de quoi cette question sera repoussée à l'ordre du jour de la séance de l'année suivante (l'assemblée générale de l'organisation ne se réunit en effet qu'une fois par année). M^{me} Fauconnet précise que si le Conseil municipal se prononce d'ici au mois de septembre prochain, la convention-cadre sera de toute manière signée, sous réserve de l'accord de la Ville, qui représenterait un signe favorable, en allant dans le sens de l'ensemble du projet. L'objectif est donc d'avoir une décision aussi vite que possible.

Le schéma présenté comprend-il le projet d'accueil de nuit prévu dans le périmètre des voies ferrées?

M^{me} Fauconnet rappelle que ce projet est prévu près du tunnel de la rue du Valais et, après l'avoir décrit plus précisément, souligne qu'il est compatible avec le projet de la proposition PR-1276 car il se trouve plus bas et du côté du lac.

Que se passerait-il si le Conseil municipal décidait de refuser d'accorder la gratuité dont il est question?

M^{me} Fauconnet précise que ce n'est pas l'hypothèse préférée. Il serait en effet préférable de se prononcer sur une validation du principe, quitte à donner pour mission au Conseil administratif de négocier une contrepartie, l'idée principale est de faire comprendre à l'ONU que toutes les autorités de l'Etat-hôte tirent à la même corde et soutiennent ce projet d'intérêt public.

Proposition: cession d'emprises aux CFF pour l'élargissement de voies ferrées dû à l'extension souterraine de la gare de Cornavin

Si l'organisation sent que ce n'est pas le cas, elle estimera sans doute avoir d'autres choses plus importantes à faire depuis New York, et refusera de se prononcer tant que les autorités helvétiques ne se seront pas mises d'accord.

Tout ce qui sera mis à la charge du projet sera également mis à la charge de la Ville, c'est-à-dire que l'éventuel montant facturé aux CFF pour ces terrains sera aussi réglé par les 120 204 000 francs de crédit que la Ville a déjà votés. Cette gratuité doit être comprise comme une contribution de la Ville au projet dans son ensemble.

Un expert a-t-il été mandaté pour évaluer la valeur de ces terrains?

M^{me} Fauconnet répond que non. Elle ajoute que si aucun accord n'est trouvé, la Commission fédérale d'estimation (qui est saisie en cas de procédure d'expropriation) se prononcera indépendamment de toute autre expertise.

Une commissaire demande ce qu'il adviendrait si l'ONU disait non.

M^{me} Fauconnet répond que pour la Ville cela ne changerait rien, mais que les CFF, par contre, seraient bien empruntés, puisque le projet de la gare devrait être entièrement revu.

Dans un premier temps l'ONU a demandé à ce que d'autres pistes soient étudiées, puis les représentants new-yorkais se sont révélés plus compréhensifs. Néanmoins, M^{me} Fauconnet souligne que la mission suisse auprès des Nations unies a bien mis en évidence le fait qu'il était primordial que les autorités helvétiques soient fédérées autour d'un même projet. Elle conclut en déclarant que pour l'heure on dispose d'une fenêtre positive qui doit encore se confirmer.

M^{me} Fauconnet rappelle que dans le cadre de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), la Ville se bat pour que la gratuité des terrains ne soit pas automatiquement accordée aux CFF. Elle souligne que jamais personne ne s'est autant battu contre les CFF. Or, la Ville a obtenu partiellement gain de cause sur certains dossiers (les CFF ont fait recours), ces derniers sont très inquiets, car une victoire de la Ville créerait un précédent.

Toutefois, en ce qui concerne la proposition PR-1276, elle rappelle que le Conseil municipal a voté un crédit de 120 204 000 francs afin de réaliser le projet de gare souterraine et c'est donc pour faciliter la réalisation de ce projet, pour lequel la Ville est d'ailleurs partenaire à part entière, qu'il a été décidé de faire une exception et d'accorder la gratuité aux CFF pour les parcelles en question.

En l'absence d'autres questions, le président libère les auditionnés après les avoir remerciés.

Proposition: cession d'emprises aux CFF pour l'élargissement de voies ferrées dû à l'extension souterraine de la gare de Cornavin

Discussion et vote

Un commissaire propose d'auditionner les CFF, parce qu'il estime qu'il y a encore des zones d'ombre en lien avec cette proposition.

Le président propose de procéder au vote de l'audition des CFF.

Par 13 non (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 1 oui (MCG), l'audition est refusée.

Le président, après s'être assuré que les membres de la commission des finances étaient tous d'accord de discuter et de voter ce soir, ouvre ensuite la discussion sur cet objet.

Le groupe socialiste est prêt à accepter cette proposition, mais demande comment préciser et formuler le fait que la Ville doit faire valoir cet échange à l'avenir.

Le groupe du Parti libéral-radical déclare que tous les membres de la commission des finances comprennent l'intérêt d'accepter ce projet et de faire avancer l'amélioration de la desserte ferroviaire de Genève. Toutefois, il estime dommage de se priver de moyens de négocier face aux CFF, qui sont constitués par trois sociétés anonymes qui, elles, n'hésitent pas à défendre bec et ongles leurs différents intérêts respectifs.

Le groupe du Parti démocrate-chrétien souhaite voter cette proposition dès ce soir. Il se dit rassuré d'apprendre que la Ville défend ses intérêts face aux CFF dans d'autres projets. Il estime que dans le cadre de cette proposition, il faut insister sur l'aspect politique qui la constitue. Il conclut en déclarant qu'il est très bien que la Ville puisse prendre rapidement des décisions, notamment lorsqu'il s'agit de grands projets portant sur l'avenir de Genève.

Le groupe Ensemble à gauche rejoint l'opinion exprimée par le groupe du Parti démocrate-chrétien. En effet il est important de donner un signal politique clair dans le cadre de ce projet. Le projet de gare souterraine a permis de sauver un quartier (celui des Grottes) et cela a un prix. Il faut donc désormais aller de l'avant.

Le groupe du Mouvement citoyens genevois estime qu'il y a encore des zones d'ombre dans le cadre de ce projet. En outre, ce dernier repose *in fine* sur une décision de l'assemblée générale de l'ONU qui ne sera pas connue avant 2019. Il déclare donc qu'en l'état le Mouvement citoyens genevois ne dispose pas de suffisamment d'éléments pour se déterminer et qu'il s'abstiendra, tout en se réservant le droit de prendre sa décision finale «le jour J».

Les groupe des Verts soutient cette proposition et il la votera donc en urgence. Mais il souhaite faire voter une recommandation: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de procéder à une valorisation future des parcelles cédées gratuitement à CFF SA, sur la base de leurs valeurs établies.»

Proposition: cession d'emprises aux CFF pour l'élargissement de voies ferrées dû à l'extension souterraine de la gare de Cornavin

Le président procède ensuite aux votes.

Par 8 oui (1 Ve, 4 S, 3 LR) contre 1 non (UDC) et 5 abstentions (2 EàG, 1 MCG et 2 DC), la recommandation est acceptée.

Par 10 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 DC, 1 UDC) et 4 abstentions (3 LR, 1 MCG), la proposition avec la recommandation est acceptée. (*Voir ci-après le texte des délibérations et recommandation adoptées sans modification.*)

M^{me} Patricia Richard, rapporteuse (LR). La commission des finances a traité rapidement la proposition PR-1276, à la demande du magistrat. Il s'agit, dans le cadre de l'extension de la gare souterraine de Cornavin, de déclasser une portion de terrain pour que les Chemins de fer fédéraux (CFF) puissent élargir leur rayon d'action. La commission a étudié cette proposition et l'a trouvée excellente, mais il y a un petit souci... Lorsqu'il s'agit de nous montrer des factures, les CFF sont là! Or, actuellement, nous nous apprêtons à leur céder du terrain gratuitement, sans même récupérer quoi que ce soit.

Une grande partie de la commission a demandé que le magistrat et ses services soient un peu plus diligents, lors de l'élaboration de ce genre de propositions. Vous aurez peut-être vu à la page 9 de mon rapport, chers collègues, qu'une recommandation a été acceptée qui demande que le Conseil administratif procède à une valorisation future des parcelles cédées gratuitement aux CFF, sur la base de leur valeur établie respective. Je ne peux donc que vous recommander de voter la recommandation avec la proposition du magistrat – tout en précisant que le Conseil municipal sera très attentif à ce qu'une future proposition de ce genre rapporte quand même un peu d'argent à la Ville!

Premier débat

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Moi, je veux bien faire droit à cette recommandation, mais c'est un détail dans un projet de grande envergure. Je rappelle que le Conseil municipal a voté 100 millions de francs pour aider les CFF à aménager la gare souterraine de Cornavin. Nous récupérerons éventuellement cette somme – enfin... je vais me battre pour cela! Alors, Mesdames et Messieurs, je ferai ce que la commission des finances me recommande de faire, mais je préfère mettre mon énergie à récupérer ces 100 millions de francs dans le cadre de la modification de la loi fédérale de programmation des infrastructures qui sera votée par les Chambres fédérales dans quelques mois, je crois.

Proposition: cession d'emprises aux CFF pour l'élargissement de voies ferrées dû à l'extension souterraine de la gare de Cornavin

Par conséquent, je n'aimerais pas jouer à l'épicier avec les CFF pour ce terrain... Je rappelle aussi que nous leur avons donné le terrain situé sur le tunnel qui sort du pont de la Jonction – cela représente un certain nombre de mètres carrés – pour faciliter leur implantation et leurs travaux de rénovation. Alors oui, je ferai en sorte de récupérer quelque menue monnaie selon la recommandation de la commission des finances jointe à la délibération de la proposition PR-1276, mais il y a d'autres priorités auxquelles le Conseil administratif – tout comme moi – entend répondre très activement...

M. Alfonso Gomez (Ve). J'interviens juste pour signaler que ce que nous demandons dans la recommandation de la commission des finances est la moindre des choses! Il nous semble tout de même utile de connaître la valeur des avoirs que la Ville de Genève cède à un tiers – que ce soit aux CFF, au Canton, à la Confédération ou à je ne sais qui d'autre. Cela vaut pour les négociations futures, simplement parce que c'est la moindre des choses, je le répète! Cet aspect aurait d'ailleurs déjà dû faire partie intégrante de la proposition PR-1276, raison pour laquelle nous avons voté en commission cette recommandation que je remercie le Conseil municipal d'accepter. Son bien-fondé me semble assez évident lorsque nous, Ville de Genève, cédon un actif.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée sans opposition (61 oui et 8 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la volonté de votre Conseil de soutenir le projet d'extension souterraine de la gare de Cornavin selon la délibération du 27 septembre 2016 prise dans le cadre de la PR-1185;

vu le plan d'emprises établi par les CFF en date du 10 juin 2017;

Proposition: cession d'emprises aux CFF pour l'élargissement de voies ferrées dû à l'extension souterraine de la gare de Cornavin

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à céder gratuitement à CFF SA les emprises nécessaires à la réalisation des travaux d'élargissement des voies ferrées en lien avec l'extension souterraine de la gare de Cornavin, issues des parcelles N° 5354 de Genève-Petit-Saconnex et N° 438 de Pregny-Chambésy, propriétés de la Ville de Genève. Les emprises définitives seront établies par le dossier d'approbation des plans déposé par les CFF auprès de l'OFT et la mutation parcellaire sera établie sur la base du dossier d'approbation des plans en force. L'accord à la cession reste conditionné à l'accord de l'ONUG en tant que bénéficiaire du droit réel de superficie et de la servitude d'usage grevant la parcelle N° 5354 de Genève-Petit-Saconnex.

Art. 2. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 3. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et/ou au profit des parcelles susmentionnées et des futures parcelles découlant de la mutation prévue en vue de la réalisation du projet d'élargissement des voies ferrées en lien avec l'extension souterraine de la gare de Cornavin.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de procéder à une valorisation future des parcelles cédées gratuitement à CFF SA, sur la base de leurs valeurs établies.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Interpellation orale: conditions de départ de l'ancien directeur de la BGE

9. Interpellation orale du 17 mai 2018 de M. Daniel Sormanni: «Bibliothèque de Genève (BGE), quelles sont les véritables conditions de départ de l'ancien directeur?» (IO-285)¹.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est évident que la problématique de la Bibliothèque de Genève (BGE) a suscité passablement de soucis, d'abord au niveau de la gestion de cette vénérable institution, ensuite – et surtout – du fait que le personnel employé à la BGE, qui compte environ 180 personnes si mes chiffres sont exacts, a terriblement souffert du passage de l'ancien directeur. Heureusement, celui-ci n'est plus en charge de la BGE aujourd'hui.

Le magistrat nous a fourni un certain nombre d'informations, mais il n'en demeure pas moins qu'il serait quand même utile de savoir quelles ont été les conditions de départ de ce directeur controversé. D'après l'analyse de la Cour des comptes, il a contre lui une liste de récriminations assez impressionnante, pour ne pas dire autre chose! Cela a son importance, également pour le personnel qui a souffert. Quoi que vous puissiez en dire, Mesdames et Messieurs, on ne se remet pas comme ça de mobbing, de pressions... J'en passe et des meilleures!

Je pense que vous savez tous plus ou moins ce qui s'est passé à la BGE. Ce n'était pas facile tous les jours pour le personnel, de loin pas! Une trentaine de personnes ont déposé plainte auprès de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT). Je vous laisse imaginer l'ampleur de la problématique!

J'aimerais donc avoir la certitude que ce directeur controversé n'a pas bénéficié d'un quelconque parachute – doré ou pas, percé ou pas... – de la part de la Ville de Genève. Car il n'avait pas envie de partir, c'est évident! Il a résisté autant qu'il a pu et il a pris un avocat. Cette affaire me semble désormais réglée, mais quelles sont les véritables conditions de son départ? Combien a-t-il touché? A-t-il bénéficié d'un certain nombre de salaires supplémentaires pour accepter finalement de quitter son poste? Malgré le rapport de la Cour des comptes et les négociations avec le Conseil administratif vis-à-vis de cet ancien directeur de la BGE, je crois qu'on a pris en compte le fait qu'il ne souhaitait bien sûr pas quitter son poste, mais qu'il a fini par y être contraint vu l'ampleur des difficultés à résoudre.

Pour ma part, j'aurais souhaité qu'on ait autant voire plus d'attention pour le personnel qui a souffert. J'aimerais bien savoir, parallèlement, ce que le Conseil administratif a entrepris pour rassurer le personnel – et pas seulement par quelques interventions sur place, je parle ici de mesures d'encadrement. Je

¹ Ouverture de l'interpellation, 489.

Interpellation orale: conditions de départ de l'ancien directeur de la BGE

le répète, on ne sort pas forcément aussi facilement que ça du mobbing ou même d'un burn-out; les conséquences peuvent durer des années. J'attends, de la part du Conseil administratif, de savoir comment il a pris en compte les souffrances de ce personnel pour s'assurer que la Ville de Genève le traitera bien à l'avenir. Certes, le statut du personnel de la Ville stipule des conditions de travail exemplaires que le monde entier ou presque nous envie – c'est une chose – mais le plus important est la manière dont on traite le personnel sur le terrain!

Mon interpellation comporte donc une double question: quelles ont été les conditions de départ de l'ancien directeur et comment a-t-on pris en compte les souffrances du personnel de la BGE?

M. Sami Kanaan, maire. Je réponds volontiers à M. Sormanni. Le rapport de la Cour des comptes que vous avez mentionné, Monsieur le conseiller municipal, est public. Je signale à celles et à ceux qui ne l'ont pas encore lu qu'on l'a diffusé et qu'il est disponible sur le site de la Cour des comptes.

Ce rapport confirme qu'il y a effectivement des difficultés très sérieuses à la BGE. Je rappelle tout de même, pour une vision équilibrée des choses, que la Cour des comptes a jugé pertinents les choix stratégiques qui ont été faits tant à l'échelle de mon département qu'au niveau de la BGE et de son directeur. Cet aspect du rapport est important, dans le contexte actuel de changements très substantiels dans le monde des bibliothèques – je ne m'étendrai pas là-dessus maintenant, car c'est un sujet passionnant en soi et de nombreuses réformes sont en cours. Ces changements représentent un défi considérable pour l'ensemble des personnes travaillant dans ce domaine, depuis le personnel de terrain jusqu'aux cadres intermédiaires et supérieurs.

Toutefois, le rapport de la Cour des comptes sur la BGE reconnaît aussi qu'il y avait de très sérieuses difficultés managériales et humaines dans la maison. Vous vous rappelez probablement l'une des choses que j'avais dites très clairement au nom du Conseil administratif lors de la présentation publique de ce document, Mesdames et Messieurs – certains d'entre vous étaient présents à la conférence de presse: en tout état de cause, il n'était pas envisageable de continuer les relations de travail avec le directeur sortant. Sur ce point, il a d'ailleurs lui-même été très vite d'accord. A un moment donné, quelle que soit l'opinion que l'on pouvait avoir les uns et les autres – lui compris – sur la nature de ces problèmes, les rapports de confiance étaient rompus et il était objectivement impossible, dirais-je, de continuer à collaborer dans ces conditions.

En ce qui concerne les suites données à ce rapport, Monsieur Sormanni, je vous rassure: un suivi extrêmement intensif et approfondi est effectué. Vous vous souvenez que la Cour des comptes a fait 21 recommandations; elles sont toutes

Interpellation orale: conditions de départ de l'ancien directeur de la BGE

en phase de mise en œuvre, certaines sont déjà réalisées et nous respectons le calendrier prévu. Cela, dans le cadre d'une démarche aussi transparente et participative que possible qui a d'ailleurs été saluée lors des réunions du personnel sur de nombreux aspects, dont certains ne sont pas simples.

Je souligne que la Cour des comptes – je le dis franchement – a trouvé la BGE plutôt surdotée en personnel dans certaines catégories professionnelles, constat qu'il n'est bien sûr pas évident d'admettre pour le personnel concerné. Ce rapport signale aussi que certains processus de gestion ou de travail ne sont pas à jour par rapport aux défis actuels des bibliothèques. Certes, on le sait bien, la Cour des comptes émet des recommandations que nous ne sommes pas obligés de suivre à la lettre mais, en tout cas, cela mérite examen et discussion. Or, ces discussions sont en cours concernant de nombreux points. Il ne s'agit pas seulement de la numérisation, par exemple, même si c'est un enjeu important.

Parallèlement, Monsieur Sormanni, vous avez mentionné à juste titre le fait que l'OCIRT avait été sollicité. Je rappelle que l'OCIRT avait décidé de surseoir à sa propre intervention, tant que le rapport de la Cour des comptes était en voie d'élaboration, afin d'éviter des interventions en parallèle. Une fois que la Cour des comptes a eu rendu son rapport, nous avons repris contact avec l'OCIRT et avons convenu qu'une enquête détaillée sur ce que l'on appelle les risques psychosociaux – c'est-à-dire les relations de travail, l'ambiance au travail, les conditions de travail au quotidien – devait être menée.

Un mandataire a été choisi, qui est aujourd'hui à l'œuvre. Ce processus n'est pas encore terminé. Comme toujours dans ce genre d'interventions sur les risques psychosociaux, il s'agit en principe d'une démarche effectuée de manière participative, avec un comité de pilotage interne et les représentants de toutes les catégories de personnel de l'institution. Je peux dire aujourd'hui sans aucun doute que, même s'il faut évidemment du temps pour panser les blessures, la BGE est au travail et la situation est beaucoup plus sereine qu'il y a quelques mois.

Je relève au passage que c'est la directrice de mon département, Carine Bachmann, qui assure l'intérim de la direction de la BGE. Elle y consacre beaucoup de temps, car cela demande beaucoup de temps – c'est mérité et justifié –, à savoir deux à trois jours par semaine. Lui accorder ce temps au détriment d'autres tâches dans le département représente un choix stratégique de ma part, car c'est nécessaire pour accompagner cette démarche absolument vitale à la BGE.

En parallèle, nous avons lancé le processus de recrutement d'une nouvelle direction qui est également en cours et se déroule de façon très structurée. Je vous donnerai volontiers plus d'informations en commission des finances, Mesdames et Messieurs, lorsque je serai auditionné prochainement à propos du projet de budget 2019. Nous agissons de manière aussi représentative, ouverte et transparente que possible.

Interpellation orale: conditions de départ de l'ancien directeur de la BGE

Evidemment, j'espère que nous trouverons la perle rare. En effet, la Cour des comptes attire notre attention – ce n'est qu'une recommandation, je le répète, mais il faut la prendre en considération – sur l'importance de trouver quelqu'un qui soit en quelque sorte le mouton à cinq pattes: une personne qui ait à la fois des compétences scientifiques et bibliothéconomiques – donc dans son domaine professionnel spécifique – et des compétences managériales. Je ne dis pas que cela n'existe pas, mais disons que ce n'est pas un profil évident à trouver!

Quant à votre autre question, Monsieur Sormanni, je serai beaucoup plus bref. Les conditions de départ de l'ancien directeur de la BGE relèvent de la relation entre employeur et employé. L'employeur est le Conseil administratif, l'employé le directeur en question, qui est parti à la fin du mois de mars dernier – il a donc quitté la fonction publique municipale. Je ne donnerai aucun détail, si ce n'est que ses conditions de départ sont parfaitement décentes et acceptables dans le cadre du statut du personnel de la Ville de Genève.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je remercie le magistrat pour ses réponses, mais je reste évidemment sur ma faim! En effet, on ne sait pas véritablement dans quelles conditions ce directeur a quitté la BGE.

Pour ma part, j'ai une question complémentaire à poser que j'avais déjà posée à l'époque. Durant la période où ce directeur a été en fonction, il a fallu lui adjoindre des coachs: un coach pour le management et un coach scientifique. Visiblement, il y avait des problèmes dans ces deux domaines. Là-dessus, Monsieur le magistrat, vous allez pouvoir me répondre. J'aimerais savoir combien cela a coûté annuellement à la Ville, durant toute la période où a exercé ce directeur controversé, en termes de coach en management et de coach scientifique. C'est les deniers de la Ville de Genève, les deniers des contribuables!

Je trouve quand même assez incroyable que ce directeur ait été confirmé à son poste – car il y a eu tout un processus: il a d'abord été engagé, puis confirmé au terme d'une période d'essai, comme tout un chacun – alors qu'il avait déjà fallu lui adjoindre des coachs à cause des problèmes et des manquements sur le plan managérial et sur le plan scientifique. Je pense que nous avons droit à la clarté et qu'il serait bon de savoir combien a coûté à la municipalité, c'est-à-dire aux contribuables de Genève, le triste épisode – à ne jamais répéter! – de ce directeur à la tête de la BGE.

M. Sami Kanaan, maire. Monsieur le conseiller municipal, je partage avec vous un certain nombre de préoccupations, dont évidemment le souci du bon usage des deniers des citoyens, des contribuables.

Interpellation orale: conditions de départ de l'ancien directeur de la BGE

Cela dit, avant de parler du cas particulier de la direction de la BGE, il faut admettre que le rôle des cadres est devenu plus complexe aujourd'hui, dans le domaine des institutions culturelles en particulier, mais cela vaut en réalité pour toute l'administration. En effet, on leur demande désormais d'être – si possible – des spécialistes dans leur domaine professionnel spécifique et des spécialistes du management. Or, le management du personnel est devenu plus complexe, parce qu'il y a objectivement plus de pression et de travail, en moyenne, et pas forcément plus d'effectifs. Les normes au sens large se sont complexifiées dans tous les domaines: sécurité, santé au travail, etc. Il y a donc beaucoup plus de défis à relever.

Au passage, je rends hommage à l'ensemble du personnel de l'administration, bien sûr, mais en particulier aux cadres qui doivent parfois concilier des injonctions politiques pas toujours convergentes: des injonctions budgétaires, légales et autres. Il arrive donc, dans ce contexte-là, qu'il faille les seconder dans l'accomplissement de leurs tâches. Nous l'assumons parfaitement en tant qu'employeur Ville de Genève, car c'est normal de notre part.

Je vous remercie de relever que les conditions de travail de la Ville de Genève sont exemplaires sur le plan statutaire, Monsieur Sormanni, mais ces conditions de travail – vous le dites aussi – constituent aussi une réalité de tous les jours et pas seulement des dispositions stipulées dans un statut du personnel. Dans ce sens, toute personne de l'administration municipale, quels que soient ses fonctions, son métier et ses responsabilités, peut avoir besoin de bénéficier d'un appui professionnel spécifique, collectif ou individuel. Cela peut se faire par des formations, mais aussi par l'intermédiaire de conseils que l'on cherche pour réorganiser une équipe ou un service. Si on peut le faire avec les moyens internes, on le fait.

Cependant, il s'avère parfois utile d'avoir un regard externe, lequel a souvent le mérite d'une certaine distance et d'une certaine objectivité. Il arrive donc de temps à autre – mais ce n'est pas fréquent – que l'on accompagne un cadre dans la gestion d'un changement, d'un problème, d'une crise. Nous le faisons de manière très sélective.

En ce qui concerne la BGE, je rappelle d'abord que le choix de son ancien directeur s'est tout de même fondé sur des critères documentés. Je suis très attentif – et ne changerai pas d'opinion à ce sujet – à la nécessité pour nos institutions culturelles en général, et donc la BGE en particulier, d'être plus dynamiques en termes d'ouverture au public au sens large. Cela veut dire que la BGE doit être moins élitiste, moins sélective dans sa manière de présenter ses collections. Je vous le dirai franchement, Monsieur Sormanni, et cela ne me fait pas plaisir de l'admettre: de toutes les bibliothèques patrimoniales de Suisse, c'est la BGE qui a le taux de visiteurs le plus bas par rapport à sa taille. Les

Interpellation orale: conditions de départ de l'ancien directeur de la BGE

gens qui y sont employés font un excellent travail, mais je dirais qu'il n'y a pas toujours eu cette préoccupation de l'ouverture au public. Cela concerne autant les horaires d'ouverture que l'organisation des services et d'autres aspects. C'est là une priorité vitale!

Or, le directeur de l'époque avait un projet tout à fait crédible et des références dans ce domaine. Par la suite, il y a effectivement eu des problèmes – on en a largement parlé, je ne reviens pas là-dessus – au cours d'une crise qui a connu plusieurs phases. Il se trouve que je ne suis pas a priori un coupeur de têtes: j'essaie d'abord d'arranger les choses et de donner une chance aux gens. Nous avons donc élaboré un mandat d'accompagnement – ce n'était pas du coaching – du directeur en question. A l'époque, nous avons mandaté la Haute école de gestion (HEG), qui gère la filière de formation des bibliothécaires. Il y a eu d'autres mandats d'accompagnement, mais ce n'était pas du coaching du directeur, je le répète.

Quant au coaching scientifique, j'avoue ne pas savoir de quoi vous parlez, Monsieur Sormanni. Vous pourrez me dire en aparté ce que vous entendez par là. A ma connaissance, il n'y a jamais eu de coaching scientifique du directeur sortant de la BGE. Comme je l'ai expliqué plusieurs fois au Conseil municipal, nous avons essayé de régler cette crise avec les moyens que nous avons investis à l'époque. A un moment donné, ça n'a pas marché et nous avons malheureusement dû aboutir à la conclusion qu'il fallait prendre une mesure plus radicale. En cela, le rapport de la Cour des comptes nous a rendu service. Mais je vérifierai la nature exacte de ces mandats d'accompagnement et vous aurez des précisions par écrit concernant leur coût, Monsieur Sormanni. Il me semble les avoir déjà fournies plusieurs fois, mais je les redonne volontiers...

L'interpellation est close.

Le président. Tout à l'heure, Mesdames et Messieurs, j'ai oublié de vous faire voter le renvoi direct de deux objets en commission. Je vous les soumetts à présent. Le premier est le projet de délibération PRD-182 intitulé «Règlement du Conseil municipal: participation à plusieurs commissions simultanément».

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
participation à plusieurs commissions simultanément

10. Projet de délibération du 19 juin 2018 de M^{mes} et MM. Eric Bertinat, Alia Chaker Mangeat, Sophie Courvoisier, Maria Pérez, Martine Sumi, Marie-Pierre Theubet et Amar Madani: «Règlement du Conseil municipal: participation à plusieurs commissions simultanément» (PRD-182)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 10, 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 117 et 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;
sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 117, «Membre d'une commission permanente», alinéa 3, du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 avril 2011 est modifié comme suit:

³ Chaque membre du Conseil municipal a le droit de se faire remplacer occasionnellement au sein d'une commission ou d'une sous-commission par une personne de son groupe. *Si cette dernière siège au même moment dans une autre commission où elle aura signé la feuille de présence, elle peut effectuer un remplacement afin de participer à un vote, sans signer la feuille de présence ni toucher les jetons de présence de la commission où a lieu le vote. Cependant, le ou la procès-verbaliste de cette commission précise les heures de présence de la personne qui remplace.*

Annexe: tableau synoptique

¹ Annoncé, 690.

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
participation à plusieurs commissions simultanément

Règlement actuel

Art. 117 Membres d'une commission permanente

¹ Le Conseil municipal procède à la désignation des 15 membres de chaque commission permanente chaque année lors de la première séance ordinaire du mois de juin.

² Chaque groupe a droit à une représentation proportionnelle au nombre de suffrages obtenus lors des élections municipales.

³ Chaque membre du Conseil municipal a le droit de se faire remplacer occasionnellement au sein d'une commission ou d'une sous-commission par une personne de son groupe.

⁴ En cas de vacance dans une commission, le Bureau du Conseil municipal procède immédiatement à une nouvelle désignation sur proposition du groupe intéressé.

Modification proposée

Art. 117 Membres d'une commission permanente

¹ Le Conseil municipal procède à la désignation des 15 membres de chaque commission permanente chaque année lors de la première séance ordinaire du mois de juin.

² Chaque groupe a droit à une représentation proportionnelle au nombre de suffrages obtenus lors des élections municipales.

³ Chaque membre du Conseil municipal a le droit de se faire remplacer occasionnellement au sein d'une commission ou d'une sous-commission par une personne de son groupe. *Si cette dernière siège au même moment dans une autre commission où elle aura signé la feuille de présence, elle peut effectuer un remplacement afin de participer à un vote, sans signer la feuille de présence ni toucher les jetons de présence de la commission où a lieu le vote. Cependant, le ou la procès-verbaliste de cette commission précise les heures de présence de la personne qui remplace.*

⁴ En cas de vacance dans une commission, le Bureau du Conseil municipal procède immédiatement à une nouvelle désignation sur proposition du groupe intéressé.

Le président. Le bureau et les chefs de groupe ont été unanimes à demander le renvoi direct de cet objet à la commission du règlement.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission du règlement est accepté par 53 oui contre 8 non.

11. Projet de délibération du 19 juin 2018 de M^{me} et MM. Simon Brandt, Patricia Richard, Rémy Burri, Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Jacques Pagan et Pascal Spuhler: «Renforcement de la transparence et des pouvoirs du Contrôle financier» (PRD-183)¹.

Exposé des motifs

Nous constatons depuis plusieurs années qu'un certain nombre d'audits du Contrôle financier ne nous sont communiqués qu'après coup, voire pas du tout. Idem pour les audits externes dont nous ne connaissons souvent même pas l'existence. Par ailleurs, il semble nécessaire de renforcer l'indépendance du Contrôle financier vis-à-vis du Conseil administratif afin de lui permettre de mieux gérer les tâches qui lui sont confiées.

Pour toutes ces raisons, le règlement encadrant l'activité du Contrôle financier doit être adapté à ces différents constats. Ceci pour permettre une meilleure transmission de l'information envers la commission des finances qui doit être mieux informée, mais également lui donner la possibilité de mieux interagir avec le Contrôle financier.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 53 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Le règlement municipal sur l'audit interne et l'audit externe est adopté.

Art. 2. – Le règlement du Service du contrôle financier de la Ville de Genève du 18 septembre 2013 est abrogé.

Annexe: nouveau règlement municipal sur l'audit interne et l'audit externe

¹ Annoncé, 691.

Règlement municipal sur l'audit interne et l'audit externe

Chapitre I Organisation et rattachement

Art. 1 Organisation et rattachement

¹ Le service du Contrôle financier de la Ville de Genève (ci-après «CFI») est rattaché administrativement à la présidence du Conseil administratif de la Ville de Genève et hiérarchiquement au Conseil administratif et à la Commission des finances de la Ville de Genève (ci-après, respectivement «CA» et «COFIN») permettant d'assurer la pleine indépendance du service. Il coordonne également ses mandats avec les autres instances de contrôle existantes. Il a également accès direct à la Cour des comptes et au département présidentiel de la République et du canton de Genève.

² Le CFI établit une charte d'audit interne validée par le CA et la COFIN, qui est publique. La Charte peut prévoir des missions complémentaires non prévues par ce règlement.

³ Il soumet au CA et au Conseil municipal de la Ville de Genève son budget annuel, après consultation auprès de la Commission des finances, qui est inscrit au budget de la Ville de Genève dans une rubrique spécifique à cet effet. Le budget du CFI doit être suffisant pour pouvoir assurer les missions prévues et l'indépendance du service. Toute réduction de budget doit être validée par le Conseil administratif et la commission des finances.

⁴ Le CFI peut recourir à des collaborations extérieures en cas de nécessité ou peut s'adjoindre des spécialistes lorsqu'un mandat nécessite des compétences particulières. Les experts, les autres mandataires et le personnel des sociétés fiduciaires sont soumis au secret de fonction pour toutes les informations dont ils ont connaissance dans l'exercice des missions pour lesquelles ils sont mandatés. Ils ne peuvent en aucun cas, lors d'une activité étrangère à leur mandat, faire état de renseignements dont ils ont eu connaissance dans l'exercice de ce mandat. L'obligation de garder le secret subsiste après la fin de leur mandat. L'autorité supérieure habilitée à lever le secret de fonction, au sens de l'article 320, chiffre 2, du Code pénal, est le Conseil administratif.

⁵ Le Conseil administratif est l'autorité d'engagement, de nomination et de révocation du directeur du CFI, après avoir obtenu le préavis positif de la Commission des finances. Le Conseil administratif est l'autorité d'engagement, de nomination et de révocation du personnel du CFI sur proposition de son directeur.

⁶ Le directeur du CFI doit être au bénéfice de compétences avérées dans les domaines de l'audit, ainsi que dans la gestion d'équipe.

⁷ Le personnel du CFI est assermenté.

⁸ Au minimum à chaque début de législature, le fonctionnement et le niveau d'indépendance du CFI sont évalués par un ou plusieurs organes externes habilités sur mandat du CFI. Le rapport doit être remis au Conseil administratif et à la commission des finances.

Chapitre II Mandat de révision des comptes annuels

Art. 2 Contrôle des états financiers de la Ville de Genève

¹ La loi sur l'administration des communes prévoit explicitement, dans son article 126, que les comptes de la Ville de Genève soient vérifiés par son service du contrôle financier. Le Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes, dans ses articles 69 à 73, détaille certaines obligations en lien avec la révision des comptes annuels.

² Afin de pouvoir réaliser sa mission, le CFI doit posséder l'agrément auprès de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) et être enregistré au Registre du commerce comme organe de révision.

³ Le CFI présente au CA et à la COFIN annuellement son rapport d'organe de révision ainsi qu'un rapport détaillé comprenant toutes constatations relatives à l'établissement des comptes, au système de contrôle interne ainsi qu'à l'exécution et au résultat du contrôle.

Art. 3 Contrôle des états financiers de groupements intercommunaux, fondations communales et autres fondations ou associations subventionnées par la Ville de Genève

¹ Le CFI peut également effectuer des mandats de révision pour des groupements intercommunaux, fondations communales et autres fondations ou associations subventionnées par la Ville de Genève.

² Chaque nouveau mandat ainsi que les honoraires y afférents à facturer doivent être validés par le CA et la COFIN. Des budgets complémentaires doivent être alloués au CFI pour pouvoir réaliser ces nouvelles prestations.

Chapitre III Mandat d'audit interne

Art. 4 Définition

¹ L'audit interne est une fonction au sein de l'administration municipale, exercée de façon indépendante et objective, qui lui donne une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée. L'audit interne aide l'administration municipale à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance et en faisant des propositions pour renforcer son efficacité.

Art. 5 Champ d'application

¹ Le CFI exerce son activité auprès de toute l'administration municipale ainsi que des entités privées ou publiques percevant directement ou indirectement des financements, subventions, gratuits de la part de la Ville de Genève. Il en est de même de toute partie tierce ayant une convention avec la Ville de Genève.

² L'administration municipale et les entités susmentionnées transmettent au CFI, et ce dans les plus brefs délais, les rapports mandatés entrant dans le périmètre défini dans l'art. 4. Elles doivent également annoncer immédiatement au CFI toute fraude ou irrégularité ou soupçon de fraude et d'irrégularité constatées.

³ Afin d'assurer la pleine indépendance du CFI, aucune limite sur la nature des mandats n'est donnée dans le périmètre défini à l'art. 4. Le CFI peut également effectuer des missions de conseil telles que définies par les normes IIA.

Art. 6 Normes professionnelles

Le CFI effectue ses audits selon les normes et principes reconnus pour la pratique professionnelle de l'audit interne édités par l'IIA (Institute of Internal Auditors).

Art. 7 Planification des audits

¹ Le CFI établit sa planification annuelle ou pluriannuelle, en fonction des risques, qu'il remet au CA et à la COFIN pour approbation.

Projet de délibération: renforcement du Contrôle financier

² Demeure réservée la possibilité d'inclure ultérieurement dans son programme d'autres audits sur la base de nouveaux éléments identifiés dans l'année ou d'informations remontées par des personnes de l'administration municipale ou des tiers. Une information doit être faite annuellement auprès du CA et de la COFIN sur la réalisation du plan d'audit et une liste exhaustive de tous les mandats effectués doit être présentée au CA et à la COFIN.

Art. 8 Obligation d'informer

¹ Le CFI est en droit de demander à chaque entité contrôlée la communication de tout dossier, document ou renseignement propres à l'exercice de son activité.

² L'administration municipale et les entités contrôlées doivent lui prêter leur plein appui lors de l'exécution de ses tâches, en particulier lui accorder un droit d'accès aux données, y compris les données personnelles nécessaires à l'exercice de l'audit interne, dans les limites de la législation sur la protection des données. Il dispose d'un accès permanent au système d'information de la Ville de Genève. Tout défaut de coopération avec le CFI doit être reporté au CA et à la COFIN et peut donner lieu à des mesures d'ordre disciplinaire pour les collaborateurs ou collaboratrices de l'administration municipale ou financière pour les entités financées par la Ville de Genève.

³ Les dispositions légales sur le maintien du secret, y compris le secret fiscal, ne peuvent pas être invoquées vis-à-vis du CFI, agissant dans le cadre strict de ses attributions définies par le présent règlement. Les secrets protégés par la législation cantonale et fédérale sont réservés. La confidentialité sur l'identité de la personne auditionnée peut lui être garantie.

⁴ L'audit interne municipal correspond directement avec l'administration municipale et les entités contrôlées.

⁵ Lorsque le CFI constate des anomalies ou des manquements ayant une portée fondamentale, il en informe sans délai le CA et la COFIN. Le CA prend dans le délai d'un mois les mesures imposées par les circonstances.

⁶ La COFIN, le CA, les départements de l'administration municipale et les entités mentionnées à l'article 5 du présent règlement transmettent au CFI dans les plus brefs délais tous les rapports effectués à leur demande par des mandataires externes. La COFIN doit également être informée chaque fois qu'un audit interne ou externe est commandé par le CA.

Art. 9 Rapports d'audit

¹ Toute intervention du CFI donne lieu à une lettre pour les missions de conseil ou un rapport écrit assorti de recommandations pour les missions d'audit.

² Si des recommandations sont émises, l'audit dispose d'un délai maximum de 30 jours après l'entretien d'audit final pour présenter sa position et définir un plan d'action qui est consignée dans le corps du rapport. Le plan d'action inclut le calendrier de réalisation des recommandations et le nom du ou des responsables de sa mise en œuvre. L'audit s'engage à mettre en œuvre les recommandations dans les délais indiqués dans le rapport.

³ En cas de désaccord entre le CFI et le département ou l'autorité à laquelle l'entité contrôlée est rattachée au sujet des recommandations à mettre en œuvre, celui-ci est porté devant le CA pour qu'il tranche. La décision est communiquée à la COFIN.

⁴ Le CFI effectue annuellement un suivi de la mise en œuvre des recommandations qui fait l'objet d'un rapport annuel au CA et à la COFIN.

⁵ Le CFI remet chaque année un rapport d'activité au CA et à la COFIN.

Art. 10 Diffusion des rapports

¹ Les rapports d'audit ne sont pas publics. Ils sont remis, munis du sceau de la confidentialité:

- a) au président du département dont dépend l'entité auditée;
- b) à l'organe de surveillance de l'entité auditée;
- c) aux personnes en charge du plan d'action, le cas échéant;
- d) au CA, à la COFIN et, le cas échéant, aux commissions spécialisées du Conseil municipal selon le sujet de l'audit;
- e) au président de la Cour des comptes;
- f) au département présidentiel de la République et du canton de Genève.

² Le CA peut transmettre ou publier ces rapports en procédant aux adaptations nécessaires aux fins de protection de la personnalité des collaborateurs.

³ Le CA, la COFIN et toute autre commission spécialisée peuvent appeler le directeur du CFI qui est à leur disposition pour leur donner les renseignements complémentaires dont ils ont besoin pour l'exercice de leur mission.

³ Le CFI informe régulièrement la COFIN de l'état de ces travaux. A cet égard, il est appelé à être auditionné régulièrement mais au minimum une fois par trimestre dans le cadre d'une séance à huis clos.

Chapitre IV Mandat d'investigation

Art. 11

¹ En cas de suspicion de fraude ou d'irrégularités, le CFI est compétent pour investiguer de manière autonome afin d'établir un rapport à l'attention du CA et de la COFIN.

² Le CA est compétent pour prendre les décisions nécessaires sur les points relevés dans le rapport.

³ La COFIN peut mandater directement le CFI chaque fois qu'elle le juge nécessaire.

Le président. Je fais voter le renvoi direct, sans débat, de ce projet de délibération à la commission des finances, comme cela a été proposé par la majorité du bureau et des chefs de groupe.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission des finances est accepté par 44 oui contre 21 non.

Le président. Je vous remercie de nous avoir accordé cette souplesse afin de clore les renvois directs d'objets en commissions, Mesdames et Messieurs. Nous reprenons à présent notre ordre du jour.

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
répartition des sièges en commission

12. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 7 juin 2011 de M. Eric Bertinat: «Règlement du Conseil municipal: répartition des sièges en commission» (PRD-3 A1)¹.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Le projet de délibération a été renvoyé à la commission du règlement lors de la séance du 22 novembre 2011. Le rapport a été débattu lors de la séance plénière du 21 mars 2018 puis renvoyé une seconde fois en commission du règlement. La commission s'est réunie le 18 avril 2018 sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion. Les notes de séance ont été prises par M. Andrew Curtis, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition d'un de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 117, «Membres d'une commission permanente», du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

Alinéa 2 (nouvelle teneur)

«² La répartition à la proportionnelle des sièges en commission est calculée conformément aux articles 159 et suivants de la loi sur l'exercice des droits politiques.»

Alinéa 3 (nouveau)

«³ Au cas où la répartition ainsi obtenue ne reflète pas celle qui prévaut au sein du Conseil municipal, ce dernier peut décider, sur proposition du bureau, de modifier cette répartition.»

Les anciens alinéas 3 et 4 deviennent les alinéas 4 et 5.

¹ «Mémorial 175^e année»: Rapport, 6437.

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
répartition des sièges en commission

Séance du 18 avril 2018

Audition de M. Bertinat, auteur de la proposition

M. Bertinat rappelle que la dernière séance traitant de ce sujet s'est déroulée en avril 2013 et que ce projet de délibération avait été accepté à la majorité.

Le plénum a décidé de renvoyer à nouveau cet objet en commission, les débats se sont cristallisés sur la notion d'alliances. L'objectif de ce projet de délibération était d'aboutir à une meilleure représentativité des alliances au sein des commissions.

M. Gauthier contestait la vision gauche-droite, affirmant que d'objet en objet les alliances se recomposent. A partir de ce constat, il est aisé d'imaginer des commissions où ce sont les forces respectives des groupes qui sont représentées et pas les alliances.

Le but des discussions sur cet objet est de se prononcer sur la vision qu'on a du système politique: soit la composition des commissions se fait en fonction des alliances (comme c'est le cas actuellement), soit la composition des dites commissions se fait en fonction des résultats obtenus lors des élections.

Discussion et vote

Le Parti socialiste constate que tous les groupes semblent d'accord avec l'idée que les commissions doivent refléter la composition du Conseil municipal, toutefois que peu importe le modèle choisi il y aura une distorsion de la composition du Conseil municipal (sachant que les commissions sont composées de 15 membres et le plénum de 80), il trouve plus prudent de laisser le bureau soumettre une proposition de composition des commissions au plénum en cas de problème.

Les commissions sont composées au début de la législature, peu importe les éventuelles modifications du poids des différents groupes causées par la démission d'un élu de son groupe pour devenir indépendant, ce qui modifie les rapports de forces.

Le groupe Ensemble à gauche se réfère à une annexe au rapport, démontrant les deux méthodes pouvant être utilisées afin de composer les commissions et constate que peu importe la méthode de calcul mobilisée, il y aurait toujours des lésés.

Le Parti libéral-radical estime que si l'on effectue la répartition des sièges en commission uniquement en fonction des résultats des groupes en tant que tels, il y aura de toute façon des problèmes étant donné que les suffrages ne sont pas répartis parfaitement en fonction du nombre de votes nécessaires pour obtenir un siège de plus en commission. Il est donc logique que les fractions de siège obtenues par un groupe soient transférées à un autre groupe de la même alliance, d'où l'intérêt de forger des alliances lors des élections.

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
répartition des sièges en commission

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois remarque que le point de vue de M. Sormanni (qui souhaite que le Mouvement citoyens genevois ne soit apparenté ni à la gauche ni à la droite) n'engage que lui et rappelle que ce n'est pas le point de vue du Mouvement citoyens genevois; M. Sormanni n'a pas le pouvoir de remettre en question l'alliance forgée entre le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre, sa position n'engageant que lui. Il affirme donc être opposé au point de vue de M. Sormanni. Il termine en affirmant son point de vue, soit que les apparentements ou autres alliances créées avant des élections doivent être respectées pour l'ensemble de la durée de la législature.

Le Parti libéral-radical rappelle que le projet de délibération demande que les articles 159 et suivants de la loi sur l'exercice des droits politiques soient appliqués, ce qui a toujours été fait au sein du Conseil municipal. Il estime que le projet de délibération peut être voté dès ce soir mais propose toutefois un amendement à l'alinéa 3 proposé, soit le remplacement de «[...] conformément aux articles 159 et suivants [...]» par «[...] conformément aux articles 159, 160, 161 et 162 [...]», ce qui permet de clarifier le texte. Il estime également l'alinéa 3 proposé inutile, étant donné que les informations incluses dans cet alinéa sont déjà présentes dans les articles susmentionnés de la loi sur l'exercice des droits politiques.

L'Union démocratique du centre remarque que la méthode utilisée en Suisse lors de la répartition des sièges se nomme Hagenbach-Bischoff, qui est une méthode parmi une centaine d'autres. Il explique que cette méthode pose un certain nombre de problèmes. Il explique ensuite que la méthode dite du Sauthier permet, lorsque la répartition purement arithmétique est impossible, de mandater le bureau afin qu'il propose une solution au problème de répartition afin d'éviter des débats longs, fastidieux et potentiellement houleux en plénière (ce qui est prévu dans l'alinéa 3 du projet de délibération). Il serait d'avis qu'il ne faudrait pas modifier le projet de délibération et de le renvoyer tel quel.

Le président propose de voter les amendements proposés ainsi que le projet de délibération en tant que tel.

Vote

La commission du règlement vote l'amendement proposé par le Parti libéral-radical: (remplacement de «[...] conformément aux articles 159 et suivants [...]» par «[...] conformément aux articles 159, 160, 161 et 162 [...]»).

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

La commission du règlement vote la suppression de l'alinéa 3 du projet de délibération PRD-3.

Par 9 non (4 S, 2 MCG, 1 UDC, 1 EàG, 1 Ve) contre 5 oui (3 LR, 2 DC), l'amendement est refusé.

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
répartition des sièges en commission

La commission du règlement vote le projet de délibération PRD-3 tel qu'amendé.

Par 14 oui (2 DC, 3 LR, 2 MCG, 1 UDC, 4 S, 1 EàG, 1 Ve), le projet de délibération tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition d'un de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 117, «Membres d'une commission permanente», du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

Alinéa 2 (nouvelle teneur)

«² La répartition à la proportionnelle des sièges en commission est calculée conformément aux articles 159, 160, 161 et 162 de la loi sur l'exercice des droits politiques.»

Alinéa 3 (nouveau)

«³ Au cas où la répartition ainsi obtenue ne reflète pas celle qui prévaut au sein du Conseil municipal, ce dernier peut décider, sur proposition du bureau, de modifier cette répartition.»

Les anciens alinéas 3 et 4 deviennent les alinéas 4 et 5.

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission du règlement (DC). Le projet de délibération PRD-3 est ancien, puisqu'il date du 7 juin 2011. Il a été débattu en commission du règlement le 21 mars 2018, puis il lui a été renvoyé une seconde fois afin que nous obtenions certaines clarifications qui s'imposaient. Il s'agit de la répartition des sièges dans les commissions permanentes du Conseil municipal. Je ne m'appesantirai pas plus longtemps sur cet

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
répartition des sièges en commission

objet, car la rapporteuse le fera peut-être. J'ajoute seulement que la délibération amendée a été votée à l'unanimité de la commission.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de la délibération amendée est mis aux voix; il est accepté par 49 oui contre 11 non (1 abstention).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition d'un de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 117, «Membres d'une commission permanente», du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

Alinéa 2 (nouvelle teneur)

«² La répartition à la proportionnelle des sièges en commission est calculée conformément aux articles 159, 160, 161 et 162 de la loi sur l'exercice des droits politiques.»

Alinéa 3 (nouveau)

«³ Au cas où la répartition ainsi obtenue ne reflète pas celle qui prévaut au sein du Conseil municipal, ce dernier peut décider, sur proposition du bureau, de modifier cette répartition.»

Les anciens alinéas 3 et 4 deviennent les alinéas 4 et 5.

Le président. Le troisième débat étant obligatoire, puisqu'il s'agit d'une modification du règlement du Conseil municipal, il aura lieu ultérieurement.

13.a) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 mars 2017 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2015-2016 du Grand Théâtre de Genève (PR-1226 A)¹.

Rapport de M. Rémy Burri.

La proposition PR-1226 a été renvoyée à la commission des finances le 16 mai 2017. La commission s'est réunie une fois pour traiter le sujet, à savoir le 11 octobre 2017, sous la présidence de M. Simon Brandt. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Shadya Ghemati, qu'elle soit sincèrement remerciée pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre de Genève;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le compte rendu de la Fondation du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2015-2016 incluant le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 sont approuvés.

Séance du 11 octobre 2017

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Carine Bachmann, directrice du département, de M^{me} Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre, de M. Claus Haessig, secrétaire général, et de M. Tobias Richter, directeur

M^{me} Bertani rappelle que les comptes 2013-14 et 2014-15 du Grand Théâtre de Genève (GTG) ont été bénéficiaires. Le GTG savait qu'il devait aborder une phase extra-muros déficitaire. Pour établir le budget, il a fallu trouver une solution pour le relogement du GTG. Une convention lie le GTG avec la Ville de Genève, qui doit fournir un lieu fonctionnel. Il y a eu l'option du Bâtiment des Forces-

¹ «Mémorial 174^e année»: Proposition, 7091.

Motrices (BFM). Ensuite, celle de construction de l'Opéra des Nations (ODN). Lors de l'établissement des business plans, la Fondation du Grand Théâtre s'est rendu compte que le BFM allait engendrer un déficit de 4,3 millions de francs par saison. Dès lors, un business plan incluant le financement de l'ODN par des privés a été élaboré afin de permettre sa construction. En mai 2015, l'ODN ne savait pas comment le public allait réagir, ni quelle serait l'acoustique, ni la grille tarifaire. Le budget a ainsi été plus optimiste que ne le sont les comptes.

D'autre part, en juin 2016, une convention a été signée avec le Canton. Elle prévoit un plan quadriennal. Pour la saison 2015-16, un déficit de 875 000 francs était annoncé et pour la saison 2016-2017, un déficit de 1 485 000 francs. Grâce à une exploitation rigoureuse, la saison 2016-2017 va se terminer à l'équilibre. Le déficit sera donc de 1,1 million de francs sur les deux saisons. Lorsque l'ODN a été inauguré en 2016, une perte s'est ressentie dans les abonnements, mais ensuite cette perte a été rattrapée. Le prix des billets n'est plus le même et il n'y a pas la possibilité d'avoir des revenus accessoires à l'ODN, tandis qu'au GTG les salles peuvent être louées pour des soirées privées. La buvette est également plus grande au GTG. Les comptes présentés sont ainsi déficitaires, mais à la fin du plan quadriennal, la situation sera meilleure que prévu.

Questions des commissaires

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien a vu qu'il y a eu une baisse du mécénat et demande si la situation a évolué. M. Richter explique que le départ de certaines sociétés en est partiellement la cause, du fait que certaines prestations ne pouvaient plus être proposées par exemple la location de salles et loges, l'organisation de soirées de prestige, mais également du fait de la conjoncture. M. Richter informe qu'au niveau de l'exploitation, notamment le personnel artistique, il y a eu une grande prudence dans la gestion. Il annonce une économie de 2 millions de francs malgré le fait qu'il a fallu augmenter le nombre de soirées pour arriver au même nombre de places proposées au public. Et s'il y a eu moins d'abonnés, au niveau des recettes de la billetterie, il y a eu quelques recettes de plus. La nouvelle salle a un taux de fréquentation de 88% qui dépasse les attentes.

M^{me} Bertani confirme à un commissaire du Mouvement citoyens genevois qu'une fois que l'ODN sera vendu et encaissé, le compte amortissement sera à zéro franc. M. Haessig ajoute que l'amortissement est supporté par la Fondation du Grand Théâtre à hauteur de 1,5 million de francs par année et le reste est constitué de dons privés.

M^{me} Bertani répond à un commissaire d'Ensemble à gauche que les contreparties pour les sponsors sont souvent des billets, des soirées ou une page du programme.

M. Richter répond à un commissaire que personne n'a été licencié, mais que le personnel temporaire a été diminué. A la question d'un commissaire, M^{me} Bertani répond qu'il n'y a pas de mise en garde des nouveaux collaborateurs sur des risques de pertes d'emploi avec la prochaine saison. M. Richter ajoute que par correction, il informe les nouveaux collaborateurs qu'il va partir et qu'il aura un successeur. M^{me} Bertani ajoute que la Fondation est en droit privé et que le successeur de M. Richter pourra choisir son équipe.

Un commissaire constate que certaines œuvres ont un taux de remplissage très bas – il cite par exemple le *Street Dance Club* – et se demande quelles en sont les causes, s'agit-il d'un défaut de marketing? M. Richter répond que ce spectacle vient de Suresnes en France. Il avait été préalablement programmé à Annemasse. L'afflux du public payant à Genève a donc été en dessous des attentes. Dans le cas d'espèce, il n'y a pas eu le temps nécessaire pour favoriser la bouche-à-oreille. M^{me} Bertani ajoute que le GTG a aussi pour mission de faire connaître des œuvres moins connues.

La suite de la séance a été consacrée à des explications de M. Kanaan sur la LRT (loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton). Il se réfère au rapport «actori» (annexe). A l'époque la LRT n'existait pas encore et cette démarche avait été faite en concertation avec le Canton, la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises (ACG), la Fondation du Grand Théâtre, et le Cercle, qui regroupe les principaux mécènes. Le rapport «actori» (2013) a confirmé que si le GTG veut rester une maison de référence, il a besoin de moyens supplémentaires, notamment pour ne pas altérer les budgets artistiques par les frais fixes. Le différentiel avait été estimé à 3 millions de francs et des négociations ont été entreprises avec le Canton. C'est l'origine de la cette subvention de 3 millions de francs, qui est vitale. M. Kanaan s'inquiète de ce que certains élus du Grand Conseil estiment que cette subvention ne sera plus nécessaire quand l'ODN aura fini de jouer son rôle. Un transfert complet du GTG, de la Ville au Canton, serait difficile à réaliser et gérer. Le Conseil administratif tient à ce que le personnel soit préservé, et à ce que le Conseil municipal puisse avoir son mot à dire. Les statuts du GTG sont en effet révisés par le Conseil municipal. M. Kanaan évoque enfin l'enjeu fiscal. Notamment les questions de centimes additionnels. Si l'ensemble des contribuables finance le GTG, cela ferait sens qu'il devienne cantonal. Mais la solution qui consiste à dire, le GTG devient cantonal et c'est uniquement le contribuable de la Ville de Genève qui le finance, n'est pour lui pas acceptable. M. Kanaan indique qu'il a reçu un projet de loi des délégués cantonaux, projet de loi LRT, qui est inacceptable. Une contre-proposition a été faite et soumise au Canton. M. Kanaan explique qu'il faut trouver une solution en concertation avec le personnel, dont la situation n'est pas simple. Il souligne la difficulté de travailler sur un lieu provisoire et d'ensuite préparer le retour sur un autre. Il y a aussi des questions à gérer entre le statut «personnel Ville de Genève» et le statut «personnel Fondation», sans compter qu'il y

a divers statuts au sein de la Fondation. Il y a donc plusieurs chantiers complexes à mener de front. Il prend en exemple la Ville de Zurich: il a fallu des années de discussion avec le Canton. Le partenariat a abouti. Mais en échange, les charges de la Ville de Zurich ont été reconnues et elle a obtenu 420 millions de francs de budget par an. Le personnel a des craintes et M. Kanaan cherche une solution pour les rassurer. M^{me} Bertani ajoute que la position du conseil de Fondation du Grand Théâtre a toujours été claire, l'entrée du GTG dans le Canton et la subvention n'ont rien à voir avec la LRT. Ce sont deux objets totalement différents. Le rapport «actori» ne se contente pas de dire qu'il manque 3 millions de francs pour fonctionner, mais que ce montant nécessaire augmente d'année en année. Il peut arriver jusqu'à 4 ou 5 millions de francs. Le conseil de fondation doit vraiment savoir quel sera le budget pour le personnel. M. Kanaan ajoute qu'il y a des obstacles venant du Canton. Il s'inquiète du couperet sur la subvention de 3 millions de francs à fin 2017 et indique qu'il a proposé que le délai soit prolongé de deux ans. M. Kanaan est en porte-à-faux vis-à-vis des rumeurs qui circulent, laissant entendre qu'il bloque les négociations. Il faut donc déposer un projet au Grand Conseil pour obtenir un délai et que les négociations se passent de bonne foi. M. Kanaan aimerait que certains cessent de créer des obstacles de nature tactique. Pour M^{me} Bertani l'institution est extrêmement reconnaissante envers tous ceux qui ont fait que la subvention de 3 millions de francs puisse être conservée. Ce montant est nécessaire pour payer les salaires.

Pour ce qui est des statuts, M. Kanaan voit une révision des statuts de la Fondation, tout en restant une fondation de droit public, et le personnel «Ville» actuel conserverait le statut «Ville». Mais après la question est: quel serait celui du futur personnel engagé? Le seul élément difficile dans cette question de convergence est la Caisse de retraite. Le Canton n'a jamais dit que ce serait du personnel cantonal, le statut serait de droit public, mais par analogie avec d'autres établissements autonomes. La négociation portera donc sur un futur statut «Fondation» amélioré. Aujourd'hui, il y a des grandes inégalités statutaires. Il n'y aurait pas de coûts liés à la Caisse de retraite, si le personnel actuel de la «Fondation» reste à la FOP (Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées). En revanche, il y aura des coûts pour l'amélioration des statuts. Les syndicats veulent une analogie la plus grande possible avec les statuts «Ville de Genève». Ce champ reste à négocier et pourrait éviter des transferts à des caisses de pension dont les coûts seraient très élevés. M. Kanaan ajoute que le Canton a dit que c'est à la Ville de choisir si elle veut garder le bâtiment ou le donner par un transfert d'actifs à la Fondation du Grand Théâtre. Sa position, au nom du Conseil administratif, est de garder le bâtiment du GTG, car les compétences sont disponibles pour le gérer. Ensuite se pose la question des investissements futurs, au-delà des 60 millions en cours; cela fait partie des négociations.

A la question d'un commissaire, M. Richter répond que c'est effectivement difficile, au milieu de toutes ces contraintes politiques, institutionnelles, budgétaires

et syndicales, de mener la politique artistique souhaitée. Pour plusieurs raisons. Les calendriers ne correspondent pas. Il est difficile de développer une programmation sur la base de spéculations. Le combat pour les 3 millions de francs de subvention a par exemple déstabilisé la maison. Les artistes se désistent quand une incertitude s'installe. Il y a une confiance à maintenir. D'autre part, le conflit entre le Grand Conseil et la Ville affecte les collaborateurs. M. Richter ajoute qu'il a eu pas mal d'insomnies. Il y a eu une confiance cassée. Or, les artistes et le personnel attendent que leur travail soit valorisé. De telles situations créent des frustrations et nuisent à sa crédibilité.

M. Kanaan ajoute qu'il y a deux instances qui n'ont pas fait leur travail, notamment le Conseil d'Etat. Et un autre malentendu est venu d'un article paru dans la *Tribune de Genève*, avec des propos de M. Longchamp, qui a vicié les informations et bloqué le processus. Là-dessus s'est greffée une manœuvre politique du Grand Conseil. Il voulait tuer dans l'œuf toute subvention cantonale au GTG. M. Kanaan travaille depuis 2011 pour mettre un terme à une guerre Ville-Canton. Il arrive à une conclusion triste: il n'y a pas d'envie au Canton de s'intéresser au GTG. Il estime que le Canton devrait être dans les grandes maisons culturelles, pas que le GTG. C'est toujours la Ville de Genève qui alimente la culture. Il faut que le Grand Conseil ait accès à plus de paramètres. Les députés doivent être mieux documentés. M. Kanaan estime qu'il faut poursuivre les discussions et qu'il faut déposer un projet de loi qui repousse le projet pour avoir du temps pour arriver à un partenariat.

A la question d'un commissaire, M. Kanaan répond qu'il est frappé de voir à quel point le Canton oublie les règles qu'il impose aux autres. Il y a une sorte de mépris de l'Etat de droit et il estime qu'il y a une colère. Dans ce contexte, il estime que l'élément bloquant sur le GTG est la question fiscale. Il confirme que par moments, le GTG est pris en otage dans un marchandage plus large.

Demande d'audition

Aucune audition n'est demandée par la commission.

Discussion, prises de position des partis et vote

Les commissaires considèrent que les comptes du GTG peuvent être votés et acceptés.

La proposition PR-1226 est acceptée à l'unanimité, soit par 14 oui (1 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC).

Annexe: synthèse de l'étude «actori» 2014 sur le GTG

**Etude comparative et prospective
sur le Grand Théâtre de Genève**

– Synthèse –

Mandants :

- Ville de Genève
- République et Canton de Genève
- Association des communes genevoises
- Fondation du Grand Théâtre de Genève
- Cercle du Grand Théâtre de Genève

Préambule

La société actori à Munich a été mandatée par la Ville de Genève, la République et Canton de Genève, l'Association des communes genevoises, la Fondation du Grand Théâtre et le Cercle du Grand Théâtre pour réaliser une étude comparative et prospective sur le Grand Théâtre¹.

L'étude d'actori s'est déroulée de mars à octobre 2013. Elle comporte deux parties :

1) Une **partie comparative**, dans laquelle le Grand Théâtre fait l'objet d'une comparaison avec trois autres institutions européennes : deux opéras fonctionnant comme lui selon le système de la *stagione*, la Monnaie de Bruxelles et le Liceu de Barcelone, et un opéra de répertoire, l'Opernhaus Zürich. La comparaison se base sur les chiffres de la saison 2011/2012. Elle porte sur les questions artistiques (offre de spectacles, relations avec les partenaires institutionnels, liens avec l'orchestre, programmes pédagogiques), les finances et la gouvernance. Elle tient compte des jauges et bassins de population divers de ces quatre institutions.

2) Une **partie prospective**, dans laquelle actori présente ses recommandations pour l'avenir, dans l'optique du maintien du Grand Théâtre comme institution de référence en Europe.

Etude comparative – synthèse des points principaux

Offre de spectacles

Le nombre de spectacles programmés par saison au Grand Théâtre, soit 15 productions (opéras, ballets et opéras pour enfant) dont 6 productions «maison», est comparable à celui des deux autres opéras de *stagione* du comparatif. A noter que le Grand Théâtre programme moins de coproductions (2 par saison, contre 7 en moyenne à la Monnaie et au Liceu).

Avec ses 91 représentations par saison, le Grand Théâtre propose environ 60% de représentations en moins que les trois autres institutions (entre 188 et 320 représentations). Cela est dû à une saison plus courte (294 jours contre 317 jours en moyenne dans les autres théâtres) et à des cycles de productions plus courts (6 représentations par production contre 8 représentations en moyenne). Par conséquent, le nombre de spectateurs par saison au Grand Théâtre est inférieur à celui des autres institutions (94'375 contre une moyenne de 220'000), mais son taux d'occupation est plus élevé (94% contre une moyenne de 79%), ce qui indique une forte demande.

Programmes pédagogiques et activités de médiation

Le programme pédagogique du Grand Théâtre étant un peu plus réduit que ceux des autres institutions de la comparaison, il attire un plus petit nombre de personnes. Contrairement au Grand Théâtre, les institutions comparées offrent des programmes pédagogiques et des activités de médiation hors du théâtre, par exemple des représentations et des ateliers dans

¹ Le présent document est un résumé de l'étude d'actori et ne préjuge en rien des positions des cinq mandants.

les écoles et des diffusions de spectacles dans des lieux publics. Toutes les institutions comparées s'engagent pour la formation professionnelle, mais avec une intensité variable. La Monnaie et l'Opernhaus se distinguent : depuis plus de 50 ans, ils disposent d'un véritable opéra-studio.

Relations avec les partenaires régionaux et internationaux

Le Grand Théâtre coopère avec des artistes et des troupes de la région, mais plus occasionnellement que les deux autres opéras de *stagione*. Au niveau international, le Grand Théâtre coproduit un plus petit nombre de spectacles avec des théâtres étrangers que la Monnaie et le Liceu (1 à 3 coproductions par saison contre 4 à 8). Quant au Ballet du Grand Théâtre, ses tournées l'emmènent dans un plus grand nombre de villes que les autres troupes de ballet de la comparaison (56 représentations dans 31 villes contre une moyenne de 54 représentations dans 26 villes).

Relations entre l'opéra et l'orchestre

Le Grand Théâtre ne dispose pas d'un orchestre propre mais il a recours aux services de l'OSR. Lequel est d'abord un orchestre symphonique : 60% de ses services sont utilisés dans le cadre d'activités symphoniques et 40% pour les représentations au Grand Théâtre.

Concernant les relations entre les opéras et les orchestres, il existe trois modèles possibles :

- 1) L'orchestre est indépendant et a son propre directeur musical.
- 2) L'orchestre est indépendant mais a un directeur musical commun avec l'opéra.
- 3) L'orchestre est intégré à l'opéra.

Actuellement, la coopération entre le Grand Théâtre et l'OSR est régie par un protocole d'accord. L'optimisation des relations entre le Grand Théâtre et l'OSR pourrait passer par la mise en place d'un directeur musical commun (modèle 2). Une fusion (modèle 3) n'est pas souhaitée.

Finances

Les chiffres de l'étude concernent la saison 2011/2012. Il s'agit donc d'une photographie à un moment donné (un arrêt sur image).

Les **frais fixes** (frais de fonctionnement et frais artistiques fixes) représentent 79% des dépenses au Grand Théâtre. Une telle proportion est plutôt caractéristique des opéras de répertoire (79% de frais fixes à l'Opernhaus), tandis qu'à la Monnaie et au Liceu, elle est de 69% en moyenne. Environ 72% des dépenses du Grand Théâtre sont couvertes par les subventions (contre 63% en moyenne). La couverture intégrale des frais fixes par les subventions est assurée à la Monnaie, mais pas au Grand Théâtre ni dans les deux autres institutions.

En comparaison avec les autres institutions, les **frais de fonctionnement** au Grand Théâtre sont relativement élevés (60% du budget au Grand Théâtre contre 51,5% en moyenne au Liceu et à la Monnaie). Cela est dû en particulier aux frais de personnel relativement élevés dans les services technique et administratif, la majorité du personnel de ces domaines étant employée de la Ville. Conséquence : la part des dépenses artistiques (frais artistiques fixes

et frais de plateau variables) est plus basse au Grand Théâtre (40% contre 48,5% en moyenne).

Le montant des **subventions** reçues par le Grand Théâtre est comparable au montant des subventions reçues par les deux autres théâtres de *stagione* (42 millions de CHF contre 37 millions de CHF en moyenne). Toutefois la prise en compte du pouvoir d'achat des trois villes montre que le Grand Théâtre dispose d'environ 20% de subventions en moins (42 millions de CHF contre 55 millions de CHF en moyenne). Par représentation (et en prenant en compte le pouvoir d'achat), le Grand Théâtre reçoit 458'000 CHF de subventions, ce qui est presque deux fois plus élevé que la moyenne des trois autres institutions (252'000 CHF par représentation). De même, le montant des subventions par spectateur au Grand Théâtre (441 CHF) est 35% plus élevé que la moyenne des trois autres institutions (326 CHF). Cette performance économique inférieure à la moyenne s'explique par le fait que le Grand Théâtre donne moins de représentations.

Avec un ratio de **recettes propres** de 28% (16,5 millions de CHF, sur un budget total de 59 millions), le Grand Théâtre se situe en-dessous des autres théâtres (37% en moyenne). Les recettes des spectacles, tournées et coproductions s'élèvent à 12,7 millions de francs (21,5% du budget contre 29,3% en moyenne), alors que le mécénat et le sponsoring apportent des revenus annuels de 3,8 millions de francs (6,5% du budget contre 7,7% en moyenne).

Rappelons que le Grand Théâtre est principalement financé par la Ville de Genève, pour un montant total d'environ 40 millions de CHF par an (68% de son budget) et qu'il bénéficie d'un soutien de 2,5 millions de CHF par an de l'Association des communes genevoises (4% de son budget). Au moment de l'étude, un partage des charges avec le Canton de Genève était à l'étude dans le cadre de la nouvelle loi cantonale sur la culture. Actuellement, le soutien financier du Canton ne concerne que les activités pédagogiques. Il se monte à 120'000 francs par an depuis la saison 2011/12 (il était auparavant de 50'000 francs par an).

Gouvernance

A l'exception de l'Opernhaus Zürich, organisé en société anonyme (*Aktiengesellschaft*), les opéras comparés sont des institutions de droit public qui ne sont pas propriétaires de leurs locaux. L'influence des financeurs y est assurée par la présence de représentants dans les organes de gouvernance (conseil de fondation ou d'administration). A Zurich et Barcelone, la mission de l'institution est mise en œuvre dans le cadre d'un contrat de prestations. Contrairement à Genève, tout le personnel est employé par l'institution, de sorte qu'employeur et autorité supérieure sont les mêmes. Les conditions salariales s'orientent toutefois en grande partie vers celles de la fonction publique. La structure des directions est variable, mais les institutions comparées ont chacune une direction commerciale strictement séparée de la direction artistique. Ce n'est pas le cas au Grand Théâtre, où la direction financière est subordonnée au directeur général, qui est aussi directeur artistique.



Etude prospective – synthèse des points principaux

actori s'est focalisé sur l'analyse des leviers utiles pour optimiser les ressources du Grand Théâtre. En se basant sur les résultats de l'étude comparative, actori a principalement identifié des pistes d'optimisation dans les domaines suivants :

1) Adaptation des prix et développement des activités de marketing

- augmentation du prix des places les plus chères (il reste une marge de progression de 15 à 30% par rapport aux prix pratiqués dans les autres institutions)
- baisse du prix des places les moins chères, afin de favoriser l'accès aux catégories de population moins aisées
- augmentation du nombre de places dans la 1ère catégorie (actuellement 27% des places du Grand Théâtre sont en 1ère catégorie, contre 41% en moyenne dans les autres théâtres) faisant ainsi diminuer le nombre de places des catégories intermédiaires
- actions promotionnelles ciblées ; offres combinées pour les touristes ; offres spéciales pour les expatriés vivant à Genève et les spectateurs de France voisine, etc.

2) Professionnalisation et élargissement de l'équipe chargée du sponsoring

- définition d'une offre structurée de sponsoring avec un éventail de contre-prestations différenciées
- développement d'une stratégie d'acquisition de nouveaux partenaires, notamment auprès des entreprises multinationales, et de fidélisation des anciens
- définition claire des responsabilités de l'équipe chargée du sponsoring et création de deux postes supplémentaires

3) Augmentation du nombre de représentations

- allongement des cycles de production, en ajoutant environ 14 représentations par saison (6 opéras, 5 ballets et 3 récitals). Comme ces chiffres ont déjà été atteints ponctuellement par le passé, actori les considère comme réalisables. Il ne s'agit toutefois pas d'augmenter le nombre de productions (ce qui ne ferait qu'augmenter les coûts), mais le nombre de représentations par production, lesquelles génèrent en moyenne des recettes plus élevées que les coûts par soirée.

4) Développement de l'offre des services pédagogiques et de médiation

- introduction d'activités pédagogiques « hors les murs », présence améliorée dans la ville et la région par des activités de médiation dans des lieux publics
- développement du public, en intervenant sur de nouveaux groupes cibles comme les jeunes enfants et leurs familles, ainsi que les adolescents en choisissant des sujets et formats adaptés
- intensification du travail de médiation

Impacts financiers des recommandations d'actori

Selon l'estimation d'actori, les mesures définies ci-dessus permettraient d'engendrer au total 3 millions de CHF de recettes supplémentaires. Toutefois, ce potentiel ne pourrait être réalisé que dans une période de trois à six ans et avec des frais supplémentaires d'environ 1 million de CHF (frais de personnel et d'investissement). Le développement de l'offre artistique pour les jeunes nécessiterait un investissement net d'environ 0,6 million de CHF par an (recettes supplémentaires d'environ 100'000 CHF par an pour un coût d'environ 700'000 CHF). Le bénéfice de cette mesure ne peut pas se calculer en termes monétaires à

brève échéance mais en termes de relève et d'acquisition de nouveaux publics à long terme. (10'000 nouveaux spectateurs estimés).

NB : L'analyse d'actori ne tient pas compte des deux saisons extra-muros que le Grand Théâtre devra organiser pendant les travaux de rénovation et d'agrandissement du bâtiment de la Place de Neuve, car de nombreux éléments étaient encore incertains au moment de l'étude.

Perspectives financières

Indépendamment de la mise en place des mesures proposées par actori, la situation financière du Grand Théâtre est très tendue. Chaque année, les frais de personnel augmentent, contrairement aux frais artistiques. Entre les saisons 2009/10 et 2011/12, les frais de fonctionnement sont passés de 38,8 millions de CHF à 39,7 millions de CHF (+2%), tandis que les frais de plateau (coûts de production artistique) sont passés de 12,3 millions à 10,4 millions de CHF (-16%). Si l'on veut maintenir le niveau artistique actuel sans augmentation des revenus, le Grand Théâtre sera progressivement forcé de réduire le nombre de représentations ou le nombre de spectacles.

actori a calculé que, même si le Grand Théâtre réalisait les quatre mesures proposées, il ne pourrait financer entièrement l'augmentation du budget nécessaire pour maintenir la qualité artistique à un niveau équivalent à celui de la saison 2011/12 (augmentation due principalement aux mécanismes salariaux). Pour ce faire, il aurait besoin de :

- +1,8 million de CHF en 2013/14
- +2,7 millions de CHF en 2014/15
- +3,6 millions de CHF en 2015/16
- +4,6 millions de CHF en 2016/17.

Avec les mesures proposées par actori et en prenant en compte les recettes qu'elles permettraient de dégager, il resterait à trouver (indépendamment de la couverture des frais de fonctionnement et des frais artistiques fixes qui devraient augmenter en moyenne de 1,5% par an) :

- +1,5 million de CHF en 2013/14
- +2 millions de CHF en 2014/15
- +2 millions de CHF en 2015/16
- +2,6 millions de CHF en 2016/2017

Un financement additionnel du secteur public et du secteur privé sera donc essentiel pour assurer la poursuite des activités du Grand Théâtre au niveau de qualité artistique de la saison 2011/12.

Il ressort de l'étude d'actori que, si les moyens financiers du Grand Théâtre n'augmentent pas, cette institution ne pourra bientôt plus poursuivre correctement sa mission et faire rayonner Genève au niveau international, car la diminution progressive des dépenses artistiques aura d'importantes répercussions sur la qualité des spectacles. Si l'on veut inverser cette tendance, il convient d'allouer des moyens financiers supplémentaires au Grand Théâtre, afin qu'il puisse augmenter le nombre de représentations, renforcer la recherche de sponsors, acquérir de nouveaux publics et développer son programme pédagogique.

actori

Munich, le 13 février 2014

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a horizontal line extending to the right.

Pr Maurice Lausberg

13.b) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 janvier 2018 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2016-2017 du Grand Théâtre de Genève (PR-1286 A)¹.

Rapport de M^{me} Anne Carron.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal en date du 6 mars 2018. La commission, sous la présidence de M. Simon Brandt, l'a examinée le 17 avril 2018. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Shadya Ghemati, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre de Genève;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le compte rendu de la Fondation du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2016-2017 incluant le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 sont approuvés.

Art. 2. – A l'issue de la saison 2016-2017 du Grand Théâtre de Genève, le montant maximum du Fonds de réserve peut dépasser 12% de la dernière subvention votée par le Conseil municipal, en dérogation de l'article premier et de l'article 4 du nouveau règlement du Fonds de réserve du Grand Théâtre, approuvé par le Conseil municipal le 11 mai 1982.

¹ «Mémorial 175^e année»: Proposition, 5602.

Séance du 17 avril 2018

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M^{me} Carine Bachmann, directrice du DCS, de M^{me} Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG), et de M. Claus Hässig, secrétaire général du Grand Théâtre de Genève (GTG)

M. Kanaan remercie la commission des finances qui a été saisie des comptes de la Saison 2016-2017 du GTG et excuse le directeur du GTG, M. Tobias Richter, qui, en raison d'une première le soir même, ne peut pas être présent.

Sur les comptes 2016-2017, M. Kanaan note un excédent par rapport au budget. Il s'agit d'une bonne nouvelle du point de vue financier. Toutefois, il faut en voir les causes qui sont moins bonnes car ce sont surtout des économies de charges qui sont à l'origine de ce résultat. Cela étant, les comptes 2016-2017 affichent un excédent de plus de 1,9 million de francs. Afin de permettre au GTG de conserver cet excédent pour assurer la saison en cours (2017-2018) et surtout la saison suivante (2018-2019), le Conseil administratif demande exceptionnellement au Conseil municipal de déroger au règlement du Fonds de réserve du GTG, règlement que le Conseil municipal a lui-même voté dans les années 1980 et qui fixe le niveau de la réserve dont peut disposer le GTG à un plafond de 12% de la dernière subvention monétaire votée par le Conseil municipal.

M^{me} Bertani constate qu'après deux saisons bénéficiaires et une saison déficitaire, le GTG est à nouveau dans les chiffres noirs et, au nom du conseil de la FGTG, elle demande l'autorisation de ne pas restituer l'excédent du boni de 1,9 million de francs à la Ville de Genève, afin de couvrir le déficit de la saison 2017-2018 en cours. M^{me} Bertani explique que la billetterie n'est pas la raison de ce bénéfice. Il est le résultat d'une gestion extrêmement stricte afin de combler le déficit de la saison précédente. M^{me} Bertani rappelle que la jauge est plus petite à l'Opéra des Nations et que les tarifs sont différents. La billetterie n'a donc pas été aussi bonne qu'à la place de Neuve. Toutefois, elle constate que l'engouement du public continue et persiste.

Aussi, la seule manière d'obtenir ce bénéfice a été de limiter les frais au maximum. Les dépenses artistiques ont diminué de 6%. Par exemple, le recours à des placeurs a été moindre car l'Opéra des Nations est plus petit que le théâtre de la place de Neuve. Les coûts des décors ont diminué, ce qui ne s'inscrit pas dans la mission de l'institution. A terme, de telles économies ne sont plus possibles sans atteindre le cœur de la mission du GTG. M^{me} Bertani relève aussi un déficit de 2,4 millions de francs à venir, en raison de l'absence de la subvention cantonale. Elle ajoute que la nouvelle saison va être présentée ce 27 avril avec le dévoilement de la programmation et des bases tarifaires. Elle souligne que le GTG a fait des miracles pour sauver la saison 2018-2019. La demande est donc

de conserver l'excédent de ce boni pour pouvoir l'utiliser afin de compenser le déficit futur.

Questions des commissaires

Un commissaire souhaite savoir si la demande de dérogation est en lien avec la convention de subventionnement.

M. Kanaan l'infirmes. Il explique que lorsqu'ils ont reçu les comptes et constaté cet excédent de 1,9 million de francs, vu la réserve de 600 000 francs et le règlement sur le Fonds de réserve du GTG qui stipule que la réserve ne peut pas dépasser 12% de la subvention votée par le Conseil municipal, la demande est faite au conseil de déroger à ce règlement. Il s'agit de s'adapter à la réalité des comptes.

M^{me} Bertani ajoute que, les deux dernières saisons, les bonis se sont élevés à 200 000/300 000 francs, soit de bons résultats. Le fonds de réserve est, lui, destiné à couvrir un déficit éventuel et à améliorer la qualité des spectacles. Ces 1,9 million de francs doivent ainsi servir à couvrir le déficit de la saison en cours.

M. Hässig précise que le budget 2016-2017 avait été fait sur la base d'un subventionnement cantonal de 3 millions de francs. Le GTG a donc commencé la saison avec un énorme problème de trésorerie, puisqu'en plus du trou de trésorerie il y avait le doute quant au vote du Grand Conseil pour le subventionnement. Il a fallu cesser d'engager des auxiliaires, réduire les achats, mettre tous les frais variables à zéro.

Un commissaire félicite pour ce résultat financier qui tombe bien et demande si la dérogation au règlement va nécessiter un vote de la part de la commission des finances.

M. Kanaan confirme; c'est un des alinéas du projet de délibération tel que proposé par le Conseil administratif.

Le même commissaire souhaite des nouvelles quant à l'avenir et demande s'il y a de nouvelles informations, par exemple de l'Association des communes genevoises (ACG).

M. Kanaan répond que beaucoup de réponses vont tomber dans les mois qui viennent. Et il le faut car la saison 2018-2019 en dépend. Il rappelle que, traditionnellement, le budget du GTG va à la commission des arts et de la culture et il annonce que ladite commission l'abordera fin mai.

Sur le déficit de 2,4 millions de francs qui a été remis au Conseil administratif, il y a 600 000 francs d'amortissements concernant l'Opéra des Nations demandés par les réviseurs à titre de couverture du risque en cas de non-vente du

bâtiment. Or la vente est signée et ce risque est donc minime. Pour la saison 2017-2018, le déficit effectif sera de 1,8 million de francs.

M. Kanaan espère d'autres sources de financement. Il attend des nouvelles dans les deux mois pour des fonds privés qui permettraient de mieux appréhender la saison en cours et la saison 2018-2019. Il précise que si des privés entrent en matière, ce ne sera pas pour financer le chantier, mais pour soutenir le GTG en général, et pour contribuer à l'institution et à son développement. Ils interviendraient surtout pour compenser l'absence du Canton.

M^{me} Bertani explique que les privés veulent financer les dépenses artistiques et améliorer les prestations artistiques. Ils ne veulent pas assumer les frais fixes.

Un commissaire demande si les privés entrent en matière pour les dédites.

M. Kanaan l'infirmes.

Le même commissaire dit qu'il pensait que les mécènes étaient prêts à entrer en matière pour les coûts engendrés par le déplacement à l'Opéra des Nations.

M. Kanaan répond à nouveau par la négative. Il rappelle que le GTG a remis des chiffres au Conseil administratif, qui sont en train d'être vérifiés. Par exemple, les résultats de la billetterie. Une série d'éléments est en train d'être affinée pour évaluer la facture réelle du changement. Les chiffres doivent être consolidés. M. Kanaan rappelle aussi que le Conseil administratif a sollicité l'ACG. Celle-ci a souhaité attendre la nouvelle détermination du Canton. Le magistrat estime que beaucoup de choses vont se décanter d'ici l'été.

Une commissaire a une question sur les apports extérieurs qui ont diminué. Elle demande si le mécénat va rester stable ou augmenter dès que l'institution sera de retour à la place de Neuve.

M^{me} Bertani répond que la FGTG fait toutes les démarches utiles et souligne que les mécènes veulent des projets. Ils ne veulent pas payer l'électricité. Ainsi, l'approche est toujours faite en lien avec un spectacle. A part le Cercle qui donne de l'argent à titre de soutien, les autres mécènes veulent être associés à un projet spécifique.

Une commissaire aimerait en savoir plus sur les partenariats avec la Genève internationale; elle se réfère à la page 26 de la proposition PR-1286, et voudrait un bilan des actions.

M^{me} Bertani répond qu'il y a plusieurs actions qui sont montées pour renforcer les liens, elle cite à titre d'exemples la Journée du GOP ou celle où le Ballet va danser à l'Organisation des Nations unies (ONU). Ces manifestations s'inscrivent dans la continuité des actions de communication.

Une commissaire veut savoir où en sont les litiges en cours.

M^{me} Bertani répond que les procédures sont closes et que la FGTG a toujours gagné ses procédures.

Un commissaire a une question par rapport à la dérogation demandée. Il a de la peine à suivre l'argumentaire. En effet, il rappelle que M. Kanaan avait estimé que le Canton finirait par payer et qu'il n'était pas nécessaire de soutenir le GTG. Or, maintenant, il est dit à la commission des finances qu'il faut compenser l'absence du Canton et accepter cette dérogation.

M. Kanaan répond en proposant de revoir le procès-verbal de la commission des finances du 13 mars 2018 où il avait clairement dit que cette réserve faisait déjà partie de la stratégie. Il souligne que la question qui avait été posée concernait un amendement prévoyant d'ajouter un montant qu'il aurait fallu voter en plus sur le budget 2018 de la Ville de Genève, ce qui n'est pas le cas ici. L'idée est de laisser la somme au GTG.

Le même commissaire se souvient que M. Kanaan avait dit que voter un soutien au GTG aurait donné un mauvais message au Canton.

M. Kanaan répond qu'il ne s'agit pas de voter un crédit en sus de la réserve déjà acquise.

Un commissaire aimerait connaître la politique tarifaire qui sera dévoilée le 27 avril et demande si elle pourrait avoir un impact sur le futur.

M^{me} Bertani répond que M. Richter s'est essentiellement occupé de la grille tarifaire. Son but était de gérer les six mois en plus à l'Opéra des Nations. Il n'y aura pas de changements pour la place de Neuve. Elle souligne que la billetterie est un souci car on ne peut pas prévoir les réactions du public.

M. Kanaan ajoute que le Conseil administratif avait eu le souci de savoir si le public allait suivre à l'Opéra des Nations. Or, globalement, les gens l'ont fait. Avec M. Pagani, ils estiment aussi que le public aura la curiosité de revoir le bâtiment rénové de la place de Neuve. De plus, le choix de programmation de *Der Ring*, œuvre wagnérienne, devrait convaincre un public genevois notoirement acquis à Wagner, à revenir à la place de Neuve. Il estime que c'est un choix stratégique, mais aussi un choix de sécurité. Il n'y a pas de droits à acquérir car il s'agit d'une production maison. Pour résumer, la billetterie de la saison 2018-2019 souffre du fait qu'il y a quatre mois de plus à l'Opéra des Nations qui, malgré son succès, est plus petit, et où les places sont moins chères. M. Kanaan estime toutefois que la FGTG est un peu pessimiste dans ses prévisions.

M^{me} Bertani répond que leur politique a toujours été d'être plutôt pessimiste car ils préfèrent être prudents. Leur principe de gestion est donc la prudence.

Un commissaire veut comprendre les statistiques des spectacles et savoir si le nombre de représentations est le même à l'Opéra des Nations qu'au GTG. Il

constate en effet des fluctuations de jauges. Il demande si des médias pourraient filmer des spectacles pour permettre l'entrée de revenus supplémentaires.

M. Hässig explique que cela se fait déjà avec des chaînes de télévision comme Arte et Mezzo. Mais ces ventes produisent des recettes modestes. Il souligne que le cinéma à Balaxert est comparativement plus cher que le théâtre selon les places. Il fait un parallèle en évoquant les difficultés du Metropolitan Opera (MET) ou de l'Opéra de Paris. Enfin, cette année, ce type de recettes a été de l'ordre de 160 000 francs.

M^{me} Bertani estime que les jauges sont bonnes que ce soit pour le Ballet ou l'Opéra. Elle note qu'une jauge de 70% est excellente pour le Ballet et relève un résultat constant pour la troupe locale.

M. Hässig considère qu'il est difficile de comparer les chiffres entre deux grandes maisons de deux villes différentes, d'autant plus que le public et les résultats des ballets sont extrêmement volatiles. A Genève, offrir 9000 places pour un ballet est énorme.

M^{me} Bertani répond que cette année, il y a eu 17 levées de rideaux de plus. Elle donne l'exemple de *Casse-Noisette* qui attire beaucoup de monde et a nécessité plus de représentations.

Le même commissaire demande où se tenaient les répétitions des ballets.

M. Hässig répond que les lieux sont dispersés. Par exemple, dans une halle industrielle à Meyrin, ainsi que dans des salles à Plainpalais. De nouveaux locaux de répétition seront disponibles au sous-sol du bâtiment rénové de la place de Neuve. Notamment pour faciliter les répétitions des chœurs qui étaient devenues difficiles.

Un commissaire a une question concernant les charges de personnel et rappelle qu'il avait déjà posé la question et qu'il était dans l'attente de documents à ce sujet.

La documentation ayant déjà été fournie, le commissaire s'excuse et remercie. Il demande si les charges du personnel comprennent aussi les cachets occasionnels ou si elles concernent uniquement le personnel fixe ou temporaire.

M. Hässig répond qu'il y a deux catégories principales: le personnel municipal et le personnel de la FGTG mais il y a également le personnel artistique et le personnel de gestion. Le personnel artistique permanent est essentiellement constitué de membres du chœur et du ballet. L'ensemble constitue un budget annuel d'environ 6,5 millions de francs. Avec cela, il y a le personnel temporaire, les auxiliaires, pour un montant annuel variable, entre 200 000 et 600 000 francs. Enfin, il y a le personnel artistique au cachet, qui est plus compliqué à détailler,

comme des chanteurs indépendants, sans charges sociales. Il note que l'on va de plus en plus vers des chanteurs salariés avec une augmentation des charges sociales.

Le même commissaire demande à M. Kanaan si le projet de la Cité de la musique pourrait être en concurrence avec l'offre du GTG. M. Kanaan répond que ce sera une Cité surtout philharmonique et un lieu pour l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), qui a deux volets, l'un philharmonique et l'autre lyrique. Pour la Cité de la musique, il est encore tôt pour évaluer les conséquences. La future gouvernance est ouverte et le projet devrait voir le jour en 2024. Il y aura peut-être un impact sur le Victoria Hall mais pas sur le GTG.

M^{me} Bertani ajoute qu'ils n'ont pas prévu une fosse de la taille de celle du GTG et qu'il y aura peut-être certains récitals qui seront en concurrence. M^{me} Bertani relève qu'ils sont en contact avec les initiateurs du projet afin de ne pas se cannibaliser.

Le même commissaire s'inquiète des risques et de la répartition des activités de l'OSR.

M^{me} Bertani répond que ce ne sera pas le cas car il y a une convention qui lie le GTG à l'OSR. Tout est planifié, qu'ils jouent au GTG ou à la Cité de la musique, cela ne changera rien. Et il est peu probable qu'il y ait les mêmes spectacles aux deux endroits. Et l'idée est de resserrer les liens entre la Haute école de musique (HEM) et le Victoria Hall.

Le commissaire a une question concernant une gratuité; il s'agit d'un dépôt de décors à Châtelaine. Il demande s'il y a une solution de rechange.

M. Kanaan répond que les décors ne seront pas laissés à la rue; des discussions sont en cours, mais il n'y a pour l'instant pas de dates fixées.

Un commissaire demande si les tarifs du GTG pourraient être revus à la hausse pour une certaine catégorie de billets au moment du retour dans les murs.

M^{me} Bertani dit que cette discussion s'est tenue plusieurs fois. Le taux d'effort du spectateur au GTG est déjà très élevé. Un certain public, pour les loges et les carrés d'or, peut suivre, mais pas pour le parterre. Le montant est déjà de 500 francs pour un couple et la mission du GTG n'est pas d'avoir des tarifs prohibitifs.

Un commissaire demande si un comparatif a été fait avec d'autres scènes internationales.

M^{me} Bertani répond que c'est fait en permanence.

M. Hässig ajoute qu'il y a des traditions de mécénat qui varient selon les pays. Il rappelle que le Cercle du GTG fournit 1,8 million de francs.

M^{me} Bertani ajoute que les membres du Cercle ont les abonnements les plus chers.

M. Kanaan estime que l'absence du Canton est nuisible dans une optique de lien. Il faudrait une collaboration. Un geste de goodwill.

Un commissaire demande s'il est envisageable que le Grand Conseil dans sa nouvelle configuration puisse revenir sur la situation.

M. Kanaan rappelle qu'une lettre a été adressée au Conseil d'Etat, dont il a déjà été question lors d'une de ses auditions, en commentant que les 3 millions de francs ne reviendront pas tout seuls. Mais de nombreux députés souhaitent vraiment qu'on leur soumette un projet d'accord.

Un commissaire demande si certaines productions locales peuvent se vendre.

M^{me} Bertani répond que cela se fait déjà. Il y a des coproductions avec les plus grandes maisons du monde.

Le même commissaire demande si le fait que les spectacles soient calibrés Opéra des Nations ne gêne pas cette activité.

M^{me} Bertani répond que cela dépend de la taille des théâtres.

M. Hässig répond qu'à l'Opéra des Nations il n'y a pas de dessous de scènes et cela limite les mouvements, notamment verticaux.

Un commissaire relève une relative satisfaction en matière de politique d'engagement d'apprentis et demande si elle va se poursuivre, et s'il y en a une pour les handicapés.

M. Hässig répond que par rapport aux apprentis, le fait d'être dispersés sur plusieurs lieux est un handicap. Les nouveaux locaux, avec de nouvelles normes, seront plus propices. Ensuite, il souligne que le théâtre est par définition un lieu dangereux; il n'y a donc pas les dispositifs pour intégrer de manière sûre certains handicaps physiques.

Le commissaire précise qu'il pensait au handicap au sens large.

M. Kanaan répond qu'il y a un encouragement à cette intégration. Il souligne que la scène et le périmètre autour de la scène ne sont pas des lieux anodins. Cela étant, au sens large, oui, un effort est fait pour l'intégration des personnes avec un handicap.

M. Hässig ajoute qu'il y a des dispositifs pour les malvoyants qui permettent de suivre les spectacles avec des écouteurs.

Une commissaire remarque les diminutions des charges de personnel et demande ce que sont les départs.

M^{me} Bertani répond qu'il s'agit de personnes qui partent à la retraite ou qui changent de métier et qui ne sont pas remplacées.

M. Hässig explique aussi qu'il y a moins de machinistes, car les besoins des scènes sont différents.

M^{me} Bertani ajoute qu'il y a des économies qui ne seront plus possibles, il faudra plus de personnel.

La commissaire a une question sur les billetteries.

M. Hässig répond qu'actuellement ils ont deux billetteries, mais elles ne fonctionnent pas de manière équivalente.

La commissaire demande si le GTG coopère avec Genève Tourisme.

M^{me} Bertani répond qu'il y avait des coopérations hôtel/spectacle lorsque *Der Ring* était joué.

M. Hässig rappelle que ce spectacle avait généré 10 millions de francs de recettes.

Un commissaire a une question sur les recettes envisagées par l'institution. Un café ouvert sur la Cité est prévu dans le bâtiment rénové de la place de Neuve et il s'en réjouit. Cela va représenter des charges pour l'institution, il sera ouvert quotidiennement, mais il va aussi générer des recettes. Le commissaire demande s'ils en ont tenu compte dans leurs calculs.

M^{me} Bertani répond que ce ne sera pas déterminant pour la saison 2018-2019.

Le commissaire comprend que ce sera marginal mais que cela pourrait contribuer. Il comprend bien que cela ne remet pas en cause les 3 millions de francs qui manquent.

M^{me} Bertani ajoute qu'il y a un changement de direction prévu et cela va impacter le rôle des buvettes et leur gestion. Ce qui veut dire que le nouveau directeur aura sa vision pour la gestion de ce nouveau restaurant. Prendre ce paramètre en compte est prématuré.

Discussion et votes

Un commissaire demande s'il y a déjà eu des demandes de dérogation.

Le président répond que cela ne s'est jamais produit.

Un commissaire pense que la commission des finances ne serait pas aussi bienveillante s'il s'agissait d'une autre institution.

Un commissaire rappelle que le Conseil municipal a souhaité accélérer la rénovation du GTG et cela a des conséquences. La situation actuelle est liée aux travaux. A situation exceptionnelle, solution exceptionnelle. Le report des travaux a engendré de nouveaux frais.

Vote article par article de la proposition PR-1286.

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

La proposition PR-1286 est acceptée à l'unanimité.

Annexes:

- compte rendu relatif aux comptes de la saison 2016-2017 du Grand Théâtre de Genève
- nouveau règlement du Fonds de réserve du Grand Théâtre, approuvé par le Conseil municipal le 11 mai 1982 (p. 1339)

1290

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)

Propositions: comptes 2015-2016 et 2016-2017 du Grand Théâtre



FONDATION
DU GRAND THÉÂTRE DE GENÈVE

COMPTE-RENDU
RELATIF
AUX COMPTES

SAISON 1617

COMPTE RENDU RELATIF AUX COMPTES SAISON 1617

SOMMAIRE

A Activités

Une première saison jouée entièrement à l'Opéra des Nations	4
Mission et structure du Grand Théâtre de Genève	8
Les chiffres clés de la saison	11
Le bilan artistique	17
La vie institutionnelle	24

B Statistiques

Statistique des spectacles	28
Statistique du personnel	29

C Organigramme

33

D États financiers

34

Note explicative	35
Rapport financier	38
Tableau synthétique	57



A. Activités

Durant la saison 2016/2017, le Grand Théâtre de Genève a:

- réalisé une première saison entière à l'Opéra des Nations et joué plusieurs spectacles à guichets fermés ;
- assuré une diversification de son public et renforcé ses activités pédagogiques et de médiation ;
- nommé le successeur au directeur général actuel qui entrera en fonction en juin 2019.

Le rapport ci-présent décrit plus en détail les réalisations du Grand Théâtre.

SAISON 2016 2017 LA PREMIÈRE SAISON JOUÉE ENTIÈREMENT À L'OPÉRA DES NATIONS

Lors de la saison 2016/2017, première saison jouée entièrement hors les murs dans le bâtiment provisoire de l'Opéra des Nations, le Grand Théâtre de Genève (GTG) a relevé avec succès deux défis principaux:

- offrir un programme artistique de haut niveau pour répondre aux attentes élevées du public du Grand Théâtre et assurer la fidélité des spectatrices et spectateurs dans un lieu qui ne dispose pas de toute la technique de scène et de tout l'attrait du bâtiment historique de la place de Neuve ;
- réaliser un résultat financier positif pour équilibrer les pertes enregistrées lors de l'année du déménagement 2015/2016 et démontrer la viabilité financière de l'Opéra des Nations construit grâce au soutien de mécènes, malgré sa jauge inférieure en fauteuils disponibles.

Les deux défis ont été maîtrisés grâce à une programmation inédite, une gestion rigoureuse, le soutien affirmé du public, la fidélité des mécènes et l'engagement des pouvoirs publics.

L'institution a offert un programme plus diversifié que jamais, ce qui a permis de s'ouvrir à de nouveaux publics. A côté des 8 opéras et les 3 ballets présentés, le programme a affiché de plus 6 récitals, 6 concerts exceptionnels ainsi que 4 productions dédiées spécialement au jeune public. Ces dernières ayant été suivies par 7'245 jeunes spectateurs et leurs accompagnants.

Ainsi, 86'449 spectatrices et spectateurs ont assisté aux 106 représentations publiques proposées. L'affluence est presque identique, à 3'000 spectateurs près, à celui réalisé lors de la saison 2015/2016 qui s'est encore jouée pour moitié à la place de Neuve, dans une salle à 1'500 places contre 1'118 à l'Opéra des Nations.

Au nombre de spectateurs des représentations payantes, il convient d'ajouter 11 répétitions générales publiques, auxquelles accèdent par exemple des élèves, réunissant plus de 10'000 personnes supplémentaires. Quant au nombre total de levers de rideau, il a été porté à 117 (dont 106 pour des spectacles payants), ce qui fait 17 levers de rideau de plus qu'au cours de la saison précédente.

Placés au centre de la mission du Grand Théâtre, les opéras ont attiré à eux seuls 54'810 spectatrices et spectateurs, pour un taux de remplissage moyen de 81%. Lors de la saison 2015/2016, jouée à moitié au Grand Théâtre de la place de Neuve fermé en janvier 2016 pour rénovation, la jauge réalisée pour les spectacles lyriques avait été de 79%.

Le taux de remplissage moyen de la salle tous spectacles confondus atteint 74% pour la saison 2016/2017. Ce chiffre englobe à la fois plusieurs spectacles d'opéra du répertoire classique joués à guichets fermés, mais aussi des œuvres contemporaines ou encore les spectacles pour jeunes et enfants qui ne génèrent pas la même affluence, le public étant moins familier avec ces productions. Mais cela reste une partie importante de la mission du Grand Théâtre.

Sur le plan financier, le Grand Théâtre a entamé sa saison 2016/17 dans une extrême insécurité financière. La saison 2015/2016 avait vu le déménagement du Grand Théâtre de la place de Neuve à l'Opéra des Nations en milieu de saison pour permettre la rénovation du bâtiment historique à la place de Neuve.

Les doutes initiaux du public sur la qualité de l'Opéra des Nations alors en construction, les coûts de fonctionnement liés au déménagement hors les murs, et enfin la diminution des places disponibles en salle, ont été à l'origine d'un déficit d'exploitation de CHF 1'437'391.- pour la saison finissant en juin 2016.

Le Grand Théâtre a ainsi été contraint de débiter, en septembre 2016, une nouvelle saison avec l'obligation d'effacer ce déficit par un résultat positif permettant d'équilibrer à nouveau sa situation financière.

Ce pari a été gagné. Grâce à une gestion rigoureuse et grâce au succès auprès du spectateurs, la saison 2016/2017 s'est terminée avec un boni. Le Grand Théâtre peut ainsi faire état pour sa saison 2016/2017 d'un résultat annuel positif de CHF 1'952'683.-, ce qui lui permet d'équilibrer son bilan en absorbant le déficit 2015/2016.

Avant son déménagement, le Grand Théâtre avait réalisé plusieurs exercices budgétaires avec un excédent, signe d'une gestion solide. Après la parenthèse de l'année du déménagement, les comptes 2016/2017 de la Fondation du Grand Théâtre ont permis de rétablir l'équilibre.

Le problème principal du Grand Théâtre reste le fait que les dépenses de production sont continuellement en diminution pour pouvoir couvrir les coûts fixes en augmentation. Les coûts artistiques représentaient 29% du budget global en 2007/2008, alors qu'ils s'élèvent à seulement 23% aujourd'hui. Ainsi, c'est la mission même du Grand Théâtre qui est atteinte par ce phénomène.

MISSIONS ET STRUCTURE DU GRAND THÉÂTRE DE GENÈVE

Le Grand Théâtre de Genève est la plus grande scène de production et d'accueil de Suisse romande. Construit à la fin des années 1870, il a pris en 1964 la forme juridique d'une Fondation d'intérêt communal public dont les statuts ont été adoptés par le Conseil municipal et par le Grand Conseil.

La mission de la Fondation est d'assurer l'exploitation du Grand Théâtre, notamment en y organisant des spectacles d'art lyrique, chorégraphique et dramatique (art. 2 de ses statuts)

Le Grand Théâtre a pour vocation de servir le public de la région tout en étant une référence en Suisse et sur le plan international, contribuant au rayonnement de Genève.

Il dispose à cet effet d'un budget annuel de CHF 56 millions (2016-2017). Il est principalement financé par la Ville de Genève, pour un montant total de CHF 39 millions. Le Canton a accordé au Grand Théâtre une subvention de CHF 2'500'000.- pour les années civiles 2015 et 2016. Le 22 septembre 2017, deux mois et demi après la fin de la saison 2016/2017, le Grand Conseil a voté une nouvelle subvention de CHF 3'000'000.- pour l'année civile 2017, dont la moitié, à savoir CHF 1'500'000.- a été affectée à la saison 2016/2017. Cette décision a permis de procéder à la clôture des comptes ci-présents. Une incertitude règne toutefois au moment de l'établissement des comptes sur la poursuite du soutien du Canton au-delà de 2017.

Le Conseil de fondation est l'organe suprême du Grand Théâtre. Il est désigné par le Conseil administratif et le Conseil municipal. Il délègue certaines de ses tâches au Bureau de 5 membres. Le Conseil administratif de la Ville de Genève fonctionne comme autorité de surveillance. La gestion du Grand Théâtre est confiée à la Direction générale.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA SAISON 1617

- La saison 2016/2017 du Grand Théâtre a attiré **86'449 spectatrices et spectateurs**. Ce nombre est légèrement inférieur à celui atteint lors de la saison précédente qui avait encore lieu pour moitié, jusqu'en janvier 2016, dans le bâtiment historique, aujourd'hui fermé pour rénovation, avant le déménagement à l'Opéra des Nations. Or, la salle de l'Opéra des Nations (ODN) avec ses 1'118 places dispose de 25% de fauteuils en moins que la salle de la Place de Neuve qui dispose de 1'500 places. Avec ce résultat réalisé pour sa première saison complète hors les murs dans une salle plus petite, le GTG a préservé le niveau d'audience enregistré en 2010/2011 et 2012/2013 à la place de Neuve.
- Le nombre d'**abonnements** s'élève à 4'900, un chiffre légèrement en hausse par rapport à la saison 2015/2016. Pourtant, la salle à l'Opéra des Nations limite la disponibilité d'abonnements pour certaines catégories, comme par exemple pour les récitals et l'abonnement « loges ». Il est par contre à noter que l'abonnement « Labo-M » réservé au jeune public a gagné 104 souscripteurs.
- Le **taux de remplissage moyen pour la saison atteint 74%**. Ce taux est légèrement inférieur à celui de la saison précédente, mais le Grand Théâtre a compté 106 levers de rideau pour sa programmation ordinaire, ce qui fait 17 représentations de plus qu'en 2015/2016. 4 productions ont été complètes et trois autres ont atteint un taux de remplissage supérieur à 88%.
- Ainsi, la **billetterie** a clôturé la saison avec des recettes de **CHF 7'393'268.-**. Les abonnements comptent pour CHF **3'369'647.-** du résultat. Ce chiffre est en baisse de CHF 1'294'587.- par rapport à la saison précédente. En effet, les tarifs des billets à l'Opéra des Nations ont été baissés pour la plupart des catégories afin d'ouvrir l'accès au Grand Théâtre à des publics qui hésitaient auparavant à suivre les activités proposées.

Propositions: comptes 2015-2016 et 2016-2017 du Grand Théâtre

- Les **coûts du personnel**, poste le plus important au budget, sont contrôlés. Le personnel fixe sous contrat fondation est stable et même en réduction (121 collaborateur-trice-s contre 122 pour la saison précédente) et il en va de même pour le personnel fixe sous contrat Ville de Genève (188 collaborateur-trice-s contre 186 la saison précédente). Les très faibles mouvements s'expliquent par des départs et remplacements décalés.
- Le total des **charges d'exploitation** 2016/2017 s'élève à CHF 26'753'691, en diminution de CHF 2'035'755.- par rapport au budget et inférieur de CHF 3'293'350.- par rapport aux comptes de la saison précédente.
- Les **recettes d'exploitation** de la saison 2015/2016 sont de CHF 29'450'642, inférieures de CHF 279'927.- par rapport au budget, en raison notamment de la baisse des recettes de billetterie présentée ci-dessus.
- Malgré un contexte économique peu favorable, de nouveaux soutiens ont pu être mobilisés dans le domaine du **mécénat et des partenariats**, permettant une augmentation de 10% des apports financiers par rapport à la saison 2015/2016.
- La saison se termine ainsi avec un **résultat annuel avant répartition du boni de CHF 1'952'693.-**, qui comprend par ailleurs l'impact de l'amortissement de l'Opéra des Nations.
- Avec ses **recettes propres** de CHF 13,6 millions, la Fondation du Grand Théâtre assure le financement de 24,5% des dépenses totales de la saison 2016/2017. Le Grand Théâtre assure lui-même entièrement la totalité des dépenses de production des spectacles qui s'élève à CHF 12,6 millions (ou 22,5% des charges). Ses recettes propres contribuent à la couverture de 2% des frais fixes, dont ceux du chœur et du ballet.

LE PROGRAMME EN UN COUP D'OEIL

La saison 2016/2017 a offert de nombreux bijoux du répertoire. De ce point de vue, elle s'est inscrite dans la continuité avec le souci de diversité et de qualité. Le déplacement du Grand Théâtre à l'Opéra des Nations a toutefois impliqué une programmation adaptée à ce lieu de production provisoire.

La saison a débuté le 4 septembre 2016 avec une représentation unique de *The Indian Queen* de Henry Purcell en version de concert par Teodor Currentzis. Puis, dès le 12 septembre 2016, une nouvelle production de *Manon* de Jules Massenet a marqué le retour du metteur en scène Olivier Py et de la soprano Patricia Petibon au Grand Théâtre de Genève. *La Bohème* de Giacomo Puccini, *Il Giasone* de Francesco Cavalli, *Così fan tutte* de Wolfgang Amadeus Mozart ont été les autres nouvelles productions lyriques présentées. À cela s'ajoute, *Norma* de Vincenzo Bellini avec Alexandra Deshorties, l'époustouflante *Medea* de la saison 2014/2015 dans le rôle de la prêtresse, *Orleanskaya Deva* (La Pucelle d'Orléans) de Piotr Ilitch Tchaïkovski, proposé en version de concert au Victoria Hall avec l'Orchestre de la Suisse Romande, dirigé par Dmitri Jurovski, et *Wozzeck* d'Alban Berg dans une production du Lyric Opera of Chicago mise en scène par David McVicar. Une fois encore, des artistes de renommée internationale tels qu'Erwin Schrott, Joyce DiDonato, Thomas Hampson, Camilla Nylund, Karita Mattila, John Osborn, Lynette Tapia, Patricia Petibon, Bernard Richter, Tómas Tómasson, Ekaterina Siurina, Aquiles Machado, Alexandra Deshorties ou encore Laurent Naouri se sont produits sur la scène de l'Opéra des Nations. Quant au Ballet du Grand Théâtre de Genève, il a présenté deux nouvelles créations chorégraphiques mondiales: *Balrock* (chorégraphe : Jeroen Verbruggen) à l'automne 2016 et *Une autre passion* (chorégraphe : Pontus Lidberg) au printemps 2017. La saison 2016/2017 a aussi vu des spectacles pour le jeune public avec *Barbe-Neige et les Sept Petits Cochons au bois dormant*, *Les scènes de la vie de Bohème*, *Pulcinella* ou encore *Pierre et le Loup*.

LE BILAN ARTISTIQUE

Les opéras

The *Indian Queen*, la dernière œuvre scénique de Henry Purcell a ouvert la saison 2016/2017 du Grand Théâtre de Genève, le 4 septembre 2016, lors d'une soirée unique avec le MusicAeterna et les chœurs de l'Opéra de Perm sous la direction de Teodor Currentzis, dont les productions font sensation à travers toute l'Europe et Outre-Atlantique.

Dès le 12 septembre 2016, une nouvelle production de *Manon* de Jules Massenet a signé le retour du metteur en scène Olivier Py et de la soprano française Patricia Petibon au Grand Théâtre de Genève (Lulu 2009/2010). Dans cette coproduction avec l'Opéra Comique de Paris, le Chevalier des Grieux a été incarné par le ténor suisse Bernard Richter et l'Orchestre de la Suisse Romande a été dirigé par Marko Letonja.

En cette année du bicentenaire de la naissance de Frankenstein, des créatures fantasques ont envahi la scène de l'Opéra des Nations avec *Der Vampyr* d'après Heinrich Marschner en novembre 2016. L'intrigue de cet ouvrage est tirée d'une nouvelle de John Polidori qui résida en Suisse en compagnie de Lord Byron. Tómas Tómasson a été Lord Ruthven dans cette coproduction avec le Komische Oper Berlin mise en scène par Antú Romero Nunes. Quant à l'Orchestre de la Suisse Romande, il a été dirigé par Ira Levin.

Pour les fêtes de fin d'année, *La Bohème* de Giacomo Puccini a investi la scène de l'Opéra des Nations dans une nouvelle production mise en scène par Matthias Hartmann (Fidelio 2014/2015). Dans cet ouvrage où tout n'est qu'effusion de sentiments, Mimì et Rodolfo ont été respectivement interprétés par Nino Machaidze en alternance avec Ruzan Mantashyan et par Dmytro Popov et Sébastien Guèze, avec l'Orchestre de la Suisse Romande dirigé par Paolo Arrivabeni.

La musique de Francesco Cavalli atteint une puissance d'évocation remarquable dans *Il Giason*, drame musical présenté en janvier/février 2017. Dans cette nouvelle production mise en scène par Serena Sinigaglia, avec des décors et des costumes d'Ezio Toffolutti, bien connu et apprécié du public genevois, le rôle-titre a été interprété par Valer Sabadus. C'est la Cappella Mediterranea, sous la baguette de Leonardo García Alarcón, qui en assure l'accompagnement musical.

En mars 2017, Mark Stone a été le *Wozzeck* d'Alban Berg dans cette production du Lyric Opera of Chicago mise en scène par David McVicar. Avec cet opéra, Alban Berg composa une œuvre emblématique des années 1920 et anticipa le mal-être des temps à venir en adaptant le drame de Georg Büchner, inspiré d'un fait divers réel. Cette production a trouvé un accueil enthousiaste par la critique, alors que le public a été plus réservé pour cette œuvre classée de contemporaine.

Orleanskaya Deva (La Pucelle d'Orléans) de Piotr Ilitch Tchaïkovski a été proposée en version de concert au Victoria Hall en avril 2017 en coproduction avec l'Orchestre de la Suisse Romande dirigé par Dmitri Jurowski et Ksenia Dudnikova dans le rôle-titre. Fasciné depuis son enfance par le personnage de Jeanne d'Arc, Tchaïkovski écrivit *La Pucelle d'Orléans* en suivant partiellement la pièce de Schiller, *Die Jungfrau von Orleans*.

Wolfgang Amadeus Mozart a été de retour au Grand Théâtre de Genève en mai 2017 avec *Così fan tutte*, dans une nouvelle production mise en scène par David Bösch (*Alcina* 2015/2016). Veronika Dzhoieva a été Fiordiligi et Laurent Naouri Don Alfonso, avec l'Orchestre de la Suisse Romande dirigé par Hartmut Haenchen.

La saison lyrique 2016/2017 s'est achevée avec *Norma* de Vincenzo Bellini dans une production de la Staatsoper Stuttgart mise en scène par Jossi Wieler et Sergio Morabito (*Rusalka* 2012/2013). À Genève, Alexandra Deshorties, la prodigieuse Medea de la saison 2014/2015, a pris le rôle de Norma dans cette histoire d'amour et de trahison. John Fiore a dirigé l'Orchestre de la Suisse Romande.

Ces deux dernières productions ont joué à guichets fermés.

Les ballets

Sous la direction de Philippe Cohen, le Ballet du Grand Théâtre de Genève a présenté deux nouvelles créations chorégraphiques mondiales. En octobre 2016, *Balrock* a signé le retour de Jeroen Verbruggen, le talentueux chorégraphe d'un *Casse-Noisette* ébouriffant et original créé durant la saison 2014/2015, avec un programme sur des musiques de Domenico Scarlatti, François Couperin et Jean-Philippe Rameau.

Puis au printemps 2017, Pontus Lidberg, chorégraphe suédois à l'écriture poétique et sensible (*Giselle* 2012/2013) est revenu à Genève pour *Une autre passion*, un ballet d'après la Passion selon saint Matthieu de Johann Sebastian Bach.

En février 2017, le Grand Théâtre de Genève a accueilli le Ballett am Rhein Düsseldorf avec *Ein deutsches Requiem*, un programme sur l'œuvre de Johannes Brahms chorégraphié par son directeur Martin Schläpfer et mettant en scène 45 danseurs.

Chaque saison, le Ballet du Grand Théâtre crée deux productions qu'il présente dorénavant, au cours de trois saisons, à l'Opéra des Nations. Les autres moments de la saison, il part en tournée en tant qu'ambassadeur du Grand Théâtre.

En tout, le Ballet du Grand Théâtre s'est produit 73 fois à Genève et en tournée. Durant la saison, les représentations l'ont amené à parcourir les Etats-Unis, la France, l'Italie, Israël, l'Allemagne et la Thaïlande.

Les récitals

Cette saison, le Grand Théâtre de Genève a accueilli à nouveau en récital des vedettes internationales qui se sont produites pour la première fois sur la scène de l'Opéra des Nations. En septembre 2016, ce fut le baryton américain Thomas Hampson dont la dernière venue au Grand Théâtre remonte à décembre 1999. Il a été suivi en octobre 2016 par la soprano finlandaise Camilla Nylund, bouleversante Rusalka lors de la saison 2012/2013. La soprano finlandaise Karita Mattila, habituée du Metropolitan Opera où elle a fait ses débuts en 1990 avec Donna Elvira, a chanté à Genève en mai 2017, tout comme le ténor américain John Osborn, merveilleux Arnold dans Guillaume Tell la saison passée. Il était accompagné par sa femme, la soprano-colorature Lynette Tapia. En juin 2017, la soprano française Patricia Petibon est revenue à l'Opéra des Nations, accompagnée par Susan Manoff, pour conclure en beauté cette nouvelle saison de récitals.

Les concerts

Le baryton-basse uruguayen Erwin Schrott, accompagné par 7 musiciens, a proposé, en septembre 2016, un programme spécial, *Rojotango*, composé de mélodies populaires d'Argentine et du Brésil.

En mars 2017, la mezzo-soprano américaine Joyce DiDonato s'est produite sur la scène de l'Opéra des Nations dans un concert de gala coproduit avec le Cercle du Grand Théâtre de Genève.

Après *Manon* de Jules Massenet présenté en début de saison, le public genevois a pu découvrir la version de Giacomo Puccini du roman de l'abbé Prévost avec *Manon Lescaut* lors d'un concert exceptionnel avec l'orchestre et le chœur du Teatro Regio di Torino. Maria José Siri et Gregory Kunde ont été respectivement Manon Lescaut et le Chevalier des Grieux lors de cette soirée unique.

Les spectacles jeune public

Depuis 2010/2011, le Grand Théâtre de Genève propose chaque saison un programme pour le jeune public. Au cours de cette saison, 4 spectacles ont été produits pour les enfants et les adolescents, un nombre jamais réalisé auparavant. Du 26 au 30 octobre, Jean Mompert a raconté *Pulcinella*, célèbre figure de la Comedia dell'Arte, revisitée par Igor Stravinski en partant de la musique napolitaine de Pergolèse, avec l'Orchestre de la Suisse romande dirigé par Ira Levin. En mai 2017, la chorégraphe Laura Scozzi a réinterprété quelques-uns des classiques du conte en se jouant des codes du genre et en balayant les clichés et les références dans *Barbe-Neige et les Sept Petits Cochons au bois dormant*, une production à la croisée de la danse, du mime et du théâtre, sur des musiques de Niccolò Paganini.

En écho à *La Bohème* de Giacomo Puccini proposé lors des fêtes de fin d'année, les membres de la Troupe des jeunes solistes en résidence du Grand Théâtre de Genève se sont produits en novembre/décembre 2016, accompagnés d'un piano, au Théâtre des Salons dans une reprise de *Scènes de la vie de Bohème*.

Cette saison a également accueilli la baguette dynamitée de Philippe Béran et la verve de Joan Mompert, un duo très apprécié des enfants, autour de *Pierre et le Loup* et du *Bûcher d'hiver* de Sergueï Prokofiev en juin 2017.

Activités diverses

- Au cours de la saison 2015/2016, le Grand Théâtre a apporté à nouveau une contribution à plusieurs événements marquants de la vie culturelle genevoise. Le 20 novembre, le Grand Théâtre a organisé une journée **Portes ouvertes** à l'Opéra des Nations, avec des présentations d'oeuvres, un défilé de costumes d'opéra, des interventions des jeunes solistes et du Choeur. Dans le cadre des **Journées contemporaines de la danse suisse** au Bâtiment des Forces Motrices, le ballet a dansé le 1^{er} février 2017, en création mondiale, *Blazing Wreck* de la chorégraphe belge installée à Genève, Cindy Van Acker. Un **concert de la troupe des jeunes solistes en résidence** du Grand Théâtre a été donné à la Fondation Beyeler à Bâle, le 2 février 2017. Le Ballet a offert une **répétition publique** à l'Opéra des Nations le 25 mars 2017 en présence d'un public très enthousiaste. Le 31 mars et 1^{er} avril, les ateliers du Grand Théâtre sis à la rue Sainte-Clotilde et la rue Michel-Simon ont ouvert leurs portes lors des **Journées européennes des métiers d'art**, pour des visites de découverte de l'art de produire des costumes et des décors. Pour la **Fête de la musique 2017** le ballet *Carmina Burana* a été projeté le 23 juin sur un écran géant installé à la Place de Neuve, Enfin, le 14 juin 2016, le Grand Théâtre a reçu dans le cadre de la répétition générale de *Norma* la soirée du **Geneva Opera Pool**, destinée à la communauté internationale et diplomatique.
- Le Grand Théâtre a naturellement poursuivi son **programme pédagogique** pour faire connaître à des élèves entre 10 et 17 ans, dans des conditions optimales, le monde de l'opéra et du ballet. Le programme pédagogique et de médiation du Grand Théâtre a grandement innové au cours de la saison passée. A côté des représentations scolaires et des ateliers de chant, de danse, de scénographie, de peinture et de théâtre musical déjà bien introduits pour les adolescents, de nouvelles expériences ont été lancées avec succès : 330 élèves de la 1^{ère} à la 4^e de l'enseignement primaire, issus de 15 classes et de 4 écoles, ont appris à chanter et à jouer la comédie musicale dans le nouveau programme « Les petites oreilles ». Pour une première fois, un chœur d'enfants a été spécialement créé pour l'opéra *Wozzeck* et intégré au spectacle. Autre nouveauté : des ateliers de maquillage mis sur pied en lien avec la production *Der Vampyr*, production dans laquelle le maquillage était particulièrement présent.

Le rayonnement international*Des coproductions lyriques internationales en nombre*

Les scènes lyriques étrangères se bousculent pour monter des productions en collaboration avec le Grand Théâtre de Genève. Lors de la saison 2016/2017, l'Opéra comique de Paris, la Komische Oper Berlin, le Lyric Opera de Chicago, le Teatro Regio di Torino et l'Oper Stuttgart ont ainsi co-produit des spectacles avec le Grand Théâtre.

Des tournées dans le monde entier

Le Ballet du Grand Théâtre a présenté pendant sa saison 2016/2017 quatre créations mondiales, dont une hors les murs : *Blazing Wreck* de la chorégraphe genevoise d'origine belge Cindy Van Acker, présenté dans le cadre des Journées contemporaines de la danse suisse à Genève.

La vitalité et la qualité du Ballet du Grand Théâtre lui ont valu d'avoir été invité, pendant la saison écoulée, aux Etats-Unis, en France, en Italie, en Israël, en Allemagne et en Thaïlande, où les danseuses et danseurs se sont produits 54 fois.

Présence dans les médias européens et internationaux

Les productions du Grand Théâtre ont fait l'objet d'articles dans plus de 120 médias écrits, de 12 pays. Les captations audiovisuelles ont été diffusées dans 23 pays européens. Les télévisions Mezzo et Arte ont à nouveau retransmis des soirées à l'Opéra des Nations. 642'700 vues ont été comptées pour les enregistrements du Grand Théâtre sur YouTube.

Partenariats avec la Genève internationale

Des actions de partenariat ont été menées au cours de la saison avec le Centre d'accueil Genève internationale (CAGI), le Cercle international de la Fondation pour Genève, l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) et des collaboratrices et collaborateurs d'entreprises internationales de la place : visites des ateliers et de l'Opéra des Nations, assistance aux répétitions, concerts de solistes, etc.

LA VIE INSTITUTIONNELLE

LE CONSEIL DE FONDATION

Suite au vote de la convention de subventionnement 2015-2016 par le Grand Conseil le 1^{er} septembre 2016 et en vertu de la convention signée entre le Canton, la Ville et la Fondation, le Conseil de Fondation a accueilli deux délégués du Canton dans sa séance du 16 décembre 2016.

Rappelons que le Conseil de Fondation avait vu son mandat renouvelé le 3 septembre 2015 et il y avait alors accueilli 4 nouveaux membres.

La composition du Conseil de Fondation à la fin de la saison 2016/2017 était la suivante :

Mme Lorella Bertani, Présidente[°]
M. Guy-Olivier Segond, Vice-président[°]
M. Pierre Conne, Secrétaire[°]
M. Claude Demole[°]
M. Pierre-Alain Hug^{°/°*}
M. Sami Kanaan[°]
M. Rémy Pagani[°]
M. Manuel Tornare[°]
M. Juan Calvino^{***}
M. Jean-Pierre Jacquemoud
M. André Klopmann^{**}
M. Pierre Losio
Mme Danièle Magnin
Mme Françoise de Mestral
M. Albert Rodrik
M. Pascal Rubeli

Mme Salika Wenger

[°] membres du Bureau du Conseil de Fondation

^{**} membre invité nommé par le Conseil d'État

^{***} membre invité représentant du personnel

Au cours de la saison 2016/2017, le Bureau du Conseil de Fondation s'est réuni 14 fois, et le Conseil de Fondation a siégé à 13 reprises.

LE GRAND THÉÂTRE À L'OPÉRA DES NATIONS

- En janvier 2016, le Grand Théâtre a quitté la place de Neuve et s'est installé provisoirement aux abords de la place des Nations, à la campagne Rigot, dans un bâtiment provisoire tout en bois, l'Opéra des Nations.
- En effet, après avoir été détruit par un incendie en 1951, le Grand Théâtre a repris ses activités en décembre 1962. Après plus de 50 ans d'exploitation, il a dû être rénové. Le coût de ces travaux s'élève à CHF 62,7 millions. Le crédit nécessaire a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal de la Ville de Genève le 20 mai 2014. Le chantier de rénovation a été ouvert en février 2016.
- Pour ne pas interrompre ses activités, conserver son savoir-faire, ses abonnés et ses collaboratrices et collaborateurs, la Fondation du Grand Théâtre a examiné plusieurs scénarios pour trouver un lieu pour ses spectacles pendant cette période. Tant pour des raisons artistiques que financières, il a décidé de construire, à l'aide de fonds privés pour la majeure partie, une construction provisoire, l'Opéra des Nations.
- Ce bâtiment est basé sur les éléments structurels du Théâtre éphémère de la Comédie-Française, qui a été acquis en mars 2014 par la Fondation du Grand Théâtre, démonté à Paris entre juillet et décembre 2014, transporté à Genève pour être implanté sur la rive droite, dans la campagne Rigot à proximité des institutions internationales.
- Pour l'adapter aux besoins d'un opéra, le Théâtre éphémère a été agrandi de 40%, pour recevoir une fosse d'orchestre et une capacité d'accueil plus importante. Il dispose d'une jauge de 1'118 places. Son coût s'est élevé à CHF 13 millions.
- L'Opéra des Nations a été inauguré le 2 février 2016, pour accueillir les spectacles de la seconde moitié de la saison 2015/2016. L'accueil du public a été d'emblée enthousiaste.
- Postérieur à la clôture des comptes 2016/2017, la Ville de Genève, maître d'ouvrage de la rénovation à la place de Neuve, a annoncé que les travaux subissaient du retard et que le premier spectacle dans le bâtiment emblématique de la place de Neuve ne pourra être donné qu'à partir de janvier 2019. Ceci a pour conséquence une réorganisation complète de la saison 2018/2019, ce qui oblige la Fondation du Grand Théâtre de revoir sa planification budgétaire.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CANTON POUR LE FINANCEMENT
DU GRAND THÉÂTRE**

- Le 30 octobre 2013, le Conseil administratif de la Ville de Genève et le Conseil d'État ont signé une déclaration conjointe concernant la mise en œuvre de la nouvelle loi cantonale sur la culture. Cette déclaration, accompagnée d'un document intitulé «Priorités d'actions», engage le Canton à verser au Grand Théâtre, sous réserve de l'acceptation par le Grand Conseil, une subvention de CHF 1'000'000.- en 2015, de CHF 2'000'000.- en 2016 et de CHF 3'000'000.- en 2017. Ces subventions doivent permettre au Grand Théâtre de faire face aux nombreux défis dans un contexte financier en constante tension, de renforcer la recherche de partenaires publics et privés et de développer l'acquisition de nouveaux publics.
- Dans le suivi de cette déclaration politique, le Canton, la Ville de Genève et la Fondation du Grand Théâtre ont préparé une convention de subventionnement pour les années 2015 à 2016 qui définit le cadre financier et organisationnel de la mise en œuvre des objectifs annoncés dans la déclaration conjointe précitée. Le 8 juin 2016, une Convention de subventionnement 2015-2016 a finalement été signée. Elle accorde CHF 500'000.- pour 2015 et CHF 2'000'000.- pour 2016. Le Grand Conseil a voté le projet de loi y relatif le 1^{er} septembre 2016.
- Le 26 avril 2017, le Canton, la Ville et la Fondation du Grand Théâtre signent une nouvelle convention de subventionnement cantonal 2017-2018, qui tient compte d'une subvention annuelle de CHF 3'000'000.- inscrite au budget cantonal 2017. Le projet de loi relatif à cette convention est déposé par le Conseil d'État au Grand Conseil (PL 12123). Ce projet prévoit une saison déficitaire et une bénéficiaire, qui s'équilibrent.
- Parallèlement, le Canton, la Ville et l'Association des communes genevoises ont entamé en 2016 des négociations sur l'avenir du Grand Théâtre dans le cadre des répartitions des tâches entre le Canton et la Ville.
- Le 20 septembre 2017, la convention biennale du 27 avril 2017 est amendée pour le vote par le Grand Conseil d'une subvention 2017 uniquement, à hauteur de CHF 3'000'000.-. Le 22 septembre 2017, le Grand Conseil vote la loi portant sur la Convention de subventionnement 2017 au Grand Théâtre.

NOMINATION DU FUTUR DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au cours de la saison, le Conseil de Fondation a également eu pour tâche de nommer un successeur au Directeur général Tobias Richter, qui se retirera le 30 juin 2019.

Le successeur a été choisi en mai 2017 en la personne d'Aviel Cahn, retenu après l'examen de 25 dossiers de candidatures de haut niveau. Zurichois d'origine, âgé de 43 ans, le futur directeur à partir de la saison 2019/2020, se trouve actuellement à la tête de l'Opéra des Flandres (Anvers et Gand). Il amène à Genève sa riche expérience internationale et un projet d'envergure pour le Grand Théâtre afin de le maintenir parmi les scènes lyriques de référence et d'y développer de nouvelles activités.

BILLETTERIE : VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE TARIFAIRE

En avril 2017, lors de l'ouverture de la vente des abonnements pour la saison 2017/2018, le Grand Théâtre a présenté sa nouvelle politique tarifaire et a investi un nouveau local de billetterie. Cette nouveauté s'inscrit dans une stratégie de développement des publics, grâce à l'élargissement de la gamme des prix disponibles à l'Opéra des Nations. Ce travail prépare également le retour à la place de Neuve pour la saison 2018/2019.

Le passage au nouveau logiciel de billetterie a permis d'offrir une solution de vente qui répond aux attentes des clients. Le changement de logiciel a notamment permis une amélioration du service de vente et une plus grande flexibilité, avec entre autres :

- une amélioration du système de vente en ligne pour les billets et les abonnements ;
- la possibilité pour le client de choisir sa place dans le plan de la salle ;
- la possibilité d'avoir son espace personnel en ligne, qui regroupe ses billets électronique, son historique d'achat, ses factures ;
- la possibilité de télécharger ses billets sur son smartphone ou de les imprimer chez soi.

STATISTIQUES DES SPECTACLES

Spectacles	Lieu	Nbre de rep.	Maximum de places	Places occupées	Taux de remplissage en %
OPERAS					
Manon	ODN	7	7 826	6 575	84%
Der Vampyr	ODN	7	7826	5 115	65%
La Bohème	ODN	12	13416	12 116	90%
Il Giasone	ODN	7	7826	6 312	81%
Wozzeck	ODN	7	7826	5 103	65%
Orléanskaya Deva	VH	3	4497	3 101	69%
Così fan tutte	ODN	8	8944	8 847	99%
Norma	ODN	7	7 826	7 647	98%
Total opéras		58	65 987	54 816	81%
BALLETS					
Barock	ODN	8	8 944	5 644	63%
Ein deutsches Requiem	ODN	4	4 472	3 932	88%
Une autre passion	ODN	8	8 944	5 209	58%
Total ballets		20	22 360	14 785	70%
RECITALS					
Thomas Hampson	ODN	1	1 118	983	88%
Camilla Nylund	ODN	1	1 118	856	77%
Ramón Vargas	ODN	1	1 118	758	68%
Karita Mattila	ODN	1	1 118	936	84%
J.Osborn/L.Tapia	ODN	1	1 118	935	84%
Patricia Petibon	ODN	1	1 118	1 118	100%
Total Récitals		6	6 708	5 586	83%
CONCERTS					
The Indian Queen	ODN	1	1 118	859	77%
E.Schrott / Rojo Tango	ODN	1	1 118	779	70%
Joyce Di Donato	ODN	1	1 118	1 086	97%
Manon Lescaut	ODN	1	1 118	732	65%
Choeur GTG 9/03	TdM	1	320	293	92%
Choeur GTG 11/05	ODN	1	1 118	268	24%
Total concerts		6	5 910	4 017	77%
JEUNE PUBLIC					
Barbe Neige	ODN	5	5 590	2 958	53%
Les scènes de la Vie de Bohème	Tds	5	860	524	61%
Pulcinella	ODN	3	3 354	1 163	35%
Pierre et le loup - Le bûcher d'hiver	ODN	3	3 318	2 600	71%
Total jeune publice		16	13 122	7 245	55%
TOTAL		106	114 087	86 449	74%

STATISTIQUES DU PERSONNEL

PERSONNEL FIXE SOUS CONTRAT FONDATION: 121 COLLABORATEUR-TRICE-S (ETP 97.20)

Direction générale (1)

Directeur général*

Secrétariat général (1)

Secrétaire général*

Artistique (119)

Dramaturge et conseiller artistique

Jeune Troupe (4)

Solistes

Chœur (45)

Chef des chœurs

Assistant du chef des chœurs

Pianiste répétiteur

Choristes (42)

Ballet (31)

Directeur du ballet

Adjoint du directeur du ballet

Coordinatrice administrative

Maîtres de ballet (2)

Pianiste

Directeur technique du ballet

Régisseur lumières

Régisseur plateau

Danseur-euse-s (22)

Production artistique (6)

Responsable de production artistique

Ass. à la prod. artistique et resp. figuration

Pianistes, chef de chant (2)

Régisseuse générale

Régisseur de scène

Marketing et communication (30)

Responsable marketing et communication

Responsable presse et actions de communication

Responsable édition et création visuelle

Concepteur communication web

Chargée du mécénat et des partenariats

Personnel d'accueil (25)

Technique (1)

Directeur technique*

Développement des publics et billetterie (1)

Responsable du dév. des publics et billetterie 80%

* Membre du Comité de direction

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Propositions: comptes 2015-2016 et 2016-2017 du Grand Théâtre

1311

**PERSONNEL FIXE SOUS CONTRAT VILLE DE GENÈVE
186 COLLABORATEUR-TRICE-S (ETP 170.15)**

Direction générale (1)	Sous-brigadiers (3)
Adjointe administrative	Machinistes (8)
	Machiniste 60%
Artistique (7)	Machinistes-cintriers (2)
Production artistique (1)	Machiniste-cintrier 80%
Responsable ressources musicales 80%	Machiniste-cintrier 60%
Marketing et communication (5)	Menuisier de plateau et chargé de l'entretien
Assistante administrative	Son et Vidéo (4)
Assistante presse et communication	Chef du service
Chargée du service pédagogique	Sous-chef
Chargé du public jeune	Techniciens (2)
Archiviste 80%	Eclairage (16)
	Chef du service
Accueil du public (1)	Sous-chefs
Responsable de l'accueil des publics	Sous-chefs 80%
	Sous-chef opér. lumières et inform. de scène
Technique (156)	Coordinateur de production
Ingénieur bâtiment et sécurité	Techniciens éclairagistes (3)
Chargée de production technique 80%	Technicien éclairagiste 60%
Responsable d'entretien	Techniciens éclairagistes 80% (2)
Responsable logistique	Electricien
Chauffeur / Collaborateur administratif	Opérateurs lumière et infor. de scène (3)
Adjointe administrative	Responsable entretien électrique
Technicienne production vidéo 50%	
Bureau d'étude (6)	Habillage (14)
Ingénieur bureau d'étude 90%	Cheffe du service
Chargé d'étude des productions	Sous-cheffe 80%
Assistant 40%	Responsable costumes Ballet/Habilleuse 80%
Dessinateurs (3)	Habilleuses (1)
Service intérieur (6)	Habilleuse 90%
Huissier responsable	Habilleur-euse-s 80% (5)
Huissier-ère-s (3)	Habilleuses 60% (2)
Coursier/Huissier (2)	Habilleuses 50% (2)
	Électromécanique (6)
Technique de scène (3)	Chef du service
Adjoint directeur technique (scène)	Sous-chef
Chefs de plateau (2)	Électromécaniciens (4)
Machinerie (25)	PERRUQUES ET MAQUILLAGE (5)
Chef de service	Cheffe du service
Sous-chefs (4)	Sous-cheffe
Brigadiers (3)	

Perruquières (3)	Couturière 90%
Accessoires (10)	Couturière 80% (2)
Chef du service	Couturière 75%
Sous-chef	Couturière 70%
Accessoiristes (5)	Couturière 60%
Accessoiristes 50% (2)	Couturières 50% (3)
Accessoiriste 70%	Décoration Costumes (3)
	Responsable décoration costumes 80%
Ateliers décors (29)	Décoratrice 80%
Chef des ateliers décors	Décoratrice 60%
Assistant 60%	Cuir (3)
Magasiniers (2)	Chef de service
Menuiserie (8)	Cordonnière 80%
Chef du service	Cordonnière 60%
Sous-chef	
Menuisiers (5)	Secrétariat général (23)
Menuisier 80%	Secrétaire 80%
Serrurerie (5)	
Contremaître 90%	Finances (6)
Serruriers (3)	Chef du service*
Serrurier 90%	Comptable
Tapiserie Décoration (7)	Comptable 80%
Chef du service	Comptables 70% (3)
Sous-chef 80%	
Tapissiers décorateurs (2)	Ressources Humaines (5)
Tapissier-ère décorateur-trice 80% (2)	Responsable RH - Juriste*
Tapissière décoratrice 50%	Assistante
Peinture et décoration (5)	Gestionnaire 80%
Chef de service	Gestionnaire 90%
Sous-chef 80%	Gestionnaire 60%
Peintres (3)	
	Informatique (3)
Ateliers costumes (25)	Chef du service
Cheffe des ateliers costumes	Administrateurs informatique et télécoms (2)
Assistant-e-s (2)	
Couture (16)	Développement des publics et Billetterie (3)
Chef de service	Adjointes (2)
Costumière	Collaborateur -trice-s billetterie (3)
Costumière 90%	
Tailleur-e 90%	Restauration (4)
Tailleur-e (2)	Chef du service
Couturier-ère-s (2)	Cuisinier
	Collaborateur-trice-s restauration (2)

*Membre du Comité de direction

**APPRENANT-E-S, STAGIAIRES,
OCCUPATION TEMPORAIRE ET AI:
66 COLLABORATEURS-TRICES**

Apprenti-e-s (3)

CFC Graphiste (1) (*CFC obtenu*)
CFC Technisceniste (1) (*CFC obtenu*)
CFC Peintre en décors de théâtre (1)

Stagiaires (58)

Stage découverte (48)
Stage formation (8)
Stage d'observation (2)

Collaborateur-trice-s en programme d'occupation temporaire (5)

Mesure de reclassement professionnel AI (1)
Mesure de réinsertion professionnelle AI (2)
Service civil (2)

**PERSONNEL SOUS CONTRAT TEMPORAIRE FONDATION:
115 COLLABORATEUR-TRICE-S**

Effectif variable destiné essentiellement à renforcer les services sur le plateau pendant les spectacles (maquillage, habillage, manutention de décors, éclairage, régie, etc.).

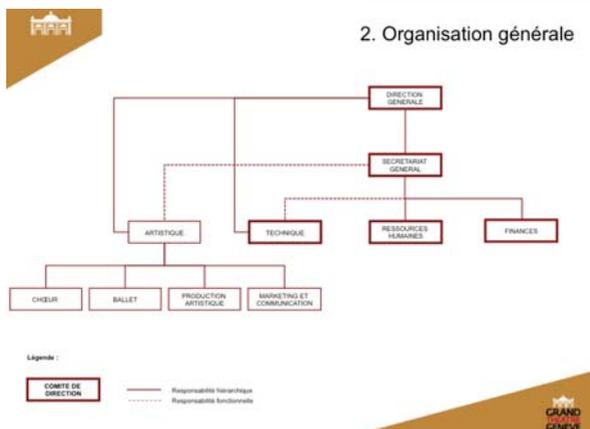
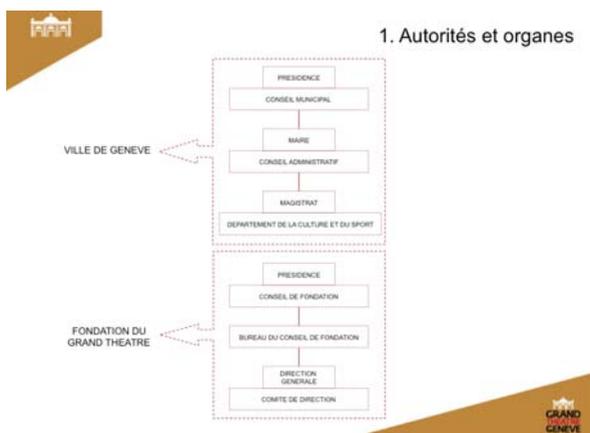
**PERSONNEL ARTISTIQUE SOUS CONTRAT FONDATION:
247 COLLABORATEUR-TRICE-S**

Effectif variable en fonction de la programmation : chef-fe-s d'orchestre, solistes, metteur-e-s en scène, chorégraphes, décorateur-trice-s, costumier-ère-s avec leurs assistant-e-s, choristes auxiliaires et figurant-e-s.

Au total, ce sont donc **737 collaborateur-trice-s** qui ont été occupé-e-s de manière stable ou temporaire tout au long de la saison 2016-2017.

À ce nombre, et pour être complet, il convient d'ajouter encore les musicien-ne-s des orchestres. Le Grand Théâtre est ainsi employeur, à des titres divers, de très nombreux collaborateur-trice-s, ce qui fait de lui une entreprise de taille importante générant sur le seul plan économique local des retombées financières et fiscales non négligeables.

ORGANIGRAMME



ÉTATS FINANCIERS 2016-2017

La saison 2016/2017 se termine avec un excédent avant répartition de CHF 1'952'693.- incluant CHF 2'750'000.- de subventions cantonales (CHF 1'250'000.- de la convention de subventionnement cantonale 2015-2016 et CHF 1'500'000.- de la convention 2017). Le résultat après répartition est de CHF 1'057'822 qui vont être affecté au Fonds de réserve. Ce bon résultat permet de compenser partiellement la perte de la saison précédente de CHF 1'437'392.-. Rappelons que le Grand Théâtre avait déménagé en janvier 2016 de la place de Neuve à l'Opéra des Nations, ce qui a constitué une charge extraordinaire.

Les travaux d'aménagement de l'Opéra des Nations ont été achevés au cours de la saison 2016/2017 avec l'installation d'une annexe de containers provisoires comprenant notamment des loges, des bureaux techniques, des sanitaires et une cafétéria pour un coût total de CHF 170'000.-.

Du côté du financement, CHF 41'000.- de nouveaux parrainages fauteuils ont été enregistrés.

A noter également que le dépôt de garantie de CHF 120'000.- concernant la vente de l'Opéra des Nations a été reçu en février de cette année.

Après la mise en place d'un nouveau logiciel de Billetterie en 2016 pour le lancement de la saison 2016/17, un nouveau système informatique de planification et gestion des productions « Dièse » a été lancé durant la saison. Il sera opérationnel au courant du printemps 2018 et il permettra de rationaliser la gestion technique et artistique notamment.

Résultat

Le déficit de la saison 2015/16 a rendu obligatoire un contrôle drastique des coûts durant la saison 2016/2017. A périmètre constant, la baisse des charges est de près de CHF 3 millions d'une année à l'autre. Cette importante baisse a principalement affecté le domaine artistique, en baisse de près de CHF 1'200k. Le domaine technique enregistre une baisse des coûts de près de CHF 1'400k, dont CHF 650k pour le personnel (temporaires en diminution de CHF 500k et le personnel de salle moins CHF 150k). La configuration de la salle de l'Opéra des Nations nécessite en effet la présence de moins de personnel. Les autres économies concernent les fournitures pour les décors. A noter que les charges administratives ont également été réduites de près de CHF 350k.

Du côté des produits, les revenus, à périmètre constant, sont en baisse de près de 1 million (CHF 973k ou moins 3,4%) et sont essentiellement liés à la billetterie qui enregistre une baisse de près de CHF 1'300k. La salle de l'Opéra des Nations dispose en effet de 25% de moins de sièges que celle du GTG à la place de Neuve. Le tarif des billets a également été baissé pour ouvrir l'Opéra des Nations à de nouveaux publics. A noter également la reprise des recettes du mécénat, sponsoring et des partenariats qui augmentent de plus de CHF 500k.

Ainsi, la saison se termine avec un excédent acquis de CHF 1'057'821 qui sera alloué au Fonds de réserve. Le capital de l'organisation se compose du Fonds de réserve (capital libre selon la nomenclature Swiss GAAP RPC 21). Ce fonds affiche CHF 1'480'317, exactement le montant de la perte de la saison précédente qui est donc compensé.

Charges

Les économies réalisées sur les charges du personnel fixe et temporaire sont de CHF 875k versus l'année précédente et sont essentiellement liées à l'utilisation plus parcimonieuse des temporaires (en diminution CHF 484k).

L'ensemble des différents types de rémunération du personnel artistique de spectacle totalise CHF 5'717k et termine avec un écart budgétaire positif de CHF 826k ou moins 12.6%. Globalement, l'ensemble de ces rémunérations a diminué de CHF 778k ou 12% par rapport à la saison 2015/2016.

En diminution comparée à la saison précédente qui avait vu le déménagement à l'Opéra des Nations (moins CHF 1'622k), la rubrique des biens et services présente en 2016/17 une économie budgétaire de CHF 263k.

Le poste budgétaire des défraiements, frais de voyage et hébergements du personnel invité est lié aux coûts de déplacement et d'hébergement des chanteurs, musiciens et équipes de production invités. Il s'élève à CHF 591'083 pour la saison et est en diminution de CHF 208k d'une saison à l'autre.

Produits

La billetterie termine cette première saison entièrement hors les murs à CHF 7'393k, en baisse de 15% vs la saison précédente et en deçà du budget de CHF 1'039k (-12%). L'écart budgétaire négatif provient des abonnements (moins CHF 630k), aussi bien que des billets (moins CHF 409k). Les abonnements de la saison représentent CHF 3'370k, en baisse de CHF 688k (-17%) vs la saison précédente.

Propositions: comptes 2015-2016 et 2016-2017 du Grand Théâtre

La baisse en termes financiers est plus importante que celle de la baisse du nombre de spectateurs. En effet, les tarifs de la plupart des catégories ont été abaissés pour prendre en compte les spécificités de la salle éphémère de l'Opéra des Nations.

Il faut noter que la baisse des revenus de billetterie est bien inférieure à la diminution de 25% du nombre de places à l'Opéra des Nations en comparaison de la place de Neuve. Il y a eu en effet une augmentation du nombre des représentations pour compenser partiellement la perte du nombre de sièges.

La rubrique de la vente et location de productions finit la saison en ligne avec le budget. Elle a augmenté de 58% d'une année à l'autre et termine à CHF 206'164.- vs CHF 130'839.- en 2015-16. Ce bon résultat est notamment lié à la location de la production *Macbeth* au Liceu de Barcelone pour CHF 80'000, la vente de la production *Lucia di Lammermoor* à l'Opéra de Chicago CHF 39'000.-, ainsi que les produits de coproductions pour CHF 66'000.- représentant la quote-part du GTG sur la production *Orleanskaya Deva* présentée au Victoria Hall.

Subvention

La subvention municipale à la Fondation est versée en deux fois durant la saison, 50% en juillet et 50% en janvier. La subvention Ville de Genève pour l'année civile 2016 de CHF 10'666'819.- a été reconduite pour l'année civile 2017 sans indexation.

La subvention de l'Association des Communes genevoises (ACG) de CHF 2'500'000.- a également été reconduite sans changement.

La subvention cantonale de CHF 2'750'000.- inscrite dans les comptes 2016/2017 est issue de deux conventions de subventionnement successives signées avec le Canton, la Ville de Genève et la Fondation du Grand Théâtre. Une première part de CHF 1'250'000.- du montant total provient d'une convention pour les années 2015 et 2016, votée le 1^{er} septembre 2016 par le Grand Conseil, pour un montant biennal de CHF 2'500'000.-. Le solde de CHF 1'500'000.- sur la subvention de la saison provient d'une deuxième convention pour l'année calendaire 2017, votée par le Grand Conseil le 22 septembre 2017, d'un montant total de CHF 3'000'000.-. La moitié du montant a ainsi été affectée à la saison 2016/2017 terminée au 30 juin 2017, et l'autre moitié le sera à la saison 2017/2018 qui a débuté le 1^{er} juillet 2017.

L'historique de ces conventions est décrit dans le chapitre consacré à la vie institutionnelle.

Evénements postérieurs à la date du bilan

Dans son arrêt du 24 août 2017, le Tribunal fédéral a rejeté le recours de « Shen Yun Performing Arts Foundation ». Le litige mentionné en note 21b du rapport d'audit ci-dessous est clos.

Le vote de la convention tripartite de subventionnement du 22 septembre 2017 est mentionné ci-dessus.

Dans son communiqué du 13 octobre 2017, la Ville de Genève a annoncé un retard de quatre mois de travaux de rénovation du Grand Théâtre. Ce retard est susceptible de générer des coûts supplémentaires pour la Fondation, notamment en raison des conséquences sur la programmation de la saison 2018/2019 qui doit être re-planifiée entièrement. Les coûts supplémentaires ne sont pas suffisamment connus au moment de l'établissement du présent rapport pour être quantifiés de manière fiable et être provisionnés dans les comptes de la saison





Tél. +41 22 322 24 24
Fax +41 22 322 24 00
www.bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

Au Conseil de fondation du
Grand Théâtre de Genève
Genève

Rapport de l'organe de révision Comptes annuels 2016/2017

(période du 01.07.2016 au 30.06.2017)

le 17 novembre 2017
12862/21507761/28-1-3



Tél. +41 22 322 24 24
Fax +41 22 322 24 00
www.bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de fondation du Grand Théâtre de Genève, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Grand Théâtre de Genève, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 30 juin 2017.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière pour l'exercice arrêté au 30 juin 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de l'audit que nous avons mené conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, dont la responsabilité incombe au Conseil de fondation, n'était pas documenté sur tous les points essentiels.

En conséquence, le système de contrôle interne n'a pas pu être formellement validé, ce qui explique que nous ne puissions pas confirmer l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Genève, le 17 novembre 2017

BDO SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'NLM'.

Nigel Le Masurier

Expert-réviseur agréé

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'N. Quévit'.

Nadia Quévit

Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Propositions: comptes 2015-2016 et 2016-2017 du Grand Théâtre



BILAN POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

(avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

Actif	Notes	30.06.2017	30.06.2016
		CHF	CHF
<u>Actif circulant</u>			
Liquidités	2d, 5	1'217'641	2'847'826
<u>Liquidités - Fonds de solidarité et Fonds de réserve</u>			
Banques - Fonds de solidarité	2d, 5	289'514	182'630
Banques - Fonds de réserve		53'396	54'845
		<u>342'910</u>	<u>237'475</u>
<u>Titres</u>			
Titres - Fonds de solidarité	2e, 5	351'936	376'672
Titres - Fonds de réserve		317'059	268'380
Titres - Fonds libres		6'108	5'911
		<u>675'103</u>	<u>650'963</u>
Créances résultant de prestations de services	2f, 6	<u>919'169</u>	<u>761'742</u>
Autres créances à court terme		<u>44'311</u>	<u>10'260</u>
Stocks	2g	<u>33'385</u>	<u>37'562</u>
<u>Comptes de régularisation actifs</u>			
Frais sur spectacles futurs	7 2h	969'990	729'839
Autres comptes de régularisation actifs		2'350'561	1'715'907
		<u>3'320'551</u>	<u>2'445'746</u>
Total Actif circulant		<u>6'553'070</u>	<u>6'991'574</u>
<u>Actif immobilisé</u>			
Immobilisations financières	2i, 10	278'105	243'496
Immobilisations corporelles	2j, 2l, 9		
- Construction et installations Opéra des Nations		6'476'388	11'283'124
- Matériel de scène		202'843	38'881
- Mobilier et matériel informatique		111'730	49'492
- Immobilisations en cours de construction		-	-
Immobilisations incorporelles	2k, 2l, 9	<u>98'262</u>	<u>83'376</u>
Total Actif immobilisé		<u>7'167'328</u>	<u>11'698'368</u>
Total Actif		<u>13'720'398</u>	<u>18'689'942</u>

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Propositions: comptes 2015-2016 et 2016-2017 du Grand Théâtre

1323



BILAN POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

(avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

Passif	Notes	30.06.17 CHF	30.06.16 CHF
<u>Engagements à court terme</u>			
Dettes résultant de livraisons de biens et de prestations de services	2m, 11	1'034'393	2'663'240
Autres dettes à court terme		564'716	356'411
<u>Comptes de régularisation passifs</u>			
Abonnements et produits sur saisons futures	12 2n	2'880'695	4'101'103
Autres comptes de régularisation passifs		688'421	767'433
		3'569'116	4'868'536
Provisions	2o, 13	713'868	751'990
Dépôt de garantie - Opéra des Nations	2l	120'000	-
<u>Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat</u>			
Ville de Genève	22	711'452	-
Etat de Genève	22	183'419	-
		894'871	-
Total Engagements à court terme		6'896'964	8'640'177
<u>Capital des fonds affectés</u>			
Fonds d'investissement - Opéra des Nations	2p, 15a	4'350'655	8'660'309
Fonds de solidarité	15b	992'463	966'961
Total Capital des fonds affectés		5'343'118	9'627'270
<u>Capital de l'organisation</u>			
Fonds de réserve (Capital libre selon Swiss GAAP RPC 21)		422'495	1'859'887
Réserve de subventions non dépensées sur la durée du contrat		-	-
Résultat de l'exercice		1'057'822	1'437'392
Total Capital de l'organisation		1'480'317	422'495
Total Passif		13'720'398	18'689'942

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Propositions: comptes 2015-2016 et 2016-2017 du Grand Théâtre



COMPTE D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

(avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

	Notes	01.07.2016 30.06.2017 CHF	01.07.2015 30.06.2016 CHF
<u>Produits d'exploitation</u>	2q		
Recettes brutes des spectacles	16a	7'393'269	8'687'856
Autres recettes d'exploitation	16b	3'221'363	3'421'001
Apports extérieurs	17a	2'919'191	2'285'578
Subvention Fonds équipement communal	17b	2'500'000	2'500'000
Subvention Ville de Genève	17b	10'666'819	10'666'800
Subvention du Canton de Genève	17b	2'750'000	1'250'000
Total Produits d'exploitation		<u>29'450'642</u>	<u>28'811'235</u>
<u>Charges d'exploitation</u>			
Charges de personnel	18	17'638'812	19'790'996
Frais de promotion	18	1'303'818	1'212'572
Locations immobilières	18	1'193'092	1'121'180
Frais généraux & frais divers	18	6'617'969	7'922'293
Total Charges d'exploitation		<u>26'753'691</u>	<u>30'047'041</u>
Résultat d'exploitation avant amortissements		2'696'951	- 1'235'806
Amortissements immobilisations corporelles			
- Construction et installations Opéra des Nations	2l, 9	- 4'976'388	- 2'445'781
- Autres immobilisations corporelles	2l, 9	- 68'779	- 5'416
Dissolution fonds d'investissement Opéra des Nations	2p, 15a	4'350'654	2'165'077
Amortissements immobilisations incorporelles	2l, 9	- 18'336	-
		<u>- 712'849</u>	<u>- 286'120</u>
Résultat d'exploitation		1'984'102	- 1'521'926
Résultat financier	19	+ 31'409	17'464
Résultat exceptionnel (hors période)	20	-	67'070
RESULTAT ANNUEL (avant répartition)		<u>1'952'693</u>	<u>- 1'437'392</u>
Part du			
Genève	22	- 711'452	-
Etat de Genève	22	- 183'419	-
RESULTAT ANNUEL (avant allocation)		<u>1'057'822</u>	<u>- 1'437'392</u>
Allocation à la Réserve de subventions non dépensées sur la durée du contrat	22	1'057'822	-
Allocation au Fonds de réserve (Capital libre)		<u>-</u>	<u>- 1'437'392</u>

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir) 1325
 Propositions: comptes 2015-2016 et 2016-2017 du Grand Théâtre



TABLEAU DE FLUX DE TRESORIE POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017
 (avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

	01.07.2016 30.06.2017 CHF	01.07.2015 30.06.2016 CHF
Résultat annuel (avant allocation)	1'057'822	- 1'437'392
Dissolution Fonds d'investissement - Opéra des Nations	+ 4'350'654	+ 2'165'077
Amortissements	5'063'503	2'451'197
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat	894'871	-
Diminution/(augmentation) des liquidités Fonds de solidarité et Fonds de réserve (Note 2d)	+ 105'435	1'497'256
Diminution/(augmentation) des titres Fonds de solidarité et Fonds de réserve	+ 24'140	+ 73'928
Diminution/(augmentation) des créances résultant de prestations de services	+ 157'427	44'248
Diminution/(augmentation) des autres créances à court terme	+ 34'051	21'676
Diminution/(augmentation) des stocks	+ 4'177	5'096
Diminution/(augmentation) des comptes de régularisation actif	+ 874'806	+ 908'290
(Diminution)/augmentation des dettes résultant de livraisons et de prestations	+ 1'628'847	1'897'134
(Diminution)/augmentation des autres dettes à court terme	+ 208'305	99'807
(Diminution)/augmentation des comptes de régularisation passif	+ 1'299'419	1'759'229
(Diminution)/augmentation des provisions	+ 38'122	15'749
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	+ 1'284'223	+ 1'623'405
Investissement en immobilisations corporelles	- 464'632	- 879'724
Investissement en immobilisations incorporelles	- 33'222	- 83'376
Investissement en immobilisations financières	- 34'610	- 121'685
Encaissement dépôt de garantie - Opéra des Nations	120'000	-
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	+ 412'464	+ 9'002'345
Encaissements Fonds d'investissement - Opéra des Nations	41'000	3'821'000
Encaissements Fonds de solidarité	25'503	117'002
Décaissements Fonds de solidarité	-	720
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement	66'503	3'937'282
Variation des liquidités	+ 1'630'185	+ 3'441'658
Liquidités au début de l'exercice	2'847'826	6'289'484
Liquidités à la fin de l'exercice	1'217'641	2'847'826
Variation des liquidités sur l'exercice	+ 1'630'185	+ 3'441'658
Opérations d'investissement et de financement sans incidence sur la liquidité : - Transfert du Fonds de solidarité au Fonds de réserve (Capital libre) - Note 15b	-	1'500'000

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017
 (avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

	Capital de l'organisation				Capital des fonds affectés		
	Fonds de réserve (Capital libre)	Réserve de subventions non dépensées sur la durée du contrat	Résultat de l'exercice	Total	Fonds de solidarité	Fonds d'investissement	Total
SITUATION AU 01.07.2015	184242	-	175645	359887	2350679	7004386	9355066
Affectation du résultat	175645	-	-175645	-	-	-	-
Résultat annuel	-	-	-1437392	-1437392	-	-	-
Transfert du Fonds de solidarité (Note 15b)	1500000	-	-	-	-1500000	-	-
Allocation aux fonds	-	-	-	-	117002	3821000	3938002
Utilisation des fonds	-	-	-	-	-720	-	-720
Dissolution des fonds	-	-	-	-	-	-2'165'077	-2'165'077
SITUATION AU 30.06.2016	1'859'887	-	-1'437'392	422'495	966'961	8'660'309	9'627'270
SITUATION AU 01.07.2016	1'859'887	-	-1'437'392	422'495	966'961	8'660'309	9'627'270
Affectation du résultat	-1'437'392	-	1'437'392	-	-	-	-
Résultat annuel	-	-	1'057'822	1'057'822	-	-	-
Allocation aux fonds	-	-	-	-	50'238	41'000	91'238
Utilisation des fonds	-	-	-	-	-	-	-
Dissolution des fonds	-	-	-	-	-24'736	-4'350'654	-4'375'390
SITUATION AU 30.06.2017	422'495	-	1'057'822	1'480'317	992'463	4'350'655	6'343'118



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

1. Présentation

Le Grand Théâtre de Genève (ci-après : GTG) est une fondation d'intérêt communal public, subventionnée par la Ville de Genève, dont l'objet est artistique et culturel.

Les statuts du GTG ont été approuvés par la loi du 29 avril 1960 ainsi que ses modifications postérieures par les lois du 20 novembre 1964 et du 7 juin 1990.

Le but du GTG est d'assurer l'exploitation du Grand Théâtre de Genève et actuellement de l'Opéra des Nations, notamment en y organisant des spectacles d'art lyrique, chorégraphique et dramatique. Le Conseil de Fondation est composé de quatorze membres désignés par le Conseil municipal et le Conseil administratif de la Ville de Genève. Le Bureau du Conseil de Fondation compte cinq membres du Conseil de Fondation.

2. Principes comptables

2a. Bases de préparation des comptes annuels

Les comptes annuels du GTG ont été établis conformément aux statuts du GTG, aux dispositions applicables du Code des obligations et aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC y compris Swiss GAAP RPC 21). Les comptes sont préparés selon les principes des coûts historiques et présentés en francs suisses.

Le Conseil de Fondation a approuvé les comptes annuels du GTG le 17 novembre 2017.

2b. Modification des principes de présentation des comptes

Conformément à la Directive transversale EGE-02-04_v4 de l'Etat de Genève sur la présentation des comptes et révision des états financiers des entités subventionnées, les subventions non monétaires relatives à la mise à disposition gratuite de locaux n'apparaissent plus au compte de d'exploitation (charges et produits), mais sont détaillées en annexe aux états financiers (Note 17b). Les chiffres de

l'exercice précédent ont été adaptés aux nouvelles exigences de présentation. Il n'en résulte aucun effet sur le résultat de l'exercice.

2c. Conversion de monnaies étrangères

Les avoirs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au taux du dernier jour du mois précédant la date de la transaction.

2d. Liquidités

Les liquidités comprennent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles dont l'échéance est de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, les liquidités comprennent celles définies précédemment, à l'exclusion des liquidités du Fonds de solidarité et du Fonds de réserve.

2e. Titres

Les titres sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture.

2f. Créances résultant de prestations de services

Les créances résultant de prestations de services sont comptabilisées initialement à la valeur nominale qui correspond au montant facturé, déduction faite des remises directes, escomptes et autres rabais. Ultérieurement, cette valeur est déduite des pertes de valeur. Une provision pour créances douteuses est enregistrée au compte d'exploitation lorsqu'il devient évident que le GTG ne pourra pas encaisser partiellement ou entièrement des créances dues. Les pertes de valeur sont déterminées individuellement et/ou collectivement sur la base de l'historique. En cas de perte définitive d'une créance, cette dernière est imputée à la provision pour créances douteuses.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

2g. Stocks

Les différents inventaires des postes bois de construction, tissus et accessoires, lampes, matériel électrique, boissons et divers sont évalués à leur coût d'acquisition. Les objets endommagés ou inutilisables sont éliminés des montants des inventaires.

2h. Frais sur spectacles futurs

Le GTG enregistre régulièrement des coûts liés à la création de nouveaux spectacles. Ceux-ci sont présentés à l'actif du bilan en tant que « Frais sur spectacles futurs » et sont enregistrés comme charges dans le compte d'exploitation lorsque le spectacle en question est terminé.

2i. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite de pertes de valeurs éventuelles.

Les immobilisations financières du GTG concernent principalement des fonds bloqués (garanties de loyer, cautions).

2j. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique, déduction faite des amortissements nécessaires. Le seuil d'activation est de CHF 10'000.

Sont considérés comme des immobilisations corporelles les actifs corporels détenus par le GTG :

- soit pour être utilisés dans le cadre de l'activité, soit à des fins administratives, et
- dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Seules les immobilisations corporelles acquises depuis le 1er juillet 2015 ont été activées. Les acquisitions des années précédentes, jugées non significatives, ont été directement comptabilisées en charge et n'ont pas été retraitées lors de la transition aux Swiss GAAP RPC.

2k. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Le seuil d'activation est de CHF 10'000.

2l. Amortissements

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, et répartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

	Durée d'amortissement
Construction et installations Opéra des Nations*	2.5 ans
Matériel de scène	5 ans
Mobilier et matériel informatique	5 ans
Immobilisations incorporelles	5 ans

*La construction et les installations de l'Opéra des Nations sont amorties sur 2.5 ans, durée prévue pour l'exploitation de la construction, qui correspond à la période hors les murs du Grand Théâtre Place de Neuve (durée initiale des travaux). Conformément à la lettre d'intention signée le 10 octobre 2016, une valeur résiduelle de CHF 1'500'000 a été retenue correspondant au montant de la vente et aucun frais de démantèlement n'a été provisionné compte tenu de la prise en charge de ces coûts par l'acquéreur. A ce titre, un dépôt de garantie a été perçu le 27 février 2017 pour CHF 120'000 et figure au passif du bilan au 30 juin 2017.

2m. Dettes résultant de livraisons de biens et de prestations de services

Les dettes résultant de livraisons de biens et de prestations de services sont comptabilisées à la valeur nominale correspondant à la facturation.

2n. Abonnements et produits sur saisons futures

Ce poste concerne les abonnements contractés dans l'année en cours pour la saison prochaine.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

2o. Provisions

Les provisions sont constituées dès lors qu'une sortie de fonds est probable et que leur montant peut être estimé de manière fiable.

2p. Fonds d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées directement au passif du bilan lorsqu'elles sont reçues sans transiter par le compte d'exploitation. Les subventions d'investissement sont dissoutes dans le compte d'exploitation selon le rythme et la durée d'utilisation du bien subventionné, à savoir l'Opéra des Nations (méthode des produits différés).

2q. Reconnaissance du revenu

Les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront au GTG et qu'ils peuvent être estimés avec fiabilité.

Recettes brutes des spectacles

Les revenus liés à chaque spectacle sont enregistrés durant leur période à l'affiche. Les revenus perçus à l'avance, par exemple les abonnements saisonniers, sont comptabilisés au passif du bilan en tant que revenus différés pour la période correspondant aux exercices suivants.

Autres recettes d'exploitation

Les autres recettes d'exploitation sont enregistrées dans la période au cours de laquelle elles sont survenues.

Subventions monétaires

Les revenus provenant de subventions monétaires sont comptabilisés dès que le GTG a été notifié de la décision de versement d'une subvention (concernant les subventions d'investissement et les subventions non monétaires voir respectivement les Notes 2p et 2r).

Apports extérieurs

Les apports extérieurs correspondent au mécénat et sponsoring. Ils sont comptabilisés

dès que le GTG a été notifié de l'apport (Note 17a).

2r. Subventions non monétaires

Le GTG reçoit des subventions non monétaires, principalement sous la forme de mise à disposition gratuite de biens ou de services de la part de la Ville de Genève. Elles sont présentées en annexe et ne sont pas comptabilisées au compte d'exploitation. (Note 17b).

2s. Parties liées

Les parties liées correspondent à toute personne morale ou physique qui peut exercer une influence notable de manière directe ou indirecte sur les décisions opérationnelles et financières du GTG.

A été définie comme une partie liée :

- Ville de Genève.

Ont été définies comme des parties liées avec une influence notable directe ou indirecte sur les décisions uniquement financières du GTG :

- Etat de Genève ;
- Association des communes genevoises ;
- Cercle du Grand Théâtre de Genève.

Les subventions non monétaires liées sont détaillées dans les Notes 2r et 17b.

2t. Engagements de prévoyance

Les prestations de prévoyance sont assurées par la Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP), selon un plan de prévoyance, dit "en primauté de cotisations"; l'employeur ne garantit pas les prestations de prévoyance. Le plan d'assurance est financé par les cotisations du GTG. Ce plan couvre les prestations usuelles de prévoyance : les rentes de retraite et les prestations en cas de décès et d'invalidité. Les risques sont assurés par la FOP.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

3. Exonération d'impôts

Le GTG bénéficie d'une exonération selon les articles 9 alinéa 1 lettre c de la loi sur l'imposition des personnes morales (LIPM) et 56 lettre c de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD).

4. Rapport de performance

Conformément à la norme Swiss GAAP RPC 21, le GTG établit un rapport de performance qui est intégré au rapport d'activités du GTG. Le rapport d'activités est approuvé par le Conseil de Fondation.

5. Liquidités et titres

	30 juin 2017	30 juin 2016
Caisse	157'064	89'901
PostFinance	54'511	27'304
Banques	1'006'066	2'730'621
Total	1'217'641	2'847'826
Titres et liquidités – Fonds de solidarité	641'450	559'302
Titres et liquidités – Fonds de réserve	370'455	323'225
Titres – Fonds libres	6'108	5'911
Total	1'018'013	888'438

6. Créances prestations de services

	30 juin 2017	30 juin 2016
Ville de Genève	125'038	54'645
Cartes de crédit	-	1'185
Débiteurs Suisses & Etrangers (CHF)	68'002	2'616
Débiteurs étrangers (EUR)	20'360	80'257
Débiteurs Secutix	705'769	694'363
Débiteurs Rodrigue	-	17'114
Provision créances douteuses	-	(88'438)
Total	919'169	761'742

7. Comptes de régularisation actifs

	30 juin 2017	30 juin 2016
Frais sur spectacles futurs	969'990	729'839
Charges constatées d'avance	263'785	166'829
Produits à recevoir	35'028	127'596
Crédit 2017 "Accès à la culture" pour les jeunes à recevoir de l'Etat de Genève	70'000	-
Subventions à recevoir de l'Etat et de la Ville de Genève	1'981'768	1'421'482
Total	3'320'551	2'445'746

Au 30 juin 2017, les subventions à recevoir concernent :

- Etat de Genève : CHF 1'500'000 (30 juin 2016 : CHF 1'250'000) selon convention de subventionnement (Note 17b).
- Ville de Genève : CHF 481'768 selon convention de subventionnement (30 juin 2016 : CHF 171'482 de prise en charge des frais d'eau et de combustible de l'Opéra des Nations pour l'exercice 2015/2016).

8. Créances éventuelles

Il est probable que la Ville de Genève prenne en charge une partie des frais de déménagement des bureaux réalisés sur l'exercice 2015/2016 et figurant en charge dans le compte d'exploitation de l'exercice 2015/2016. A ce jour, les discussions sont toujours en cours, une estimation suffisamment exacte n'est pas possible à la date d'arrêté des comptes.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Propositions: comptes 2015-2016 et 2016-2017 du Grand Théâtre

1331



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

9. Immobilisations corporelles et incorporelles

	Construction et installations Opéra des Nations	Matériel de scène	Mobilier et matériel informatique	En cours de construction Opéra des Nations	Total Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles Site Web Logiciels	Total 30.06.2017
Valeur brute au 01.07.2016	13728'905	42'416	51'373	-	13822'693	83'376	13906'069
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	169'552	200'125	94'854	-	464'532	33'222	497'754
Valeur brute au 30.06.2017	13'998'557	242'541	146'227	-	14'287'325	116'598	14'403'923
Fonds d'amortissement au 01.07.2016	- 2'445'781	- 3'535	- 1'881	-	- 2'451'197	-	- 2'451'197
Reprises	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements	- 4'976'388	- 36'163	- 32'616	-	- 5'045'167	- 18'336	- 5'063'503
Fonds d'amortissement au 30.06.2017	- 7'422'169	- 39'698	- 34'487	-	- 7'496'364	- 18'336	- 7'514'700
Valeur nette au 01.07.2016	11'283'124	38'881	49'492	-	11'371'497	83'376	11'454'873
Valeur nette au 30.06.2017	6'476'388	202'844	111'730	-	6'790'962	98'262	6'889'224

	Construction et installations Opéra des Nations	Matériel de scène	Mobilier et matériel informatique	En cours de construction Opéra des Nations	Total Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles Site Web Logiciels	Total 30.06.2016
Valeur brute au 01.07.2015	-	-	-	5'025'410	5'025'410	-	5'025'410
Transferts	5'025'410	-	-	5'025'410	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	8'703'495	42'416	51'373	-	8'797'284	83'376	8'880'660
Valeur brute au 30.06.2016	13'728'905	42'416	51'373	-	13'822'693	83'376	13'906'069
Fonds d'amortissement au 01.07.2015	-	-	-	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements	- 2'445'781	- 3'535	- 1'881	-	- 2'451'197	-	- 2'451'197
Fonds d'amortissement au 30.06.2016	- 2'445'781	- 3'535	- 1'881	-	- 2'451'197	-	- 2'451'197
Valeur nette au 01.07.2015	-	-	-	5'025'410	5'025'410	-	5'025'410
Valeur nette au 30.06.2016	11'283'124	38'881	49'492	-	11'371'497	83'376	11'454'873



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

10. Immobilisations financières

	30 juin 2017	30 juin 2016
Garantie de loyer BRIX SA	79'980	75'079
Garantie en faveur de la CCI – Genève	43'775	44'071
Garantie de Loyer	2'344	2'344
Garantie Loyer en faveur de l'Etat de Genève - Villa Rigot	42'006	42'002
Garantie Billetterie Bovy-Lysberg	30'000	-
Garantie carte bancaire UBS	80'000	80'000
Total	278'105	243'496

11. Dettes livraisons de biens et prestations de services

	30 juin 2017	30 juin 2016
Fournisseurs exploitation	1'034'393	950'729
Fournisseurs immobilisations	-	1'712'511
Total	1'034'393	2'663'240

12. Comptes de régularisation passifs

	30 juin 2017	30 juin 2016
Abonnements saison future	2'434'910	2'791'243
Bons cadeaux	111'190	123'715
Recettes publicité saison future	81'500	309'229
Sponsoring	95'000	535'000
Loyers Rue Emma-Kammacher refacturés à la Ville de Genève :		
- Saison 17-18	158'095	158'095
- Saison 16-17	-	158'095
Produits divers d'avance	-	25'726
Total Abonnements et produits saisons futures	2'880'695	4'101'103
Charges à payer	888'421	767'433
Total	3'569'116	4'868'536

13. Provisions

	Provisions vacances	Autres provisions	Total
Solde au 01.07.2015	567'396	168'845	736'241
Constitution	662'691	-	662'691
Utilisation	567'396	62'646	630'042
Dissolution	-	16'900	16'900
Solde au 30.06.2016	662'691	89'299	751'990
Solde au 01.07.2016	662'691	89'299	751'990
Constitution	624'569	-	624'569
Utilisation	-662'691	-	-662'691
Dissolution	-	-	-
Solde au 30.06.2017	624'569	89'299	713'868

14. Prévoyance professionnelle

Le personnel du GTG est affilié à la Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP).

Il n'y a pas de réserve de contribution de l'employeur au 31.12.2016, ni au 31.12.2015.

	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans charges de personnel	
		2016/2017	2015/2016
Institution de prévoyance sans excédent de couverture/découvert	906'491	906'491	960'501

Au 30 juin 2017, le solde dû à l'institution de prévoyance se monte à CHF 85'915 (30 juin 2016 : CHF 115'871).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir) 1333
 Propositions: comptes 2015-2016 et 2016-2017 du Grand Théâtre



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

15. Capital des fonds affectés

15a. Fonds d'investissement – Opéra des Nations

	30 juin 2017	30 juin 2016
Cercle du Grand Théâtre	6'950'000	6'950'000
Fondation SAFRA	200'000	200'000
Parrainages Fauteuils	696'386	655'386
FI - Association des communes genevoises	3'000'000	3'000'000
Richemont International	20'000	20'000
Total	10'866'386	10'825'386
Dissolution cumulée au 01.07	2'165'077	-
Dissolution de l'exercice	4'350'654	2'165'077
Dissolution cumulée au 30.06	6'515'731	2'165'077
Net au bilan	4'350'655	8'660'309

Au 30 juin 2017, un montant net de CHF 6'476'388 (30 juin 2016 : CHF 11'283'124) à l'actif et CHF 4'350'655 (30 juin 2016 : CHF 8'660'309) au passif représentent respectivement les immobilisations corporelles et les subventions d'investissement enregistrées durant chaque saison concernant la construction de l'Opéra des Nations (théâtre éphémère) où se déroulent les spectacles du GTG durant la période de rénovation du Grand Théâtre Place de Neuve. Cette période est estimée à 2.5 ans à compter de janvier 2016. La dissolution des subventions d'investissement se fait sur la même période (2.5 ans), selon le rythme des amortissements de l'Opéra des Nations.

Il n'existe aucun devoir de restitution des subventions d'investissement dans le cas d'une éventuelle vente de l'Opéra des Nations.

15b. Fonds de solidarité

	2016/2017	2015/2016
Solde ouverture	966'961	2'350'679
Revenus nets de placements	6'080	7'360
Ajustement de la valorisation des titres	(24'736)	26'912
Retenus sur cachets artistes	17'496	62'795
Sabots de Noël	26'662	19'935
Sorties de fonds	-	(1'500'720)
Solde clôture	992'463	966'961

Le Fonds de solidarité du GTG est destiné à apporter des secours, sous forme de subsides gratuits ou de prêts, aux membres du personnel régulier engagés par le GTG.

Ce Fonds est alimenté par un prélèvement de 2% sur les cachets des artistes non soumis aux charges sociales. Les demandes d'aide dûment motivées doivent être adressées à la Fondation ou à la Direction du GTG. Celle-ci peut également formuler des propositions.

Le règlement du Fonds de solidarité a été modifié par le Conseil de Fondation du GTG le 28 février 2014. La fortune du Fonds dont le seuil minimal est de CHF 500'000, est plafonnée à hauteur de CHF 1'000'000. Tout dépassement du plafond permet au Conseil de Fondation d'ordonner le versement en totalité ou en partie de la part excédentaire au crédit du Fonds de réserve de GTG.

Au cours de l'exercice 2015/2016, le Conseil de Fondation a approuvé l'utilisation des liquidités du Fonds de solidarité à hauteur de CHF 1'500'000 pour le financement de la construction de l'Opéra des Nations. Au cours de sa séance du 7 octobre 2016, le Conseil de Fondation a formellement approuvé le transfert de ce montant du Fonds de solidarité au Fonds de réserve au 30 juin 2016 en conformité avec les règlements de ces fonds.

Le Fonds de solidarité ainsi que le Fonds de réserve sont couverts par des titres et des comptes bancaires figurant à l'actif du bilan pour CHF 1'011'905 (30 juin 2016 : CHF 882'527) (Note 5).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)

Propositions: comptes 2015-2016 et 2016-2017 du Grand Théâtre



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

16. Détails des recettes d'exploitation

16a. Recettes brutes des spectacles

	2016/2017	2015/2016
Produits des abonnements	3'369'647	4'057'268
Billets spectacles	4'017'721	4'622'748
Autres	5'901	7'840
Total	7'393'269	8'687'856

16b. Autres recettes d'exploitation

	2016/2017	2015/2016
Représentations externes	753'879	753'901
Revenus de Partenariats	660'869	737'217
Restauration	430'679	614'254
Vente des programmes	175'337	190'925
Ventes diverses	207'376	131'656
Enregistrement radio-TV	138'218	138'218
Refacturation à la Ville de Genève (loyer Kammacher)	158'095	158'095
Autres charges refacturées	92'120	-
Revenus divers	260'159	206'744
Recettes Salles	27'832	73'121
Revenus publicitaires	316'799	362'870
Total	3'221'363	3'421'001

17. Dons et subventions

17a. Apports extérieurs

	2016/2017	2015/2016
Cercle du Grand Théâtre de Genève	1'880'000	1'830'000
Mécénat	770'000	275'000
Sponsors	135'000	115'000
Soutiens divers	114'424	40'000
Dons et legs	19'767	25'578
Total	2'919'191	2'285'578

17b. Subventions

Les principales subventions monétaires et non monétaires proviennent de la Ville de Genève et sont détaillées ci-dessous.

Pour mémoire, dès l'année civile 2012, la subvention de la Ville de Genève pour les musiciens supplémentaires de même que la garantie de déficit sont intégrées à la subvention principale.

Subventions monétaires

La convention de subventionnement pour les années 2015-2016 entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et le GTG a été signée le 8 juin 2016. Le 1^{er} septembre 2016, le Grand Conseil a voté le projet de loi relatif à cette convention (PL 11605) permettant de libérer les subventions cantonales figurant dans la convention, à savoir CHF 500'000 pour l'année civile 2015 et CHF 2'000'000 pour l'année civile 2016. La moitié de ces subventions, à savoir CHF 1'250'000 a été attribuée aux comptes de l'exercice 2015/2016, l'autre moitié aux comptes de l'exercice 2016/2017.

La convention de subventionnement initiale pour les années 2017-2018 entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et le GTG a été signée le 26 avril 2017. Cette convention prévoyait un financement de la part de l'Etat de Genève à hauteur de CHF 3'000'000 pour l'année civile 2017 ainsi que pour l'année civile 2018.

Le 20 septembre 2017, une nouvelle convention entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et le GTG a été signée et porte uniquement sur l'année civile 2017. Cette convention prévoit un financement de la part de l'Etat de Genève à hauteur de CHF 3'000'000 pour l'année civile 2017.

Le Grand Conseil, durant sa séance du 22 septembre 2017 a voté le projet de loi relatif à cette nouvelle convention (PL 12123) permettant de la libérer (Note 25). La moitié de la subvention cantonale pour l'année civile 2017, à savoir CHF 1'500'000, a été comptabilisée sur l'exercice 2016/2017 et figure à l'actif du bilan sous la rubrique "Autres comptes de régularisation actifs" (Note 7).

Les conventions susmentionnées exigent que les comptes annuels du GTG soient établis selon les normes Swiss GAAP RPC.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Propositions: comptes 2015-2016 et 2016-2017 du Grand Théâtre

1335



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

Les directives de l'Etat de Genève ainsi que de la Ville de Genève exigent que les comptes annuels du GTG soient soumis au contrôle ordinaire. Un système de contrôle interne (SCI) doit également être formalisé. La documentation du SCI est en cours et devrait être finalisée au cours de l'exercice 2017/2018.

Subventions non monétaires

Le GTG reçoit des contributions en nature (subventions non monétaires) de la part de la Ville de Genève par la mise à disposition de locaux et la participation aux frais de personnel et d'entretien.

Mise à disposition de locaux	2016/2017	2015/2016
Grand Théâtre Place de Neuve	3'184'534	3'184'534
Victoria Hall	35'240	36'792
Billetterie du Grütli	7'050	3'267
Total	3'226'824	3'224'593

Charges du personnel	31.12.2016	31.12.2015
Traitement du personnel	18'665'837	18'680'836
Assurances sociales	1'603'849	1'613'624
Caisse de pensions et de prévoyance	2'244'674	2'274'131
Assurance maladie et accidents	490'238	537'726
Prestations en nature	97'060	158'022
Autres charges du personnel	91'613	67'334
Total	23'193'270	23'331'673

Source : Comptes 2016, Ville de Genève

Entretien	31.12.2016	31.12.2015
Mobilier, machines, véhicules et matériel	1'261	1'091
Eau, énergie, combustible	437'814	581'506
Achats de fournitures et autres marchandises	11'059	11'554
Entretien des immeubles par des tiers	280'616	936'703
Entretien d'objets mobiliers par des tiers	14'707	33'481
Dédommagements	14'267	17'830
Total	759'724	1'582'165

Source : Comptes 2016, Ville de Genève



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

18. Détail des dépenses

Le tableau ci-dessous présente les dépenses par nature et par fonction.

	Dépenses artistiques	Dépenses techniques	Dépenses administratives	Total 2016/2017
Charges de personnel	14'484'260	576'223	2'578'329	17'638'812
Frais de promotion	1'303'818	-	-	1'303'818
Locations immobilières	24'245	1'039'675	129'172	1'193'092
Frais généraux & frais divers	2'666'461	2'739'767	1'211'741	6'617'969
Total	18'478'784	4'355'665	3'919'242	26'753'691

	Dépenses artistiques	Dépenses techniques	Dépenses administratives	Total 2015/2016
Charges de personnel	15'649'026	1'211'949	2'930'021	19'790'996
Frais de promotion	1'212'572	-	-	1'212'572
Locations immobilières	5'000	992'812	123'368	1'121'180
Frais généraux & frais divers	2'948'965	3'485'891	1'487'437	7'922'293
Total	19'815'563	5'690'652	4'540'826	30'047'041

La moyenne annuelle des emplois en équivalent plein temps du personnel fixe de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est de 97.2 (2016/2015 : 98.2).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir) 1337
 Propositions: comptes 2015-2016 et 2016-2017 du Grand Théâtre



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

19. Résultat financier

	2016/2017	2015/2016
Produits financiers divers	48'876	46'984
Charges financières diverses	(90'336)	(73'877)
Résultat de change	10'050	44'357
Résultat financier	(31'410)	17'464

20. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel correspond à des reprises de provisions et de comptes de régularisation passifs.

21. Engagements hors bilan

21a. Engagements de location immobilière

Echéances	30.06.2017	30.06.2016
Jusqu'à 1 an	715'959	617'417
1-5 ans	2'159'580	2'444'951
Plus de 5 ans	-	301'440
Total	2'875'539	3'363'808

21b. Litiges

Au 30 juin 2017, le GTG fait face à une procédure judiciaire relevante en cours, soit un litige avec « Shen Yun Performing Arts Foundation ». Le litige ne porte pas sur des prétentions pécuniaires mais artistiques. Il n'y a pas de risque financier lié à ce cas (Note 25).

21c. Fonds de réserve

Selon l'article premier du règlement du Fonds de réserve, le GTG a l'obligation de constituer un Fonds de réserve dont le maximum peut atteindre le 12% de la dernière subvention votée par le Conseil Municipal. Le Fonds de réserve est alimenté par d'éventuels versements d'excédents du Fonds de solidarité et par les bonis d'exercice. Le Fonds de réserve est destiné à raison des 2/3 à couvrir tout déficit éventuel d'une saison du GTG et à raison de 1/3 à améliorer la qualité des spectacles. Chaque fois que le Fonds de réserve dépasse le maximum prévu à l'article premier, les sommes excédentaires provenant d'un boni d'exercice doivent être restituées à la Ville de Genève.

22. Traitement des bénéfices et des pertes

L'article 21 de la convention de subventionnement 2017 contient des dispositions concernant la répartition au terme de l'exercice comptable du résultat annuel entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et le GTG selon une clé définie.

Clé de répartition

Le pourcentage du résultat annuel conservé par le GTG est égal au taux de couverture des revenus selon la formule : [(total des revenus monétaires - subventions monétaires Ville de Genève et Etat de Genève / total des revenus monétaires)].

Répartition au 30 juin 2017

	Revenus Monétaires 2016/2017	%	Répartition
GTG	15'859'949	54%	1'057'822
Etat de Genève	2'750'000	9%	183'419
Ville de Genève	10'666'819	36%	711'452
TOTAL	29'276'768	100%	1'952'693

Conformément à la répartition ci-dessus, une créance reflétant la part restituable à l'Etat de Genève et à la Ville de Genève pour un montant total de CHF 894'871 est constituée dans les fonds étrangers sous la rubrique « Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat ». La part conservée par le GTG d'un montant de CHF 1'057'822 est à attribuer à un compte de réserve spécifique intitulé « Part de subventions non dépensée » figurant dans ses fonds propres.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé définie et sont déduites de la créance et de la réserve spécifique jusqu'à concurrence du solde disponible de ces deux comptes.

A l'échéance de la convention, le GTG conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'Etat de Genève et à la Ville de Genève au prorata de leur financement. A l'échéance de la convention, le GTG assume ses éventuelles pertes reportées.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)

Propositions: comptes 2015-2016 et 2016-2017 du Grand Théâtre

COMpte D'EXPLOITATION ET DE FINANCEMENT (Comptes de la saison 2016/2017)		FINANCEMENT (en KCHF)	
Budget Ville	DEPENSES (en KCHF) Personnel municipal permanent - Personnel administratif et technique Autres dépenses municipales - Biens, services et marchandises, amortissements et imputations internes Subventions relatives à des prestations en nature - Mise à disposition de locaux gratuits Personnel Fondation permanent et supplémenaire : - Exploitation (technique), artistique (chaour, ballet) administratif et direction Frais généraux d'administration et d'exploitation : - Bureaux, entretien, nettoyage, publicités générale, locations, buvette, etc. Dépenses de production (spectacles): - cachets d'artistes - personnel de plateau, personnel bars et restaurant - décors, costumes, ateliers, divers (fourmes, habillage des artistes, droits d'auteur, musiciens supplémenaires, publicités bars, buvette, etc)	23.167 1.963 3.185 11.260 3.685 12.636 5.071 783 6.782	41,45% 3,51% 5,70% 20,14% 6,59% 22,61% 9,07% 1,40% 12,13%
Budget de la Fondation du GTG	Ville de Genève par son propre budget - Charges de personnel municipal permanent et régulier, administratif, technique et autres dépenses municipales Ville de Genève par sa subvention en nature Ville de Genève par sa subvention en espèces Subvention d'exploitation et services (yriques, autres Canton de Genève par sa subvention en espèces - Subvention d'exploitation et services (yriques, autres Fonds intercommunal par sa subvention en espèces Fondation du GTG par ses recettes propres : recettes des spectacles autres recettes (bourrées, coproductions, etc) mécénat et sponsoring - Résultat (excédent)	25.130 3.185 10.667 2.750 2.500 13.617 9.231 306 3.580 7.893	41,96% 5,70% 19,08% 4,92% 4,47% 24,36% 16,51% 1,44% 6,40% 3,49% 100,00%
TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
Avec son financement global de 38.892 KCHF, la Ville de Genève assure la couverture de 69,74% des dépenses totales (52.896 KCHF), le Canton de Genève avec sa subvention (2.750 KCHF), la couverture de 4,92% des dépenses totales (55.896 KCHF), le Fonds Intercommunal avec sa subvention (2.500 KCHF), la couverture de 4,47% des dépenses totales (55.896 KCHF) et la Fondation du GTG avec ses recettes propres (13.617 KCHF), la couverture de 24,36% des dépenses totales (55.896 KCHF). La Fondation fait ressortir un résultat de l'exercice positif de 1.993 KCHF, représentant 3,49% des dépenses totales. La Fondation du GTG avec ses recettes propres (13.617 KCHF ou 24,36%) assure le financement de la totalité des dépenses de production des spectacles (frais variable : 22.61% ou 12.636 KCHF et 1,76% des frais fixes (83.260 KCHF ou 77,39%)			

Propositions: comptes 2015-2016 et 2016-2017 du Grand Théâtre

— 2 —

Nouveau Règlement
du Fonds de réserve
du Grand Théâtre
Tenue dès le 1.7.92.



VILLE DE

GENÈVE

Nouveau règlement du Fonds de réserve du Grand Théâtre

Approuvé par le Conseil municipal le 11 mai 1982

Cette affectation n'est pas impérative: lors d'un exercice déficitaire la réserve b) peut être libérée s'il y a un manque de liquidités au compte de la réserve et dominant ainsi accès au montant total des fonds de réserve constitués. Il en est de même lorsque le fonds a atteint le plafond fixé.

Art. 4. — Chaque fois que le fonds de réserve dépasse le maximum prévu à l'article premier, les sommes excédentaires provenant d'un boni d'exercice doivent être restituées à la Ville de Genève.

Les intérêts des sommes placées par la Fondation doivent être restitués à la Ville de Genève lorsque le fonds de réserve a atteint le maximum prévu à l'article premier.

Art. 5. — Lorsque la Fondation fait appel au fonds de réserve, elle doit justifier de la dépense dans le compte rendu de fin d'exercice.

Retourne à la
Ville de Genève

Utilisation du
fonds de réserve

	Constitution	Alimentation	Destination
<p>Article premier. — La Fondation du Grand Théâtre a l'obligation de constituer un fonds de réserve dont le maximum peut atteindre le 12 % de la dernière subvention votée par le Conseil municipal.</p> <p>Art. 2. — Le fonds de réserve est alimenté par les bonis d'exercices. On entend par «bonis» au sens du présent règlement l'excédent du produit sur les charges tel qu'il ressort du compte de pertes et profits d'un exercice.</p> <p>Art. 3. — Le fonds de réserve est destiné:</p> <p>a) à raison des 2/3 de la somme en compte du fonds de réserve, à couvrir tout déficit éventuel d'une saison du Grand Théâtre;</p> <p>b) à raison de 1/3 de la somme en compte du fonds de réserve, à améliorer la qualité des spectacles du Grand Théâtre.</p>			

M^{me} Anne Carron, rapporteuse sur la proposition PR-1286 (DC).
J'interviendrai sur la proposition PR-1286, qui concerne les comptes de la saison 2016-2017 du Grand Théâtre. Une seule séance a suffi à la commission des finances pour examiner et voter ces comptes. Nous avons auditionné la présidente de la Fondation du Grand Théâtre, le secrétaire général du Grand Théâtre, le magistrat Kanaan et M^{me} Bachmann, directrice du département de la culture et du sport.

Il faut retenir de ces comptes 2016-2017 qu'ils présentent un excédent de 1,9 million de francs. La présidente de la Fondation, M^{me} Bertani, nous a expliqué que ce bénéfice était le résultat d'une gestion extrêmement stricte qui a conduit à limiter les frais au minimum, notamment pour les décors et d'autres types de dépenses artistiques. Elle a rappelé par ailleurs le souci de la Fondation: de telles économies ne seront plus possibles sans porter atteinte à la mission même du Grand Théâtre. Il faut savoir que, malgré un excellent taux de fréquentation, la billetterie n'est pas aussi bonne à l'Opéra des Nations qu'à la place de Neuve, car la jauge de la salle est plus petite et les tarifs inférieurs. Ce n'est donc pas à la billetterie que l'on doit les bons résultats de la saison 2016-2017.

Pour assurer la saison 2017-2018 et la délicate saison 2018-2019, marquée par les retards du chantier de la place de Neuve et qui s'annonce déficitaire, le magistrat et la Fondation ont demandé à pouvoir conserver cet excédent, ce qui nécessite une dérogation au règlement du Fonds de réserve du Grand Théâtre. Pour rappel, ce règlement fixe le niveau de la réserve dont peut disposer le Grand Théâtre à 12% de la dernière subvention votée par le Conseil municipal. Il faut savoir aussi que le Fonds de réserve est destiné à couvrir un déficit éventuel et à améliorer la qualité des spectacles.

La commission des finances a accepté à l'unanimité cette dérogation, ainsi que les comptes 2016-2017 qui affichent de bons résultats. Je vous recommande de faire de même ce soir, Mesdames et Messieurs.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de la délibération PR-1226 est mis aux voix; il est accepté sans opposition (59 oui et 1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération PR-1286 est acceptée sans opposition (60 oui et 1 abstention).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION PR-1226

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre de Genève;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le compte rendu de la Fondation du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2015-2016 incluant le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 sont approuvés.

DÉLIBÉRATION PR-1286

LE CONSEIL MUNICIPAL,

conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre de Genève;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le compte rendu de la Fondation du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2016-2017 incluant le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 sont approuvés.

Art. 2. – A l'issue de la saison 2016-2017 du Grand Théâtre de Genève, le montant maximum du Fonds de réserve peut dépasser 12% de la dernière subvention votée par le Conseil municipal, en dérogation de l'article premier et de l'article 4 du nouveau règlement du Fonds de réserve du Grand Théâtre, approuvé par le Conseil municipal le 11 mai 1982.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous fais remarquer que nous avons adopté une vitesse de croisière phénoménale!

Une voix. C'est la nouvelle salle!

Le président. C'est la salle... Sans doute...

14. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 novembre 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 168 300 francs destiné à une subvention d'investissement octroyée aux Services industriels de Genève à titre de participation pour les travaux d'entretien et de maintenance extraordinaires de l'écluse et de la passerelle du Seujet (PR-1162 A)¹.

Rapport de M. Simon Brandt.

La commission des finances s'est réunie sur cet objet le 15 mars 2016 sous la présidence de M. Jacques Pagan. Les notes de séance ont été prises par M. Nicolas Rey, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Précisions du rapporteur

M. Daniel Sormanni, désigné rapporteur à l'origine, n'ayant pas rendu son pensum en juin 2018 malgré plusieurs rappels du président de la commission des finances, il a été décidé de réattribuer ce rapport afin que celui-ci soit enfin rendu. Le président sortant a ainsi accepté de le reprendre afin de le rendre le plus rapidement possible, ce qu'il a fait le soir même.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

¹ «Mémorial 173^e année»: Proposition, 3889.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention aux SIG pour l'entretien
de l'écluse et de la passerelle du Seujet

1343

vu l'article 9 du règlement sur la manœuvre de l'ouvrage de régularisation du niveau du lac Léman, à Genève (L 2 15.03);

vu l'article 14, alinéa 1, de la convention entre l'Etat, la Ville de Genève et les Services industriels de Genève (SIG) du 30 octobre 1987, amendée le 18 juin 2013;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 168 300 francs destiné à une subvention d'investissement octroyée aux Services industriels de Genève à titre de participation pour les travaux d'entretien et de maintenance extraordinaires de l'écluse et de la passerelle du Seujet.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 168 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2021.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Séance du 15 mars 2016

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département

M. Pagani introduit le sujet en rappelant certains éléments. Il rappelle ainsi que l'écluse a été demandée au moment de la construction du barrage par les services de la Ville de Genève et que depuis des frais divers et variés ont été imposés à cette dernière. Il encourage donc à ce que cette proposition soit votée, car elle permettra de faire des économies substantielles.

Il passe ensuite la parole à M. Macherel, qui connaît bien le dossier car c'est lui qui a mené les négociations avec les Services industriels de Genève (SIG). Ce dernier rappelle le contexte historique qui explique la situation actuelle et le fait que l'exécutif demande une subvention d'investissement pour un ouvrage qui n'est pas propriété de la Ville mais des SIG.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention aux SIG pour l'entretien
de l'écluse et de la passerelle du Seujet

En décembre 1979, le Conseil d'Etat décide d'étudier la construction d'un nouveau barrage sur le Rhône, destiné à réguler le niveau du lac. Des discussions ont d'ailleurs lieu avec les cantons de Vaud et du Valais. A l'automne 1982, la commission d'étude du Conseil d'Etat genevois rend son rapport qui devait permettre l'élaboration des projets de loi nécessaires en vue de la réalisation de ce projet.

En octobre 1982, le Conseil administratif informe le Conseil d'Etat qu'il est favorable à la construction de ce barrage mais fait remarquer qu'il est nécessaire de réaliser une écluse et une passerelle pour piétons et cyclistes sur l'ouvrage.

M. Macherel précise qu'il s'agit d'un barrage construit au fil de l'eau et qui comprend des passes permettant de réguler le passage de l'eau en amont. Le projet prévoyait donc un barrage pour réguler les eaux du Léman, une centrale hydro-électrique utilisant la pression générée, une écluse aménagée sur l'une des trois passes permettant le passage des embarcations de petite batellerie et une passerelle permettant le passage des piétons et des cyclistes.

En mai 1984, la loi 5568 est adoptée et ouvre un crédit pour la construction du barrage. C'est d'ailleurs le Canton qui a assuré la maîtrise d'ouvrage. En septembre 1984, la loi 5570 donne la concession aux SIG pour l'exploitation de l'ouvrage dans son ensemble. Le 30 octobre 1987, soit toujours avant la construction du barrage, une convention est signée entre l'Etat, la Ville et les SIG concernant la propriété, les servitudes, la concession, l'exploitation, le maintien et l'entretien de l'ensemble de l'ouvrage. Cette convention stipule notamment que la Ville devra assumer la totalité de l'investissement en lien avec la passerelle et la moitié du surcoût de l'aménagement d'une passe en écluse. La Ville devra aussi s'acquitter de l'entretien de la passerelle et de l'équipement de l'écluse dont la dépense est estimée à 200 000 francs par année. Cette somme est d'ailleurs mentionnée comme telle dans la convention. La Ville devra également prendre à sa charge la moitié des frais de manœuvre de l'écluse.

En octobre 1987, simultanément à la signature de cette convention, une proposition de crédit (proposition PR-997) est déposée devant le Conseil municipal et comprend un montant de 7 195 000 francs qui représente la participation de la Ville à la construction de la passerelle et de l'écluse.

Cette proposition est acceptée au printemps 1988 et le barrage est mis en service au début de l'année 1996.

M. Macherel fait remarquer qu'entre 1996 et 2000, il n'y a pas eu de versement de la Ville aux SIG pour l'entretien de l'écluse et de la passerelle.

En 2001, une proposition de crédit de 1 173 641 francs pour un rattrapage d'entretien est déposée. Dès 2001, les SIG transmettent une facture pour les frais d'entretien et d'exploitation dont les montants peuvent varier entre 130 000 et 220 000 francs selon les années et en application de la convention. Ces montants

sont pris en charge par le budget ordinaire du Service du génie civil qui impute la dépense sous la rubrique 314 de son budget de fonctionnement. En 2008, les SIG sollicitent la Ville pour le versement d'une contribution extraordinaire d'un demi-million de francs, mais toujours en application de la convention de 1987, pour le remplacement du frein de la porte de l'écluse et des pieux-choc – dont il rappelle les fonctions.

C'est à ce moment-là que la Ville fait part de son souhait de remettre en cause certains termes de la convention. Cette dernière est donc dénoncée au motif que l'écluse – et non pas la passerelle – profite principalement à une firme privée, à savoir Swissboat, qui développe une activité commerciale. De plus, la demande initiale – faite en 1982 – de disposer d'un point d'embarquement au centre-ville reposait sur des critères touristiques. Or, en 2008, le pilotage de Genève Tourisme n'était déjà plus du ressort de la Ville mais de celui du Canton.

Cependant, les deux autres parties à la convention ont refusé d'entrer en matière. La situation s'est donc retrouvée bloquée et l'écluse a été fermée, puisque les conditions de sécurité n'étaient plus respectées. Finalement, la Ville dépose la proposition PR-667, d'un montant de 500 000 francs et donnant au Conseil municipal les explications qui viennent d'être résumées. Le Conseil municipal vote le crédit, le frein et les pieux sont remplacés et l'écluse est remise en fonction. En ce qui concerne la convention, face au blocage de la situation, le Canton et les SIG ont proposé de faire appel à un tribunal arbitral pour régler la question comme le prévoit l'un des articles de la convention. Néanmoins, les trois partenaires se mettent d'accord pour revoir certaines parties de la convention sans pour autant remettre en question ses principes fondamentaux.

Le 18 juin 2013, un avenant est signé limitant pour la Ville l'entretien annuel de la passerelle et de l'écluse à 93 000 francs (au lieu des 200 000 francs initialement prévus) après avoir analysé de manière rigoureuse la manière dont toutes les factures étaient adressées à la Ville. En ce qui concerne les frais de manœuvre de l'écluse, c'est-à-dire son exploitation, ceux-ci sont basés sur les coûts réels mais plafonnés à 12 000 francs par année. Il a été décidé d'inscrire les dépenses (de subventions) d'entretien annuel et d'exploitation sous la rubrique 36 du budget de fonctionnement de la Ville afin que le Conseil municipal puisse attribuer les montants en parfaite connaissance de cause. Il a également été demandé qu'un plan quadriennal d'investissement soit soumis aux partenaires par les SIG afin de pouvoir anticiper l'ensemble des besoins pour approbation, ainsi que la part de la Ville, puisque ces montants sont considérés comme des investissements qui sortent donc de l'entretien annuel, soit soumise à une délibération du Conseil municipal.

Il admet que dans la proposition présentée aujourd'hui, il n'est question que d'une partie du plan quadriennal, car la Ville a estimé ne pas devoir entrer en matière par rapport à certaines demandes formulées par les SIG, notamment en

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention aux SIG pour l'entretien
de l'écluse et de la passerelle du Seujet

ce qui concerne la volonté d'intervenir lourdement sur la passerelle pour éviter que celle-ci n'entre en résonance. En effet, les autorités municipales ont jugé que ce risque était très faible sur cette passerelle qui a déjà plus de vingt ans. Il en va de même pour la demande de rehaussement de certaines barrières, qui n'est pas apparu urgent aux yeux du Conseil administratif. Ce dernier a donc retiré ces deux montants.

Le montant de 168 300 francs prévu dans cette proposition PR-1162 représente une part des dépenses nécessaires à l'ensemble de l'ouvrage et la quote-part destinée au fonctionnement de l'écluse, c'est-à-dire 30% de la dépense totale consacrée par les SIG. Ce pourcentage de remboursement par la Ville a été décidé dans le cadre des différents documents négociés durant les années 1980; il n'a pas été possible de le modifier jusqu'à aujourd'hui et il a toujours été appliqué. Les travaux à effectuer sont destinés au remplacement de certains éléments des tableaux électriques, etc.

M. Macherel conclut en déclarant que si la commission des finances souhaite disposer de détails supplémentaires, il faut auditionner les SIG qui sont maîtres d'ouvrages pour ces travaux.

Le président déplore le fait qu'il n'y ait aucune illustration permettant de mieux visualiser ce que M. Macherel vient d'expliquer de manière très complète, notamment en ce qui concerne le fonctionnement de l'écluse. Il poursuit en se demandant dans quel cadre s'inscrit cette demande formulée par les SIG.

M. Macherel répond que cela s'inscrit dans le propre plan d'entretien des SIG. Les éléments électriques à remplacer datent des origines de l'ouvrage et, étant mobiles, doivent être remplacés régulièrement. Il s'agit sans doute de mesures de remplacement préventives visant à éviter de devoir s'engager dans des travaux plus conséquents et donc plus coûteux.

Un commissaire se demande pourquoi ce n'est pas la commission des travaux et des constructions qui a été saisie.

Un autre commissaire répond que c'est parce que la Ville n'est pas impliquée en tant que maître d'ouvrage. Cependant elle est engagée financièrement, ce qui explique que ce soit la commission des finances qui ait été saisie.

Un autre commissaire se demande pourquoi l'arbitrage entrepris entre la Ville, le Canton et les SIG n'a pas été poursuivi suite à la dénonciation de la convention. De plus, il aimerait connaître le coût réel, dans la mesure où il semble que cette écluse ne soit empruntée que par les SIG.

M. Macherel confirme que l'écluse est empruntée, en ce qui concerne la Ville, par le Service d'incendie et de secours (SIS), mais que c'est principalement Swissboat, c'est-à-dire les embarcations appelées «Mouettes», qui en profite le

plus. Il poursuit en déclarant que la dénonciation de la convention visait à pouvoir accéder à tous les documents de facturation et à pouvoir renégocier certaines choses qui paraissent devoir l'être. Les juristes qui ont été consultés ont confirmé qu'il était possible de se présenter devant un tribunal arbitral, mais qu'il ne fallait pas perdre de vue le fait que c'est initialement la Ville qui avait demandé la réalisation de cette écluse et de la passerelle. Il est donc probable qu'un tribunal n'aurait pas donné entièrement raison à la Ville et que cette dernière n'aurait pas pu se défaire complètement des obligations contenues dans la convention. Il en conclut en déclarant que c'est pourquoi il a été décidé de s'orienter vers une renégociation à la baisse et vers l'obtention d'une plus grande transparence relative à l'ensemble des coûts consacrés à cet ouvrage.

M. Pagani ajoute qu'il aurait été difficile qu'un juge arrive à la conclusion que les SIG abusent de leur position de maître d'ouvrage, d'autant plus que des passants utilisent la passerelle. La Ville y trouve donc un véritable intérêt. C'est pourquoi il a été décidé de se mettre d'accord sur le plus petit dénominateur commun, après des mois de négociations difficiles.

Le commissaire se demande s'il aurait été possible de baisser davantage la participation de la Ville puisque l'écluse n'est utilisée que de façon mineure par la municipalité.

M. Macherel répond que la Ville a réclamé l'écluse pour des raisons touristiques.

Un autre commissaire s'étonne que cette convention ait été négociée sans date de fin. Il salue néanmoins le travail effectué jusqu'ici par les services de M. Pagani. De plus, il trouve scandaleux que des tableaux électriques utilisés par les SIG soient remplacés aux frais de la Ville de Genève. Il se demande s'il est possible d'obtenir un exemplaire de cette convention.

M. Pagani répond que la convention sera transmise aux membres de la commission des finances. Il ajoute qu'on est toujours plus intelligent après. Il rappelle que la construction de ce barrage a été soumise à un référendum pendant lequel on a menti aux électeurs en leur assurant que les travaux ne dépasseraient pas les 100 millions de francs alors que les coûts réels se sont élevés à 160 millions de francs. Il souligne le fait que ce montant a été amorti en une année par les SIG et que le crédit de dépassement a été bouclé par le Grand Conseil vingt ans après. Il se dit tout à fait disposé à repartir négocier si le Conseil municipal le désire.

M. Macherel reconnaît que les choses ont peut-être été faites de manière maladroite par le passé. Cependant, il estime que ce qu'ils sont parvenus à obtenir aujourd'hui c'est une transparence totale vis-à-vis du Conseil municipal, qui dispose à présent du pouvoir décisionnel final. Il rappelle que le montant annuel s'élève à 90 000 francs hors taxes plus 12 000 francs plafonnés. Il avertit que le

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention aux SIG pour l'entretien
de l'écluse et de la passerelle du Seujet

Conseil municipal risque d'être confronté à des propositions du type de la proposition PR-1162 tous les trois ou quatre ans.

Le président se demande quelles sont les dates de cette convention.

M. Macherel répond que la convention date du 20 octobre 1987 et son avenant du 18 juin 2013. Il répète qu'il s'engage à fournir les documents en question (voir annexes).

Le commissaire demande s'il est possible de faire payer les 12 000 francs à Genève Tourisme ou à Swissboat. Il ajoute que cette convention lui rappelle le non-respect par l'Etat des clauses de la convention sur les routes.

M. Macherel précise que c'est ce qu'il a proposé en 2008, mais il s'est vu opposer un refus catégorique de la part des partenaires.

Un autre commissaire se demande quelle est la clef de répartition entre les différentes parties à la convention.

M. Macherel répond qu'il s'agit de 50% pour les SIG, 30% pour la Ville de Genève et 20% pour le Canton de Genève.

Une commissaire se demande s'il existe un lien entre le choix des 30% et le fait que la Ville est actionnaire à 30%.

M. Macherel répond que cela n'a pas de lien. Il s'agit simplement d'une estimation dans la quote-part de l'importance de chaque partie dans les équipements.

La commissaire informe qu'elle a eu vent de plaintes du voisinage relatives au bruit que font les deux turbines lorsqu'elles tournent en même temps. Elle se demande si M. Pagani est au courant de ces plaintes. Elle se demande également s'il existe une possibilité que la Ville soit sollicitée à nouveau pour participer à des travaux d'insonorisation de l'ouvrage.

M. Pagani répond qu'il n'a pas eu vent de pareilles plaintes et que la question de l'insonorisation n'est pas d'actualité. Il conclut en déclarant qu'il préfère un mauvais compromis à un bon procès et conclut en affirmant qu'il faut voter cette proposition dans la mesure où pour une fois les positions du Conseil administratif et du Conseil municipal concordent.

Discussion et vote

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien souligne le fait que la commission des finances ne peut pas se prononcer sans que la convention demandée ait été transmise.

Le président rétorque qu'il est possible de voter l'objet sur le siège et d'intervenir le moment venu en plénière. La commission déclare partager cet avis.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention aux SIG pour l'entretien
de l'écluse et de la passerelle du Seujet

1349

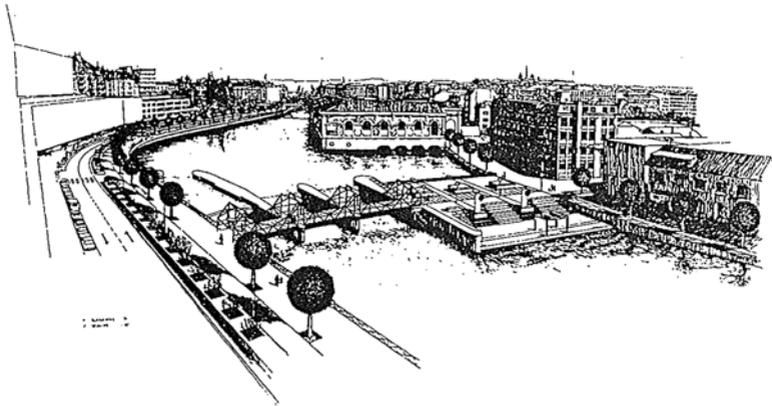
Il est ainsi procédé au vote relatif à la proposition PR-1162, qui est acceptée par 12 oui (1 UDC, 3 LR, 1 MCG, 4 S, 1 Ve, 2 EàG) et 2 abstentions (DC).

Annexes:

- Convention concernant la propriété, les servitudes, les concessions, l'exploitation, le maintien et l'entretien de l'ouvrage du Seujet
- Avenant concernant la propriété, les servitudes, les concessions, l'exploitation, le maintien et l'entretien de l'ouvrage du Seujet

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention aux SIG pour l'entretien
de l'écluse et de la passerelle du Seujet

BARRAGE DE REGULARISATION ET USINE HYDRO-ELECTRIQUE DU SEUJET



C O N V E N T I O N

concernant

*la propriété, les servitudes, les concessions,
l'exploitation, le maintien et l'entretien de l'ouvrage du Seujet*

entre

L'ETAT, LA VILLE ET LES SERVICES INDUSTRIELS DE GENEVE

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention aux SIG pour l'entretien
de l'écluse et de la passerelle du Seujet

1351

BARRAGE DE REGULARISATION ET USINE HYDRO-ELECTRIQUE DU SEUJET

C O N V E N T I O N

entre

1. L'Etat de Genève, représenté par
Monsieur Christian Grobet, Conseiller d'Etat,
désigné dans la suite par "l'Etat" d'une part
et d'autre part :
2. La Ville de Genève, représentée par Monsieur Claude Haegi Maire de
la Ville de Genève et Madame Jacqueline Burnand Conseillère
désignée dans la suite par "La Ville". administrative
3. Les Services Industriels de Genève, soit pour eux leur Conseil
d'administration, représenté par son président,
Monsieur Louis Ducor,
désignés dans la suite par les "SIG".

Vu l'acte intercantonal du 11 septembre 1984 concernant la correction et
la régularisation de l'écoulement des eaux du lac Léman;

Vu la loi 5570 du 12 septembre 1984 sur la concession aux Services Indus-
triels de Genève de la force motrice hydraulique d'une section du Rhône pour
l'exploitation d'une usine hydro-électrique dite du Seujet, située entre les
ponts de la Coulouvrenière et de Sous-Terre;

Vu la convention du 12 novembre 1984 entre l'Etat et les SIG concernant
la réalisation d'un nouveau barrage de régularisation des eaux du Léman com-
plété d'une usine hydro-électrique dite du Seujet;

Vu le dossier d'autorisation de construire N° 84000 du 12 décembre 1986;

sont convenus ce qui suit :

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention aux SIG pour l'entretien
de l'écluse et de la passerelle du Seujet

1.

Article 1

Préambule

¹L'acte intercantonal du 11 septembre 1984, mentionné ci-avant, ratifié par la loi du 21 juin 1984, fait obligation à l'Etat de Genève de réaliser un nouvel ouvrage destiné à la régularisation de l'écoulement des eaux du lac Léman, lequel est complété d'une usine hydro-électrique selon les plans, projets et devis estimatifs annexés audit acte intercantonal.

²Cet ouvrage assure plusieurs fonctions distinctes, principalement :

- la régularisation de l'écoulement des eaux du Léman;
- l'utilisation de la force motrice hydraulique du Rhône;

subsidiairement, :

- le transfert des embarcations de petite batellerie par l'une des passes, équipée à cet effet en écluse.
- le franchissement du Rhône pour les piétons et cyclistes.

³A cet effet, l'ouvrage est constitué de :

- a) un barrage comprenant deux passes équipées de vannes mobiles, une passe aménagée en écluse pour la petite batellerie, une échelle à poissons et diverses installations facilitant les migrations piscicoles;
- b) une usine hydro-électrique avec ses accès, sise entre le quai de la rive gauche du Rhône, (sous lequel sont installés la galerie d'accès et des locaux annexes de service) et l'axe longitudinal de la pile d'appui de cette usine;
- c) une passerelle pour piétons "interdite à la circulation, cyclistes exceptés", utilisée également comme passerelle de service du barrage, de l'écluse et de l'usine.

Article 2

Projets

La Ville, au vu des plans et profils joints à la demande définitive d'autorisation de construire N° 84000, approuve le concept de l'ouvrage pour lequel elle accorde concessions et servitudes selon article 6.

Article 3

Propriété de l'ouvrage

L'ouvrage est réalisé aux risques et périls de l'Etat. A l'achèvement, il est transféré en bonne et légitime propriété aux SIG, concessionnaire, sous réserve de l'article 6.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention aux SIG pour l'entretien
de l'écluse et de la passerelle du Seujet

1353

2.

Article 4

Concessionnaire

Par la loi de concession N° 5570 du 12 septembre 1984, l'Etat a octroyé aux SIG, la concession de la force motrice hydraulique du Rhône dès le pont du Mont-Blanc, côté amont, jusqu'au pied aval du barrage de régularisation des eaux du Léman, dit du Seujet, situé entre les ponts de la Coulouvrenière et de Sous-Terre.

Article 5

Maître de l'ouvrage

¹ L'Etat est maître de l'ouvrage du projet adopté le 24 mai 1984 par le Grand Conseil (loi N° 5568).

² Le maître de l'ouvrage requiert de cas en cas l'avis d'un comité de gestion au sein duquel sont représentés les autorités des cantons riverains de Vaud et du Valais, de la Confédération, des SIG et de la Ville.

³ Pour assurer la coordination entre l'Etat et les SIG pendant les phases d'études, d'exécution et pour les opérations de vérification commune et de reconnaissance à l'achèvement des travaux et installations, une commission de construction est constituée. Les représentants de la Ville participent de cas en cas aux séances de cette commission pour les parties de l'ouvrage qui la concernent.

Article 6

Transfert de propriété, servitudes et concessions

¹ A l'achèvement, de l'ouvrage:

- a) la part indivise (bien financier de l'Etat), de la parcelle N° 91 figurant sur le plan N° 627.43/3.B.0019 du 13 novembre 1985 est transférée en bonne et légitime propriété à la Ville;
- b) en contrepartie, la Ville cède à l'Etat la surface d'emprise de l'ouvrage sur la parcelle N° 89 selon le plan mentionné sous lettre a) ci-dessus.

² La Ville met les SIG au bénéfice des servitudes et concessions nécessaires, à savoir :

- en surface, telles qu'illustrées par le plan N° 627.43/3.B.0019 du 13 novembre 1985 pour les accès à l'ouvrage par tous moyens utiles dans le périmètre A1 - A16 figurant sur ledit plan
- en sous-sol, telles qu'illustrées par le plan N° 627.43/3.B.0020 du 13 novembre 1985 pour la galerie d'accès, les locaux annexes, caniveaux à câbles et conduites nécessaires pour l'exploitation de l'usine hydro-électrique sur le périmètre A17 - A23 figurant sur ledit plan.

³ Les limites de propriété, servitudes et concessions figurent sur les plans mentionnés aux alinéas 1 et 2 ci-dessus. Ces plans sont parties intégrantes de la présente convention.

./.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention aux SIG pour l'entretien
de l'écluse et de la passerelle du Seujet

3.

Article 7

Accès de parties de l'ouvrage au public et aménagement de la rive gauche

1. La passerelle et le toit-terrasse de l'usine sont accessibles au public, sous réserve des dispositions de police et des contraintes d'exploitation, de manoeuvre, de maintien et d'entretien de l'ouvrage et des équipements.
2. Les aires du patrimoine administratif de l'Etat sur le quai rive gauche sont ouvertes au public.

Article 8

Vérification, reconnaissance et transferts de propriété de l'ouvrageVérification commune

1. Dès la terminaison des différentes parties de l'ouvrage, il est procédé à la vérification commune, conformément à la norme SIA N° 118, édition 1977. Ces opérations font l'objet de programmes détaillés établis par la commission de construction mentionnée à l'article 5, alinéa 3, en accord avec la Ville pour ce qui la concerne.

Reconnaissance à l'achèvement et transfert de propriété

2. A l'achèvement de l'ouvrage, l'Etat, la Ville et les SIG procèdent à une reconnaissance contradictoire des installations. Le programme de cette reconnaissance est élaboré par la commission de construction. Un procès-verbal est établi. Sa signature par les instances concernées sanctionne leur accord de reprendre les aires et l'ouvrage qui leur reviennent en bonne et légitime propriété.
3. Dès les transferts de propriété, l'Etat transmet aux SIG, l'ensemble des droits et obligations découlant de la construction de l'ouvrage, en particulier ceux relatifs aux garanties légales et contractuelles des entreprises et fournisseurs.

Article 9

Mise en exploitation

L'ouvrage est présumé mis en exploitation au moment des transferts de propriété.

Article 10

Exploitation de l'ouvrage

1. Les SIG exploitent l'ouvrage (barrage, usine hydro-électrique, écluse, échelle à poissons et les installations annexes en sous-sol des quais, rive gauche et rive droite). L'alinéa 3 est réservé.
2. La manoeuvre de l'écluse est assurée par les SIG aux frais de l'Etat. La Ville rembourse la moitié de ces frais à l'Etat. Un décompte annuel des frais d'exploitation de cette installation est établi par les SIG.

./.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention aux SIG pour l'entretien
de l'écluse et de la passerelle du Seujt

1355

4.

3. La Ville exploite la passerelle pour piétons et cyclistes et toutes les surfaces de l'ouvrage accessibles au public, en accord avec les SIG.

Article 11

Répartition du coût de l'ouvrage

¹L'Etat prend à sa charge le coût de l'ouvrage, à concurrence du coût d'un barrage sans usine hydro-électrique, tel que défini dans la loi N° 5568 du 24 mai 1984.

²L'usine hydro-électrique, ses installations principales et annexes, sont réalisées à la charge des SIG, à concurrence de la différence entre le coût de l'ouvrage avec usine hydro-électrique et le coût de l'ouvrage sans usine hydro-électrique, tel que défini dans la loi mentionnée à l'alinéa 1.

³La Ville prend à sa charge la réalisation de la passerelle. La dalle-toit de l'usine prolonge la passerelle. Elle est ouverte au public comme esplanade de détente. La Ville prend à sa charge les études et travaux de réalisation des aménagements extérieurs de cette esplanade et du quai rive gauche, ainsi que la démolition des constructions existantes, pour permettre la réalisation d'une promenade et d'une zone de délaçement.

⁴Pour assurer le maintien de la navigation de la petite batellerie, la Ville prend à sa charge l'équipement nécessaire pour réaliser une écluse, à concurrence de la moitié de la différence entre le coût de l'équipement d'une passe du barrage et celui d'une passe-écluse permettant le franchissement de la petite batellerie, inclus les dispositifs de commande et de sécurité nécessaires à la manoeuvre.

⁵Les parties de l'ouvrage à charge de la Ville, selon les alinéas 3 et 4 ci-dessus, font l'objet de devis estimatifs communiqués à la Ville, qui s'engage à participer pour ces montants à la réalisation de l'ouvrage et en admet le réajustement en fonction des variations économiques et des travaux supplémentaires éventuels indispensables à la sécurité.

Article 12

Participation financière de la Ville

Décomptes provisoires

1. La Ville s'acquitte envers l'Etat des dépenses encourues pour la réalisation des ouvrages dont elle assure le financement selon l'article 11, au fur et à mesure de l'avancement des travaux par des acomptes provisionnels de un million de francs par an.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention aux SIG pour l'entretien
de l'écluse et de la passerelle du Seujet

5.

Décompte final

2. A l'achèvement de l'ouvrage, le coût final est calculé sur la base des dépenses effectives.

Travaux supplémentaires

3. La Ville ne prend à sa charge les travaux supplémentaires non prévus par les documents mentionnés à l'article 2 que s'ils s'avèrent nécessaires à la réalisation des aménagements qui lui reviennent selon l'article 11, alinéa 3, 4 et 5.

Article 13

Programme des travaux

Le début des travaux est prévu en 1987. Leur durée est estimée à huit ans.

Article 14

Conservation et entretien de l'ouvrage et de ses abords

Maintien et entretien

1. Les SIG assurent le maintien et l'entretien de l'ensemble de l'ouvrage, y compris celui de l'écluse. Le matériel et pièces d'emploi courant nécessaires au bon fonctionnement de l'ouvrage font partie de l'entretien.
Des décomptes annuels séparés des frais de maintien et d'entretien du barrage, de l'équipement d'écluse et de la passerelle sont établis par les SIG. La Ville s'acquitte de la totalité des frais de maintien et d'entretien relatifs à l'équipement d'écluse et de la passerelle exclusivement.
2. Le nettoyage en surface des voies d'accès et quais, du toit-terrasse de l'usine et de la passerelle pour piétons et cyclistes incombe et est à la charge de la Ville.
Cette obligation couvre également toutes les aires mises à disposition du public par l'Etat.
3. Aucune dépense importante ne peut être engagée sans l'accord préalable des parties.

Article 15

Subrogation

La Ville prend acte que les SIG sont subrogés dans les droits, obligations et engagements résultant pour l'Etat de l'acte intercantonal du 11 septembre 1984 susmentionné.

./.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention aux SIG pour l'entretien
de l'écluse et de la passerelle du Seujet

1357

6.

Article 16

Arbitrage

¹Tout litige survenant entre les parties dans l'interprétation ou l'exécution de la présente convention qui n'aura pas pu être réglé par voie amiable sera tranché par un tribunal arbitral composé de trois arbitres. Chaque partie désignera par écrit un arbitre, ceci dans le délai d'un mois au plus à compter de la notification de l'ouverture de la procédure de désignation des arbitres par la partie la plus diligente.

²Sur requête de l'une des parties, le Président du Tribunal de première instance de Genève procédera à la nomination du ou des arbitres qui n'auraient pas été désignés dans le délai prescrit par l'alinéa premier.

³Le Concordat intercantonal sur l'arbitrage du 27 mars 1969 est applicable.

⁴Le siège du Tribunal arbitral est à Genève.

⁵La sentence arbitrale est définitive.

Article 17

Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur dès la date de sa signature par les parties.

Annexes : Deux plans des limites de propriétés et servitudes
N° 627.43/3.B.0019 et 3.B.0020 du 13 novembre 1985 dûment signés
par les parties.

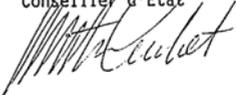
5.3/JW/mh
26.2.1987

1358

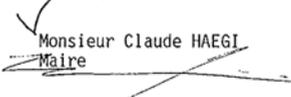
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention aux SIG pour l'entretien
de l'écluse et de la passerelle du Seujet

7.

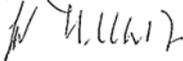
Pour l'Etat de Genève

62
Monsieur Christian GROBET
Conseiller d'Etat


Pour la Ville de Genève

Madame Jacqueline BURNAND
Conseillère administrative
Monsieur Claude HAEGI
Maire


Pour les Services Industriels de Genève :

Monsieur Louis DUCOR
Président


Fait à Genève le 5 novembre 1987.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention aux SIG pour l'entretien
de l'écluse et de la passerelle du Seujet

1359

AVENANT N°1

A LA CONVENTION DU 30 OCTOBRE 1987

CONCERNANT
LA PROPRIETE, LES SERVITUDES, LES CONCESSIONS,
L'EXPLOITATION, LE MAINTIEN ET L'ENTRETIEN DE L'OUVRAGE DU
SEUJET

ENTRE

L'ETAT DE GENEVE,

LA VILLE DE GENEVE ,

ET LES SERVICES INDUSTRIELS DE GENEVE

* * * *

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention aux SIG pour l'entretien
de l'écluse et de la passerelle du Seujet

Préambule :

Par le présent avenant (ci-après : l'Avenant n°1), les parties conviennent de modifier quelques dispositions de la Convention du 30 octobre 1987 en rapport avec le financement de l'entretien de l'Ecluse de l'ouvrage du Seujet (ci-après : La Convention) et d'adopter en lieu et place les dispositions suivantes.

Sous réserve des dispositions du présent avenant, les autres dispositions de la Convention du 30 octobre 1987 demeurent entièrement applicables.

L'Avenant n°1 entre en vigueur rétroactivement dès le 1^{er} janvier 2012.

Dispositions modifiées :

Article 10

Exploitation de l'ouvrage

1. Les SIG exploitent l'ouvrage (barrage, usine hydro-électrique, écluse, échelle à poissons et les installations annexes en sous-sol des quais, rive gauche et rive droite). L'alinéa 3 est réservé.
2. La manœuvre de l'écluse est assurée par les SIG aux frais de l'Etat et de la Ville de Genève. La participation de la Ville de Genève aux frais de manœuvre de l'écluse est de 50% à concurrence d'un montant maximal de CHF 12'000.- TTC par année.
3. La Ville de Genève exploite la passerelle pour piétons et cyclistes et toutes les surfaces de l'ouvrage accessibles au public, en accord avec les SIG.

Article 14

Conservation et entretien de l'ouvrage et de ses abords

1. Les SIG assurent la conservation et l'entretien de l'ensemble de l'ouvrage, y compris celui de l'écluse conformément à la loi 5570. Le matériel et pièces d'emploi courant nécessaires au bon fonctionnement de l'ouvrage font partie de l'entretien. Des décomptes annuels séparés des frais de conservation et d'entretien du barrage, de l'équipement d'écluse et de la passerelle sont établis par les SIG.
2. L'Etat s'acquitte de la totalité des frais d'entretien et de conservation du barrage, conformément à l'article 7 alinéa 2 de l'accord intercantonal concernant la correction et la régularisation de l'écoulement des eaux du Léman entre les cantons de Genève, de Vaud et du Valais (AICRL), et la Ville de Genève s'acquitte des frais d'entretien et de conservation de l'équipement de l'écluse et de la passerelle.
3. La participation de la Ville de Genève citée au précédent alinéa est forfaitaire et calculée comme suit :
 - CHF 88'000 HT, à titre de maintenance de la partie de l'Ecluse et de la participation à la maintenance et l'utilisation des installations communes.
 - CHF 5'000 HT, à titre de provision pour le remplacement de matériel courant de l'écluse. Ce montant est réévalué tous les cinq ans.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention aux SIG pour l'entretien
de l'écluse et de la passerelle du Seujet

1361

- 3^{bis}. Le remplacement du matériel courant de l'écluse comprend les pièces de rechange standard (boulonnerie, raccords, cartes électroniques, etc.), les consommables (joints, filtres, lubrifiants, produits de nettoyage, etc.) et l'intervention d'un spécialiste pour la mise au point et réglage après un remplacement de pièces.
4. La Ville de Genève participe également aux frais liés aux réparations extraordinaires de l'équipement de l'écluse. Cette participation financière est considérée comme une dépense d'investissement.
5. Le nettoyage en surface des voies d'accès et quais, du toit-terrasse de l'usine et de la passerelle pour piétons et cyclistes incombe et est à la charge de la Ville de Genève. Cette obligation couvre également toutes les aires mises à disposition du public par l'Etat.
6. Les montants dus seront indexés annuellement conformément à l'indice genevois du coût de la construction. L'indice de référence est fixé au 31 décembre 2011.
7. Aucune dépense importante ne peut être engagée sans l'accord préalable des parties.

Article 17

Réserve

Les dispositions financières de la convention du 30 octobre 1987 et de l'Avenant n° 1 engageant la Ville de Genève, sous réserve de l'acceptation du Conseil municipal du budget et des crédits d'investissement y relatifs.

Le Conseil administratif de la Ville de Genève mettra tout en œuvre pour que les dépenses faisant l'objet du présent avenant soient acceptées par le Conseil municipal, d'une part en indiquant la subvention d'investissement de Frs 93'000.- HT au budget, tant que la convention est en vigueur, et d'autre part en déposant les demandes de crédit nécessaires pour les autres investissements.

Article 18

Modalités de révision de l'Avenant n°1 et de la Convention

1. Les dispositions de l'Avenant n°1, tout comme celles du reste de la Convention, seront revues par les parties dans un délai de 20 ans à compter de l'entrée en vigueur du présent avenant.
2. A défaut d'accord entre les parties relatif à la révision de la convention et de son avenant, les dispositions de cette dernière relative à la gestion des litiges demeurent applicables.
3. SIG et la Ville de Genève devront trouver un accord sur la facturation des années 2010 (facture de SIG de Frs 150'350.56 TTC) et 2011 (facture de SIG de Frs 166'058.56 TTC) et ce avant le 31 décembre 2013.

Article 19

Entrée en vigueur

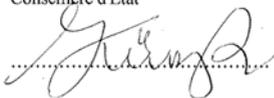
Le présent Avenant n°1 entre en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2012.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention aux SIG pour l'entretien
de l'écluse et de la passerelle du Seujet

Fait à Genève, en 3 exemplaires originaux, le 18 juin 2013

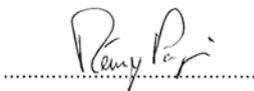
Pour l'Etat de Genève :

Madame Michèle Künzler
Conseillère d'Etat



Pour la Ville de Genève :

Monsieur Rémy Pagani
Conseiller administratif



Pour les Services industriels de Genève (SIG) :

Monsieur Alain Peyrot
Président



Monsieur André Hurter
Directeur général



Premier débat

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'interviens juste sur un plan formel, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Cette affaire est un serpent de mer! Dès la création de l'écluse du Seujet, les autorités ont décidé de faire une passe à bateaux; les Services industriels de Genève (SIG) ont dit: «Oui, très bien, mais vous en payerez une bonne partie!» La Ville s'est retirée petit à petit de cette affaire, car on ne voit pas très bien en quoi nous serions concernés par cette passe à bateaux. C'est un peu la queue de la comète. On a dû négocier pied à pied. Je vous propose donc d'adopter la délibération de la proposition PR-1162 par gain de paix avec les SIG – car en fait, au départ c'est nous qui étions demandeurs, je le rappelle. Notre position était alors tout à fait honorable, puisqu'il était question, à ce moment-là, de réaliser le projet du canal du Rhin au Rhône; cette passe à bateaux avait été imaginée dans ce cadre.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Proposition: subvention aux SIG pour l'entretien
de l'écluse et de la passerelle du Seujet

1363

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (61 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 9 du règlement sur la manœuvre de l'ouvrage de régularisation du niveau du lac Léman, à Genève (L 2 15.03);

vu l'article 14, alinéa 1, de la convention entre l'Etat, la Ville de Genève et les Services industriels de Genève (SIG) du 30 octobre 1987, amendée le 18 juin 2013;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 168 300 francs destiné à une subvention d'investissement octroyée aux Services industriels de Genève à titre de participation pour les travaux d'entretien et de maintenance extraordinaires de l'écluse et de la passerelle du Seujet.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 168 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2021.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

- 15. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 mars 2018 en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un montant total brut de 9 142 500 francs et net de 8 662 500 francs, recettes déduites, soit:**
- **8 154 700 francs brut, dont à déduire une subvention d'investissement de 480 000 francs du Fonds intercommunal pour la création de 96 nouvelles places de crèche, soit 7 674 700 francs net destinés à la transformation partielle de l'immeuble sis route de Frontenex 54 en un espace de vie enfantine, parcelle N° 707, feuille N° 19 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève;**
 - **582 900 francs destinés à la rénovation des façades de l'ensemble du bâtiment principal;**
 - **132 900 francs destinés au raccordement à la nouvelle chaufferie des logements existants situés au-dessus de la crèche;**
 - **272 000 francs destinés à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de l'espace de vie enfantine (PR-1291 A)¹.**

Rapport de M^{me} Michèle Roulet.

La proposition, renvoyée à la commission des travaux et des constructions (CTC) par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 10 avril 2018, a été étudiée par la commission lors d'une unique séance du 9 mai 2018 sous la présidence de M^{me} Jannick Frigenti Empana. Les membres de la commission des travaux et des constructions remercient M. Daniel Zaugg pour la qualité de ses notes.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

¹ «Mémorial 175^e année»: Proposition, 6674.

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 8 154 700 francs, dont à déduire une subvention d'investissement de 480 000 francs du Fonds intercommunal pour la création de 96 nouvelles places de crèche, soit un montant net de 7 674 700 francs net, destiné à la transformation partielle de l'immeuble sis route de Frontenex 54 en un espace de vie enfantine, parcelle N° 707, feuille N° 19 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8 154 700 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 9 mai 2012 de 400 000 francs (PR-927, N° PFI 061.056.01), et le montant de 466 000 francs représentant la valeur au bilan de la parcelle N° 707, soit un montant total de 9 020 700 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 582 900 francs destiné à la rénovation des façades de l'ensemble du bâtiment principal sis route de Frontenex 54, sur la parcelle N° 707, feuille N° 19 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 582 900 francs.

Proposition: espace de vie enfantine à la route de Frontenex

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 132 900 francs, destiné au raccordement à la nouvelle chaufferie des logements existants situés au-dessus de la crèche sis route de Frontenex 54, sur la parcelle N° 707, feuille N° 19 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 132 900 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 272 000 francs, destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de l'espace de vie enfantine sis route de Frontenex 54, sur la parcelle N° 707, feuille N° 19 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 272 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2027.

Séance du 9 mai 2018

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée des personnes en charge du projet, et de M. Philippe Meylan, directeur à la Direction du patrimoine bâti (DPBA), de M. Sébastien Schmidt, adjoint de direction au DPBA, M. Serge Mimouni, directeur à la Direction et au Secrétariat du département de la cohésion sociale et de la solidarité (SJS), M^{me} Francine Koch, directrice adjointe au SJS, M^{me} Isabelle Kovacs, adjointe de direction au Service de la petite enfance (SDPE), M^{me} Jessica Juguin, architecte responsable d'opérations à la DPBA, et M. Simon Chessex, architecte mandataire

M^{me} Alder dit qu'en Ville de Genève, il y a 76 structures d'accueil de la petite enfance, regroupées en 24 entités juridiques. Ces structures offrent 3899 places dont 10% à la disposition de tiers. Ce dispositif permet un accueil hebdomadaire de 4860 enfants représentant 4180 familles. Les familles domiciliées à Genève sont prioritaires au sein de ces structures. Depuis plusieurs années, la municipalité développe une politique intensive de création de places. En octobre 2017, elle couvrait 82% des besoins exprimés par les familles. Pour atteindre les 100%, il faudrait créer 825 places d'accueil supplémentaires. En ce qui concerne le quartier des Eaux-Vives, le taux de couverture des besoins exprimés est de 69%. Il s'agit d'un des taux les plus faibles de la ville. Face à cette situation, la création d'une structure d'accueil s'avère indispensable. En proposant l'aménagement de 96 places supplémentaires, la proposition PR-1291 facilitera les conditions de vie de nombreux foyers.

M. Meylan relève que la proposition PR-1291 est composée de quatre éléments:

1. le crédit de 8 154 700 francs sert à rénover l'ensemble des bâtiments concernés par la crèche. En conformité avec le vote du Conseil municipal, les logements situés dans les étages supérieurs ne sont pas concernés par les travaux;
2. le crédit de 582 900 francs est dévolu à la rénovation des façades de l'ensemble du bâtiment principal. Cet élément est en option;
3. le crédit de 132 900 francs propose de raccorder les logements existants à l'installation de chauffage central qui sera mise en œuvre pour la crèche.

Proposition: espace de vie enfantine à la route de Frontenex

Dans un souci d'économie et de cohérence technique, cette opération éviterait d'avoir une intervention ultérieure pour les logements;

4. le crédit de 272 000 francs est destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de l'espace de vie enfantine.

Pour rappel:

- en 2008, le Conseil administratif a mandaté une étude sur la possibilité d'implanter une crèche et des appartements-relais pour personnes en situation de précarité socio-économique ou de violence;
- en mai 2012, le Conseil municipal a voté le crédit d'étude après avoir rejeté la proposition de créer des appartements-relais;
- en mars 2014, la Ville a lancé un appel d'offres pour un mandat d'architecte. Le bureau d'architectes Lacroix Chessex a finalement été retenu à l'issue de la procédure;
- en mai 2016, l'entreprise Ambrosetti a accepté de quitter le bâtiment dès l'ouverture des travaux;
- en décembre 2016, la Ville a déposé une autorisation de construire, délivrée en octobre 2017, et qui est aujourd'hui en force.

M^{me} Kovacs confirme que le quartier des Eaux-Vives connaît la demande la plus forte en matière de places d'accueil dans des structures de la petite enfance. Selon le Bureau d'information petite enfance (BIE), plus de 300 demandes sont en attente pour les rentrées de septembre 2018 et 2019. En offrant 96 nouvelles places de crèche, la proposition PR-1291 répondra à une partie des besoins.

M. Meylan indique que le bâtiment n'a pas été rénové en profondeur depuis sa construction en 1868. Les travaux prévoient de rendre la cour accessible aux enfants. La sécurisation de leur circulation implique la fermeture de cet espace aux locataires. Un portail sera placé depuis la route de Frontenex. Les mandataires ont mis en place une répartition homogène des enfants dans le bâtiment existant. Les groupes des bébés et petits se trouveront dans le bâtiment principal avec un accès direct au jardin. Les groupes des moyens et des grands occuperont les deux annexes latérales, qui donnent sur la cour. Les espaces communs se regroupent dans le grand espace voûté du bâtiment principal, assurant une liaison entre les différents groupes d'enfants. Le projet prévoit également des locaux pour le personnel, les cuisines, les poussettes et les poubelles. Pour ce faire, il faudra créer une trémie entre les deux niveaux du rez-de-chaussée. Cette opération permettra d'intégrer les passages verticaux tels que les escaliers et l'ascenseur. Située entre les deux niveaux, une mezzanine servira d'espace de jeux aux enfants. Si la CTC accepte le second crédit, les façades seront traitées pour la totalité du bâtiment principal. Les annexes subiront une intervention plus lourde afin de garantir le confort des futurs occupants. Les fenêtres des espaces dévolus

Proposition: espace de vie enfantine à la route de Frontenex

à la crèche seront équipées de vitrages isolants. La rénovation des vitrages des étages supérieurs est en option. Les trois bâtiments seront équipés d'un système de ventilation à double flux avec récupération d'énergie à haut rendement. La production de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire sera assurée par une chaudière à gaz naturel à condensation. Il s'agit d'une solution provisoire acceptée par l'Office cantonal de l'énergie. Dans un souci de préservation du patrimoine existant, l'isolation sera améliorée depuis l'intérieur. Une isolation sera posée sur certains murs du bâtiment principal et l'isolation existante, dans les annexes, sera en partie remplacée. Enfin, les bâtiments seront équipés de luminaires qui répondent aux standards Minergie.

Questions

Un commissaire demande si, dans un second temps, le Conseil administratif a l'intention de proposer l'implantation d'appartements-relais pour personnes en situation de violences conjugales.

M^{me} Alder répond par la négative, puisque le Conseil municipal a refusé cette proposition.

Une commissaire demande si le Conseil administratif envisage de récupérer l'appartement de la villa, libéré suite au décès de son locataire, et qui permettrait d'augmenter le nombre de places de crèche prévu dans la proposition PR-1291.

M^{me} Alder relève que les occupants de cet appartement étaient toujours là au moment de l'élaboration du projet. Le Conseil administratif n'a donc pas envisagé un tel scénario. Par ailleurs, le Conseil municipal aurait très bien pu inclure la transformation des logements libérés en places de crèche. Or, cela n'a pas été le cas.

M. Meylan précise que la loi interdit de désaffecter un logement sans proposer un équivalent dans le périmètre. Une telle option implique de trouver des bureaux qui conviendraient à du logement. Ce type de compensation semble difficile à réaliser.

M^{me} Alder confirme les propos de M. Meylan et ajoute que cette configuration explique la proposition faite, en 2012, d'attribuer les logements existants à des femmes en difficulté.

Une commissaire note que l'accès à la crèche par la cour ne permet pas aux familles de transporter leurs enfants en voiture.

M. Meylan indique que les mandataires ont décidé de dissocier les habitations de la crèche. La configuration actuelle aurait posé des problèmes de cohabitation. Ainsi, l'accès principal sera réservé aux locataires. Par ailleurs, la crèche, en milieu urbain dense, est desservie par une ligne de bus.

M. Chessex ajoute que le maintien d'une seule entrée implique la rénovation de la cage d'escalier pour des raisons de mise aux normes. La séparation des flux permet de ne pas toucher à l'existant.

A la question du taux d'occupation des étages supérieurs et des bureaux Ambrosetti, M. Meylan répond que les quatre logements, situés dans les étages supérieurs, sont occupés, et que l'entreprise Ambrosetti occupera ses locaux jusqu'à l'annonce du début des travaux. A l'exception des logements, le bâtiment sera libre.

M^{me} Juguin ajoute que le logement, habité actuellement par des étudiants, sera rénové en même temps que la crèche.

Un commissaire demande si le chantier inclut la réfection des installations sanitaires des appartements.

M. Chessex relève que ces questions ont été prises en compte. Le projet prévoit des infrastructures qui permettront de rénover les logements supérieurs sans frais supplémentaires.

Un commissaire demande si les éléments proposés en option coûteront plus cher à l'avenir.

M. Meylan répond que le rejet des éléments en option ne posera pas de problème. Le crépi peut vivre encore dix à quinze ans. Idem pour les vitrages. Il faut rappeler que la Ville a jusqu'en 2026 pour mettre en conformité les vitrages de ses patrimoines financier et administratif. Le Conseil municipal a voté un crédit d'étude en ce sens. Quant au chauffage, il est possible de reporter le raccordement des logements existants au système central qui sera mis en place.

Au commissaire qui demande des précisions sur les taux d'offre et de couverture des besoins exprimés, M^{me} Kovacs explique que le taux de l'offre calcule le rapport entre le nombre de places de crèche et le nombre d'enfants d'âge préscolaire résidant dans un secteur défini. Il s'élève à 37% dans le quartier des Eaux-Vives, soit 37 places pour 100 enfants. Le taux de couverture des besoins exprimés est le rapport entre l'offre d'accueil et les places manquantes pour satisfaire la demande. Il est de 69% aux Eaux-Vives, taux particulièrement bas, car ce quartier a beaucoup d'enfants entre 0 et 4 ans et un dispositif de la petite enfance moins important que dans d'autres quartiers.

M^{me} Alder confirme ce propos. La densité du quartier diminue les possibilités de créer des structures d'accueil. Par rapport à des quartiers en construction, les Eaux-Vives souffrent du manque d'espaces disponibles. Heureusement, le projet de la Gare des Eaux-Vives prévoit d'implanter une grande structure d'accueil: 116 places de crèche à l'horizon 2026. Une nouvelle structure est également étudiée avec la paroisse protestante des Eaux-Vives.

Discussion et prises de position

Le Parti socialiste annonce qu'il est prêt à voter cet objet et ajoute que la création d'une structure petite enfance dans un lieu aussi fantastique est réjouissante.

Les Verts se disent également prêts à voter cette proposition PR-1291 ce soir, car les besoins ont été suffisamment bien définis et le projet apporte une réponse claire.

Pour le groupe Ensemble à gauche, il est impératif de voter cet objet ce soir.

Le Mouvement citoyens genevois, rappelant qu'il a largement plébiscité cette crèche, espère que le projet sera réalisé rapidement et est d'accord de voter ce projet sans attendre.

Le Parti libéral-radical souhaite également voter la proposition PR-1291 ce soir, car les lignes ont été clairement définies.

Les besoins ont été démontrés, l'Union démocratique du centre souhaite voter cet objet ce soir.

Le Parti démocrate-chrétien rejoint les propos des autres groupes.

Après cette unanimité pour voter ce projet ce soir, un commissaire exprime tout de même son étonnement du temps pris par le Conseil administratif pour mettre en place ce projet de crèche, lancé en 2008, alors que le seul élément qui a changé concerne l'affectation des étages supérieurs.

Une commissaire dit que le temps a surtout été perdu entre le vote du crédit d'étude en 2012 et le lancement de l'appel d'offres en 2014.

Une autre ajoute que la Ville a dû attendre le jugement du tribunal en 2016.

Vote

La proposition PR-1291 est approuvée à l'unanimité par 13 oui (1 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 MCG, 1 UDC, 3 LR, 2 DC).

Annexe:

- dossier «Frontenex 54 – PR-1291 Création d'un espace de vie enfantine de 96 places» (commission des travaux et des constructions, Direction du patrimoine bâti, 9 mai 2018)



FRONTENEX 54

PR 1291 – CRÉATION D'UN ESPACE DE VIE ENFANTINE DE 96 PLACES

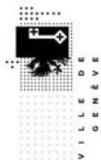
Proposition en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un montant total de 9'142'500 francs, soit :

- 8'154'700 francs destinés à la transformation partielle de l'immeuble en un espace de vie enfantine;
- 582'900 francs destinés à la rénovation des façades de l'ensemble du bâtiment principal;
- 132'900 francs destinés au raccordement de la nouvelle chaufferie des logements existants situés au-dessus de la crèche;
- 272'000 francs destinés à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de l'espace de vie enfantine.



COMMISSION DES TRAVAUX ET DES CONSTRUCTIONS
DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI
9 MAI 2018

MANDATAIRES :
Lacroix Chessex SA
Architectes, GENÈVE



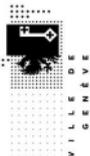
2.

LOCALISATION
Plan de situation



Route de Frontenex 54
1207 Genève
section Eau-Vives
parcelle n° 707

3.



INTRODUCTION

Historique

- Octobre 1951 : acquisition de la propriété.
- 2008 : étude de faisabilité pour la réalisation d'une crèche et d'appartements-relais pour personnes en situation précaire.
- Mai 2012 : modification du programme et validation par le Conseil municipal d'un crédit d' étude en vue de la réalisation d'une crèche.
- Mars 2014 : bureau d'architectes Lacroix Chessex retenu suite à un appel d'offres.
- Mai 2016 : jugement du tribunal opposant la Ville et l'entreprise Ambrosetti, actuel locataire des locaux de la future crèche.
- Décembre 2016 : dépôt de la requête en autorisation de construire DD 109765/1.
- Octobre 2017 : autorisation de construire délivrée en force, Feuille d'Avis Officielle du 2 octobre 2017.



4.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Contexte

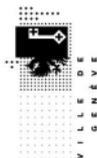
Afin de répondre aux demandes encore en attente et d'anticiper les besoins à venir en matière d'équipement de la petite enfance, le Service de la petite enfance établit une planification qui permet d'estimer le nombre de places manquantes sur le territoire de la Ville de Genève.

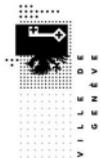
Cette planification s'effectue en collaboration avec le Service d'urbanisme et le Service de la recherche en éducation (SRED/DIP).

Si l'on considère le secteur géographique Cité-centre/Eaux-Vives/Lac, la planification du SDPE indique la nécessité de créer de nouvelles places d'accueil dans ce périmètre. Les prévisions établies pour ce secteur montrent qu'il manque encore des places. Pour exemple, le taux d'offre (nombre de places par rapport à la population 0-4 ans) atteint 37% contre 45% pour la moyenne de la Ville. Le taux de couverture des besoins exprimés est le plus faible du territoire avec 69% contre 82% pour la moyenne de la Ville.

Le secteur géographique Cité/Eaux-Vives est ainsi le secteur dans lequel la demande de places d'accueil dans des structures de la petite enfance est actuellement la plus élevée. A la rentrée scolaire 2017, il manquait encore près de 200 places pour répondre à la demande des familles rien que dans ce quartier.

La création d'une structure d'accueil au 54, route de Frontenex offrant 96 places s'avère ainsi indispensable.





5.

EXPOSÉ DES MOTIFS
État actuel – vues extérieures

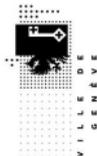


6.

EXPOSÉ DES MOTIFS

État actuel – vues intérieures





7.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Programme et infrastructures futures

Rationalisation des espaces

Répartition homogène des enfants dans les bâtiments existants :

- Groupes bébés et petits dans le bâtiment principal avec accès direct au jardin.
- Groupes moyens et grands dans les annexes situées de part et d'autre de la cour.
- Espaces communs dans le grand espace vouté du bâtiment principal. Liaison entre les groupes d'enfants par la cour.

Principes constructifs

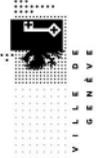
- Création d'une trémie entre les deux niveaux de rez.
- Création d'une mezzanine pour l'espace de jeux des enfants.
- Réfection intérieure pour les annexes.

Façades, isolation et étanchéité

- Volonté de préservation du patrimoine existant, isolation par l'intérieur sur le bâtiment principal.
- Remplacement de l'isolation existante en façade et toiture sur les annexes pour une meilleure performance énergétique.
- Le crédit principal propose de laisser les façades en l'état avec quelques retouches de crépis. Les fenêtres de la crèche seront rénovées (verres isolants).
- La proposition du crédit II traite l'ensemble des façades du bâtiment principal, incluant le remplacement des verres dans les logements.

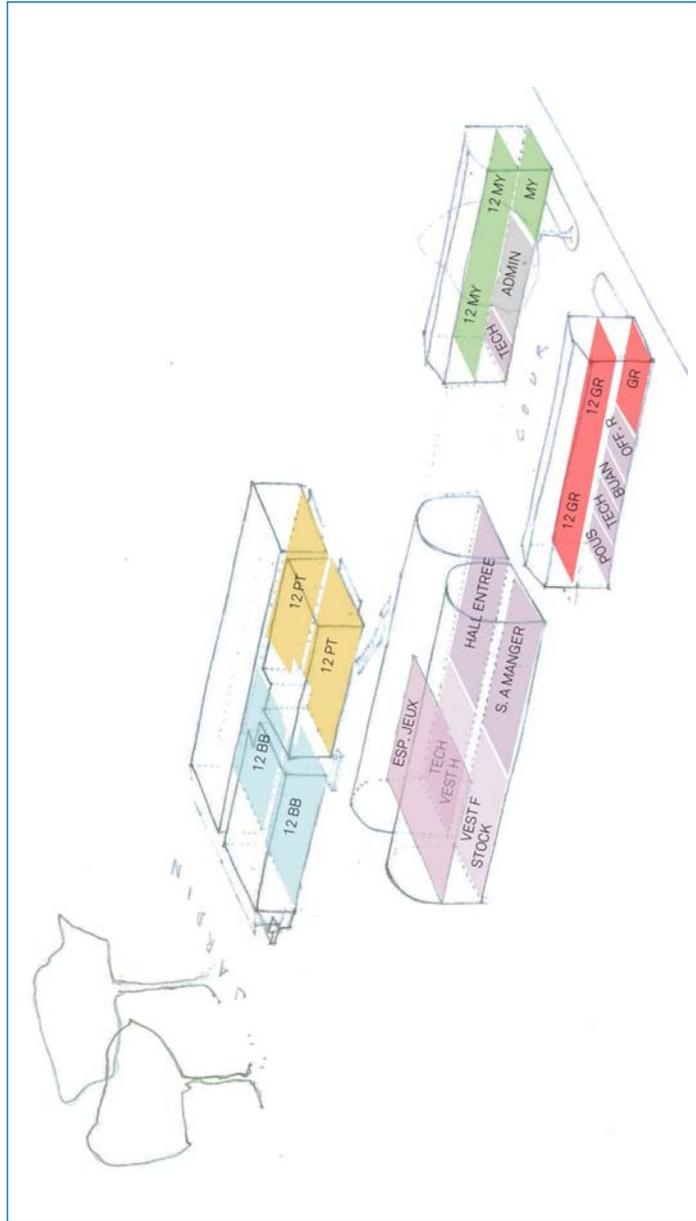
Accès

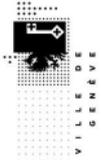
- La cour sera accessible aux enfants et devient l'unique accès à la crèche, elle sera fermée par un nouveau portail.
- La cage d'escaliers des locaux ne subit pas de transformation et leur est dédiée.



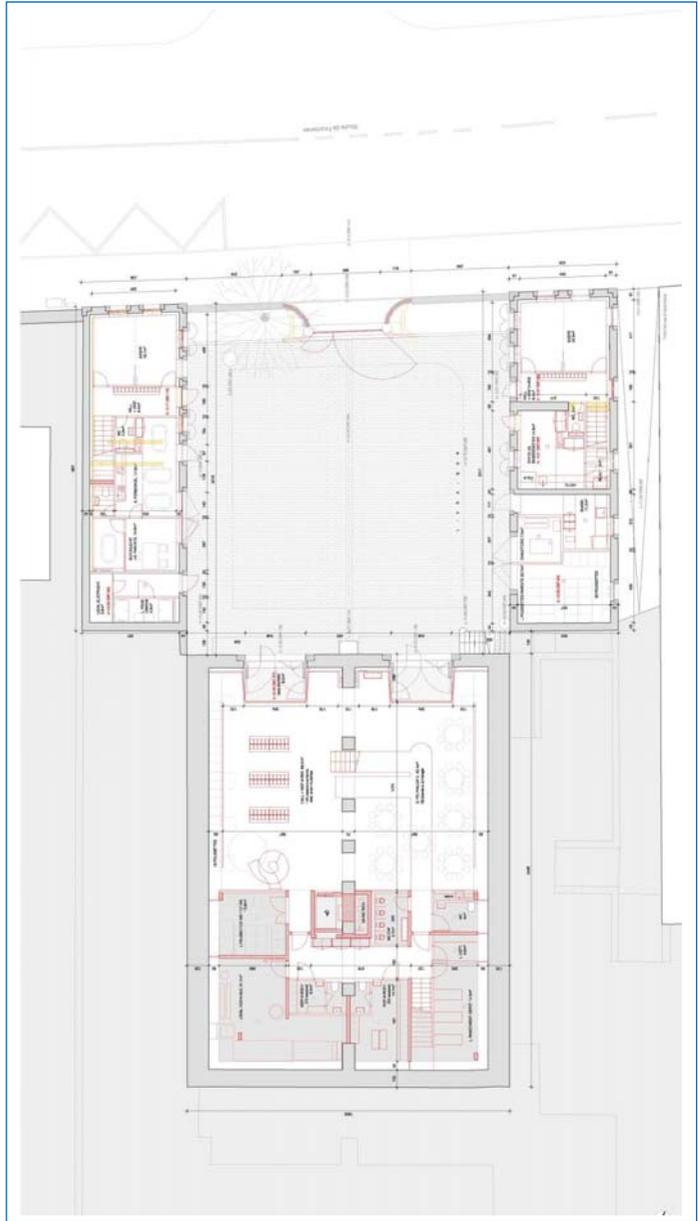
8.

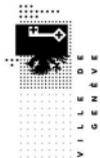
PROJET
Répartition des programmes





PROJET
Plan du rez sur cour





10.

PROJET

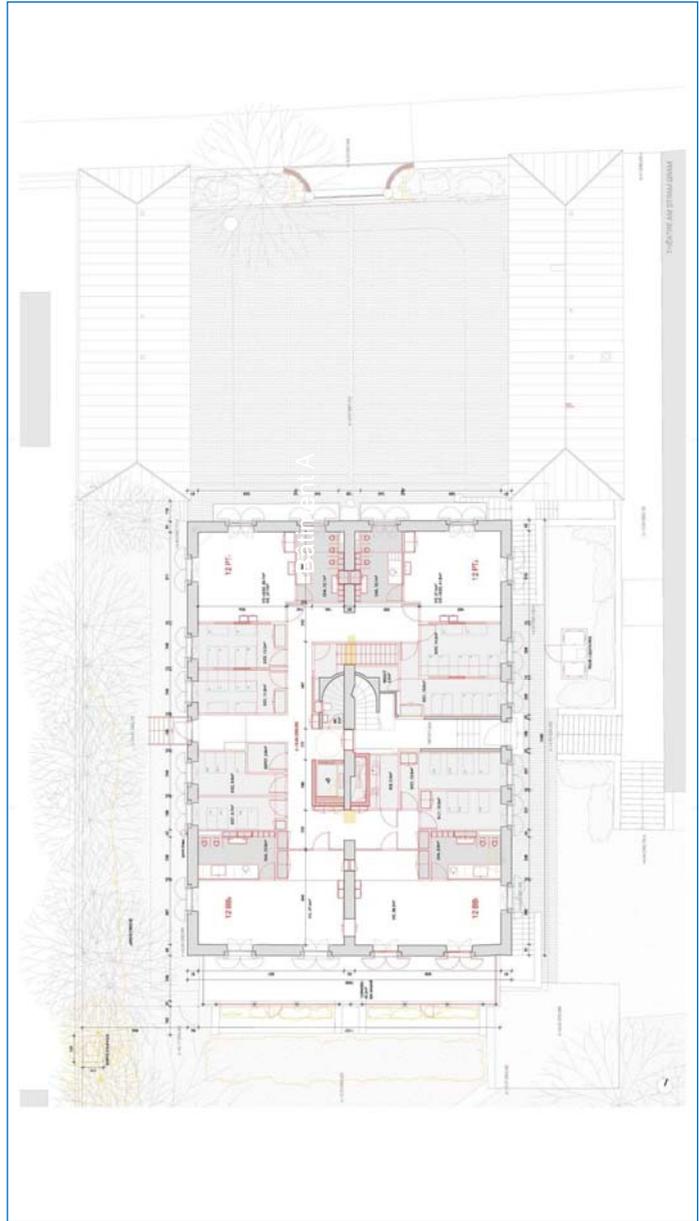
Plan du niveau de la mezzanine et 1^{er} étage des annexes

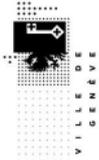




11.

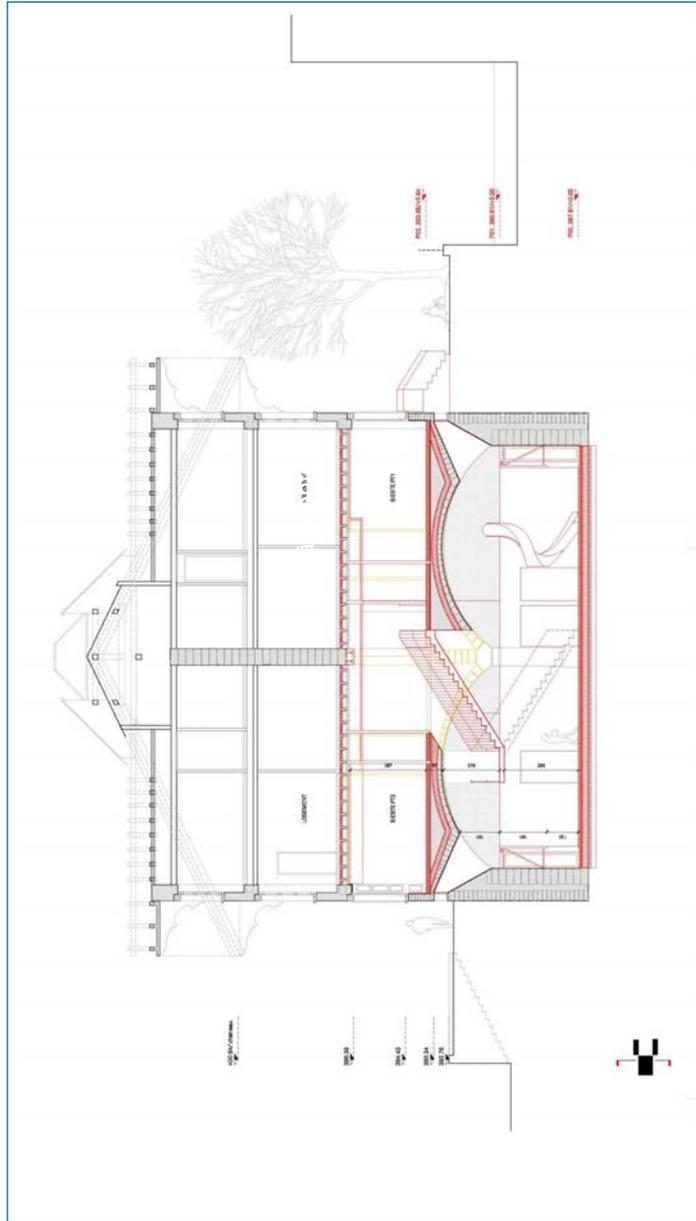
PROJET
Plan du rez de jardin

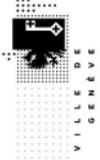




12.

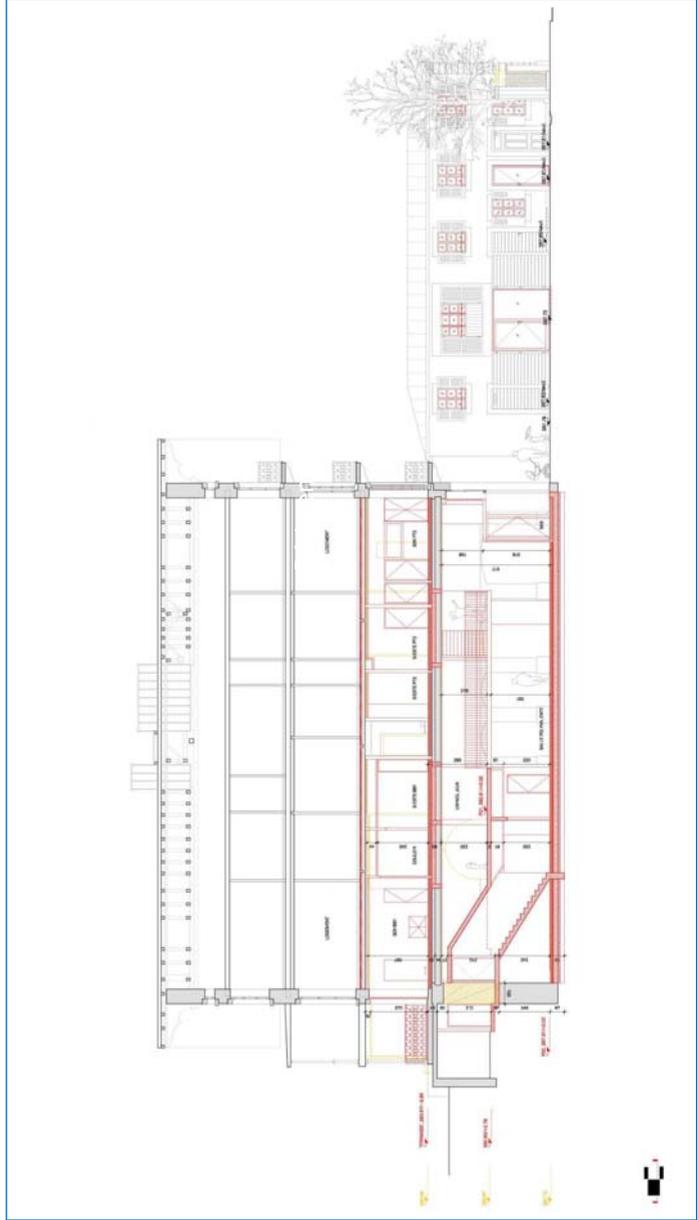
PROJET
Coupe transversale sur l'espace voûté

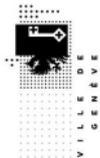




13.

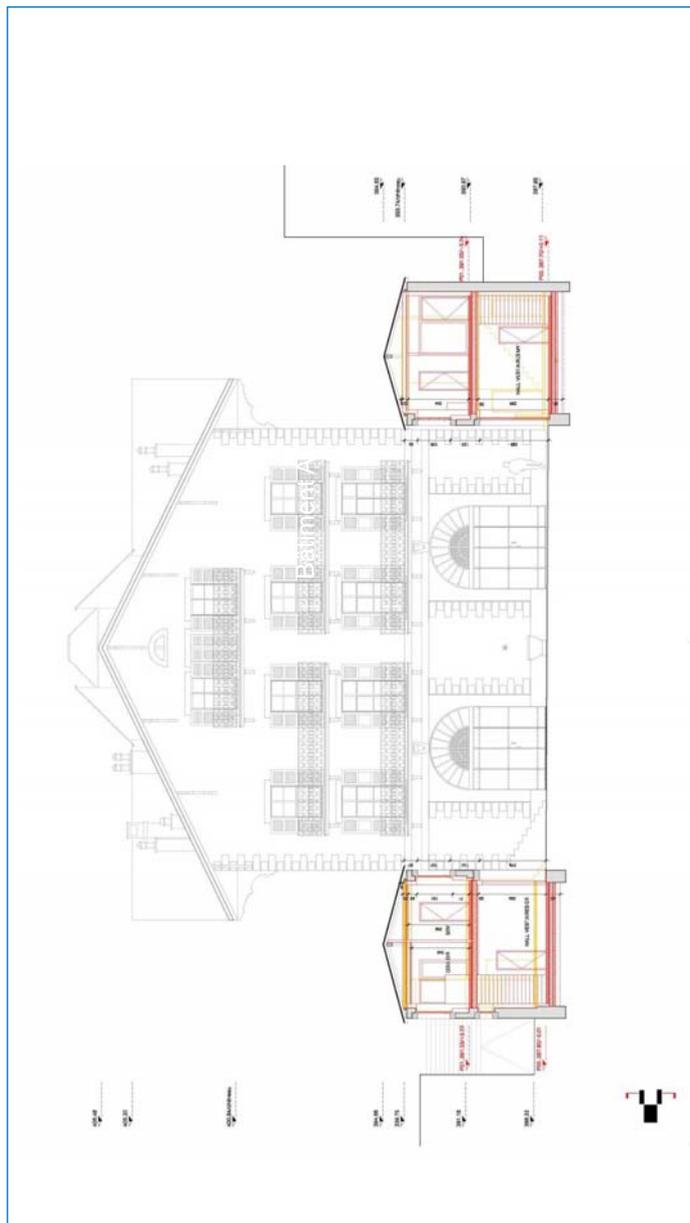
PROJET
Coupe longitudinale





14.

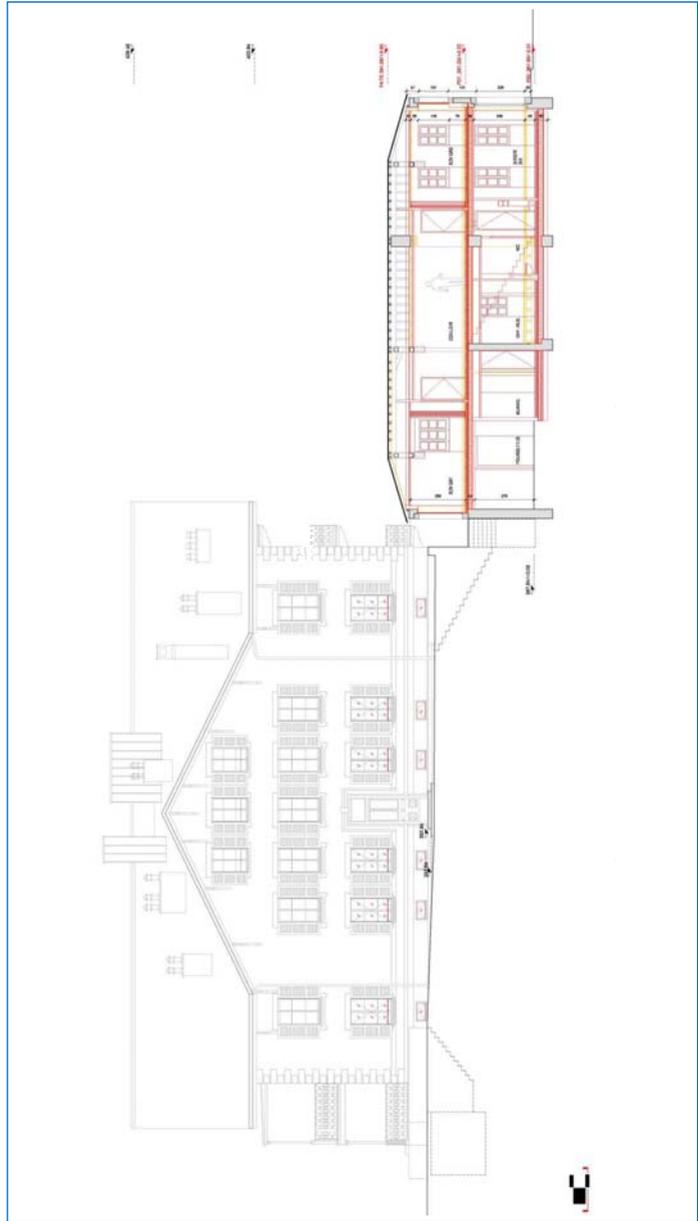
PROJET
Coupe transversale des annexes

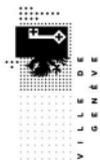




15.

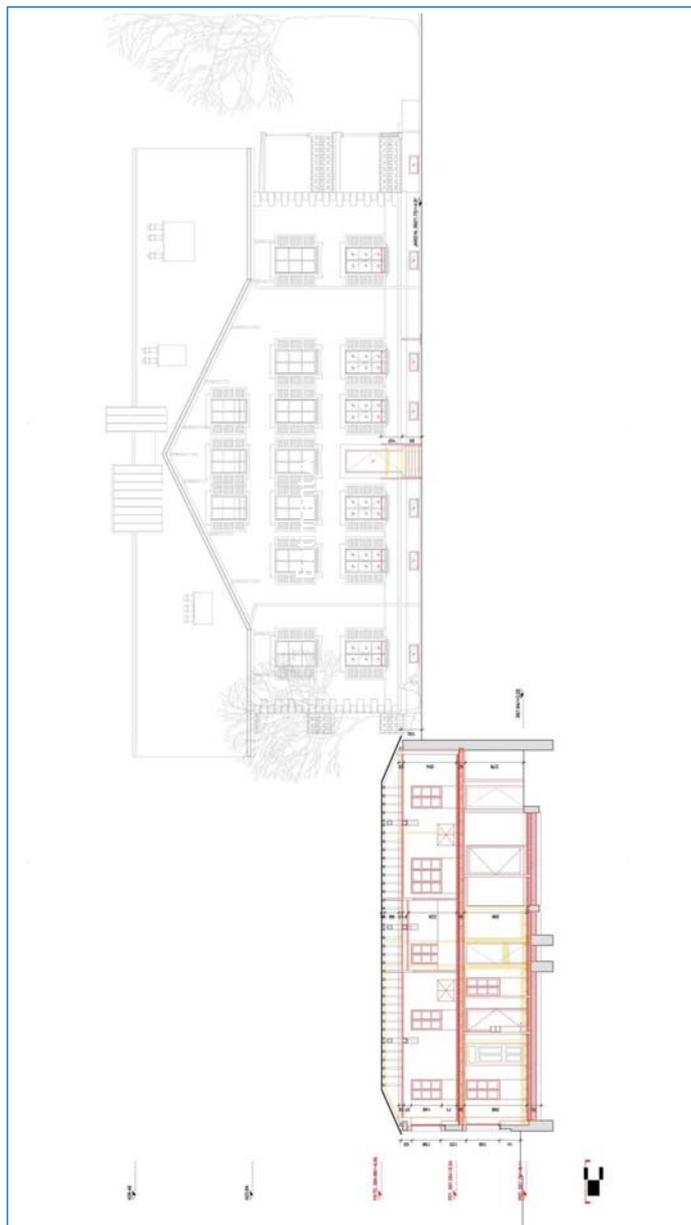
PROJET
Coupe longitudinale dans la cour

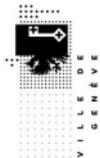




16.

PROJET
Coupe longitudinale dans la cour





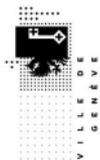
17.

PROJET

Photo de la maquette – vue intérieure de l'entrée



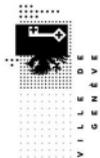
18.



PROJET

Photo de la maquette – vue de l'accueil





19.

PROJET

Photo de la maquette – vue de l'accès à la mezzanine



ENERGIE

Une enveloppe thermique et des installations techniques à hautes performances énergétiques

Chauffage

Production de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire de la crèche assurée par une chaudière à gaz naturel à condensation. Crédit III : raccordement des quatre logements sur cette chaudière.

Ventilation, aération

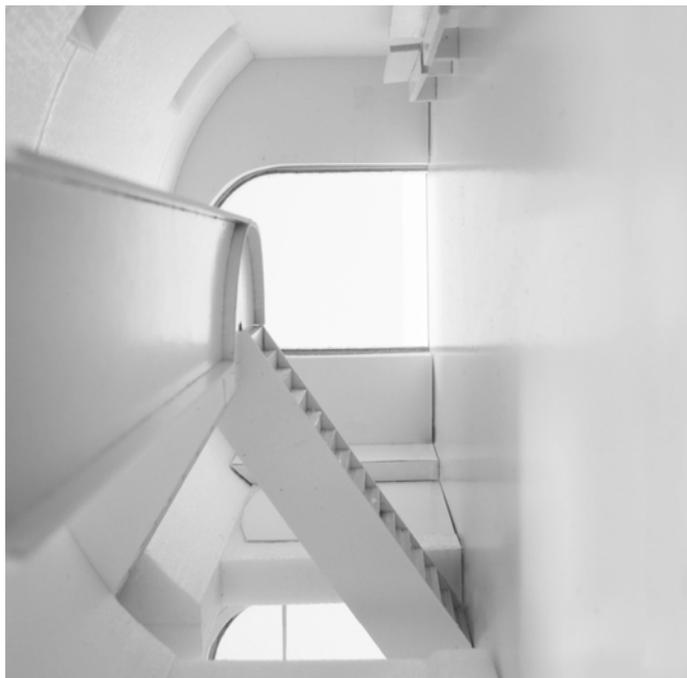
Les trois bâtiments sont équipés d'un système de ventilation aération à double flux, avec récupération d'énergie à haut rendement.

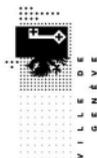
Installations électriques

Luminaires à haut rendement maximisant l'éclairage direct.

Enveloppe thermique

Isolation des façades par l'intérieur, du sol et de la toiture (pour les annexes), et installation de vitrages à hautes performances énergétiques. Crédit II : rénovation des façades du bâtiment principal et verres isolants pour les logements.





21.

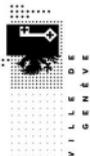
ESTIMATION DES COÛTS SELON CODES CFC

Crédit I : transformation de locaux commerciaux en un espace de vie enfantine (96 places)

CFC	Intitulé	Montants
0.	TERRAIN	477'500.-
01	Acquisition du terrain	466'000.-
05	Conduites de raccordement aux réseaux	11'500.-
1.	TRAVAUX PRÉPARATOIRES	647'500.-
10	Relevés, études géotechniques	12'000.-
11	Déblaiement, préparation terrain	382'500.-
12	Protections, aménagements provisoires	18'500.-
13	Installation de chantier en commun	39'500.-
14	Adaptation des bâtiments	78'000.-
15	Adaptation du réseau existant de conduites	117'000.-
2.	BÂTIMENT	4'766'400.-
21	Gros œuvre 1	1'162'800.-
22	Gros œuvre 2	495'800.-
23	Installations électriques	390'500.-
24	Chauffage, ventilation	337'500.-
25	Installations sanitaires	414'100.-
26	Installations de transport	47'000.-
27	Aménagements intérieurs 1	1'220'800.-
28	Aménagements intérieurs 2	697'900.-

Proposition: espace de vie enfantine à la route de Frontenex

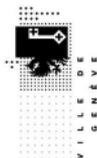
22.



ESTIMATION DES COÛTS SELON CODES CFC

Crédit I : transformation de locaux commerciaux en un espace de vie enfantine (96 places)

CFC	Intitulé	Montants
3.	EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION	84'000.-
35	Installations sanitaires, cuisine, divers	84'000.-
4.	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	103'000.-
42	Jardins : portail entrée, abris, surfaces extérieures	87'000.-
45	Conduites de raccordement aux réseaux (parcelle)	16'000.-
5.	FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE	1'804'100.-
50	Frais de concours (jury)	1'300.-
51	Autorisations, taxes	47'200.-
52	Reproductions de documents, tirages	34'200.-
56	Autres frais secondaires	45'000.-
58	Compte d'attente, provisions et réserves	326'500.-
59	Compte d'attente pour honoraires	1'349'900.-



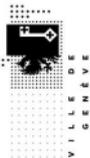
23.

ESTIMATION DES COÛTS SELON CODES CFC

Crédit I : transformation de locaux commerciaux en un espace de vie enfantine (96 places)

CFC	Intitulé	Montants
I.	COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION HT	7'882'500.-
	Calculs des frais financiers, hors terrain	
	+ TVA (7.7 % x CHF 7'416'500), arrondi	571'100.-
II.	COÛT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT TTC	8'453'600.-
	+ Prestations du personnel en faveur des investissements	
	(5% x 7'987'600 francs), hors terrain, arrondi	399'400.-
III.	SOUS-TOTAL	8'853'000.-
	+ intérêts intercalaires	
	(2%, durée 18 + 6 mois), arrondi	167'700.-
IV.	COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION TTC	9'020'700.-
	A déduire : crédit d'étude PR-927 (voté le 02.05.2012)	-400'000.-
	acquisition terrain	-466'000.-
V.	TOTAL BRUT DU CRÉDIT I DEMANDÉ TTC	8'154'700.-
	A déduire : subventions du fond intercommunal	-480'000.-
VI.	TOTAL NET DU CRÉDIT I DEMANDÉ TTC	7'674'700.-

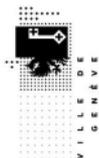
24.



ESTIMATION DES COÛTS SELON CODES CFC

Crédit II : rénovation des façades de l'ensemble du bâtiment principal

CFC	Intitulé	Montants
1.	TRAVAUX PREPARATOIRES	
11	Désamiantage	10'000.-
2.	BÂTIMENT	
21	Gros œuvre 1	44'800.-
22	Gros œuvre 2	339'900.-
23	Installations électriques	1'500.-
24	Chauffage, ventilation	6'000.-
27	Aménagements intérieurs 1	5'000.-
28	Aménagements intérieurs 2	2'000.-
5.	FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE	
52	Reproductions de documents, tirages	1'000.-
58	Comptes d'attente, provisions et réserves	24'600.-
59	Comptes d'attentes pour honoraires	70'600.-
		96'200.-



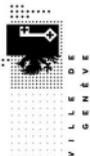
25.

ESTIMATION DES COÛTS SELON CODES CFC

Crédit II : rénovation des façades de l'ensemble du bâtiment principal

CFC	Intitulé	Montants
I.	COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION HT	505'400.-
	+ TVA 7.7%, arrondi	38'900.-
II.	COÛT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT TTC	544'300.-
	+ Prestations du personnel en faveur des investissements (5%), arrondi	27'200.-
III.	SOUS-TOTAL	571'500.-
	+ intérêts intercalaires (2%, durée 18 + 6 mois), arrondi	11'400.-
IV.	TOTAL NET DU CRÉDIT II DEMANDÉ TTC	582'900.-

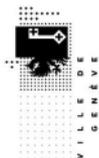
26.



ESTIMATION DES COÛTS SELON CODES CFC

Crédit III : raccordement à la nouvelle chaufferie des logements situés au-dessus de la crèche

CFC	Intitulé	Montants
1.	TRAVAUX PREPARATOIRES	2'500.-
10	Relevés, sondages	1'000.-
11	Désamiantage	1'500.-
2.	BÂTIMENT	81'000.-
21	Gros œuvre 1	2'000.-
23	Installations électriques	3'000.-
24	Chauffage, ventilation	30'000.-
25	Installations sanitaires	35'000.-
28	Aménagements intérieurs 2	11'000.-
5.	FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE	31'700.-
52	Reproductions de documents, tirages	1'000.-
58	Comptes d'attente, provisions et réserves	5'100.-
59	Comptes d'attentes pour honoraires	25'600.-



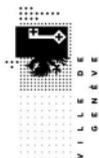
27.

ESTIMATION DES COÛTS SELON CODES CFC

Crédit III : raccordement à la nouvelle chaufferie des logements situés au-dessus de la crèche

CFC	Intitulé	Montants
I.	COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION HT	115'200.-
	+ TVA 7.7%, arrondi	8'900.-
II.	COÛT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT TTC	124'100.-
	+ Prestations du personnel en faveur des investissements (5%), arrondi	6'200.-
III.	SOUS-TOTAL	130'300.-
	+ intérêts intercalaires (2%, durée 18 + 6 mois), arrondi	2'600.-
IV.	TOTAL NET DU CRÉDIT III DEMANDÉ TTC	132'900.-

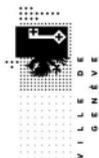
28.



ESTIMATION DES COÛTS SELON CODES CFC

Crédit IV : équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de l'espace de vie enfantine

CFC	Intitulé	Montants
9.	AMEUBLEMENT ET DÉCORATION	252'600.-
90	Ameublement et décoration	252'600.-
I. COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION HT		252'600.-
+ TVA 7.7%, arrondi		19'400.-
II. TOTAL NET DU CRÉDIT IV DEMANDÉ TTC		272'000.-



29.

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

Valeurs statistiques, autorisations, planning intentionnel

Note stratus (2017)

Indice de dégradation : 0.70 (moyenne des 3 bâtiments)

Valeurs statistiques

CFC 2 + CFC 59, montant HT (6'116'300 CHF)

6'116'300 francs / 1'800 m² = 3'398 francs/m²

Prix au m³, SIA 416

CFC 2 + CFC 59, montant HT (6'116'300 CHF)

6'116'300 francs / 6'000 m³ = 1'020 francs/m³

Le prix au m³ pour le CFC 2 uniquement, sans les honoraires, est de 794 francs HT CHF (4'766'400 francs / 6000 m³).

Autorisation de construire

La requête en autorisation de construire DD 109765/1, a été déposée en décembre 2016 à la Direction des autorisations de construire du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie. Elle a été accordée le 2 octobre 2017, elle est désormais en force.

Planning intentionnel

Début possible des travaux : 6 mois après le vote du CM

Durée des travaux : 18 mois

Proposition: espace de vie enfantine à la route de Frontenex

M^{me} Jannick Frigenti Empana, présidente de la commission des travaux et des constructions (S). J'interviens très rapidement pour dire que l'examen de la proposition PR-1291 a été mené avec la célérité presque coutumière à la commission des travaux et des constructions, quand elle traite des objets bien ficelés. En effet, nous avons traité celui-là en une seule séance et il a été voté à l'unanimité.

M^{me} Michèle Roulet, rapporteuse (LR). J'aimerais saluer la proposition PR-1291, qui a été très rapidement traitée par la commission des travaux et des constructions, comme vient de le dire M^{me} Jannick Frigenti Empana. Tous les partis ont approuvé et voté la délibération en commission.

Je rappelle que l'immeuble concerné – il accueille actuellement l'entreprise Ambrosetti – a provoqué de nombreux débats au sein de notre parlement. Grâce à la rénovation prévue ici, 96 places supplémentaires pour la petite enfance seront créées aux Eaux-Vives. Ce quartier en a cruellement besoin, car le taux de couverture de la demande y est de 69%, alors que celui de la Ville en général s'élève à 82% selon les chiffres de la fin de l'année 2017 – ce pourcentage a pu légèrement évoluer depuis.

La proposition PR-1291 a donc été acceptée à l'unanimité en commission et nous ne pouvons que nous en réjouir!

Premier débat

M. Alain de Kalbermatten (DC). Effectivement, nous ne pouvons que nous réjouir, nous, Parti démocrate-chrétien – le parti de la famille, comme vous le savez, Mesdames et Messieurs –, de la création de 96 places de crèche... (*Rires.*) Je n'ai pas compris où était le comique de mon propos, mais peut-être M. Maulini pourra-t-il me l'expliquer plus tard, puisqu'il est un professionnel dans ce domaine!

J'aimerais souligner le point suivant. M^{me} Frigenti Empana, présidente de la commission des travaux et des constructions lors du traitement de la proposition PR-1291, a évoqué tout à l'heure la célérité avec laquelle ce dossier avait été traité. Il est vrai que le Conseil municipal – en particulier la commission en question – a pris ses responsabilités, mais je tiens quand même à rappeler que, du côté du Conseil administratif, ce dossier traîne depuis 2008! Le Conseil municipal a fait preuve de célérité en commission et en séance plénière, certes, mais le Conseil administratif...

Le président. Monsieur de Kalbermatten, adressez-vous au président.

M. Alain de Kalbermatten. Je vous demande pardon?

Le président. Adressez-vous au président!

M. Alain de Kalbermatten. Très bien... Merci, Monsieur le président. (*Rires.*) Je tiens à dire que le Conseil administratif a mis énormément de temps à mener à bien cette affaire. Certes, un autre projet a été émis par M^{me} Salerno et il a échoué ici devant ce plénum mais, par la suite, rien ne s'est fait rapidement. J'espère donc que le Conseil administratif sera plus diligent pour les autres projets – surtout quand il s'agit de crèches.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Si le Parti démocrate-chrétien est le parti de la famille, alors les Verts sont le parti des enfants! Nous aimons bien que les enfants puissent jouer dans les rues piétonnes, comme vous le savez tous, Mesdames et Messieurs... Ce projet autour de la villa Ambrosetti a été longuement débattu en séance plénière, rappelez-vous: on ne voulait pas déloger les locataires des appartements situés au-dessus de l'espace prévu pour la crèche. Nous prenons acte du fait que, selon le projet de la proposition PR-1291, ces appartements ont été maintenus. C'est une bonne chose! Nous ne pouvons que nous réjouir de la création de 96 places de crèche supplémentaires dans un quartier qui n'est pas très bien pourvu en la matière. Bien entendu, nous voterons oui à cette proposition.

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). J'interviendrai très rapidement. Si le Parti démocrate-chrétien est le parti de la famille et si les Verts sont le parti des enfants, le Parti socialiste est celui qui souhaite une place de crèche pour toutes les familles qui en expriment le besoin! Dans ce cas, on s'en approche, mais il faut admettre qu'on reste quand même en deçà des attentes des familles de notre ville. Quoi qu'il en soit, le quartier des Eaux-Vives se verra doté de 96 places de crèche supplémentaires et nous vous remercions de voter oui à la proposition PR-1291, Mesdames et Messieurs.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois est le parti des citoyens, comme vous le savez... (*Rires.*) Nous ne pouvons donc que nous réjouir de ce projet!

Proposition: espace de vie enfantine à la route de Frontenex

Mais il faut tout de même rappeler la saga qui s'était déroulée à l'époque, à cause de la volonté du Conseil administratif de mettre un autre «équipement» – appelons-le ainsi – à la villa Ambrosetti, ce qui aurait été contradictoire avec la présence d'une institution de la petite enfance à quelques mètres. Le traitement de ce dossier a pris du temps, puisque le Conseil municipal a retoqué le projet initial du Conseil administratif et que celui-ci a dû revenir avec un nouveau projet. C'est pour cela que la procédure a été longue! Il n'en demeure pas moins que le résultat est beau, puisque nous avons enfin une proposition qui tient la route et qui a effectivement recueilli l'approbation unanime de la commission des travaux et des constructions. Le Mouvement citoyens genevois, parti des citoyens, invite ce plénum à la soutenir!

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Mesdames et Messieurs et les enfants, en deux mots, nous sommes très heureux d'avoir mené à bien en commission le traitement de la proposition PR-1291 et d'avoir bientôt 96 places de crèche supplémentaires. Nous serons ravis de voter ce projet ce soir avec vous!

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je salue évidemment la rapidité avec laquelle la commission des travaux et des constructions s'est saisie de ce projet. On l'a dit: en moyenne, la Ville de Genève assure un taux de couverture de 82% des demandes de place de crèche; or ce taux reste encore extrêmement bas dans le quartier des Eaux-Vives, puisqu'il est à 69%. Ces 96 places supplémentaires vont donc permettre de détendre la situation.

Je rappelle que d'autres projets sont dans le pipeline, comme on dit, notamment celui de la gare des Eaux-Vives qui prévoit 116 nouvelles places de crèche, ainsi qu'un partenariat avec l'Eglise protestante pour intégrer une structure de la petite enfance dans un projet de bâtiment lui appartenant. Voilà, je crois que les parents seront satisfaits, car il est vrai qu'il est terrible de ne pas avoir de solution de garde lorsque l'on travaille. J'espère aussi que le Conseil municipal fera comme il l'a toujours fait lorsque viendra le moment de voter le budget de fonctionnement de mon département et que, là encore, une belle unanimité se dessinera...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, même si grâce à l'ambiance générale dans cette nouvelle salle il y a moins de polémiques au sein du Conseil municipal, les appréciations de M. de Kalbermatten tout à l'heure ne me conviennent pas du tout! Depuis dix ans, la municipalité et le département que j'ai l'honneur de présider construisent quasiment une crèche

Proposition: espace de vie enfantine à la route de Frontenex

par année. De ce fait, nous sommes partis d'un taux de satisfaction de 40% de la demande des parents et des enfants il y a dix ans et nous parviendrons à 100% dans deux ans. Nous tirons donc tous à la même corde!

Nous avons affaire ici à un projet compliqué. Je tiens à remercier toutes les personnes du département de la cohésion sociale et de la solidarité et du Service de la petite enfance ainsi que les futurs utilisateurs des lieux de s'être mis autour d'une table pour discuter de ce dossier avec mon département. Je remercie encore mes services d'avoir calibré le projet, car je rappelle qu'il est toujours très compliqué d'aménager une crèche dans un bâtiment qui n'a pas été prévu pour ça. Nous en avons une certaine expérience. Il est déjà difficile de créer des crèches dans des bâtiments neufs, mais là, alors, on se retrouve face à quelque chose d'extrêmement complexe.

Cela étant, j'ai quand même une remarque à faire: Genève est l'une des villes et des régions où le coût de la vie est le plus élevé et où l'on travaille le plus. On ne peut élever des enfants – si on en a deux ou même un seul – qu'en gagnant un salaire et demi, voire deux. Cela implique la mise en place d'infrastructures pour satisfaire les besoins des salariés, de celles et de ceux qui sont obligés de travailler conjointement pour élever leurs enfants.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée à l'unanimité (65 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée à l'unanimité (66 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée à l'unanimité (67 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération IV est acceptée à l'unanimité (67 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 8 154 700 francs, dont à déduire une subvention d'investissement de 480 000 francs du Fonds intercommunal pour la création de 96 nouvelles places de crèche, soit un montant net de 7 674 700 francs net, destiné à la transformation partielle de l'immeuble sis route de Frontenex 54 en un espace de vie enfantine, parcelle N° 707, feuille N° 19 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8 154 700 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 9 mai 2012 de 400 000 francs (PR-927, N° PFI 061.056.01), et le montant de 466 000 francs représentant la valeur au bilan de la parcelle N° 707, soit un montant total de 9 020 700 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 582 900 francs destiné à la rénovation des façades de l'ensemble du bâtiment principal sis route de Frontenex 54, sur la parcelle N° 707, feuille N° 19 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 582 900 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 132 900 francs, destiné au raccordement à la nouvelle chaufferie des logements existants situés au-dessus de la crèche sis route de Frontenex 54, sur la parcelle N° 707, feuille N° 19 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 132 900 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 272 000 francs, destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de l'espace de vie enfantine sis route de Frontenex 54, sur la parcelle N° 707, feuille N° 19 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 272 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2027.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

Le président. Mesdames et Messieurs, j'attire votre attention sur le fait notoire que, mis à part le débat de demain sur le budget 2019 et les comptes 2017, nous avons respecté notre programme, ce qui est assez exceptionnel. On continue jusqu'à 23 heures!

16.a) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 novembre 2009 en vue de l'approbation des comptes 2008 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (PR-758 A)¹.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances le 19 janvier 2010. Elle a été traitée sous la présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz les 9 mars et 13 avril 2010. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Sandrine Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour leur qualité.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Approuve le rapport annuel d'activité 2008, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2008, l'annexe aux comptes 2008 et le rapport de l'organe de contrôle du 18 juin 2009 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Séance du 9 mars 2010

Audition de MM. Ferrier et Lehmann, représentants du conseil de fondation

M. Ferrier indique qu'il est le président de la commission des finances de la Fondation.

Il note que les comptes de la Fondation sont sains et que cette dernière est bénéficiaire.

¹ «Mémorial 167^e année»: Proposition, 4233.

Le bénéfice sur le fonctionnement des immeubles anciens est de 1 700 000 francs, et après investissement, le résultat net est de 1 575 000 francs.

Il existe une seconde activité relative à la création de nouveaux logements sociaux (Sécheron, Cendrier, Maladière, un projet pour lequel Implenia est maître d'ouvrage).

Par le passé, l'endettement était très modeste par rapport à la valeur de l'immobilier et la gestion était sans risque.

A présent, il faut prévoir 10% de fonds propres et 90% d'emprunts pour les nouvelles constructions, ce qui augmente le montant global des emprunts et accroît quelque peu les risques. Les 10% de fonds propres sont financés par la dotation.

En 2008, 3 millions de francs ont été investis pour Sécheron, 1 million de francs pour la rue du Cendrier et 1 100 000 francs pour la Maladière, soit 5 100 000 francs au total.

La régie Brolliet s'occupe du suivi financier des immeubles sur le conseil de M. Krebs, ce qui améliore d'autant plus le contrôle de la situation, au vu du nombre de constructions en cours.

La Fondation a un fort potentiel pour construire du logement social grâce aux loyers encaissés.

Un commissaire demande qui est en charge de l'attribution des logements, comment les loyers sont fixés, et s'il existe un lien avec le règlement de la Gérance immobilière municipale (GIM).

Le règlement n'a pas évolué depuis la dernière audition, c'est une commission, composée de quatre membres de la Fondation, qui gère l'attribution des logements. Il est question de 400 logements avec une rotation de 20 à 30 logements par année, des pondérations ont été définies en 2009 pour les cas urgents, afin d'avoir des critères plus objectifs, bien qu'il soit difficile de faire le tri entre les urgences.

Le règlement n'a pas changé non plus pour le loyer, il est fixé à 15% des revenus, 13% pour les bénéficiaires de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS).

Le plancher est de 300 francs pour les apprentis et les indépendants.

La GIM est venue leur exposer son nouveau règlement en 2009 et la Fondation a décidé d'attendre avant d'appliquer cette nouvelle réglementation.

La Fondation attend le premier bilan de la GIM sur ce règlement, afin de voir s'il est fonctionnel, toutes les nouvelles constructions sont au régime habitations à bon marché (HBM), ce qui est une bonne chose pour réduire les loyers.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Propositions: comptes 2008 à 2012 de la Fondation
de la Ville de Genève pour le logement social

Il avait été décidé dans un premier temps de ne pas les louer aux pendulaires, mais au vu du nombre de places libres, il a été décidé d'abandonner cette règle.

Le conseil de fondation a en revanche décidé de rendre attentifs les utilisateurs extérieurs au fait que les baux pouvaient être résiliés très rapidement. A Montbrillant, ce sont surtout des personnes du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) qui bénéficient de ces places.

La Fondation favorise le logement social et elle doit faire en sorte que l'argent rentre pour assurer son but principal.

Un secrétaire général a été engagé le 1^{er} février 2010, il occupe un bureau à la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA).

La Fondation investit beaucoup d'argent dans les rénovations, notamment afin d'atteindre les standards Minergie.

L'argent dégagé doit servir à construire de nouveaux logements. Il s'agissait jusqu'à maintenant de gérer 400 logements, soit une masse critique qui ne permettait pas d'engager du personnel. Il était rationnel de confier la tâche à des professionnels du logement.

Le rôle de la Fondation se limite à l'attribution d'un certain nombre de logements, puisque l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) prendra en charge une large part du travail, à l'heure actuelle, sur les logements existants, la totalité du travail étant fournie par la régie.

Il y aura 93 logements à Sécheron, 26 logements à la rue du Cendrier et 43 logements à la Maladière, soit 160 logements supplémentaires.

Le projet Artamis vient de voir un lauréat nommé et la Fondation va construire 100 logements sur ce site, d'autres projets sont en vue et discutés avec la Ville de Genève. Une convention, signée en 2009, a permis un rapprochement entre la Ville de Genève et la Fondation, portant sur la réalisation des projets du service d'architecture de la Ville.

Une commissaire remarque que l'intérêt du capital est imputé à la Ville et non sur les comptes de la Fondation et qu'il faudrait modifier le règlement.

M. Ferrier indique que l'arrêté prévoit une dotation qui, par sa nature, exclut les intérêts; il spécifie aussi que le Conseil administratif peut renoncer à percevoir des intérêts, cet arrêté est contradictoire dans sa terminologie, les réviseurs de la Fondation ayant déclaré qu'il est exclu que des intérêts courent sur des fonds propres puisqu'il n'est pas possible de présenter des plans financiers avec des capitaux grevés d'intérêts.

Les honoraires de gestion correspondent à l'activité de la régie.

Les personnes doivent toujours s'inscrire auprès de la régie Brolliet pour obtenir un logement de la Fondation.

Une commission ad hoc reçoit systématiquement toutes les personnes, ce qui est relativement rare au sein des régies, le taux de perte est ainsi très faible.

Le représentant de la régie, en accord avec le président de la commission des travaux, prend les décisions en ce qui concerne les travaux et les modalités d'attribution de ceux-ci. M. Lehmann indique qu'ils en rendent compte ensuite; il précise que, pour avoir des décisions rapides, ils n'attendent pas d'une cession à l'autre, et que le montant est limité à 5000 francs.

M. Ferrier signale qu'il y a un contrat-cadre qui fixe les conditions des mandats spécifiques, mais qu'il n'y en a toutefois pas encore eu pour le moment.

Un commissaire demande quels sont les niveaux des loyers par rapport à ceux de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL).

M. Lehmann répond que la comparaison est difficile à établir, puisque le règlement de la Fondation parle de pourcentage de revenus alors que, dans le système LGL, le taux d'effort est défini par rapport à un loyer existant.

M. Ferrier ajoute que ce sont deux régimes très différents: à Montbrillant, le loyer à la pièce s'élève à 3382 francs, alors que selon le régime des 15% des revenus, la moyenne est de 2500 francs, soit largement en dessous.

Un commissaire demande des explications à propos de travaux de rénovation en cours qui importunent beaucoup les locataires.

M. Lehmann répond que la Fondation a des échos de manière régulière. Les locataires ont un point de relais autre que les architectes et le concierge centralise toutes les doléances. Des appartements ont été laissés vacants pour que les gens puissent avoir des cuisines et des salles de bains. Il n'est jamais aisé d'effectuer des travaux de rénovation avec les habitants à l'intérieur des murs, mais il rappelle qu'en compensation de ces désagréments, les locataires ne subiront pas de hausse de loyer.

Séance du 13 avril 2010

La présidente rappelle que la commission avait souhaité voter cette proposition lorsque les réponses seraient parvenues.

Les commissaires sont satisfaits des réponses fournies.

Un commissaire propose de faire une recommandation afin que le Conseil administratif suive l'une ou l'autre des recommandations. Il ajoute que ces

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Propositions: comptes 2008 à 2012 de la Fondation
de la Ville de Genève pour le logement social

chiffres doivent à l'évidence apparaître à la Ville et à la Fondation et que la logique est comptable.

La présidente en conclut que la recommandation consiste à demander que le Conseil administratif exige désormais que la Fondation fasse figurer le montant de ces intérêts dans ses comptes, suite à la recommandation de M. Lévrier, faite dans son rapport du 25 mars 2009.

Les socialistes voteront cette recommandation. Ils sont satisfaits des comptes de la Fondation, mais ils souhaitent aussi faire voter une recommandation relative aux parkings de la Fondation dont la location devra être réservée aux seuls communiens de la Ville de Genève et plus à des pendulaires, même s'ils comprennent l'aspect financier de la chose.

Le groupe A gauche toute! votera ces comptes, mais estime que la Fondation est le pôle contraire de la Fondetec, qui vit dans un certain confort (locaux, moyens), et qu'il faudra bien à terme que cette fondation vole un peu plus de ses propres ailes.

Votes

La présidente soumet au vote la recommandation de la commission des finances relative à l'inscription des intérêts dans les comptes de la Fondation.

La recommandation est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La présidente soumet au vote la recommandation de la commission des finances relative à la location des parkings de la Fondation.

La recommandation est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La présidente soumet au vote la proposition PR-758, y compris les pièces jointes.

La proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Approuve le rapport annuel d'activité 2008, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2008, l'annexe aux comptes 2008 et le rapport de l'organe de contrôle du 18 juin 2009 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

RECOMMANDATIONS

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif:

- l'inscription des intérêts dans les comptes de la Fondation;
- la location des parkings de la Fondation devra être réservée aux seuls communi-
niers de la Ville de Genève.

16.b) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 juin 2013 en vue de l'approbation des comptes 2011 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) (PR-1030 A)¹.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances le 24 juin 2013. Elle a été traitée sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion le 4 septembre 2013. Les notes de séance ont été prises par M. Marc Morel, que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1), de la loi sur l'administration des communes du 14 avril 1984;

¹ «Mémorial 171^e année»: Proposition, 325.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Propositions: comptes 2008 à 2012 de la Fondation
de la Ville de Genève pour le logement social

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2011, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2011, l'annexe aux comptes 2011 et le rapport de l'organe de contrôle du 4 mai 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Séance du 4 septembre 2013

Audition de M. Lehmann, président de la FVGLS, de M. Ferrier, vice-président et président de la commission des finances, et de M. Thomäides, secrétaire général

Après avoir recueilli l'avis des commissaires au sujet de la manière dont il convient de traiter les propositions PR-1030 et PR-1031, le président propose de suivre une approche globale, en étudiant les deux rapports ensemble.

Note de la rapporteuse: ayant repris ce rapport que M. Sormanni n'a pas rendu et vu le traitement conjoint des propositions PR-1030 et PR-1031, le compte rendu de la séance sera copié-collé dans les rapports, à l'exception des votes et commentaires des commissaires.

M. Lehmann se réjouit de la décision des commissaires d'étudier les deux rapports conjointement suivant une approche globale. En effet, il explique qu'entre 2011 et 2012, il a été procédé à un certain nombre de changements importants sur le plan comptable. Cela nécessite un éclairage auprès de la commission. Il souligne surtout les avancées en termes de professionnalisation du secrétariat.

Depuis 2010, un secrétaire général a été engagé. Ce dernier est désormais accompagné d'une secrétaire administrative à temps plein ainsi que, depuis le printemps, d'une architecte à temps partiel.

L'idée réside dans le fait de jouir de compétences qui perdurent au-delà d'un conseil de fondation, lequel est amené à se renouveler tous les quatre ans.

Le secrétariat et son conseil ont mené de nombreuses opérations, à l'instar du chantier Artamis qui prévoit la construction de cent logements habitations à bon marché (HBM), qui a débuté dans le courant du premier trimestre 2013, et de divers projets d'importance en perspective, dont un projet de logement à l'angle de la rue Rieu-Malagnou et un autre aux alentours de la rue Jean-Louis-Prévost.

Il informe qu'il existe d'autres projets de très grande importance, à savoir principalement la participation de la FVGLS à des groupes d'investisseurs qui postulent pour les constructions sur la caserne des Vernets. La Fondation s'est engagée dans ce projet avec enthousiasme depuis l'automne 2012. Dans cette perspective de grands projets, la FVGLS participe au futur réaménagement de la gare des Eaux-vives, qui comprendra de nombreux logements sociaux.

Aucun fait notable n'est à mettre en avant s'agissant de la présentation des comptes pour l'année 2011. C'est surtout au travers des comptes 2012 que l'on comprend le travail de réflexion qui a été mené au sein de la Fondation. Cela consistait essentiellement à améliorer la transparence de la comptabilité. Le travail de réflexion ainsi mené ambitionnait d'aider le conseil de fondation au moyen d'un outil de pilotage performant, d'une part, et d'établir une relation de transparence et de collaboration vis-à-vis du bailleur principal de la Fondation, soit la Ville de Genève, d'autre part. Il indique à cet égard que l'un des éléments majeurs concernant l'année 2011 résidait dans le fruit d'un travail pluriannuel qui faisait apparaître au bilan un bénéfice reporté de près de 25 millions de francs, lequel a suscité l'interrogation de la FVGLS, de même que celle de l'administration municipale. C'est pourquoi on a opté pour une procédure d'amortissement rétroactif des immeubles de la Fondation. Cette opération permet en effet de tenir compte de la vétusté des immeubles, en sus d'avoir en termes de comptabilité une incidence concrète sur le bénéfice reporté, lequel se voit effectivement réduit de 4 millions de francs sur l'exercice 2012.

Il met en exergue que si la présentation des comptes diffère légèrement, dans le sens d'une plus grande transparence, aucune modification majeure n'a néanmoins été apportée aux lignes de comptabilité. Il ajoute que la Fondation s'est associée avec des services externes pour effectuer le travail comptable, ce qui demeure le cas actuellement. Le processus mis en place vise à améliorer l'outil comptable. De plus, des outils de pilotage de la Fondation sont développés afin de connaître très concrètement les disponibilités en termes de trésorerie et de fonds propres pour mener à bien l'ensemble des projets susmentionnés.

Le président ouvre le tour des questions.

Un commissaire, à la lecture de la page 5 des comptes 2011, s'interroge sur les modalités concrètes du contrôle des revenus concernant cette année. Il se demande en effet quels sont les moyens déployés afin de traiter les situations dans lesquelles les revenus d'une personne augmentent, en comparaison avec le loyer, ainsi que le nombre de réadaptations consécutives et les coûts y relatifs. Il aimerait en outre savoir si chaque locataire s'acquitte d'un loyer identique pour un même logement.

Le parc de la FVGLS se compose historiquement d'un patrimoine qui a été doté dans les années cinquante auprès de la Fondation. Ce parc, qui comprend

près de 400 logements, fonctionne suivant un règlement exclusivement basé sur le revenu des personnes et sur le taux d'occupation, c'est-à-dire le nombre de personnes occupant le bien. Il ne s'agit dès lors pas d'un loyer affecté à un bien. Il précise que la durée depuis laquelle la personne occupe le logement n'est pas prise en considération. Il est par ailleurs exigé des locataires qu'ils fournissent toutes les pièces administratives et professionnelles qui permettent d'établir leur loyer pour l'année suivante. Le loyer est ainsi fixé annuellement.

Afin de répondre à la préoccupation liée à la réadaptation des loyers et au fait que les logements soient effectivement occupés par des personnes disposant de revenus modestes, il a de surcroît été décidé de modifier le règlement. Le règlement tel que modifié est entré en vigueur le premier janvier 2013. Le règlement prévoit dorénavant que le loyer est établi non plus à 15% du revenu mais de 12 à 20%. Il s'agit d'accompagner plus précisément les personnes qui en ont le plus besoin. Il argue que le parc historique a fait l'objet d'une refonte complète de son règlement. L'objectif consiste à amener les personnes qui ne remplissent plus les critères à quitter le logement octroyé par la Fondation via une résiliation ou une majoration du bail, notamment en cas de sous-occupation, étant entendu qu'il sied d'agir avec tact et diplomatie au vu du contexte de pénurie de logements.

L'entrée en vigueur du nouveau règlement a ainsi permis de résilier une vingtaine de baux. En cas de conflit, la commission location reçoit toutes les personnes. On convoque les personnes afin de comprendre la situation. A la suite de l'exposé des situations et des documents nouveaux qui ont été fournis à cette occasion, 10 logements ont été remis à la location durant l'hiver dernier. De plus, cela a permis d'assainir les situations clairement identifiables comme de la sous-location. Il précise qu'il ne s'agit pas de procédures juridiques, mais uniquement de rendre les clés.

Des procédures peuvent toutefois être enclenchées. Cela a notamment été le cas, même pénalement d'ailleurs, pour une personne qui a procédé à de la sous-location abusive. Il signale encore que l'information émane en premier lieu des concierges, étant entendu qu'il se révèle complexe pour ces derniers d'être au courant autrement que par le biais de rumeurs qui circulent.

M. Lehmann indique en outre que depuis 2006 la Fondation a été dotée de 20 millions de francs. Cette dernière s'est engagée à construire une série de nouveaux logements. C'est ainsi que l'on se trouve en possession de logements HBM, lesquels sont soumis à la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL). Par conséquent, chaque bien connaît un loyer déterminé et les personnes sont fondées ou non à occuper un logement suivant les critères énoncés dans la LGL. Toutes les nouvelles constructions seront du type HBM, ce qu'on appelle logements d'utilité publique (LUP), c'est-à-dire qui permettent aux personnes les plus modestes de bénéficier de logements selon les critères LGL.

Il souligne que le parc historique permet de loger les personnes qui se trouvent dans une situation de particulière précarité, et qui ne peuvent payer un loyer pour un logement HBM.

Il signale que la Fondation ne dispose présentement pas des moyens appropriés pour développer ce parc, mais on souhaite vivement le préserver pour y loger des personnes dont les revenus s'élèvent à environ 40 000 francs par année.

Il ne s'agit pas forcément de personnes qui dépendent de l'Hospice général. Il conclut en mettant en lumière que l'ensemble du parc a été rénové.

La Fondation dégage de manière constante approximativement entre 1 million et 1 million et demi de francs de bénéfice, néanmoins il n'est pas tenu compte du changement de revenus des locataires.

Dans l'hypothèse d'une crise économique de grande ampleur qui touche fortement la population, le bénéfice pourrait être significativement diminué, par ailleurs la Fondation a, dans son exercice 2011-2012, réalisé que ce bénéfice était relativement constant, ce qui lui permet de rembourser un certain nombre d'emprunts, notamment le remboursement en trois tranches, dont la dernière intervient en 2013, d'un prêt consenti par la Ville dans les années 1980, sur lequel on payait des intérêts.

Le dernier bénéfice important a été utilisé à cette fin.

Hormis cela, l'argent est principalement investi dans les rénovations. Jusqu'à présent, il n'existait pas de fonds de rénovation, lequel a été créé dans l'exercice 2012. Auparavant, on se servait des sommes disponibles dans la caisse pour effectuer les rénovations au lieu d'affecter des sommes, réservées à cet effet.

Pour ce qui a trait aux pertes sur loyers, il argue que le contentieux s'avère faible et constant.

M. Thomaïdes apporte des éléments de réponse additionnels sur la question du rendement, il explique que la Fondation possède deux types d'immeubles. Concernant les logements HBM, le rendement est fixé dans le plan financier autorisé par l'Etat. Ce rendement se situe généralement entre 8 et 9%. Quant aux autres immeubles, le rendement dépend de la part d'hypothèque, laquelle se révèle extrêmement variable d'un immeuble à l'autre. Il déclare en outre que, de manière générale, tous les immeubles sont autoportants, c'est-à-dire qu'il n'existe à l'heure actuelle aucun logement déficitaire.

M. Ferrier ajoute que le terme de *rendement* renvoie précisément à un rapport entre deux valeurs, à savoir entre les fonds propres et le bénéfice. Il attire l'attention sur le fait que les fonds propres sont déterminés pour les nouveaux immeubles, mais pas pour les anciens qui ont été reçus en dotation, pour lesquels aucune valeur n'a été fixée.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Propositions: comptes 2008 à 2012 de la Fondation
de la Ville de Genève pour le logement social

Concernant ces anciens immeubles, on s'attache en conséquence simplement à préserver leur caractère autoportant, à défaut de pouvoir exactement calculer le rendement.

S'agissant des immeubles HBM, les rendements sont déterminés par les plans financiers.

Toutes les personnes confrontées à des difficultés de paiement de leur loyer sont personnellement reçues. La fondation expose sa réalité réglementaire tandis que les personnes exposent leur réalité sociale. Il s'agit de trouver des solutions, notamment en matière de paiement d'arriérés. D'où un très faible contentieux. Il se félicite de cette manière de procéder.

Le secrétaire général a débuté à un taux d'activité de 80%. Il est passé à plein temps dans le courant de l'année 2012.

La secrétaire administrative a quant à elle été engagée en août 2012. Elle exerce à plein temps.

Enfin, l'architecte a rejoint l'équipe au printemps.

Les cahiers des charges des différents postes ont été élaborés. On s'est adressé au Service des ressources humaines de la Ville de Genève dans la mesure où les statuts de la FVGLS consacrent une correspondance du traitement des employés de la Fondation avec celui des fonctionnaires municipaux.

L'organigramme, accompagné des cahiers des charges, a donc été transmis au Service des ressources humaines de la Ville afin de déterminer la classe appropriée, de laquelle dépend le salaire, qui s'élèvent approximativement à 10 000 francs par mois pour le secrétaire général, 7 000 francs pour la secrétaire administrative et 5 000 francs pour l'architecte, étant entendu que cette dernière exerce à temps partiel.

A la lecture de la page 3 du rapport d'activité relatif aux comptes 2011, il observe néanmoins la présence marquée de fonctionnaires de l'administration municipale au sein du conseil de fondation. Il mentionne notamment M^{me} Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement (DCA), et M^{me} Carmona-Fischer, responsable de l'unité sociale de la Gérance immobilière municipale (GIM).

Il se fait à cet égard le porte-parole des citoyens qui s'inquiètent du fait qu'on privilégie les cas sociaux, soit les personnes amenées par le Service social via la GIM ou les pupilles de l'Hospice général. On craint en effet une représentation disproportionnée de ce public spécifique au détriment de citoyens qui ne sont pas des assistés mais qui sont simplement pauvres.

Sur la commission d'attribution, un commissaire souhaiterait en effet s'assurer qu'il ne s'agit pas de traiter les dossiers que la GIM n'aurait pas pu honorer.

Partant, il soulève la question de l'incompatibilité professionnelle entre le fait d'occuper une fonction de gestionnaire au sein de la GIM et le fait de siéger dans la commission d'attribution des logements.

Le conseil de fondation se compose d'un représentant par parti politique siégeant au Conseil municipal ainsi que de quatre personnes nommées par le Conseil administratif, à savoir M^{mes} Charollais et Carmona-Fischer, M. Necker, architecte, et M. Lehmann.

La commission location a mené en marge de son nouveau règlement une réflexion sur l'attribution des logements. La question s'est notamment posée dans le cadre de la construction de logements, puisque cela supposait d'en attribuer une centaine.

Une réflexion théorique a notamment été menée sur la composition sociale du quartier de Sécheron, caractérisé par son isolement et sa proximité avec les voies ferrées. Il ressort qu'une mixité sociale existe.

Il a volontairement été décidé de placer un certain nombre de personnes assistées, sous réserve évidemment que leur dossier satisfasse aux exigences qui résultent de la LGL. Plus récemment, dans le courant de l'année 2012, un système de critères à points, davantage scientifique, a été institué. Ledit système permet de sélectionner un certain nombre de dossiers en fonction de l'urgence sociale de la demande. En ce qui concerne la collaboration avec d'autres fondations ou des régies comme la GIM, il met en évidence qu'il existe des relations qui permettent, dans des cas précis, de proposer des situations, de manière réciproque.

En aucun cas les personnes concernées ne passent en tête des listes ni ne dérogent aux critères d'attribution.

S'agissant de la relation avec l'Hospice général, la Fondation entretient avec cette institution un dialogue constructif et permanent afin d'éviter que la FVGLS ne devienne l'annexe de l'Hospice général. Il insiste sur le fait qu'il n'existe pas de passe-droit au profit des personnes en provenance de l'Hospice général ou de la GIM.

Finalement la présence d'une personne qui travaille à la GIM au sein du conseil de fondation apporte une plus-value en termes de connaissance approfondie des dossiers. Il s'agit de faire preuve de pragmatisme dans la composition de la commission location. Il nie en conséquence toute incompatibilité de fonctions.

Concernant Artamis, les travaux ont enfin pu commencer.

Pourrait-on disposer de plus amples explications sur la problématique du sous-sol? On a en effet décidé de ne pas construire de parkings, auxquels on a préféré des abris culturels. On s'interroge dès lors sur l'existence d'un contrat de location et d'aménagement desdits sous-sols qui aurait été conclu avec la Ville.

Le Conseil municipal a voté le crédit visant à installer les archives de différents musées dans les sous-sols des trois bâtiments Artamis. Sous l'un des trois bâtiments, soit celui de la Coopérative des Rois, il y aura un parking. Il y aura également en surface un nombre important de places pour les vélos, suivant la volonté de favoriser une mobilité douce dans cet écoquartier.

Un parking commun est prévu, qui compte une place pour deux logements, ce qui est la règle qui prévaut pour la FVGLS concernant ce type d'opérations au centre-ville.

La Fondation à la rue du Cendrier compte une crèche, pour les usagers de laquelle aucune place de parking n'est disponible, parce que le plan financier relatif au projet Cendrier ne permettait pas de financer deux étages de sous-sol.

Lorsque l'on se trouve en présence de volumes plus importants, le problème est moindre, à la même période s'achevait la construction du foyer Sécheron, lequel compte cinquante places de parking pour cent logements, selon la méthode expliquée.

Une commissaire demande tout d'abord si un revenu plafond ou une moyenne, à l'instar de celle de 40 000 francs pour les 15%, existe concernant les logements HBM.

Le règlement LGL prévoit pour chaque bien un niveau de revenus selon le nombre de personnes, qui permet d'accéder au logement. Le calcul ainsi opéré incite les personnes à payer une surtaxe ou à quitter le logement.

Le site de l'Etat indique le détail du mode de calcul. Par exemple, pour un logement de cinq pièces pour une famille de quatre personnes, les revenus doivent se situer entre 80 000 et 110 000 francs.

Le mandat historique confié à la régie Brolliet est aujourd'hui un mandat d'exclusivité. Il s'agit d'un mandat de régie classique, c'est-à-dire un pourcentage lié aux opérations et aux revenus en lien avec le logement.

A présent, il s'agit principalement d'un contrat de régie, volonté de la Fondation de remettre ledit contrat en soumission publique.

On a démarré le chantier d'Artamis sans avoir signé ni même être en possession du document intitulé *droit de superficie*. Ce document parvient généralement quelques mois après le démarrage des chantiers. Il met en lumière que l'absence de ce document ne pose pas de problème particulier.

Cependant, il relève que le droit de superficie s'avère fondamental pour que les bailleurs, soit les banques, avancent les crédits de construction. La première phase des travaux est financée sur des fonds propres, c'est-à-dire la dotation de

la Ville de Genève. Une fois que l'on a atteint un certain pourcentage de fonds propres, on sollicite le crédit de construction.

La Fondation mène actuellement des discussions avec le département des finances pour débloquer le document. Il signale que la Fondation attend urgemment la délivrance de ce document.

Il inscrit ce désagrément dans la problématique plus globale des relations tendues pour ce qui a trait à la libération des fonds par le département.

Il témoigne à cet égard de la volonté de la Fondation de normaliser et régler lesdites relations afin de pouvoir travailler dans le respect des entreprises.

Un commissaire s'interroge sur les justifications qui expliquent que les comptes ne figurent pas dans les rapports d'activité. Les comptes sont en effet susceptibles de mettre en évidence des distorsions par rapport au budget.

M. Lehmann rétorque qu'il s'agit des comptes 2011 et 2012.

Une commissaire s'interroge sur les raisons qui motivent la relation d'exclusivité qui unit la Fondation à la régie Brolliet, de même que la durée du mandat ainsi conclu. De plus, elle aimerait bénéficier de plus amples informations sur l'externalisation, notamment en termes d'articulation du travail entre la Fondation et la régie.

M. Lehmann signale qu'historiquement, M. Brolliet a joué un rôle majeur dans la création de la FVGLS. Il argue en outre de la relation exemplaire avec cette régie, laquelle a décidé d'accorder une large place à la Fondation, notamment au travers de la mise à disposition de locaux pour la tenue des réunions ou de personnel.

L'employé de la régie Brolliet qui s'acquitte de tâches pour le compte de la Fondation reçoit les personnes qui se présentent en vue d'une inscription, et leur fait remplir le formulaire adéquat pour postuler auprès de la Fondation. Il précise que la Fondation prend en charge une partie du salaire de cette personne.

Il souhaite remettre le marché de régie en soumission publique dans un souci de transparence, en dépit des excellentes relations avec la régie Brolliet. Cela s'avère toutefois difficile dans un contexte de réformes. La régie Brolliet s'est en effet par exemple révélée indispensable pour analyser et mettre en place des outils informatiques visant à calculer les loyers. La décision a donc été prise de remettre le marché en soumission publique au cours du mandat 2012-2015. Eu égard aux modifications qui affectent le règlement, il s'avère inopportun de changer le référent pour les locataires, étant entendu qu'une relation de confiance s'instaure entre ces derniers et la régie. Partant, la soumission publique devrait avoir lieu en 2015, voire 2016.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Propositions: comptes 2008 à 2012 de la Fondation
de la Ville de Genève pour le logement social

Dans l'intervalle, une réflexion est également menée afin d'avoir une personne dans la Fondation qui puisse recevoir les inscriptions.

En ce qui concerne l'aspect internalisation/externalisation, il s'agit aussi d'un vaste débat. Il y a encore trois années, la Fondation était dépourvue de toute personne salariée.

Il ajoute que toutes les fondations immobilières de droit public externalisent le travail de mise en relation des biens avec les locataires. La plus-value de la FGVLS réside dans le fait de convoquer et recevoir les personnes en vue de discuter et solutionner les problèmes, ce que ne ferait guère une régie traditionnelle.

Il met en avant que la priorité de la Fondation consiste à construire des logements, et non pas à mettre en place une administration pour gérer cela, même s'il ne l'exclut pas à l'avenir. Il souligne enfin que le débat relatif à l'externalisation, en lien avec les pratiques de la GIM, relève du Conseil municipal. Les engagements de la Fondation portent davantage sur la maîtrise d'ouvrage, la manière de construire du logement social et la typologie de celui-ci.

Discussion et vote

Le président passe à la discussion sur les comptes, laquelle sera suivie des votes respectivement sur les comptes 2011 puis 2012. Il demande aux commissaires si certains d'entre eux souhaitent s'exprimer. Comme ce n'est pas le cas, il met aux voix la proposition PR-1030.

La proposition PR-1030 est adoptée à l'unanimité des membres présents.

16.c) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 juin 2013 en vue de l'approbation des comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) (PR-1031 A)¹.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances le 24 juin 2013. Elle a été traitée sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion le 4 septembre 2013. Les notes de séance ont été prises par M. Marc Morel, que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

¹ «Mémorial 171^e année»: Proposition, 348.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1), de la loi sur l'administration des communes du 14 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2012, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2012, l'annexe aux comptes 2012 et le rapport de l'organe de contrôle du 30 avril 2013 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Séance du 4 septembre 2013

Audition de M. Lehmann, président de la FVGLS, de M. Ferrier, vice-président et président de la commission des finances, et de M. Thomäides, secrétaire général

Après avoir recueilli l'avis des commissaires au sujet de la manière dont il convient de traiter les propositions PR-1030 et PR-1031, le président propose de suivre une approche globale, en étudiant les deux rapports ensemble.

Note de la rapporteuse: ayant repris ce rapport que M. Sormanni n'a pas rendu et vu le traitement conjoint des propositions PR-1030 et PR-1031, le compte-rendu de la séance sera copié-collé dans les rapports, à l'exception des votes et commentaires des commissaires.

M. Lehmann se réjouit de la décision des commissaires d'étudier les deux rapports conjointement suivant une approche globale. En effet, il explique qu'entre 2011 et 2012, il a été procédé à un certain nombre de changements importants sur le plan comptable. Cela nécessite un éclairage auprès de la commission. Il souligne surtout les avancées en termes de professionnalisation du secrétariat.

Depuis 2010, un secrétaire général a été engagé. Ce dernier est désormais accompagné d'une secrétaire administrative à temps plein ainsi que, depuis le printemps, d'une architecte à temps partiel.

L'idée réside dans le fait de jouir de compétences qui perdurent au-delà d'un conseil de fondation, lequel est amené à se renouveler tous les quatre ans.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Propositions: comptes 2008 à 2012 de la Fondation
de la Ville de Genève pour le logement social

Le secrétariat et son conseil ont mené de nombreuses opérations, à l'instar du chantier Artamis qui prévoit la construction de cent logements habitations à bon marché (HBM), qui a débuté dans le courant du premier trimestre 2013, et de divers projets d'importance en perspective, dont un projet de logement à l'angle de la rue Rieu-Malagnou et un autre aux alentours de la rue Jean-Louis-Prévost.

Il informe qu'il existe d'autres projets de très grande importance, à savoir principalement la participation de la FVGLS à des groupes d'investisseurs qui postulent pour les constructions sur la caserne des Vernets. La Fondation s'est engagée dans ce projet avec enthousiasme depuis l'automne 2012. Dans cette perspective de grands projets, la FVGLS participe au futur réaménagement de la gare des Eaux-vives, qui comprendra de nombreux logements sociaux.

Aucun fait notable n'est à mettre en avant s'agissant de la présentation des comptes pour l'année 2011. C'est surtout au travers des comptes 2012 que l'on comprend le travail de réflexion qui a été mené au sein de la Fondation. Cela consistait essentiellement à améliorer la transparence de la comptabilité. Le travail de réflexion ainsi mené ambitionnait d'aider le conseil de fondation au moyen d'un outil de pilotage performant, d'une part, et d'établir une relation de transparence et de collaboration vis-à-vis du bailleur principal de la Fondation, soit la Ville de Genève, d'autre part. Il indique à cet égard que l'un des éléments majeurs concernant l'année 2011 résidait dans le fruit d'un travail pluriannuel qui faisait apparaître au bilan un bénéfice reporté de près de 25 millions de francs, lequel a suscité l'interrogation de la FVGLS, de même que celle de l'administration municipale. C'est pourquoi on a opté pour une procédure d'amortissement rétroactif des immeubles de la Fondation. Cette opération permet en effet de tenir compte de la vétusté des immeubles, en sus d'avoir en termes de comptabilité une incidence concrète sur le bénéfice reporté, lequel se voit effectivement réduit de 4 millions de francs sur l'exercice 2012.

Il met en exergue que si la présentation des comptes diffère légèrement, dans le sens d'une plus grande transparence, aucune modification majeure n'a néanmoins été apportée aux lignes de comptabilité. Il ajoute que la Fondation s'est associée avec des services externes pour effectuer le travail comptable, ce qui demeure le cas actuellement. Le processus mis en place vise à améliorer l'outil comptable. De plus, des outils de pilotage de la Fondation sont développés afin de connaître très concrètement les disponibilités en termes de trésorerie et de fonds propres pour mener à bien l'ensemble des projets susmentionnés.

Le président ouvre le tour des questions.

Un commissaire, à la lecture de la page 5 des comptes 2011, s'interroge sur les modalités concrètes du contrôle des revenus concernant cette année. Il se demande en effet quels sont les moyens déployés afin de traiter les situations dans lesquelles les revenus d'une personne augmentent, en comparaison avec le

loyer, ainsi que le nombre de réadaptations consécutives et les coûts y relatifs. Il aimerait en outre savoir si chaque locataire s'acquitte d'un loyer identique pour un même logement.

Le parc de la FVGLS se compose historiquement d'un patrimoine qui a été doté dans les années cinquante auprès de la Fondation. Ce parc, qui comprend près de 400 logements, fonctionne suivant un règlement exclusivement basé sur le revenu des personnes et sur le taux d'occupation, c'est-à-dire le nombre de personnes occupant le bien. Il ne s'agit dès lors pas d'un loyer affecté à un bien. Il précise que la durée depuis laquelle la personne occupe le logement n'est pas prise en considération. Il est par ailleurs exigé des locataires qu'ils fournissent toutes les pièces administratives et professionnelles qui permettent d'établir leur loyer pour l'année suivante. Le loyer est ainsi fixé annuellement.

Afin de répondre à la préoccupation liée à la réadaptation des loyers et au fait que les logements soient effectivement occupés par des personnes disposant de revenus modestes, il a de surcroît été décidé de modifier le règlement. Le règlement tel que modifié est entré en vigueur le premier janvier 2013. Le règlement prévoit dorénavant que le loyer est établi non plus à 15% du revenu mais de 12 à 20%. Il s'agit d'accompagner plus précisément les personnes qui en ont le plus besoin. Il argue que le parc historique a fait l'objet d'une refonte complète de son règlement. L'objectif consiste à amener les personnes qui ne remplissent plus les critères à quitter le logement octroyé par la Fondation via une résiliation ou une majoration du bail, notamment en cas de sous-occupation, étant entendu qu'il sied d'agir avec tact et diplomatie au vu du contexte de pénurie de logements.

L'entrée en vigueur du nouveau règlement a ainsi permis de résilier une vingtaine de baux. En cas de conflit, la commission location reçoit toutes les personnes. On convoque les personnes afin de comprendre la situation. A la suite de l'exposé des situations et des documents nouveaux qui ont été fournis à cette occasion, 10 logements ont été remis à la location durant l'hiver dernier. De plus, cela a permis d'assainir les situations clairement identifiables comme de la sous-location. Il précise qu'il ne s'agit pas de procédures juridiques, mais uniquement de rendre les clés.

Des procédures peuvent toutefois être enclenchées. Cela a notamment été le cas, même pénalement d'ailleurs, pour une personne qui a procédé à de la sous-location abusive. Il signale encore que l'information émane en premier lieu des concierges, étant entendu qu'il se révèle complexe pour ces derniers d'être au courant autrement que par le biais de rumeurs qui circulent.

M. Lehmann indique en outre que depuis 2006 la Fondation a été dotée de 20 millions de francs. Cette dernière s'est engagée à construire une série de nouveaux logements. C'est ainsi que l'on se trouve en possession de logements HBM, lesquels sont soumis à la loi générale sur le logement et la protection des

locataires (LGL). Par conséquent, chaque bien connaît un loyer déterminé et les personnes sont fondées ou non à occuper un logement suivant les critères énoncés dans la LGL. Toutes les nouvelles constructions seront du type HBM, ce qu'on appelle logements d'utilité publique (LUP), c'est-à-dire qui permettent aux personnes les plus modestes de bénéficier de logements selon les critères LGL.

Il souligne que le parc historique permet de loger les personnes qui se trouvent dans une situation de particulière précarité, et qui ne peuvent payer un loyer pour un logement HBM.

Il signale que la Fondation ne dispose présentement pas des moyens appropriés pour développer ce parc, mais on souhaite vivement le préserver pour y loger des personnes dont les revenus s'élèvent à environ 40 000 francs par année.

Il ne s'agit pas forcément de personnes qui dépendent de l'Hospice général. Il conclut en mettant en lumière que l'ensemble du parc a été rénové.

La Fondation dégage de manière constante approximativement entre 1 million et 1 million et demi de francs de bénéfice, néanmoins il n'est pas tenu compte du changement de revenus des locataires.

Dans l'hypothèse d'une crise économique de grande ampleur qui touche fortement la population, le bénéfice pourrait être significativement diminué, par ailleurs la Fondation a, dans son exercice 2011-2012, réalisé que ce bénéfice était relativement constant, ce qui lui permet de rembourser un certain nombre d'emprunts, notamment le remboursement en trois tranches, dont la dernière intervient en 2013, d'un prêt consenti par la Ville dans les années 1980, sur lequel on payait des intérêts.

Le dernier bénéfice important a été utilisé à cette fin.

Hormis cela, l'argent est principalement investi dans les rénovations. Jusqu'à présent, il n'existait pas de fonds de rénovation, lequel a été créé dans l'exercice 2012. Auparavant, on se servait des sommes disponibles dans la caisse pour effectuer les rénovations au lieu d'affecter des sommes, réservées à cet effet.

Pour ce qui a trait aux pertes sur loyers, il argue que le contentieux s'avère faible et constant.

M. Thomaïdes apporte des éléments de réponse additionnels sur la question du rendement, il explique que la Fondation possède deux types d'immeubles. Concernant les logements HBM, le rendement est fixé dans le plan financier autorisé par l'Etat. Ce rendement se situe généralement entre 8 et 9%. Quant aux autres immeubles, le rendement dépend de la part d'hypothèque, laquelle se révèle extrêmement variable d'un immeuble à l'autre. Il déclare en outre que, de manière générale, tous les immeubles sont autoportants, c'est-à-dire qu'il n'existe à l'heure actuelle aucun logement déficitaire.

M. Ferrier ajoute que le terme de *rendement* renvoie précisément à un rapport entre deux valeurs, à savoir entre les fonds propres et le bénéfice. Il attire l'attention sur le fait que les fonds propres sont déterminés pour les nouveaux immeubles, mais pas pour les anciens qui ont été reçus en dotation, pour lesquels aucune valeur n'a été fixée.

Concernant ces anciens immeubles, on s'attache en conséquence simplement à préserver leur caractère autoportant, à défaut de pouvoir exactement calculer le rendement.

S'agissant des immeubles HBM, les rendements sont déterminés par les plans financiers.

Toutes les personnes confrontées à des difficultés de paiement de leur loyer sont personnellement reçues. La fondation expose sa réalité réglementaire tandis que les personnes exposent leur réalité sociale. Il s'agit de trouver des solutions, notamment en matière de paiement d'arriérés. D'où un très faible contentieux. Il se félicite de cette manière de procéder.

Le secrétaire général a débuté à un taux d'activité de 80%. Il est passé à plein temps dans le courant de l'année 2012.

La secrétaire administrative a quant à elle été engagée en août 2012. Elle exerce à plein temps.

Enfin, l'architecte a rejoint l'équipe au printemps.

Les cahiers des charges des différents postes ont été élaborés. On s'est adressé au Service des ressources humaines de la Ville de Genève dans la mesure où les statuts de la FVGLS consacrent une correspondance du traitement des employés de la Fondation avec celui des fonctionnaires municipaux.

L'organigramme, accompagné des cahiers des charges, a donc été transmis au Service des ressources humaines de la Ville afin de déterminer la classe appropriée, de laquelle dépend le salaire, qui s'élèvent approximativement à 10 000 francs par mois pour le secrétaire général, 7000 francs pour la secrétaire administrative et 5000 francs pour l'architecte, étant entendu que cette dernière exerce à temps partiel.

A la lecture de la page 3 du rapport d'activité relatif aux comptes 2011, il observe néanmoins la présence marquée de fonctionnaires de l'administration municipale au sein du conseil de fondation. Il mentionne notamment M^{me} Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement (DCA), et M^{me} Carmona-Fischer, responsable de l'unité sociale de la Gérance immobilière municipale (GIM).

Il se fait à cet égard le porte-parole des citoyens qui s'inquiètent du fait qu'on privilégie les cas sociaux, soit les personnes amenées par le Service social via la

GIM ou les pupilles de l'Hospice général. On craint en effet une représentation disproportionnée de ce public spécifique au détriment de citoyens qui ne sont pas des assistés mais qui sont simplement pauvres.

Sur la commission d'attribution, un commissaire souhaiterait en effet s'assurer qu'il ne s'agit pas de traiter les dossiers que la GIM n'aurait pas pu honorer. Partant, il soulève la question de l'incompatibilité professionnelle entre le fait d'occuper une fonction de gestionnaire au sein de la GIM et le fait de siéger dans la commission d'attribution des logements.

Le conseil de fondation se compose d'un représentant par parti politique siégeant au Conseil municipal ainsi que de quatre personnes nommées par le Conseil administratif, à savoir M^{mes} Charollais et Carmona-Fischer, M. Necker, architecte, et M. Lehmann.

La commission location a mené en marge de son nouveau règlement une réflexion sur l'attribution des logements. La question s'est notamment posée dans le cadre de la construction de logements, puisque cela supposait d'en attribuer une centaine.

Une réflexion théorique a notamment été menée sur la composition sociale du quartier de Sécheron, caractérisé par son isolement et sa proximité avec les voies ferrées. Il ressort qu'une mixité sociale existe.

Il a volontairement été décidé de placer un certain nombre de personnes assistées, sous réserve évidemment que leur dossier satisfasse aux exigences qui résultent de la LGL. Plus récemment, dans le courant de l'année 2012, un système de critères à points, davantage scientifique, a été institué. Ledit système permet de sélectionner un certain nombre de dossiers en fonction de l'urgence sociale de la demande. En ce qui concerne la collaboration avec d'autres fondations ou des régies comme la GIM, il met en évidence qu'il existe des relations qui permettent, dans des cas précis, de proposer des situations, de manière réciproque.

En aucun cas les personnes concernées ne passent en tête des listes ni ne dérogent aux critères d'attribution.

S'agissant de la relation avec l'Hospice général, la Fondation entretient avec cette institution un dialogue constructif et permanent afin d'éviter que la FVGLS ne devienne l'annexe de l'Hospice général. Il insiste sur le fait qu'il n'existe pas de passe-droit au profit des personnes en provenance de l'Hospice général ou de la GIM.

Finalement la présence d'une personne qui travaille à la GIM au sein du conseil de fondation apporte une plus-value en termes de connaissance approfondie des dossiers. Il s'agit de faire preuve de pragmatisme dans la composition de la commission location. Il nie en conséquence toute incompatibilité de fonctions.

Concernant Artamis, les travaux ont enfin pu commencer.

Pourrait-on disposer de plus amples explications sur la problématique du sous-sol? On a en effet décidé de ne pas construire de parkings, auxquels on a préféré des abris culturels. On s'interroge dès lors sur l'existence d'un contrat de location et d'aménagement desdits sous-sols qui aurait été conclu avec la Ville.

Le Conseil municipal a voté le crédit visant à installer les archives de différents musées dans les sous-sols des trois bâtiments Artamis. Sous l'un des trois bâtiments, soit celui de la Coopérative des Rois, il y aura un parking. Il y aura également en surface un nombre important de places pour les vélos, suivant la volonté de favoriser une mobilité douce dans cet écoquartier.

Un parking commun est prévu, qui compte une place pour deux logements, ce qui est la règle qui prévaut pour la FVGLS concernant ce type d'opérations au centre-ville.

La Fondation à la rue du Cendrier compte une crèche, pour les usagers de laquelle aucune place de parking n'est disponible, parce que le plan financier relatif au projet Cendrier ne permettait pas de financer deux étages de sous-sol.

Lorsque l'on se trouve en présence de volumes plus importants, le problème est moindre, à la même période s'achevait la construction du foyer Sécheron, lequel compte cinquante places de parking pour cent logements, selon la méthode expliquée.

Une commissaire demande tout d'abord si un revenu plafond ou une moyenne, à l'instar de celle de 40 000 francs pour les 15%, existe concernant les logements HBM.

Le règlement LGL prévoit pour chaque bien un niveau de revenus selon le nombre de personnes, qui permet d'accéder au logement. Le calcul ainsi opéré incite les personnes à payer une surtaxe ou à quitter le logement.

Le site de l'Etat indique le détail du mode de calcul. Par exemple, pour un logement de cinq pièces pour une famille de quatre personnes, les revenus doivent se situer entre 80 000 et 110 000 francs.

Le mandat historique confié à la régie Brolliet est aujourd'hui un mandat d'exclusivité. Il s'agit d'un mandat de régie classique, c'est-à-dire un pourcentage lié aux opérations et aux revenus en lien avec le logement.

A présent, il s'agit principalement d'un contrat de régie, volonté de la Fondation de remettre ledit contrat en soumission publique.

On a démarré le chantier d'Artamis sans avoir signé ni même être en possession du document intitulé *droit de superficie*. Ce document parvient généralement quelques mois après le démarrage des chantiers. Il met en lumière que l'absence de ce document ne pose pas de problème particulier.

Cependant, il relève que le droit de superficie s'avère fondamental pour que les bailleurs, soit les banques, avancent les crédits de construction. La première phase des travaux est financée sur des fonds propres, c'est-à-dire la dotation de la Ville de Genève. Une fois que l'on a atteint un certain pourcentage de fonds propres, on sollicite le crédit de construction.

La Fondation mène actuellement des discussions avec le département des finances pour débloquer le document. Il signale que la Fondation attend urgentement la délivrance de ce document.

Il inscrit ce désagrément dans la problématique plus globale des relations tendues pour ce qui a trait à la libération des fonds par le département.

Il témoigne à cet égard de la volonté de la Fondation de normaliser et régler lesdites relations afin de pouvoir travailler dans le respect des entreprises.

Un commissaire s'interroge sur les justifications qui expliquent que les comptes ne figurent pas dans les rapports d'activité. Les comptes sont en effet susceptibles de mettre en évidence des distorsions par rapport au budget.

M. Lehmann rétorque qu'il s'agit des comptes 2011 et 2012.

Un commissaire s'interroge sur les raisons qui motivent la relation d'exclusivité qui unit la Fondation à la régie Brolliet, de même que la durée du mandat ainsi conclu. De plus, elle aimerait bénéficier de plus amples informations sur l'externalisation, notamment en termes d'articulation du travail entre la Fondation et la régie.

M. Lehmann signale qu'historiquement, M. Brolliet a joué un rôle majeur dans la création de la FVGLS. Il argue en outre de la relation exemplaire avec cette régie, laquelle a décidé d'accorder une large place à la Fondation, notamment au travers de la mise à disposition de locaux pour la tenue des réunions ou de personnel.

L'employé de la régie Brolliet qui s'acquitte de tâches pour le compte de la Fondation reçoit les personnes qui se présentent en vue d'une inscription, et leur fait remplir le formulaire adéquat pour postuler auprès de la Fondation. Il précise que la Fondation prend en charge une partie du salaire de cette personne.

Il souhaite remettre le marché de régie en soumission publique dans un souci de transparence, en dépit des excellentes relations avec la régie Brolliet. Cela s'avère toutefois difficile dans un contexte de réformes. La régie Brolliet s'est en effet par exemple révélée indispensable pour analyser et mettre en place des outils informatiques visant à calculer les loyers. La décision a donc été prise de remettre le marché en soumission publique au cours du mandat 2012-2015. Eu égard aux modifications qui affectent le règlement, il s'avère inopportun de

changer le référent pour les locataires, étant entendu qu'une relation de confiance s'instaure entre ces derniers et la régie. Partant, la soumission publique devrait avoir lieu en 2015, voire 2016.

Dans l'intervalle, une réflexion est également menée afin d'avoir une personne dans la Fondation qui puisse recevoir les inscriptions.

En ce qui concerne l'aspect internalisation/externalisation, il s'agit aussi d'un vaste débat. Il y a encore trois années, la Fondation était dépourvue de toute personne salariée.

Il ajoute que toutes les fondations immobilières de droit public externalisent le travail de mise en relation des biens avec les locataires. La plus-value de la FGVS réside dans le fait de convoquer et recevoir les personnes en vue de discuter et solutionner les problèmes, ce que ne ferait guère une régie traditionnelle.

Il met en avant que la priorité de la Fondation consiste à construire des logements, et non pas à mettre en place une administration pour gérer cela, même s'il ne l'exclut pas à l'avenir. Il souligne enfin que le débat relatif à l'externalisation, en lien avec les pratiques de la GIM, relève du Conseil municipal. Les engagements de la Fondation portent davantage sur la maîtrise d'ouvrage, la manière de construire du logement social et la typologie de celui-ci.

Discussion et votes

Le président passe à la discussion sur les comptes, laquelle sera suivie des votes respectivement sur les comptes 2011 puis 2012. Il demande aux commissaires si certains d'entre eux souhaitent s'exprimer.

Il poursuit avec le vote relatif à l'adoption de la proposition PR-1031.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois signale que M. Lehmann a évoqué le fait que la somme de 20 millions de francs est libérée par tranches par les services financiers du département des finances et du logement. Il dénonce le fait que la Ville bloque les versements votés par le Conseil municipal et, conséquemment, les perspectives de développement. Il indique que le groupe du Mouvement citoyens genevois va voter la proposition PR-1031, sous réserve toutefois de signifier que les capacités opérationnelles de la Fondation sont limitées par des attitudes incompréhensibles du département des finances et du logement.

Les Verts prennent acte du fait que certaines affirmations viennent d'être énoncées. Ils considèrent néanmoins que lesdites affirmations doivent être vérifiées. Outre le vote sur la proposition PR-1031, le commissaire invite ses pairs à garder à l'esprit qu'il convient de soulever la question des auteurs et des raisons du blocage.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Propositions: comptes 2008 à 2012 de la Fondation
de la Ville de Genève pour le logement social

Le groupe du Parti libéral-radical pense qu'il est normal que les services financiers de la Ville se montrent restrictifs s'agissant de l'utilisation des deniers publics, mais il allègue toutefois de la primauté du caractère autonome de la Fondation. Il sied de s'interroger à cet égard et de formuler le cas échéant une recommandation visant à rappeler l'autonomie de la FVGLS.

Il propose d'assortir le vote de la recommandation suivante: «La Fondation est autonome et doit pouvoir disposer des fonds votés par le Conseil municipal en fonction de ses besoins qu'elle définit elle-même.»

Le groupe du Parti socialiste demande au groupe du Mouvement citoyens genevois s'il fait référence à des propos qui ont été tenus par des membres de la délégation de la FVGLS lors de la présente séance ou si, au contraire, il s'agit d'informations qu'il détient en raison de son expérience de trésorier au sein du conseil de fondation. Il pense que le Mouvement citoyens genevois détient ces informations d'une autre source.

Le groupe du Parti libéral-radical souligne que chaque parti a un représentant au sein du conseil de fondation, le groupe du Parti socialiste devrait être au courant, d'autant que sa présidente est membre de la commission et que le représentant du Parti socialiste au sein du conseil de fondation est un conseiller municipal, qui est de surcroît également membre de la commission.

Le groupe de l'Union démocratique du centre rejoint les Verts sur la nécessité de vérifier l'exactitude des informations avant de voter une quelconque recommandation. Il se dit prêt à voter la recommandation, mais il aimerait que l'on vérifie d'abord.

Le groupe du Parti libéral-radical a pour habitude de recevoir chaque mois un représentant d'une commission extraparlamentaire. Ils n'ont pas réagi immédiatement lorsque le sujet a été abordé puisque tous les membres du groupe le savaient déjà.

Le groupe du Mouvement citoyens genevois relève que certains commissaires ne faisaient pas encore partie de la commission lorsque la question avait été discutée. Il accuse le département des finances et du logement de conduire une politique de blocage des fonds. Il s'interroge sur les raisons du blocage, sans préjuger de leur bien-fondé.

Le rôle de la commission consiste à voter les comptes, qu'il accepte.

Le président met au vote la recommandation du groupe du Parti libéral-radical: «La Fondation est autonome et doit pouvoir disposer des fonds votés par le Conseil municipal en fonction de ses besoins qu'elle définit elle-même.»

Par 6 non (2 UDC, 3 S, 1 EàG) contre 6 oui (2 MCG, 3 LR, 1 DC) et 3 abstentions (2 Ve, 1 EàG), la commission refuse cette recommandation.

Le président met ensuite au vote la proposition PR-1031.

La proposition PR-1031 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

16.d) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 mars 2012 en vue de l'approbation des comptes 2009 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) (PR-958 A)¹.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances le 17 avril 2012. Elle a été traitée sous la présidence de M. Olivier Fiumelli le 25 avril 2012. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Sandrine Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2009, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2009, l'annexe aux comptes 2009 et le rapport de l'organe de contrôle du 16 septembre 2010 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

¹ «Mémorial 169^e année»: Proposition, 5492.

Séance du 25 avril 2012

Audition de M. Daniel Sormanni

Le Parti socialiste estime que vu l'audition de la Fondation qui a eu lieu il y a moins d'un mois, il ne voit pas l'utilité de mobiliser toute l'équipe de la Fondation une nouvelle fois.

Le Parti démocrate-chrétien partage le même avis. Il s'étonne que l'on veuille faire des contrôles assidus sur les comptes 2009 et estime que l'on devrait plutôt inciter le Conseil administratif à présenter les comptes dans les temps; même si on constatait des anomalies, il serait très difficile d'intervenir.

Le président rappelle que les comptes 2009 sont restés bloqués chez M^{me} Salerno et qu'ils ont été oubliés par le Conseil administratif alors que la Fondation les avait bien fournis.

Le président soumet au vote la proposition PR-958, qui est acceptée à l'unanimité par 10 oui (1 EàG, 2 Ve, 1 DC, 2 MCG, 3 LR, 1 UDC).

16.e) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 septembre 2011 en vue de l'approbation des comptes 2010 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) (PR-924 A)¹.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances le 12 octobre 2011. Elle a été traitée sous la présidence de M. Olivier Fiumelli les 28 février, 7 mars et 25 avril 2012. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Sandrine Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

¹ «Mémorial 169^e année»: Proposition, 1841.

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2010, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2010, l'annexe aux comptes 2010 et le rapport de l'organe de contrôle du 23 mai 2011 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Séance du 28 février 2012

Audition de M. Pagani

La commission des finances n'a qu'une seule question et demande à M. Pagani pourquoi le Conseil municipal n'a jamais été saisi des comptes 2009 de la FVGLS.

M. Pagani répond qu'il faut écrire à M. Moret qui est responsable du système administratif parce que cela devrait théoriquement se faire automatiquement.

Séance du 7 mars 2012

Audition de M. Ferrier, président du conseil de fondation, et de M. Lehmann, trésorier

Tout d'abord, M. Lehmann déclare que les comptes 2009 ont été envoyés – avec un peu de retard parce qu'ils ont changé de fiduciaire – au Secrétariat du Conseil administratif, à la présidence du Conseil municipal et au Service de comptabilité générale, il s'en excuse.

Dans le courant de 2009-2010 la Fondation a pris la décision de professionnaliser son secrétariat avec l'engagement de M. Thomaidès en tant que secrétaire général. Ils sont en train d'étoffer la colonne vertébrale professionnelle de la Fondation pour étayer le travail de milice du conseil de fondation.

Ils sont sur le point d'engager une seconde personne.

Leur règlement interdit la sous-location. Ils travaillent de très près avec les concierges de chaque immeuble qui les informent en temps réel des allées et venues suspectes.

Les loyers sont fixés en fonction du revenu et donc la sous-location est absolument inacceptable. Ils sont amenés à résilier les baux en cas de sous-location avérée.

Le recours aux concierges est performant.

Des informations sont remontées à la commission location et dès qu'il y a la moindre suspicion, ils convoquent les personnes.

En résiliant le bail, ils se retrouvent avec un sous-locataire qui a du mal à trouver un logement. Ils sont obligés de continuer la procédure juridique, alors qu'ils n'ont encore expulsé personne.

Ils essayent de trouver des solutions pour tenir compte du facteur humain.

Un commissaire constate au passif du bilan un emprunt Ville de Genève de 4 638 000 francs et demande de quoi il s'agit.

C'est une somme qui est prêtée par la Ville de Genève depuis les années 1980 et elle a fait l'objet de plusieurs discussions ces deux dernières années pour aboutir à la conclusion qu'il fallait que la Fondation rembourse cet emprunt. Ils ont donc convenu d'un remboursement échelonné (2 000 000 de francs en 2011, 1 000 000 de francs en 2012 et le solde en 2013), cet emprunt était soumis à intérêt (environ 150 000 francs par année) et il leur a semblé ridicule de maintenir ce prêt alors qu'ils pouvaient le rembourser, ce qu'ils ont fait. Un courrier avait été reçu à ce sujet.

Le compte de pertes et profits comprend une charge concernant des travaux de rénovation de 3 831 000 francs, ce mode de faire est assez curieux puisqu'il s'agit de travaux de rénovation qui amènent une valorisation de l'immeuble, pourquoi ce montant a-t-il été amorti en une seule fois dans le compte de pertes et profits, ce qui aboutit à un exercice déficitaire?

C'est une partie du coût total de la rénovation, qui était de 8 200 000 francs. Selon le droit du bail, c'est la partie considérée comme entretien. 5 000 000 de francs ont été mis en investissement et 3 000 000 de francs en charges.

C'est habituel dans le milieu immobilier puisqu'en cas de rénovation importante, on ne peut répercuter que 50 à 70% de l'investissement global sur les loyers, ce qui signifie que le reste est de l'entretien qui n'apporte pas de plus-value effective, reprendre les allées constitue de l'entretien.

C'était la première fois qu'ils agissaient de la sorte et jusqu'à présent ils passaient tous les travaux en investissement, ce qui faisait qu'il y avait chaque année un bénéfice rapporté (26 000 000 de francs) qui ne traduisait pas une image fidèle des finances de la Fondation.

Ce bénéfice rapporté ne constitue pas de l'argent qui est en caisse.

La peinture d'un appartement entre dans les charges.

Ce mode de comptabilisation a été validé par la fiduciaire.

Cela a fait l'objet d'une discussion parce que cela a constitué un changement radical de leur façon de faire.

La Fondation a fini de rénover tout son parc immobilier, mais ils devront le rénover cycliquement dans le futur.

Une provision n'est pas prévue pour les rénovations futures, pour l'instant.

Deux baux ont été résiliés cette année, la Commission de conciliation a accordé six mois de sursis dans l'un des cas.

La Fondation continue à travailler avec la régie Brolliet.

2010 a été une année formidable, puisqu'ils ont pu attribuer des logements neufs par dizaines, alors que d'ordinaire ils plutôt un tournus de 20 à 30 logements par an et des listes interminables. Ils ont environ 400 logements et le taux de rotation est de moins de 10%.

Ils ont deux types de logements: les anciens logements qui sont hors régime social officiel, où ils pratiquent des loyers en fonction du revenu, et les nouvelles constructions qui sont en habitations à bon marché (HBM) et passent par l'Office du logement cantonal avec une grille imposée.

Ils ont un calcul spécifique pour calculer les loyers sur la base des revenus de l'année précédente (loyers 2013 calculés sur la base de 2011). Certains critères HBM n'interviennent pas sur leur ancien parc et ils ont plus de souplesse pour des revenus très bas. Ils reçoivent des sollicitations de candidats de l'Hospice général et ils essaient de trouver un équilibre entre les personnes assistées par l'Hospice et les personnes actives pour avoir une certaine mixité.

La Fondation a pour objectif de construire des immeubles et en fonction du volume de construction, ils professionnaliseront davantage la Fondation. Cela se fera à petits pas, en fonction des objets à réaliser.

La Fondation travaille avec la Ville et un certain nombre de projets leur sont prédestinés.

Leurs statuts prévoient la construction de logements modérés, mais certaines constructions n'aboutissent pas à du logement modéré, à moins d'avoir des moyens conséquents pour pouvoir au final proposer des loyers modérés.

Il faut bien davantage de fonds propres pour pouvoir sortir des logements sociaux parce qu'il faut trouver un équilibre financier. Il est question de développer le parc destiné à une population très modeste qui n'a pas assez de moyens pour entrer dans les critères HBM, il faudrait sortir en fonds propres 50% de la valeur des immeubles.

Le revenu des gens qui sont dans l'ancien parc est de l'ordre de 30 000 à 40 000 francs.

Cette population comporte beaucoup de retraités qui n'ont pas de deuxième pilier.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Propositions: comptes 2008 à 2012 de la Fondation
de la Ville de Genève pour le logement social

Cela représente plus de la moitié des dossiers de demande de logement.

Ce qui intéresse le plus la Fondation est qu'on leur donne des terrains, en droit de superficie ou en propre, pour construire, c'est le rôle des opérations foncières de la Ville qui mettent à disposition des terrains une fois le remembrement parcellaire réalisé.

Des projets à l'échelle du canton pourraient les intéresser et ils souhaitent aussi envisager des projets à l'échelle d'autres communes.

Leur logique est celle d'une pièce de plus que le nombre de personnes, comme à la Gérance immobilière municipale (GIM). Ils ont aussi validé cette pratique dans leurs HBM pour répondre à une demande croissante.

Discussion et vote

Le président ouvre la discussion et observe que la commission des finances souhaite mettre au vote cet objet.

Un commissaire trouve illogique d'accepter les comptes 2010 alors que les comptes 2009 n'ont pas encore été approuvés.

Les comptes 2009 devraient arriver lors de la prochaine plénière et il avait l'impression que l'on pourrait les approuver sur le siège en même temps que les comptes 2010.

Les comptes 2009 figurent comme comparatif dans les documents relatifs aux comptes 2010, on a une bonne lecture des comptes 2009 et il n'y a pas d'enjeu suffisamment important pour douter des comptes 2009.

Le président suspend le vote de la proposition PR-924.

Séance du 25 avril 2012

Suite à l'audition de M. Sormanni sur la proposition PR-958, les comptes 2009, le président met au vote la proposition PR-924, qui est approuvée sans opposition par 9 oui (1 EàG, 2 Ve, 1 DC, 1 MCG, 3 LR, 1 UDC) et 1 abstention (MCG).

Le président. Nous traitons ces cinq points de manière liée. On va battre tous nos records! Il y a un point commun à ces différents objets: la rapporteuse est M^{me} Richard. Je cède maintenant la parole à M. Lathion, président de la commission des finances lors de l'examen des propositions PR-1030 et PR-1031, les présidents antérieurs concernés par les autres rapports ne siégeant plus au Conseil municipal.

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des finances pour les propositions PR-1030 et PR-1031 (DC). En effet, le point commun entre tous ces rapports est qu'il n'y a qu'une seule et même rapporteuse, M^{me} Richard, laquelle a fait son travail avec beaucoup de diligence. Ces cinq objets ayant été approuvés à l'unanimité ou à la majorité de la commission des finances, je propose de ne pas freiner le rythme qu'a pris le Conseil municipal ce soir et d'approuver les rapports dans la joie et la bonne humeur, selon l'expression coutumière de M. Pagani!

M^{me} Patricia Richard, rapporteuse (LR). Comme vous l'avez vu, Mesdames et Messieurs, en tant que rapporteuse j'ai fait les devoirs des autres durant l'été, car il s'agit ici d'objets votés en commission il y a extrêmement longtemps. Mis à part le dernier – la proposition PR-924 – ils ont été acceptés à l'unanimité. En fait, la commission des finances a passé plus de temps à s'interroger sur le fonctionnement de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) au fur et à mesure que le nombre de ses immeubles augmente que sur les propositions du Conseil administratif elles-mêmes. On a pu constater ainsi que la FVGLS était extrêmement bien gérée – pour l'instant. Nous en étions tous très contents! Je ne peux donc que vous encourager à voter unanimement ce soir ces cinq objets selon les rapports de commission, afin de continuer nos débats en gardant l'excellent rythme que nous avons adopté dans cette magnifique nouvelle salle!

Le président. Merci, Madame la multi-rapporteuse...

Premier débat

Le président. J'ouvre le premier débat et je vois que M. Gomez a quelque chose à nous dire...

M. Alfonso Gomez (Ve). Oui, Monsieur le président! Je vous remercie de me donner la parole. Je n'aimerais pas casser la fête et ternir cette belle unanimité – que je salue – au moment de voter les comptes de la FVGLS au sein de ce plénum, mais j'aimerais que l'on reconnaisse ici que ce sont les entités publiques qui construisent du logement social dans notre canton. Il ne suffit pas de voter les budgets et les comptes de la FVGLS à l'unanimité, il faut aussi lui donner d'autres moyens! L'un de ces moyens a été refusé il y a quelque temps – et je le regrette: ce sont les droits de préemption dont pourrait bénéficier la Fondation.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Propositions: comptes 2008 à 2012 de la Fondation
de la Ville de Genève pour le logement social

J'attire donc l'attention du Conseil municipal sur le point suivant: il est bien de solliciter des budgets pour la FVGLS et de les lui accorder ensuite, il est bien de voter ses comptes à l'unanimité – d'autant plus qu'ils sont correctement tenus, comme vient de le dire ma préopinante – mais, si nous voulons avoir une véritable politique du logement social, il faut aussi voter les droits de préemption en faveur de la FVGLS, ce qui n'a pas été fait. Les Verts voteront évidemment ces cinq objets liés, tout en rappelant notre plénum à cette réalité qu'il n'a pas vraiment assimilée – du moins dans ses débats les plus récents.

M. Daniel Sormanni (MCG). Juste un mot: en ce qui me concerne, je suis ravi que le Conseil municipal adopte ces cinq objets. J'insiste sur le fait que la FVGLS travaille bien et qu'à l'horizon 2025 elle aura plus que doublé son parc de logements. Elle n'aura alors pas moins de 1500 logements! Je crois qu'aujourd'hui elle en est à 650 environ. C'est un bel effort et nous remercions le plénum de soutenir cette fondation qui fait du bon travail.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de la délibération PR-758 est accepté à l'unanimité (63 oui).

Mis aux voix, l'article unique de la délibération PR-1030 est accepté à l'unanimité (61 oui).

Mis aux voix, l'article unique de la délibération PR-1031 est accepté à l'unanimité (60 oui).

Mis aux voix, l'article unique de la délibération PR-958 est accepté à l'unanimité (62 oui).

Mis aux voix, l'article unique de la délibération PR-924 est accepté à l'unanimité (68 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION PR-758

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Propositions: comptes 2008 à 2012 de la Fondation
de la Ville de Genève pour le logement social

1441

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Approuve le rapport annuel d'activité 2008, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2008, l'annexe aux comptes 2008 et le rapport de l'organe de contrôle du 18 juin 2009 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

RECOMMANDATIONS

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- l'inscription des intérêts dans les comptes de la Fondation;
- la location des parkings de la Fondation devra être réservée aux seuls communiens de la Ville de Genève.

DÉLIBÉRATION PR-1030

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2011, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2011, l'annexe aux comptes 2011 et le rapport de l'organe de contrôle du 4 mai 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

DÉLIBÉRATION PR-1031

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

1442

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Propositions: comptes 2008 à 2012 de la Fondation
de la Ville de Genève pour le logement social

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2012, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2012, l'annexe aux comptes 2012 et le rapport de l'organe de contrôle du 30 avril 2013 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

DÉLIBÉRATION PR-958

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2009, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2009, l'annexe aux comptes 2009 et le rapport de l'organe de contrôle du 16 septembre 2010 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

DÉLIBÉRATION PR-924

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

Proposition: travaux de rénovation au centre funéraire de Saint-Georges

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2010, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2010, l'annexe aux comptes 2010 et le rapport de l'organe de contrôle du 23 mai 2011 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

17. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 février 2018 en vue:

- **du boucllement du crédit de 800 000 francs destiné à l'étude de rénovation de l'enveloppe et des installations techniques du centre funéraire de Saint-Georges, situé chemin de la Bâtie 13 (PR-939 votée le 15 octobre 2012), sans demande de crédit complémentaire;**
- **de l'ouverture d'un nouveau crédit de 1 077 000 francs destiné aux études d'aménagement et de rénovations intérieures du centre funéraire de Saint-Georges, situé chemin de la Bâtie 13, parcelle N° 3326, feuille N° 93, commune de Genève, section Plainpalais (PR-1288 A)¹.**

Rapport de M^{me} Michèle Roulet.

La proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions (CTC) par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 6 mars 2018 et étudiée, sous la présidence de M^{me} Jannick Frigenti Empana, par les membres de la CTC à la séance du 25 avril 2018. Les membres de la commission des travaux et des constructions remercient M. Daniel Zaugg pour la qualité de ses notes.

¹ «Mémorial 175^e année»: Proposition, 5679.

Proposition: travaux de rénovation au centre funéraire de Saint-Georges

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le crédit de 800 000 francs pour l'étude de rénovation de l'enveloppe et des installations techniques du crématoire de Saint-Georges, sis chemin de la Bâtie 13 (PR-939 votée le 15 octobre 2012), est abandonné et bouclé, sans demande de crédit complémentaire.

Art. 2. – Les dépenses effectuées sur le crédit mentionné à l'article premier seront amorties en une annuité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 077 000 francs destiné aux études d'aménagement et de rénovations intérieures du centre funéraire de Saint-Georges, situé chemin de la Bâtie 13, parcelle N° 3326, feuille N° 93, commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 077 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Proposition: travaux de rénovation au centre funéraire de Saint-Georges

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Séance du 25 avril 2018

Audition de M^{me} Anne Humbert-Droz, cheffe du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF), M. Rémy Pagani, magistrat en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), M. Philippe Meylan, directeur du Patrimoine bâti (DPBA), M^{me} Francine Koch, directrice adjointe de la Direction et secrétariat du département de la cohésion sociale et de la solidarité (SJS), M. Serge Mimouni, directeur adjoint (SJS), M. Jim Escher, architecte (DPBA), M. Thierry Leroy, adjoint technique (SPF), et M. Pierre-Emmanuel Jallud, ingénieur thermicien au Service de l'énergie

I. Visite du centre funéraire de Saint-Georges sous la conduite de M^{me} Humbert-Droz, cheffe du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF)

M^{me} Anne Humbert-Droz indique que la plupart des installations datent de 1976, et que le centre dispose de:

- quatre corbillards et de trois fourgons mortuaires, garés dans des abris provisoires. De l'extérieur, on aperçoit la cheminée des fours, mise à nu suite à l'effondrement, en 2016, d'une partie de l'enveloppe;
- un local de réception des fleurs, qui sert aussi de stockage des cercueils. Par manque d'espace, les ateliers du SEVE situés de l'autre côté du cimetière sont également utilisés comme entrepôts;
- vingt cellules réfrigérées, dont trois congélateurs. Mais ces derniers souffrent de problèmes de fuite d'eau;
- la salle mortuaire, qui ne suffit pas à traiter les corps qui arrivent au centre. Ainsi, certaines toilettes mortuaires sont effectuées dans les couloirs;
- trois chapelles pouvant accueillir respectivement 350, 250 et 25 personnes. Cette dernière devrait être agrandie pour répondre au besoin des usagers, soit 50 places;
- vingt-deux chambres mortuaires, accessibles durant les heures d'ouverture. Ces chambres sont réfrigérées à 13-15 °C. L'installation de catafalques permettrait de veiller les corps dans une température confortable. En outre, il serait bienvenu de rendre les chambres accessibles 24h/24.

La rampe, qui amène les cercueils à l'intérieur du centre, est trop pentue. Ainsi, pour transporter les corps, deux ou trois collaborateurs sont nécessaires. Le crématoire est composé de trois fours électriques, qui datent de la création du centre. Si les lignes de fours suffisent à gérer le nombre d'incinérations, il faut

Proposition: travaux de rénovation au centre funéraire de Saint-Georges

noter qu'elles sont souvent en révision. Ayant beaucoup d'inertie, les fours ne sont jamais éteints. La seule possibilité d'économiser de l'énergie est de réduire la température à 200 °C du vendredi soir au lundi matin. Le personnel travaille avec un masque pour se protéger des inhalations de poussière polluée. L'idéal serait de confiner le pilotage des fours et la récupération des cendres récupérées dans un cendrier. Les restes des os sont, quant à eux, concassés dans un appareil.

2. Audition des personnes citées ci-dessus

M. Pagani indique que la proposition PR-1288 propose le bouclement du crédit d'études pour la rénovation des installations techniques et de l'enveloppe du bâtiment qui vient d'être visité. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de remise à niveau de l'ensemble des infrastructures de la Ville. Les travaux d'urgence, qui ont dû être réalisés sur la cheminée, témoignent de la nécessité de remettre à neuf ce centre.

M. Meylan précise que la proposition PR-1288 comprend l'ouverture d'un crédit de 1 077 000 francs et le bouclement du crédit de 800 000 francs correspondant à la proposition PR-939. Cette façon de procéder se justifie par des changements de programmes. Les expertises de l'état de l'enveloppe ont permis de renoncer à une intervention lourde sur celle-ci, et il a fallu s'adapter à l'évolution des besoins du SPF. Aussi, le programme actuel diffère de celui présenté au Conseil municipal en 2012.

M^{me} Humbert-Droz informe que le centre funéraire de Saint-Georges fonctionne tous les jours de l'année, y compris les week-ends. Créé en 1976, il accueille environ 3000 défunts par an. Le SPF s'occupe de l'ensemble des inhumations et des incinérations. En revanche, les familles ont la possibilité de faire appel à des entreprises privées pour organiser les obsèques. En moyenne, on compte 2000 cérémonies et 70 000 visiteurs par an. Selon les estimations de l'Office cantonal de la statistique, le nombre de défunts augmentera de 38% dans vingt ans. Cette tendance à la hausse n'est pas nouvelle puisque le nombre d'incinérations a augmenté de 9% entre 2006 et 2016. En 2017, le SPF a procédé à 2570 incinérations. Néanmoins, le nombre de cérémonies religieuses est à la baisse. En 2016: 15% de cérémonies protestantes, 27% de cérémonies catholiques, 25% de cérémonies laïques et 25% des familles qui ne souhaitent pas de cérémonies.

Actuellement, la capacité d'accueil du centre est insuffisante pour garantir des prestations de qualité. La majorité des installations est d'origine. Ainsi, le bâtiment ne dispose que d'une salle de soins pour la réalisation de 10 toilettes mortuaires par jour. Souffrant d'un état de vétusté important, les 20 cellules mortuaires ne peuvent accueillir respectivement qu'un seul défunt. Cette situation pose problème lors des pics d'activité du SPF (à Noël notamment).

Proposition: travaux de rénovation au centre funéraire de Saint-Georges

Les chambres mortuaires n'ont pas été modifiées depuis la création du centre. Leur configuration mériterait d'être changée afin d'améliorer le confort des familles.

Même si les fours sont entretenus, les trois lignes de fours commencent à dater. Selon le constructeur, leur durée de vie ne dépasserait pas une dizaine d'années.

Enfin, en termes de sécurité, plusieurs éléments posent problème. Par exemple, le local des fours ne bénéficie pas d'un accès direct vers l'extérieur. Même si le personnel travaille avec des masques, il faut relever que les cendres ne sont pas confinées dans un milieu isolé. On peut aussi relever l'absence de vestiaires et sanitaires pour femmes.

Face à ces éléments, la proposition PR-1288 propose différentes solutions:

- la création d'une seconde salle de soins pouvant accueillir quatre tables garantira un traitement décent du corps des défunts;
- la modernisation des cellules réfrigérées facilitera la gestion des pics d'activité;
- l'installation de catafalques dans les chambres mortuaires permettra aux familles de se recueillir sans être dérangées par le froid;
- l'installation d'un local confiné, la création d'un accès vers l'extérieur et la création d'un vestiaire hommes-femmes faciliteront les conditions de travail du personnel;
- la mise en place d'un système de roulettes facilitera le transport des cercueils;
- la création d'un nouvel espace permettra de stocker les cercueils en attente de crémation;
- la chapelle C, rénovée et agrandie, améliorera le confort des visiteurs.

Enfin, il est également prévu de garantir un accès 24h/24 aux chambres mortuaires, grâce à un système informatisé.

M. Meylan rapporte que la Ville a mené un audit en 2003 sur les fours et les installations de ventilation et de froid. En 2008, elle a procédé à une mise aux normes des fumées. Comme il n'existe pas de normes suisses, il a fallu se référer à une réglementation extérieure. Suite à des pannes sur les compresseurs de froid, les installations de refroidissement et les chambres mortuaires ont été partiellement rénovées en 2009. Cette opération a été terminée en 2011. L'année suivante, le Conseil municipal a voté le premier crédit d'études pour la rénovation des installations techniques et de l'enveloppe du bâtiment (PR-939).

En 2016, les besoins du SPF ont été redéfinis, d'où le dépôt de la proposition PR-1288. Entre-temps, le DPBA a mandaté les architectes et les ingénieurs pour faire avancer la proposition PR-939. Une partie de leur travail pourra être réutilisée dans la proposition PR-1288. Parmi les changements entre les deux propositions: l'abandon des façades extérieures. L'architecture initiale ne facilite pas une

Proposition: travaux de rénovation au centre funéraire de Saint-Georges

reprise de l'isolation du bâtiment. La toiture sera, quant à elle, traitée. Le matériel audio et vidéo sera optimisé afin de répondre à la demande actuelle en termes de cérémonie. La proposition prévoit également l'amélioration des équipements pour les malentendants. De nouveaux espaces seront aménagés en sous-sol afin d'améliorer le stockage des cercueils. Un abri pérenne sera créé pour protéger les véhicules du service. La création de voies d'évacuation permettra au personnel de sortir directement du côté de la façade. L'ensemble des éléments cités élèvent le nouveau crédit à 1 077 000 francs.

Questions

A la question de savoir comment le SPF compte gérer le crématoire durant les travaux de rénovation, M. Meylan indique qu'il est possible de travailler par aile. Par ailleurs, la rénovation des installations du cimetière des Rois (qui comprend désormais 12 chambres mortuaires) a permis d'anticiper une partie des besoins de Saint-Georges.

M^{me} Humbert-Droz précise qu'en ce qui concerne les cérémonies, il faudra voir avec les architectes s'il sera possible d'en maintenir quelques-unes durant les travaux. Le SPF devra compter sur les chapelles du cimetière des Rois, de Châtelaine et de l'Ange de la consolation pour compenser les cérémonies.

Une commissaire demande si le SPF a prévu une solution en cas de panne de four.

M. Meylan dit que le SPF a toujours réussi à faire réparer les fours. Cela dit, leur durée de vie ne dépassera certainement pas dix ans. Heureusement, la Ville de Genève peut bénéficier du soutien d'autres villes romandes en termes de dépannage.

M^{me} Humbert-Droz confirme que le SPF a pu compter sur l'aide du crématoire de Montoie lors de l'inondation du centre de Saint-Georges en 2012.

Une commissaire demande si le SPF peut compter sur une participation du Canton et aimerait connaître le pourcentage de décès annuels.

A la première question, M^{me} Humbert-Droz précise que les crématoires sont gérés par les communes ou par des privés. Quant au SPF, il a procédé, en 2017, sans tenir compte des inhumations effectuées en dehors des cimetières de la ville par des entreprises privées, à 2577 incinérations et à 498 inhumations. En revanche, le SPF est le seul organisme à proposer des incinérations.

La même commissaire demande quand ont lieu les incinérations et si les fours arrivent à gérer l'ensemble des incinérations.

M^{me} Humbert-Droz répond par l'affirmative et précise que les incinérations sont effectuées le lendemain des cérémonies, et qu'avec dix incinérations par

Proposition: travaux de rénovation au centre funéraire de Saint-Georges

jour, il serait inutile de mobiliser des collaborateurs la nuit. Cela dit, le SPF a déjà dû travailler le week-end lors de pics d'activité.

Un commissaire voit que le crédit d'études de la proposition PR-939 a été abandonné. Or, il doute que les mandataires aient travaillé gratuitement depuis six ans.

M. Meylan, relevant qu'il n'y aura pas de dépassement, précise que l'argent de la proposition PR-939 a été dépensé, mais que le DPBA a préféré attendre le vote du Conseil municipal pour boucler ce crédit.

Le même commissaire remarque que la demande de crédit est mal formulée, et qu'il aurait été plus pertinent d'écrire que l'argent de la proposition PR-939 avait été dépensé.

Un commissaire demande pourquoi le SPF connaît un pic d'activité à Noël.

M^{me} Humbert-Droz relève qu'il y a plus de décès durant les fêtes de fin d'année. Certains sont liés à la grippe. D'autres résultent de suicides.

Une commissaire demande si le DCA a pensé à rentabiliser l'énergie produite par les fours des crématoires, notamment en exploitant cette chaleur pour chauffer des secteurs d'habitation.

M. Pagani indique que le Bois-de-la-Bâtie comprend des anciens réservoirs de régulation d'eau potable, et qu'une étude a été menée, il y a une dizaine d'années, pour déterminer la possibilité de récupérer la chaleur produite par ces réservoirs. Les résultats ont conclu que cette opération n'aurait pas été rentable pour la Ville.

M. Jallud, ingénieur, confirme que le projet aurait été onéreux. Aujourd'hui, le Service de l'énergie se penche sur la récupération de la chaleur des fours dans des citernes existantes. Ce système permettrait de réinjecter l'énergie produite au niveau du bâtiment.

La même commissaire demande si cette opération fait partie de la proposition PR-1288.

M. Jallud indique qu'elle faisait déjà partie de la proposition PR-939, et que les éléments techniques, définis par les mandataires, vont être réutilisés.

Une commissaire demande quel rôle joue le SPF dans les cérémonies.

M^{me} Humbert-Droz répond que le SPF joue un rôle d'intermédiaire entre l'officiant et la famille sans prendre en charge le coût des prestations des officiants laïques qui varie entre 700 et 800 francs. Elle ajoute que le SPF a meilleur temps de prendre les devants pour faciliter l'organisation de la cérémonie, car si la famille ne contacte pas, en temps utile, son officiant, la cérémonie peut être reportée à la semaine suivante.

Proposition: travaux de rénovation au centre funéraire de Saint-Georges

Un commissaire demande si des entreprises privées paient le SPF pour utiliser les installations du centre funéraire.

M^{me} Humbert-Droz répond par l'affirmative et ajoute qu'en général, ces entreprises ne font que déposer les défunts dans les salles réfrigérées.

Le même commissaire aimerait savoir si les familles, provenant d'un autre canton, doivent payer des taxes pour inhumer leur défunt à Genève.

M^{me} Humbert-Droz le confirme et dit que, la plupart du temps, ces familles mandatent des entreprises privées.

Un commissaire constate que le garage actuel est loin d'être optimal.

M. Meylan admet. Ce garage a été aménagé pour répondre provisoirement à l'acquisition de nouveaux véhicules.

A la question sur le nombre de collaborateurs au centre funéraire de Saint-Georges, M^{me} Humbert-Droz indique qu'il emploie 29 personnes. Quant au SPF, il est composé de 58 collaborateurs répartis dans plusieurs secteurs (organisation des obsèques, récupération des défunts, gestion des corps, contrôle des cimetières).

Un commissaire demande pourquoi il y a un délai entre l'incinération du corps et la récupération des cendres.

M^{me} Humbert-Droz dit qu'il y a un délai de deux à trois jours, car le SPF doit d'abord recevoir l'autorisation d'incinérer de la part de l'Institut de médecine légale.

M. Leroy ajoute qu'il faut compter deux jours pour que les cendres refroidissent.

Une commissaire demande si le SPF dispose d'un plan en cas de catastrophe.

M^{me} Humbert-Droz explique que le plan Seca prévoit un stock de 200 cercueils en permanence, et que le centre de médecine légale bénéficie d'installations réfrigérées assez grandes.

Une commissaire demande si les officiants sont inclus dans la gratuité des cérémonies.

M^{me} Humbert-Droz répond par l'affirmative.

La même commissaire aimerait savoir s'il en va de même pour les cérémonies laïques.

M^{me} Humbert-Droz relève qu'ils ne sont pas inclus dans la gratuité. Elle précise que les officiants religieux ne coûtent rien, car leur rémunération dépend de la bonne volonté du public.

Une commissaire demande si les bâtiments sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Proposition: travaux de rénovation au centre funéraire de Saint-Georges

M. Meylan dit que l'accès au bâtiment est garanti par des rampes. En revanche, il est nécessaire d'intégrer du matériel pour les malentendants.

Un commissaire demande si le SPF prévoit l'aménagement d'une salle pour accueillir les familles après les cérémonies.

M^{me} Humbert-Droz répond que le centre funéraire de Saint-Georges ne dispose pas d'une telle salle.

M. Meylan précise qu'il existe plusieurs lieux qui peuvent accueillir les familles à proximité du centre.

Le même commissaire estime que le centre devrait bénéficier d'une salle pour organiser des apéritifs après les cérémonies.

M. Meylan comprend la remarque. Toutefois, il faut savoir que le centre peut accueillir plusieurs cérémonies simultanément, et que, par conséquent, il faudrait disposer de trois salles pour garantir une offre équitable aux familles.

Un commissaire aimerait connaître le statut de la zone.

M. Pagani indique que le centre se trouve dans une zone de verdure.

M. Meylan précise que le DPBA a souhaité réaliser un projet à moindre coût. Cela dit, il est possible d'y construire pour des raisons d'utilité publique.

La commission remercie les auditionnés.

Discussions et prises de position

La majorité de la commission fait part de son souhait de traiter cet objet ce soir.

Le Parti libéral-radical annonce qu'il est en faveur du crédit d'études. Néanmoins, il regrette que la Ville n'ait rien fait depuis 1976. En outre, il est curieux que la proposition PR-1288 laisse croire que le premier crédit d'études a été abandonné.

Le Mouvement citoyens genevois dit qu'il se prononcera aussi en faveur du crédit, car avec ces locaux et installations dans un état de vétusté avancé, il est nécessaire d'intervenir au plus vite.

Le Parti socialiste votera également cette proposition PR-1288. Cela dit, il juge important d'aménager une salle supplémentaire pour le public, afin que les familles ne soient pas obligées de se déplacer en dehors du centre pour organiser un apéritif.

La présidente demande si cette recommandation s'intègre ou non dans le montant proposé.

Proposition: travaux de rénovation au centre funéraire de Saint-Georges

Le Parti socialiste estime que cette recommandation pourrait entrer dans le crédit existant.

Un commissaire dit qu'il est possible d'aménager une tente à l'intérieur du centre, et que si la proposition du Parti socialiste est intéressante, il est probable que le magistrat n'entrera pas en matière.

L'Union démocratique du centre acceptera cette proposition PR-1288 et rappelle qu'il faut prendre en compte que le projet, qui prévoyait de rénover les façades du bâtiment, a été abandonné dans le nouveau crédit d'études. Quant à la proposition du Parti socialiste, l'Union démocratique du centre dit que les familles préfèrent souvent quitter le centre funéraire une fois la cérémonie terminée, et que, par ailleurs, le centre est entouré de lieux de restauration. Par conséquent, il juge que cette proposition de créer une salle pour des apéritifs n'est pas pertinente.

Le groupe Ensemble à gauche votera en faveur de la proposition PR-1288 et juge intéressante la proposition du Parti socialiste, car certaines familles sont prises au dépourvu au moment d'organiser un enterrement. Aussi, la mise à disposition d'une salle d'accueil serait bienvenue.

Le Parti libéral-radical estime que cette recommandation est hors sujet. La demande de crédit concerne une rénovation intérieure. La création d'une salle ou d'un café nécessiterait la mobilisation de fonctionnaires pour l'accueil et le service. Aucun centre funéraire ne prévoit d'espace de restauration, car les personnes se déplacent ordinairement dans un lieu en dehors du cimetière pour leurs réceptions.

Le Parti démocrate-chrétien est également favorable à la demande de crédit au vu de la vétusté des installations. Quant à la recommandation du Parti socialiste, le Parti démocrate-chrétien estime qu'un centre funéraire n'est pas un lieu pour organiser des apéritifs.

Les Verts voteront en faveur du crédit d'études, car la vétusté des installations est impressionnante. Les Verts saluent l'effort du DPBA pour intégrer des équipements dédiés aux malentendants. Quant à la recommandation du Parti socialiste, si l'idée, de prime abord, est intéressante, elle pose de tels problèmes d'organisation que les Verts préféreront s'abstenir.

Le Parti socialiste tient à souligner que Genève est une ville cosmopolite, qui compte des populations de cultures et de classes sociales différentes. Il faut comprendre que certaines personnes n'ont pas la possibilité de préparer des plats qui honorent le souvenir du défunt. Pour pallier ce manque, la Ville devrait mettre une salle à la disposition des familles qui souhaitent organiser leur propre apéritif. Cette salle ne nécessiterait aucune organisation de la part de la Ville.

Proposition: travaux de rénovation au centre funéraire de Saint-Georges

Vote de la recommandation du Parti socialiste: «intégrer à la proposition PR-1288 l'étude d'un lieu d'accueil après cérémonie».

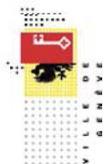
La recommandation est refusée par 6 non (1 MCG, 3 LR, 1 UDC, 1 DC) contre 5 oui (2 S, 2 EàG, 1 MCG) et 1 abstention (Ve).

Vote de la proposition PR-1288

La proposition PR-1288 est approuvée à l'unanimité par 12 oui (2 S, 2 EàG, 2 MCG, 3 LR, 1 UDC, 1 DC, 1 Ve).

Annexe:

- Centre funéraire de Saint-Georges, proposition PR-1288 – Crédit d'études, présentation du Patrimoine bâti, 25 avril 2018



CENTRE FUNÉRAIRE DE ST-GEORGES

PR-1288 – CRÉDIT D'ÉTUDES



Proposition en vue de
l'ouverture d'un crédit
d'études de

1'077'000 francs

destiné aux études
d'aménagement et de
rénovations intérieures
du Centre funéraire
situé chemin de la Bâtie 13.

Bouclément de la PR-939
de 800'000 francs votée
en 2012 .

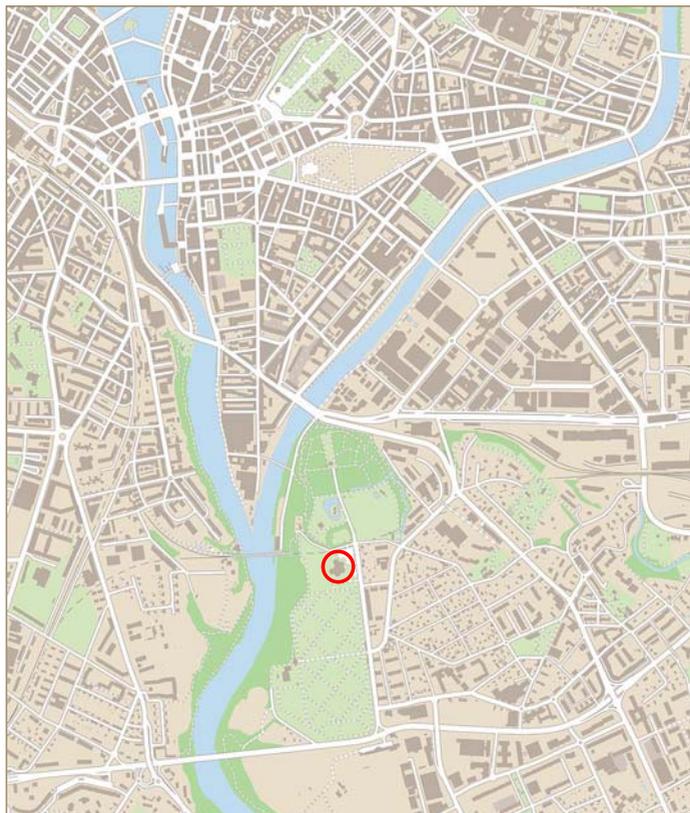


2.

LOCALISATION

Plan de situation

Chemin de la Bâtie 13
Parcelle N° 3326
Section Plainpalais



3.

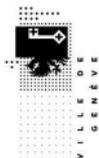
VILLE DE
GENÈVE

INTRODUCTION

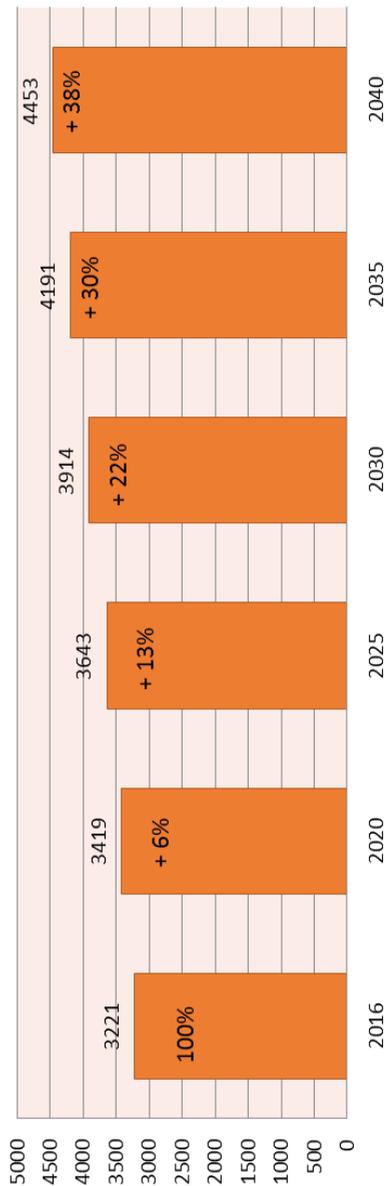
Centre funéraire de Saint-Georges en chiffres

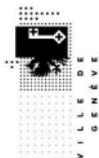
- 40 ans d'activité
- Fonctionnement 365 jours par an
- Environ 3000 défunts passent par les installations chaque année
- Plus de 2000 cérémonies
- Près de 70'000 visiteurs par an





4.

INTRODUCTION**Evolution dans les prochaines années****Augmentation des décès + 38% en 2040****Projection du nombre de décès sur le canton de Genève
de 2016 à 2040**

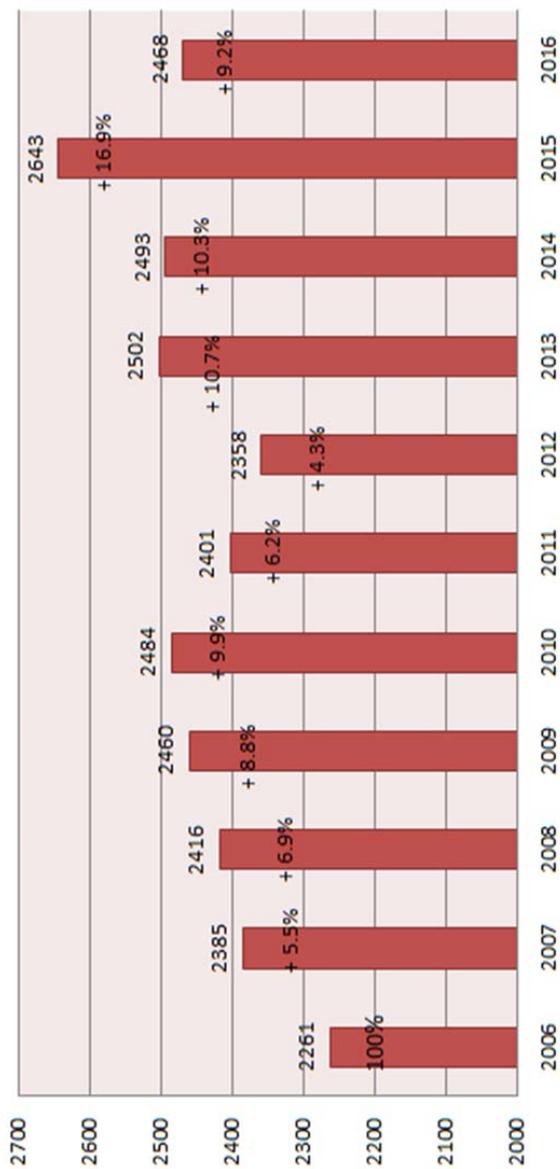


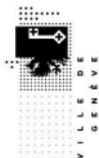
5.

INTRODUCTION

Evolution dans les prochaines années

Augmentation d'incinérations + 9% en 2016 vs 2006 Nombres d'incinérations entre 2006 et 2016





INTRODUCTION

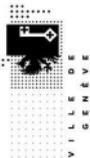
Situation actuelle

Capacité d'accueil des défunts et qualité des prestations pour les familles :

- une seule salle de soins pour effectuer les toilettes mortuaires et mises en bière
- 20 cellules réfrigérées vétustes, ne pouvant accueillir qu'un défunt
- Chambres mortuaires vétustes et inconfortables
- «Chapelle C» trop petite
- 3 lignes de fours, entretenues régulièrement, mais qui datent de 1974 et 1981. (durée de vie restante estimée par le constructeur : moins de 10 ans)

Normes de santé et sécurité et règles des conditions de travail hommes/femmes non respectées :

- Salle des fours crématrices ne donne pas un accès direct vers l'extérieur
- Disposition des lieux qui ne tient pas compte de la présence de personnel féminin.



INTRODUCTION

Améliorations amenées par le vote de cette PR

Respect du cadre réglementaire (Règlement d'exécution de la loi sur les cimetières (RCim) K 1 65.01, extrait de l'article 26 : Respect des règles et usages professionnels, «*Ils veillent à accomplir les soins mortuaires dans le respect de la dignité de la personne décédée*»)

Amélioration des locaux :

- Création d'une seconde salle de soins
- Installations réfrigérées modernes, permettant d'accueillir jusqu'à 3 défunts
- 22 chambres mortuaires munies de catafalques réfrigérés, accessibles 24h/24
- Augmentation de la capacité de la 3ème salle de cérémonie (chapelle C)

Amélioration des conditions de travail des employé-e-s :

- Réaménagement de la salle des fours : un four, un local confiné avec accès direct vers l'extérieur, une salle réfrigérée
- Création d'un vestiaire hommes/femmes avec sanitaires
- Système de déplacement des défunts sur plaques en inox qui ménage la santé des employé-es
- Création d'un espace de stockage pour les cercueils au sous-sol
- Gestion informatisée des 22 chambres mortuaires

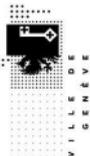
INTRODUCTION

Historique

- 1974 : inauguration du centre
- 2003 : audit installations techniques
- 2008 : mise aux normes des traitements des fumées (OpAir)
- 2009 : rénovation partielle des installations de refroidissement des chambres mortuaires impaires
- 2011 : remplacement d'urgence des installations de refroidissement des chambres mortuaires paires
- 2012 : vote du crédit d'études PR-939
- 2016 : redéfinition des besoins, nouveau programme
- 2018 : dépose nouveau crédit d'études PR-1288



10.



EXPOSÉ DES MOTIFS

Bouclerement de la PR-939

L'audit réalisé par les ingénieurs Amstein & Walther avait conduit au vote d'un crédit d'études en 2012 pour la rénovation des installations techniques et l'enveloppe thermique du bâtiment.

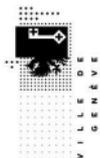
- Le remplacement des installations techniques est maintenu.
- Il est renoncé aux travaux sur les façades hors petites réparations (très onéreux et difficile à isoler et depuis dedans et depuis dehors).
- Nécessité de régler des problèmes de fonctionnements intérieurs

Légende :

- Éléments PR Initiale maintenus = ■
- Éléments nouvelle PR 1288 = ■



Photographies © Didier Jordan / Ville de Genève



11.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Problématiques et besoins

- ■ Fréquentes pannes techniques (équipements électriques, frigorifiques, chauffage-ventilation)
- ■ Augmentation incinérations et problèmes de maintenance des fours électriques; remplacement des fours avec alimentation en gaz
- ■ Complément installations de filtration (OpAir); employés de crémation exposés à des poussières nocives
- ■ Les créations en attente doivent être réfrigérées; catafalques froids à créer
- ■ Manque de surfaces pour toilettes mortuaires
- ■ Réaménagement « Chapelle C »



EXPOSÉ DES MOTIFS

Problématiques et besoins

- ■ Évolution des mœurs, avec de plus en plus de cérémonies dites laïques avec musique enregistrée, moins d'orgue et plus de supports visuels; adapter la sonorisation, les appareils audio-vidéo en phase avec les nouvelles technologies
- ■ Amélioration équipements pour malentendants
- ■ Suite à l'attribution des ateliers de St-Georges au LOM et SEVE, stockage des cercueils de fonctionnement et de réserve (en cas de catastrophe) au Centre funéraire.



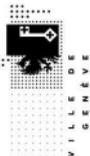
EXPOSÉ DES MOTIFS

Problématiques et besoins

- ■ Réaliser un couvert protégé définitif pour les corbillards du SPF jusque-là également parkés dans les ateliers; véhicules délicats et onéreux actuellement sous abri provisoire.
- ■ Nouveaux besoins pour le fonctionnement du centre, avec réaménagement des locaux administratifs et création de sanitaires et vestiaires pour le personnel.
- ■ Voies d'évacuation et de sauvetage insuffisantes, devant être mises aux normes.



14.

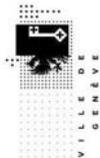


EXPOSÉ DES MOTIFS

Programme et descriptif des travaux

La rénovation prévoit un certain nombre de mesures, dont les principales sont :

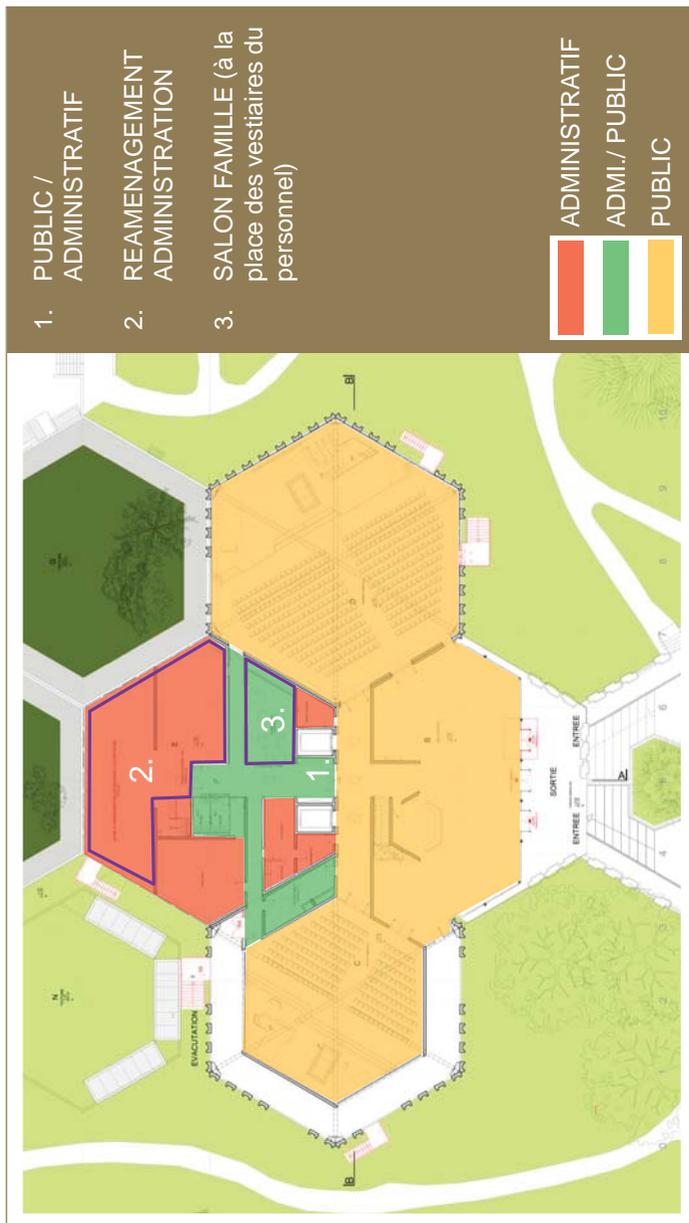
- ■ Remplacement d'installations techniques (fours, évacuations de fumées, électricité, ...)
- ■ Rénovation partielle de la toiture sur les parties touchées par des problèmes d'étanchéité
- ■ Création de vestiaires adéquats pour le personnel
- ■ Création de dépôts
- ■ Création de sorties de secours complémentaires et mise aux normes de sécurité
- ■ Création d'un garage à corbillards

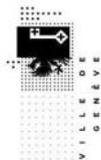


15.

PRÉ-ÉTUDES

Avant-projet / rez supérieur

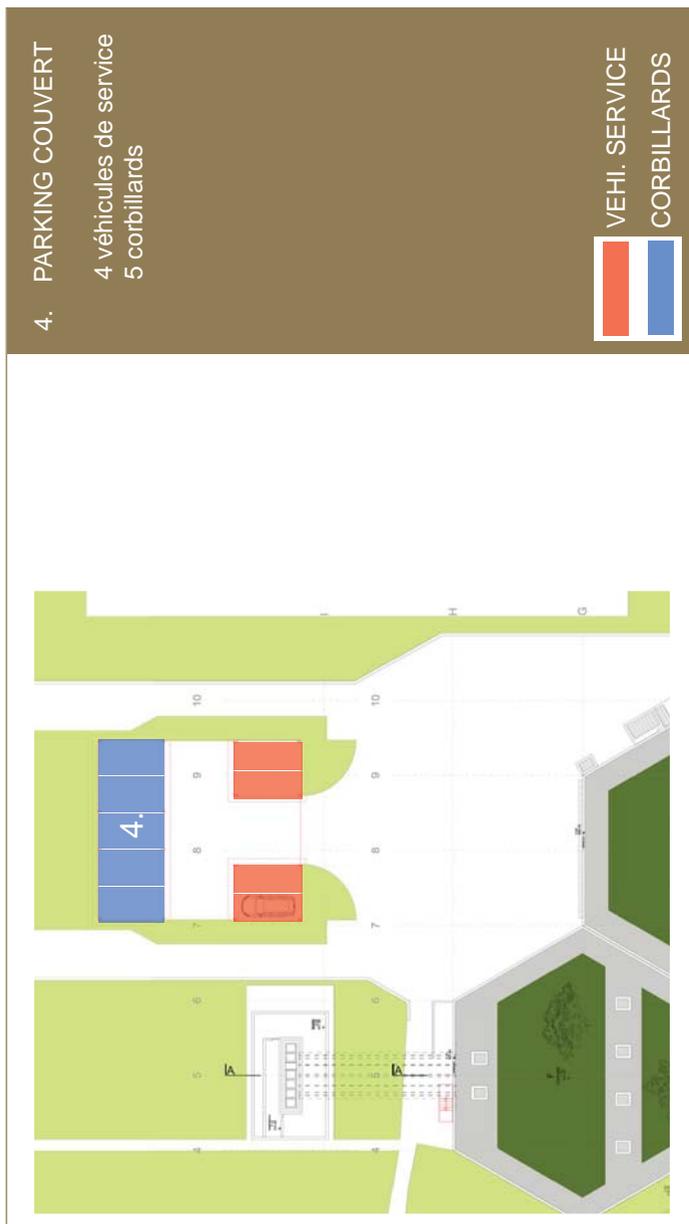


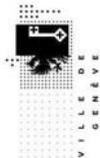


16.

PRÉ-ÉTUDES

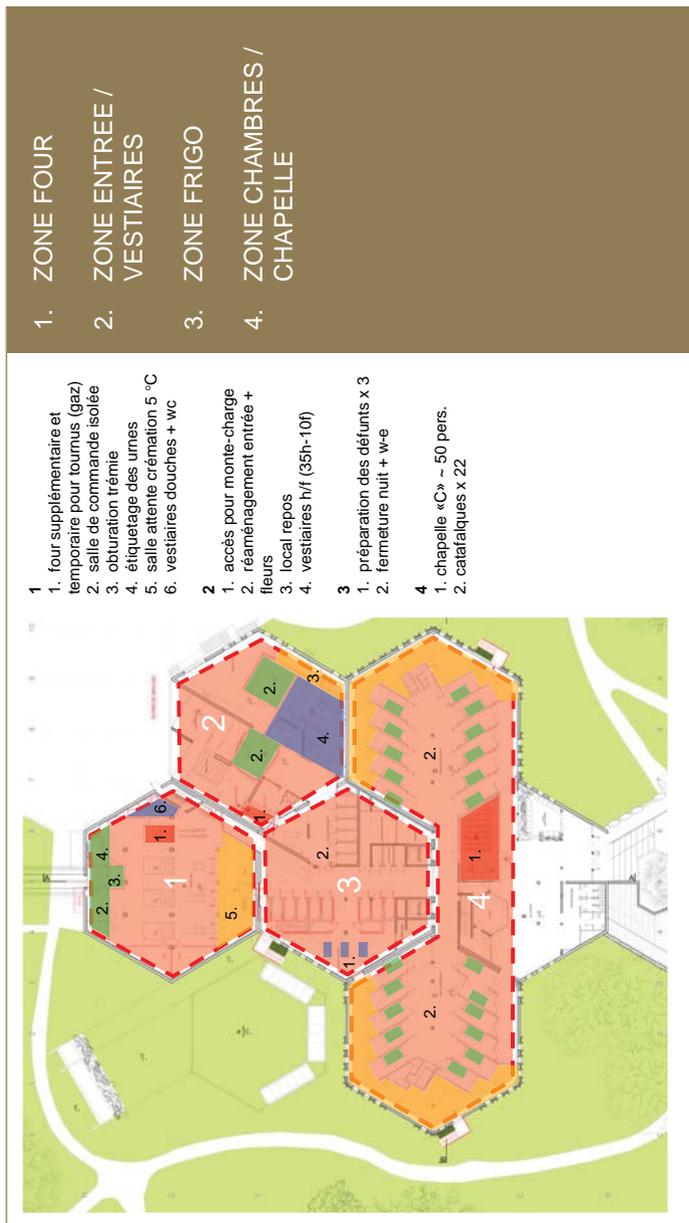
Avant-projet / rez supérieur



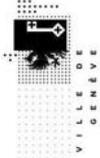


17.

PRÉ-ÉTUDES Avant-projet détaillé / rez inférieur

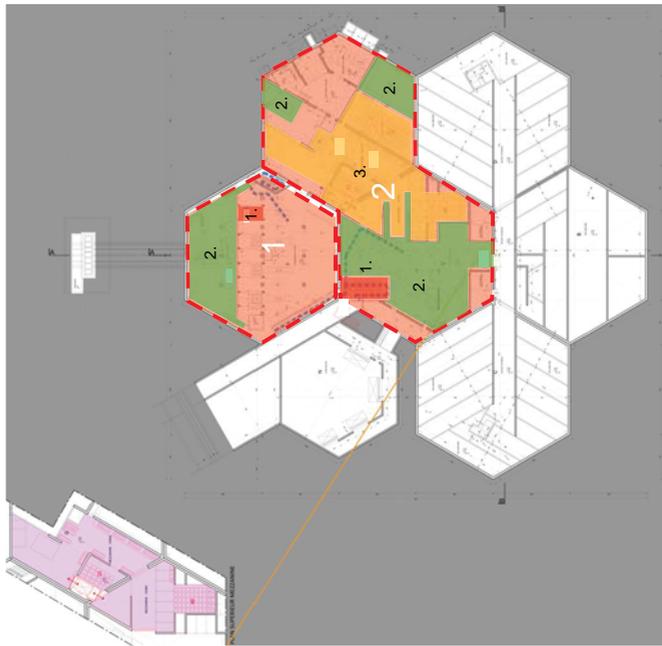


18.



PRÉ-ÉTUDES

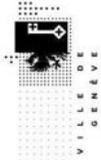
Avant-projet détaillé / sous-sol



1. installation technique four
 2. confinement des poussières
1. escaliers de service et sortie de secours
 2. installations techniques confinées
 3. stockage cercueils

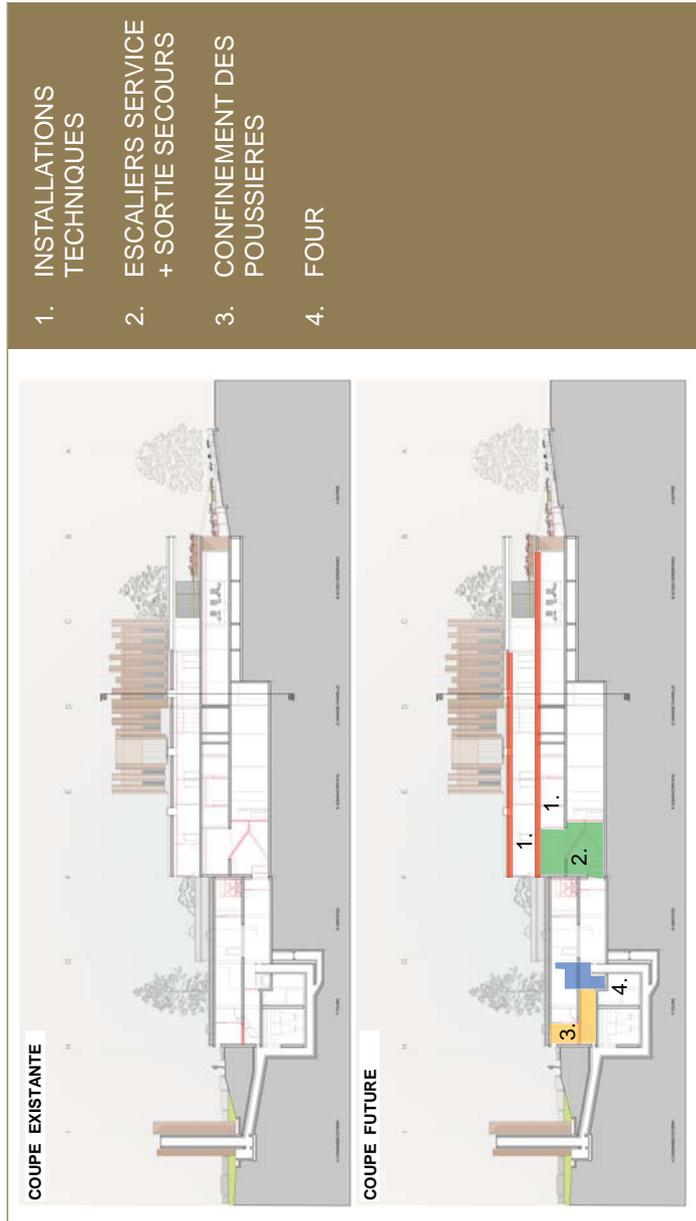
1. ZONE INSTALLATION TECHNIQUE FOUR ET CONFINEMENT DES POUSSIÈRES

2. ESCALIERS SERVICE; SORTIE SECOURS; INSTALLATIONS TECHNIQUES CONFINÉES; STOCKAGE CERCUEILS; PORTE ET MUR EI30

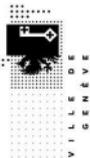


19.

PRÉ-ÉTUDES Avant-projet détaillé / Coupe



20.



ESTIMATION DES COÛTS SELON CODE CFC

Crédit : coût des études

CFC	Intitulé	Montants
2.	BÂTIMENT	
	251 Essais matériaux, prototypes, sondages, documents, relevés	32'000.-
5.	FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE	
	524 Frais secondaires, taxes, reproductions	40'000.-
59	COMPTES D'ATTENTE POUR HONORAIRES	
	591 Architecte	430'000.-
	592 Ingénieur civil	43'000.-
	593 Ingénieur électricien	108'000.-
	594 Ingénieur chauffage-ventilation	245'000.-
	596 Ingénieurs spécialistes	50'000.-
	597 Ingénieurs fours	40'000.-
	598 Ingénieurs en sécurité	12'000.-
	Coût total du crédit d'études HT	1'000'000.-
	+ TVA 7,7%	77'000.-
	Total du crédit d'études TTC	1'077'000.-
	Total du crédit d'études demandé TTC	1'077'000.-

Proposition: travaux de rénovation au centre funéraire de Saint-Georges

M^{me} Michèle Roulet, rapporteuse (LR). Là encore, une seule séance de commission a été suffisante pour voter à l'unanimité cette proposition. Elle demande un nouveau crédit de 1 077 000 francs destiné aux études d'aménagement et de rénovations intérieures du centre funéraire de Saint-Georges.

Nous avons visité les lieux – l'audition a eu lieu durant cette visite – avec M^{me} Humbert-Droz, cheffe du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF), ce qui nous a permis de nous rendre compte de l'état de vétusté de ce centre funéraire. Les installations datent de 1976 et sont dans un état plus que préoccupant. Voici quelques exemples pour illustrer la situation: quatre corbillards et trois fourgons mortuaires garés dans des abris provisoires, un local de réception de fleurs servant de lieu de stockage pour les cercueils par manque d'espace, vingt cellules réfrigérées dont trois congélateurs qui présentent des problèmes de fuites d'eau, une salle mortuaire insuffisante pour le traitement des corps qui arrivent au centre – certaines toilettes mortuaires sont donc effectuées dans les couloirs –, trois chapelles pouvant accueillir respectivement 350, 250 et 25 personnes... Enfin, il y a 22 chambres mortuaires, mais elles ne sont pas ouvertes vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Un autre élément nous a un peu fait sourire – mais plutôt d'étonnement ou même de stupéfaction, dirais-je: la rampe pour amener les cercueils à l'intérieur du centre est trop pentue, si bien que deux à trois collaborateurs sont nécessaires pour transporter les corps. Enfin, le crématoire est composé de trois fours électriques qui datent de la création du centre et qui sont d'une telle vétusté que les conditions de travail sont extrêmement difficiles pour le personnel. De plus, les lignes de crémation sont souvent en révision et les fours ont une telle inertie qu'ils ne sont jamais éteints. La seule possibilité d'économiser de l'énergie est de réduire la température à 200 °C du vendredi au lundi matin. (*Rires.*)

Ces quelques éléments précis montrent l'état de vétusté du centre funéraire de Saint-Georges, d'où le fait que le crédit d'étude de la proposition PR-1288 a été accepté immédiatement après la visite des lieux et l'audition. Le magistrat Pagani était présent, ainsi que plusieurs représentants des services municipaux concernés et du centre funéraire. On n'a pas douté de l'urgence et de la nécessité de ce crédit! Voilà, j'espère que cette brève présentation, illustrée par quelques anecdotes précises, a pu vous convaincre, Mesdames et Messieurs.

Premier débat

Le président. J'ouvre le premier débat en attirant votre attention, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, sur le fait que nous avons été saisis d'une recommandation. Je vous l'annonce, car elle sera projetée sur écran pour que chacun en ait connaissance.

Proposition: travaux de rénovation au centre funéraire de Saint-Georges

M. Régis de Battista (S). Je serai bref, car ma préopinante a déjà décrit la visite particulièrement intéressante de la commission des travaux et des constructions au centre funéraire de Saint-Georges. Je remercie tous les services municipaux qui nous ont montré les vrais problèmes qui se posaient dans cette affaire. Le Parti socialiste propose d'intégrer la recommandation suivante:

Projet de recommandation

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'étudier l'opportunité d'un lieu d'accueil après cérémonie.

Je sais très bien – on l'a vu au cours du débat en commission – que de nombreuses personnes trouvent que cela n'est pas nécessaire, la coutume étant d'aller boire un verre dans les bistrotts du coin. En effet, il y a des restaurants sympathiques aux abords du centre funéraire mais, moi, dans le cadre de mes activités, j'ai dû constater que certaines communautés n'aimaient pas faire comme ça et préféreraient un petit lieu assez fermé où recevoir les familles de manière plus intime.

Je tiens à ajouter qu'ayant utilisé les installations du centre funéraire de Saint-Georges lors du décès de membres de ma famille j'ai constaté qu'il n'y avait pas d'endroit pour parler avec des proches. (*Rires.*) Excusez-moi, mais ce n'est pas rigolo! Un tel espace est nécessaire! Actuellement, il n'y a que la grande salle ou le coin pour boire un verre à l'extérieur, rien d'autre. Il y a le caveau pour le corps, mais pas d'endroit pour parler avec des amis de manière plus intime et approfondie. J'en profite donc pour souligner cet aspect.

Dans le cadre des aménagements prévus dans la proposition, j'en ai discuté avec quelques personnes du SPF qui m'ont dit qu'il y avait peut-être un petit peu de place disponible pour ça. Il ne s'agit pas d'un lieu à 200 places, mais juste de 25 places pour discuter, pas plus! J'estime que c'est nécessaire. Dans le cadre de ces aménagements, je pense qu'on peut trouver un petit endroit pour permettre aux familles et aux proches des défunts de se réunir pas forcément auprès du corps ni en allant boire un verre à l'extérieur. Par conséquent, chers collègues, le Parti socialiste vous recommande d'accepter cette recommandation.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je tiens à remercier la rapporteuse pour les détails morbides du rapport! Merci infiniment pour ça! Je pense que cela aura éclairé nos citoyens d'une façon criante... et j'espère que vous n'allez pas continuer dans la même veine, Mesdames et Messieurs!

J'aimerais juste vous dire quelque chose concernant la recommandation des socialistes de mettre un lieu d'accueil après cérémonie. D'après ce que nous

Proposition: travaux de rénovation au centre funéraire de Saint-Georges

avons pu voir, le centre funéraire de Saint-Georges fonctionne malheureusement à un rythme assez poussé: il y a énormément de crémations et de cérémonies. Il serait donc difficile à un service municipal, d'un point de vue logistique, d'organiser des apéritifs dont on sait très bien qu'ils dureraient relativement longtemps. On le constate quand quelqu'un de notre famille décède et qu'on organise cela dans un établissement public – restaurant ou autre. Vu la quantité et la cadence élevée de ces réunions, on ne pourrait pas offrir une égalité de traitement à tout le monde au centre funéraire de Saint-Georges.

Cette recommandation est donc une fausse bonne idée, si j'ose dire! L'intention est louable – je tiens à le souligner – mais c'est impossible à réaliser aujourd'hui, pour des raisons pratiques. Il appartient au Conseil administratif d'imaginer d'autres variantes – peut-être un peu plus pérennes, voire multiples – dans différentes zones de la ville. En l'état actuel des choses, ce n'est pas faisable au centre funéraire de Saint-Georges, par respect pour les familles en deuil.

Bien entendu, nous soutiendrons les conclusions du rapport sur le crédit de rénovation, car les installations du centre sont extrêmement vétustes et il faut aider l'administration à faire face dans ces moments-là. Quant à l'abri pour les apéritifs, il faudra trouver des solutions pour aider les familles en deuil, mais je suis sûr que le Conseil administratif viendra nous en proposer.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Les Verts soutiendront la proposition PR-1288, ainsi que la recommandation. Ne pas donner la possibilité d'un recueillement au départ d'un proche est un manque de savoir-vivre; il faudrait effectivement un endroit pour se rassembler. Il est tout à fait possible à ceux qui choisissent d'aller dans un restaurant de le faire, tout en prévoyant un temps limité et un endroit particulier pour recevoir des proches ou des membres de la famille qu'il suffira d'avertir. De ce fait, nous soutiendrons donc la recommandation du Parti socialiste.

M^{me} Michèle Roulet (LR). Pour revenir à la recommandation déposée par le Parti socialiste, comme l'a signalé M. Alain de Kalbermatten tout à l'heure, j'aimerais rappeler qu'elle a déjà été débattue en commission. Mais on peut toujours essayer de la redéposer en séance plénière, en se disant que cette fois elle passera peut-être...

Lorsque nous avons visité le centre funéraire de Saint-Georges, nous avons pris connaissance du projet d'agrandissement de l'une des chapelles. Cela rendrait difficile l'aménagement d'un espace prévu pour un café ou de la petite restauration: on ne saurait pas où le mettre! Peut-être en sous-sol sous le cimetière, pourquoi pas? Mais se poserait encore le problème de l'organisation de

Proposition: travaux de rénovation au centre funéraire de Saint-Georges

ces repas ou de ces apéritifs qui supposerait, évidemment, la mobilisation d'un fonctionnaire pour l'accueil et le service. Par ailleurs, aucun centre funéraire ne prévoit d'espace de restauration. On le sait, la plupart du temps, les gens qui doivent traverser l'épreuve du deuil préfèrent se déplacer après la cérémonie – d'autant plus qu'il y a plusieurs restaurants autour du centre funéraire.

En l'occurrence, cette demande de crédit supplémentaire – car ce lieu d'accueil ferait bien évidemment exploser les coûts du projet – n'est absolument pas une idée qui paraît pertinente, en tout cas au Parti libéral-radical.

M. Pascal Altenbach (UDC). Heureusement, nos devanciers ont fait construire le grand bâtiment du centre funéraire de Saint-Georges en 1976. On l'a dit, beaucoup de matériel est vétuste et doit aujourd'hui être remplacé – surtout les fours, où se posent vraiment de gros problèmes.

J'aimerais surtout parler ici de la petite salle que le Parti socialiste veut rajouter. Il n'y a pas la place pour mettre une telle salle! D'autant plus qu'il arrive très souvent que des cérémonies dans la grande chapelle rassemblent jusqu'à 400 personnes, parfois un peu plus, alors qu'il peut y en avoir en même temps 180 – 170 assises et 10 debout – dans la chapelle moyenne. Quand les gens ont assisté à une cérémonie, ils ont plaisir à aller plutôt dans le parc ou dans les restaurants voisins. On ne pourrait pas les laisser rester dans le centre funéraire, ne serait-ce qu'à cause du bruit produit par ces grands groupes de personnes en train de parler. Il serait donc absolument irréaliste de prévoir une telle salle d'accueil.

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Ensemble à gauche soutiendra, bien sûr, le crédit d'étude demandé dans la proposition PR-1288, car nous avons constaté comme nos collègues la vétusté générale du centre funéraire de Saint-Georges. On y a tous eu très chaud lors de notre visite, notamment dans la salle des fours. On a pu constater aussi que la sortie n'était pas pratique. Les personnes qui travaillent sur place ont très chaud – trop chaud – toute l'année et je crois qu'il leur faut parcourir 20 à 30 m pour sortir en cas d'urgence, situation absolument inconcevable de nos jours. Il faudrait donc étudier cela – de même que la question énergétique, évidemment. En effet, si on peut récupérer la chaleur produite, cela peut être intéressant pour la Ville de Genève.

Par ailleurs, nous voterons également la recommandation socialiste pour la salle d'accueil après cérémonie. Certes, il y a des restaurants autour du centre funéraire; il est extrêmement important pour les familles de pouvoir se recueillir un moment et manger ensemble. Mais il n'est pas donné à tout le monde, dans toutes les communautés, d'avoir les moyens d'inviter des proches au restaurant. Les personnes et les communautés de différentes cultures n'ont pas les

Proposition: travaux de rénovation au centre funéraire de Saint-Georges

mêmes pratiques; peut-être certains apprécient-ils aussi de pouvoir faire à manger ensemble. Or il n'y a pas d'espace pour cela au centre funéraire, d'où l'intérêt de cette recommandation que nous soutenons.

M. Guy Dossan (LR). J'interviens juste pour souligner un aspect du dossier qui m'interpelle: le temps consacré – une fois de plus – à l'élaboration d'un projet par la Ville de Genève. Je rappelle que le concept de rénovation du centre funéraire de Saint-Georges a été déterminé au mois de mars 2009. Nous sommes en 2018! Cela signifie que, presque dix ans plus tard, on a enfin un projet... Il est évident que nous le voterons, mais on peut quand même s'interroger sur la vitesse de fonctionnement de notre municipalité.

La rapporteuse a très bien signalé dans son rapport le point suivant concernant le bouclage de crédit. Nous avons tous cru béatement que les 800 000 francs de la proposition PR-939 n'avaient pas été dépensés et qu'on nous demandait simplement, dans la proposition PR-1288, 1 077 000 francs pour un nouveau projet. Or ce n'était pas le cas, puisque nous avons appris en commission – la réponse du département était très claire – qu'en fait les 800 000 francs avaient été dépensés et qu'il s'agissait maintenant de voter 1 077 000 francs supplémentaires pour faire un nouveau projet, les programmes ayant changé. Je comprends tout à fait qu'on puisse changer de programme, mais il est évident qu'avec un projet qui dure dix ans on n'arrive jamais à réaliser quelque chose sans augmentation des coûts.

C'est le seul point un peu dérangeant de ce dossier. Je demande chaque fois à M. Pagani pourquoi il faut dix ans, voire onze, pour faire un projet. Je peux comprendre que les programmes changent mais, si les travaux sont tellement urgents... Quand on n'a fait quasiment aucune réparation en quarante ans, on pourrait déjà se dire qu'il faut élaborer un projet de rénovation totale pour pouvoir répondre à une aussi forte demande qu'au centre funéraire de Saint-Georges – et agir plus rapidement! C'est la seule chose qu'on peut regretter ici.

Nous voterons évidemment la proposition PR-1288, car on ne peut pas faire autrement: il s'agit d'un équipement dont la Ville a besoin. Mais elle devrait peut-être travailler un peu plus vite! On pense à quelque chose à faire, le temps passe, ça évolue, on recommence... Et on aboutit, dans le cas présent, à quasiment 2 millions de francs de crédit d'étude, en réalité!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je veux bien tout entendre mais, à un moment donné, il faut arrêter avec la mauvaise foi! Monsieur Dossan, vous savez très bien que nous avons dû programmer ce chantier car, comme tout le

Proposition: travaux de rénovation au centre funéraire de Saint-Georges

monde l'a dit, le centre funéraire de Saint-Georges est extrêmement sollicité. Je suis désolé d'être un peu macabre, mais la culture des gens a changé: on n'enterre plus, on incinère. Or pour pouvoir mettre en arrêt le centre de Saint-Georges le temps d'effectuer les rénovations nécessaires, il a fallu rénover toute une série d'autres structures municipales.

Et puis alors, Mesdames et Messieurs – cas typique! –, quelqu'un vient tout à coup nous dire ce soir: «Ah, mais vous n'avez pas prévu de bistrot!» Non mais, attendez! Nous essayons depuis des années de dire qu'une programmation des travaux est nécessaire. Nous avons fait le travail, vous avez inauguré d'autres lieux d'incinération et de recueillement avec des chapelles, que ce soit à la Jonction ou à l'avenue d'Aïre... Et maintenant, on vient nous rajouter ça dans le programme de Saint-Georges!

Pour ma part, je n'ai rien contre cette problématique. Comme vous, Mesdames et Messieurs, j'ai des proches qui décèdent... Mais moi, ce que je veux, c'est de finir ce projet et le réaliser enfin. Une liste assez terrible – je ne peux pas le dire autrement – de problèmes dus à la vétusté du centre funéraire de Saint-Georges nous a été détaillée. Il faut agir maintenant! Et il faut aller au plus simple, pour pouvoir mettre à disposition un équipement fonctionnel. Je rappelle que ma collègue Esther Alder doit parfois envoyer des cercueils dans d'autres régions – à Lausanne, notamment – pour faire incinérer des gens. Il s'agit de bien prendre la mesure de cette problématique-là.

Evidemment, vous allez voter la recommandation socialiste, mais je vous encourage surtout à voter la proposition PR-1288, afin que nous puissions rapidement vous présenter le projet de réalisation pour enfin mettre un terme à la décrépitude de ce centre funéraire!

M. Pascal Spuhler (HP). Je voterai évidemment la proposition PR-1288, en espérant que les travaux avanceront vite. Ainsi, nous aurons un cimetière avec des lieux de recueillement adéquats.

Je me permets également de dire quelques mots sur la recommandation qui, elle, est à la limite du ridicule. On nous propose de faire une buvette au cimetière! Je crois que ça dépasse un peu les bornes! Je me demande même pourquoi on ne nous propose pas une salle de spectacle, car il y a de la place, c'est vrai! Les socialistes sont assez spécialistes dans les propositions de ce genre... Je pensais que vous aviez tous compris qu'un cimetière était un lieu de recueillement, Mesdames et Messieurs, et non de beuveries et de rigolades. Je pense que les gens qui ont envie de boire un coup après un enterrement pour se remonter le moral peuvent aller dans les établissements publics voisins, il y en a assez dans les environs – et eux ont justement besoin d'une fréquentation plus assidue!

Proposition: travaux de rénovation au centre funéraire de Saint-Georges

M. Régis de Battista (S). Je serai bref, car l'heure avance. Je comprends très bien que le centre funéraire de Saint-Georges doive fonctionner à un rythme effréné, je perçois le problème! Je regrette que cette proposition ait mis autant de temps à arriver sur la table de la commission pour que nous puissions la traiter, car je partage l'avis de tous sur cette situation dramatique.

En revanche, je tiens à dire que ce que nous demandons dans notre recommandation n'est ni un bistrot ni un endroit pour organiser des verrées! C'est simplement un lieu de recueillement pour les familles. Actuellement, il n'y a pas assez de place. Quand vous arrivez au centre à deux ou trois membres de la famille et que vous vous retrouvez avec vingt proches, il n'y a pas d'endroit pour vous réunir. Il ne s'agit donc pas d'un local pour boire des coups, calmez-vous, Mesdames et Messieurs! Les gens savent aller ailleurs pour ça!

Vous verrez si cette nécessité apparaît par la suite, peut-être que l'idée se développera. L'avenir nous le dira. Si, dans cinq ans, on revient avec un projet de modification de tout le cimetière de Saint-Georges, je pense que certaines communautés risquent de demander plus d'espace. J'ai même entendu dire que des gens avaient installé des tentes à l'extérieur, où il y a de la place. Dans le cadre du projet présenté dans la proposition PR-1288, je voulais demander quelque chose de très simple: l'aménagement d'une petite salle de 25 à 30 personnes dont j'ai constaté la nécessité – et ce n'est vraiment pas pour boire des coups!

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Je n'avais pas vu que M. Régis de Battista avait redemandé la parole, puisque la liste des orateurs inscrits n'est pas projetée dans cette salle. Je voulais simplement appuyer notre recommandation. Je trouve assez spécial qu'on se rie de cette demande, ce soir, et que la personne qui s'en rit tout particulièrement – vous lui transmettez, Monsieur le président – parle ici de bistrots! Non! On n'est pas du tout en train de parler d'un bistrot, ni d'un estaminet ou de quoi que ce soit de ce genre. On est en train de parler d'un lieu digne pour accueillir les familles et pour partager ce qu'on appelle le fameux verre de l'amitié et de la consolation. Je vous remercie donc de faire bon accueil à cette recommandation, Mesdames et Messieurs, et de le voter.

M. Thomas Zogg (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois vous invite fortement à refuser cette recommandation. Pardonnez notre excentricité mais, pour nous, un cimetière doit servir d'abord et avant tout à accueillir les corps des défunts. Il faut par conséquent que les emplacements à disposition – qui ne sont pas extensibles – aient exclusivement cette utilité. J'aimerais aussi attirer l'attention de cette assemblée sur le fait qu'au cours des vingt prochaines années nous aurons à faire face à une

Proposition: travaux de rénovation au centre funéraire de Saint-Georges

augmentation du nombre des décès; cette augmentation serait de l'ordre de 40%. Je vous laisse faire le calcul, en termes de nombre de... (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur Zogg, excusez-moi de vous interrompre. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, ne vous dissipez pas! Je peux comprendre qu'on se fatigue un peu, mais il nous reste encore trente minutes pour travailler. Comme je vous l'ai dit, les micros de cette salle captent tous les bruits et vos murmures nous empêchent vraiment de bien entendre. Je vous demande de rester attentifs durant la demi-heure restante. Monsieur Zogg, veuillez continuer.

M. Thomas Zogg. Pour clore mon intervention, je dirai qu'à l'avenir la place disponible au centre funéraire de Saint-Georges deviendra de plus en plus limitée. Il ne faut pas qu'elle soit utilisée à d'autres fins qu'à l'accueil des corps des défunts. Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, nous vous invitons évidemment à refuser cette recommandation.

M^{me} Michèle Roulet (LR). J'aimerais juste revenir sur l'intervention de M^{me} Jannick Frigenti Empana, des Verts – non, pardon, excusez-moi: des socialistes! Elle a prétendu que nous nous rions de la recommandation de son groupe et que nous la dévalorisions en qualifiant de bistrot le lieu demandé. On sait très bien que, souvent, quand les familles se retrouvent après une cérémonie d'enterrement, ce sont des moments où elles rient beaucoup! Or on nous a bien dit qu'il serait totalement insolite – les chapelles du centre funéraire de Saint-Georges étant déjà trop petites – d'imaginer que les gens qui arrivent pour leur cérémonie funéraire se retrouvent avec ceux qui sortent de la leur et boivent des verres en riant aux éclats. Il y a une forme de sensibilité et de...

M. Alain de Kalbermatten (DC). ... de décence!

M^{me} Michèle Roulet. ... de décence à avoir. Merci, Monsieur de Kalbermatten!

Le président. Madame Roulet, attendez un instant. Monsieur de Kalbermatten, s'il vous plaît! Vous avez une attitude qui commence à être limite! Restez assis correctement, sans prendre la parole comme ça, afin que nous puissions nous concentrer sur le débat. Je vous en remercie d'avance. Madame Roulet, veuillez continuer.

Proposition: travaux de rénovation au centre funéraire de Saint-Georges

M^{me} Michèle Roulet. Pour conclure, comme l'a bien dit le magistrat et comme je l'ai montré dans mon rapport, l'ouverture de ce crédit destiné à une étude est urgente, car le centre funéraire de Saint-Georges est dans un état lamentable. Venir avec des recommandations totalement incongrues va encore faire traîner la rénovation! Je vous invite tous à refuser cette recommandation incongrue, Mesdames et Messieurs.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M. Pascal Holenweg (S). Je voulais brièvement répondre à ce qui apparaît dans l'intervention de M. Zogg comme une évidence: les cimetières sont là pour accueillir les morts, c'est-à-dire les corps des morts. Les cimetières sont surtout là pour accueillir les vivants dans leur rapport à la mort! Les cimetières ne sont pas des lieux morts! Les cimetières ne sont pas des lieux qui ne sont voués qu'à accueillir les morts! Ce sont les vivants qui construisent les cimetières, ce sont les vivants qui les gèrent et ce sont les vivants qui les utilisent, pour rendre hommage à leurs morts. De ce fait, il n'est absolument pas absurde – il est même assez logique – que nous proposons que les lieux où les corps des morts se transforment en cendres soient aussi des lieux où les vivants qui accompagnent cette transformation puissent faire autre chose que de pleurer leurs morts.

Actuellement, les vivants se retrouvent après les cérémonies dans les lieux mis à leur disposition pour accompagner le dernier voyage de leurs proches: la grande chapelle de Saint-Georges ou la chapelle du cimetière des Rois, par exemple. Il n'est ni absurde, ni contradictoire, ni iconoclaste de proposer qu'un lieu construit par les vivants pour les vivants afin d'honorer les morts permette de faire autre chose que de pleurer. Il n'est pas complètement absurde de proposer que les lieux où les vivants accompagnent les morts et leur disent – ou font semblant de leur dire – adieu ou au revoir – adieu en un ou deux mots ou au revoir, selon qu'on croit ou non qu'il y a une vie après la mort – permettent aussi de faire autre chose que de pleurer et de faire semblant de regretter le départ de ceux qu'on est là pour accompagner dans leur dernier trajet, avec un certain soulagement parfois, avec beaucoup de tristesse le plus souvent. (*Applaudissements.*)

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Je ne reviendrai pas sur l'urgence de rénover le crématorium de Saint-Georges, tout le monde étant évidemment d'accord sur ce point, mais sur la recommandation. La question n'est pas de rire ou de pleurer,

Proposition: travaux de rénovation au centre funéraire de Saint-Georges

mais de savoir que choisir. En termes de décence, on ne peut pas dire que l'un vaille mieux que l'autre... Je ne comprends pas la position de M^{me} Roulet à ce sujet; vous lui transmettez, Monsieur le président.

Genève est une ville internationale et pluriculturelle. Comme je le disais tout à l'heure, elle accueille de nombreuses communautés différentes qui cohabitent dans la vie mais aussi dans la mort. Je le rappelle sans jugement aucun: on constate – car on nous l'a dit pendant l'audition lors de la visite du centre – que le taux de personnes sans confession augmente depuis vingt ans. C'est une problématique: il y a un nouveau public pour des cérémonies sans aucune orientation religieuse. C'est aussi dans ce sens-là que nous voyions l'importance d'avoir une salle supplémentaire pour que ces personnes puissent se recueillir et faire leur propre cérémonie. Voilà en quoi réside selon nous l'intérêt de cette recommandation et voilà pourquoi nous la soutiendrons.

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Quant à moi, je m'étonne des propos que j'entends ce soir. Je m'exprime ici sur la position du Parti libéral-radical vis-à-vis de la recommandation socialiste et non pas du projet de fond – que nous soutenons, bien sûr – pour la rénovation des installations du centre funéraire de Saint-Georges.

Concernant la recommandation, donc, je m'étonne que les partis qui prônent la concertation et l'écoute du personnel n'aient pas entendu avec le sérieux qui convient les propos de M. Altenbach. Il sait de quoi il cause, puisqu'il travaille en ces lieux depuis de très nombreuses années – nous y avons d'ailleurs travaillé ensemble, car j'y ai servi en tant qu'organiste pendant près de trente-cinq ans. Je peux donc dire que, sur le plan simplement fonctionnel, de quelque philosophie qu'émane l'idée proposée dans cette recommandation, elle relève d'une élucubration politique.

On a le droit de penser ce qu'on veut sur le sens de la vie et de la mort, sur la convivialité avant, pendant et après les cérémonies funèbres. Certains pensent même que la mort est un état plus heureux que la vie! Peu importe ce que vous en pensez, Mesdames et Messieurs, mais la réalisation d'une buvette ou d'un coin convivial dans l'enceinte même du centre funéraire de Saint-Georges tel qu'il est conçu aujourd'hui est complètement irréaliste! Vous avez entendu M. Altenbach vous l'expliquer, il sait de quoi il cause! Il est impensable de laisser se côtoyer des familles qui arrivent pour une cérémonie et d'autres qui en sortent. Je rappelle qu'il y a des cérémonies quasiment toutes les heures, à une cadence très soutenue. C'est déjà compliqué à gérer en tant que tel, avec les trois chapelles!

Mesdames et Messieurs, par respect du personnel également, il est inimaginable de rajouter le paramètre supplémentaire de la gestion d'un lieu convivial dans cet espace restreint. En l'occurrence, il est totalement incongru de ne pas

Proposition: travaux de rénovation au centre funéraire de Saint-Georges

respecter les exigences de la logistique et les employés de la Ville de Genève qui font tout leur possible pour y répondre. Ils font leur travail de manière admirable, on ne peut pas leur imposer encore un stress supplémentaire au nom d'une idée, aussi intéressante soit-elle philosophiquement. Je crois que nous devons rester pragmatiques et respectueux des lieux et du personnel qui les gère actuellement. (*Applaudissements.*)

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'ai écouté attentivement ce débat. En premier lieu, j'aimerais remercier la rapporteuse, M^{me} Roulet, car son rapport est très bien fait, comme toujours. J'aimerais aussi remercier la commission des travaux et des constructions d'avoir traité la proposition PR-1288 très rapidement.

A présent, je rebondis sur la recommandation. A ce stade, je ne crois pas que l'on puisse sortir comme ça du chapeau de nouvelles propositions. Il a été dit – notamment par M. Altenbach, qui connaît très bien et de l'intérieur le fonctionnement du centre funéraire de Saint-Georges – que plusieurs cérémonies peuvent s'y dérouler simultanément. Ce n'est pas une salle d'accueil qu'il faudrait prévoir alors, mais plusieurs! Et à quel moment dira-t-on aux uns de partir pour laisser la place aux autres?

Je pense que le service aux personnes en deuil a évolué et que les différentes coutumes reflétant le cosmopolitisme genevois sont toutes respectées. On a des salles de cérémonie qui sont vraiment neutres! Aux alentours, divers établissements permettent d'accueillir les familles après les obsèques. L'aménagement d'un lieu d'accueil après cérémonie au centre funéraire de Saint-Georges n'est donc pas du tout une priorité aujourd'hui. Je rappelle également qu'à la villa La Concorde nous avons fait en sorte qu'il y ait des espaces plus intimes pour les familles. Nous analyserons cette recommandation, mais l'essentiel est que vous votiez ce soir le crédit d'étude demandé dans la proposition PR-1288, Mesdames et Messieurs.

Deuxième débat

Mise aux voix, la recommandation de M. de Battista est refusée par 40 non contre 26 oui.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée à l'unanimité (70 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée à l'unanimité (70 oui).

Proposition: travaux de rénovation au centre funéraire de Saint-Georges

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le crédit de 800 000 francs pour l'étude de rénovation de l'enveloppe et des installations techniques du crématoire de Saint-Georges, sis chemin de la Bâtie 13 (PR-939 votée le 15 octobre 2012), est abandonné et bouclé, sans demande de crédit complémentaire.

Art. 2. – Les dépenses effectuées sur le crédit mentionné à l'article premier seront amorties en une annuité.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 077 000 francs destiné aux études d'aménagement et de rénovations intérieures du centre funéraire de Saint-Georges, situé chemin de la Bâtie 13, parcelle N° 3326, feuille N° 93, commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 077 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une

réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 11 avril 2018 de M. Eric Bertinat: «Contrat local de sécurité: des agent-e-s de la police municipale (APM) au service d'une police cantonale aux abois?» (QE-498)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le nouveau contrat local de sécurité (CLS) conclu entre l'Etat et la Ville de Genève vise, selon ses signataires, à «définir les axes prioritaires de collaboration entre la police cantonale et la police municipale, à l'échelon du territoire communal, afin d'optimiser les mesures de prévention et de répression prises pour lutter contre des problèmes de sécurité déterminés».

Ce contrat local de sécurité est aussi le premier conclu sous l'empire de la nouvelle loi sur la police (LPol), une loi vendue comme la panacée mais qui d'après les personnes sur le terrain a sensiblement péjoré le moral de troupes. Cela a obligé le Conseil d'Etat à aborder les communes en leur expliquant que la sécurité, bien que tâche régalienne de l'Etat, est l'affaire de tous et que les celles-ci doivent y participer en mettant la main au porte-monnaie.

Dans certaines communes, ces prestations appréciables en argent consistent en la mise à disposition de la centrale d'engagement de la gendarmerie de patrouilles de policiers municipaux et de leur véhicule avec la simple promesse du Canton d'accomplir au mieux les prestations sécuritaires qui lui incombent, mais qu'il peine à assurer depuis l'entrée en vigueur de la LPol.

Je saurais gré au Conseil administratif de m'indiquer:

- quels moyens humains et matériels sont mis à disposition par la Ville de Genève à la centrale d'engagement de la gendarmerie;

¹ «Mémorial 175^e année»: Annoncée, 7049.

Question écrite: contrat local de sécurité

- à combien s'élèvent les prestations appréciables en argent fournies par la Ville au Canton dans le cadre du CLS;
- si la charge de travail supplémentaire pour nos APM est supportable;
- si les prestations supplémentaires offertes en retour par la police cantonale sont au moins équivalentes aux prestations offertes par nos APM à la police cantonale;
- si notre police municipale est suffisamment équipée pour répondre aux sollicitations du Canton;
- comment les axes de collaboration prioritaires ont évolué depuis la signature du CLS.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'auteur de la question écrite QE-498 «Contrat local de sécurité (CLS): des agent-e-s de la police municipale (APM) au service d'une police cantonale aux abois?» interpelle le Conseil administratif en posant six questions en lien avec l'activité de la police municipale. Les réponses ci-dessous sont apportées aux interrogations dont il est question, dans le même ordre que celui adopté par M. Eric Bertinat.

1. Le CLS entre le Canton et la Ville de Genève ne prévoit pas la mise à disposition de patrouille APM à la centrale d'engagement et de coordination des alarmes (CECAL) de la police cantonale. Pour rappel, contrairement aux autres communes, la police municipale de Genève possède sa propre centrale d'engagement. Toutefois, en fonction des forces disponibles, les APM peuvent intervenir sur sollicitation de la CECAL suite à des appels de citoyens pour des réquisitions qui entrent dans leurs compétences.
2. Le CLS définit les axes prioritaires de collaboration (prévention et lutte contre la délinquance de rue et les incivilités, lutte contre les nuisances sonores, prévention et lutte contre les infractions à la loi fédérale sur la circulation routière (LCR)) entre la police cantonale et la police municipale dans le cadre de la mise en œuvre de la sécurité de proximité.

Il précise au sein de ces axes la répartition des tâches, les missions partagées, les engagements en commun, les modalités de l'échange d'informations, les appuis mutuels et les complémentarités à privilégier entre la police cantonale et la police municipale. Les axes prioritaires de collaboration faisant partie des priorités de la police municipale définies dans le règlement de la police municipale (LC 21 411), les interventions dans ce cadre ne sont pas des prestations supplémentaires et ne peuvent être considérées comme des prestations appréciables en argent fournies au Canton.

3. Comme indiqué ci-dessus, il ne s'agit pas de charge de travail supplémentaire, les interventions conduites dans le cadre du CLS faisant partie des missions prioritaires de la police municipale. Par ailleurs, les engagements en commun, les appuis mutuels et les actions complémentaires sont majoritairement décidés entre les chefs de poste dans les quartiers, en tenant compte des effectifs à disposition.
4. La comparaison du niveau des prestations fournies par les deux corps ne peut pas être établie, car le CLS formalise des axes de collaboration, et non de subordination, entre les deux corps. Par ailleurs, les prestations de la police cantonale sont souvent complémentaires au niveau des compétences ou du matériel à celles de la police municipale.

A titre d'exemple, dans le cadre de la prévention et lutte contre la délinquance de rue et les incivilités, seule la police cantonale peut mener des actions spécifiques contre la vente de stupéfiants, la police municipale ne pouvant mener que des actions contre la consommation au vu des limites de ces compétences en matière de lutte contre les stupéfiants.

S'agissant de la lutte contre les infractions à la LCR, les APM ne disposent pas de l'équipement nécessaire pour les contrôles de vitesse. Dès lors, si les APM peuvent appuyer la police cantonale lors de contrôles de vitesse, certains de ces contrôles sont effectués dans des lieux spécifiques à la demande de la police municipale suite à des doléances reçues par les ilotiers, comme ce fut le cas en avril sur deux sites.

5. Les interventions de la police municipale dans le cadre du CLS s'inscrivent dans les missions et compétences des APM définies dans la législation en vigueur, qui définit également l'équipement des agents.
6. Par rapport au premier CLS de 2013, le nouveau CLS renforce l'accent mis sur certains aspects des axes prioritaires de collaboration. Ainsi, s'agissant de la prévention et la lutte contre la délinquance de rue et les incivilités, il a été décidé qu'un accent particulier soit mis sur la lutte contre la vente et la consommation de stupéfiants (et les incivilités et les nuisances qu'une telle activité engendre), notamment à travers une présence visible sur le terrain et des actions spécifiques contre la vente de stupéfiants (police cantonale) et la consommation de stupéfiants (polices cantonale et municipale).

Pour ce qui a trait à la lutte contre les nuisances sonores, le nouveau document cible non seulement les nuisances émanant des établissements publics, mais également les nuisances nocturnes émanant de personnes sur le domaine public. Dans ce cadre, la police cantonale s'engage notamment à soutenir en effectif, dans la mesure du possible, les actions de la police municipale contre les nuisances sonores générées par de larges groupes d'individus sur le domaine public.

La police cantonale s'engage également à porter une attention particulière à la lutte contre les nuisances sonores en dehors des heures de travail des APM, notamment lors de la fermeture des cabarets-dancings.

Un tableau de bord est tenu par la police cantonale pour permettre aux deux corps de suivre l'évolution globale de la situation au niveau des axes prioritaires et d'adapter le dispositif en fonction. Une réunion mensuelle a lieu entre les officiers responsables pour cibler les actions.

En sus des axes prioritaires de collaboration, le nouveau CLS demande aux polices cantonale et municipale d'identifier des zones d'engagement prioritaires, où se concentrent un certain nombre d'infractions liées à la sécurité de proximité (vente et consommation de stupéfiants, dépôt sauvage d'encombrants, nuisances sonores, stationnement illicite, etc.). Des plans d'actions spécifiques, avec des objectifs mesurables, ont été élaborés pour ces zones. Ces quartiers font l'objet d'actions particulières dans lesquelles sont engagés des effectifs mixtes de manière à régler des problèmes récurrents. Les zones d'engagement prioritaires sont identifiées en fonction de l'évolution des situations sur le terrain.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

(Brouhaha.)

Le président. Je ne vous ai pas dit que la séance était terminée, Mesdames et Messieurs! Nous avons encore quelques points à traiter. Les membres du Parti libéral-radical qui s'apprêtent à partir pourraient attendre encore quelques minutes... Merci!

19. Réponse du Conseil administratif à la motion du 9 mai 2012 de M^{mes} Sandrine Burger, Frédérique Perler-Isaaz, Sarah Klopmann, Laurence Fehlmann Rielle, Maria Casares, Vera Figurek, MM. Alexandre Wisard et Stefan Kristensen: «Des potagers urbains (plantages) pour faire fleurir les fruits et légumes, mais aussi le lien social» (M-1029)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- le succès rencontré par l’agriculture urbaine à travers le monde (Montréal, Tokyo, New York, etc.) et en Suisse (Lausanne, Zurich, Berne, etc.), ainsi que par l’expérience des jardins collectifs au parc Beaulieu en ville de Genève;
- que l’encouragement à la création de plantages urbains a été retenu comme objectif du plan directeur cantonal 2030;
- le potentiel d’espaces que représentent de nombreuses toitures d’immeubles de la Ville ainsi que de nombreux squares et certains préaux d’école, tout comme certains parcs de la ville;
- la volonté de la Ville de Genève d’encourager les mesures pour favoriser la biodiversité sur son territoire (PDcom 2020) en promouvant notamment la culture de jardins par le développement d’opérations de type participatif associant les habitants;
- la volonté de la Ville de Genève de développer des événements favorisant l’intégration et la cohésion sociale (PDcom 2020),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de développer des potagers urbains partout où cela est possible (prioritairement sur les pelouses stériles bordant les immeubles) et cela en collaboration avec les propriétaires immobiliers, les habitants des quartiers concernés, les écoles et les associations intéressées.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève est déjà active depuis plusieurs années en matière de potagers urbains. D’abord pilotée par le Service social, la coordination est depuis 2017 assurée par le Service Agenda 21 – Ville durable. Les potagers urbains sont un des axes du volet «agriculture urbaine» au sein du programme «Nourrir la ville». Une page y est consacrée sur le site web de la Ville, avec quelques conseils de base pour rejoindre ou lancer un nouveau potager urbain.

¹ «Mémorial 174^e année»: Rapport, 5318.

Motion: potagers urbains

Un bilan a été récemment réalisé par le Service Agenda 21, avec la collaboration des différents services municipaux concernés (Service des espaces verts (SEVE), Antennes sociales de proximité (ASP) et Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)). Il fait état de près de 40 initiatives de potagers urbains actifs sur le territoire municipal. Cet inventaire ne recense que les potagers publics ayant réclamé une intervention de la Ville de Genève et ne comprend donc pas d'éventuels jardins privés. Ces quelque 40 projets, qui présentent des typologies très différentes (de quelques bacs à des surfaces de plus de 1000 m² en pleine terre), sont renseignés en détail dans un inventaire. A la demande du Service Agenda 21, ils ont également été cartographiés sur le site web de l'association Genève Cultive, un réseau qui a pour objectif de créer des synergies entre les potagers urbains et d'autres expériences d'agriculture urbaine.

D'autres services municipaux sont régulièrement impliqués: le SEVE est amené à se prononcer sur la faisabilité de nouvelles implantations ou à fournir des appuis techniques; le Service social, par le biais des ASP, accompagne certaines initiatives dans les quartiers; le ECO coordonne les potagers scolaires; et la Gérance immobilière municipale (GIM) peut être sollicitée pour autoriser des plantages dans le périmètre de ses immeubles. Ainsi, la mise en place d'un potager urbain nécessite généralement la coordination de plusieurs services en parallèle.

Les lieux d'implantations sont généralement des parcs, squares, cours d'écoles, friches urbaines ou encore des terrasses; seuls quelques rares projets de culture s'installent sur des toits, généralement préférés pour une végétalisation extensive. Sur ce dernier point, mentionnons que l'association Terrasses sans frontières, soutenue par la Ville, effectue depuis deux ans un intéressant travail de réflexion et d'expérimentation.

Actuellement, bien que la Ville de Genève ait à quelques reprises proposé des surfaces de culture, elle agit bien davantage comme facilitatrice en répondant aux sollicitations de la population qui identifie elle-même les terrains. En d'autres termes, un rôle réactif plus que proactif.

Au vu de la demande croissante de la population pour cultiver en ville, les services municipaux continueront à faciliter les démarches des citoyen-e-s. Le Conseil administratif veillera à renforcer la coordination des services répondants, dans le but de rendre leurs processus de décisions plus efficaces et d'améliorer leur capacité d'anticipation.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La vice-présidente:
Sandrine Salerno

20. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 24 juin 2013: «Pour une rénovation de l'ancien site horticole de Beaulieu» (P-308)¹.*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-308 au Conseil administratif le 20 janvier 2016.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Une première étude de faisabilité a été réalisée par la Direction du patrimoine bâti (DPBA) au mois de juin 2015, afin de vérifier si les surfaces demandées par le Service des espaces verts (SEVE) et le collectif Beaulieu étaient cohérentes avec celles disponibles sur site.

Cette étude modifiée donnera lieu au projet de répartition des surfaces du mois de mars 2016 entre le SEVE et le collectif, qui n'est pas validé par ce dernier.

Monsieur Guillaume Barazzone demandera alors la création d'un groupe de travail piloté par le SEVE afin de faire avancer le dossier.

Après plusieurs rencontres nécessaires à la bonne mise en place des besoins de chaque partie prenante, la DPBA présente en séance du 7 avril 2017 le dernier projet de répartition des surfaces; celui-ci prévoit notamment le remplacement des trois premières petites serres par une seule grande serre afin d'offrir une grande surface de culture rationnellement exploitable par le collectif.

Après un dernier tour de table, la DPBA produit une nouvelle étude de faisabilité le 17 octobre 2017, qui emporte l'adhésion de toutes les parties.

La demande de crédit d'études basée sur cette étude est en cours de rédaction, elle sera déposée devant le Conseil administratif dans le courant du mois de juin.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

¹ «Mémorial 173^e année»: Rapport, 4132.

21. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 13 septembre 2016: «Pour l'aménagement de la cour intérieure de l'îlot Lissignol – Bouchet – Rousseau» (P-360)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-360 au Conseil administratif, avec deux recommandations acceptées par le Conseil municipal le 20 mars 2017: étudier la faisabilité de permettre l'accès à la terrasse (escalier, échelle...), étudier la faisabilité de poser un revêtement en plancher sur le toit de la librairie.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En réponse aux conclusions acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 20 mars 2017, la Direction du patrimoine bâti a mandaté le bureau d'architectes Baillif – Loponte et Associés ainsi que le bureau d'ingénieur civil Le Collectif Sarl, afin d'étudier la faisabilité de l'aménagement de la toiture du bâtiment situé dans la cour de l'îlot Lissignol – Bouchet – Rousseau qui consiste en:

- la faisabilité de permettre l'accès à la toiture,
- la faisabilité de poser un revêtement en plancher sur le toit de la librairie.

Le point de départ de cette étude a été de vérifier la capacité portante de la toiture afin d'évaluer si elle est en mesure de supporter le complément de charge d'une toiture accessible.

Au vu des vérifications effectuées, le bureau d'ingénieur civil a édité un rapport mentionnant que la toiture est à même de reprendre les nouvelles charges liées à l'aménagement de cette dernière en espace accessible, ceci avec pas ou peu de renforcement.

Si les travaux d'aménagement sont amenés à se faire, des sondages complémentaires sur la toiture seront néanmoins à effectuer afin de vérifier les hypothèses de calcul des ingénieurs.

Le rapport rendu par le bureau d'architectes mentionne pour sa part que le fait de rendre la toiture accessible engendre un rapport de vis-à-vis et de vues droites avec les locaux du premier étage s'ouvrant sur la cour, ces éléments doivent être pris en considération dans le projet d'aménagement. L'escalier d'accès à la toiture doit, lui, répondre aux exigences d'un élément dont l'usage est destiné à l'accès au public.

¹ «Mémorial 174^e année»: Rapport, 5270.

Au vu de ces éléments, une demande d'autorisation de construire a été déposée auprès du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) en décembre 2017. Le DALE nous a retourné le dossier en mentionnant que le bâtiment sur cour n'apparaît pas dans l'état des contenances du Registre foncier. Ce bâtiment a fait l'objet d'une demande d'autorisation de construire délivrée en décembre 1978 mais, à l'époque, il a été omis de procéder à sa cadastration.

Nous sommes actuellement dans l'attente de la cadastration officielle de ce bâtiment, pour laquelle nous avons mandaté le bureau de géomètre Christian Haller. Dès confirmation de la cadastration auprès du Registre foncier, nous reposerons la demande d'autorisation auprès des autorités compétentes.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

22. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 18 octobre 2017 de M^{me} Yasmine Menétrey: «Matériel des Chemins de fer fédéraux (CFF) entreposé dans le parc Galiffe» (QE-490)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Les habitants de la rue de l'Encyclopédie du quartier de Saint-Jean souhaiteraient savoir quel matériel les CFF souhaitent entreposer dans le parc Galiffe et pendant combien de temps.

Les habitants sont inquiets concernant la tranquillité du quartier.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Service aménagement, génie civil et mobilité, du département des constructions et de l'aménagement, s'est renseigné auprès de la Direction des travaux, sécurité, logistique des CFF SA, qui a indiqué n'avoir aucune intervention planifiée prochainement, ni emprise temporaire, prévoyant une zone de stockage, ou de travaux, sur la parcelle N° 475 (parc situé entre les voies ferrées et le chemin Galiffe).

¹ «Mémorial 175^e année»: Annonce, 3199.

Seule une intervention mineure, ponctuelle, est prévue dans cette zone afin d'installer une main courante à côté des échelons qui donnent accès à la porte de service existante.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

23. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 17 mai 2018 de M. Sylvain Thévoz et de M^{me} Olga Baranova: «Marchés de la ville: pour une plus grande clarté de l'étiquetage» (IE-60)¹.

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Renseignements pris auprès du chimiste cantonal de Genève, il ressort que pour les marchandises qui sont mises en vrac sur les stands des marchés, le marchand n'est pas tenu d'indiquer par écrit l'origine du produit. Cependant, sur demande orale d'un-e client-e ou de toute autre personne, le marchand a l'obligation de communiquer l'origine. Cela est valable pour tous les produits alimentaires: fruits et légumes, viandes, poissons, etc. S'agissant des marchandises préemballées, l'indication de l'origine doit figurer par écrit sur l'emballage.

Notre question: quelle est la marge de manœuvre du Conseil administratif afin d'imposer aux vendeurs sur les marchés de la ville de Genève de stipuler l'origine et la provenance de leurs produits par écrit, afin de mieux valoriser la production locale?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les auteurs de l'interpellation écrite IE-60 du 17 mai 2018 «Marchés de la ville: pour une plus grande clarté de l'étiquetage» souhaitent savoir dans quelle mesure le Conseil administratif peut imposer aux vendeurs œuvrant sur les marchés de fruits et légumes de la Ville de Genève d'indiquer l'origine (la provenance) des produits qu'ils proposent à la vente et ce, afin de valoriser les produits locaux.

¹ «Mémoire 175^e année»: Annonce, 7624.

Comme l'indiquent les auteurs de l'interpellation, la loi n'impose pas, s'agissant de marchandises vendues en vrac sur les étals des marchés de fruits et légumes, qu'il soit indiqué (par écrit) l'origine du produit.

En revanche, l'acheteur peut requérir oralement du marchand qu'il le renseigne sur la question.

De manière générale, il a été constaté que lorsque les produits proposés à la vente proviennent de la région (production locale) les marchands le signalent quasi systématiquement.

Dans ce contexte, la Ville de Genève pourrait inciter les marchands à privilégier les produits locaux, sans qu'il soit possible, toutefois, de les imposer. Bien souvent, le prix de ces produits est sensiblement supérieur à ceux provenant de l'Union européenne.

Par ailleurs, la Ville pourrait inviter tous les marchands de fruits et légumes qui œuvrent sur le territoire communal à indiquer la provenance des produits proposés (qu'ils soient locaux ou qu'ils proviennent de pays tiers).

Néanmoins, il ne peut s'agir que d'une simple invitation, comme rappelé supra, la loi n'imposant pas aux marchands d'étiqueter la provenance des produits qu'ils proposent à leurs clients et la Ville de Genève ne disposant pas de cette compétence.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

24. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 mai 2018 de MM. Pascal Altenbach, Jean Zahno, Pierre Scherb et Didier Lyon: «Usage accru de la plaine de Plainpalais: la Ville évince un cirque national au profit d'une multinationale propriété d'un fonds d'investissement américain» (QE-499)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le cirque Nock est le deuxième par sa taille et le plus ancien à se produire sous chapiteau en Suisse. La dynastie Nock est apparue au XVII^e siècle et, depuis

¹ «Mémorial 175^e année»: Annonce, 7624.

Question écrite: éviction d'un cirque sur la plaine de Plainpalais

1860 environ, la famille Nock voyage avec son arène ou son chapiteau à travers la Suisse. Aujourd'hui la direction de l'entreprise familiale suisse est assurée par la septième génération.

Le plus vieux cirque de Suisse est régulièrement présent à Genève depuis cent cinquante-huit ans. Pourtant, la Ville de Genève a arbitrairement préféré une multinationale du cirque propriété du fonds d'investissement américain TPG Capital, un mastodonte disposant de 75 milliards de dollars d'actifs. Le cirque Nock s'est retrouvé face au fait accompli du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS).

Faute d'obtenir les autorisations nécessaires pour occuper une partie du domaine public sur la plaine de Plainpalais, la survie de l'entreprise familiale suisse – privée de ses dates genevoises – s'en trouve menacée. En privilégiant les grands capitaux aux mains de spéculateurs étrangers, la décision de la Ville de Genève entraînerait la disparition d'un monument national qui fait l'effort de visiter des régions de montagnes isolées.

Nous saurions gré au Conseil administratif de nous indiquer les éléments suivants:

- pourquoi le DEUS a-t-il préféré accorder une autorisation au cirque du Soleil plutôt qu'au cirque Nock? Une multinationale a-t-elle la priorité sur une entreprise familiale?;
- pourquoi le département n'a-t-il pas laissé le cirque Nock venir comme d'habitude à la date prévue (fin avril)? Pourquoi a-t-il ensuite délivré la place au cirque du Soleil? Qu'en est-il des droits acquis du cirque Nock à disposer des lieux?;
- selon quels critères le DEUS accorde-t-il des autorisations d'usage accru du domaine public de la plaine de Plainpalais?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les auteurs de la question écrite QE-499 «Usage accru de la plaine de Plainpalais: la Ville évince un cirque national au profit d'une multinationale propriété d'un fonds d'investissement américain» désirent savoir pourquoi la Ville de Genève a délivré une autorisation en 2019 au cirque du Soleil plutôt qu'au cirque Nock. Ils souhaitent par ailleurs savoir si le cirque Nock bénéficie de droits acquis.

A titre liminaire, il sied de préciser que, par définition, l'usage accru du domaine public ne peut faire l'objet de droits acquis.

En l'espèce, les autorisations délivrées aux différents cirques qui transitent par Genève sont des permissions ponctuelles, délivrées à titre précaire, et non renouvelables automatiquement.

Question écrite: éviction d'un cirque sur la plaine de Plainpalais

Aussi, le cirque Nock ne peut faire état d'aucun droit acquis. Il en va de même de tous les autres cirques qu'accueille notre municipalité.

Cela étant, dans la mesure du possible, les cirques traditionnels sont planifiés sur la plaine de Plainpalais, selon un calendrier connu à l'avance par les services de l'administration et par les cirques concernés.

La plaine de Plainpalais n'étant pas extensible, le calendrier est établi en privilégiant les cirques qui traditionnellement viennent à Genève.

C'est ainsi que les cirques Knie, Nock et de Noël se voient attribuer chaque année une permission portant sur l'occupation de la plaine de Plainpalais durant une période déterminée.

Pour 2019, le Service de l'espace public (SEP) a été nanti d'une requête du cirque du Soleil, souhaitant se produire dans notre ville du 15 avril au 12 juillet 2019.

Le seul emplacement pouvant accueillir un tel événement est la plaine de Plainpalais, les organisateurs ayant besoin d'environ 15 000 m² pour déployer l'ensemble de leur infrastructure.

Il est précisé que la requête dont il est question est la conséquence du désistement d'une autre ville. Aussi, les dates proposées ne peuvent être modifiées. Elles coïncident avec la période où traditionnellement le cirque Nock s'installe sur la plaine.

Le Conseil administratif de la Ville de Genève est conscient que la présence du cirque du Soleil aura un impact sur les manifestations qui sont prévues durant la période considérée (cirque Nock, champ de foire du printemps, etc.).

Néanmoins, le Conseil administratif considère que la présence d'une institution aussi prestigieuse que le cirque du Soleil participera incontestablement à l'attractivité de notre ville.

La venue de ce cirque constitue un événement exceptionnel qui ne sera pas reconduit ces prochaines années (la dernière présence du cirque du Soleil sur le territoire communal remonte à 2006).

C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif a accepté d'accorder une permission d'usage accru du domaine public en faveur du cirque du Soleil, aux dates susmentionnées.

S'agissant du cirque Nock, le SEP a informé ses responsables, le 12 décembre 2017 déjà, de la présence du cirque du Soleil du 15 avril au 12 juillet 2019.

Il a dès lors été proposé au cirque Nock d'identifier un autre emplacement sur le territoire communal ou de modifier les dates de sa venue à Genève (le cirque Nock pourrait, par exemple, commencer sa tournée 2019 à Genève).

Pétition: pour la rénovation des bâtiments de la Cité Jonction

Ainsi, des discussions sont en cours entre le cirque Nock et les services de l'administration concernés en vue de trouver une solution qui puisse satisfaire chacune des parties.

Il est précisé que la problématique dont il est question ne concerne que l'année 2019. Dès 2020, le cirque Nock pourra retrouver la plaine de Plainpalais aux dates auxquelles il a l'habitude de se produire à Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

25. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 27 octobre 2015: «Pour la rénovation des bâtiments de la Cité Jonction» (P-348)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-348 au Conseil administratif le 28 septembre 2016.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Description

L'ensemble Cité Jonction comporte 480 logements répartis en trois tours, sises quai Ernest-Ansermet 36-38-40-42 et avenue de Sainte-Clotilde 20-22, ainsi que deux barres de logements sises rue du Vélodrome 4-14 et rue des Deux-Ponts 29-31.

Construit en deux étapes à partir de 1961, l'ensemble de Cité Jonction n'a subi aucune rénovation importante depuis son origine.

Constat

Toutes les installations techniques sont vétustes et défaillantes tout comme l'enveloppe du bâtiment, toiture comprise, altérée par le temps.

¹ «Mémorial 174^e année»: Rapport, 2601.

De nombreux et importants dégâts d'eau surviennent régulièrement, impliquant de fréquents remplacements ponctuels des colonnes sanitaires, eaux claires et eaux usées, avec des désagréments conséquents pour les locataires au vu de l'inaccessibilité aux pièces d'eau et aux cuisines pendant les durées de ces travaux.

La fragilité des colonnes augmente avec le temps, le risque de fuite à chaque intervention est de plus en plus important.

Les installations de ventilation, d'origine et vétustes, ne répondent plus aux besoins des locataires.

Des problèmes d'insuffisance de puissance électrique sont aussi fréquents dans beaucoup d'appartements.

Les installations d'ascenseurs sont usées et devront être entièrement remplacées.

Démarches

Depuis avril 2016, la Direction du patrimoine bâti a mandaté une équipe de mandataires spécialisés, sous la direction du bureau d'architecture Christian Dupraz, afin d'établir une étude complète sur les modes d'intervention de rénovation du périmètre de Cité Jonction.

Cette analyse a été menée à toutes les échelles pertinentes, des problématiques urbaines aux détails de construction, en considérant entre autres les facteurs techniques, sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux.

En s'appuyant sur une série d'expertises établies en amont et présentées de manière régulière tout au long du travail de recherche, l'étude a pu être cadrée en définissant et détaillant les priorités d'intervention, ainsi que les solutions stratégiques les plus adéquates.

Elle aboutit à une proposition de réhabilitation mesurée, qui prévoit un assainissement des installations techniques, des enveloppes et des logements par des interventions ponctuelles et raisonnables, tout en s'adaptant à chaque situation.

Essai

La rénovation et transformation d'un appartement témoin (prototype) est en cours de réalisation en vue de valider le mode de faire proposé. Cet essai fera l'objet d'un rapport qui devra être validé par les magistrats concernés, avant poursuite de la démarche, d'ici fin 2018 – début 2019.

Le planning intentionnel pourrait alors s'engager comme suit:

- dépôt d'une demande de crédit d'étude: premier semestre 2019;
- vote du crédit d'étude: fin 2019;
- validation des mandats: premier trimestre 2020;
- dépôt de la demande de crédit de réalisation: premier semestre 2021;
- vote du crédit de réalisation: premier semestre 2022;
- ouverture de la première étape du chantier: automne 2022.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

26. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 17 mai 2018 de M. Sylvain Thévoz et de M^{me} Olga Baranova: «Grillades: tolérance zéro, vraiment?» (IE-61)¹.

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Alors que des milliers de personnes souhaitent pouvoir griller l'été leurs aliments dans les si beaux parcs de la Ville, le Conseil administratif a pris une option de tolérance zéro pour celles et ceux qui n'utilisent pas exclusivement les grils municipaux. Or, ces derniers sont en nombre insuffisant (une trentaine). Pourquoi, plutôt d'amender, le Conseil administratif n'envisage-t-il pas une autre stratégie, soit la mise à disposition de zones élargies de grillades ou de grils électriques, nettement moins générateurs de nuisances?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La police municipale intervient avec discernement dans le cadre de sa mission et avec le souci constant de concilier les différents usages des parcs. En effet, elle s'efforce de faire respecter les règles en vigueur dans le cadre de ses patrouilles et de répondre aux nombreuses réquisitions d'habitants et d'usagers des parcs gênés par diverses nuisances, dont fait partie l'utilisation de barbecues.

¹ «Mémorial 175^e année»: Annonce, 7624.

La prise en compte des différents intérêts quant à l'utilisation des parcs publics est un défi constant pour les autorités municipales. Dans le cas des grillades, la Ville de Genève a mis en place des espaces spécialement aménagés dans plusieurs parcs afin d'éviter les «grillades sauvages», qui peuvent être source de nuisances et dégradations importantes pour les pelouses.

Le Service des espaces verts (SEVE) analyse annuellement la situation afin d'adapter le dispositif en cas de besoin. Ainsi, le nombre de grils au sentier des Saules a été augmenté en 2017 au vu de la forte demande, et les grils au parc Trembley ont été déplacés du fait des doléances des habitants. Cependant, il n'est pas possible d'élargir au bon vouloir les zones aménagées et d'augmenter le nombre de grils dans tous les parcs pour répondre à la demande du public lors de journées de forte affluence dans les parcs sans entrer en conflit avec les autres usages et la tranquillité des voisins.

En revanche, il a été décidé cette année d'installer dans les zones aménagées des panneaux afin de rappeler les règles d'utilisation des grils fournis par la municipalité, notamment le partage des grils afin de permettre l'accès à un plus grand nombre. En effet, il a été observé que les grils sont souvent monopolisés plusieurs heures par les mêmes personnes.

En parallèle, une politique plus restrictive a été mise en place afin de faire face aux nuisances et aux dégradations diverses dans ces lieux ouverts au public. Les agent-e-s de la police municipale ont intensifié leur présence dans les parcs et toute infraction, notamment l'usage de grils autres que ceux mis à disposition par la Ville, est sanctionnée sur la base du règlement des parcs et promenades de la Ville de Genève.

S'agissant des grils électriques, cette option est à l'étude. Toutefois, selon les premières analyses faites auprès de villes suisses similaires, elle est significativement plus coûteuse, notamment au niveau de l'installation (raccordement électrique) et de la maintenance, ces grils faisant régulièrement face à des dégradations et à du vandalisme.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

Motion: implanter trois terrains de beach-volley au parc des Franchises

27. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 octobre 2017 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Emmanuel Deonna, Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Alfonso Gomez, Jean-Philippe Haas, Souheil Sayegh et Daniel Sormanni: «Trois terrains de beach-volley au parc des Franchises» (M-1320)¹.

TEXTE DE LA MOTION

La Ville de Genève propose des cours de volleyball et de beach-volley pour jeunes durant les vacances d'été. Trois associations de beach-volley organisent régulièrement de l'initiation tout public, des cours, des camps et des tournois: le Volley Jeunesse Genève Sud (VJGS), le Beach-Volley Club Vernier Genève et l'Association genevoise de volleyball. Il n'y a actuellement pas de terrain de beach-volley sur la rive droite en ville de Genève, pour un sport qui est en pleine expansion, de pratique facile, non-genré, et qui crée, là où il est pratiqué, une ambiance conviviale qui renforce les liens sociaux.

Considérant:

- que le beach-volley est un sport accessible, mixte, peu coûteux et créateur de liens sociaux;
- le succès du projet de formation et d'intégration par le sport durant les cinq ans passés sur le terrain vague à l'avenue Henri-Golay par le Beach-Volley Club Vernier Genève;
- le fait que l'actuel emplacement des terrains à l'avenue Henri-Golay va laisser place à de nouveaux logements. Ces terrains doivent donc rapidement trouver un nouvel emplacement d'accueil d'ici à janvier 2018;
- le fait qu'un club de sport associatif créé et dirigé par des jeunes (Beach-Volley Club Vernier Genève) gère actuellement les terrains de l'avenue Henri-Golay et s'est engagé à continuer à le faire à l'avenir, pour autant qu'un espace puisse être identifié dans le secteur;
- l'image directrice du parc des Franchises, réalisée et validée en 2015 par le Canton et la Ville de Genève, identifiant une bande active dédiée au sport dans ce parc;
- la densification du quartier de la Concorde et le manque criant d'installations sportives pour les jeunes;
- que lors du comité de pilotage d'octobre 2016 du grand projet Châtelaine, Canton et Ville de Genève ont validé leur engagement dans la valorisation de ce parc,

¹ «Mémorial 175^e année»: Rapport, 5509.

Motion: implanter trois terrains de beach-volley au parc des Franchises

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soutenir activement l'implantation des terrains de beach-volley, sur le point d'être supprimés de l'avenue Henri-Golay (hiver 2018), dans le parc des Franchises ou à proximité, afin que les habitant-e-s et les clubs qui le désirent puissent continuer à pratiquer ce sport au cœur des quartiers densifiés du grand projet Châtelaine.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Canton de Genève est propriétaire du parc des Franchises, qui est entretenu par la Ville de Genève sur la base d'une convention datant de 1978.

Cette convention étant obsolète, la Ville est en discussion avec le Canton en vue de la conclusion d'un nouvel accord, avant d'investir dans de nouveaux projets: le Service des espaces verts (SEVE) a planifié la mise aux normes des locaux techniques et du système de traitement d'eau de la pataugeoire; le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) prévoit quant à lui des travaux relatifs à la place de jeux.

Toutefois, la construction de terrains de beach-volley sur ce site aurait constitué un engagement financier que le Conseil administratif ne souhaitait pas, en raison du contexte foncier actif incertain. Cependant, il n'y était pas opposé sur le principe, bien au contraire.

Il se trouve que depuis le dépôt de la présente motion, les terrains de beach-volley ont de ce fait été transférés de l'avenue Henri-Golay au parc des Franchises, notamment grâce au soutien de la Direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN), ce dont le Conseil administratif se félicite. Sollicités par l'association de la Maison du parc pour le transfert du sable, le département de la culture et des sports et le département de la cohésion sociale et de la solidarité sont entrés en matière sur le versement d'une subvention ponctuelle et unique de 18 300 francs, répartie entre eux à parts égales.

Depuis leur inauguration début avril, les terrains de beach-volley rencontrent un franc succès.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

28. Réponse du Conseil administratif à la motion du 2 décembre 2009 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Miltos Thomaidis, Christophe Buemi, Endri Gega, M^{mes} Annina Pfund, Isabelle Brunier et Andrienne Soutter: «Parce qu'ils ont construit la Suisse et Genève: rendons hommage aux saisonniers» (M-891)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- qu'à partir des années 1950 ce sont des centaines de milliers de femmes et d'hommes qui sont venus dans notre pays, principalement d'Italie, d'Espagne et du Portugal, pour travailler et participer au développement économique de la Suisse et de Genève;
- que les lois suisses de l'époque ne permettaient pas le regroupement familial, poussant ainsi les familles à être séparées et éloignées;
- que cette situation a provoqué des drames inacceptables, notamment la clandestinité de milliers d'enfants qui se voyaient obligés de vivre enfermés dans des appartements pour pouvoir rester auprès de leurs parents, sans droit à être scolarisés et en craignant d'être expulsés;
- que notre ville est un centre international d'excellence sur les questions liées au respect des droits humains et de l'enfant;
- que nous avons un devoir de mémoire, de reconnaissance et de considération pour ces travailleuses et travailleurs italiens, espagnols, portugais, ex-yougoslaves et d'autres nationalités qui ont œuvré à construire la richesse de notre canton et de notre cité,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à organiser, en collaboration avec les associations communautaires de ces pays et le Canton, une exposition publique sur cette thématique;
- à rendre hommage à tous ces hommes et femmes au travers d'une œuvre d'art qui sera posée en un lieu public et qui permettra de rappeler aux générations futures cette partie de notre histoire.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le nombre de personnes ayant vécu sous le régime du permis A, dit de «saisonniers ou saisonnières», est estimé à environ 7 millions de personnes dans toute

¹ «Mémoire 172^e année»: Rapport, 1085.

la Suisse. C'est-à-dire qu'un nombre de personnes presque équivalent à la population nationale a quitté, entre 1931 et 2000, l'Italie, l'Espagne, le Portugal ou les pays d'ex-Yougoslavie pour travailler dans notre pays.

Sept millions de personnes qui ont contribué au développement, à la croissance et à la prospérité de la Suisse, mais qui ont vécu dans des conditions hautement critiquables. Le regroupement familial leur était interdit, ce qui a entraîné la séparation durable de familles, ou la vie en clandestinité de certains enfants ayant néanmoins vécu auprès de leurs parents (appelés «les enfants du placard»). Il était interdit aux personnes saisonnières de changer d'employeur durant leur présence en Suisse, les plaçant ainsi dans une situation de forte dépendance qui a pu mener à bien des abus. En outre, ces personnes ne pouvaient pas bénéficier des assurances sociales quand bien même leurs conditions d'existence étaient très précaires. La précarité de ce statut a également entraîné des conditions de séjour très défavorables, comme la résidence en baraquements souvent insalubres.

Enfin, dans les années 1970, les deux initiatives dites Schwarzenbach, visant à limiter la population étrangère à 10 ou à 12% du total de la population suisse, ont détenu un impact considérable sur la stigmatisation des personnes saisonnières.

Il est important de relever que Genève a été l'un des premiers cantons à s'opposer aux conditions de vie de ce statut. Plusieurs associations, à l'instar du Centre de contact Suisses-immigrés, se sont activement engagées pour améliorer les conditions de vie des personnes saisonnières à Genève. En outre, les autorités cantonales ont été les premières en Suisse à autoriser la scolarisation des enfants présents clandestinement, et nommés les «enfants du placard». Ainsi, le rôle joué par Genève pour défendre les droits des personnes saisonnières justifie que les autorités de la Ville se saisissent de cette thématique et de son traitement mémoriel.

Par conséquent, le Conseil administratif de la Ville de Genève prend au sérieux le contenu de la motion M-891, qui affirme que la Ville de Genève, ville de droits humains, a un devoir de mémoire, de reconnaissance et de considération pour les personnes qui ont été titulaires d'un permis de saisonnières ou de saisonniers. Dans cette perspective, le Conseil administratif a chargé le Service Agenda 21 – Ville durable (SA21) et le Service culturel (SEC) d'organiser une consultation à laquelle ont participé des représentant-e-s d'universités, de syndicats, d'associations, d'organismes d'archives et d'institutions publiques. Les résultats de cette consultation, menée en 2015, ont permis d'identifier les enjeux mémoriels et sociaux sous-tendus par la thématique, et de déterminer que le prérequis à toute intervention (exposition et intervention artistique) était de procéder à un travail de documentation sur les archives liées à cette question.

Pour cette raison, l'association des Archives contestataires et la Fondation du Collège du travail ont été mandatées pour réaliser un état des lieux des archives relatives aux saisonnières et saisonniers dans le canton de Genève. Le rapport

Motion: rendre hommage aux saisonniers

issu de ce mandat (annexe 1) représente en tant que tel un formidable travail de mémoire en hommage aux saisonnières et aux saisonniers. Il constitue également un jalon important en vue de la conservation et de la valorisation de ces archives.

Afin de poursuivre la réflexion sur le projet d'exposition et d'intervention artistique, un appel à idées a été lancé en 2017 par le Service Agenda 21 – Ville durable auprès de douze acteurs et actrices issu-e-s des domaines académiques, artistiques, ou du secteur associatif. Nous avons retenu la proposition élaborée par l'association des Archives contestataires et la Fondation du Collège du travail, en collaboration avec Rosa Brux, une association artistique travaillant sur la thématique de la mémoire. Le projet est intitulé «Histoire de saisons», et consiste en une exposition qui se tiendra de novembre à décembre 2019 dans les locaux du Commun, gérés par le DCS au sein du Bâtiment d'art contemporain. De par son esthétique et son histoire industrielle, Le Commun s'avère être un lieu idéal pour rappeler la mémoire du statut de saisonnier et saisonnière. La période choisie pour l'exposition permettra d'élaborer des partenariats avec les écoles et des collaborations avec les enseignant-e-s.

Cette exposition aura pour objectif principal de faire connaître de la population, grâce aux archives, les conditions d'accueil, de séjour et d'emploi liées au statut de saisonnières et saisonniers. Mise en forme par des artistes spécialistes des questions de mémoire, cette exposition proposera un traitement original et sensible de l'histoire du statut de saisonnières et de saisonniers.

Elle permettra en outre de valoriser la production culturelle liée à cette histoire (films, documentaires, musique, etc.), de collecter des témoignages pour «préserver» et valoriser la mémoire orale de cette histoire, et d'encourager la recherche scientifique et historiographique sur cette thématique. Enfin, cette exposition s'accompagnera d'événements et d'actions de sensibilisation, notamment auprès de publics jeunes n'ayant pas connaissance de cette partie de l'histoire, en cherchant à identifier d'éventuelles résonances avec les problématiques actuelles en matière de migration.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La vice-présidente:
Sandrine Salerno

Le maire:
Sami Kanaan

Annexes:

- Annexe 1: rapport «Etat des lieux des archives relatives aux saisonniers et saisonnières dans le contexte genevois»
- Annexe 2: Archives contestataires Collège du travail/Rosa Brux (p. 1817)
- Annexe 3: Budget du projet d'exposition Histoire(s) de saison (p. 1832)

**Etat des lieux des archives relatives
aux saisonniers et saisonnières
dans le contexte genevois**



(Interfoto)

Bruno Corthésy

avec la collaboration de Patrick Auderset

Rapport mandaté par la Ville de Genève
et réalisé sous l'égide
des Archives contestataires et du Collège du travail

avril 2016

Table des matières

Introduction	5
1. Synthèse	9
1.1. Contexte historique	9
1.2. Approche et méthode	14
1.3. Les lieux de conservation des archives	18
1.4. Contenu des archives	21
1.5. Types de sources exploitables en vue d'un hommage	26
1.6. Autres ressources disponibles	30
1.7. Evaluation des résultats en vue d'un hommage	31
2. Fiches descriptives des fonds d'archives ou des lieux de conservation	33
3. Tableau synthétique des dossiers d'archives	247
4. Annexes	277
Références aux mentions « saisonniers » et « saisonnières » dans : <i>Mémorial des séances du Grand Conseil</i> <i>Comptes rendus de l'Administration municipale</i> <i>Mémorial des séances du Conseil municipal de la Ville de Genève</i>	
5. Lieux de conservation ou personnes contactées	296
6. Liste de personnes-ressource	304
7. Bibliographie	305

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)

Motion: rendre hommage aux saisonniers

Introduction

Mandat

Le Conseil administratif de la Ville de Genève a reçu pour traitement la motion du Conseil municipal « Parce qu'ils ont construit la Suisse et Genève : rendons hommage aux saisonniers » (M - 891). Les demandes principales de cette motion sont :

- Organiser, en collaboration avec les associations des pays dont les ressortissants et les ressortissantes ont été concerné-é-s par le statut de saisonnier et saisonnière, une exposition publique sur cette thématique ;
- Rendre hommage aux personnes ayant bénéficié d'un statut de saisonnier et saisonnière au travers d'une œuvre d'art installée en un lieu public et qui permettra de rappeler aux générations futures cette partie de l'histoire de Genève et de la Suisse.

Afin de répondre à cette motion de la manière la plus complète possible et d'ouvrir des pistes pour sa concrétisation, le Service Agenda 21–Ville durable et le Service culturel, les deux services de la Ville de Genève chargés de la mise en œuvre de cette motion, ont constitué un comité de consultation en vue de formuler des pistes d'action. La première d'entre elles a été identifiée comme étant la valorisation des archives en lien avec la thématique.

Effectué sur la base d'un mandat octroyé aux Archives contestataires et au Collège du travail du 15 novembre 2015 au 29 février 2016, le présent rapport répond à cette demande de valorisation et offre un état des lieux des fonds d'archives concernant la présence des saisonniers et saisonnières à Genève, de l'entre-deux-guerres à la fin du XX^e siècle (1931-2002). Réalisée par Bruno Corthésy, historien indépendant, avec la participation de Patrick Auderset, cette recherche a été conduite sous la supervision d'un groupe de pilotage constitué de Stefania Giancane, archiviste aux Archives contestataires et Charles Magnin, membre des Archives contestataires et du Collège du travail, ainsi que Patrick Auderset, coordinateur du Collège du travail.

Auteurs et mandataires

Bruno Corthésy est historien indépendant actif dans le domaine de l'histoire en Suisse romande au XIX^e et XX^e siècles. Son activité comprend des publications, la mise sur pied d'expositions et la réalisation de films documentaires. Parmi ses recherches et publications :

- « Les années Schwarzenbach », avec Katharine Dominice, Luc Peter et Salvatore Bevilacqua, 2010, 52 min., production Connaissance 3.
- « Logement ouvrier », *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, 2009 (article et direction du cahier)
- « Une Suisse rebelle. 1968-2008 », avec Patrick Auderset, exposition au Musée historique de Lausanne (4.4.2008-10.8.2008) et au Museum.BL (12.9.2008 - 28.6.2008)
- rédaction de plus de 40 études historiques non publiées pour différentes instances publiques et privées.

Patrick Auderset est historien, coordinateur du Collège du travail. Ses activités touchent notamment à la conservation et à l'inventaire d'archives ainsi qu'à leur mise en valeur. Parmi ses activités et publications récentes :

- gestion du projet d'inventaire et de numérisation des archives sonores du Collège du travail (récits d'ouvriers et d'ouvrières, émissions radios), 2015.
- recherches iconographiques (Collège du travail, AEG, BPU), pour le livre d'Alexandre Elsig, *La Ligue d'action du bâtiment*, 2015.
- avec Marianne Enckell, co-commissaire de l'exposition « Sous le drapeau syndical 1845-2014. Les syndicats vaudois et leurs emblèmes » organisée au Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, Lausanne, 2014, et co-directeur du catalogue éponyme.

Les Archives contestataires sont une association créée en 2007 à Genève, qui collecte, inventorie et valorise les archives des mouvements sociaux du dernier tiers du XX^e siècle en Suisse romande. Elle conserve plus de 50 fonds d'archives totalisant une centaine de mètres linéaires et qui portent notamment sur les thèmes suivants : féminisme, anti-psychiatrie, mouvement étudiants, luttes antinucléaires, logement et urbanisme, immigration, antimilitarisme, agriculture biologique, contre-culture, médecine, santé publique. Les Archives contestataires ont créé une collection d'ouvrages intitulés « Présents du passé ». Dernier titre paru : Frédéric Deshusses, *Grèves et contestations ouvrières en Suisse, 1969-1979*, Archives contestataires & Editions d'en bas, 2014. Elles organisent en outre deux rencontres-débats par année. Les objets des dernières étaient : « Faire grève hier et aujourd'hui, entre histoire, actualité et parole militantes » et « Contester la prison, hier et aujourd'hui ».

Contact : Archives contestataires, rue de la Tannerie 2 bis, 1227 Carouge, 022 300 26 27,
infos@archivescontestataires.ch

Le Collège du travail est une fondation créée en 1978 à Genève par Lucien Tronchet pour préserver la mémoire du monde du travail. Présidée depuis 1998 par Charles Magnin, elle se charge de la conservation d'archives du monde du travail, de leur inventaire et de leur valorisation à travers des conférences, des publications et des expositions. Principaux fonds d'archives : Fonds Lucien Tronchet, Fonds Jean Treina, Fonds Jean Steinauer et Malik von Allmen, Fonds Colonie libre italienne de Genève, Fonds Comité d'aide aux réfugiés espagnols, Fonds Syndicat des personnes actives aux foyers (SPAF). Dernière publication : Alexandre Elsig, *La Ligue d'action du bâtiment*, Editions d'en bas Collège du travail, 2015.

Contact : Collège du travail, rue des Maraîchers 11, 1205 Genève, 022 328 64 95,
collegedutravail@bluewin.ch

Structure et mode d'emploi du dossier

Pour permettre une utilisation optimale des archives recensées, le présent dossier est divisé en plusieurs parties.

Après le Rapport de synthèse qui constitue la première partie du dossier, une deuxième partie réunit des fiches descriptives pour chaque fonds ou lieu de conservation, accompagnées d'un choix d'illustrations afin de donner une idée de l'aspect des documents.

La troisième partie offre un Tableau synthétique qui met en exergue les différents dossiers consultés. Ce tableau donne les informations de base concernant chaque dossier, en indiquant le contenu, la période concernée, la quantité et le lieu de conservation. Ce tableau existe aussi sous forme numérique de type Excel permettant une recherche « plein-texte » par mots-clés.

Dans la quatrième partie, nous proposons en annexe l'inventaire des références aux saisonniers et saisonnières dans le Mémorial des séances du Grand Conseil, les Comptes rendus de l'Administration municipale et le Mémorial des séances du Conseil municipal de la Ville de Genève, pour la période 1931-2002. Partiellement consultables par internet, ces documents sont parmi les sources premières à consulter afin de constituer l'histoire des saisonniers et saisonnières à Genève. Cet inventaire mériterait d'être étendu aux Rapports de gestion du Conseil d'Etat.

Intitulée « Lieux de conservation ou personnes contactées », la cinquième partie donne la liste de toutes les instances sollicitées avec l'indication des résultats obtenus et les coordonnées de contact nécessaires en cas de nouvelle consultation.

La sixième partie comprend la liste des personnes-ressource telles que définies ci-dessous.

La septième partie est formée par la bibliographie de travail établie en cours de recherches, sans prétention à l'exhaustivité.

1. Synthèse

1.1. Contexte historique

Le statut de saisonnier

Il est fréquent de confondre les saisonniers et saisonnières avec toutes les personnes qui ont immigré pour des raisons économiques en Suisse au cours du XX^e siècle. Bien qu'elle en constitue une part importante, la population des saisonniers et saisonnières ne recouvre pas l'ensemble de cette immigration. Prendre en compte la totalité de la population étrangère induit le risque d'occulter la singularité du statut de saisonniers et saisonnières par rapport aux autres formes d'immigration. En outre, compte tenu de la masse d'information existant sur l'immigration en Suisse, le danger est grand de se disperser et se perdre dans un flot incommensurable d'archives et d'études en passant à côté d'éléments spécifiques à cette population.

Pendant, il est difficile de dresser un bref historique du statut de saisonnier en raison de l'absence d'études spécifiques sur le sujet. Les saisonniers et saisonnières sont souvent évoqué-e-s dans la littérature consacrée à l'immigration, mais ne font pas l'objet d'une approche particulière, quand bien même leur situation se démarque considérablement de celle des autres personnes étrangères. A Genève, plusieurs mémoires ont été rédigés sur le sujet, mais il s'agit fréquemment d'études par nationalités, reposant sur des observations et des entretiens, et non sur des documents d'archives ou d'autres sources historiques. Nous nous permettons néanmoins de rappeler les éléments les plus déterminants de cette histoire sur la base de la bibliographie générale existante sur l'immigration en Suisse¹.

Le statut de saisonnier découle de la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers, promulguée sur le plan fédéral en 1931. C'est alors que sont instaurés les trois types de permis de séjour : saisonnier (A), annuel (B) et d'établissement permanent (C).

Le statut de saisonnier comprend les obligations suivantes :

- un séjour limité par contrat à neuf mois par an
- l'interdiction de changer d'employeur et de domicile pendant la saison

¹ Nous nous fondons ici principalement sur CERUTTI, Mauro, « Un secolo di emigrazione italiana in Svizzera (1870-1970), attraverso le fonti dell'Archivio federale », *Studi e fonti*, 20, 1994, pp. 11-141 ; FARRE, Sébastien, *La Suisse et l'Espagne : émigration espagnole et lutte anti-franquiste à Genève et en Suisse (1959 et 1964)*, Université de Genève, mémoire de licence en histoire, avril 1996 (non publié) ; MAILLARD, Alain, LEUENBERGER, Ueli, *Les damnés du Troisième Cercle : les Albanais de la Kosove en Suisse : 1965-1999*, Genève, 1999 ; PIGUET, Etienne, *L'immigration en Suisse. Cinquante ans d'entre-ouverture*, Lausanne, 2004.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1515

- l'interdiction du regroupement familial
- l'exclusion des assurances sociales, notamment des indemnités chômage

Pour celles et ceux qui en font l'objet, ces mesures ont pour conséquences directes et particulières de ne pouvoir prendre un logement à leur nom, puisqu'il est rare de pouvoir contracter un bail de neuf mois. De fait, les saisonniers et saisonnières sont le plus souvent dépendant-e-s de leur employeur ou de l'État pour se loger. De même, l'interdiction de changer d'employeur pendant la saison les prive de tout rapport de force dans la négociation des conditions de travail, faute de pouvoir partir chercher un autre emploi. Enfin, l'interdiction du regroupement familial contrevient à la Déclaration des droits de l'enfant, adoptée par les Nations Unies en 1959, qui proscriit de séparer les enfants de leurs parents (article 6). De fait, de nombreux couples sont amenés à venir travailler en Suisse de manière séparée, se présentant individuellement comme saisonnier ou saisonnière et mentant sur leur situation matrimoniale. Ils font également venir leurs enfants qui, de peur d'être dénoncés, vivent pendant des années cloîtrés dans leur habitation, avec l'interdiction de faire du bruit.

Le permis B permet un séjour permanent, mais doit être renouvelé chaque année. Le permis C est octroyé pour une durée indéterminée, pour autant qu'il n'existe aucun motif de révocation.



Soirée annuelle d'adieu aux saisonniers et saisonnières, organisée par la FOBB, 1956 (Collège du Travail, E4-146).

Quelques repères historiques

1931 Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers qui instaure officiellement le statut de saisonnier.

1946 48'808 saisonniers italiens sont recrutés pour travailler en Suisse.

1948 Des accords de recrutement sont signés entre la Suisse et l'Italie, qui prévoient, entre autres, la possibilité d'obtenir un permis d'établissement après 10 ans de séjours saisonniers consécutifs. Cette année-là, la moitié des immigré-e-s entrent en Suisse avec le statut de saisonnier.

1963 Des quotas annuels maximum de saisonniers et saisonnières sont établis.

1964 Un nouvel accord, plus favorable aux immigré-e-s, est établi entre l'Italie et la Suisse. La durée des séjours saisonniers nécessaire à l'obtention d'un permis d'établissement passe de 10 à 5 ans. La Suisse se tourne alors vers l'Espagne afin de négocier l'importation d'une main-d'œuvre moins avantagée.

1970 et 1974 Le peuple est appelé à voter sur les initiatives Schwarzenbach visant à limiter la population étrangère en Suisse à respectivement 10% et 12% de la population totale. La faiblesse de la majorité rejetant le projet en 1970 (54 % au niveau fédéral, 60.3% à Genève) crée un profond malaise au sein des communautés immigrées. La seconde initiative est rejetée à une bien plus large majorité (65,8% au niveau fédéral, 76,2% à Genève).

1974 Le choc pétrolier stoppe l'immigration et le non-renouvellement des contrats saisonniers permet d'amortir les effets du chômage en Suisse.

1976 A l'instar des Italien-ne-s en 1964, les saisonniers et saisonnières d'autres nationalités obtiennent le droit de transformer leur permis en autorisation annuelle après cinq saisons consécutives.

1981 L'initiative "Etre solidaires" est soumise au vote. Elle tend à accorder aux personnes étrangères en tout les mêmes droits qu'aux Suisses et aux Suissesses, à l'exception principalement du droit de vote et d'éligibilité. De fait, le statut de saisonnier serait aboli, par le libre choix d'établissement, d'emploi et de regroupement familial. L'initiative est cependant massivement rejetée par 83.8 % des votant-e-s (75.9 % à Genève).

2002 L'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union Européenne abolit le statut de saisonnier.

Quelques repères statistiques

De la fin de la Deuxième Guerre Mondiale au début du XXI^e siècle, la proportion des saisonniers et saisonnières tend constamment à diminuer en comparaison du pourcentage de la population étrangère active: 26,5% en 1957, 19,7% en 1967, 10,3% en 1977, 13,9% en 1987.

En 1967, leur nombre est de 153'510 (dont 83,3% d'Italien-ne-s); il chute en 1977 à 67'280 (37% d'Italien-ne-s, 26,8% de Yougoslaves, 23,3% d'Espagnol-e-s) pour remonter en 1987 à 114'640 (30,3% de Yougoslaves, 28,1% de Portugais-e-s). En 1997, la population saisonnière ne compte plus que 28'000 personnes.

Les secteurs économiques concernés sont principalement le bâtiment, l'agriculture et l'hôtellerie-restauration ; dans une moindre mesure l'industrie. Souvent occultées par les clichés liés au sujet, les femmes représentent une part importante des personnes saisonnières.

Les saisonniers et les saisonnières à Genève

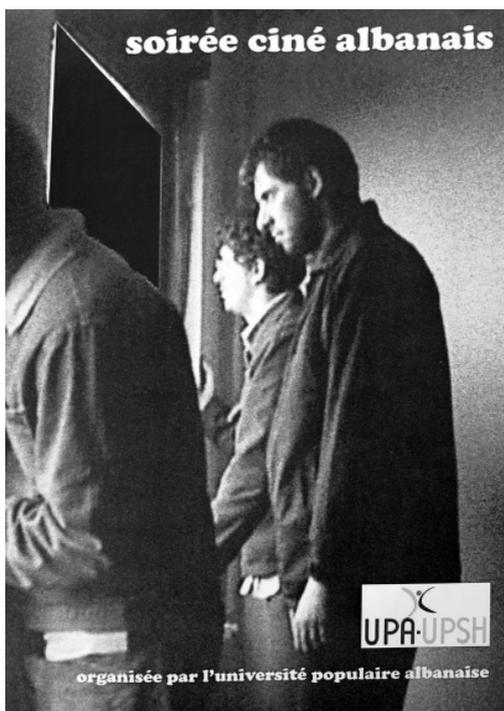
La Ville et le Canton de Genève connaissent une situation et une évolution de la population saisonnière globalement comparables au reste de la Suisse. Suivant une tradition relativement ancienne, c'est d'abord d'Italie que proviennent les travailleurs et les travailleuses saisonniers. Au sortir de la Deuxième Guerre Mondiale, l'essor de la construction qui accompagne la prospérité économique entraîne une forte augmentation du nombre d'ouvriers du bâtiment. Cependant, les saisonniers sont aussi présents dans l'agriculture et l'industrie, comme chez Hispano-Suiza. En 1960, les personnes d'origine italienne en Suisse représentent un tiers de la population étrangère, saisonnière ou non.

Dès le début des années 1960, en corrélation avec les accords passés entre la Suisse et l'Espagne, la population espagnole en Suisse connaît un important essor. Par sa position géographique, Genève représente le premier lieu d'arrivée des Espagnol-e-s. De fait, la plus grande communauté espagnole de Suisse se trouvera à Genève. Elle est active principalement dans l'hôtellerie et la métallurgie.

Les personnes de nationalité yougoslave arrivent à Genève à la fin des années 1960, leur gouvernement acceptant d'octroyer des passeports pour l'étranger à partir de 1965. Ces personnes sont majoritairement albanophones, issues du Kosovo et de Macédoine. Du fait des réseaux de

connaissance et de solidarité, elles proviennent presque exclusivement de deux districts, Gjlane et Viti, et atteignent le nombre de 10'000 à la fin des années 1980.

Dès le début des années 1960, plusieurs mouvements de protestation ont lieu contre les conditions de vie des saisonniers et saisonnières. Pétitions, manifestations et menaces de grève dénoncent leur situation, principalement au travers des problèmes de logement. Des actions sont également lancées par des ouvriers suisses à l'encontre des saisonniers et saisonnières, perçus comme une concurrence déloyale sur le marché de l'emploi.



Affiche pour des projections de films albanais, organisées par l'Université populaire albanaise, s.d. (UPA-Rinia).



Saisonniers espagnols en grève, 7 avril 1970 (Centre d'iconographie genevoise, Fonds Christian Murat).

Le 11 janvier 1974, le député socialiste Emilio Luisoni dépose une motion demandant la suppression du statut de saisonnier. Cette motion est acceptée par le Grand Conseil qui charge le Conseil d'Etat de la présenter au Conseil fédéral. De fait, le nombre de saisonniers et saisonnières tend à diminuer par la suite dans le Canton de Genève, jusqu'à l'abolition complète de ce statut en 2002 au niveau fédéral.

1.2. Approche et méthode

La présente recherche a pour but d'établir un état des lieux des fonds d'archives concernant les saisonniers et saisonnières à Genève. La périodisation, les limites du corpus et la méthode d'approche ont été définies d'entente avec le groupe de pilotage. Ce rapport prend en compte l'entier de la période durant laquelle a existé le statut de saisonnier, soit de 1931, avec la promulgation d'une nouvelle loi fédérale sur les étrangers, à 2002, année de l'abolition du statut de saisonnier au niveau fédéral.

Les lieux d'archives consultés se répartissent entre les archives publiques relevant de la Ville ou du Canton de Genève (Archives de la Ville de Genève, Archives d'Etat de Genève, Bibliothèque de

Genève, diverses archives communales, etc.), les archives privées (syndicats, associations, églises, etc.) et des archives situées hors de Genève, mais susceptibles de documenter la situation genevoise (Archives économiques suisses à Bâle, Archives fédérales à Berne, Archives sociales suisses à Zurich, etc.). Dans l'ensemble, ce sont 53 structures qui ont été contactées, puis, le cas échéant, visitées (voir la liste au chapitre 5).

Afin de garantir une large approche du sujet et une pluralité des points de vue, ont été contactés des lieux d'archives relevant d'instances variées, qui peuvent être divisées de la manière suivante :

- archives administratives
- archives patronales
- archives syndicales
- archives communautaires (associations d'immigré-e-s)
- archives des Eglises
- archives sociales (organismes d'assistance)
- archives militantes
- autres archives

De par sa nature juridique et les nombreuses mesures de contrôle qu'il a entraînées, le statut de saisonnier a engendré une énorme quantité d'archives administratives, occupant plusieurs mètres linéaires. Les archives publiques, qui ont collecté les documents émis par les différents départements et services, cantonaux ou communaux, constituent donc un lieu primordial d'investigation.

Les employeurs, protagonistes déterminants dans la venue des saisonniers et saisonnières en Suisse, ont également eu à gérer une importante documentation administrative. Il y a donc lieu d'examiner ce qui peut être conservé dans les archives d'entreprise ou les archives patronales, pour autant qu'elles soient consultables.

Les syndicats ont eu une attitude ambivalente vis-à-vis des saisonniers et saisonnières. Ils ont essayé d'en restreindre le nombre, les percevant comme une forme de concurrence. Ils les ont aussi admis comme des personnes susceptibles d'être recrutées. Enfin, ils les ont considérés comme une catégorie d'ouvriers et d'ouvrières nécessitant des défenses et des revendications spécifiques. Les syndicats ont conservé des archives considérables, qu'il est indispensable d'explorer.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1521

Les différentes communautés d'immigrés et d'immigrées en Suisse se sont très souvent constituées en associations nationales ou régionales, qui ont conservé des archives de nature variable. Bien qu'il ne semble pas y avoir eu d'associations spécifiques aux saisonniers et saisonnières, les structures mises en place par les communautés étrangères apparaissent toutefois comme une piste à suivre.

La prise de conscience progressive du problème social que représente le statut de saisonnier donne lieu dès les années 1960 à l'intervention d'organismes d'assistance. Qu'ils soient généralistes ou spécialisés, ces organismes ont également conservé des archives qui peuvent être utiles. Dans le même ordre d'idées, les Eglises ont joué un rôle important dans les défenses des saisonniers et saisonnières. Enfin, les mouvements militants ont également développé une réflexion et des actions propres au statut de saisonnier, avec pour but son abolition définitive. Ces collectifs ont souvent laissé une documentation abondante.



Extrait d'*Abolition du statut de saisonnier*,
Comité pour l'abolition du statut de
saisonnier, dessin signé Bio, s.d.
(Archives d'Etat de Genève, MPI 4.26).

Etant donné les divers usages qui pourront être faits de cette recherche (exposition, livre, œuvre d'art, etc.), il y avait également lieu de prendre en compte les différents supports susceptibles d'apporter des éléments d'information. C'est pourquoi nous avons été attentifs à la variété des types de documents existants, soit :

- manuscrits, correspondance, communiqués, circulaires, etc.
- photocopiés, imprimés, etc.
- dessins, caricatures, etc.
- tracts, affiches

Motion: rendre hommage aux saisonniers

- photos
- films, production audio-visuelles
- enregistrements sonores

Désirant adopter une démarche qualitative et pas seulement quantitative, nous avons prédéfini une série de thèmes auxquels il s'agissait d'être attentif durant la recherche, tant le volume de certains domaines risquait de masquer par leur ampleur certains aspects plus discrets du sujet. Ces thèmes ont été formulés de manière intuitive, sur la base des connaissances sur la question de l'immigration et du monde du travail, tant les études spécifiques sur les saisonniers et saisonnières font encore défaut. Les thèmes qui ont guidé notre observation sont les suivants :

- le travail
- le logement
- la vie quotidienne
- les loisirs
- les femmes
- les enfants
- la famille
- l'école
- la vie syndicale
- les débats et les luttes politiques

Etant donné les délimitations du mandat, cette recherche ne couvre pas certaines sources, quand bien même elles seraient nécessaires à une exploration complète du sujet. Au vu de la masse de travail que cela représenterait, leur étude constituerait des projets de recherche en soi. Voici, à notre avis, les démarches qu'il y aurait encore lieu d'entreprendre :

- établir une bibliographie complète et commentée de l'immigration en Suisse, mettant en exergue ce qui a trait au statut de saisonnier
- dépouiller la presse (ses archives sont aujourd'hui souvent accessibles sur Internet, ce qui en facilite grandement l'exploration)
- établir l'inventaire des films, des productions audio-visuelles et des enregistrements sonores (il s'agit de sources extrêmement importantes et abondantes. Leur accessibilité par Internet,

notamment sur le site de la RTS, en rend aujourd'hui la consultation beaucoup plus aisée qu'il y a peu de temps encore).

- recueillir une information orale auprès de témoins, hommes et femmes, encore très nombreux, mais voués à disparaître à relativement brève échéance.

1.3. Les lieux de conservation des archives

Dans l'ensemble, nous avons constaté que le volume des archives relatives aux saisonniers et saisonnières est considérable, compte tenu de l'étendue de la période (1931-2002) et des nombreuses instances concernées. Il faut cependant relever d'emblée que les termes de « saisonnier » ou de « saisonnière » ne constituent que rarement des catégories d'archivage. Peu d'index ou de registres les utilisent pour décrire le contenu des dossiers. Il faut alors recourir à toute une série de termes génériques et, à partir de ceux-ci, opérer par recoupements. Les appellations produisant le plus de résultats sont : main-d'œuvre étrangère, immigrés, travailleurs étrangers, travailleurs italiens, espagnols, portugais, yougoslaves, etc. On court cependant le risque de prendre en compte l'ensemble des archives relatives à l'immigration, qui sont encore bien plus considérables et qui ne se limitent pas au seul domaine des saisonniers et saisonnières. En allemand, le terme *Saisonnier* peut parfois être utilisé, mais il n'est pas le plus fréquent. Il y a lieu de chercher également sous les termes : *Arbeitsmigration, Aufenthaltler, Ausländische Arbeitskräfte, Ausländischer Arbeitnehmer, Einwanderung, Gastarbeiter, Immigranten, Saisonarbeiter, Saisonarbeitskräfte*, etc.

Les archives relatives aux saisonniers et saisonnières se présentent sous des formes extrêmement variées, couvrant l'ensemble du spectre qui va de l'inventaire détaillé à l'entreposage en vrac. On peut dire grossièrement que ce sont les archives publiques et autres centres d'archives constitués, comme les Archives contestataires et le Collège du travail, qui offrent l'accessibilité, l'identification et la consultation la plus aisée. La plupart des fonds y sont inventoriés et décrits sur des bases de données visibles sur Internet. Il demeure cependant certains fonds de grandes ampleurs et d'une importance de premier plan qui, en raison de leur dépôt récent, ne sont pas encore inventoriés et de fait difficilement consultables. Il en est ainsi aux Archives d'Etat de Genève des fonds de la Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH), de la Communauté de travail pour l'accueil et l'intégration des étrangers (CCSI) ou de la Fondation pour l'intégration des immigrés (FINIM). Il est toutefois possible d'en prendre connaissance en se rendant directement dans les dépôts avec l'aide du personnel d'archives.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)

Motion: rendre hommage aux saisonniers

Par ailleurs, les démarches entreprises auprès des archives communales du canton de Genève ont donné des résultats décevants. Cette situation découle probablement de l'absence d'indexation sous le terme « saisonnier ». En poursuivant l'exploration, il devrait certainement être possible de trouver plus d'éléments, notamment en effectuant des recherches par rapport à un thème précis, comme, par exemple, les sites de baraquements dont presque toutes les communes de la périphérie urbaine étaient pourvues.



Baraquements pour saisonniers à Meyrin, 1971 (Centre d'iconographie genevoise, Fonds Christian Murat).

Il ne nous a pas été possible d'accéder à des archives patronales. Aux démarches que nous avons faites auprès de la Fédération romande des entreprises, de la Société des hôteliers genevois et d'AgriGenève, l'association faitière de l'agriculture genevoise, il nous a été répondu que leurs archives ne contenaient aucun document en lien avec les saisonniers et saisonnières. Nous avons cependant consulté les archives de la Chambre de commerce aux Archives d'Etat et le fonds des Ateliers de Sécheron aux Archives de la Ville de Genève, avec certains résultats.

En revanche, les démarches effectuées auprès des organisations syndicales, qui ont conservé dans leurs propres locaux leurs archives ou celles émanant d'autres structures syndicales, se sont avérées fructueuses. Ces organisations, telles que la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), le Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) et l'Université ouvrière de Genève

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1525

(UOG), ne possèdent pas toujours un plan d'archivage très systématique, mais il est assez facile d'y retrouver des dossiers en lien avec notre sujet. Les syndicats sont en outre parmi les seules institutions qui ont constitué des groupes de travail spécifiquement consacrés aux saisonniers et saisonnières.

Les organismes d'assistance conservent des archives extrêmement importantes. Cependant, pris par l'urgence de leur vocation première, ils n'ont souvent pas pu se consacrer à leur classement. Ces archives sont de fait d'un abord assez difficile et paraissent parfois lacunaires. Il en est ainsi pour l'Armée du Salut, Caritas et le Centre social protestant, qui ont pris en charge plusieurs lieux d'habitation pour saisonniers et saisonnières, mais dont le travail de gestion pour ces lieux n'apparaît pas dans la documentation conservée. Caritas présente en outre la particularité, qui risque cependant de se généraliser à l'avenir, d'avoir confié la conservation de ses archives à une entreprise privée. Ce mode de faire entraîne malheureusement pour le chercheur ou la chercheuse des démarches administratives, des délais et des frais de manutention qui entravent l'avancée des investigations. Le Centre de contact Suisses-Immigrés, spécifiquement créé pour soutenir les travailleurs et travailleuses étrangers, fait exception et possède des archives particulièrement riches, documentant une activité importante en lien direct avec les immigré-e-s, notamment avec les saisonniers et saisonnières.

Bien qu'il ait existé et qu'il existe encore des communautés religieuses s'adressant spécifiquement aux italophones, hispanophones et lusitanophones, nous n'avons pas trouvé d'archives portant sur notre sujet au sein de ces institutions. Il semble qu'elles n'aient conservé que peu d'archives en général.

De même, de nombreuses associations d'immigrés et immigrées se sont créées ou développées durant la période qui nous intéresse. Toutefois, elles ne possèdent pas non plus d'archives en rapport avec le sujet. Cela peut s'expliquer par le fait que ces associations ont souvent été fondées et animées par des personnes au bénéfice d'une autorisation de séjour plus durable. Les saisonniers et saisonnières ne se trouvaient donc que rarement représentés en leur sein.

Hors de Genève, il existe de nombreuses institutions d'envergure nationale susceptibles de conserver des archives concernant aussi Genève. Nous avons ainsi exploré les fonds déposés aux Archives économiques suisses, à Bâle, aux Archives fédérales, à Berne, et aux Archives sociales suisses, à Zurich. Ces archives offrent une documentation intéressante concernant la gestion administrative de l'immigration, l'énorme production analytique de la situation de l'immigration en Suisse, l'action des

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)

Motion: rendre hommage aux saisonniers

syndicats, des associations d'immigré-e-s et des comités d'initiatives au niveau national. Cependant, les documents concernant directement Genève s'y révèlent très rares.

1.4. Contenu des archives

En fonction du type d'archives consultées, la nature des fonds examinés s'avère très variée. En outre, certains fonds se recoupent, tant les mêmes organisations et les mêmes personnes pouvaient être actives dans différentes organisations. Eu égard aux nombres d'instances concernées par la problématique du travail saisonnier, il est possible de dresser différentes catégories d'archives.

Les sources parlementaires

La question de la main-d'œuvre étrangère fait l'objet de nombreux débats parlementaires, aux plans fédéral, cantonal et communal. Outre les lois et règlements qui en découlent, les réponses des exécutifs aux questions, les rapports de commission et les débats sont fréquemment l'occasion de dresser des historiques et de faire un état de la situation. Nous publions ci-après un recensement des séances relatives au travail saisonnier au sein du parlement cantonal et du Conseil municipal de la Ville de Genève (voir Annexes mentionnées au point 4).

A ces sources s'ajoute une riche documentation extra-parlementaire liée aux votations populaires portant sur les étrangers et étrangères en Suisse. Constituée d'affiches, de tracts, de divers textes, cette documentation abondante connaît évidemment des pics autour des deux initiatives Schwarzenbach en 1970 et 1974, ainsi qu'à propos de l'initiative « Etre solidaires » en 1981.

Les archives administratives

La mise en place du système des différents permis de séjour, puis des contingentements, amène à la création d'une énorme machine bureaucratique, aux niveaux fédéral et cantonal. Au niveau fédéral, sont concernés principalement le Département fédéral des affaires étrangères, le Département fédéral de justice et police, le Département fédéral de l'économie, l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT, aujourd'hui SECO) et la Police fédérale des étrangers.

Au niveau genevois, interviennent le Département cantonal en charge de l'économie, l'Office cantonal de placement et le Contrôle de l'habitant. Dès 1953, Genève se dote d'une commission tripartite de surveillance du marché de l'emploi qui réunit autorités cantonales, représentants

patronaux et syndicaux, pour déterminer, au moment de l'institution des contingents, les effectifs attribués à chaque secteur économique. Il en découle une masse considérable de rapports, circulaires, listes de personnes, correspondance entre autorités et entrepreneurs, etc. Outre les informations factuelles et statistiques que fournissent ces sources, certaines d'entre elles, au-delà de leur aridité ou de leur hermétisme, ne sont pas dépourvues d'une remarquable force d'expression ou d'une grande charge émotive.



Polycopié du Comité pour
l'abolition du statut de
saisonnier, s. d. (Archives d'Etat
de Genève, MPI 4.26).

A travers ces archives apparaît d'emblée l'extrême acuité de la question du logement. Parmi les signes les plus visibles de la présence des saisonniers et saisonnières, les baraquements font débat, exigent des projets de construction, entraînent l'établissement de règlements et suscitent dans la population des pétitions. L'Etat s'y consacre énergiquement et entretient une correspondance abondante avec entrepreneurs et propriétaires d'immeubles afin de garantir l'hébergement d'acteurs et d'actrices indispensables à l'économie.

Les archives policières

Se confondant avec les archives administratives, les archives policières constituent un aspect qu'il y a lieu de mettre en évidence en raison du contrôle extrêmement vaste et strict exercé sur la population saisonnière, dont les dates d'entrée et de sortie du territoire étaient, en collaboration avec les douanes, rigoureusement fixées et vérifiées. Apparaissant peu à travers une première exploration des sources, mais nécessitant une investigation plus poussée, l'interdiction faite aux saisonniers et saisonnières d'avoir toute activité politique a dû certainement produire une certaine quantité de documents. De même, la surveillance exercée par des gouvernements étrangers sur leurs propres ressortissant-e-s, attestée par de rares éléments, mériterait des recherches plus approfondies. Pour des questions de délais de consultation, la consultation des dossiers relatifs aux expulsions, notamment celles d'enfants clandestins, exige une demande d'autorisation.

Dans le même ordre d'idée et pour les mêmes raisons, sont difficilement consultables les archives du Département de l'instruction publique concernant les enfants clandestins scolarisés et les archives médicales découlant de la visite sanitaire à la frontière, qui ont certainement dû représenter une masse documentaire considérable. Des demandes de dérogation devraient être faites pour y accéder. En raison des délais imposés à cette recherche, nous n'avons pas pu entreprendre ces démarches.

Les archives patronales

Seuls les documents versés dans les archives publiques ont pu être consultés. Les Archives d'Etat de Genève ont reçu en dépôt les archives de la Chambre de commerce qui contiennent de nombreuses informations diffusées auprès de ses membres sur les changements de réglementations, les prises de position de cette institution et de ses membres vis-à-vis de ces changements, la participation financière des entreprises au logement des saisonniers et saisonnières ou des actes de dénonciation de travailleurs en situation illégale. Il existe également des archives d'entreprises, comme celles des Ateliers de Sécheron versées aux Archives de la Ville de Genève ou celles de l'entreprise Tagini conservées aux Archives de la commune de Carouge. Ces fonds, peut-être épurés avant dépôt, sont étonnamment peu loquaces sur la présence de saisonniers et saisonnières au sein du personnel. Enfin, les Archives économiques suisses possèdent de nombreux fonds d'entreprises, mais aucune d'entre elles n'était située dans le canton de Genève.

Faute d'avoir eu accès aux archives patronales (Fédération romande des entreprises, Société des hôteliers genevois, AgriGenève), il ne nous est pas possible de savoir ce qu'elles peuvent contenir,

mais il nous est difficile de croire que les instances précitées n'aient rien conservé concernant les saisonniers et saisonnières, que ce soit en matière de commissions paritaires, de modifications de la législation ou de votations populaires.

Les archives syndicales

Les archives syndicales sont extrêmement riches sur la question du travail saisonnier. Les plus importantes et les plus facilement accessibles sont certainement celles de la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB), déposées et inventoriées aux Archives d'Etat de Genève. Elles traitent, entre autres, de la position à adopter à l'égard des saisonniers et saisonnières, des commissions paritaires, de l'accueil à la frontière, du travail d'information et de recrutement, des conditions de logement et de regroupement familial, ainsi que de l'organisation de fêtes. Les archives du Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) fournissent également une documentation très riche, reprenant au gré des fusions les archives d'autres syndicats, couvrant les mêmes thématiques et y ajoutant les questions de la formation et des collaborations avec d'autres institutions (notamment le Centre de contact Suisses-Immigrés/CCSI). A relever encore l'existence des archives de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), de la Fédération des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation (FCTA), de la Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH), de l'Université ouvrière de Genève (UOG), de l'Union des syndicats du canton de Genève (USCG) et des notices biographiques du Fonds Steinauer et Von Allmen.

Les archives sociales

Outre les institutions caritatives traditionnelles, telles que l'Armée du Salut, Caritas et le Centre social protestant (CSP), émergent dans les années 1970 et 1980 des organisations se vouant spécifiquement à l'aide aux personnes migrantes. Parmi celles-ci, le Centre de contact Suisses-Immigrés (CCSI) est certainement la structure qui conserve le plus d'archives concernant notre sujet, en se consacrant à une activité d'information et d'assistance dans les domaines des permis de séjour, de la scolarisation, de la formation, du regroupement familial et des assurances sociales. Sont également consultables les archives de la Communauté de travail pour l'accueil et l'intégration des étrangers et celles de la Fondation pour l'intégration des immigrés. Déposées aux Archives d'Etat de Genève, elles n'ont cependant pas encore bénéficié d'un inventaire, ce qui rend difficile le repérage des documents dans des cartons étiquetés de façon très laconique.

Les archives des communautés et des Eglises

Les nombreuses associations créées dans les différentes communautés nationales, régionales ou linguistiques ne semblent pas avoir conservé beaucoup d'archives, certainement en raison de la difficulté d'en assurer le suivi au gré des changements de directions ou de locaux. Certaines d'entre elles ont cependant diffusé des bulletins qui peuvent constituer une source intéressante, mais il est parfois malaisé d'en retrouver une collection complète.



Cours d'alphabétisation, s.d. (photo CIRIC, Caritas, C00036AU000047).

Les Eglises ont également été actives dans le domaine de l'aide aux migrant-e-s, et parfois aux saisonniers et saisonnières. Les démarches entreprises auprès de ces institutions n'ont toutefois pas apporté les résultats escomptés, mais il y aurait certainement lieu de les approfondir.

Les archives militantes

Au cours des années 1970, plusieurs groupes d'extrême-gauche, tels que le Mouvement socialiste autonome (MSA) ou l'Organisation de lutte pour le communisme (OLC), intègrent le statut de

saisonnier comme un thème de réflexion et de revendication. La prise en compte de ce groupe social donne lieu à une importante production de textes, de photocopiés, de tracts et d'affiches. Le Comité pour l'abolition du statut de saisonnier (CASS) est créé pour se dédier entièrement à cette question, en produisant notamment plusieurs publications. De nombreuses autres publications, souvent reproduites de façon artisanale, semblent être le fait de travailleurs et travailleuses immigré-e-s déjà pourvus d'une expérience militante dans leur pays d'origine. Afin de s'adresser plus facilement aux saisonniers et saisonnières, ces publications sont fréquemment éditées en italien, espagnol ou portugais. Certains documents témoignent également de l'organisation de groupes autonomes de saisonniers au sein même des baraques. Enfin, un courant à forte sensibilité sociale au sein des institutions religieuses conduit à des actions militantes comme l'occupation des églises du Sacré-Cœur et du Lignon pour protester contre la situation de la population étrangère et les initiatives xénophobes lancées par James Schwarzenbach.

Dans les délais imposés par le mandat, nous n'avons pas eu le temps d'explorer les archives des partis politiques et d'examiner dans quelle mesure elles renferment des éléments touchant aux saisonniers et saisonnières. Il serait certainement nécessaire, afin d'approfondir la recherche, de pousser les investigations aux divers partis représentés alors à Genève (Parti démocrate-chrétien, Parti libéral, Parti radical, Parti socialiste, Parti du Travail, Vigilance, etc.).

1.5. Types de sources exploitables en vue d'un hommage

La documentation recensée se présente sous une grande variété de formes, propres à être montrées dans le cadre d'une exposition, à être reproduites en vues d'une publication ou à être exploitées de toute autre manière. Nous dressons ci-dessous l'inventaire des différents types de documents découverts :

Photographies

Des documents photographiques sont présents dans différentes archives, principalement auprès du collectif Interfoto, du Centre d'iconographie genevoise et des Archives contestataires (fonds Edipresse-Corthésy). Un certain nombre de thèmes s'imposent de manière emblématique: l'arrivée des saisonniers et saisonnières à la gare de Cornavin, le passage de la visite sanitaire, les baraques vues de l'extérieur et les conditions de vie à l'intérieur de celles-ci, ainsi que les fêtes de départ. Les archives d'Interfoto sont sans aucun doute les plus remarquables, par leur qualité et par des sujets

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)

Motion: rendre hommage aux saisonniers

sortant des images convenues. Elles montrent également des manifestations politiques animées par des saisonniers et saisonnières, des locaux syndicaux, une école clandestine et des lieux de sociabilité.



Saisonniers attendant la visite sanitaire à leur arrivée à Genève, 1961 (Centre d'Iconographie genevoise, Fonds Mick Desarzens).

Affiches

La production d'affiches est particulièrement importante lors des votations portant sur la question des étrangers, notamment lors des initiatives Schwarzenbach de 1970 et 1974, et de l'initiative « Etre solidaires » en 1981. La Bibliothèque de Genève en conserve une grande collection, comprenant également des affiches relatives à des campagnes politiques propres à Genève. Il existe également de nombreuses affiches ou affichettes dispersées entre les différents fonds syndicaux ou militants, réalisées souvent de façon artisanale et appelant à participer à des manifestations, des actions ou des fêtes.

Tracts

Les différents fonds syndicaux et militants renferment de nombreux tracts, parfois illustrés, conçus de façon professionnelle ou totalement artisanale. Ces tracts sont souvent rédigés en plusieurs langues afin d'être accessibles à la plupart des travailleurs et des travailleuses immigrés.

Dessins et caricatures

Tracts, photocopiés et périodiques sont abondamment illustrés de dessins, qui semblent être parfois le fait de militant-e-s ou des immigré-e-s eux-mêmes. Au-delà de l'intérêt intrinsèque des messages portés par ces dessins, ils sont aussi représentatifs d'une forme d'expression peut-être plus accessible à tout à chacun que le discours écrit.



Extrait de *Non au statut de saisonnier. Critique du message du Conseil fédéral sur la L.Etr.*, dessin signé Jose Luis, s.d. (Archives d'Etat de Genève, MPI 4.26).

Plans

La réalisation de logement pour saisonniers et saisonnières donne lieu à plusieurs dossiers de construction, conservés aux Archives d'Etat ou dans les communes. Ces dossiers comprennent des plans de situation, des plans de construction, des coupes et des élévations qui rendent compte de l'ampleur des sites d'implantation et de l'organisation interne de ce type d'habitation.

Publications

La question des saisonniers et saisonnières provoque dans les années 1970 et 1980 de nombreuses publications, sous forme de photocopiés ou d'imprimés. Ces publications sont souvent illustrées de photographies ou de dessins. Leurs couvertures en elles-mêmes sont significatives par la force expressive qui leur est donnée. La collection la plus complète de ces publications se trouve certainement aux Archives contestataires.

Documents administratifs (lettres de demandes d'emploi, tampons, recensements, tableaux statistiques, prospectus, circulaires, etc.)

Par nature, les documents administratifs se prêtent peu à être exposés. En l'absence de leurs contextes, ils peuvent paraître rébarbatifs et absconds. Cependant, il existe un certain nombre de documents relatifs aux saisonniers et saisonnières qui, visuellement même sans examen minutieux,

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)

Motion: rendre hommage aux saisonniers

possède une grande force expressive : listes de saisonniers et saisonnières admis-e-s ou refusé-e-s à l'entrée en Suisse, lettres accompagnées de photos passeport sollicitant un emploi en Suisse ou apposition d'un tampon décidant, sans recours possible, du destin d'une personne.

Films et productions audio-visuelles

Les saisonniers et saisonnières ont donné lieu à des documentaires remarquables et frappants dans les années 1960 et 1970, comme « Siamo Italiani » d'Alexander J. Seiler, Rob Gnant et June Kovach (1964) ou « Braccia si, uomini no » de Peter Ammann et René Burri (1970), et plus récemment avec « Statut Saisonnier » d'Alex Mayenfisch (2003). En outre, dès les années 1960, la télévision consacre de nombreux reportages aux étrangers et étrangères en Suisse, parmi lesquels les saisonniers et saisonnières ne sont pas absent-e-s. Au fil du temps, cette production constitue une masse considérable, de l'ordre de plusieurs reportages par année. Dans le cadre de cette recherche, il n'était pas prévu d'en dresser l'inventaire. Nous en donnons cependant une liste, loin d'être exhaustive, en complément de la bibliographie. Faire des recherches sur la base de ces films est devenu aujourd'hui relativement aisé grâce aux bases de données accessibles sur internet (<http://www.rts.ch/archives>) ou aux Archives fédérales où il est possible d'en consulter une grande quantité. Dans le cadre d'une exposition ou d'un autre projet, il s'agit de sources présentant évidemment un intérêt majeur.

Enregistrements sonores

Le Collège du travail possède cinq enregistrements sonores constitués de témoignages évoquant la condition de saisonniers et saisonnières. Un rapide sondage dans les fonds audio de la RTS n'a fourni que quelques documents relatifs aux saisonniers et saisonnières. D'autres documents pourraient certainement être trouvés dans les nombreux enregistrements touchant aux questions d'immigration. A signaler également l'émission « Per i lavoratori italiani in Svizzera », conservée dans les archives de la RSI.

Il est à noter que nous n'avons au cours de nos recherches découvert aucun objet ou autre élément tridimensionnel qui puisse témoigner de l'histoire des saisonniers et saisonnières, si ce n'est évidemment les baraques dont certaines existent encore. Etant donné la précarité et la pénibilité de la vie de saisonniers et saisonnières, il est compréhensible que peu de personnes aient conservé de « souvenir » de cette expérience. Cependant, il serait peut-être possible de pallier cette absence par des investigations auprès des personnes encore présentes en Suisse, ou rentrées dans leur pays, et ayant travaillé comme saisonniers ou saisonnières.

1.6. Autres ressources disponibles

Signalons enfin qu'aux cours des contacts pris en vue de cette recherche, il s'est manifesté un grand intérêt pour le sujet. Toutes les personnes sollicitées ont émis le vœu d'être tenues au courant des résultats qui en découleront.

Plus particulièrement, le collectif de photographes Interfoto était très intéressé à s'investir, le cas échéant, dans un éventuel projet, suivant des modalités qui restent à définir. Le COM.IT.ES (Comitato degli Italiani all'Estero), organe des représentants et des représentantes politiques des Italiens et des Italiennes à l'étranger, s'est également déclaré prêt à mettre des moyens à disposition pour la réalisation ou la promotion du projet à définir.



Affichette pour deux jours d'animation autour du statut de saisonniers, Comité pour l'abolition du statut de saisonnier, s.d. (Archives contestataires, 039_BCD_350).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)

Motion: rendre hommage aux saisonniers

Par ailleurs, nous insérons dans ce dossier une liste de personnes, dont les noms sont apparus fréquemment au cours de nos recherches et qui sont certainement détentrices d'informations permettant de pousser plus loin les investigations. Dites « personnes-ressource », ces acteurs et actrices sociales se sont souvent trouvés, dans les milieux associatifs, syndicaux ou militants, en contact avec les différentes instances concernées et possèdent une vue d'ensemble de la question que n'offrent pas toujours les sources d'archives.

1.7. Evaluation des résultats en vue d'un hommage

Au vu des documents recensés, il paraît évident qu'il existe suffisamment de matière susceptible d'être exploitée en vue d'un hommage, que ce soit sous la forme d'un livre, d'une exposition ou d'une production audio-visuelle. Cette matière est à la fois abondante, variée et expressive. Elle est cependant extrêmement dispersée et parfois difficilement saisissable. Il y a lieu de souligner à nouveau que les saisonniers et saisonnières apparaissent rarement en tant que tels dans les archives et dans les registres d'inventaires qui les décrivent. En cela, et comme par d'autres aspects, les saisonniers et saisonnières appartiennent, ainsi que d'autres, aux oublié-e-s de l'Histoire. De même, s'il existe de nombreuses études sur l'immigration en général en Suisse, nous avons pu constater qu'aucune recherche scientifique n'avait été menée sur le statut spécifique de saisonnier.

Par conséquent, il nous apparaît indispensable qu'en vue d'un hommage, une étude historique approfondie soit réalisée sur les saisonniers et saisonnières, sur la base des nombreuses sources qui ont été mises à jour et qui n'ont jamais été exploitées. Un hommage seul ne saurait accomplir ce travail qui reste à faire et qui serait nécessaire afin d'éviter toute fausse interprétation d'un pan de notre histoire largement occulté.

Sans vouloir définir ici le cadre de cette éventuelle étude, nous mentionnerons néanmoins quelques aspects qui mériteraient d'être approfondis. L'examen des nombreuses sources administratives conservées aux Archives d'Etat de Genève permettrait d'établir une image plus précise de la population concernée par ce statut et de faire apparaître son évolution dans la durée (origine, âge, durée de séjour, secteurs d'activités, proportion de femmes, etc.). Elle remettrait certainement en cause certains clichés relatifs au « saisonnier » (masculin, vivant dans une baraque) en montrant la multiplicité des catégories de travailleurs et de travailleuses concernées et en mesurant leur importance relative dans la migration.

Les archives administratives, en complément de celles des syndicats, des associations et, dans la mesure du possible, des entrepreneurs, permettraient également de se faire une meilleure idée des conditions de travail, de l'ampleur et de la nature des discriminations subies par les saisonniers et saisonnières, ainsi que du rôle joué par les associations professionnelles dans les relations entre salarié-e-s suisses et immigré-e-s. Cette recherche ferait certainement apparaître des différences considérables selon les décennies, les secteurs d'activités et les intervenants.

Les spécificités des discriminations subies par les saisonniers et saisonnières en termes de logement, de vie familiale ou de travail, par rapport aux autres catégories d'immigré-e-s mériteraient d'être mises en évidence. Elles amèneraient à mieux cerner la nature des luttes menées pour l'abolition du statut de saisonniers, dès les années 1970, et ses liens avec celles dirigées contre les initiatives Schwarzenbach et la xénophobie. Ceci, pour ne citer que les premières réactions que nous inspirent ces archives abondantes, encore largement inexploitées.

Enfin, en complément aux archives, afin de rendre la complexité des destins individuels et la multiplicité des problématiques auxquelles les personnes étaient confrontées, il nous semble indispensable de recueillir le témoignage des anciens saisonniers et saisonnières, dont une partie est aujourd'hui retournée dans son pays d'origine. Compte tenu de l'âge avancé d'une partie de cette population, ce projet devrait être lancé rapidement. Il serait ainsi possible de donner une voix et un visage à toutes ces personnes, trop souvent réduites à leur seul statut administratif de « saisonnier ».

1538

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)

Motion: rendre hommage aux saisonniers

2. Fiches descriptives des fonds d'archives ou des lieux de conservation

Archives contestataires/Fonds Charles Philipona/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Dossiers consultés :

- 002_CP_S04_SS117_D042 Occupation de l'église du Sacré-Cœur mai 1970
- 002_CP_S04_SS117_D047 Occupation de l'église du Lignon
- 002_CP_S06_SS103 Statut du saisonnier
- 002_CP_S06_SS104 Action nationale (initiatives Schwarzenbach)
- 002_CP_S11_SS130 Mouvement socialiste autonome (MSA), Organisation de lutte pour le communisme (OLC)

Dates : 1965-1976

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.15 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Documente diverses actions en faveur des saisonniers et saisonnières, notamment lors des campagnes de votation des initiatives Schwarzenbach, dans le mouvement pour l'abolition du statut de saisonnier (CASS), lors de l'occupation de l'église du Sacré-Cœur et de l'église du Lignon, au sein de l'Organisation de lutte pour le communisme (OLC). Comprend des documents de divers types : tracts, communiqués de presse, coupures de presse, correspondance, photocopie (notamment *Chrétiens du mouvement*), pétition pour l'initiative « Etre solidaires », affiches, un projet de questionnaire sur les saisonniers et saisonnières.

Nom du producteur (organisme / individu) : Charles Philipona

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Charles Philipona (03.04.1942-28.05.2010). Né à Fribourg. Etudes de philosophie et théologie au grand séminaire et à l'université de Fribourg. Vicaire (1967-1971) à la paroisse de Saint-François (Genève, quartier de Plainpalais).

En mai 1970, participe à l'occupation de l'église catholique du Sacré-Cœur (quartier de Plainpalais) dans le contexte des initiatives «contre la surpopulation étrangère», dites initiatives Schwarzenbach.

Il entre alors en conflit avec l'évêque Mgr Pierre Mamie, puis il quitte l'Eglise en 1971.

Actif dans le mouvement des habitants du quartier de Plainpalais dès 1970 et au sein du Groupe logement (1973-1977). Membre du Comité de soutien au MSCC (avril 1971). Membre du MSA (Mouvement socialiste autonome, 1971-1974) et de l'OLC (Organisation de lutte pour le communisme, 1974-1977). Actif au sein de la «Librairie Que faire?». Membre de l'association Connaissance de la Chine (CDLC). Il quitte l'association en 1979 avec vingt-six autres personnes en protestation contre l'agression chinoise au Viet-Nam. Membre de la Nouvelle association du Courrier (NAC) dès 2004 et jusqu'à son décès. Rédige de nombreux articles pour ce quotidien et anime la

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

rubrique Histoire qui disparaît avec lui. Membre du comité de la Ligue des droits de l'homme (Genève) et d'une commission spécialisée de la LSDH pour l'observation des procès au Tribunal de police. Membre tout d'abord de l'association Meyrin Palestine, puis membre du Collectif Urgence Palestine. Membre de l'association Archives contestataires.

(<http://www.archivescontestataires.ch>)

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives contestataires, rue de la Tannerie 2, 1227 Carouge

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : inventaire informatisé/base de données internet des Archives contestataires

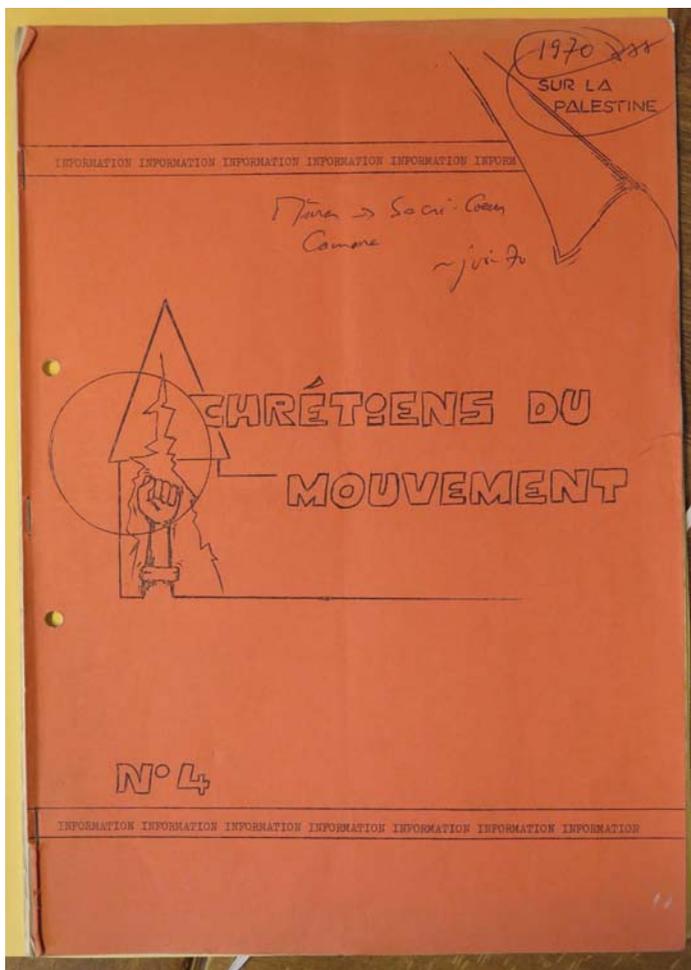
Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

Notes :

Documents reproduits dans ce rapport :

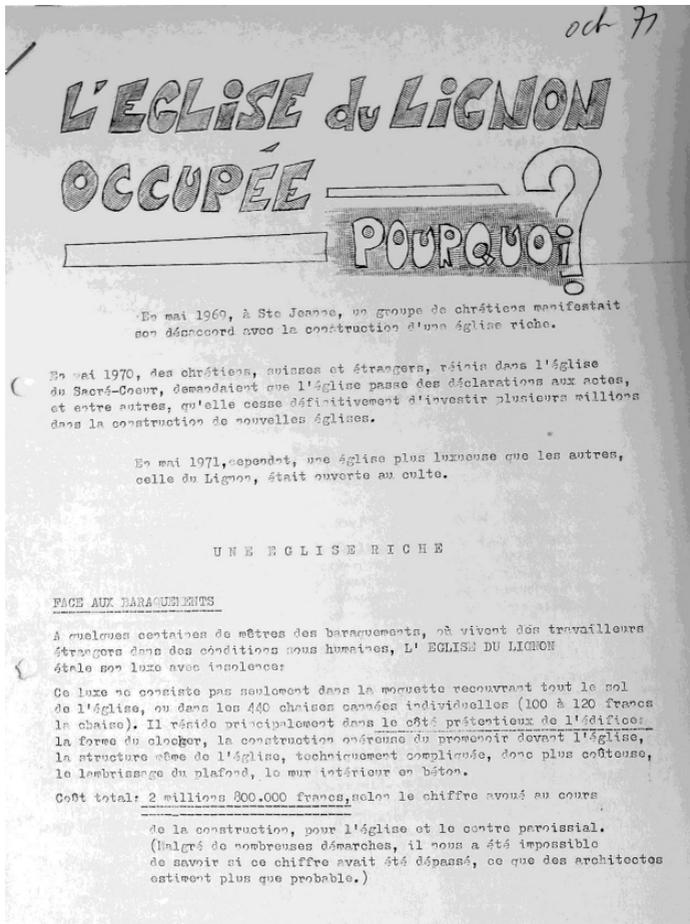
- Bulletin *Chrétiens du mouvement*, 1970, no 4 (AC 002_CP_S04_SS117_D042).
- Placard « L'église du Lignon occupée » (AC 002_CP_S04_SS117_D047).
- Polycopié « L'église du Lignon occupée, pourquoi ? », octobre 1971 (AC 002_CP_S04_SS117_D047).
- Tract « Fête populaire de solidarité Suisses-Immigrés », 1974 (AC 002_CP_S06_SS103).



Bulletin Chrétiens du mouvement, 1970, no 4 (AC 002_CP_S04_SS117_D042).



Placard « L'église du Lignon occupée », s.d. (AC 002_CP_S04_SS117_D047).



Polycopié « L'église du Lignon occupée, pourquoi ? », octobre 1971 (AC 002_CP_S04_SS117_D047).



Tract « Fête populaire de solidarité Suisses-Immigrés », 1974 (AC.002_CP_S06_SS103).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1545

Archives contestataires/Fonds Maurice Rey/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Dossier consulté :

- 004_MR_S04 Mouvements ouvriers – émigration

Dates : 1969-1972

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.03 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Nombreux documents papier pour l'amélioration ou l'abolition du statut de saisonnier, en particulier sur la question du logement dans les baraques : photocopié « Lutte dans les baraques et sur les chantiers », Comité de lutte internationaliste de l'émigration Commission autonome, s.d., 4 p. ; tract pour la grève chez Vaucher et Rey, s.d. ; tract contre les baraques de Cointrin ; projet d'enquête pour le groupe saisonniers, s.d., 16 p. ; enquête ouvrière contre le statut de saisonnier, s.d., 12 p. ; « Plateforme saisonniers », Emigration et impérialisme, mars 1971, 10 p. ; « Le statut de travailleur saisonnier », *La brèche/La taupe rouge*, s.d. ; *La barraca, bulletin d'information des saisonniers*, septembre 1970, 6 p. ; *Picopala*, février 1972, 8 p. ; *Suisses, immigrés : un même combat*, 4 p. ; nombreux documents concernant l'initiative Schwarzenbach.

Nom du producteur (organisme / individu) : Maurice Rey

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds:

Maurice Rey est psychanalyste et psychiatre d'enfants et d'adolescents exerçant à Genève.

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives contestataires, rue de la Tannerie 2, 1227 Carouge

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : français, italien, espagnol

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description):

Instruments de recherche : inventaire informatisé/base de données internet des Archives constataires

Sources complémentaires :

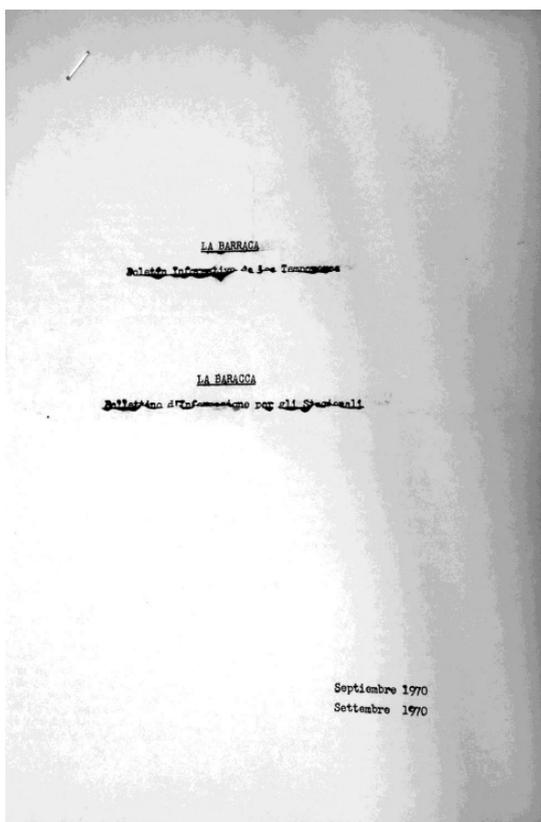
Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudiant) :

Notes :

Documents reproduits dans ce rapport :

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

- Polycopié *La Barraca. Boletín information de los temporeros. Bollettino d'informazione per gli stagionali*, septembre 1970 (AC 004_MR_S04).
- Polycopié *Picopala*, février 1972 (AC 004_MR_S04).



La Barraca. Boletín information de los temporeros. Bollettino d'informazione per gli stagionali, septembre 1970 (AC 004_MR_S04).

Motion: rendre hommage aux saisonniers

- 1 -

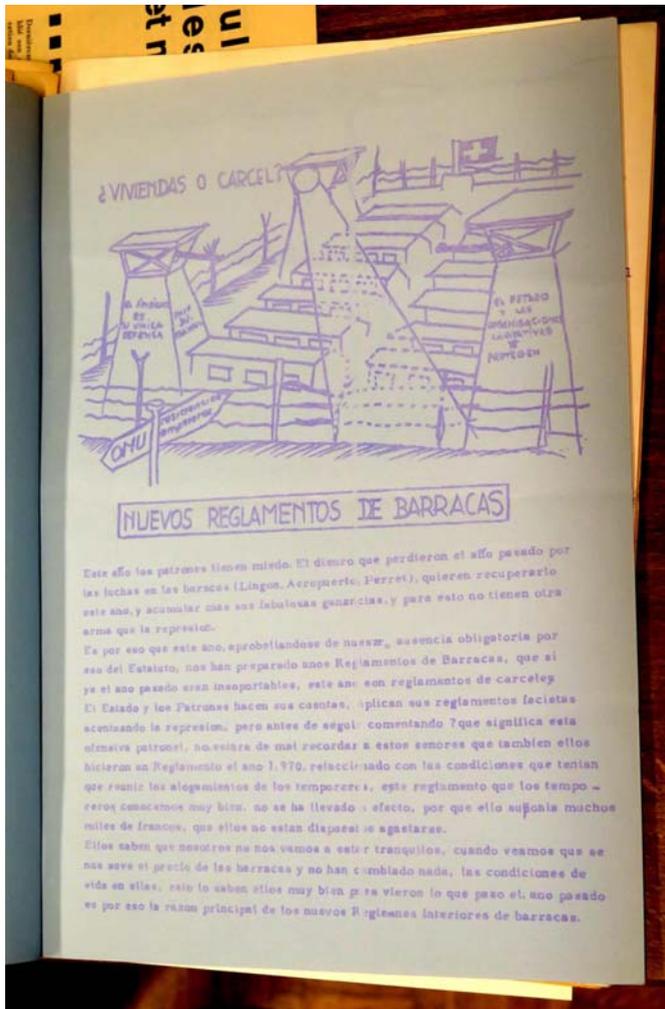
TEMPEREROS:

LA EMIGRACION ES PARA NOSOTROS UNA VERGONZOSA FORMA DE EXPLOTACION

Todos sabemos lo que significa el emigrar, y aunque muchos de nosotros podamos obtener una cierta ventaja económica, nos encontramos con una situación que es siempre la misma. En efecto: todos los patronos son lo mismo, bien sean españoles, italianos, alemanes o suizos, no importa su nacionalidad, bien nos obliguen a emigrar porque sobramos o nos llamen a trabajar con ellos porque nos necesitan. Por medio de acuerdos que sólo a ellos convienen, nos obligan a salir de nuestra patria, a sufrir la discriminación en las fronteras de los países de inmigración; nos tratan como mercancía. Privados de nuestras familias, fuera de nuestro ambiente, se nos considera no como hombres, sino exclusivamente como fuerza productiva. Este fenómeno ocurre en toda Europa, es generalizado y muestra así la cara del capitalismo internacional.

Por medio de la emigración llenamos las fábricas de las zonas industrializadas, construimos las casas, los hospitales, las escuelas que quedan en otro país que no es el nuestro, y de los cuales nunca disfrutaremos. De esta manera, los patronos se arreglan para dividir a la clase trabajadora en nacionales y extranjeros, con objeto de hacer más difícil nuestra lucha, consiguen mantener bajos los salarios y aumentar sus ganancias. Para obtener todos estos fines, los patronos reorganizan el trabajo en cada empresa a su antojo, expulsando a algunos de nuestros compañeros, trayendo más de España o de Italia si lo consideran necesario, cambiando las calificaciones profesionales, aumentando los ritmos de trabajo, exigiendo horas suplementarias, etc. Juegan con nosotros, haciéndonos aceptar las condiciones de vida y de trabajo más vergonzosas, porque saben que de otro modo estamos condenados a salarios bajísimos o incluso al paro en nuestros países.

De cara a la internacional de los patronos, solamente un frente obrero unido puede luchar con eficacia contra todos los intentos de explotación. Así lo demuestra el hecho de que emigrantes de diversas nacionalidades, argelinos, italianos, españoles, portugueses, hayan participado en la vanguardia de la lucha obrera en el caso de Francia en 1968, en Turín, en Bélgica, en Ginevra, así como en otros puntos de Suiza: Stabio, Stans, etc. Efectivamente, todo esto muestra que existe una voluntad de lucha y una conciencia clara de las maniobras del capitalismo internacional. La clase obrera, ante la superexplotación y las condiciones inhumanas de vida y de trabajo, se empieza a dar cuenta de que la emigración sirve para resolver los problemas de paro y de desequilibrio económico, permitiendo la entrada de divisas, es decir, sirve de válvula de escape para unos países, mientras que se ayuda a otros, en nuestro caso a Suiza, a disponer a su antojo de una mano de obra barata y sin ningún derecho político.



Picopala, février 1972 (AC 004_MR_S04).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1549

Archives contestataires/ Fonds Edipresse-Corthésy /Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Dossiers consultés :

- 010_EC_001_001 Genève : Manifestations : s.d.-1969
- 010_EC_001_002 Genève : Manifestations : 1970-1977

Dossiers non consultés :

- 010_EC_001_003 Genève : Manifestations : 1978-1979
- 010_EC_001_004 Genève : Manifestations : 1980-1981
- 010_EC_001_005 Genève : Manifestations : 1982-1983
- 010_EC_001_006 Genève : Manifestations : actualité internationale 1984 - s.d. ; diapositives 1988-1990
- 010_EC_001_007 Genève : Manifestations : actualité nationale 1984 – s.d. ; diapositives s.d.
- 010_EC_001_008 Genève : Manifestations : actualité régionale 1984 – s.d. ; diapositives s.d.
- 010_EC_001_009 Genève : Manifestations : autres, divers ; diapositives s.d.

Dates : 1969-1990

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.5 ml (15 fourres)

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Photos de presse de la collection d'Edipresse documentant diverses manifestations à Genève : nombreuses manifestations devant le consulat d'Espagne, avec la participation d'ouvriers espagnols (notamment en 1968), manifestations du 1^{er} mai, revendiquant notamment une amélioration du logement (1962), manifestation contre des licenciements chez Beton-Bau, avec une banderole contre le statut de saisonnier (1974), rassemblement de 20'000 Espagnols dans la halle des Vernets (1974), manifestation en solidarité avec les morts du chantier de Matmark (1972).

Nom du producteur (organisme / individu) : Edipresse

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

En 2007-2008, Edipresse (*24 heures, le Matin, la Tribune de Genève*, etc.) se défait de sa collection de photographies historiques sur papier au profit d'un stockage numérique. Les Archives cantonales vaudoises et la Cinémathèque suisse, notamment, en récupèrent une partie dans l'urgence. Les personnes en charge du choix pour la Cinémathèque en transmettent une partie à Bruno Corthésy en vue de la préparation d'une exposition sur mai 1968 en Suisse. Après la réalisation de l'exposition, B. Corthésy donne ces photographies aux Archives contestataires.

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives contestataires, rue de la Tannerie 2, 1227 Carouge

Cote physique :**Conditions d'accès :** libre**Conditions de reproduction :****Langues :** français, allemand**Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :****Instruments de recherche :** listé (bordereau de versement)**Sources complémentaires :** fonds Edipresse aux Archives cantonales vaudoises**Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudiant) :****Notes :** mérite un dépouillement systématique des divers cartons. Certaines photographies sont annotées de manières très détaillées, d'autres ne le sont malheureusement pas.**Documents reproduits dans ce rapport :**

- Photo « Manifestation contre des licenciements chez Beton-Bau », 1974 (AC 010_EC_001_002).
- Photo « Rassemblement de 20'000 Espagnols dans la halle des Vernets contre le gouvernement espagnol » 1974 (AC 010_EC_001_002).
- Photo « Manifestation en solidarité avec les morts du chantier de Mattmark », 1972 (AC 010_EC_001_002).



Manifestation contre des licenciements chez Beton-Bau, 1974
(AC 010_EC_001_002).



Rassemblement de 20'000 Espagnols dans la halle des Vernets contre le gouvernement espagnol, 1974 (AC 010_EC_001_002).



Manifestation en solidarité avec les morts du chantier de Mattmark, 1972 (AC 010_EC_001_002).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

Archives contestataires/Fonds Charly Barone /Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Dossiers consultés :

- 018_CB_440 CLP-Débat interne. Publications diverses

- 018_CB_500 Syndicat, Imprimerie, Manifeste, Groupes de base, GAS/CAS, Contrats

Dates : 1974-1977

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.35 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Documents en lien avec le Centre de liaison politique : rapports internes, bulletins internes, textes de réflexion, coupures de presse, nos du *Militant*, *Journal du centre de liaison politique*, *Rupture pour le communisme ; Immigration et unité de classe*. Projet de plateforme, juillet 1972, 26 p. ; *Analyse économique de l'émigration-immigration dans le capitalisme monopoliste européen*, 28 p. ; bulletin *manifeste 77*.

Pas de mention explicite des saisonniers et saisonnières.

Nom du producteur (organisme / individu) : Charly Barone

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives contestataires, rue de la Tannerie 2, 1227 Carouge

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description):

Instruments de recherche : listé (bordereau de versement)

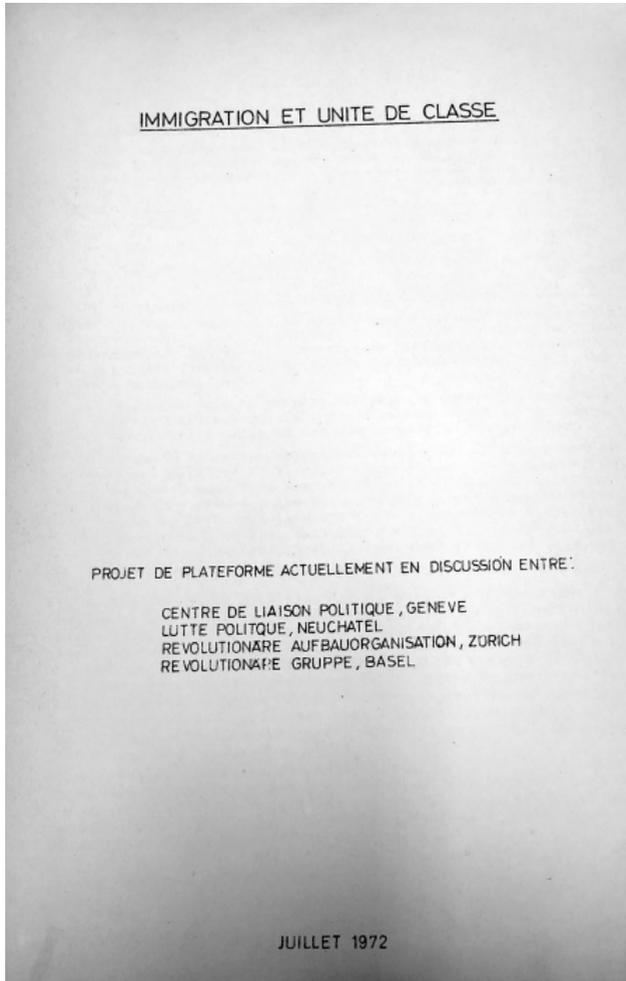
Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudiant) :

Notes :

Documents reproduits dans ce rapport :

- Polycopié « Immigration et unité de classe », juillet 1972 (AC 018_CB_440).



Polycopié « Immigration et unité de classe », juillet 1972 (AC 018_CB_440).

- 1 -

SITUATION GÉNÉRALE

L'importance numérique des travailleurs étrangers en Suisse est connue de tous. En chiffres, la situation en 1970 était celle-ci:

	TOTAL		SUISSES		ÉTRANGERS	
	millions	%	mio	%	mio	%
population résidente	6,27	100	5,19	83	1,08	17
population active	3,00	100	2,35	78	0,65	22
dont: sect. primaire	0,23	100	0,22	96	0,01	4
" secondaire	1,45	100	1,01	70	0,44	30
" tertiaire	1,32	100	1,11	84	0,21	16

Ces chiffres amènent à deux conclusions qui, pour évidentes qu'elles soient, n'ont pas entraîné jusqu'à présent de conséquences significatives sur la lutte que mènent les travailleurs, et avant tout la partie de ceux-ci qui ne sont pas de nationalité suisse. Ces deux conclusions sont:

- alors que dans la plupart des pays, l'immigration ne forme qu'une partie restreinte de la classe ouvrière, en Suisse, au contraire, elle en est une composante essentielle;
- de cette situation objective découle une situation tout à fait spécifique de la bourgeoisie suisse: l'immigration ne constitue pas, dans son ensemble, un sous-prolétariat pouvant être dressé concurremment contre les travailleurs nationaux. La bourgeoisie s'efforce d'un côté de stabiliser cette main-d'oeuvre, mais cherche à conserver la plus large marge de manoeuvre possible, tant dans l'exploitation que dans la subordination politique.

Ce double objectif, stabilisation et maintien d'une grande possibilité de manipulation, l'oblige à déployer une offensive idéologique et politique permanente et extrêmement puissante pour maintenir la désorganisation et la désorientation qui est le plus souvent le lot des travailleurs immigrés. De manière générale, ceux-ci subissent très fortement la précarité de leur position et ont tendance à se protéger, d'une part en faisant jouer la solidarité nationale, d'autre part en étant plus prêts à s'accommoder d'une situation considérée comme transitoire. *En quoi est-elle une non-tendance? flexibilité?*

Si une telle conception est déjà fautive lorsque l'immigration est relativement peu importante, elle devient absolument fautive dans le cas suisse, où l'immigration est le phénomène principal de la main-d'oeuvre. Et partout, le comportement de l'immigration en Suisse correspond à une telle conception.

Ceci s'explique de deux façons:

- absence d'organisation,
- en cas de mobilisation, priorité donnée à la jonction avec

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1555

Archives contestataires/ Fonds Baldacci-Curonici-Descombes/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Dossiers consultés :

- 039_BCD_50 Comité pour l'abolition du statut de saisonnier (...)
- 039_BCD_160 Mouvement socialiste autonome (MSA), OLC
- 039_BCD_350 Saisonniers, Espagne, avortement 1973-1975
- 039_BCD_370 Initiatives Schwarzenbach 1970-1977
- 039_BCD_450 Saisonniers 1969-1972
- 039_BCD_570 Initiatives Schwarzenbach
- 039_BCD_580 2^e pilier 1971-1975
- 039_BCD_610 Immigration, saisonniers 1969-1975
- 039_BCD_680 MSA, OLC

Dates : 1971-1974

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.25 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Documents internes de l'Organisation de lutte pour le communisme (OLC) : bulletins
Documents du Comité pour l'abolition du statut de saisonnier (CASS) : PV des réunions, rapports internes, projet de plate-forme, tracts, affiches, correspondance avec le Groupe d'action syndicale, Dépliants d'information de l'INCA (Confédération générale italienne du travail) et de la FOBB, polycopié *Abolizione dello statuto delle stagionali*, polycopié *Baraques et saisonniers. Groupe d'action travailleurs immigrés*, octobre 1970 : liste des baraques, règlements de baraques ; polycopié *La jeunesse ouvrière espagnol* ; prospectus de la Scuola operaia di Ginevra ; PV d'une commission de baraque ; communiqués de l'Union syndicale suisse (USS), 12.6.1974 ; tract des femmes immigrées ; tract de *la Pilule*, 19.9.1970, tracts du Parti communiste italien (PCI) pour les voyages de votations en Italie, projet d'enquête ouvrière par le groupe « saisonniers », 16 p.

Nom du producteur (organisme / individu) : Baldacci - Curonici - Descombes

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives contestataires, rue de la Tannerie 2, 1227 Carouge

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : français, italien, espagnol

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :**Instruments de recherche :** listé (bordereau de versement)**Sources complémentaires :****Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :****Notes :**

A noter la documentation concernant les comités de baraques, forme rare d'organisation interne aux saisonniers et saisonnières.

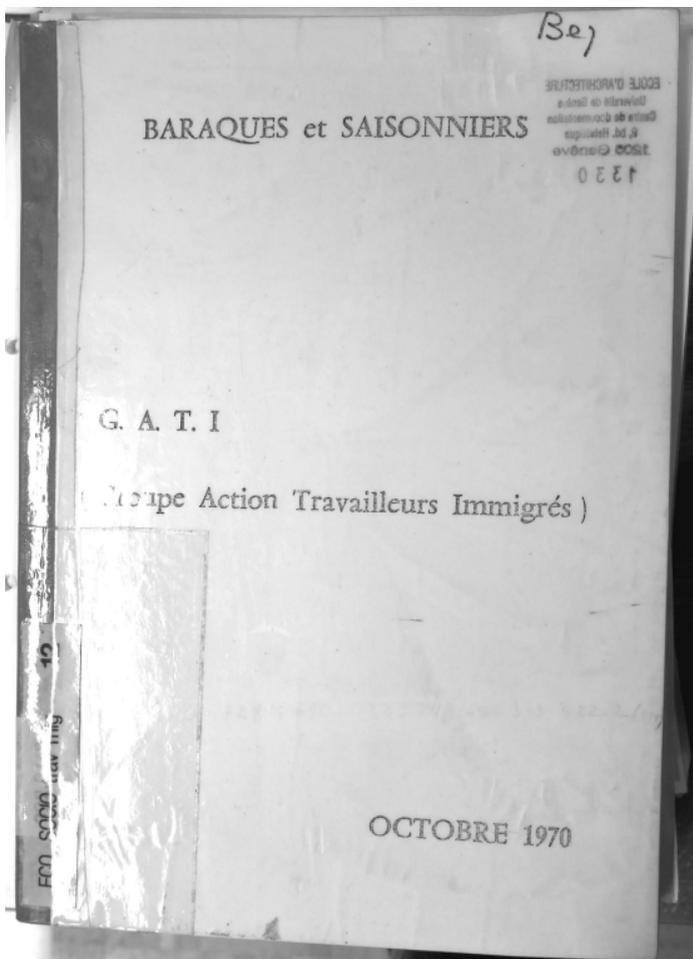
Documents reproduits dans ce rapport :

- *Baraques et saisonniers*, Groupe Action Travailleurs Immigrés, octobre 1970 (AC 039_BCD_160).

- *Abolizione dello statuto dello stagionale*, Comité pour l'abolition du statut de saisonnier (AC 039_BCD_350).

- « Projet de plate-forme pour le CASS genevois », Comité pour l'abolition du statut de saisonnier, 14.11.1973 (AC 039_BCD_350).

- Tract des Femmes démocratiques (ATEES), 12.10.1974 (AC 039_BCD_570).



Baraques et saisonniers, Groupe Action Travailleurs Immigrés, octobre 1970 (AC 039_BCD_160).



*Abolizione dello statuto dello stagionale, Comité pour l'abolition du statut de saisonnier, s.d.
(AC 039_BCD_350).*

14.11.73.

PROJET de PLATE-FORME pour le CASS GENEVOIS

1. Problème général	<p>" <u>Rejet de la politique actuelle de l'émigration...</u> "</p> <p>a) Le problème du travailleur saisonnier ne doit pas être séparé de l'ensemble du problème de l'émigration.</p> <p>b) Nous dénonçons l'émigration " forcée " provoquée par des impératifs d'ordre politico-économiques et maintenue par les pouvoirs politico-économiques.</p> <p>c) Nous dénonçons également les conséquences de cette politique de l'émigration :</p> <ul style="list-style-type: none">. la division des travailleurs. les conditions de vie inhumaines des immigrés. la libre circulation des capitaux et non pas des travailleurs
2. Problème particulier	<p>" <u>Rejet du statut juridique du saisonnier</u> "</p> <p>a) De toutes les catégories d'immigrés, celle des saisonniers est de loin la plus mauvaise, la plus injuste.</p> <p>b) Aussi nous dénonçons ce statut du travailleur saisonnier et nous nous engageons à lutter pour son abolition.</p> <p>c) <u>Nos raisons :</u></p> <p>1/ <u>Le statut actuel ne respecte pas les droits fondamentaux</u> de la personne, offense gravement la dignité du travailleur, pêche contre plusieurs articles de la Déclaration Universelle des droits de l'homme !</p> <p><u>Ce statut est profondément injuste :</u></p> <ul style="list-style-type: none">. interdiction de changer de travail, de domicile, de faire venir la famille !. dès la fin du contrat, plus de prestations de la saison - maladie ni d'indemnité pour perte de salaire !. en cas d'invalidité, aucun droit aux prestations de l'AI en vue d'une réadaptation professionnelle !. aucun droit aux rentes extraordinaires de l'AVS ou de l'AI ! <p>et pourtant le saisonnier paie ses impôts comme tout le monde ! (et même on lui calcule ses impôts sur...12 mois!)</p> <p>2/ <u>Des raisons politiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none">. Nous sommes contre la politique actuelle de l'émigration et ses conséquences: exploitation - division des travailleurs. En particulier, nous n'acceptons plus que les travailleurs saisonniers soient un réservoir de main-d'oeuvre mise à la disposition de l'économie et que le patronat pourra facilement licencier en cas de récession. <p>3/ <u>Nous dénonçons la politique du Conseil Fédéral</u> qui renforce le statut du saisonnier, invente des règlements pour pouvoir mieux disposer des bras de ces travailleurs !</p>

« Projet de plate-forme pour le CASS genevois », Comité pour l'abolition du statut de saisonnier, 14.11.1973 (AC 039_BCD_350).

Motion: rendre hommage aux saisonniers

Ainsi

- un décret du conseil fédéral du 16.3.1970 fixait à 152'000 le nombre maximum de saisonniers
- En 1971, on en comptait plus de 180'000 !
- Et le 6.6.73, ce même conseil fédéral décidait que le nombre total des saisonniers était désormais limité à ... 192'000 !!!
- Berne méprise les accords italo-suisse: en 1973, 13'000 saisonniers auraient le droit de passer " annuels "
- L'arrêté du 6.7.73. limite leur nombre à 5'000 !
- L'arrêté du 6.7.73. stipule également que les nouveaux saisonniers du bñtinent ne pourront entrer en Suisse avant le 1 er avril de chaque année et devront repartir le dernier samedi avant Noël !

De cette façon, ils n'atteindront jamais les 9 mois pleins exigés chaque année pendant 5 ou 4 ans pour passer annuels
(45 mois en 5 ans ou dès 1976 36 mois en 4 ans).

3. BUT et stratégie du CASS

- a) NOUS VULONS AGIR POUR OBTENIR L'ABOLITION IMMEDIATE DU STATUT JURIDIQUE ACTUEL DU TRAVAILLEUR SAISONNIER.
- b) La lutte pour l'abolition de ce statut devra être menée sur plusieurs fronts: politique, économique, social...
Chacun, suisse et immigré, de définir son terrain d'action et les moyens à utiliser.
- c) L'accent devra être mis sur la CONSCIENTISATION du peuple suisse et la POPULARISATION et le SOUTIEN de la lutte menée par les immigrés SAISONNIERS.
- d) Précisions : - Etant donné le mentalité du peuple suisse, les courants xénophobes, les pouvoirs en place, nous devons procéder par étapes. Nous savons donc que l'abolition du statut du saisonnier ne résoudre pas tout !
 - Supprimer le statut du saisonnier signifie: dans un 1 er temps, accorder aux saisonniers (permis A) les "droits" des annuels (permis B).
 - Les difficultés provoquées par ce passage (logements, ne nous dispensent pas de poser clairement la question de l'abolition du statut du saisonnier !
 - Les solutions concrètes doivent être recherchées par les pouvoirs politico-économiques responsables de cette situation !

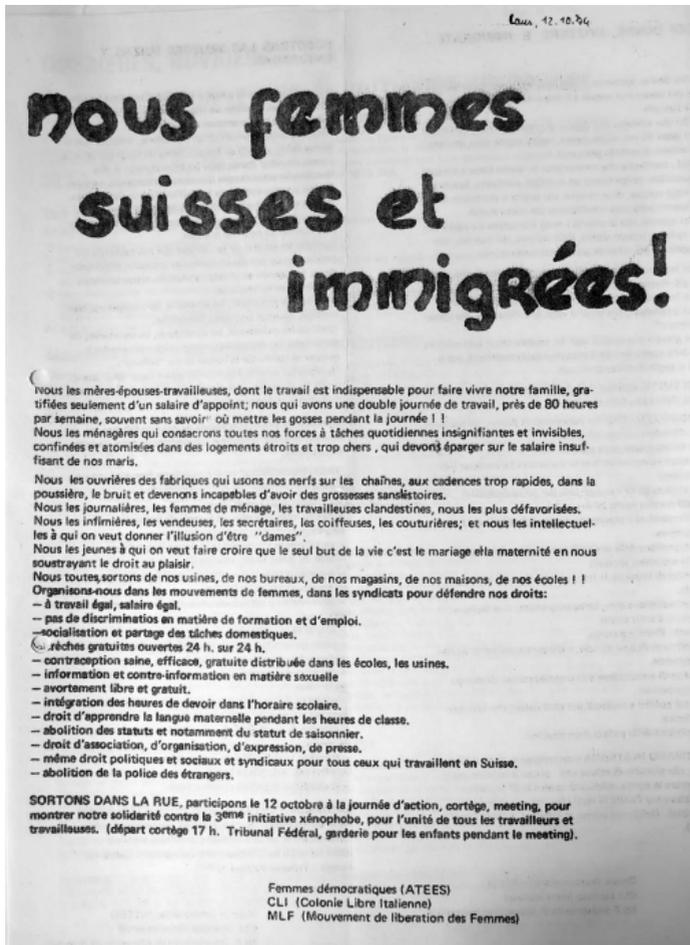
4. OBJECTIFS à court et à moyen terme

- a) lancer une campagne de contre-information en vue d'une conscientisation
- b) soutenir les travailleurs saisonniers dans leurs revendications, leurs actions ...
- c) assurer une contre-information dans les syndicats

5. Moyens

- . créer un organe d'information
- . prévoir des soirées d'informations avec film et débat (film: Le Stagionale per ex.)
- . lancer des actions de solidarité...
- . organiser une marche sur Berne etc

« Projet de plate-forme pour le CASS genevois », Comité pour l'abolition du statut de saisonnier, 14.11.1973 (AC 039_BCD_350).



Tract des Femmes démocratiques (ATEES), 12.10.1974 (AC 039_BCD_570).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

Archives contestataires/Fonds Ariel Herbez/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Dossiers consultés :

- 047_AH_2800 Conditions de travail, accidents, saisonniers
- 047_AH_11500 Action nationale 1970
- 047_AH_11600 Immigration, saisonniers, initiative Schwarzenbach, 1969-1971

Dates : 1970-1980

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.03 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Documents divers issus à la fois du soutien aux immigré-e-s et des partisans des initiatives xénophobes : affiche pour le « Tribunal populaire de l'émigration », exposition ; tract « Accident ou assassinat ? » ; tract de « Représentation populaire », pétition de l'Action nationale contre les travailleurs étrangers ; texte d'initiative contre les travailleurs étrangers *Manifeste des groupements des travailleurs suisses* ; extraits de l'ATS concernant les travailleurs immigrés, coupures de presse, caricatures, périodique *La taupe rouge*, octobre 1970 : « Vers la suppression du statut de saisonnier ? »

Nom du producteur (organisme / individu) : Ariel Herbez

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Journaliste au quotidien genevois *Le Temps*. Auteur de plusieurs études sur la bande dessinée.

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives contestataires, rue de la Tannerie 2, 1227 Carouge

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : français, espagnol, italien, portugais

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description):

Instruments de recherche : listé (bordereau de versement)

Sources complémentaires :

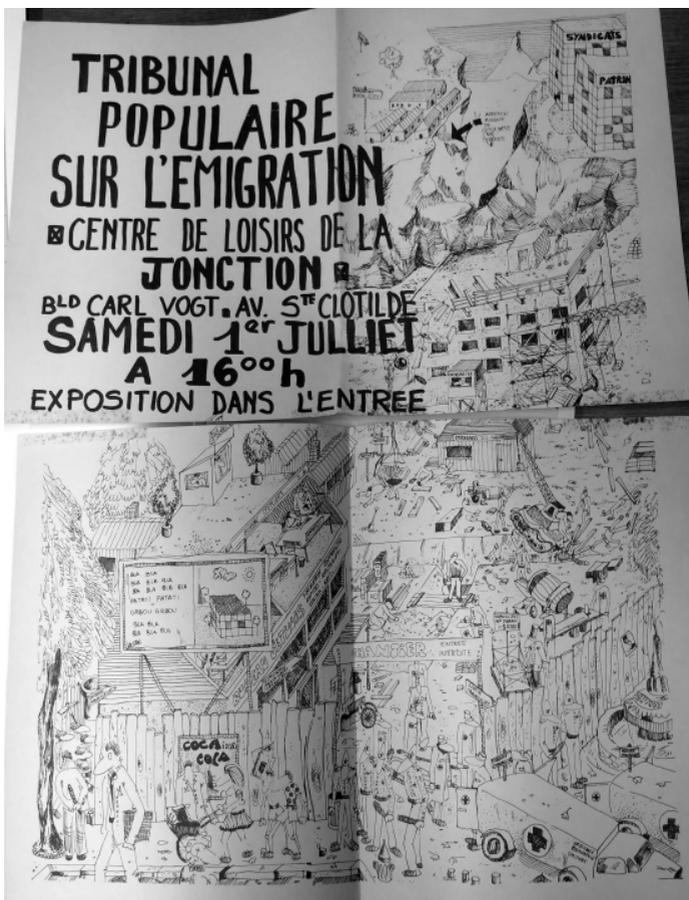
Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

Notes :

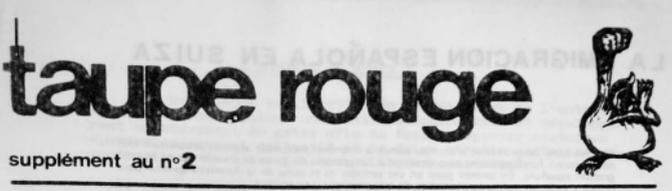
Documents reproduits dans ce rapport :

- affiche pour le « Tribunal populaire de l'émigration », exposition (AC 047_AH_2800).
- « Vers la suppression du statut de saisonnier ? », *La taupe rouge*, octobre 1970 (AC 047_AH_11600).

Motion: rendre hommage aux saisonniers



Affiche pour l'exposition « Le Tribunal populaire de l'émigration », s.d. (AC 047_AH_2800).



La taupette rouge

supplément au n°2

vers la suppression du statut de saisonnier ?

La suppression du statut de saisonnier est devenue un sujet "d'actualité". La bourgeoisie, oubliant subitement que c'est elle-même qui l'a créé pour en tirer de substantiels bénéfices, dénonce à grands renforts d'arguments "humanitaires" ce statut de saisonnier, que les bureaucrates syndicaux trouvent à leur tour inacceptable ! Sous la pression des syndicats italiens, qui ont dénoncé les accords italo-suisse, la FOBB a accepté d'avancer une série de revendications communes: abrogation du statut de saisonnier, possibilité de changer d'emploi dans l'année, liberté de circulation en Suisse pour tous les travailleurs étrangers, amélioration des conditions de logement, etc...

Pour comprendre le changement de la politique bourgeoise par rapport au problème des saisonniers, il faut souligner deux phénomènes que nous avions déjà abordés dans la "Taupette Rouge spéciale" distribuée lors de la manifestation du 27 septembre en faveur de la suppression du statut de saisonnier.

D'une part les progrès techniques permettent actuellement, dans la quasi-totalité des secteurs économiques, un travail continu toute l'année. D'autre part ce statut est incompatible avec l'entrée à plus ou moins brève échéance, de la Suisse dans le Marché commun. En effet avant cette entrée qui introduit la libre circulation de la main-d'œuvre à l'intérieur des pays européens (c'est-à-dire un marché du travail homogène sur le plan international), il est nécessaire pour la bourgeoisie suisse de stabiliser la main-d'œuvre en Suisse. Ceci nécessite la suppression d'un statut qui rebute de plus en plus de nombreux travailleurs, de qui ne ferait qu'accroître les difficultés qu'elle rencontre actuellement sur le marché du travail.

BUREAUCRATES SYNDICAUX ET LIBRE CIRCULATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Actuellement les bureaucrates syndicaux affirment s'appuyer sur leur vieille revendication de libre circulation de la main-d'œuvre pour donner un fondement à la revendication de suppression du statut de saisonnier. Or, pour la bureaucratie syndicale la libre circulation de la main-d'œuvre a pour but d'utiliser les lois du marché du travail afin de faire pression en faveur d'augmentations minimales de salaire. Les bureaucrates syndicaux, gagnés aux mécanismes de l'économie capitaliste, cherchant "régler" la question salariale en militant en faveur d'une juste concurrence sur le marché du travail, ce que permettrait la libre circulation. Ainsi les dirigeants syndicaux, qui ont renoncé à toute lutte même pour une répartition de la richesse sociale qui ne diminue pas pour les travailleurs, veulent utiliser la situation exceptionnellement tendue du marché du travail comme moyen pour obtenir des augmentations de salaires. Ils veulent faire croire que les lois du capitalisme ("la libre concurrence") impliquent la lutte des travailleurs pour la défense des intérêts des travailleurs. Les chiffres que nous donnons dans l'article ci-contre montrent clairement la grossièreté de l'argumentation des leaders syndicaux. De plus, il faudrait demander aux bureaucrates syndicaux ce que signifie leur "libre concurrence" sur le plan de l'organisation des systèmes de salaire dans les entreprises (salaire aux points, à la pièce, à l'accord...). Le fondement de leur revendication pour l'abolition du statut de saisonnier n'est que le plus bel exemple de leur démagogie et de leur collaborationnisme !

**DES MOTS D'ORDRE REELLE-
MENT ANTI-CAPITALISTES !**

Pour nous la lutte pour l'abolition immédiate du statut de saisonnier doit être liée à des revendications qui, touchant la suppression de ce statut, peuvent à cette occasion être généralisées à l'ensemble de la classe ouvrière et permettre par là de fonder concrètement une lutte unitaire des travailleurs. Ces savoir-d'autant plus importants si l'on considère les modifications de la politique patronale et des bureaucrates syndicaux pour la question du statut de saisonnier et, en outre, l'offensive patronale sur les salaires.

Ces revendications unitaires peuvent essentiellement se répartir sous trois "châpîtres":

1. Celui de la **sécurité de l'emploi**. Le vaste mouvement de concentration, de rationalisation, de modification de l'organisation capitaliste du travail dans les entreprises qui ne fera que s'accroître dès l'introduction de la libre circulation de la main-d'œuvre, met en relief tous les problèmes liés à la sécurité de l'emploi: déqualifications avec baisse de salaire, nouveaux systèmes de qualifications qui ont pour but de baisser les salaires de certains groupes d'ouvriers, problèmes de recvoisage, de déplacement de domicile, etc.
2. Celui de la **sécurité sociale**. A l'occasion de la suppression du statut de saisonnier et à l'instant où la bourgeoisie lance une offensive contre la classe ouvrière en voulant généraliser les caisses de pensions (second pilier), qui lui fournissent des capitaux à bon marché, il est urgent d'avancer des mots d'ordre tels que:
 - retraite à 60 ans, comme nos camarades en Italie;
 - généralisation et amélioration du système AVS, suppression du second pilier, nationalisation du système de sécurité sociale;
 - service national de la santé gratuit.
3. Celui du **logement**. Il n'y a qu'un responsable à la crise du logement (voire notre article) qui sévit en régime capitaliste: la bourgeoisie. Aux termes de "croquades" versés sur les conditions "squalides" dans les baraquas, il faut répondre: non aux baraquas en béton pour les travailleurs étrangers, alors que ceux-ci participent pleinement à la production de la richesse sociale. Les travailleurs unis doivent reprendre les revendications:
 - pour la socialisation du sol et la nationalisation des barques !
 - pour la création de fonds d'investissements immobiliers publics !
 - pour des loyers qui n'excèdent pas 10% du salaire !

« Vers la suppression du statut de saisonnier ? », *La taupette rouge*, octobre 1970 (AC 047_AH_11600).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1565

Archives contestataires/ Fonds Florent Rochat /Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Dossiers consultés :

- 051_FR_160 Comisiones obreras (CC.OO.) de Ginebra, Delegacion exterior de las Comisiones obreras (D.E.C.O.), Comité pour l'abolition du statut de saisonnier (CASS).

- 051_FR_170 OCE-BR, immigration.

Dates : 1971-1979

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.13 ml (2 boîtes)

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Documentation militante en faveur de l'abolition du statut de saisonnier : plateforme pour l'abolition du statut de saisonnier, CASS, 1973, tract du 1^{er} mai ; bulletin *Lucha Obrera*, 29.6.1974, article sur les saisonniers ; bulletins internes concernant l'immigration.

Nom du producteur (organisme / individu) : Florent Rochat

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives contestataires, rue de la Tannerie 2, 1227 Carouge

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : français, espagnol, italien

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : listé (bordereau de versement)

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

Notes :

Documents reproduits dans ce rapport :

- Tract à destination des travailleurs immigrés (AC 051_FR_160).

- « Les ouvriers de Lagnese en ont fini avec le statut de saisonnier » (AC 051_FR_160).

PARTI UNITAIRE DE L'INTERVENTION DE NOS CAMARADES TRAVAILLEURS
IMMIGRÉS DANS LEURS LANGUES MATERNELLES RESPECTIVES.

Camarades, hommes et femmes,

Notre lutte d'aujourd'hui peut être résumée dans des objectifs primordiaux :

NON aux licenciements, NON aux directives de l'OFLIANT, NON à l'aggra-
vation de la condition de vie des travailleurs, renforçons l'unité du monde
ouvrier, c'est pour cela que nous sommes là, répondant à l'appel des organi-
sations de travailleurs. Que ce 1er MAI soit un authentique jour des travail-
leurs, une authentique journée de lutte et d'entraide que nous sachions
la continuer demain dans chaque pays. Parce que la mobilisation
et la lutte permanente de tous les travailleurs est l'unique garantie pour
faire échouer les plans du patronat. Bix, les patrons, parlent de "crises",
ils disent que le mal est inévitable et qu'il faut partager entre tous ses
conséquences. Nous savons très bien que, par là, les patrons prétendent pré-
server à tout prix leurs gros bénéfices en les augmentant même par l'exploita-
tion des travailleurs. Pour les patrons les seules solutions sont : les li-
cenciements purs et simples, le non renouvellement ^{de} plus de 40.000 saison-
niers en les condamnant au chômage forcé dans leurs pays respectifs, exportant
ainsi le chômage, la réduction partielle des heures de travail tout en aug-
mentant maintenant la productivité.

Pour nous, travailleurs, la solution est opposée : répartir le travail existant
entre tous de façon à empêcher toute tentative de renvoi d'où, notre lutte
pour imposer les 40 heures par semaine sans diminution de salaire, ni augmenta-
tion de rythme. C'est aussi la bataille constante contre l'atteinte de notre
niveau de vie en exigeant la compensation intégrale de coût de la vie.
Finalement, nous exigeons aussi notre droit à une assurance chômage illimitée.

Ce sont là les revendications qui nous concernent nous, travailleurs suisses
et immigrés, femmes et hommes; c'est la base sur laquelle nous pouvons et
devons forger notre plus ferme unité de classe. Mais, une chose est claire

POUR NOUS, UNITÉ n'est pas un vain mot,
POUR NOUS, UNITÉ signifie la lutte concrète pour défaire un à un tous
les mécanismes de division utilisés par le patronat et son Etat.

REFUSONS totalement les directives de l'OFLIANT,
REFUSONS toutes sortes de discrimination,
EXIGEONS les droits d'expression d'organisation et politiques,
EXIGEONS l'abolition du statut des saisonniers.

Nous saluons la victoire des peuples du Cambodge, du Vietnam contre l'impé-
rialisme,

Nous soutenons la lutte du peuple chilien contre la dictature.

Nous saluons également nos camarades portugais. A eux, nous voulons leur ex-
primer notre solidarité dans leurs efforts et leurs conquêtes face à la réac-
tion et face au sabotage des capitalistes. Nous voulons leur dire aussi que :
chaque pas vers la marche au socialisme constitue pour nous un encouragement
incalculable. Fini le temps le temps où les relations entre Espagne et Por-
tugal étaient uniquement relations entre deux dictatures pourries. Aujourd'hui
c'est le voisinage de deux peuples en lutte qui compte.

C'est pour cela que le Mouvement Ouvrier Espagnol a été le premier à dénon-
cer et combattre la complicité de la dictature franquiste ^{avec} les po-
liciers fuyards de la PIDE, avec les putschistes ainsi que le rôle des bases
impérialistes US qui représentent une menace constante, non seulement pour
le Portugal mais pour tous les peuples d'Europe.

Motion: rendre hommage aux saisonniers

- 3 -



LOS OBREROS DE LANGNESE HAN TERMINADO CON SU SITUACION DE TEMPOREROS

Hace 5 semanas, los obreros extranjeros de la LANGNESE, en su mayoría españoles, presentaron sus reivindicaciones a la dirección, protestando contra:

- el empueramiento de las condiciones de trabajo.
- el bajo sueldo de la mujer.
- los contratos de temporada.

Esta petición fué firmada por la casi totalidad del personal extranjero.

La carta así firmada cayó como una bomba. Toda la dirección estaba nerviosa y empezó con mentiras y amenazas. También el Sr. Dornberger, el presidente del Consejo de Empresa empezó con calumnias, diciendo que los obreros habían tenido que firmar forzados.

La dirección saltó, después de una semana de reuniones continuas, con una respuesta muy cinica donde decían que NO a todas las reivindicaciones presentadas. A pesar de todo eso, los obreros no se echaron atrás. En la hoja anterior se contó cómo los jefes habían perdido el control absoluto sobre los obreros. La producción resintió. Tres máquinas tenían que estar paradas justo cuando la fábrica quería producir helados al máximo por el mundial de fútbol.

Esta resistencia ante el gigante de la UNILEVER ha obligado a la dirección a retroceder. El primer paso atrás lo dió con el consejo obrero. Este consejo lo había formado la dirección más que nada para humear lo que pasaba entre los obreros españoles. Había buenos representantes obreros en él, pero también alguno elegido a dedo por la dirección. Esto cambió cuando nuestros compatriotas presentaron una lista de sus nuevos representantes, elegidos por los obreros todos ellos. Al ver eso, la dirección deshizo sin más explicaciones el tal consejo. Ese consejo ya no era su arma, sino un arma de los obreros y por eso lo deshizo sin vergüenza alguna.

UNA BUENA VICTORIA

Otro paso atrás han dado con los contratos. Antes habían escrito: "No queremos modificar nada en lo que respecta al tipo y modo de los contratos de trabajo". Ahora, en cambio, han anunciado que, con excepción de dos compañeras, van a hacer fijos a todos los que lo deseen.

Hay la amargura de que dos compañeras han sido rechazadas, pero en general este paso a fijos de plantilla ha sido una buena victoria obrera. Habrá que seguir luchando para consolidarla y evitar que en el futuro vuelvan a aparecer los siniestros contratos discriminadores de temporeros.

Estos contratos discriminan ya que quitan la protección normal contra el despido. Hasta en los últimos días antes de terminar el contrato, el temporero se encuentra en una inseguridad terrible en cuanto a su porvenir, trabajo y vivienda.

Aparte de eso, se queda sin ninguna paga extraordinaria el primer año.

Para colmo, el Sr. Dornberger tenía puesta la firma como representante de los obreros- a un acuerdo con la dirección, donde pone que cuando uno se casa le dan, si es fijo 100 marcos, mientras un temporero sólo cobra 30. Y por tener un hijo, cobra el temporero otros 30, mientras el fijo recibe 150. Eso es lo que hay detrás de la frase del Sr Horstmann, el jefe de personal de que "en la LANGNESE hay un trato igual para todos los colaboradores".

« Les ouvrier de Langnese en ont fini avec le statut de saisonnier », s.d. (AC 051_FR_160).

Archives contestataires/Bibliothèque/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Référence : Bibliothèque

Dates : 1974-1976

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.2 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Collection constituée à partir de différents fonds afin d'éviter un trop grand nombre de doublons.

- *Os « temporarios » na Suíça*, Grupo Autonomo da Emigração Portuguesa na Suíça, mai 1974, 17 p.
- *La situación de la clase obrera en Suiza y los movimientos racistas*, Movimiento comunista de Espana, octobre 1974.
- *Saisonnier aujourd'hui. Livre blanc*, Comité pour l'abolition du statut de saisonnier, juin 1976, 70 p.
- *Conditions de séjour des travailleurs saisonniers à Genève*, Comité pour l'abolition du statut de saisonnier, mai 1974, 20 p.
- *Abolition du statut de saisonnier !*, Comité pour l'abolition du statut de saisonnier, septembre 1974, 20 p.
- *Immigration et xénophobie*, les organisations de la conférence de Berne, 1974, 47 p.
- *Picopala*, février 1972, no 1, photocopié, 8 p., article sur les baraquements (repro.)
- *Nostro Giornale. Periodico del gruppo di base della costruzione*, nos 3-4, 14 p., article sur la nouvelle loi sur les saisonniers.
- *Nuestra Prensa. Periodico del grupo de base de la construccion*, nos 3-4, version espagnole du précédent.
- *Bollettino del Colletivo emigrazione italiana*, no 4, juin 1974 4 p., article contre les baraques.
- *Logement lutte ouvrière*, no 1, novembre 1970, 24 p., sur le logement des saisonniers.
- *Emigrazione italiana*, 12 décembre 1973, p. 9 : « Il film *Le stagionale* » nelle baracche ».
- *Bollettino de la Colonia libera italiana*, no 5, septembre-octobre, 12 p.
- *L'outil des travailleurs. Journal du groupe de travailleurs du bâtiment*, nov.-déc. 1975, p. 4 article : « Statut saisonnier »

Nom du producteur (organisme / individu) : les Archives contestataires

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives contestataires, rue de la Tannerie 2, 1227 Carouge

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1569

Langues : français, espagnol, portugais

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : listé (bordereau de versement)

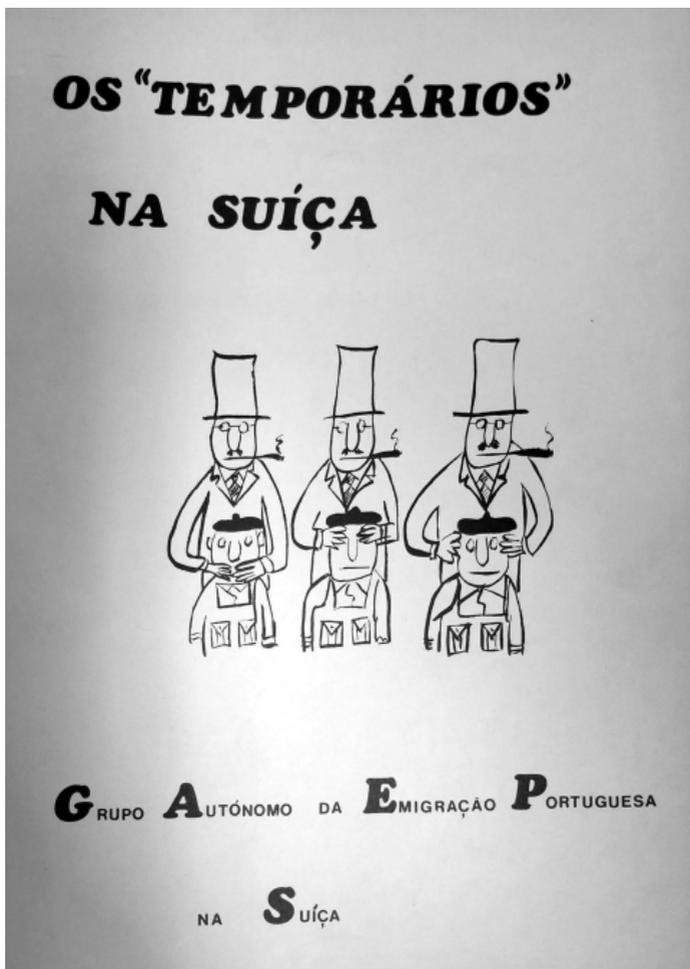
Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

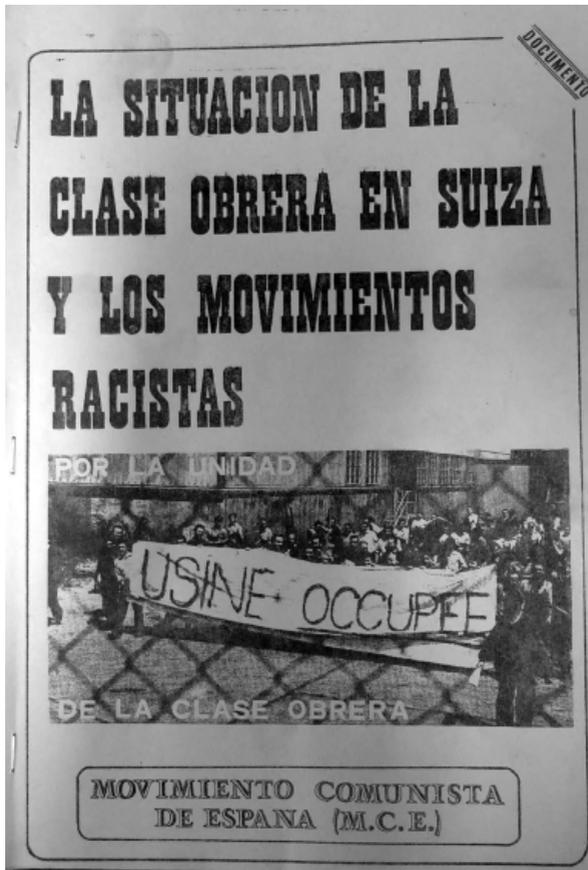
Notes :

Documents reproduits dans ce rapport :

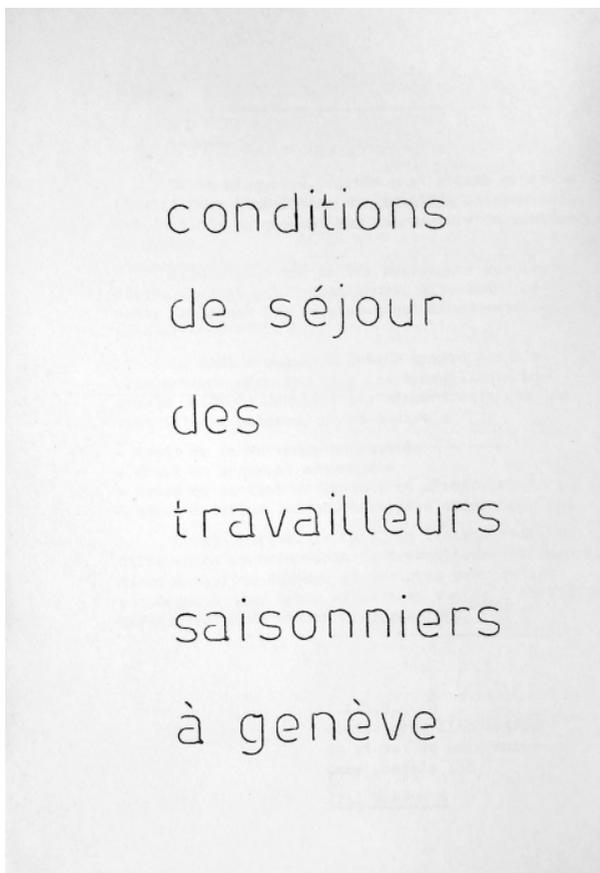
- *Os « temporarios » na Suíça*, Grupo Autonomo da Emigração Portuguesa na Suíça, mai 1974 (AC Bibliothèque).
- *La situación de la clase obrera en Suiza y los movimientos racistas*, Movimiento comunista de Espana, octobre 1974 (AC Bibliothèque).
- *Conditions de séjour des travailleurs saisonniers à Genève*, Comité pour l'abolition du statut de saisonnier, mai 1974 (AC Bibliothèque).
- *Nostro Giornale. Periodico del gruppo di base della costruzione*, nos 3-4 (AC Bibliothèque).
- *Logement lutte ouvrière*, no 1, novembre 1970 (AC Bibliothèque).



Os « temporarios » na Suíça, Grupo Autonomo da Emigração Portuguesa na Suíça, mai 1974 (AC Bibliothèque).

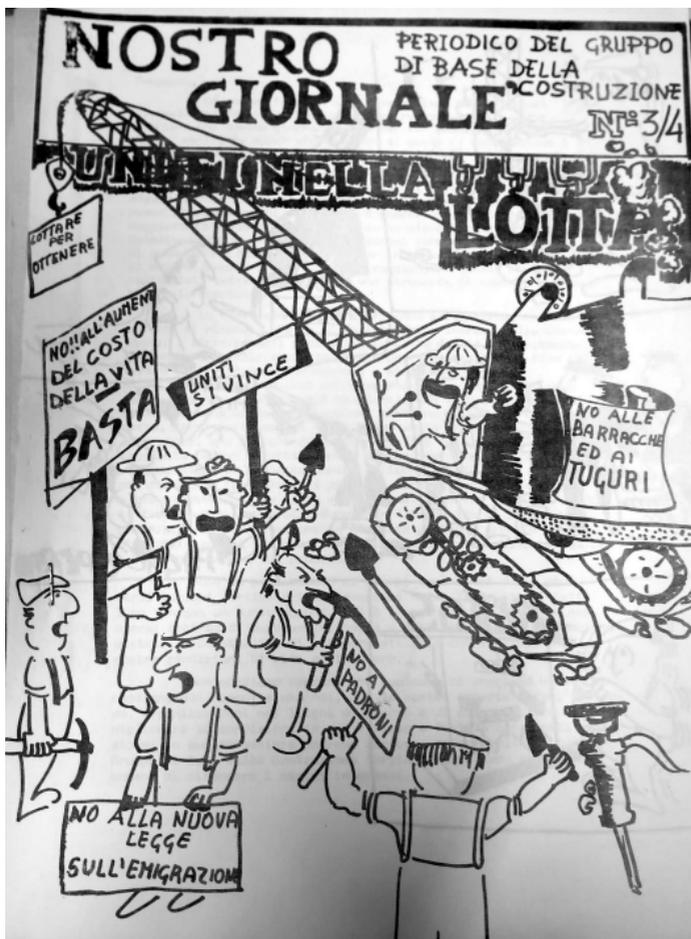


La situación de la clase obrera en Suiza y los movimientos racistas, Movimiento comunista de España, octubre 1974 (AC Bibliothèque).



Conditions de séjour des travailleurs saisonniers à Genève, Comité pour l'abolition du statut de saisonnier, mai 1974 (AC Bibliothèque).

Motion: rendre hommage aux saisonniers



Nostro Giornale. Periodico del gruppo di base della costruzione, nos 3-4, s.d. (AC Bibliothèque).



Logement lutte ouvrière, no 1, novembre 1970 (AC Bibliothèque).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1575

Archives d'Etat de Genève/Mémorial des séances du Grand Conseil/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Référence :

Dates : 1950-2002

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Plus de 30 occurrences concernant les saisonniers et saisonnières, et en particulier le regroupement familial, les écoles clandestines, les enfants clandestins, le logement, le chômage, le secteur du bâtiment, la Yougoslavie, les Albanais du Kosovo, le Lignon, Meyrin, Pré-Bois, Vernier (voir Notes).

Nom du producteur (organisme / individu) : Grand Conseil genevois

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives d'Etat de Genève Arsenal (AEG A), 1 rue de l'Hôtel-de-Ville, 1211 Genève 3 (en Salle de lecture)

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : publié intégralement sur le site internet du Grand Conseil (depuis 1993)

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudiant) :

Notes :

Mémorial du Grand Conseil 1950-2002 : relevé des mentions de saisonniers et saisonnières en annexes

Archives d'Etat de Genève/Office cantonal de placement (OCP)/ Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Dossiers consultés :

- 1968 va 1.3.12 Correspondance générale de l'Office cantonal de placement
- 1968 va 1.11.3 Service de contrôle des chantiers
- 1968 va 1.11.4 Service de contrôle des chantiers
- 1968 va 1.17.1 Main-d'œuvre étrangère et confédérée : Préavis du contrôle de l'habitant
- 1968 va 1.18.8 Main d'œuvre étrangère et confédérée: Préavis du contrôle de l'habitant
- 1968 va 1.20.1 Contrôle de la main d'œuvre étrangère et saisonnière
- 1968 va 1.20.3 Contrôle de la main d'œuvre étrangère et saisonnière
- 1968 va 1.20.4 Contrôle de la main d'œuvre étrangère et saisonnière
- 1968 va 1.20.5 Contrôle de la main d'œuvre étrangère et saisonnière
- 1968 va 1.20.6 Contrôle de la main d'œuvre étrangère et saisonnière
- 1968 va 1.20.7 Contrôle de la main d'œuvre étrangère et saisonnière
- 1968 va 1.20.8 Contrôle de la main d'œuvre étrangère et saisonnière
- 1968 va 1.20.9 Contrôle de la main d'œuvre étrangère et saisonnière
- 1968 va 1.20.11 Contrôle de la main d'œuvre étrangère et saisonnière

Dates : 1936-1960

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

1 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

- Lettres d'entrepreneurs au Service des chantiers, au Service du chômage et au Contrôle de l'habitant pour obtenir des dérogations à la préférence accordée à des chômeurs nationalité suisse pour pouvoir engager des travailleurs étrangers
- Registre de la main-d'œuvre féminine
- Registre des préavis d'engagement de la main-d'œuvre étrangère classés
- Rapports de contrôle journalier de la main-d'œuvre étrangère avec la mention des secteurs économiques concernés (bâtiment, agriculture, commerce et industrie, hôtellerie) et des cas réguliers/irréguliers(?). Ces rapports donnent lieu à une analyse par l'Office cantonal de placement, 5.10.1946, 5 p.
- Liste chronologique des contrats de saisonniers (1947-1952)
- Plaintes concernant les conditions de travail
- Correspondance avec le Contrôle de l'habitant, avec les entreprises pour des demandes de main-d'œuvre (1941-1962 env.), la Commission paritaire professionnelle de la métallurgie, l'Office fédéral

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1577

de l'industrie, la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers, la FOBB, la Fédération genevoise des syndicats chrétiens et corporatifs, la Police fédérale des étrangers, le Service du génie, les CFF, le Département des travaux publics, etc.

- Listes des personnes autorisées à venir travailler en Suisse
- PV de la Commission paritaire
- Listes des ouvriers transmises aux postes de gendarmerie de frontière avec la date prévue de leur retour (1959-1960).
- Liste d'ouvriers transmise à la gendarmerie
- Demandes d'emploi envoyées d'Italie classées comprenant quelques photos passeports
- Lettres du Service de l'hygiène sur les mauvaises conditions de travail, 18.2.1949, sur refus d'admission d'immigrés, 20.12.1941
- Permis de séjours temporaires, 1957

Nom du producteur (organisme / individu) : Office cantonal de placement

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives d'Etat de Genève Arsenal (AEG A), 1 rue de l'Hôtel-de-Ville, 1211 Genève 3

Cote physique : SL 2^e épi D

Conditions d'accès : selon les délais légaux en vigueur (à voir avec l'archiviste)

Conditions de reproduction : libre

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : inventorié/base de données internet Adhémar, AEG

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

Notes :

Documents reproduits dans ce rapport :

- Liste de l'Office cantonal de placement des ouvriers étrangers dont les permis de séjours sont échus, 21.10.1958 (AEG 1968 va 1.20.4).
- Demande d'emploi envoyée d'Italie, 15.11.1946 (AEG 1968 va 1.20.11).
- Demande d'emploi envoyée d'Italie, 6.11.1946 (AEG 1968 va 1.20.11).

Motion: rendre hommage aux saisonniers

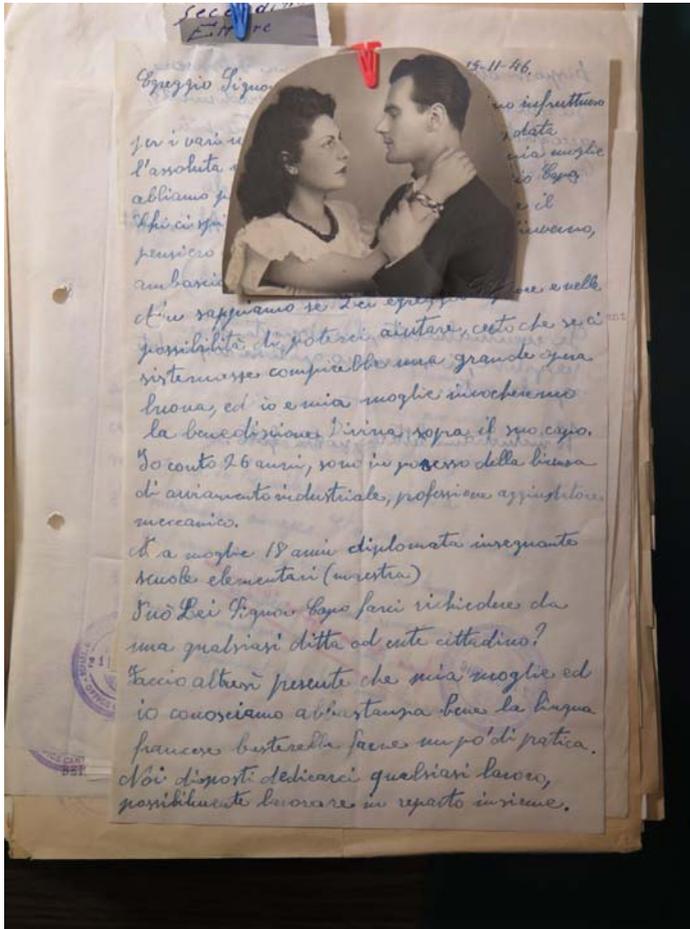
Lettre OCP du 21.10.58/Wa Annexe 1/4

L' OCP demande le départ de Suisse des ouvriers étrangers ci-après qui n'ont pas fait renouveler leurs permis de séjour et qui ont quitté leurs emplois depuis plusieurs mois:

					permis échu le:	travaux terminés le:
4.	ALBERT	✓ Walter	1938	Allem.	F.Jacot	30.9.58 15.9.57
Tr. H.	AMERLA	✓ Amelio	1923	Italie	Hispano	31.12.58* 13.6.58
Tr. H.	AMERZOLI	✓ Mario	1910	Italie	Boissonnas	30.6.58 2.58
8/10	AMERZOLI	✓ Giuseppe	1910	Italie	Mipsa	31.12.58* 18.7.58
10/11	ANGELI	✓ Jacques	1980	France	Gallay	30.9.58 7.2.58
5/11	ANGELIERGA	✓ Giuseppe	1929	Italie	De Angelis	30.9.58 25.4.58
Tr. H.	ANGELINI	✓ Giuseppe	1931	Italie	Fond.Réunies	30.9.58 29.8.58
7/11	ANGELINI	✓ Werner	1936	Allen.	Locca	30.9.58 11.4.58
	ANGELINI	✓ Faustino	1924	Italie	Hispano	31.3.59* 20.6.58
	ANGELINI	✓ Giuseppe	1927	Italie	Hispano	30.6.58 20.6.58
	ANGELINI	✓ Umberto	1930	Italie	Klener	30.6.58 6.58
	ANGELINI	✓ Marino	1928	Italie	Tarex	31.12.58* 6.58
	ANGELINI	Angelo	1928	Italie	Hispano	30.9.58 18.6.58
	ANGELINI	Francesco	1931	Italie	Charmilles	31.12.58* 15.8.58
	ANGELINI	Peter	1935	Allen.	Carr.Sécheron	31.12.58* 30.8.58
	ANGELINI	Dominique	1939	Italie	Charmilles	31.8.58 7.58
Tr. H.	ANGELINI	✓ Mario	1938	Italie	Motosaccho	30.9.58 23.5.58
	ANGELINI	✓ Teodoro	1912	Italie	Motosaccho	30.9.58 4.7.58
	ANGELINI	✓ Vincenzo	1923	Italie	Felligot	30.6.58 6.58
	ANGELINI	Tranquillo	1932	Italie	Charmilles	31.12.58* 27.6.58
	ANGELINI	Renato	1920	Italie	G.Jacot	30.9.58 28.2.58
Tr. H.	ANGELINI	✓ Luigi	1931	Italie	Sam	30.9.58 22.8.58
	ANGELINI	✓ Mario	1910	Italie	Charmilles	31.3.59* 20.6.58
	ANGELINI	Luciano	1917	Italie	SIP	31.3.59* 20.6.58
	ANGELINI	✓ Pierre	1938	France	Magnin	30.9.58 14.3.58
	ANGELINI	✓ Emilio	1909	Italie	Charmilles	30.6.58 25.4.58
	ANGELINI	✓ Marino	1936	Italie	Charmilles	30.9.58 27.6.58
	ANGELINI	Vittorio	1915	Italie	Christen	31.12.58* 8.58
Tr. H.	ANGELINI	✓ Vincenzo	1920	Italie	Hispano	31.12.58* 11.7.58
	ANGELINI	Enrico	1916	Italie	Similor	31.3.59* 16.5.58
Tr. H.	ANGELINI	✓ David	1924	Anglet.	Battelle	31.8.58 8.58
Tr. H.	ANGELINI	Enso	1931	Italie	Sécheron	30.9.58 14.3.58
Tr. H.	ANGELINI	✓ José	1932	Espagne	Décheron	30.6.58 6.58
	ANGELINI	✓ Antonio	1935	Italie	Hispano	31.12.58* 11.7.58
	ANGELINI	Walter	1920	Italie	Hispano	31.12.58* 18.7.58
	ANGELINI	Osmano	1921	Italie	Charmilles	31.12.58* 21.2.58
Aut. F.P.	ANGELINI	✓ Ettore	1937	Italie	Hispano	30.6.58 4.7.58
Aut. F.P.	ANGELINI	✓ Bernard	1927	France	Gardy	30.6.58 6.58

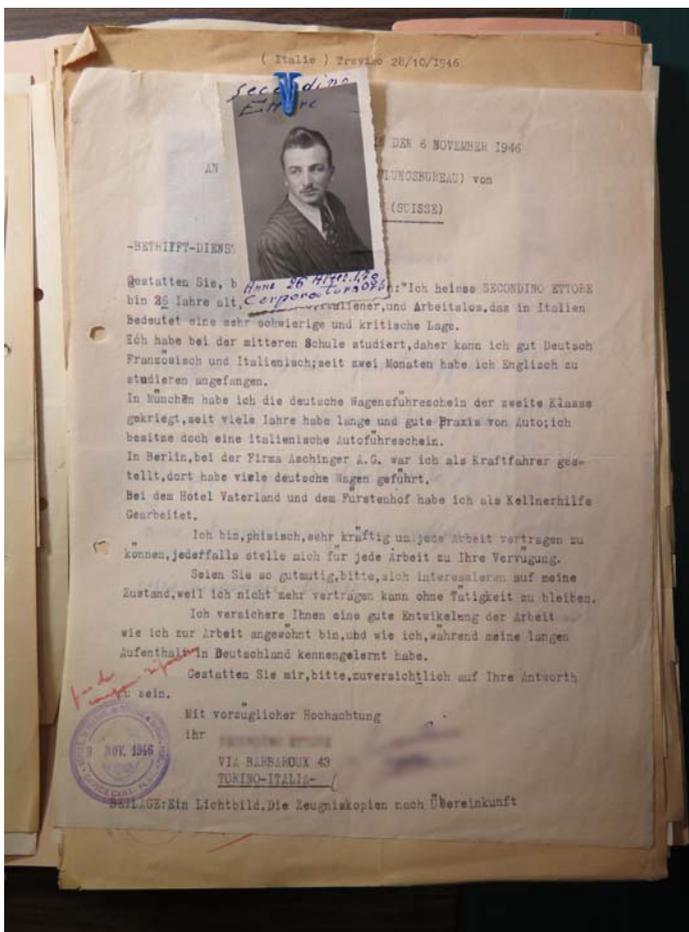
* autorisations de séjour révoquées.

Liste de l'Office cantonal de placement des ouvriers étrangers dont les permis de séjours sont échus, 21.10.1958 (AEG 1968 va 1.20.4).



Demande d'emploi envoyée d'Italie, 15.11.1946 (AEG 1968 va 1 20.11).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Motion: rendre hommage aux saisonniers



Demande d'emploi envoyée d'Italie, 6.11.1946 (AEG 1968 va 1 20.11).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1581

**Archives d'Etat de Genève/ Secrétariat général du Département de l'économie publique (DEP)/
Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières**

Dossiers consultés :

- 1986 va 9.10.1 Main-d'œuvre étrangère : dossiers d'enquêtes, correspondance et recours
- 1986 va 9.49.6 Dossiers divers concernant les logements ouvriers
- 1986 va 9.49.7 Dossiers divers concernant les logements ouvriers
- 1986 va 9.49.8 Dossiers divers concernant les logements ouvriers
- 1986 va 9.85.3.13 Caisse cantonale de compensation
- 1986 va 9.85.3.59 Caisse cantonale de compensation

Dates : 1946-1963

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.2 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Documents concernant la prise en charge de l'hébergement des saisonniers et saisonnières par l'Etat : correspondance avec entreprises et syndicats, contributions patronales, offres de logements, recherche d'immeubles et d'appartements vides.

- Règlement concernant l'émolument 1960 perçu pour le logement des saisonniers du bâtiment, promulgué par le Conseil d'Etat

- Règlement de maison « Dortoir rue des Tilleuls 2 A »

- Dossier de plans « Logement pour ouvriers saisonniers à Meyrin », 8.3.1960

Allocations familiales: saisonniers et salariés résidant depuis moins d'un an, correspondance avec la Fédération des syndicats patronaux, présentation du projet de loi sur les allocations familiales.

Nom du producteur (organisme / individu) : Département du commerce et de l'industrie

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives d'Etat de Genève Terrassière (AEG T), 52 rue de la Terrassière, 1207 Genève

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

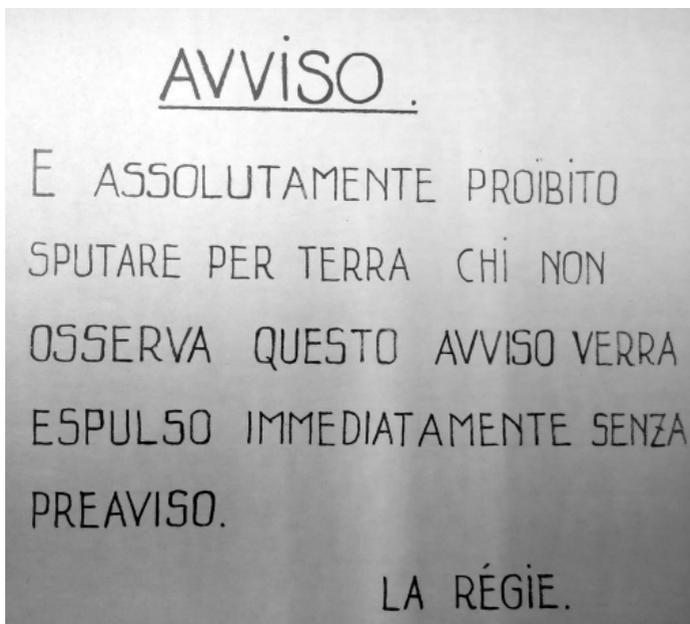
Instruments de recherche : inventorié/base de données internet Adhëmar, AEG

Sources complémentaires :

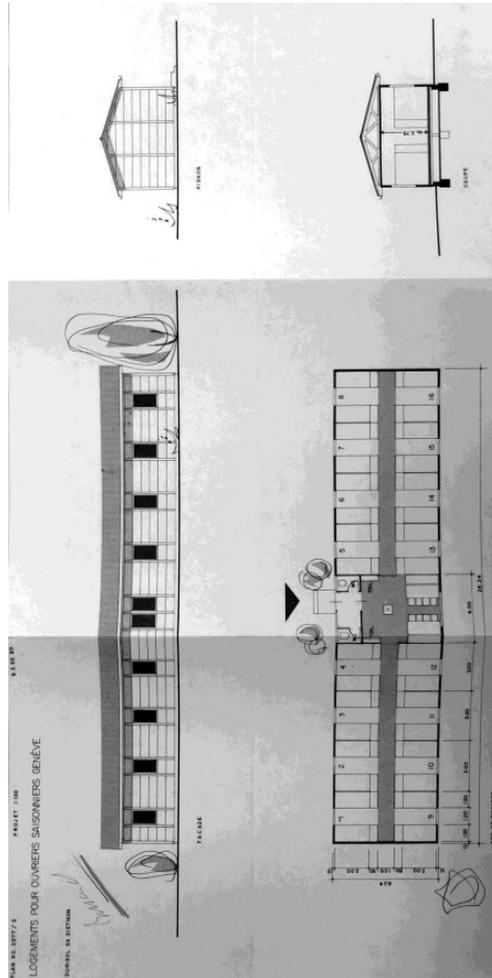
Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

Notes :**Documents reproduits dans ce rapport :**

- Panneau affiché dans une baraque pour saisonniers (AEG 1986 va 9.49.6).
- Logement pour ouvriers saisonniers à Meyrin, Durisol, 8.3.1960. (AEG 1986 va 9.49.6).
- Recensement d'habitations vides en vue d'y loger des saisonniers, 31.3.1960 (AEG 1986 va 9.49.6).



Panneau affiché dans une baraque pour saisonniers, s.d. (AEG 1986 va 9.49.6).



Logement pour ouvriers saisonniers à Meyrin, Durisol, 8.3.1960
(AEG 1986 va 9.49.6).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

VILLE DE GENÈVE
SITUATION AU 31 MARS 1960 DES IMMEUBLES A DEMOLIR

Adresse de l'immeuble	Nombre d'immeubles	Nombre de logements	Nombre de pces (les cuisines et chambrettes sont consid. comme pces)	Degré d'occupation
Rue Ami Lullin, 3	1	12	57	Partiellement vide
Rue Ami Lullin, 4	1	locaux comm.	-	Entièrement vide
Rue de Berne, 9	1	11	42	Entièrement vide
Rue de Berne, 13	1	9	35	Partiellement vide
Av. de Champel, 21	1	1	12	Entièrement vide
Av. de Champel, 23	1	2	13	Entièrement vide
Crêts de Champel, 12	1	2	15	Entièrement vide
Rue du Cendrier, 9	1	9	19	Entièrement vide
Rue du Cendrier, 11	1	16	31	Partiellement vide
Rue Ferdinand Hodler, 25	1	Hôtel	-	Partiellement vide
Rte de Frontenex, 32	1	8	26	Partiellement vide
Rue Grenus, 9	1	8	30	Partiellement vide
Rue Grenus, 11	1	15	45	Partiellement vide
Rue Grenus, 13	1	11	45	Partiellement vide
Rue Grenus, 15	1	8	28	Partiellement vide
Rue de la Mairie, 18	1	11	45	Partiellement vide
Rue des Pâquis, 28	1	Hôtel	-	Entièrement vide
Rue Rousseau, 21	1	18	50	Partiellement vide
Rue Rousseau, 23	1	10	35	Entièrement vide
R. de la Synagogue, 38	1	14	53	Partiellement vide
T O T A L	20	165	581	

BUREAU CANTONAL DE STATISTIQUE - GENÈVE

RD/MA 300360

Recensement d'habitations vides en vue d'y loger des saisonniers, 31.3.1960 (AEG 1986 va 9.49.6).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1585

Archives d'Etat de Genève/ Secrétariat général du Département de justice et police/ Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Dossiers consultés :

- 2000 va 25.1.2.39 Affluence des saisonniers à l'Office cantonal de placement, rue de Lausanne
- 2000 va 25.1.7.24 Etrangers : saisonniers – Effectifs, accueil et stabilisation des saisonniers
- 2000 va 25.1.7.25 Etrangers : main-d'œuvre – Nouvelle réglementation
- 2000 va 25.1.7.26 Etrangers : main-d'œuvre – Regroupement familial. Expulsions d'enfants étrangers (cas d'espèces)
- 2000 va 25.1.7.27 Brochure d'accueil (Ministère protestant dans l'industrie)
- 2000 va 25.1.7.28 Etrangers : main-d'œuvre étrangère – Inscription des enfants des travailleurs étrangers dans les écoles publiques genevoises
- 2000 va 25.1.7.36 Etrangers : surchauffe – Concernant le régime des travailleurs saisonniers dans l'hôtellerie genevoise

Dates : 1956-1971

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0,2 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Dérogations accordées par le Conseil d'Etat à de nombreuses entreprises pour excéder les contingents de saisonniers ; mesures prises par la Police fédérale des étrangers afin de favoriser le retour en Suisse des saisonniers yougoslaves dans l'agriculture; le Conseil d'Etat étend les droits des saisonniers italiens aux autres saisonniers non-italiens, 10.8.1964; lettres de la FOBB au Conseil d'Etat demandant l'amélioration de la situation des saisonniers, des sanctions pour les saisonniers qui ne respectent pas les règles; réactions du Conseil d'Etat à la nouvelle réglementation mise en place par la Confédération ; brochures d'information pour immigré-e-s, en plusieurs langues ; note du Contrôle de l'habitant concernant l'« Inscription des enfants des travailleurs étrangers dans les écoles publiques genevoises », 23.9.1969 ; expulsions de bébés et d'enfants illégaux, 1969 ; conflits de travail présentés par la Fédération des syndicats chrétiens de Genève, 1969 ; lettre de l'Union des sociétés patriotiques de Genève au Conseil d'Etat, 12.2.1964 ; le Conseil d'Etat fait cesser l'activité de l'Associazione Lavatori Siciliani sur dénonciation de la Fédération des syndicats patronaux ; note au Département de justice et police sur des travailleurs qui logeraient dans des bâtiments en construction, 1962 ; lettre de la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers au Conseil d'Etat demandant prolongement de la période saisonnière de 6 à 11 mois, 3.11.1969.

Nom du producteur (organisme / individu) : Secrétariat général du Département de justice et police

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives d'Etat de Genève Terrassière (AEG T), 52 rue de la Terrassière, 1207 Genève

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : inventorié/base de données internet Adhémar, AEG

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

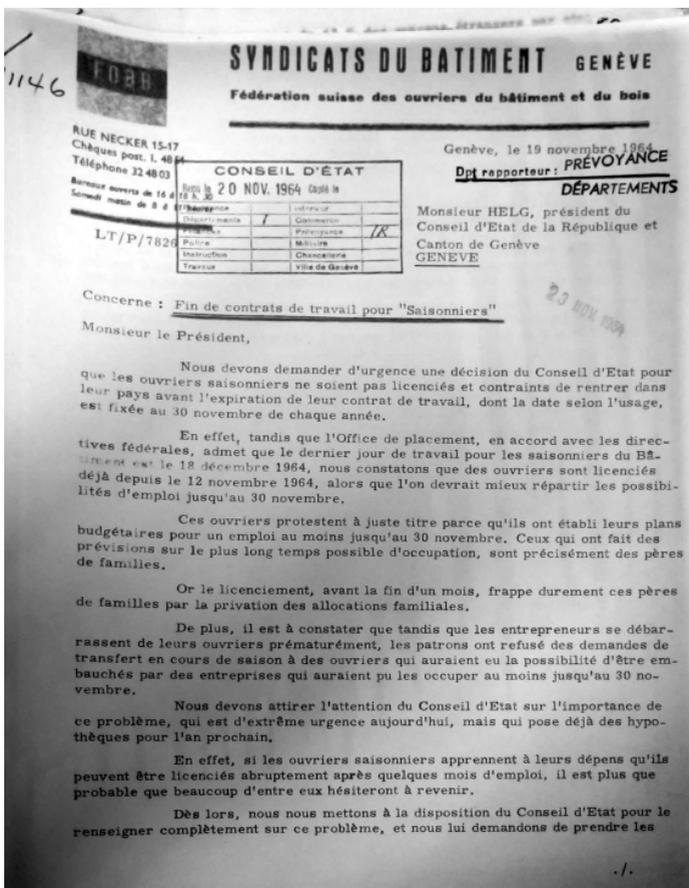
Notes :

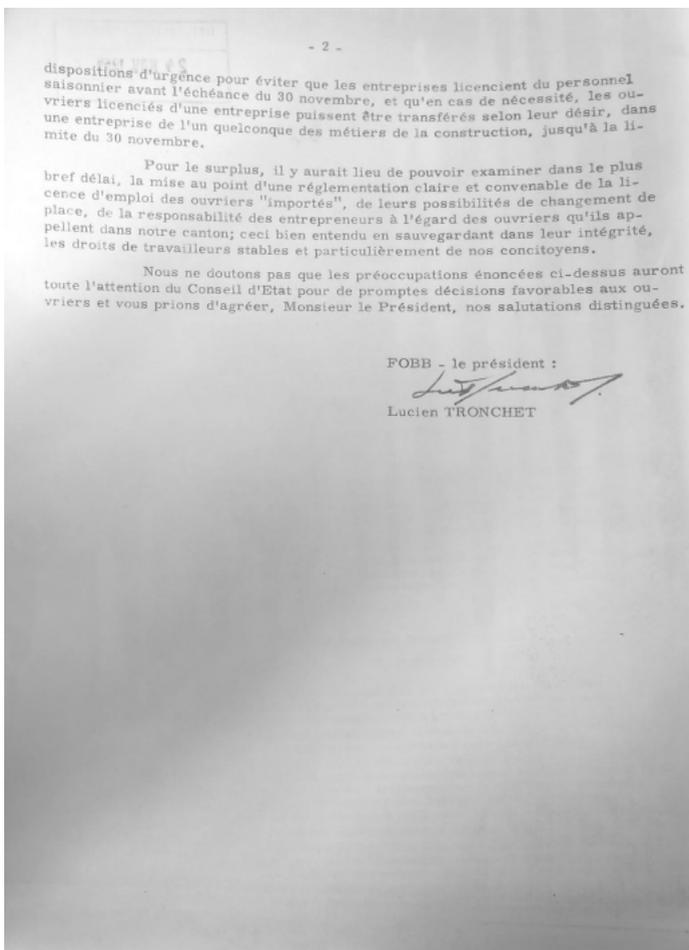
Documents reproduits dans ce rapport :

- Lettre de Lucien Tronchet, président de la FOBB au Conseil d'Etat, 19.11.1964 (AEG 2000 va 25.1.7.24).

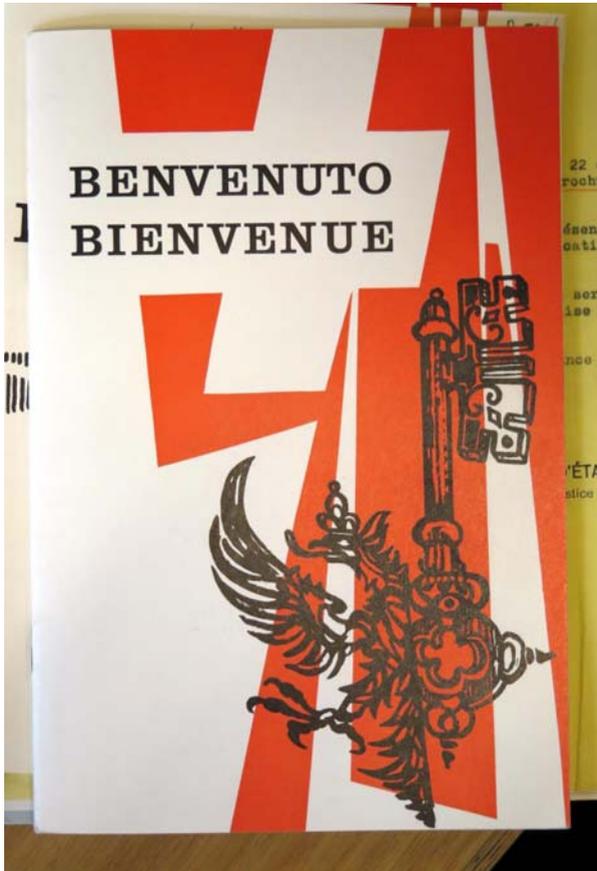
- Brochure distribuée aux nouveaux arrivants et arrivantes par le Ministère protestant dans l'industrie, 1964 (AEG 2000 va 25.1.7.27).

- Note du Contrôle de l'habitant concernant l'« Inscription des enfants des travailleurs étrangers dans les écoles publiques genevoises », 23.9.1969 (AEG 2000 va 25.1.7.28).



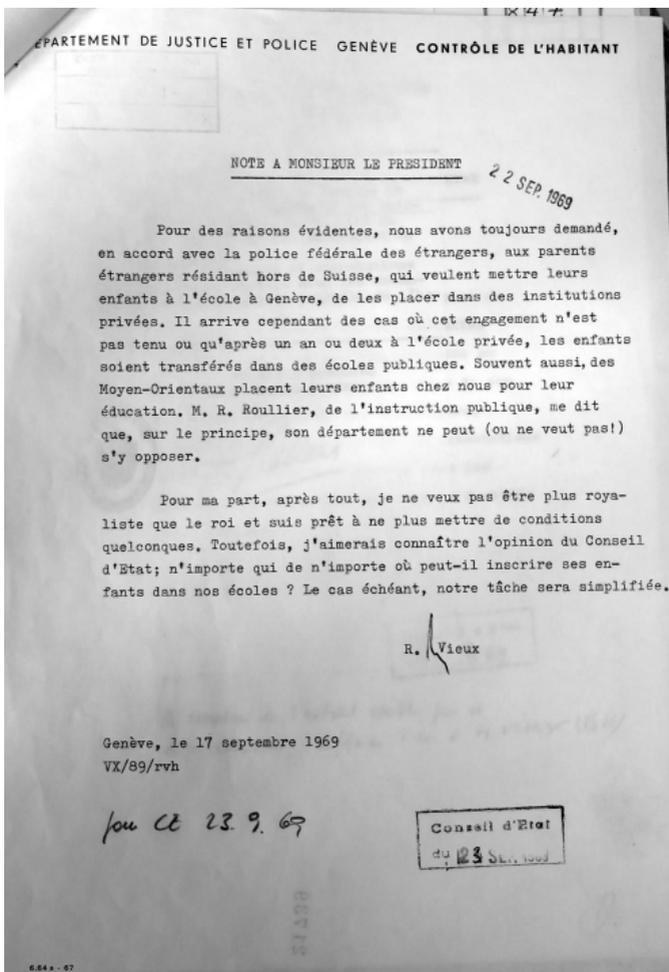


Lettre de Lucien Tronchet, président de la FOBB au Conseil d'Etat, 19.11.1964 (AEG 2000 va 25.1.7.24).



Brochure distribuée aux nouveaux arrivants et arrivantes par le Ministère protestant dans l'industrie, 1964 (AEG 2000 va 25.1.7.27).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Motion: rendre hommage aux saisonniers



Note du Contrôle de l'habitant concernant l'« Inscription des enfants des travailleurs étrangers dans les écoles publiques genevoises », 23.9.1969 (AEG 2000 va 25.1.7.28).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1591

Archives d'Etat de Genève/Fonds de la Communauté de travail pour l'accueil et l'intégration des étrangers (CTAIE)/ Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Dossiers consultés :

- 2003 va 029, classeur no 2
- 2003 va 029, classeur no 3

Dates : 1986-1997

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.1 ml (2 classeurs sur 4.5 ml de classeurs)

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Rapports sur les problèmes d'accueil à la frontière, de la visite sanitaire et de logement pour les saisonniers et les saisonnières, tract pour l'accueil des Portugais à Genève, polycopié *La Suisse. Terre d'accueil ?*, IES, Genève, mai 1989, tract et communiqué de presse du CCSI sur le logement, projet d'animation culturelle avec les saisonniers et saisonnières, formulaire de déclaration de fin de contrat, directives pour la visite sanitaire (en espagnol, portugais, serbo-croate ?, turc, grec)

Nom du producteur (organisme / individu) : Communauté de travail pour l'accueil et l'intégration des étrangers

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives d'Etat de Genève Maraîchers(AEG), 13 rue des Maraîchers, Genève

Cote physique :

Conditions d'accès : sur rendez-vous

Conditions de reproduction : libre

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche :

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

Notes :

Ces archives représentent un très grand volume. Elles ne sont pas inventoriées et leur conditionnement sous forme de classeurs ne donne aucune indication du contenu. Pour les consulter, il est nécessaire de se rendre dans les magasins rue des Maraîchers après une prise de rendez-vous (avec M. Jacques Barrelet).

Documents reproduits dans ce rapport :

- « Info express », Groupe d'étudiants de l'école de travail social, no 1 (AEG 2003 va 029, classeur no 2).
- Tract du Groupe d'étudiants en travail social (AEG 2003 va 029, classeur no 2).
- Déclaration de la fin de rapports de service par l'employeur (AEG 2003 va 029, classeur no 2).

INFO-EXPRESS
n°1

Este journal foi publicado por um pequeno grupo de estudantes da Escola dos Trabalhadores Sociais. Ele dá-vos algumas informações que, esperamos, possam-vos ajudar-vos na vossa vida de todos os dias em Genève.

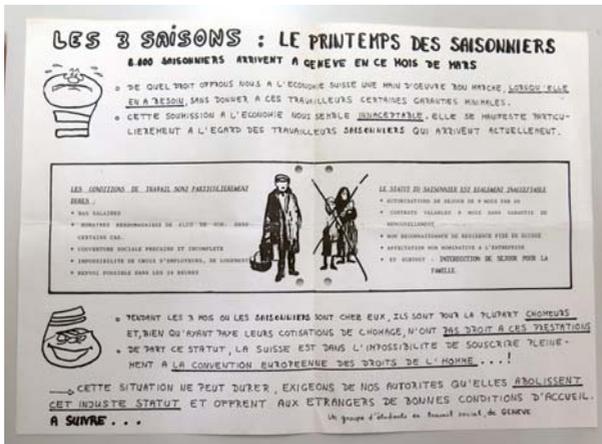
Emissões de radio :

Radio Zona FM 93.8 Mhz
Domingo 14h.-16h.

ONDA CURTA DA RÁDIO-DIFUSÃO PORTUGUESA — RÁDIO PORTUGAL
EMISSÕES EM LÍNGUA PORTUGUESA - HORAS U.T.C.

DESTINOS	HORARIOS	FREQUÊNCIAS		BANDAS	
		KHz	M	KHz	M
EUROPA	2ª e 3ª feira	06 130	49	09 740	31
	06.00-08.00	09 630	31		
	06.45-08.00	11 800	25		
	11.00-13.00	09 605	31	11 740	25
	17.00-20.00	09 740	31		
	18.00-20.00	09 615	31		
	Sáb/Dom.	06 100	49	09 740	31
	08.00-09.30	11 800	25		
	09.00-12.45	07 165	41	s6 Domingo	
	03.00-08.00	09 605	31		
	13.00-20.00	11 740	25	09 740 s6 Sáb	31
	18.00-20.00	11 740	25	s6 Domingo	
	18.45-20.00	09 740	31	s6 Domingo	
	18.30-20.00				

« Info express », Groupe d'étudiants en travail social, n° 1, s.d.
(AEG 2003 va 029, classeur no 2).



Tract du Groupe d'étudiants en travail social, s.d. (AEG 2003 va 029, classeur no 2).

... des rapports de travail et ... la déclaration ...

DÉCLARATION DE LA FIN DES RAPPORTS DE SERVICE PAR L'EMPLOYEUR
 (arrêté du Conseil fédéral du 20 janvier 1971)

REMPLEZ A LA MACHINE

Nom de l'étranger: _____
 Prénom: _____ Date de naissance: _____
 Nationalité: _____ Etat civil: _____
 Nom, prénom et date de naissance du conjoint: _____

Travaille en qualité de: _____
 Adresse: _____
 Date de la fin des rapports de service: _____
 Parti à destination de: _____

Date: _____

ENTREPRISE
 adresse et signature: _____

À REMPLIR PAR L'ADMINISTRATION

Changement de place Dernière autorisation accordée: _____

DÉPART:

Dans un autre canton Saisonnier
 à l'étranger: Annuelle
 destination inconnue, Etablissement
 Frontalière

Déclaration de la fin de rapports de service par l'employeur, s.d. (AEG 2003 va 029, classeur n° 2).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

**Archives d'Etat de Genève/Fonds de la Fondation pour l'intégration des immigrés (FINIM)/
Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières**

Référence : 2003 va 030

Dates : 1997-2000

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0 ml (sur 2.5 ml)

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Ensemble des archives administratives de la FINIM, émanation du Bureau pour l'intégration des étrangers : comptes rendus de différentes activités (conférences, colloques, campagnes de sensibilisation). Rien de spécifique en faveur des saisonniers et saisonnières.

Nom du producteur (organisme / individu) : FINIM

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

La FINIM est fondée 1998. Elle a pour but la promotion de l'intégration et l'information pratique auprès des immigré-e-s. Son conseil de fondation comprend des représentant-e-s de différents acteurs sociaux (autorités publiques, milieux patronaux, syndicaux, etc.) : Guy Fontanet, ancien Conseiller d'Etat, Cyril Ritchie, président de la Fédération des institutions internationales, Ueli Leuenberger, directeur de l'Université populaire albanaise, Hüseyin Yadigaroglu, président de l'Association culturelle turque, etc.

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives d'Etat de Genève Maraîchers(AEG), 13 rue des Maraîchers, Genève

Cote physique :

Conditions d'accès : sur rendez-vous

Conditions de reproduction : libre

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description):

Instruments de recherche :

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudiant) :

Notes : Ces archives représentent un très grand volume. Elles ne sont pas inventoriées et leur conditionnement sous forme de classeurs ne donne aucune indication du contenu. Pour les consulter, il est nécessaire de se rendre dans les magasins rue des Maraîchers après une prise de rendez-vous (avec M. Jacques Barrelet).

Documents reproduits dans ce rapport :

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1595

**Archives d'Etat de Genève/ Fonds de la Chambre de commerce et de l'industrie Genève/
Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières**

Dossiers consultés :

- AP 324.18.C.286.1 Emploi des étrangers en Suisse et des Suisses à l'étranger : généralités
- AP 324.18.C.286.2 Emploi des étrangers en Suisse et des Suisses à l'étranger : demandes d'emplois
- AP 324.18.C.286.3 Commission consultative des émoluments sur la main-d'œuvre étrangère

Dates : 1960-1972

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.1 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

PV du Conseil de la Chambre de commerce ; nombreuses circulaires concernant différents aspects de l'engagement de saisonniers ; réactions de plusieurs entreprises à de nouvelles directives ; recours auprès de Conseil d'Etat sur l'octroi de contingents ; lettre de dénonciation d'un saisonniers par un entrepreneur du bâtiment à la Chambre de commerce, 23.4.1963 ; PV de la Commission consultative du fonds pour le logement temporaire; lettre de la Chambre de commerce au Service culturel de l'université refusant de participer à un film sur les saisonniers, 24.3.1972 ; règlement sur les émoluments payés par les employeurs pour chaque saisonnier employé, comme participation aux frais de logement, 1972.

Nom du producteur (organisme / individu) : la Chambre de commerce et de l'industrie Genève

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives d'Etat de Genève Arsenal (AEG A), 1 rue de l'Hôtel-de-Ville, 1211 Genève 3 (dépôt Maraîchers)

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : inventaire informatisé/base de données internet Adhémara, AEG

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudiant) :

Notes : indication en p. 2 : « A partir de 1959, la question des saisonniers étrangers dans l'industrie du bâtiment est classée au M-3930 ».

La série AP 324.18.C.286.1 comprend 24 dossiers en 10 boîtes de 1960 à 1982, contenant certainement des documents de même nature.

Les dossiers AP 324.18.C.286.3 comprennent beaucoup d'informations sur la construction de logements temporaires. Ils devraient pouvoir être complétés par les archives de la Commission consultative du fonds pour le logement temporaire se trouvant peut-être également dans les archives de la Chambre de commerce.

Documents reproduits dans ce rapport :

- Lettre de dénonciation d'un travailleur saisonnier en situation irrégulière 23.4.1963 (AEG AP 324.18.C.286.1).
- Lettre de la Chambre genevoise d'agriculture au Conseil d'Etat protestant contre l'émolument perçu pour l'hébergement des saisonniers et saisonnières, 8.2.1972 (AEG AP 324.18.C.286.3).

REPRISE D'ARMATURE DE BÉTON

Chambre de Commerce et d'Industrie de GENEVE
6, rue Petitot

CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE GENÈVE
C-286
26 AVR. 63

Geneve, le 25 avril 1963.

Concerne : Engagement travailleurs étrangers.

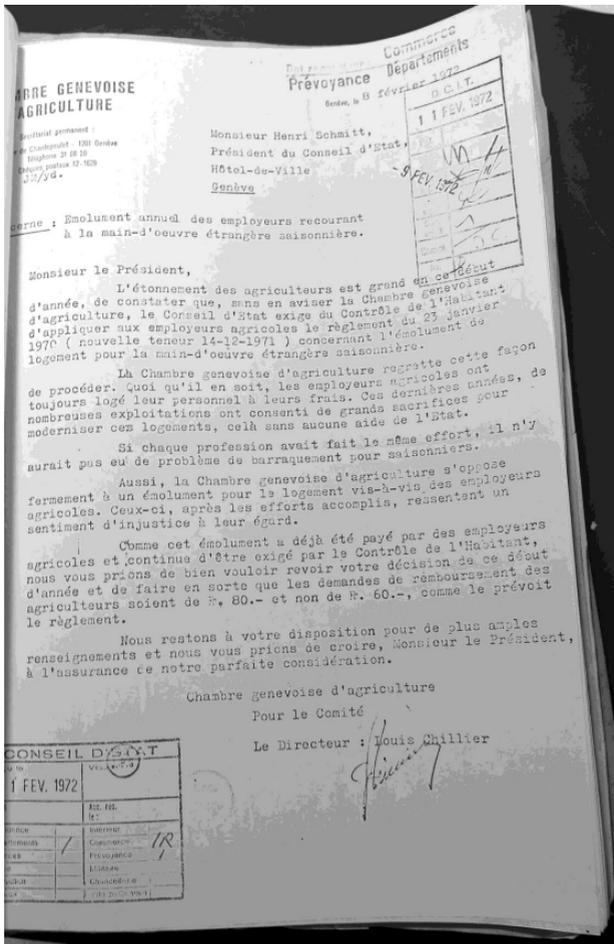
Messieurs,

Nous portons à votre connaissance qu'un de nos anciens ouvriers :
[redacted] Salvatore
qui a été remplacé par [redacted] Silvano, doit travailler probablement depuis le début de l'année dans une autre entreprise, sans être au bénéfice de l'autorisation nécessaire.

Le cas avait été signalé le 29.3.63, à l'Office Cantonal de Placement de Genève.

En vous priant de prendre note de ce qui précède, nous vous présentons, Messieurs, nos sincères salutations.

Lettre de dénonciation d'un travailleur saisonnier en situation irrégulière 23.4.1963
(AEG AP 324.18.C.286.1).



Lettre de la Chambre genevoise d'agriculture au Conseil d'Etat protestant contre l'émolument perçu pour l'hébergement des saisonniers et saisonnières, 8.2.1972 (AEG AP 324.18.C.286.3).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1599

Archives d'Etat de Genève/Fonds Miguel SANCHEZ-MAZAS/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Dossiers consultés :

- Archives privées 353.1.7 Documents concernant notamment l'Union générale des travailleurs (U.G.T.)

- Archives privées 353.4.1.3 Dossiers thématiques suivis de dossiers divers dont la collection de revue *Ibérica por la libertad*

Dates : 1957-1971

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support:

0,05 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Documents concernant notamment l'Union générale des travailleurs (U.G.T) et le Comité pour l'abolition du statut de saisonnier (CASS), articles signés Miguel SANCHEZ-MAZAS traitant du statut de saisonnier en Suisse. « Emigracion. El apatheid suizo », *Cuadernos para el Diálogo*, février 1974, pp. 14-15, « Comité para la abolición del estatuto de temporero (CASS)-Ginebra », *Cuadernos para el Diálogo*, février 1974, p. 15.

Nom du producteur (organisme / individu) : Miguel SANCHEZ-MAZAS

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Né le 3 septembre 1925, Miguel SANCHEZ-MAZAS vit ses premières années en Italie, mais c'est à Madrid, au sein du mouvement étudiant antifranquiste qu'il développe son engagement politique en faveur du socialisme en Espagne. En 1957, suite à son incarcération sous la dictature de FRANCO, il quitte l'Espagne pour la Suisse, où il poursuit ses activités politiques, principalement au sein de la section genevoise et suisse du Parti socialiste ouvrier espagnol (P.S.O.E.) et de l'Union générale des travailleurs (U.G.T.). Venu à Genève en tant que correspondant du journal royaliste madrilène ABC, il publie partout dans le monde, notamment par *El Tiempo* de Bogotà, *Ibérica* de New-York ou encore *Combate* de San-José. Ses articles "Le problème en Espagne" et "La crise espagnole et les nouvelles générations", publiés respectivement par *Le Socialiste* de Toulouse et *Cuadernos* de Paris en 1957, mèneront en 1967 à sa condamnation à 12 ans de prison au motif de délits d'injures au Chef de l'Etat et propagande illégale. Formé à l'Université de Madrid en mathématiques, Miguel SANCHEZ-MAZAS exerce au cours de sa vie les fonctions de mathématicien, statisticien et économiste (pour la Fédération internationale des ouvriers sur métaux (F.I.O.M.)), mais aussi de professeur d'université, traducteur et journaliste. En 1995, il est nommé professeur ordinaire de logique à l'Université du Pays Basque. Impliqué dans l'organisation de la diaspora espagnole, Miguel SANCHEZ-MAZAS s'intéresse aussi aux questions de politique suisse, il participe notamment au Comité pour l'abolition du statut

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

de saisonnier (CASS). Il décède à San Sebastian le 6 mai 1995.

(Base de données internet Adhémair, AEG)

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives d'Etat de Genève Terrassière (AEG T), 52 rue de la Terrassière, 1207 Genève

Cote physique :

Conditions d'accès : selon les délais légaux en vigueur

Conditions de reproduction : libre

Langues : français, espagnol

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : base de données internet Adhémair, AEG

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

FARRE, Sébastien, *La Suisse et l'Espagne de Franco*, Lausanne : Antipodes, 2007

Notes :

Documents reproduits dans ce rapport :

- *Abolition du statut de saisonnier*, Comité pour l'abolition du statut de saisonnier (AEG Archives privées 353.1.7).

- Miguel SANCHEZ-MAZAS traitant du statut de saisonnier en Suisse. « Emigracion. El apartheid suizo », *Cuadernos para el Diálogo*, février 1974, pp. 14-15 (AEG Archives privées 353.4.1.3).



Abolition du statut de saisonnier, Comité pour l'abolition du statut de saisonnier, s.d. (AEG Archives privées 353.1.7).

EMIGRACION

EL APART- THEID SUIZO

M.S.-M.



La grave y humillante situación de privación de los más elementales derechos económicos, cívicos, sociales, familiares y humanos de gran parte de los 800.000 trabajadores extranjeros (italianos, españoles, yugoslavos, griegos, portugueses, turcos, etc.) inmigrados en Suiza, pero más especialmente de los folklóricamente conocidos como *temporeros* (en francés, *saisonniers*; en italiano, *stagionali*) —auténticos esclavos de la Europa central del último tercio del siglo xx— es conocida, en sus rasgos generales, aunque no en sus espeluznantes detalles, por los españoles peninsulares atentos a los problemas de Europa y del mundo.

Resumiremos tal situación diciendo que estos cientos de miles de ex hombres, hoy reducidos a la categoría inhumana y inhumanamente productiva y servil de brazos (brazos, sí, hombres, no) es la piadosa consigna de los nuevos neógenos del capitalismo helvético, a quienes el sociólogo y militante italiano Claudio Calvuso ha calificado, en un impresionante libro, de *subproletariado extranjero en Suiza*, se ven condenados, por decreto, durante años, justos o decentes, a no poder traer a su familia, a no poder alquilar un apartamento independiente, a vivir en infectos barracones sin la más mínima higiene, seguridad (¡cuantos son los que se han incendiado, dejando a sus inquilinos sin sus míseros enseres, ropas, ahorros y recuerdos!), posibilidad de aislamiento y dignidad, a no poder cambiar de empleo ni intentar reclamar mejores condiciones de trabajo, salario, alojamiento o comida o ejercer alguno de los derechos de expresión, asociación o reunión, sin la amenaza de brutal represión y de fulminante expulsión del país.

En favor de estos temporeros y por la supresión de su sofocante estatuto han empezado a moverse, en los últimos tiempos, primeros grupos y organizaciones de inmigrantes más estables —en sus dos categorías de asalariados (permiso B) y residentes o establecidos (permiso C)— y, por tanto, menos vulnerables que los mencionados (que sólo tienen permiso A), y luego, arrastrados por ellos, los grupos socialmente más progresivos —de carácter político, sindical, asistencial, religioso o educativo— de la propia colectividad suiza. Recordemos que hace más de tres años un grupo de españoles preocupados y vigilantes por mantener el puente del diálogo entre las organizaciones obreras suizas y los inmigrantes, actuando ante las primeras de portavoz responsable de las legítimas reivindicaciones de los últimos, pidió en un importante encuentro a nivel nacional que tuvo lugar en Zurich que la Unión Sindical Suiza y sus federaciones de industria apoyaran ante el Consejo Federal (gobierno suizo) la exigencia unánime de los inmigrantes de una supresión pura y simple del estatuto de temporero, con sus humillantes restricciones de los derechos humanos fundamentales.

Desde entonces, todas las organizaciones de inmigrantes —especialmente españolas e italianas— han venido reiterando esta exigencia sin cesar, ante la perniciosa sordera moral de los poderes políticos y económicos de este país, incorporando últimamente a dicha campaña a cierto número de grupos suizos que han tenido el valor, más deseable, de enfrentarse con buena parte de la opinión pública de la nación helvética —indiferente, cuando no hostil, a las aspiraciones vitales de los inmigrantes— y con el ataque abierto y directo de los nacionalistas, partidarios de la mano dura y de la significativa castiga obreros, sí, obreros, no: la Acción Nacional y, en especial, los seguidores del habi demagogo James Schwarzenbach, cuya influencia es creciente, como han demostrado palpablemente las últimas elecciones ginebrinas de hace unas semanas, en las que los «rigitantes» (extrema derecha xenófoba) han obtenido diez escaños en el Parlamento («Gran Consejo»).

En vísperas de dos nuevas y más radicales iniciativas de los racistas —para quienes el drástico decreto del Consejo Federal en julio último, perpetuando, de hecho, la condición de temporero y haciendo imposible que los nuevos temporeros puedan convertirse jamás en asalariados, no ha sido suficiente—, y cuando el problema, sobre todo de los españoles, se agudiza y se convierte en angustioso —no se olvide que la presión de nuestros emigrantes sobre Suiza va a incrementarse, por las consecuencias de la crisis del petróleo y el cierre de la República Federal de Alemania a la inmigración de nuestros compatriotas—, las escasas fuerzas progresivas de que hemos hablado se han agrupado en el llamado *Comité para la abolición del estatuto*

70 / pág. 14 Cuadernos para el Diálogo

de temporero, que existe a escala cantonal y nacional y que es muy activo, especialmente en Ginebra.

Precisamente en esta ciudad fue aprobado por unanimidad por varias organizaciones —suizas, italianas y españolas— el texto definitivo de la plataforma.

El Comité se organizó mediante la formación de dos grupos de trabajo, uno primordialmente dedicado a mantener un contacto permanente con los trabajadores inmigrantes —y especialmente con los temporeros— para conocer en detalle sus problemas y exigencias, informarlos de sus derechos y apoyarles en sus acciones, y otro encargado de preparar las campañas de orientación de la opinión pública suiza y de presión sobre el poder económico y político de este país, utilizando los cuasos sindicales y políticos y los órganos de expresión de los mismos, eligiendo un órgano de dirección y coordinación compuesto de siete miembros: tres suizos, entre ellos el famoso pastor Perreux, recientemente expulso de Francia por encabezar valientemente en Marsella un movimiento de

defensa de los derechos de los trabajadores inmigrados —principalmente africanos— frente a la xenofobia creciente que allí también reina; dos italianos, uno del P.S.I. y otro de las Colonias Libres, y dos españoles.

Creemos útil transcribir a continuación el texto aprobado, que está sirviendo de molde para los Comités análogos que se han creado en otras ciudades suizas y sobre individualmente, dura y difícil, en vísperas de los votaciones federales sobre las dos iniciativas sindicales que van a presentarse al electorado suizo en unos momentos en que la atmósfera de reacción y de paro obrero, acentuada por la crisis del petróleo, no inclina favorablemente a los habitantes de este país—donde de cada 10 trabajadores extranjeros, uno español— a mostrarse comprensivos, humanos, generosos —o simplemente justos— con los inmigrados.

Miguel Sánchez-Mazas

Comité para la abolición del estatuto de temporero (C. A. S. S.)-Ginebra

1. El Comité para la abolición del estatuto de temporero es un instrumento de coordinación, de información de la opinión pública y de presión sobre los poderes políticos y económicos creados y sostenidos por las organizaciones políticas, sindicales, sociales y educativas, tanto suizas como de los trabajadores emigrados, dispuestas a luchar por todos los medios legítimos por el logro del fin indicado en el más breve plazo posible.
2. Las organizaciones representadas en el Comité consideran:
 - a) Que los 800.000 trabajadores emigrados que contribuyen decisivamente, con su sudor diario, a la riqueza, prosperidad y bienestar de la población suiza merecen por parte de ésta y de las autoridades el máximo respeto de su dignidad humana y el más pleno reconocimiento de sus derechos vitales e irrenunciables a una vida personal y familiar digna e independiente y a las libertades cívicas, políticas y económicas fundamentales.
 - b) Que ese respeto y ese reconocimiento deben exigirse y solicitarse especialmente para los emigrados aun sometidos al indigno y arbitrario estatuto de temporero, a quienes la Confederación ha venido confiriendo progresivamente la construcción de la mayor parte de las viviendas en que habitan los suizos, el mantenimiento de la industria hotelera y turística y el cuidado de los enfermos, ancianos y discapacitados en las clínicas y hospitales del país.
 - c) Que las graves restricciones impuestas por las autoridades suizas a la libertad de movimientos y a las derechos humanos y familiares de los trabajadores contrastan escandalosamente con las facilidades concedidas al capital nacional e internacional y en especial que la absoluta e ilimitada libertad de circulación y especulación de los empresas multinacionales, principales responsables de la inflación y de los desequilibrios económicos que
- afectan sobre todo a las condiciones de vida de los trabajadores.
3. Que el mantenimiento de la clase obrera y de una numerosa categoría de trabajadores sometidos a dicho estatuto representa, de hecho, la creación y consolidación de un subproletariado extranjero, incapaz de integrarse, por su confinamiento en un "ghetto" de barracas y su falta de derechos, con el proletariado suizo, debilitado esta situación, a la larga, a la clase obrera en su conjunto y facilitando la operación de los grupos de la derecha, a quienes se pretende enfrentar, por parte de las corrientes nacionalistas, con sus hermanos de clase, creando en ellos una ficticia conciencia de privilegiados y paralizándolos en su lucha.
- Por todas estas razones, las organizaciones representadas en el Comité demandan:
 - a) El carácter forzado provocado por imperativos e intereses de tipo político-económico y mantenido por los poderes dominantes, así como las consecuencias sociales de esta política de la emigración.
 - b) La división de los trabajadores.
 - c) Las condiciones de vida inhumanas de los inmigrados; el carácter antisocial de la libre circulación de capitales, promovido exclusivamente por el afán de lucro de unas minorías privilegiadas.
 - d) Las organizaciones representadas en el Comité se comprometen, por tanto, a apoyar sin reservas y por todos los medios a su alcance la lucha de los trabajadores emigrados por libertades y dignidad que representa su pleno ejercicio de los derechos humanos, familiares y políticos que hoy se les niegan, dentro del marco más amplio de la lucha de todos los trabajadores emigrados—temporeros, móviles y residentes— por el pleno reconocimiento de sus derechos cívicos, políticos y económicos y de la lucha de la
- clase obrera en su conjunto por su emancipación.
4. En particular, se comprometen a luchar porque los suizos apliquen sin restricciones alguna del petróleo siguiente: ninguno de los trabajadores, cualquiera que sea su nacionalidad y condición, que contribuye con su sudor a la prosperidad suiza y al bienestar de sus habitantes, podrá ser privado de algunos de los siguientes derechos elementales del hombre:
 - a) El derecho a trabajar en su familia y a la localidad en que trabaja y a permanecer permanentemente con ella.
 - b) El derecho a elegir, aceptar, ocupar, de modo independiente, con su familia y amable a su gusto la vivienda que le parezca digna y conveniente para su situación familiar, entre todas las que se encuentren disponibles.
 - c) El derecho a circular libremente, dentro y fuera del país en que trabaja, y a cambiar de lugar de trabajo.
 - d) El derecho a que sus hijos sean educados convenientemente, teniendo en cuenta el mismo tiempo su país de origen y su integración en la sociedad del país de destino.
 - e) Las organizaciones representadas en el Comité dotarán a éste, en la medida de sus posibilidades, de los medios necesarios para realizar una amplia, profunda y continuada labor de información de la opinión pública suiza, dirigida a refutar los argumentos ideológicos, socialistas y nacionalistas y a reemplazar al grupo proletario de los trabajadores temporeros y móviles, según una perspectiva de los trabajadores emigrados en general, según una perspectiva política basada en las exigencias de la justicia y del internacionalismo obrero.
 - f) De este modo, las organizaciones representadas en el Comité se proponen actuar para lograr la abolición del estatuto del trabajador temporero.
 - g) Para lograr esto fin se propone lanzar una campaña política y económica:
5. Las organizaciones representadas en el Comité harán:
 - a) Hacer tomar conciencia de la gravedad y urgencia del problema al pueblo suizo.
 - b) Popularizar y apoyar la lucha promovida por los propios trabajadores inmigrados.
 - c) Hacer desaparecer los prejuicios, ante todo, en los medios obreros suizos y dentro de las organizaciones sindicales y políticas suizas. Los objetivos de esta campaña serán los siguientes:
 - i) Crear en el seno de la opinión pública un clima favorable a la abolición del estatuto de temporero.
 - ii) Hacer desaparecer los temores y los recelos asociados y fundamentados por ideas erróneas en relación con las pretendidas consecuencias "catástroficas" de esta abolición.
 - iii) Ejercer, por último, una presión creciente sobre las autoridades suizas para que sea abolido el estatuto de temporero y para que se pongan en práctica los medios necesarios para evitar toda represión discriminatoria de esta abolición (construcción masiva de viviendas de bajo alquiler, etc.).
 - d) Para realizar dicha campaña, el Comité para la abolición del estatuto de temporero se propone, entre otros cosas:
 - i) Publicar un órgano periódico de información y de movilización.
 - ii) Organizar sesiones de información.
 - iii) Lanzar acciones de solidaridad con los trabajadores inmigrados.
 - e) Todas las organizaciones, suizas y extranjeras, representadas en el Comité participen en la elaboración de su política y de su estrategia de lucha en condiciones de igualdad, manteniendo siempre plenamente abiertas a la colaboración de todos los grupos organizados, suizos y extranjeros que persigan objetivos similares y desearan aliarse a su acción.

Ginebra, diciembre de 1972.
EL COMITÉ PARA LA ABOLICIÓN DEL ESTATUTO DE TEMPORERO

Febrero 1974 Pág. 15/71

Miguel SANCHEZ-MAZAS traitant du statut de saisonnier en Suisse. « Emigracion. El apartheid suizo ». Cuadernos para el Diálogo, février 1974, pp. 14-15 (AEG Archives privées 353.4.1.3).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

**Archives d'Etat de Genève/Fonds de la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB)/
Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières**

Dossiers consultés :

- Archives privées 399.6.154 Groupe Espagnols
- Archives privées 399.6.172 Saisonniers et frontaliers : attribution de main-d'œuvre étrangère, saisonniers refusés (...)
- Archives privées 399.6.361 Groupe Italiens
- Archives privées 399.6.525 Loisirs : fêtes diverses : fête de saisonniers (...)
- Archives privées 399.6.538 Saisonniers : accueil des saisonniers aux frontières ; visites sanitaires ; Centre de contact Suisses-Immigrés

Dates : 1961-1991

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.2 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Information de la FOBB auprès des ouvriers espagnols en Suisse, textes concernant la participation des syndiqués espagnols aux syndicats suisses, les baraquements, les indemnités de voyage, les trains spéciaux, les grèves (Zschokke, Murer), la pétition pour l'abolition du statut de saisonnier, les fêtes, les projections de films : rapports, circulaires, tracts, coupures de presse, correspondance. Lettre de Radio Genève à la FOBB concernant les émissions en langue espagnole, 4.2.1965. Enquête auprès des ouvriers espagnols, 1961 ; organisation de l'accueil à la frontière : l'abolition de la visite sanitaire, collaboration avec le Centre de contact Suisses-Immigrés ; fiches individuelles des saisonniers refusés ;

Nom du producteur (organisme / individu) : FOBB

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives d'Etat de Genève Terrassière (AEG T), 52 rue de la Terrassière, 1207 Genève

Cote physique :

Conditions d'accès : sous réserve

Conditions de reproduction : libre

Langues : français, italien, espagnol

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description):

Instruments de recherche : cartothèque et liste informatisée disponible auprès des archivistes

Sources complémentaires :

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Motion: rendre hommage aux saisonniers

1605

Liste transmise par les AEG (Roger Rosset)

Archives privées 399.6.10	CONTREMAITRES ET CHEFS D'EQUIPES: correspondance avec la Société suisse des entrepreneurs: contrat collectif de travail, dénonciations, revendications salariales, grèves, conciliation; syndicalisation: dénonciations contre les saisonniers contremaîtres et l'immigration; rapport annuel et rapport d'activité; formation.	1 classeur <i>TRI/96-1</i>	1946 - 1964
Archives privées 399.6.59	PRODUITS EN CIMENT: contrat collectif de travail pour l'industrie suisse des produits en ciment (avenant, dénonciations, propositions patronales); correspondance avec des groupes de fabricants de matériaux et la Société suisse des entrepreneurs; demandes d'ajustements salariaux; main-d'oeuvre étrangère (saisonniers); commission paritaire (procès-verbaux); assurances, vacances; contrat collectif des matériaux agglomérés.	1 classeur <i>TRI/96-2</i>	1937 - 1967
Archives privées 399.6.66	ALLOCATIONS FAMILIALES: correspondance; lois: projets, règlements, statistiques; droit aux indemnités pour les saisonniers; ABSENCES JUSTIFIEES: jours fériés, congés exceptionnels; correspondance et tableaux chiffrés sur les indemnités pour les absences justifiées.	1 classeur <i>TRI/96-2</i>	1950 - 1967
Archives privées 399.6.69	COMITE CENTRAL FOBB ZURICH: séances du C.C.: convocations et circulaires, rapports divers et correspondance; statistiques saisonniers. SECRETARIAT CENTRAL FOBB ZURICH: correspondance, accords, directives, assurances, étrangers.	1 classeur <i>TRI/96-2</i>	1958 - 1965
Archives privées 399.6.154	GROUPE ESPAGNOLS: propagande FOBB auprès des ouvriers espagnols en Suisse, accord Suisse-Espagne, main-d'oeuvre espagnole, soutien aux grévistes d'Espagne, participation des syndiqués espagnols aux syndicats suisses, baraquements pour saisonniers; rapports, circulaires, tracts, coupures de presse, correspondance. GROUPE FRANCAIS: Groupement des frontaliers: correspondance, coupures de presse, circulaires.	1 classeur <i>TRI/96-3</i>	1961 - 1971
Archives privées 399.6.165	SAISONNIERS ET FRONTALIERS I: prise de position face aux saisonniers et ouvriers étrangers: correspondance, revendications, syndicalisation, défense des autochtones, polémiques, réglementation, ligue des droits de l'homme, listes et cas particuliers. RECRUTEMENT: campagnes de recrutement, listes de recruteurs, directives,	1 classeur <i>TRI/96-3</i>	1926 - 1957

Motion: rendre hommage aux saisonniers

correspondance.

Archives privées 399.6.166	SAISONNIERS ET FRONTALIERS II: listes d'entreprises employant des saisonniers, listes nominatives de saisonniers par entreprise; correspondance et circulaires.	1 classeur <i>TRI/96-3</i>	1948 - 1949
Archives privées 399.6.167	SAISONNIERS ET FRONTALIERS III: demandes d'ouvriers de la part des entreprises: listes par entreprises, listes "d'assurance d'entrée" pour les ouvriers, listes de modifications des entreprises (ouvriers manquants, remplaçants, défaillants).	1 classeur <i>TRI/96-3</i>	1949 - 1950
Archives privées 399.6.168	SAISONNIERS ET FRONTALIERS IV: débat sur l'admission de main-d'oeuvre étrangère: correspondance, mémoires, procès-verbaux; travail des suisses en France, main-d'oeuvre française. Demandes d'ouvriers de la part des entreprises: listes par entreprises.	1 classeur <i>TRI/96-3</i>	1946 - 1954
Archives privées 399.6.169	SAISONNIERS ET FRONTALIERS V: demandes d'ouvriers de la part des entreprises: listes par entreprises. Circulaires et contacts OFIAMT. Correspondance, contrats collectifs, circulaires FOBB. Collecte pour les victimes des inondations de la Plaine du Pô (résolutions, dons). Affaire Chareyron: opposition de principe de la FOBB contre un frontalier. Introduction de saisonniers: protestations et soutien à la main-d'oeuvre locale.	1 classeur <i>TRI/96-3</i>	1950 - 1953
Archives privées 399.6.170	SAISONNIERS ET FRONTALIERS: problèmes de fond, prises de position sur les saisonniers italiens. Activités communistes des maçons italiens en Suisse. Demande d'aide pour les enfants de Calabre. Affaire INCA, centre d'assistance italien pour les émigrés en Suisse.	1 classeur <i>TRI/96-3</i>	1953 - 1956
Archives privées 399.6.171	SAISONNIERS ET FRONTALIERS: enquête sur la main-d'oeuvre étrangère, classée par entreprises en novembre 1954 et listes des ouvriers ayant des visas de retour en 1955. Demandes d'ouvriers de la part des entreprises: listes d'ouvriers par entreprise avec distinction de ceux ayant déjà travaillé et les autres.	1 classeur <i>TRI/96-3</i>	1953 - 1955
Archives privées 399.6.172	SAISONNIERS ET FRONTALIERS: attribution de main-d'oeuvre étrangère, saisonniers refusés, statistiques, prises de position, préoccupations et actions en faveur des saisonniers, correspondance diverse.	1 classeur <i>TRI/96-3</i>	1955 - 1959
Archives privées 399.6.173	SAISONNIERS ET FRONTALIERS: procès-verbaux de la commission paritaire du bâtiment (contingent, répartition et départ des saisonniers, modification des statuts, demandes de dérogations, qualifications).	1 classeur <i>TRI/96-3</i>	1955 - 1962

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Motion: rendre hommage aux saisonniers

1607

Comité syndical de défense des frontaliers (chômage et travailleurs étrangers, politique de l'Office cantonal de l'emploi, logement des saisonniers). Propagande et recrutement pour les organisations syndicales de saisonniers (loi sur l'établissement des étrangers, immigration, AVS et chômage).

Archives privées 399.6.174	SAISONNIERS ET FRONTALIERS: correspondance avec les pouvoirs publics, commission paritaire, commission de surveillance de l'emploi, polémique anti-immigration, manque de main-d'oeuvre sur les chantiers genevois, politique du bâtiment. Comité syndical de défense des frontaliers (correspondance avec les pouvoirs publics français, arrangements franco-suissees).	2 classeurs <i>TRI/96-3</i>	1955 - 1960
Archives privées 399.6.175	SAISONNIERS ET FRONTALIERS: main-d'oeuvre (répartition de la main-d'oeuvre saisonnière par entreprise, effectifs en place, contingents, attributions et demandes de visas). Prévoyance sociale: commission paritaire, répartition des saisonniers, problèmes de logement, association de saisonniers italiens.	1 classeur <i>TRI/96-3</i>	1958 - 1961
Archives privées 399.6.176	SAISONNIERS ET FRONTALIERS: Caisse de chômage pour saisonniers: conventions, marché de l'emploi, stabilisation des effectifs, sécurité de l'emploi. Main-d'oeuvre étrangère: expansion, croissance accrue, permis annuels.	1 classeur <i>TRI/96-3</i>	1955 - 1962
Archives privées 399.6.219	PROCES: CHOULEX: 1) M. Jacquet (FOBB) contre les frères Fernand et Raymond Magnin (Syndicats chrétiens). 2) BOIS: Lucien et Henri Tronchet comparaisse pour avoir organisé une manifestation sur la voie publique sans autorisation; affaire Borbey Samuel, coups et blessures pendant une manifestation. 3) chalet "LA CASCADE" conflit entre le Syndicat suisse des services publics (VPOD) et monsieur Raymond Olivier. FVCE: conflit entre la Fédération suisse des ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement (FVCE) et l'Association des fabricants de chaussures. 4) EDMOND CHAPPUIS ET CONSORTS contre l'entreprise Olivet S.A. 5) CIULLO PERE ET FILS: affaire des saisonniers italiens placés au noir. 6) affaire dite des "COW-BOYS": organisation par les frères Tronchet d'un cortège sans autorisation. 7) E.DECOSTERD: vente d'une villa à Meyrin. 8) FOBB contre Jean Demay. 9) DEMOLITIONS: manque. 10) AFFAIRES DIVERSES. 11) FCBB: syndicats chrétiens et Joseph Miazza contre la FOBB.	1 classeur <i>TRI/95-3</i>	1932 - 1962
Archives privées	LOISIRS: vacances (1938-1944): règlement, lois,	1 classeur	1932 - 1971

399.6.233	rapport, revendications; théâtre social (1932): projet de création d'un théâtre social à Genève. LOGEMENT (1960-1971): projet d'initiative fédérale sur le droit au logement; pénurie de logements; logements pour saisonniers.	TRI/95-3	
Archives privées 399.6.253	SAISONNIERS: tests de saisonniers dans les entreprises, contrôlés par la commission paritaire professionnelle. La répartition des travailleurs étrangers entre les diverses professions; correspondance et coupures de presse. Impôts saisonniers: cas d'espèces; refonte fiscale: la perception à la source pour les saisonniers et frontaliers; projet de barème. BANQUE CENTRALE COOPERATIVE (BCC): correspondance, coupures de presse, rapport de gestion, statuts.	1 classeur TRI/96-3	1947 - 1972
Archives privées 399.6.257	DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS: chantier de l'Organisation mondiale de la santé (OMS): correspondance, procès-verbaux de la commission consultative pour la main-d'oeuvre du chantier. Douches publiques pour saisonniers; structure des effectifs de la main-d'oeuvre étrangère; procès-verbaux de la commission paritaire du bâtiment. DEPARTEMENT PREVOYANCE SOCIALE: assurance chômage; logements pour saisonniers, coupures de presse, correspondance.	1 classeur TRI/96-3	1933 - 1965
Archives privées 399.6.261	OFFICE CANTONAL DE PLACEMENT: Commission de surveillance: procès-verbaux, correspondance rapports et statistiques (évolution du marché de l'emploi). Saisonniers: statistiques: répartition de la main-d'oeuvre étrangère; coupures de presse sur les saisonniers.	1 classeur TRI/96-3	1955 - 1965
Archives privées 399.6.303	DEPARTEMENT DE LA PREVOYANCE SOCIALE: Office cantonal de la population (OCP): sous-commission 2: procès-verbaux; correspondance; directives; demandes de supplément de main-d'oeuvre; statistique des effectifs; évolution du marché de l'emploi. Répartition des saisonniers: statistiques.	2 classeurs TRI/95-2	1963 - 1968
Archives privées 399.6.308	SECTION:GROUPE ITALIEN: correspondance, soirée des saisonniers, adhésions, prospectus. FONDS SECURITE SOCIALE: constitution du fond, correspondance. ENTREPRISE SABLAGE ET METALLISATION S.A.: contrat collectif de travail. DUREE DU TRAVAIL: coupures de presse. APPAREILS DE TRADUCTION: schémas d'installation, mode d'emploi. LOISIRS: correspondance, textes de chansons. INVENTAIRE MATERIEL: prospectus, devis, inventaire, commandes. ORGANIGRAMME: section	1 classeur TRI/95-2	1953 - 1960

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Motion: rendre hommage aux saisonniers

1609

bâtiment.

Archives privées 399.6.339	SECTION: STATISTIQUES MEMBRES: nouvelles adhésions; saisonniers; effectifs. CONTRATS COLLECTIFS: commission d'études; rapports du comité de section; situation patronale et syndicale; commission consultative.	1 classeur TRI/96-3	1960 - 1990
Archives privées 399.6.361	SECTION: GROUPE ITALIEN: correspondance; commission mixte italo-suisse; bulletin d'informations des saisonniers; fête annuelle des saisonniers. FOOTBALL CLUB FOBB: correspondance; participations à des tournois; convocations; bilan de la saison.	1 classeur TRI/95-2	1965 - 1975
Archives privées 399.6.367	DEPARTEMENT DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL: Inspection cantonale du travail: correspondance; loi fédérale sur le travail (dérogations, application); formation des inspecteurs. Service des relations du travail: correspondance; liste des conventions collectives; rapports de police. Commission consultative pour le logement des travailleurs saisonniers: procès-verbaux; statistiques de l'occupation des pavillons saisonniers; rapport sur le logement et les travailleurs étrangers.	1 classeur TRI/95-2	1966 - 1979
Archives privées 399.6.378	OFFICE CANTONAL DE PLACEMENT (OCP): Sous-commission du marché de l'emploi: procès-verbaux; statistiques sur l'évolution du marché de l'emploi; demandes d'octroi d'unités supplémentaires de travailleurs saisonniers.	1 classeur TRI/95-2	1972 - 1973
Archives privées 399.6.404	OFFICE CANTONAL DE PLACEMENT (OCP): statistiques: répartition du chômage dans les communes; évolution du marché de l'emploi; effectifs occupés dans les professions du bâtiment; travailleurs saisonniers étrangers; demandes d'octroi d'unités saisonnières assujetties au contingent cantonal. Rapports d'activités.	1 classeur TRI/95-2	1972 - 1976
Archives privées 399.6.478	LOGEMENTS POUR LES TRAVAILLEURS SAISONNIERS: commission consultative (procès-verbaux); Fonds pour logements temporaires; règlement pour logements collectifs; correspondance générale.	1 classeur TRI/94-1	1981 - 1985
Archives privées 399.6.488	SAISONNIERS: Fondation pour la construction de logements destinés aux travailleurs saisonniers: correspondance générale; procès-verbaux du bureau; budget et comptabilité.	1 classeur TRI/94-1	1984 - 1986
Archives privées 399.6.489	OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI: Main-d'oeuvre étrangère: procès-verbaux de la sous-commission;	1 classeur TRI/94-1	1984 - 1986

Motion: rendre hommage aux saisonniers

rapports à l'arrivée des saisonniers; attribution des sous-contingents; attributions et demandes de retour; demandes d'unités supplémentaires.

Archives privées 399.6.520	LOGEMENTS POUR TRAVAILLEURS ETRANGERS: Fondation pour la construction de logements destinés aux travailleurs saisonniers: correspondance générale; procès-verbaux du bureau; dossier sur le centre "Les Tattes" à Vernier et sur la Cité universitaire de Genève.	1 classeur TRI/94-1	1985 - 1988
Archives privées 399.6.521	COMMISSION TRIPARTITE: correspondance générale; demandes d'autorisations de travail; Office cantonal de l'emploi (rapports d'activité).	1 classeur TRI/94-1	1983 - 1988
Archives privées 399.6.525	LOISIRS: fêtes diverses: fête des saisonniers; inauguration du nouveau drapeau du Nord-Vaudois; fête annuelle des travailleurs; fête annuelle des jubilaires.	1 classeur TRI/94-1	1988 - 1991
Archives privées 399.6.528	LOGEMENTS POUR TRAVAILLEURS SAISONNIERS: construction du centre des Tattes à Vernier: procès-verbaux du bureau; correspondance générale; cahier des charges de l'administrateur; fiches d'informations; contrats de location; pétition.	1 classeur TRI/94-1	1987 - 1989
Archives privées 399.6.538	SAISONNIERS: accueil des saisonniers aux frontières; visites sanitaires. Centre de contact suisse-immigrés (CCSI): bilan de l'accueil; procès-verbaux du groupe de travail. Statistiques et coupures de presse.	1 classeur TRI/94-1	1984 - 1991
Archives privées 399.6.539	SAISONNIERS: regroupement familiale; statut du saisonnier; passeport syndical international. Visites médicales: contrôle sanitaire de frontière: rapports et correspondance.	1 classeur TRI/94-1	1984 - 1991

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :**Notes :****Documents reproduits dans ce rapport :**

- Horaires des trains spéciaux pour Noël, 1964 (AEG AP 399.6.154).
- Invitation à la fête des saisonniers, 12.11.1970 (AEG AP 399.6.36).
- Bons pour une boisson et un croissant offert à l'arrivée à la gare de Cornavin, 1986 (AEG AP 399.6.538).

Navidad 1964

28 de noviembre, — 25%
 5, 11, 3%
 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 y 20 de diciembre

Trenes especiales para españoles

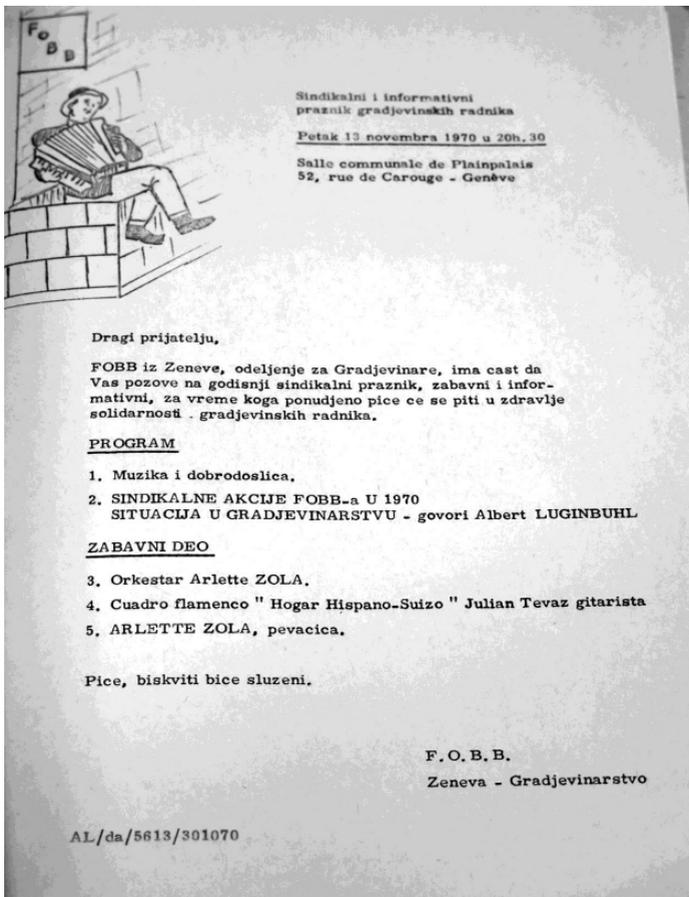
Condiciones de utilización
 Estos trenes llevan coches de 2ª clase hasta Port-Bru-Barcelona-Madrid y hasta Irún. De 3ª clase de Irún a Vigo / La Coruña. Además, los trenes con destino a Irún llevarán coches-literas (couchettes). Reserva de asientos obligatoria. Derecho de reserva: Fr. 1.50; Fr. 12.50 para literas.

Billetes
 Para los trenes de los días 28 de noviembre, 5, 11, 12, 13, 14, 15, 16 y 17 de diciembre: billetes especiales de ida sola a precio reducido, en venta exclusivamente en las agencias de viajes Kuoni y Danzas.
 Para los trenes especiales y ordinarios de los días 18-23 de diciembre, billetes por tarifa general sin reducción alguna en favor de los grupos. Informarse en las taquillas de las estaciones o en las agencias de viajes.
 Los niños viajan con medio billete de 6 a 16 años en Suiza, de 4 a 10 años en Francia y España.

Agencias de viajes
 que tienen la exclusividad en la venta de los billetes a precio reducido, de ida sola, para los trenes que circularán hasta el día 17 de diciembre.

Basel	Viajes Kuoni, Badstrasse 7	Locarno	Viajes Kuoni, Viale Stazione
Basel	Viajes Danzas, Centralbahnplatz 8	Lugano	Viajes Danzas, Piazza Manzoni 8
	Viajes Danzas, Gerbergasse 30		Viajes Kuoni, Via Nassia 62
	Viajes Kuoni, Gerbergasse 26	Luzern	Viajes Danzas, Eisenstrasse 14
Bern	Viajes Kuoni, Bärenplatz 6-8		Viajes Kuoni, Schwanenplatz 8
Br/Bienne	Viajes Danzas, rue de la Gare 41	Schaffhausen	Viajes Danzas, Bahnhofstrasse 30
Brig	Viajes Danzas, Bahnhofplatz	St. Gallen	Viajes Danzas, Estación
Burgen	Viajes Danzas, Estación	Zürich	Viajes Danzas, Bahnhofplatz 9
Ginebra	Viajes Danzas, rue du Mont-Blanc 5		Viajes Kuoni, Bahnhofplatz 7
	Viajes Kuoni, rue de Berne 9		Viajes Kuoni, en Jelmoli (ciudad)
Lausanne	Viajes Kuoni, Grand-Pont 2		Viajes Kuoni, Bellevue

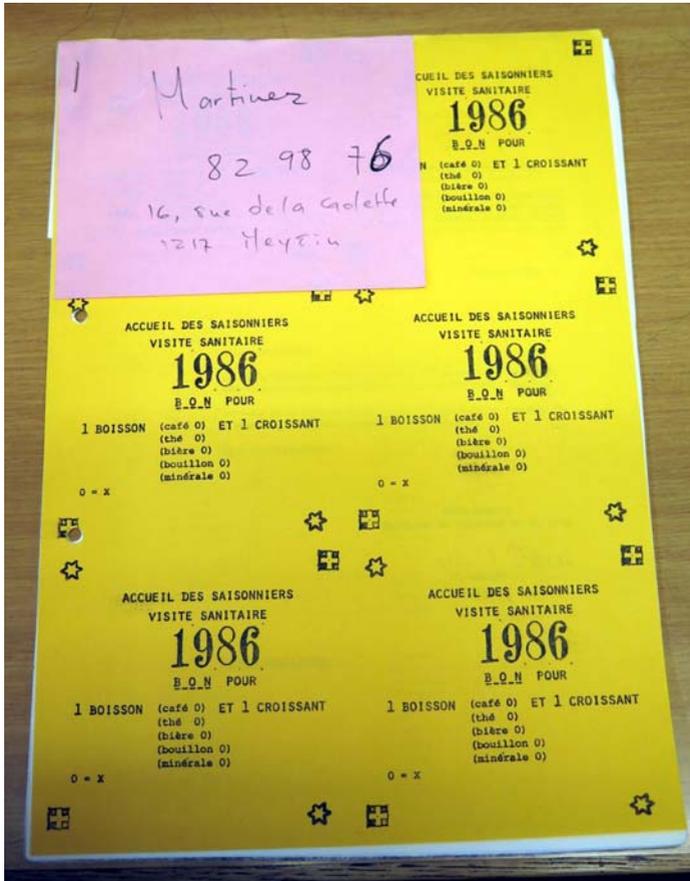
Horaires des trains spéciaux pour Noël, 1964 (AEG AP 399.6.154).



Invitation à la fête des saisonniers, 12.11.1970 (AEG AP 399.6.361).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1613



Bons pour une boisson et un croissant offert à l'arrivée à la gare de Cornavin, 1986 (AEG AP 399.6.538).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

Archives d'Etat de Genève/Bureau des permis de séjour étrangers/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Référence : Etrangers Di 35

Dates : 1931-1933

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.07 ml (1 registre)

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Registre indiquant le numéro, les noms, les prénoms, la profession, la date de naissance, le pays d'origine, les papiers déposés, les dates de sortie, des observations : tampons « Défense de changer d'emploi », « Saisonnier » (à partir de décembre 1932), « Révocable immédiatement », les perceptions, le domicile.

Nom du producteur (organisme / individu) : Bureau des permis de séjour

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives d'Etat de Genève Terrassière (AEG T), 52 rue de la Terrassière, 1207 Genève

Cote physique : T 2/74-2-3

Conditions d'accès : selon les délais légaux en vigueur

Conditions de reproduction : libre

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description): très volumineux (registre)

Instruments de recherche : base de données internet Adhémara, AEG

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

Notes : à relever le caractère impressionnant des tampons

Documents reproduits dans ce rapport :

- Registre des permis de séjour étrangers, 1939 (AEG Etrangers Di 35).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Motion: rendre hommage aux saisonniers

1615

Art. 18 ord. féd.	
Défense de changer d'emploi	2
Révoqué immédiatement	
Saisonnier	
Art. 18 ord. féd.	
Défense de changer d'emploi	2
Révoqué immédiatement	
Saisonnier	
Art. 18 ord. féd.	
Défense de changer d'emploi	2
Révoqué immédiatement	

Registre des permis de séjour étrangers, 1939 (AEG Etrangers Di 35).

Archives d'Etat de Genève/Fonds de la Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH)/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Dossiers consultés :

- Autorisation Saisonniers Frontaliers 1975
- CCI 99-2000 – Saisonniers statut interv. juridiques presse
- Groupe d'intérêt des saisonniers
- Les Tattes. Bât. no 1 à 12. Plan appt. Type. Etat des contenances. Cadastre
- Gay – Frères
- Communauté de travail accueil-intég. des étrangers
- Main-d'œuvre étrangère

Dates : 1975-2000

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.3 ml

Présentation du contenu concernant les saisonniers et saisonnières (sujets, types de documents, etc.) :

La documentation concernant les saisonniers et saisonnières repérée dans ce fonds n'est la plupart du temps par le fait de la FTMH, mais provient d'autres organisations (CCSI, CGAS, FOBB, etc.). Parmi les éléments les plus intéressants, elle comprend des fiches de décisions individuelles des Commissions paritaires, l'« Appel pour une solution humanitaire au problème des saisonniers en provenance de l'ex-Yougoslavie », SIB Zurich, octobre 1994 ; des circulaires de la FOBB sur le statut de saisonnier, concernant le Kosovo, le regroupement familial, un rapport de la Fondation pour la construction de logements destinés aux travailleurs saisonniers, 1989, les Tattes, logements destinés aux travailleurs saisonniers, une pétition concernant le statut de saisonnier, de la correspondance des Conférences régionales romandes des groupes d'intérêts des saisonniers, des Comités nationaux de saisonniers.

Nom du producteur (organisme / individu) : FTMH

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives d'Etat de Genève Terrassière (AEG T), 52 rue de la Terrassière, 1207 Genève

Cote physique :

Conditions d'accès : sous réserve d'autorisation

Conditions de reproduction : libre

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de

description) :

Instruments de recherche :

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudiant) :

Notes :

Le fonds n'est pas encore inventorié. Sous la conduite du personnel d'archives (M. Germain Martinez), il a été possible de passer en revue les dossiers déposés dans les magasins et de repérer quelques éléments grâce au titre inscrit au dos.

Documents reproduits dans ce rapport :

Archives d'Etat de Genève/Service de l'agriculture/Dossiers divers/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Référence : Intérieur Lg 55

Dates : 1930-1940

Niveau de description : dossier

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.01/0.03 ml

Nom du producteur (organisme / individu) : Service de l'agriculture

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Dossiers relatifs à la fixation de quotas de saisonniers et saisonnières dans l'agriculture :

- Lettre de la Société des viticulteurs genevois au Conseil d'Etat pour obtenir plus facilement des travailleurs saisonniers, 2.1.1940
- Correspondance de l'Office cantonal de placement au Département du travail pour demander l'augmentation des quotas de main-d'œuvre étrangère.
- Liste de quotas de main-d'œuvre étrangère
- Lettres à l'ambassadeur suisse à Rome pour faciliter le recrutement de main d'œuvre
- Exemple d'un contrat entre la Chambre genevoise d'agriculture et un exploitant agricole

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives d'Etat de Genève Arsenal (AEG A), 1 rue de l'Hôtel-de-Ville, 1211 Genève 3

Cote physique : SL 3e épi P

Conditions d'accès : selon les délais légaux en vigueur

Conditions de reproduction : libre

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description):

Instruments de recherche : base de données internet Adhémara, AEG

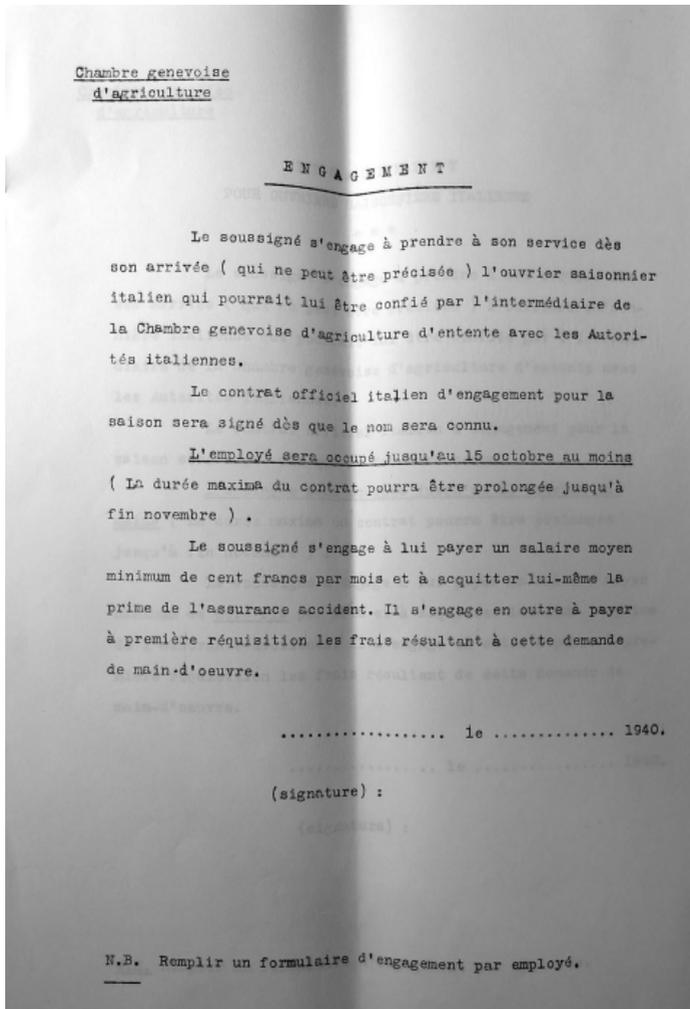
Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudiant) :

Notes :

Documents reproduits dans ce rapport :

- Contrat type de travailleur saisonnier italien dans l'agriculture genevoise, 1940 (AEG Intérieur Lg 55).



Contrat type de travailleur saisonnier italien dans l'agriculture genevoise, 1940 (AEG Intérieur Lg 55).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Motion: rendre hommage aux saisonniers

Archives d'Etat de Genève/Ministère protestant de l'industrie – Ministère protestant dans le monde du travail (MPI)/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Dossiers consultés :

- MPI 4.26 Dossiers divers
- MPI 8.21 Documentation de travail

Dates : 1972-1992

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0,2 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Nombreux documents produits par le Comité pour l'abolition du statut de saisonnier (CASS) : *Non au statut de saisonnier, Statut du saisonnier. Réflexion. Action*, Genève, 1972, *Abolition du statut du saisonnier I*, 1974 ; liste des membres du CASS ; tracts du CASS ; autres publications : *L'abolition du statut de saisonnier... Une nécessité*, Comité unitaire des travailleurs suisses et immigrés, avril 1975 ; *Les travailleurs saisonniers*, Centre social protestant, Lausanne, octobre 1973 ; *Les saisonniers et le logement...*, SIT, Genève, octobre 1988, *Le statut de saisonnier. Une solution de facilité à rejeter. Réponse à des lieux communs*, Commission protestante romande Suisses-immigrés, janvier 1980 ; « Dossier : familles indésirables. Entraves au regroupement familial », *Piazza*, no 9 ; *Le statut de saisonnier*, Fédération des syndicats chrétiens de Genève, mars 1981, no 23 ; correspondance avec l'Asloca, LMR, CSP, CRT.

Nom du producteur (organisme / individu) : Ministère protestant de l'industrie

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives d'Etat de Genève Arsenal (AEG A), 1 rue de l'Hôtel-de-Ville, 1211 Genève 3

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : base de données internet Adhémara, AEG

Sources complémentaires

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

Notes :

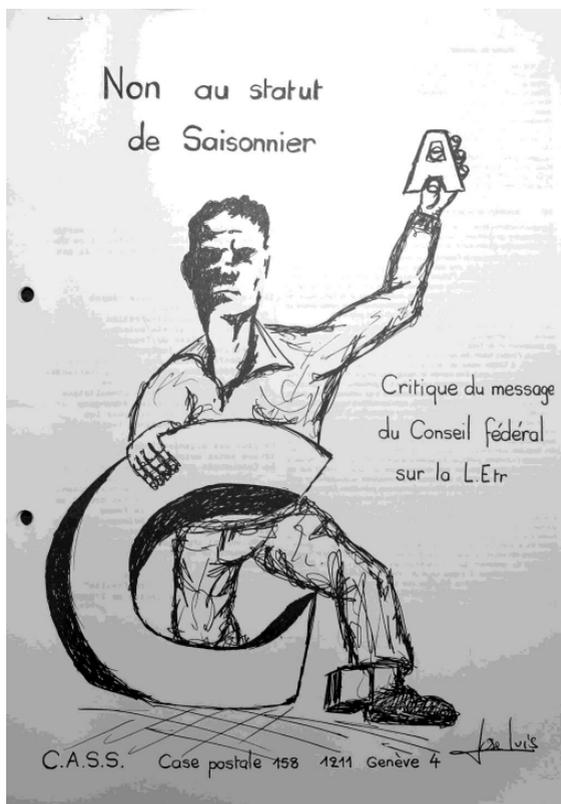
Documents reproduits dans ce rapport :

- *Non au statut de saisonnier*, Comité pour l'abolition du statut de saisonnier (AEG MPI 4.26).

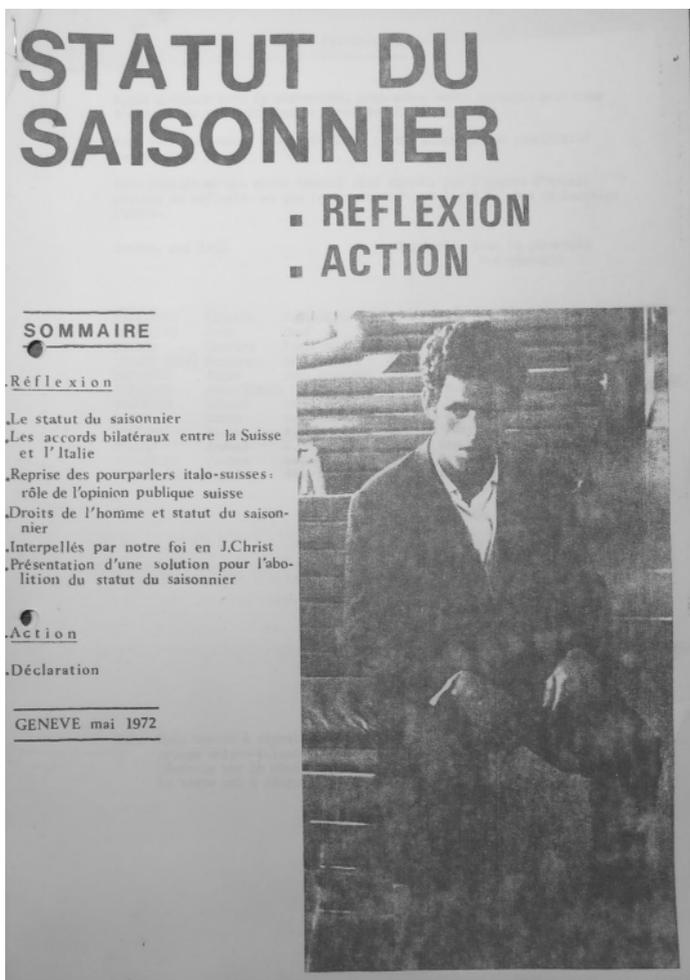
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1621

- *Statut du saisonnier. Réflexion. Action*, Genève, 1972 (AEG MPI 4.26).
- *Abolition du statut du saisonnier I*, 1974 (AEG MPI 4.26).
- *L'abolition du statut de saisonnier... Une nécessité*, Comité unitaire des travailleurs suisses et immigrés, avril 1975 (AEG MPI 4.26).
- *Le statut de saisonnier. Une solution de facilité à rejeter. Réponse à des lieux communs*, Commission protestante romande Suisses-immigrés, janvier 1980 (AEG MPI 8.21).



Non au statut de saisonnier, Comité pour l'abolition du statut de saisonnier, s.d. (AEG MPI 4.26).



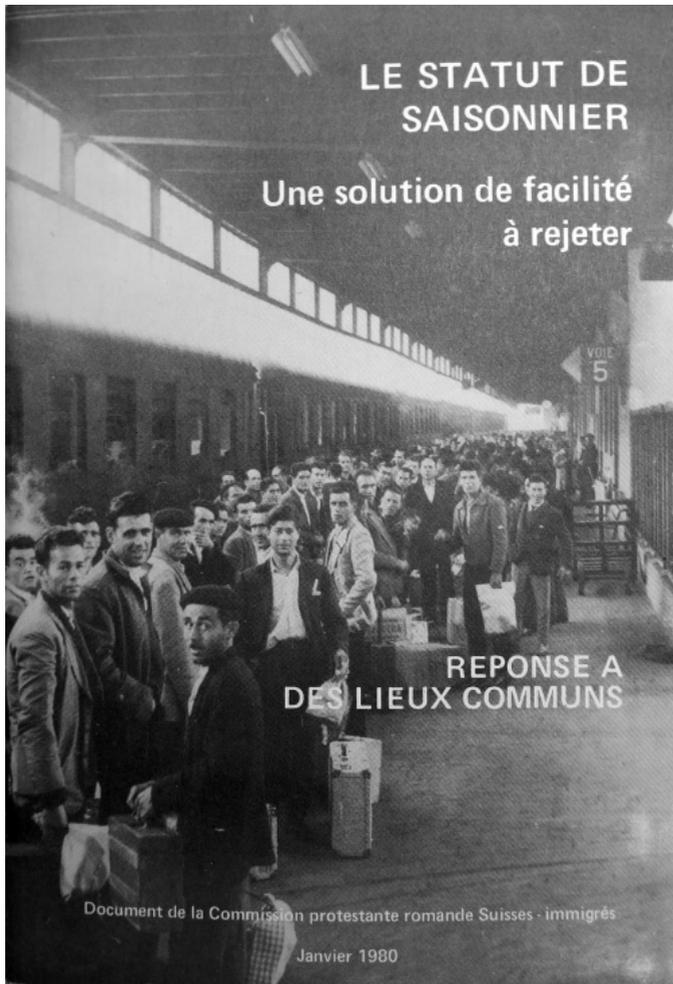
Statut du saisonnier. Réflexion. Action, Genève, 1972 (AEG MPI 4.26)



Abolition du statut du saisonnier I, Comité pour l'abolition du statut de saisonnier, 1974 (AEG MPI 4.26).



L'abolition du statut de saisonnier... Une nécessité, Comité unitaire des travailleurs suisses et immigrés, avril 1975 (AEG MPI 4.26).



Le statut de saisonnier. Une solution de facilité à rejeter. Réponse à des lieux communs, Commission protestante romande Suisses-immigrés, janvier 1980 (AEG MPI 8.21).

**Archives d'Etat de Genève/Secrétariat général du département des travaux publics
(DTP)/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières**

Référence : Travaux BB 17/170

Dates : 1962-1973

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0,01 ml (1 calque et 2 contre-calques)

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Pavillon pour saisonniers, Cointrin, plans des canalisations, étage, façades

Nom du producteur (organisme / individu) :

Service des bâtiments de l'Etat

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives d'Etat de Genève Terrassière (AEG T), 52 rue de la Terrassière, 1207 Genève

Cote physique : T E/38-18

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) : 3 pièces, dont 1 calque de grand format

Instruments de recherche : base de données internet Adhémar, AEG

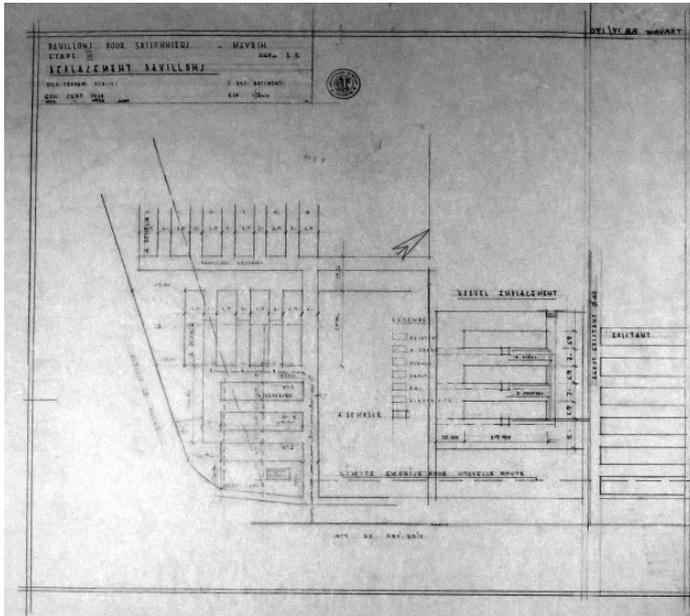
Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

Notes :

Documents reproduits dans ce rapport :

- Déplacement de pavillons, Meyrin, 1973 (AEG Travaux BB 17-170).



Déplacement de pavillons, Meyrin, 1973 (AEG Travaux BB 17-170).

**Archives économiques suisses (Schweizerisches Wirtschaftsarchiv)/Ausländische Arbeitskräfte.
 Schweiz. Dokumentensammlung. Broschüren**

Référence : Vo M 77c

Dates : 1922-2004

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

2 ml (10 boîtes)

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Nombreuses brochures et autres publications traitant du « problème » des étrangers, de leur nécessité pour l'économie suisse, des questions de droit, de surpopulation étrangère, des initiatives Schwarzenbach (tirés à part de revues économiques, circulaires de l'OFIAMT, du Département fédéral de justice et police, communiqués de presse de l'administration fédérale).

Nom du producteur (organisme / individu) :

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives économiques suisses (Schweizerisches Wirtschaftsarchiv), Peter-Merian-Weg 6, 4002 Basel

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : allemand, français, italien

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description):

Instruments de recherche : inventorié/informatisé/base de données internet (www.ub.unibas.ch)

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudiant) :

Notes :

La cote Vo M 77c comprend deux parties : les coupures de presse et les brochures. La partie brochure témoigne de l'énorme production au niveau fédéral d'études sur les étrangers. Peu de documents concernant spécifiquement Genève.

Documents reproduits dans ce rapport :

- Avvertenze per lavoratori stranieri, 1962 (AES Vo M 77c-1962).
- *L'assimilation de main-d'œuvre étrangère*, Jeune Chambre économique suisse, Genève, 1965 (AES Vo M 77c-1962).
- *Der ausländische Arbeiter als Mitmensch*, Zurich, 1967 (AES Vo M 77c 1966-1968).
- Brochure de l'OFIAMT contre l'initiative Schwarzenbach de 1974 (AES Vo M 77c 1972-1974).

- *Basta!*, Autorengruppe für eine fortschrittliche Ausländerpolitik, Zurich, 1980 (AES Vo M77c 1976-1980).



Avvertenze per lavoratori stranieri

pubblicate dall'Ufficio federale Industria, Arti e Mestieri e Lavoro, Berna, e dalla Conferenza nazionale svizzera per il lavoro sociale, Zurigo.

Vi diamo il benvenuto in Svizzera, nella gradita speranza che vi ambienterete bene da noi e vi sentirete presto a vostro agio. «Ogni inizio è difficile» dice una vecchia massima. Per facilitarvi un poco questo inizio, vorremmo attirare la vostra attenzione su alcuni punti essenziali, che se debitamente osservati varranno a risparmiarvi non poche difficoltà. In calce a questo foglio troverete l'indirizzo di alcuni uffici che — oltre ai connazionali di fiducia — potranno esservi d'appoggio.

Svizzera

Conoscete la Svizzera? Si tratta di un paese multiforme, con clima variabile. Povero di materie prime, il suo attuale benessere è dovuto all'inflessa attività dei suoi abitanti attraverso i secoli e all'alta qualità dei suoi prodotti.

La Confederazione svizzera è uno stato federativo, composto di 25 cantoni (= stati). Ogni regione ha la sua lingua (tedesco, francese, italiano, reto-romancio), e usi e costumi propri; ogni cantone ha le sue leggi. Parecchie cose sono però regolate anche da leggi federali.

Posto di lavoro

E' opportuno di entrare in Svizzera solo quando avete un posto di lavoro.

Condizioni di lavoro

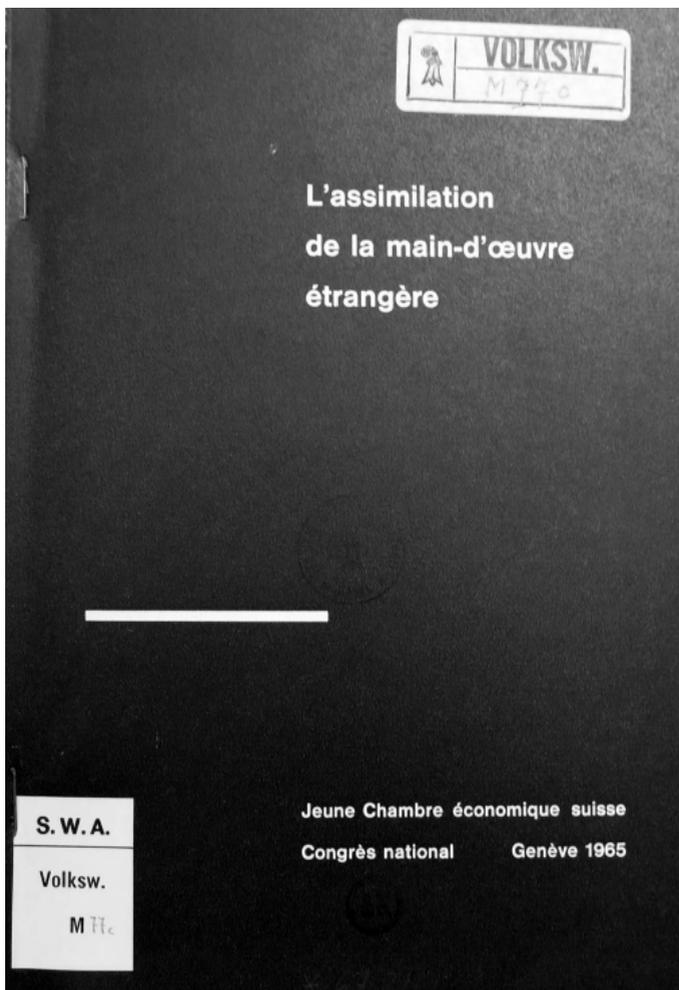
Dopo un determinato periodo di pratica, durante il quale danno la prova delle loro capacità di prestazione, i lavoratori stranieri hanno diritto alle uguali condizioni di salario e di lavoro come gli svizzeri stessi. Per molte professioni, tali condizioni sono regolate a mezzo contratto globale di lavoro; per le impiegate di casa e gli operai agricoli in contratti normali di lavoro.

Notifica

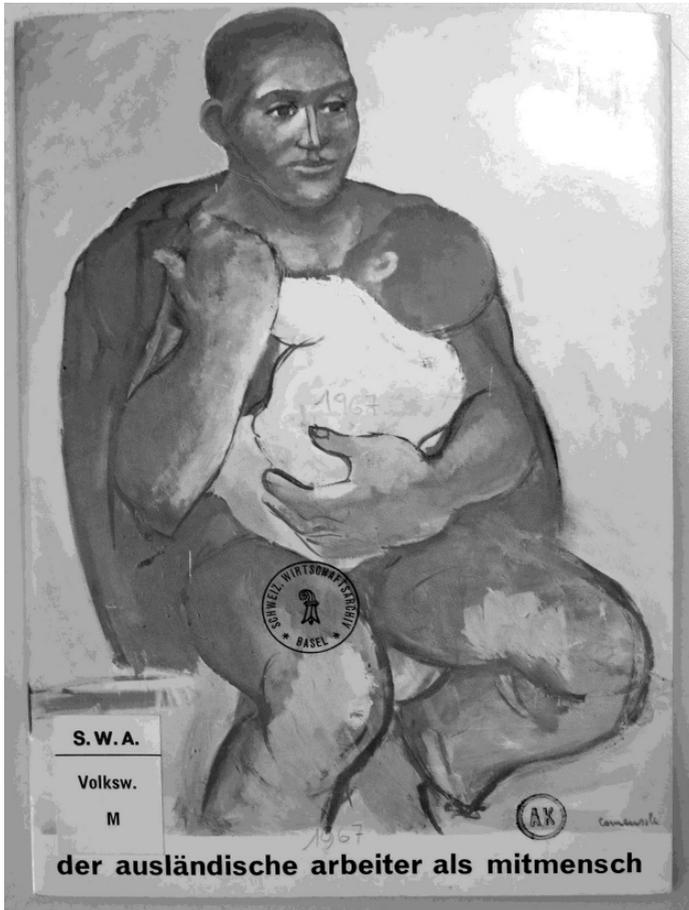
E' importante che entro 8 giorni dopo l'arrivo, in ogni modo prima di cominciare il lavoro, provvediate a notificarvi presso la Polizia degli stranieri. Raguagli in merito ve li darà il datore di lavoro. All'atto della notifica, riceverete il permesso di soggiorno, valevole per un periodo prestabilito e solo per un determinato posto di lavoro. Per ogni cambiamento di posto è necessario il permesso delle autorità.

[1962]
D.F. 63.3

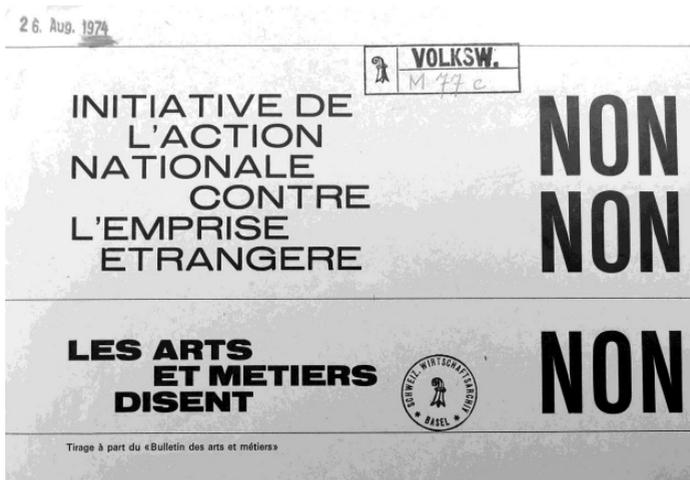
Avvertenze per lavoratori stranieri, 1962 (AES Vo M 77c-1962).



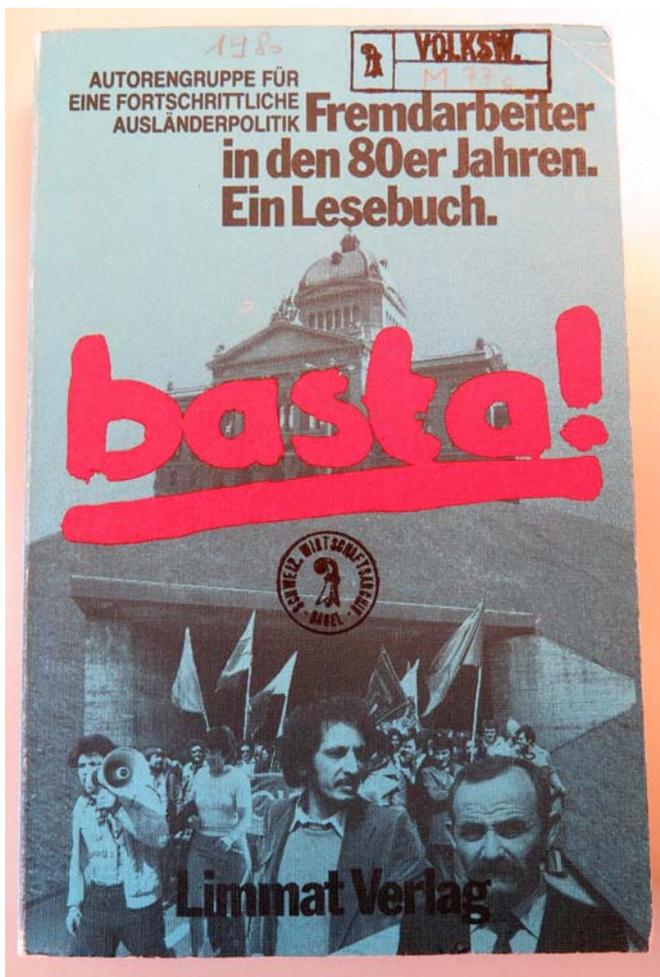
L'assimilation de main-d'œuvre étrangère, Jeune Chambre économique suisse, Genève, 1965 (AES Vo M 77c-1962).



Der ausländische Arbeiter als Mitmensch, Zurich, 1967 (AES Vo M77c 1966-1968).



Brochure de l'OFIAMT contre l'initiative Schwarzenbach de 1974 (AES Vo M77c 1972-1974).



Basta !, Autorengruppe für eine fortschrittliche Ausländerpolitik, Zurich, 1980 (AES Vo M77c 1976-1980).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

Archives économiques suisses (Schweizerisches Wirtschaftsarchiv)/ Ausländische Arbeitskräfte.
Genf. Dokumentensammlung

Référence : Vo M 77e Ge

Dates : 1939-2004

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.03 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Coupages de presse, brochure *Données statistiques. La main-d'œuvre étrangère dans le canton de Genève*, Genève : Office cantonal de la statistique, 1989, 1995, 1998, 1999, 2001, 22 p.

Nom du producteur (organisme / individu) :

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives économiques suisses (Schweizerisches Wirtschaftsarchiv), Peter-Merian-Weg 6, 4002 Basel

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : français, allemand

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : inventorié/informatisé/base de données internet (www.ub.unibas.ch)

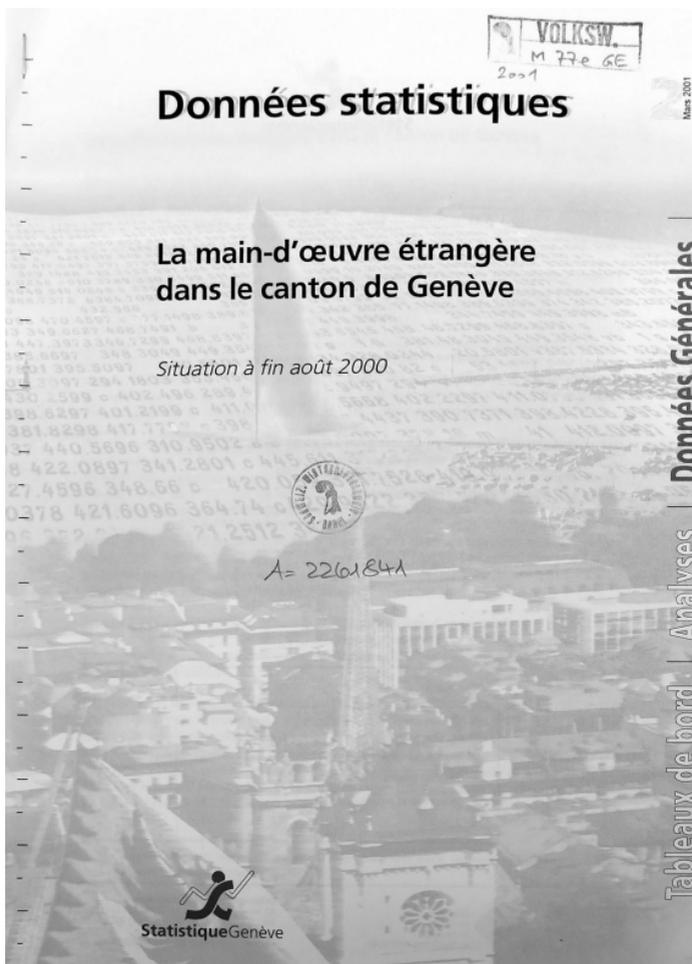
Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

Notes :

Documents reproduits dans ce rapport :

- *Données statistiques. La main-d'œuvre étrangère dans le canton de Genève*, Office cantonal de la statistique, 2000 (AES Vo M77e GE).



Données statistiques. La main-d'œuvre étrangère dans le canton de Genève, Office cantonal de la statistique, 2000 (AES Vo M77e GE).

Archives fédérales/Bundesamt für Industrie, Gewerbe und Arbeit (BIGA)/Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT)/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Référence : E10078*

Dossiers consultés :

- E7170B#1977/67#1377* Verfügung des EVD über den Erlass einer Zugangssperre für Saisonarbeitskräfte vom 8.6.1970, 1970
- E7170B#1977/67#1378* Verfügung des EVD über den Erlass einer Zugangssperre für Saisonarbeitskräfte des Gastgewerbes vom 23.6.1970, 1970
- E7175B#1978/56#203* G - Sonderbeiträge ausländischer Saisonarbeitskräfte an eine Gewerkschaft, Hans Brönnimann, Adliswil, 1965-1967
- E7175B#1978/57#25* Zentrales Ausländerregister 1969 (voir fiche)
- E7175B#1978/57#30* Vorschriften und Weisungen der Kantone, 1931-1946 (voir fiche)
- E7175B#1982/104#543* Bewilligungssperre für Saisonarbeitskräfte, 1971-1973 (voir fiche)
- E7175B#1982/104#560* Bewilligungssperre für Saisonarbeitskräfte, 1971
- E7170B#1986/171#263* Leutenegger vom 13.6.1972, Saisonarbeitskräfte, 1972
- E7170B#1986/171#388* Künzi vom 24.9.1979, Saisonarbeitskräfte, 1979
- E7170B#1986/171#849* Saisonarbeitskräfte, 1971-1972
- E7175C#1995/259#196* Künzi v. 24.9.1979; Ausländische Saisonarbeitskräfte, 1979

Dates : 1930-1997

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

1.05 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Correspondances liées à des entreprises sollicitant de la main-d'œuvre étrangère, avec le Conseil fédéral, l'Union suisse des syndicats autonomes, à l'USAM (Union suisse des arts et métiers), les Offices du travail des cantons, l'Office du travail féminin, l'Union suisse de la protection de la jeune fille, la Croix Rouge suisse, la Police fédérale des étrangers, les Polices cantonales des étrangers ; circulaires concernant les changements de procédure, le danger de surpopulation étrangère (tampon spécial), communiqués de presse, données statistiques.

Nom du producteur (organisme / individu) : OFIAMT

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives fédérales, Archivstrasse 24, 3003 Berne

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : allemand, français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : base de données internet swiss-archives

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

- CERUTTI, Mauro, « Un secolo di emigrazione italiana in Svizzera (1870-1970), attraverso le fonti dell'Archivio federale », in : *Studi e fonti*, 20, 1994, pp. 11-141.

- CERUTTI, Mauro, « Le fonti sull'immigrazione italiana presso l'Archivio federale di Berna », *Archivi migranti. Tracce per la storia delle migrazioni italiane in Svizzera nel secondo dopoguerra*, dir. Pelli Mattia, Fondazione Museo storico del Trentino, 2014, pp. 12-23.

Notes :

Documents reproduits dans ce rapport :

- Tableau de la population étrangère par personnes établies, saisonnières et frontalières dans les différents cantons en 1965 (AF E7175B#197857#25).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

Beschäftigte Schweizer und Ausländer nach Kantonen, 1965

Kantone	Beschäftigte in ganzen	Davon Ausländer				Prozentverteilung			
		Zusammen	Nieder- lassene	Aufenthalter	Grenzgänger	Zusammen	Nieder- lassene	Aufent- halter	Grenz- gänger
Zürich	499 880	125 075	20 457	103 629	760	19,3	25,2	25,4	2,1
Bern	337 036	64 862	12 229	51 999	574	10,0	12,1	10,2	1,5
Luzern	93 353	26 077	2 846	17 231	-	3,1	2,8	3,4	-
Uri	10 712	2 213	277	1 936	-	0,3	0,3	0,4	-
Schwyz	26 693	6 799	924	5 845	-	1,0	0,9	1,1	-
Obwalden	6 579	1 437	183	1 254	-	0,2	0,2	0,2	-
Nidwalden	7 806	2 104	151	1 916	-	0,3	0,2	0,4	-
Glarus	17 161	5 251	711	4 469	1	0,6	0,8	0,8	0,0
Zug	24 114	6 463	920	5 481	-	1,0	0,9	1,1	-
Freiburg	45 268	7 046	1 327	5 719	-	1,1	1,3	1,1	-
Solothurn	94 594	21 023	3 376	18 187	340	3,4	3,3	3,6	0,9
Basel - Stadt	130 706	30 164	5 061	19 518	5 545	4,7	5,0	3,8	14,6
Basel - Land	60 569	21 060	2 467	16 702	1 951	3,2	2,4	3,3	5,6
Schaffhausen	32 072	10 818	1 483	7 563	1 772	1,7	1,5	1,5	4,7
Appenzell A.-Rh.	15 546	4 196	615	3 552	23	0,6	0,6	0,7	0,1
Appenzell J.-Rh.	3 054	832	76	751	2	0,1	0,1	0,1	0,0
St. Gallen	141 662	38 255	5 668	29 589	3 002	5,8	5,6	5,8	7,3
Graubünden	63 809	24 056	2 334	21 234	318	3,7	2,5	4,2	0,8
Aargau	160 906	48 052	5 774	41 210	1 668	7,6	5,7	8,1	4,4
Thurgau	67 115	22 072	2 939	18 243	890	3,4	2,8	3,6	2,3
Tessin	110 902	51 589	9 215	27 333	15 041	8,0	9,1	5,4	26,6
Vaud	163 235	56 045	8 034	41 495	515	7,7	8,0	8,1	1,4
Vallis	63 298	14 877	1 989	12 276	612	2,3	2,0	2,4	1,5
Neuchâtel	69 377	19 777	2 932	16 042	803	3,0	2,9	3,1	2,1
Genève	133 619	49 166	8 782	36 215	4 153	7,6	8,7	7,1	11,0
TOTAL	2 368 284	548 669	101 626	409 708	37 541	100	100	100	100

Tableau de la population étrangère par personnes établies, saisonnières et frontalières dans les différents cantons en 1965 (AF E7175B#197857#25).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1639

Archives fédérales/Bundesanstalt für Archivwesen/Ministère public de la Confédération

Référence : E10105*

Dates : 1848-2003

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Nom du producteur (organisme / individu) : Ministère public de la Confédération

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds:

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives fédérales, Archivstrasse 24, 3003 Berne

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : allemand, français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description):

Instruments de recherche : base de données internet swiss-archives

Sources complémentaires :

E4320C#1995/261#885* Saisonarbeiter 1960-1988

E4320C#2001/55#2450* Saisonarbeiter - Ungarn/Schweiz 1990-1990

E4320C#2001/55#2449* Saisonarbeiter - Polen/Schweiz 1990-1990

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

- CERUTTI, Mauro, « Un secolo di emigrazione italiana in Svizzera (1870-1970), attraverso le fonti dell'Archivio federale », in : *Studi e fonti*, 20, 1994, pp. 11-141.

- CERUTTI, Mauro, « Le fonti sull'immigrazione italiana presso l'Archivio federale di Berna », *Archivi migranti. Tracce per la storia delle migrazioni italiane in Svizzera nel secondo dopoguerra*, dir. Pelli Mattia, Fondazione Museo storico del Trentino, 2014, pp. 12-23.

Notes : non consulté

Documents reproduits dans ce rapport :

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

**Archives fédérales/ Generalsekretariat des Eidgenössischen Volkswirtschaftsdepartement/
Secrétariat général du Département fédéral de l'économie/Documents relatifs aux saisonniers et
saisonniers**

Dossiers consultés :

- E7001C#1993/263#1686* Künzi, NR, 24. September 1979, Ausländische Saisonarbeitersfräfte, 1979
- E7800#1000/1961#1617* Immigration de main-d'œuvre étrangère, 1948-1951

Dates : 1939-2001

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.02 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Notes au Conseil fédéral, informations statistiques concernant les travailleurs étrangers et en particulier les saisonniers.

Nom du producteur (organisme / individu) : Département fédéral de l'économie

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds:

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives fédérales, Archivstrasse 24, 3003 Berne

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : allemand, français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : base de données internet swiss-archives

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

- CERUTTI, Mauro, « Un secolo di emigrazione italiana in Svizzera (1870-1970), attraverso le fonti dell'Archivio federale », in : *Studi e fonti*, 20, 1994, pp. 11-141.
- CERUTTI, Mauro, « Le fonti sull'immigrazione italiana presso l'Archivio federale di Berna », *Archivi migranti. Tracce per la storia delle migrazioni italiane in Svizzera nel secondo dopoguerra*, dir. Pelli Mattia, Fondazione Museo storico del Trentino, 2014, pp. 12-23.

Notes :

Documents reproduits dans ce rapport :

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1641

Archives fédérales/Abteilung für politische Angelegenheiten (1950-1973) (Commission des affaires politiques)/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Référence : E10448*

Dates : 1950-1973

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) : non consulté

Nom du producteur (organisme / individu) : Commission des affaires politiques

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds:

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives fédérales, Archivstrasse 24, 3003 Berne

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : allemand, français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : base de données internet swiss-archives

Sources complémentaires :

E2001E#1980/83#3024* (Italienische Saisonarbeiter in der Schweiz, 1968 – 1970)

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

- CERUTTI, Mauro, « Un secolo di emigrazione italiana in Svizzera (1870-1970), attraverso le fonti dell'Archivio federale », in : *Studi e fonti*, 20, 1994, pp. 11-141.

- CERUTTI, Mauro, « Le fonti sull'immigrazione italiana presso l'Archivio federale di Berna », *Archivi migranti. Tracce per la storia delle migrazioni italiane in Svizzera nel secondo dopoguerra*, dir. Pelli Mattia, Fondazione Museo storico del Trentino, 2014, pp. 12-23.

Notes :

Documents reproduits dans ce rapport :

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

Archives fédérales/Bundesamt für Ausländerfragen/Département des affaires étrangères/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Dossiers consultés :

- E4300C-01#1960/27#226* Kreisschreiben Nr. 23/65 der Eidg. Fremdenpolizei an die kantonalen - Fremdenpolizeibehörden vom 14.7.1965
- E4300C-01#1960/27#374* Kreisschreiben Nr. 14/70: Zuzugssperre für Saisonarbeitskräfte vom 8.7.1970, 1967-1970 (voir fiche)
- E4300C-01#1960/27#375* Kreisschreiben Nr. 15/70: Einreisekontrolle der ausländischen Saisonarbeitskräfte vom 8.6.1970, 1970-1970
- E4300C-01#1960/27#376* Kreisschreiben Nr. 16/70: Zuzugssperre für Saisonarbeitskräfte im Gastgewerbe, 1970 – 1970
- E4300C-01#1960/27#381* Kreisschreiben Nr. 21/70: Saisonarbeitskräfte des Gastgewerbes/Wiedereinreise für die Wintersaison 1970/71 vom 29.7.1970, 1970-1970
- E4300C-01#1960/27#389* Kreisschreiben Nr. 30/70: Einreisekontrolle der ausländischen Saisonarbeitskräfte vom 30.12.1970, 1970-1970
- E4300C-01#1960/27#443* Kreisschreiben Nr. 1/73: Einreise der ausländischen Saisonarbeitskräfte vom 24.1.1973, 1973-1973
- E4300C-01#1960/27#455* Kreisschreiben Nr. 13/73: Einreisekontrolle der Saisonarbeiter vom 19.9.1973
- E4300C-01#1998/299#516* Beschäftigung von Saisonarbeitskräfte in der Zwischensaison, 1984 - 1985

Dates : 1979-2003

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.6 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Circulaires de la Police fédérale des étrangers sur les conditions d'admission, formulaires statistiques pour saisonniers et saisonnières ; correspondance avec le Département de justice et police, OFIAMT, cantons.

Ne concerne pas directement les saisonniers à Genève.

Nom du producteur (organisme / individu) : Département des affaires étrangères

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives fédérales, Archivstrasse 24, 3003 Berne

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : allemand, français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : base de données internet swiss-archives

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

- CERUTTI, Mauro, « Un secolo di emigrazione italiana in Svizzera (1870-1970), attraverso le fonti dell'Archivio federale », in : *Studi e fonti*, 20, 1994, pp. 11-141.

- CERUTTI, Mauro, « Le fonti sull'immigrazione italiana presso l'Archivio federale di Berna », *Archivi migranti. Tracce per la storia delle migrazioni italiane in Svizzera nel secondo dopoguerra*, dir. Pelli Mattia, Fondazione Museo storico del Trentino, 2014, pp. 12-23.

Notes :

Documents reproduits dans ce rapport :

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

Archives fédérales/Staatssekretariat für Wirtschaft/Secrétariat du Département fédéral de l'économie/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Référence : E10980*

Dates : 1961-1994

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) : non consulté

Nom du producteur (organisme / individu) : Département fédéral de l'économie

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives fédérales, Archivstrasse 24, 3003 Berne

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : allemand, français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : base de données internet swiss-archives

Sources complémentaires :

E7001C#1982/115#1105* Saisonarbeitskräfte, 1968

E7001C#1982/118#1130* Bewilligungssperren für Saisonarbeitskräfte, 1971

E7170-01#2000/255#1009* Italien, Saisonarbeiter, 1985-1985

E7170-01#2000/255#1010* Spanien, Saisonarbeiter, 1982-1988

E7170-01#2000/255#1011* Jugoslawien, Saisonarbeiter, 1994-1994

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

- CERUTTI, Mauro, « Un secolo di emigrazione italiana in Svizzera (1870-1970), attraverso le fonti dell'Archivio federale », in : *Studi e fonti*, 20, 1994, pp. 11-141.

- CERUTTI, Mauro, « Le fonti sull'immigrazione italiana presso l'Archivio federale di Berna », *Archivi migranti. Tracce per la storia delle migrazioni italiane in Svizzera nel secondo dopoguerra*, dir. Pelli Mattia, Fondazione Museo storico del Trentino, 2014, pp. 12-23.

Notes :

Documents reproduits dans ce rapport :

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1645

Archives de l'Armée du Salut/ Sozialwerk/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Dossiers consultés :

- Cc 7 Baraquement pour saisonnier
- Cc 7 Hôtel de l'Union, Genève

Dates : 1956-1985

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.02 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Coupures de presse concernant baraquements pour saisonnier à Cointrin et l'Hôtellerie populaire, au chemin Galiffe, photos, autorisation d'exploitation pour le chemin Galiffe, correspondance avec le quartier général à Berne, coupures de presse concernant logements de saisonniers au Lignon, le Centre d'accueil, rue Voltaire 9, coupures de presse concernant l'Hôtel de l'Union, rue Bautte 11-13, puis rue J.-R. Chouet 7, logement provisoire bon marché, ayant pu accueillir des saisonniers .

Nom du producteur (organisme / individu) : Armée du Salut

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds:

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Armée du Salut, quartier général, Laupenstrasse 5, Berne

Cote physique :

Conditions d'accès : libre (consultation à la demande au sein du Musée de l'Armée du Salut, largement ouvert durant la semaine)

Conditions de reproduction : libre

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description):

Instruments de recherche : listé

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

Notes:

Documents reproduits dans ce rapport :

- Baraquement à Cointrin, 1978 (Cc 7 Baraquement pour saisonnier).
- Autocollant de l'Hôtel de l'Union, Genève (Cc7 Hôtel de l'Union, Genève).

1646

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)

Motion: rendre hommage aux saisonniers



Baraquement à Cointrin, 1978 (Cc 7 Baraquement pour saisonnier).



Autocollant de l'Hôtel de l'Union, Genève, s.d. (Cc7 Hôtel de l'Union, Genève).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1647

Archives de la Ville de Genève/Comptes rendus de l'Administration municipale et Mémorial des séances du Conseil municipal de la Ville de Genève/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Références :

Dates : 1842-2002

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Plus de 35 occurrences en rapport avec les saisonniers et saisonnières : crèches, logement, ATEES, regroupement familial, incendies, chômage, retraite, conventions nationales, salaire, syndicats, Grand Théâtre, entreprises de construction, Théâtre de l'Atelier, entreprise Induni, Bois des Frères, appartements, Tattes, Asloca, CSP (voir Annexes).

Nom du producteur (organisme / individu) : Conseils administratif et municipal de la Ville de Genève

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Les Comptes rendus de l'Administration municipale sont les rapports d'activité annuels des services de l'Administration. Le Mémorial est la retranscription des débats du Conseil municipal.

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives de la Ville de Genève (AVG), Palais Eynard, 4 rue de la Croix-Rouge, 1204 Genève

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : inventaire informatisé/base de données internet « Comptes rendus de l'Administration municipale et mémorial des séances du Conseil municipal de la Ville de Genève » (<http://www.ville-ge.ch/archivesenligne/>)

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudiant) :

Notes :

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

Archives de la Ville de Genève/Fonds Présidence et direction du Département des finances et de l'administration générale/Directives d'attribution de logements aux étrangers/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Référence : 100.G.2.1/21

Dates : 1985-1987

Niveau de description : dossier

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.01/0.02 ml

Nom du producteur (organisme / individu) : Ville de Genève

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Correspondance entre la Ville de Genève et le Centre de contact Suisses-Immigrés concernant l'accès de toutes les personnes aux logements sociaux ; Rapport (...) au sujet de la pétition (...) de l'Association des travailleurs espagnols émigrés en Suisse (ATEES), de l'Association démocratique des travailleurs portugais (ADTP) et de la Colonie libreitalienne (CLI) », (concernant l'accès des immigré-es aux logements de la Ville), no 313 A, 17.10.1986 ; lettre de la FOBB au Conseil administratif concernant le relogement de travailleurs étrangers, 21.5.1985 ; lettre du Syndicat des travailleurs de la construction au Service immobilier, 16.7.1985, concernant le relogement de travailleurs étrangers ; coupures de presse.

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives de la Ville de Genève (AVG), Palais Eynard, 4 rue de la Croix-Rouge, 1204 Genève

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

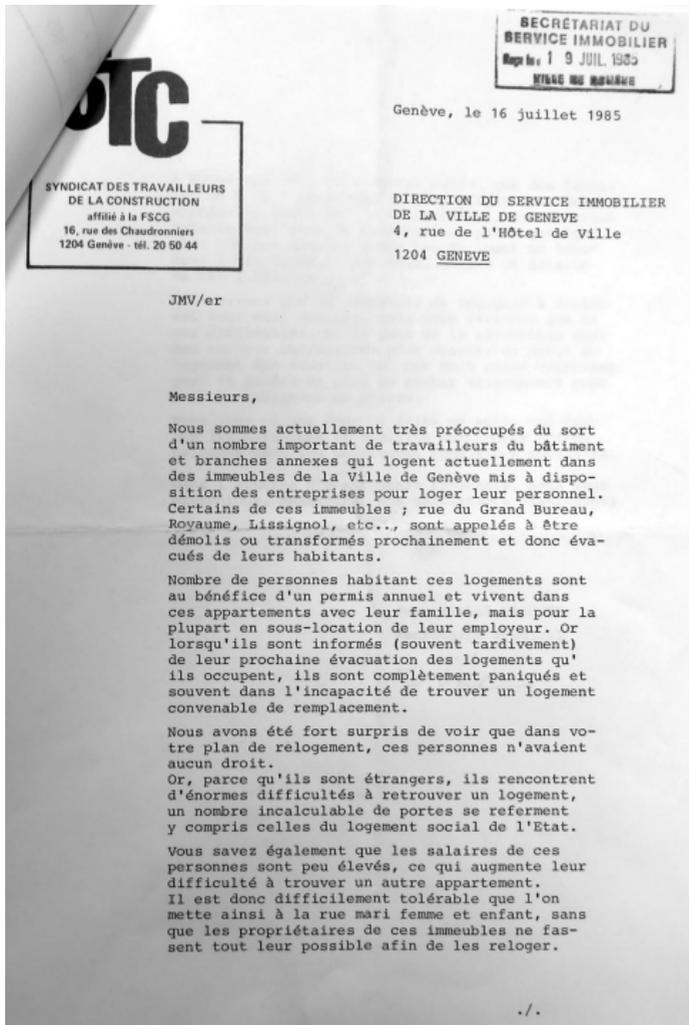
Instruments de recherche : base de données internet des AVG (IDEA)

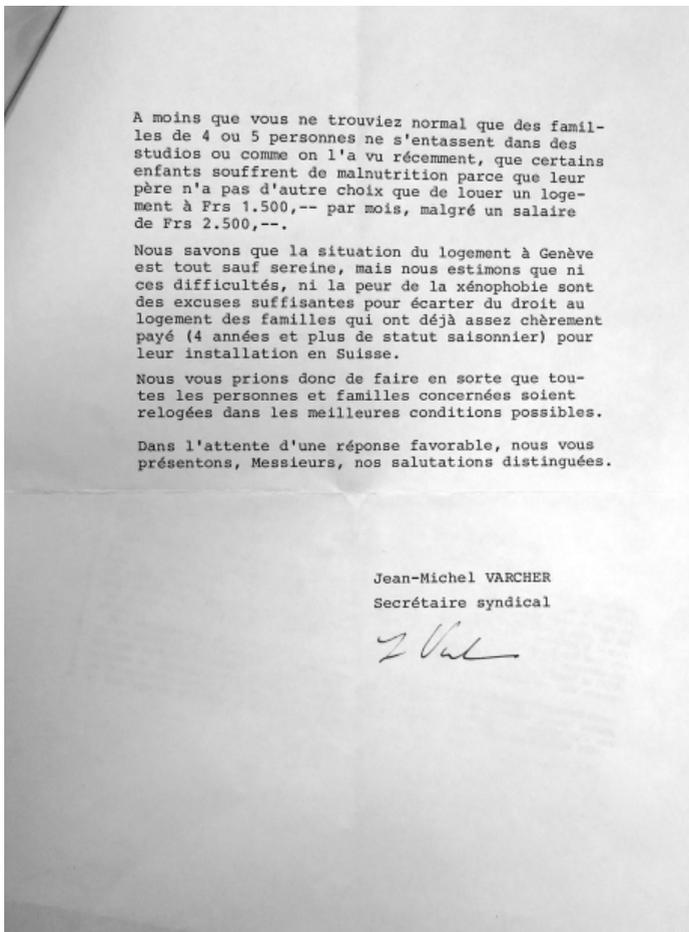
Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudiant) :

Documents reproduits dans ce rapport :

- Lettre du Syndicat des travailleurs de la construction au Service immobilier concernant le relogement de travailleurs étrangers, 16.7.1985 (AVG 100.G.2.1/21).
- Lettre de la FOBB au Conseil administratif concernant le relogement de travailleurs étrangers, 21.5.1985 (AVG 100.G.2.1/21).





Lettre du Syndicat des travailleurs de la construction au Service immobilier concernant le relogement de travailleurs étrangers, 16.7.1985 (AVG 100.G.2.1/21).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1651

73 lettres = les par un
11 lettres

FOBB SECTION DE GENÈVE

Rosa P. Robert la 21.8
Le délégué de la région pour les
locataires permanents
est dans des locaux
du 82.

Syndicat
du bâtiment
et du bois

D. S. F.
R 22 MAI 1986

Monsieur Claude HAEGI
CONSEIL ADMINISTRATIF
Ville de Genève
Rue de l'Hôtel de Ville 4
Case postale

1211 GENEVE 3

Rue Necker 15
CCP 12-4851
Téléphone: 32 48 03

V. réf.

N. réf. JR/JM/448 1201 Genève, le 21 mai 1986

Concerné : Rue Lissignol nos 8, 10, 12, 14

Monsieur le Conseiller Administratif,

Nous revenons sur le thème traité dans notre lettre du 2 mai 1986 restée sans réponse à ce jour.

Nous avons appris entre-temps que les locataires des immeubles sis rue Lissignol 8 - 14 avaient reçu l'autorisation de rester dans leur logement jusqu'au 31 décembre 1986. Cette prolongation est évidemment utile, en particulier pour les saisonniers qui pourront ainsi terminer leur saison sans difficulté de logement puis être relogés dès mars 1987 dans des immeubles actuellement en construction à Vernier.

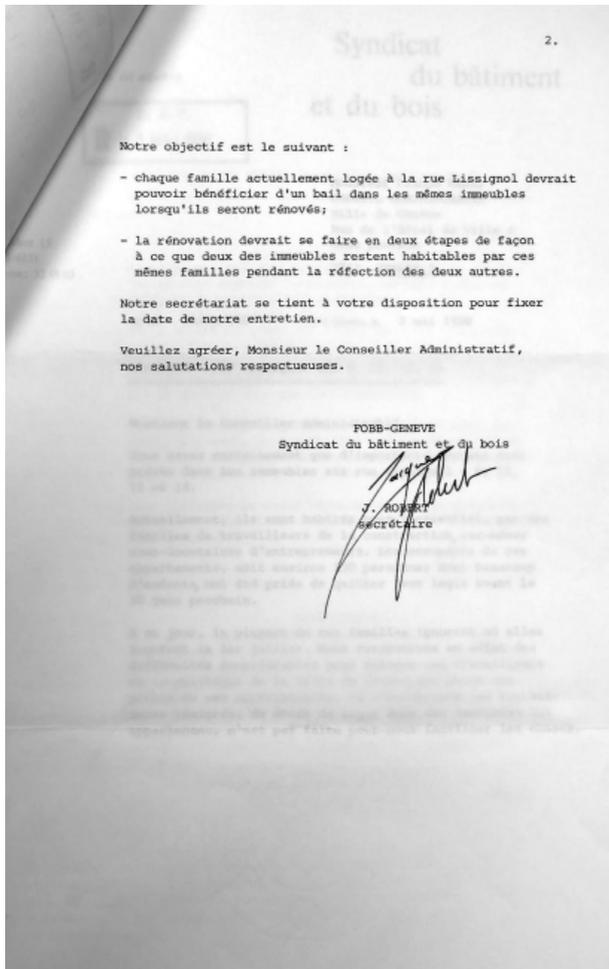
En revanche, les familles des travailleurs stables qui logent dans ces immeubles restent à reloger dès janvier 1987.

Dans de récents articles de presse, nous avons pu constater avec satisfaction que le sort des familles à revenus modestes qui avaient des difficultés à se reloger était au centre de vos préoccupations. C'est précisément le cas des habitants actuels de la rue Lissignol, ce qui nous permet d'espérer bénéficier de votre collaboration.

Nous vous réitérons donc notre demande d'entretien consacré à ce problème.

./..

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Motion: rendre hommage aux saisonniers



Lettre de la FOBB au Conseil administratif concernant le relogement de travailleurs étrangers, 21.5.1985 (AVG 100.G.2.1/21).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1653

Archives de la Ville de Genève/Fonds Gérance immobilière municipale/ Renouveaulement des locations aux saisonniers/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Référence : 156.C.5/1

Dates : 1981

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.01 ml

Nom du producteur (organisme / individu) : Ville de Genève

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Lettres types de renouvellement de bail de logements destinés aux saisonniers et saisonnières mis à disposition par la Ville de Genève à des entreprises (seules trois exemples ont été conservés de façon aléatoire). Entreprises concernées : Ateliers de Sécheron, Rey et Cie SA, Emile Mariot .

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives de la Ville de Genève (AVG), Palais Eynard, 4 rue de la Croix-Rouge, 1204 Genève

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : inventaire informatisé/base de données internet des AVG (IDEA)

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudiant) :

Notes :

Documents reproduits dans ce rapport :

- Lettre de la Ville de Genève aux Ateliers de Sécheron pour le renouvellement de bail de logements destinés aux saisonniers et saisonnières, 15.12.1980 (AVG 156.C.5/1).

13780223
ATELIERS DE SECHERON
CASE POSTALE 40
1211 GENEVE 21

SH

MP

CONCERNE	LOC. 13780223
PIECES	2,0 ETAGE 2
IMMEUBLE	JEAN-JACQUES DE SELLON

15 décembre 1980

Messieurs,

Nous portons à votre connaissance que nous sommes autorisés à renouveler le bail de la location citée en marge pour une année, soit jusqu'au :

31 décembre 1981.

Il est toutefois expressément convenu que si la démolition de l'immeuble devait intervenir dans le courant de l'année 1981, cette location serait résiliée et vous vous engagez à évacuer les lieux à première réquisition du bailleur.

Pour le bon ordre de nos dossiers, vous voudrez bien nous retourner le double de la présente ci-joint, muni de votre signature.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations empressées.

Le Sous-Chef de Service :

J. Perroud

Annexe : 1 lettre à nous retourner
bulletins de versement (BVR)

Lettre de la Ville de Genève aux Ateliers de Sécheron pour le renouvellement de bail de logements destinés aux saisonniers et saisonnières, 15.12.1980 (AVG 156.C.5/1).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1655

Archives de la Ville de Genève/Fonds de la Direction des affaires sociales/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Dossiers consultés :

- 500.C.1/343 Communauté de travail pour l'accueil et l'intégration des étrangers
- 500.C.1/344 Communauté de travail pour l'accueil et l'intégration des étrangers
- 500.C.1/345 Communauté de travail pour l'accueil et l'intégration des étrangers

Dates : 1984- 1986

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.05 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Communauté de travail pour l'accueil et l'intégration des étrangers : rapports d'activité, PV, correspondance, liste des membres du comité.

- *Ecole et immigration*, polycopié, avril 1984, 18 p.

- Lettre à Bernard Ziegler, chef du DJP, 9.2.1986 : « Quelques mesures urgentes pour l'accueil des travailleurs saisonniers »

- « Rapport du Conseil d'Etat (...) sur la création d'une commission de coordination pour les problèmes concernant l'intégration des travailleurs étrangers et de leur famille », 13.7.1983 (M 104-A)

Nom du producteur (organisme / individu) : Guy-Olivier Segond

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds : Guy-Olivier Segond fut conseiller administratif de la Ville de Genève, chargé des affaires sociales, des écoles et des parcs.

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives de la Ville de Genève (AVG), Palais Eynard, 4 rue de la Croix-Rouge, 1204 Genève

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : inventaire informatisé/base de données internet des AVG (IDEA)

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudiant) :

Documents reproduits dans ce rapport :

- Lettre à Bernard Ziegler, chef du DJP, 9.2.1986, « Quelques mesures urgentes pour l'accueil des travailleurs saisonniers » (500.C.1/345).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL
POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION
DES ÉTRANGERS

Secrétariat 9, rue Simon-Durand - 1227 GENÈVE/ACACIAS - Téléphone 022/43 84 80

Monsieur Bernard ZIEGLER
Chef du Département de
Justice et Police
14, rue de l'Hôtel-de-Ville
Case Postale 362
1211 Genève 3

Genève, le 19 février 1986

Concerne : Quelques mesures urgentes pour l'accueil des travail-
leurs saisonniers.

Monsieur le Président,

La Communauté de Travail pour l'accueil et l'intégration des étrangers s'est préoccupée, par l'intermédiaire d'une de ses sous-commissions, de l'accueil des travailleurs saisonniers qui arrivent ou transitent par Genève.

Un dossier complet est prêt à être soumis à notre assemblée plénière de la fin avril et vous sera transmis dans le cadre de notre rapport annuel comme le prévoit le règlement.

Cependant face à l'acuité de ce problème, qui refait surface année après année, et à la proximité de la date prévue, (à partir du 3 mars et surtout aux environs du 10) pour l'arrivée de ces travailleurs, le bureau de la Communauté de Travail a jugé utile de vous interpeller de manière urgente sur quelques mesures possibles et propres à améliorer cet accueil.

Certaines mesures préconisées également par notre sous-commission ont d'ores et déjà été formulées par différentes organisations syndicales (FOBB) et sociales. Il s'agit notamment de l'installation d'une tente chauffée à l'entrée du poste sanitaire et la mise à disposition par les PTT d'un local en sous-sol devant faire office de salle d'attente.

Motion: rendre hommage aux saisonniers

- 2 -

Les mesures que nous suggérons à votre Conseil en vue d'améliorer encore cet accueil sont les suivantes :

- * Tente : s'assurer de la mise à disposition comme ce fut le cas en 1985, d'une tente chauffée devant l'entrée du poste sanitaire, permettant d'abriter des intempéries les travailleurs attendant le passage de la visite médicale.
- * Local à bagages : mise à disposition d'un local permettant aux travailleurs saisonniers arrivant en train et devant poursuivre leur trajet après la visite pour un autre canton, d'entreposer en toute sécurité et gratuitement leurs bagages à la Gare CFF. La prise en charge pouvant être assurée d'entente entre le Service d'accueil de la Gare et le Centre de Contact Suisses-Immigrés.
- * Signalisation : obtenir les autorisations auprès des instances publiques et privées pour la mise en place d'une signalisation indiquant clairement, dans les langues des pays de provenance, le poste sanitaire et le lieu d'accueil, depuis la Gare CFF et la Gare Routière.
- * Accueil : mise à disposition, pour le local d'accueil (PTT), d'une cinquantaine de matelas et d'une centaine de couvertures pour les travailleurs arrivant en pleine nuit (1 ou 2 heures du matin) après un voyage de plus de 24 heures.
- * Amende : intervenir auprès du Service Sanitaire de frontière pour que l'amende sanctionnant le retard du passage de la visite médicale ou l'absence du tampon des douanes sur le passeport, soit supprimée ou pour le moins que cette mesure soit appliquée avec souplesse.
Par exemple, uniquement pour ceux qui de manière prouvée se présentent que le surlendemain de leur arrivée en Suisse.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à un problème dont l'urgence et les résonances humanitaires sont évidentes, nous vous assurons, Monsieur le Président, de notre parfaite considération.

Jaqueline Gillet
présidente

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

Archives de la Ville de Genève/Fonds de la Société anonyme des ateliers de Sécheron

Dossiers consultés :

- SP.1.3 Liste du personnel
- SP.1920-1941 Registres des ouvriers
- SP.1941-1955 Registre des ouvriers
- SP.5.2.5.4- SP.5.2.5.7 Commission ouvrière
- SP.5.2.8.1 Communications et correspondance entre la commission ouvrière et la direction de l'entreprise
- SP.5.6.2.1 Ordres du jour et procès-verbaux de la Commission de logement

Dates : 1936-1979

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0,04 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Listes du personnel indiquant nom, prénom, lieu commune et pays d'origine, domicile à Genève, date de naissance, fonction, date d'entrée en fonction, date de départ, situation d'assurance.

Pas d'indication du statut de saisonnier. PV et correspondance de la commission du personnel, avec notamment la question de la sous-représentation des étrangers (27.5.1964).

Nom du producteur (organisme / individu) : Société anonyme des ateliers de Sécheron

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives de la Ville de Genève (AVG), Palais Eynard, 4 rue de la Croix-Rouge, 1204 Genève

Conditions d'accès : selon les délais légaux en vigueur ou en demandant une dérogation au maire de Genève

Conditions de reproduction : selon les délais légaux en vigueur ou en demandant une dérogation au maire de Genève

Langues : français

Instruments de recherche : inventaire informatisé/base de données internet des AVG (IDEA)

Documents reproduits dans ce rapport :

- Avis de la commission du personnel sur la sous-représentation des étrangers dans les commissions ouvrières, 27.5.1964 (AVG SP.5.2.8.1).

Copie à MM. KRONAUER, Lance, Meyfarth, AI, M. Fleury (C.O.), M. Rossier
27 mai 1964
*à donner son
"Commission Partici-
(C.O.)"*

Les élections se feront dans pour la commis-
sion ouvrière, au bulletin secret, et avec les mêmes condi-
tions (sans la moitié d'ouvriers si on a échoué) en
MM. PALMINI Elio / RAILZ Augusto / SASSI Francesco
MM. BERNAT Ramon / CEBRIAN José / GOMEZ Manuel

Messieurs,

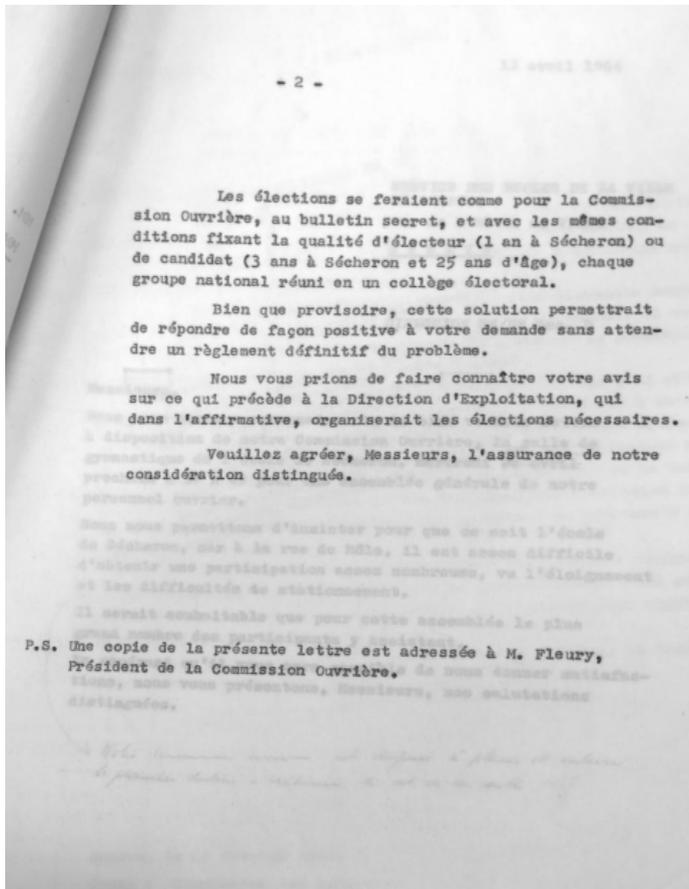
Nous avons étudié la demande présentée par votre
lettre du 20 mai.

On recherche actuellement, sur le plan général de
notre industrie, des solutions permettant aux ouvriers
étrangers qui participent à notre travail de mieux se fai-
re représenter dans le cadre des entreprises. Une modifica-
tion des règlements fixant la composition des commissions
ouvrières est à l'étude et entrera probablement en vigueur
l'an prochain.

Cependant, et vu l'importance que nous accordons
à des contacts clairs et constructifs au sein de notre en-
treprise, nous vous proposons de faire élire, par chacune
des principales communautés d'ouvriers étrangers travail-
lant à Sécheron (Espagne, Italie, France), un représentant
qui pourrait participer aux séances de la Commission Ou-
vrière, et être en contact avec la Direction chaque fois
que des problèmes particuliers relatifs au personnel étran-
ger seraient discutés.

./.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Motion: rendre hommage aux saisonniers



Avis de la commission du personnel sur la sous-représentation des étrangers dans les commissions ouvrières, 27.5.1964 (AVG SP.5.2.8.1).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1661

Archiv für Zeitgeschichte/Fonds du Vorort

Dossiers consultés :

- IB Vorort-Archiv/54.8.6 Berichte und Korrespondenz zum Ausländerproblem

Dates : 1977-1980

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.02 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

- Etude statistique sur la population, et en particulier sur celle des étrangers, 1977, 28 p.

- Rapport de la Commission fédérale consultative pour le problème des étrangers (EKA), 1977, 1978

- Katharina LEY, *Frauen in der Emigration*, rapport pour la Commission fédérale (EKA), 1979, 8 p.

- *L'exportation du chômage*, rapport de la Commission fédérale (EKA), 1979, 7 p.

- *Ein massvolles Saisonierstatut ist notwendig. Arbeitsgemeinschaft für die Information über das Saisonierstatut*, Berne, 1980, brochure imprimée, 28 p.

Nom du producteur (organisme / individu) : Vorort

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archiv für Zeitgeschichte, ETH, Hirschengraben 62, 8092 Zurich

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : allemand, français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : inventaire informatisé/base de données internet Archiv für Zeitgeschichte, ETH/EPFZ

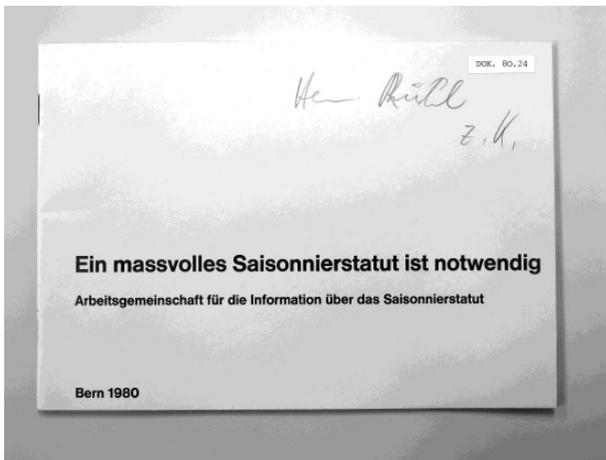
Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudiant) :

Notes:

Documents reproduits dans ce rapport :

- *Ein massvolles Saisonierstatut ist notwendig. Arbeitsgemeinschaft für die Information über das Saisonierstatut*, Berne, 1980 (AZ IB Vorort-Archiv/54.8.6).



Inhalt	Seite	Ausländerpolitik und Humanität	20
Einleitung		Das Ziel der Ausländerpolitik	20
Saisonschwankungen	5	Fehlgeleitete Humanität	20
Der Angriff auf das Saisonierstatut	5	Hochpreisige Familientrennung	21
Bei Abschaffung gäbe es keine Alternative	5	Ein Vergleich	21
		Wohnverhältnisse	21
Warum sie kommen	7	Löhne und Sozialversicherung	22
85% Italiener, Jugoslawen und Spanier	7	Stellenwechsel	22
Arbeitslosigkeit im Herkunftsland	7	Keine unechten Saisoniers mehr	23
Beschäftigung und Verdienst	7		
Zur Eingliederung	8	Der Irrweg der Gegner des Saisonierstatuts	23
Alter, Zivilstand, Anwesenheitsdauer	8	Vergrößerung der Ausländerzahl	23
		Stabilisierungspolitik würde undurchführbar	24
Weshalb wir Saisoniers brauchen	9	Abwanderung in Ganzjahrestellen	25
Wo sie arbeiten	9	Randgebiete am schwersten betroffen	25
Regionale Verteilung der Saisonarbeiter	10	Konjunkturelle Anpassung	25
Anpassungsfähiger Saisonierbestand	12	Das Pferd am Schwanz aufzäumen	25
Saisonschwankungen in der Bauwirtschaft	13	Wie denkt der Saisonbürger?	26
Beschäftigte im Berggewerbe	17	Politische Hintergründe	26
Gastgewerbe mit ausgesprochenem Saisonief	17		
Hotelfrequenz von Schweizern und Ausländern	19	Die Saisoniers im Entwurf zum Ausländergesetz	27
Anderer vom Tourismus abhängige Betriebe	19	Begriff der Saisonarbeit	27
Unabhängiger Jahreszeiten der Utoproduktion	19	Verzeichnis der Saisonarbeitsbereiche	27
		Umwandlung in Aufenthaltsbewilligung	28
		Saisonierstatut wirtschaftlich und menschlich vernünftig	28
			3

Ein massvolles Saisonierstatut ist notwendig. Arbeitsgemeinschaft für die Information über das Saisonierstatut, Berne, 1980 (AZ IB Vorort-Archiv/54.8.6).

Archiv für Zeitgeschichte/Dossiers thématiques (Systematische Sammlung)

Dossiers consultés:

- PA Syst Sammlung/397 Ausländer, allgemein
- PA Syst Sammlung/398 PA Syst Sammlung/398

Dates : 1961-2009

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

1.6 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Dossiers thématiques par années (avec notamment comme référence le terme « Saisonniers ») constitués principalement de coupures de presse, de journaux suisses-allemands. Quelques résumés dactylographiés de quelques pages signés « gk » sur différentes questions liées aux étrangers

Nom du producteur (organisme / individu) : Archiv für Zeitgeschichte

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archiv für Zeitgeschichte, ETH, Hirschengraben 62, 8092 Zurich

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : allemand

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : inventaire informatisé/base de données internet Archiv für Zeitgeschichte, ETH/EPFZ

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

Notes:

Documents reproduits dans ce rapport :

Bibliothèque de Genève/Collection d'affiches/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Référence : Cotes individuelles

Dates : 1974-2001

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

Environ 40 affiches en format 128 x 90,5 cm, pour la plupart

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Affiches produites pour les campagnes sur les initiatives Schwarzenbach, sur les droits politiques des étrangers, sur la limitation du nombre d'étrangers par l'Action nationale, le Centre de contact Suisses-Immigrés le CGAS, la Ligue marxiste révolutionnaire, la Maison du quartier de la Jonction, le Mouvement Patriotique Genevois, le Parti libéral, le Parti radical, le Parti socialiste, le Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs, les Verts, Vigilance, l'Alliance de gauche, le Parti du Travail, les Indépendants, solidaritéS, le SSP/VPOD Syndicat des services publics.

Nom du producteur (organisme / individu) :

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Bibliothèque de Genève, Promenade des Bastions 1, 1211 Genève 4
 022 418 28 00, info.bge@ville-ge.ch

Conditions d'accès : sur rendez-vous

Conditions de reproduction : à la demande

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : inventaire informatisé/catalogue Collectif suisse des affiches
 (<http://opac.admin.ch>)

Documents reproduits dans ce rapport :

- Parti radical, *Non à M. Schwarzenbach*, Atelier André Masméjan (Genève) [ca 1975], (BGE http://ccsa.admin.ch/cgi-bin/hi-res/hi-res.cgi?image=GEVBGE_Da2342.jpg).
- Comité genevois contre l'initiative de l'Action nationale, *Et après?, Non, Les 18, 19 et 20 octobre 1974*, Atelier André Masméjan (Genève), 1974 (BGE http://ccsa.admin.ch/cgi-bin/hi-res/hi-res.cgi?image=GEVBGE_Da2341.jpg).
- Vigilance, *Spéculation! non, 40 heures, non, Moins d'immigrés, oui*, [1970?] (BGE http://ccsa.admin.ch/cgi-bin/hi-res/hi-res.cgi?image=GEVBGE_Da2818.jpg).



Parti radical, *Non à M. Schwarzenbach*, Atelier André Masméjan (Genève) [ca 1975], (BGE http://ccsa.admin.ch/cgi-bin/hi-res/hi-res.cgi?image=GEVBGE_Da2342.jpg).



Comité genevois contre l'initiative de l'Action nationale, *Et après?, Non, Les 18, 19 et 20 octobre 1974*, Atelier André Masméjan (Genève), 1974 (BGE http://ccsa.admin.ch/cgi-bin/hi-res/hi-res.cgi?image=GEVBGE_Da2341.jpg).



Vigilance, *Spéculation! non, 40 heures, non, Moins d'immigrés, oui*, [1970?] (BGE http://ccsa.admin.ch/cgi-bin/hi-res/hi-res.cgi?image=GEVBGE_Da2818.jpg).

Archives de Caritas/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Dossiers consultés :

C00036AU000047 Photos diverses

C00036BO000001 Construction de Plan-les-Ouates (*brocante : factures de téléphones, sans rapport avec le statut de saisonnier*)

C00036BO000001 Construction de Plan-les-Ouates (*brocante : contrats de construction, sans rapport avec le statut de saisonnier*)

C00036AU000076 1989-1992 Archives secteur étrangers N-Z : *dossiers individuels, surtout permis B et C, quelques permis A (repro.)*

C00036BO000312 Accueil A-C (*dossiers individuels, sans rapport avec le statut de saisonnier*)

C00036BO000684 1921-1970 : *dossiers des employés, sans rapport avec le statut de saisonnier*

C00036CL000249 2004 Foyers Cité-Joie : *Le Carilan pour jeunes gens, Grand-Lancy, et Myrjana pour jeunes filles, Grand-Lancy, sans rapport avec le statut de saisonnier*

C00036BO000072 Service social archives espagnols L-R : *dossiers individuels de demande d'aide financière, sans rapport avec le statut de saisonnier*

C00036BO000092 1976 à 2008 Cité Joie : *rapports de comptes pour Le Carilan pour jeunes gens, Grand-Lancy, la Myrjana pour jeunes filles, Grand-Lancy, et le Centre Levron, logement de dépannage urgent pour femmes ; sans rapport avec le statut de saisonnier*

C00036BO000239 2000 2001 2002 Archives logements : *logements pour camps de vacances; sans rapport avec le statut de saisonnier*

00036BO000241 Archives migration Unit A-B : *dossiers individuels de requérant-e-s d'asile ; sans rapport avec le statut de saisonnier*

Dates : 1989-1992

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.1 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Enveloppe « Travailleurs étrangers » : photos de la gare, de baraquement (extérieur et intérieur), de chantiers, d'un cours d'alphabetisation.

Dossiers individuels permettant l'octroi d'aides financières ; la plupart des personnes sont au bénéfice de permis B ou C ; quelques dossiers concernant des personnes dotées de permis A (saisonnier) peuvent illustrer des parcours personnels.

Nom du producteur (organisme / individu) : Caritas

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1667

Archivage SA (AAA), rue Pré-de-la-Fontaine 19, 1217 Meyrin, 022 782 45 16, info@aaa-archivage.ch

Cote physique :

Conditions d'accès : sur rendez-vous et avec l'autorisation de Caritas (frais de manutention)

Conditions de reproduction :

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : liste informatique fournie par AAA/consultation de l'inventaire en interne (relativement en vrac)

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudiant) :

Notes:

Documents reproduits dans ce rapport :

- Chantier de construction, Photo CIRIC, s.d. (Caritas C00036AU000047).
- Cantine pour immigrés, Photo CIRIC, s.d. (Caritas C00036AU000047).
- Cours d'alphabétisation, Photo CIRIC, s.d. (Caritas C00036AU000047).
- Dossier individuel permettant l'octroi d'aides financières (Caritas C00036AU000076).



Chantier de construction, Photo CIRIC, s.d. (Caritas C00036AU000047).



Cantine pour immigrés, Photo CIRIC, s.d. (Caritas C00036AU000047).



Cours d'alphabétisation, Photo CIRIC, s.d. (Caritas C00036AU000047).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Motion: rendre hommage aux saisonniers

1669

Caritas-Genève Ouvert: 7.07/93 Ass.: Jover

Nom	SOLER MONTANA		Prénom	Consuelo	Nationalité	Espagnole
Né(e)	5.03.46	à	Alcira, Valenci	Origine		
à Genève dès	1.03.93			Permis de séjour n°	Permis A	
Etat civil	Divorcée			échu le	30.11./92	
Profession	Nettoyeuse			Confession		
Nom du conjoint			Prénom			
Né le		à		Origine		
Profession				Confession		
Adresse et changement d'adresse:					Régie:	
c/ Mme. Cano Dolores 16, François Grati 1208 - Genève					tél.	
					tél.	
					tél.	786.85.28
					tél.	
					tél.	
					tél.	
ENFANTS						
Nom (eventuel) et prénoms		Né le				
Renseignements généraux:						
Situation transmise par l'Hôp cantonal, service social Chirurgie, Mme. Aude Michel (372.77.18)						

2200 10.06 1991

Date	
	Entretien avec Mme. <i>Blais</i> (vient accompagnée avec sa soeur, mariée, rente AI):
	Mme. nous donne le formulaire de la demande de rente AI déjà rempli par son neveu.
	Maladie de cronne depuis décembre 1983. (Il s'agit d'une maladie du colon). Elle a subi plusieurs interv. chirurgicales, Le dr. Ambrosseti. Une opération le 14 janvier 1993, une deuxième en avril 1993.- Elle est invalide à 100%.
	Problème du permis : Mme. <i>Blais</i> travaille à Genève dès 1983, mais son permis de travail saisonnier commence en mars 1990.- Trois ans seulement.
	Cela lui donne le droit à une rente AI ordinaire (au moins un an des cotisations).-
	Son permis A est échu depuis le 30.11.92. Elle n'a fait aucune démarche pour légaliser sa situation. La patronne n'a pas renouvelé son contrat (evdm.)
	Pour une aide financière, l'HG n'intervient pas sans autorisation de séjour.
	Mme. a un ami qui l'aide un peu financièrement. Elle paie régulièrement sa caisse maladie Helvetia (affiliée depuis 1983).-
	Entretien tél. avec Mme. Ayuso CCSI : Mme. devra régulariser sa situation : demande d'un autorisation de séjour par maladie. Besoin de présenter certificat médical.
	Demande de rente AI possible.-
	Voir avec l'Agredaduria Laboral d'Espagne quelle solution on peut trouver pour combler le vide des cotisations après son divorce.
	Décisions : Mme. doit prendre contact avec Mme. Fischer, juriste pour examiner une éventuel demande à l'OCP d'un permis de séjour médical (jusqu'à que sa condition s'établisse).
	Observation : Elle a toujours été soignée en Suisse.
	Accordé un dépannage de Frs.200.-
	Un nouveau formulaire de demande AI pour quelques points qui ne sont pas nécessaires d'indiquer (période de travail clandestin).
	Il nous semble qu'avec la rente que Mme. va recevoir, elle ne pourra pas vivre en Suisse. Pas le droit à la rente extraordinaire (séjour plus long), pas droit aux prestations OAPA (15 ans de domicile légal dans le canton).-
	<i>Dossier : chez Mme. Fischer, juriste Caritas.</i>

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1671

Archives de la commune de Carouge/Cité d'urgence au Val d'Arve/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Dossiers consultés :

- 2929 (a) Cité du Val d'Arve, liste des locataires, correspondance avec entrepreneurs A-D/E-M
- 2929 (b) Cité du Val d'Arve, liste des locataires, correspondance avec entrepreneurs A-D/E-M
- 2930 (a) Cité du Val d'Arve, correspondance avec entrepreneurs P-Q/R-Z
- 2930 (b) Cité du Val d'Arve, correspondance avec entrepreneurs P-Q/R-Z
- 2931 Cité du Val d'Arve, correspondance avec entrepreneurs P-Q/R-Z
- 3276 U3 Cité du Val d'Arve, correspondance, PV et plans (1965-1973)
- 3100 DV 7 Photos de la nouvelle piscine
- 9112 Parcelle Fontenette – Val d'Arve « Cité d'urgence »
- PH 49 Cité d'urgence

Dates : 1960-1976

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.2 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Projet de construction de pavillons pour reloger les occupants de taudis à l'emplacement du chantier des futures Tours de Carouge, avec notamment la liste des 20 pavillons et des 6 personnes qui habitent dans chacun d'eux (présence de saisonniers et saisonnières non attestée), plan de situation, plan des baraquements, nombreux modèles de plan, 11 photos du chantier de construction.

Nom du producteur (organisme / individu) : Commune de Carouge

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives de la commune de Carouge, place du Marché 14, 1227 Carouge.

Contact : Sonia Kockman, 022 307 89 87.

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : inventaire informatisé/consultation de l'inventaire en interne

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

Carouge, 1992, pp. 250-251.

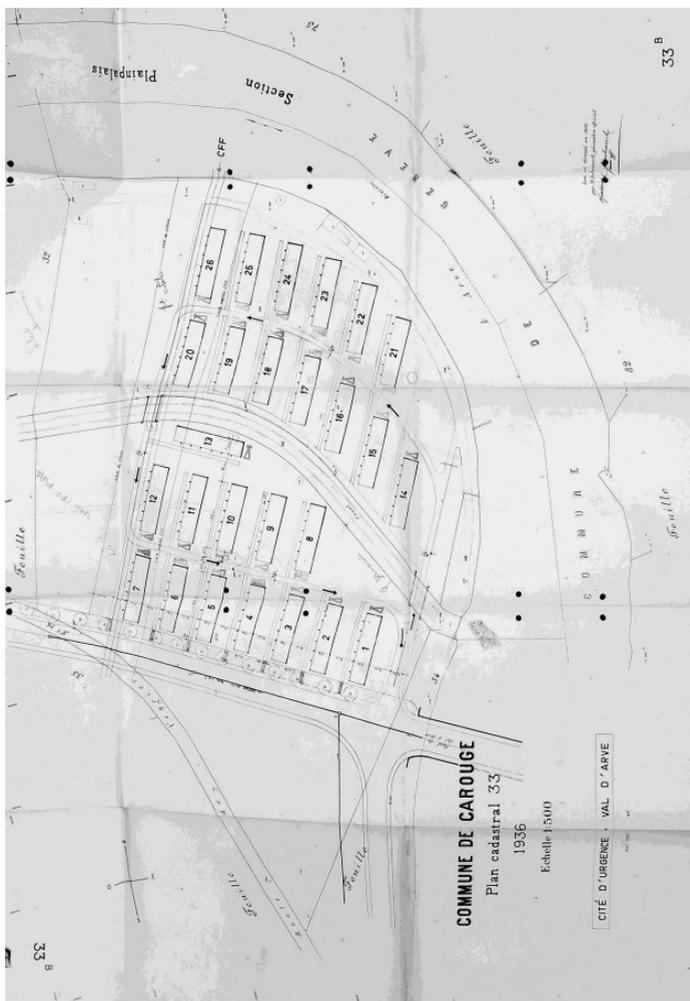
Notes:

Documents reproduits dans ce rapport :

- Cité d'urgence du Val d'Arve, Carouge, plan de situation, mai 1961 (ACC 2930 b).
- Cité d'urgence du Val d'Arve [1961-1962](ACC PH 49 Cité d'urgence).



Cité d'urgence du Val d'Arve [1961-1962](ACC PH 49 Cité d'urgence).



Cité d'urgence du Val d'Arve, Carouge, plan de situation, mai 1961 (ACC 2930 b).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

Archives de la commune de Carouge/Fonds Tagini, quincaillerie, matériaux de constructions/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Dossier consulté :

- 9368/B/9 Salaires

Dates : 1944-1985

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.01 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Fonds Tagini, quincaillerie, entreprise de matériaux de constructions : comptabilité des salaires par années. A partir de 1964, mention des ouvrier étrangers « soumis à contrôle » et des frontaliers.

Nom du producteur (organisme / individu) : Tagini

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives de la commune de Carouge, place du Marché 14, 1227 Carouge.

Contact : Sonia Kockman, 022 307 89 87.

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) : listé

Instruments de recherche : Inventaire photos

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

Notes:

Documents reproduits dans ce rapport :

- Registre des salaires (ACC 9368/B/9 Salaires).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Motion: rendre hommage aux saisonniers

1675

The image shows an open handwritten ledger with two pages. The left page is for the year 1968 and the right page is for 1969. Each page has columns for names, dates, and amounts. The entries are dense and cover several months in both years.

4 21 Mastromello Renato
 7 26 Koemann Andrei
~~27 Bocequet Claude~~

x Frontalies
 x Etranges soumis à contrôle
 Aucune annexes supplémentaires n'a été faite.
 (cf. Classeur A4H) pr. bof. une autorisation
 l'inspecteur cantonal du travail (cf. C)

Registre des salaires, 1968-1969 (ACC 9368/B/9 Salaires).

Archives du Centre de contact Suisses-Immigrés de Genève (CCSI)

Dossiers consultés :

- Politique immigration – saisonniers – deuxième génération – frontaliers / DP 198..-1995
- Publications
- Statuts, histoire, manifestations, Anniversaire
- Politique d’immigration – droits des étrangers, logement [...] – DP correspondance
- Association genevoise pour la reconnaissance et l’encadrement des enfants sans statut légal (AGRES)
- Communauté de W [Communauté de travail]
- Immigration – sans papiers. Dossier de presse 1973...
- à classer – Travailleurs étrangers. Corresp. DP 1960-1971
- CCSI Rapports de stage
- Bulletins d’information du CCSI
- DP Votation 1974
- Etre solidaires 1974-1985
- Revue de presse 1969-1979
- Documents et réflexions concernant l’AGREES
- « OLE 1978-1990 » (Ordonnance limitant le nombre des étrangers)
- CCSI PV Comité 1986-2001
- CCSI Infos 1988-1996 Divers
- Kosovo U.P.A.
- Ecole et immigration
- Soutien au CREM ; CASS comité pour l’abolition du statut de saisonnier

Dates : 1974-2001

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

2,4 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Activités du CCSI en faveur de l’intégration des immigré-e-s, et plus particulièrement des saisonnier et saisonnières, luttes pour les droits des travailleurs et travailleuses étrangers et pour l’abolition du statut de saisonnier – notamment « Initiative Etre solidaires », scolarisation des enfants clandestins, le logement, le regroupement familial, l’accueil à la frontière, la visite sanitaire, ... Situation de saisonniers dans les années 1980, non renouvellement des permis pour les ex-Yougoslaves dans les années 1990, Université populaire albanaise.

Coupures de presse, correspondance, communiqués, rapports, PV, tracts, affichettes, insignes,

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1677

photographies d'affiche,

- « Rapport d'activité de l'Association genevoise pour la reconnaissance et l'encadrement des enfants sans statut légal (AGRES) 1989-1990 – Pépinière – Château Bruyant ».

- « Rapports d'activité, Association genevoise pour la reconnaissance et l'encadrement des enfants sans statut légal (AGREES) », Genève, septembre 1986, septembre 1987, septembre 1988, septembre 1989.

- *Non au statut de saisonnier*, CASS, mars 1979.

- *Droit de vote et d'éligibilité pour les travailleurs étrangers aux tribunaux des prud'hommes*, CCSI, 1976

- *Nouvelles entraves au regroupement familial des étrangers*, mars 1985 ;

- *Projet de structure d'accueil et d'encadrement pour des enfants sans statut légal*, Association genevoise pour la reconnaissance et l'encadrement des enfants sans statut légal (AGREES), décembre 1984.

Nom du producteur (organisme / individu) : CCSI

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Voir Mélissa Llorens.

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Centre de contact Suisses-Immigrés de Genève, 25, route des Acacias, 1227 Les Acacias.

Contact : Marianne Halle (en congé maternité -> avril 2016) ; Laure Faessler 022 304 48 66.

Cote physique :

Conditions d'accès : sur rendez-vous

Conditions de reproduction : libre

Langues : français, italien, portugais, albanais

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : liste informatique des dossiers et des classeurs établies par Mélissa Llorens « Inventaire des archives du CCSI, classement par thèmes », 3 p. (disponible au CCSI)

Sources complémentaires :

Mélissa LLORENS, « *Sortir l'immigration de son ghetto* » : *le Centre de contact Suisses-Immigrés de Genève, relais des revendications immigrées ? 1974-1990*, Genève : Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, juillet 2013 (non publié).

Notes :

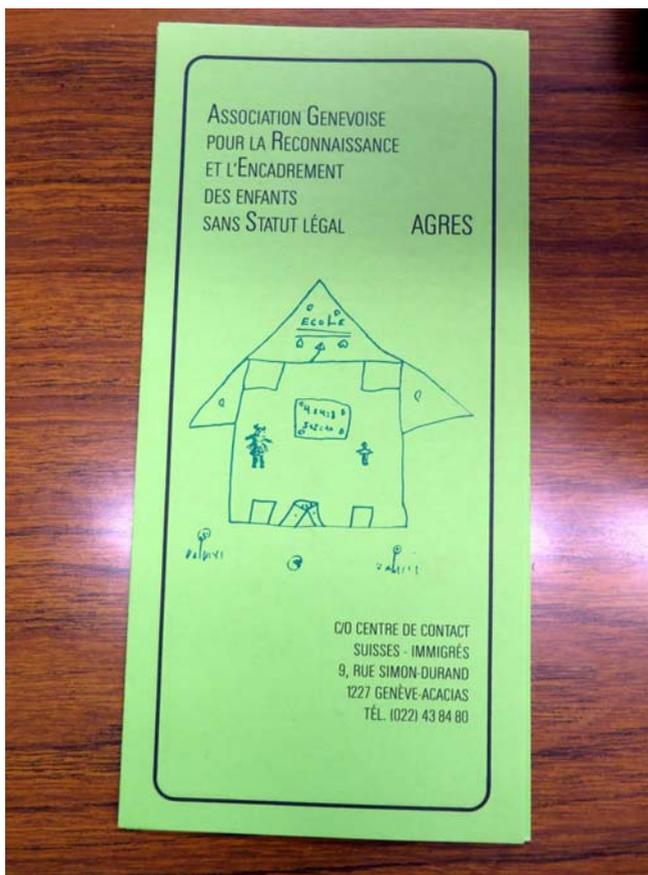
Partiellement classé et conditionné ; pas de no de référence

Documents reproduits dans ce rapport :

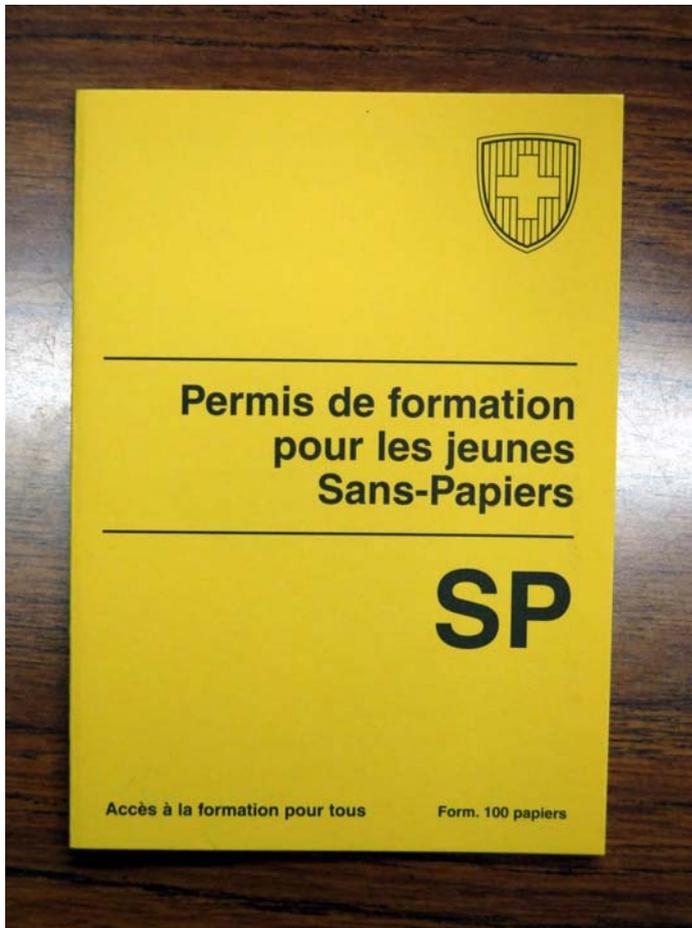
- Dépliant pour une école destinée aux enfants clandestins (CCSI AGREES).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

- Faux permis utilisé comme matériel de revendication, 2001 (CCSI « Archives »).
- Affichette pour une fête consacrée à la formation, 24.11.2001 (CCSI « Archives »).



Dépliant pour une école destinée aux enfants clandestins, s.d. (CCSI AGREES).



Faux permis utilisé comme matériel de revendication, 2001 (CCSI « Archives »).

**10^{ème} anniversaire
du respect du Droit
à l'éducation**

24 novembre 01

Fête à «La Parfumerie»
Ch. de la Gravière 7 • 1227 Acacias



Permis de formation
pour les jeunes
Sans-Papiers

SP

Le programme

Animations ■ 11h30 Apéritif et buffet d'anniversaire

Spectacles ■ 13h00 Table ronde
«L'accès au Droit à la formation des jeunes
sans-papiers» avec des personnalités de Genève

Théâtre

Danse

Stands

Buvette

Repas

Bal

Après-midi spectacle

■ 15h00 Danse et théâtre
«Histoires de vie, histoires de papiers»
Compagnie Acrylique Junior (Création
de Nathalie Jaggi spécialement pour l'évènement)

■ 16h10 Spectacle contes et musique
«Dis-moi mon mur» (dès 6 ans)
Compagnie 2 temps 3 mouvements

■ 18h00 Match d'improvisation
«La clandestinité, le droit à l'éducation
et à la formation»
FIG, Fédération d'improvisation genevoise

■ 20h00 Danse et théâtre
«Histoires de vie, histoires de papiers»

■ 21h00 Soirée bal avec DJ X

Exposition
de dessins
de Blerim Bunjaku,
artiste kosovar

Affichette pour une fête consacrée à la formation, 24.11.2001 (CCSI « Archives »).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1681

Archives de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS)/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Dossiers consultés :

- 333-CLA « Procès-verbaux – Marché de l'emploi – 1956-1964»
- 334-CLA « Divers 1961-1968»
- 335-CLA « Documents importants à conserver»
- 338-CLA « Commission de coordination pour la construction»
- 346-CLA « UAPG Logements + formation professionnelle + divers »
- 362-CLA « CGAS 1984»
- 381-CLA « EEE Libre circulation des travailleurs»
- 388-CLA « Communauté d'accueil et d'intégration»
- 411-CLA « Communauté d'accueil et d'intégration 1993-1994»
- 396-CLA « MOE + étrangers»
- 1970-06-07Comi « Affiches »

Dates : 1956-2000

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0,5 ml environ (dans divers classeurs)

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Action syndicale pour le contrôle et la limitation de la main-d'œuvre étrangère, en particulier des saisonniers et saisonnières : procès-verbaux de la Commission de surveillance du marché de l'emploi, dossiers sur des projets de construction avec plan, correspondance ; activités de la Communauté de travail pour l'accueil et l'intégration des étrangers, puis de la Fondation pour l'intégration des immigrés: rapports d'activité, correspondance, circulaires ; débats sur l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE).

Nom du producteur (organisme / individu) : Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS)

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Les archives de la CGAS sont principalement constituées de celles de l'Association des commis genevois (ACS), une des trois composantes fondatrices de la CGAS en 1962, avec l'USCG et la Société des employés de commerce. Ces archives ont été données à la CGAS par l'ACS il y a quelques années. Par souci de simplification, nous avons néanmoins attribué l'ensemble des documents au producteur « CGAS » sans faire le détail de la provenance initiale des diverses archives.

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), Terreaux-du-Temple 6 - 1201 Genève.

Contact : Claude Reymond, secrétaire syndical.

Cote physique : Armoires 23 et 24

Conditions d'accès : sur rendez-vous

Conditions de reproduction : libre

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : liste informatisée des boîtes/classeurs : intitulé, date, référence, localisation.

Sources complémentaires : Archives de l'OCP, de l'USCG et des syndicats.

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

Notes :

Classé et conditionné dans des classeurs/boîtes étiquetées avec no de référence.

D'autres documents pourraient vraisemblablement être trouvés parmi les dossiers « en provenance

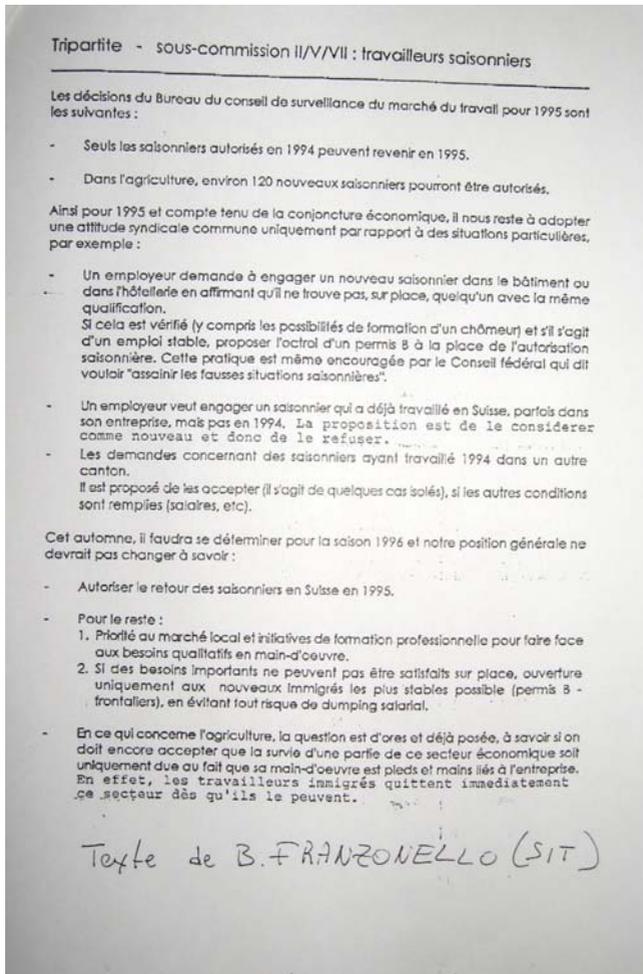
ACG » et « chrono » classés par année, car seuls quelques classeurs « divers » ont été explorés.

Documents reproduits dans ce rapport :

- PV d'une commission tripartite traitante des saisonniers et saisonnières (CGAS 396-CLA).
- Affiche pour un meeting syndical sur la libre circulation 19.11.1992 (CGAS 381-CLA).
- Emissions radiophoniques produites par la CGAS, 1993 (CGAS 411-CLA).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1683



PV d'une commission tripartite traitante des saisonniers et saisonnières, 1994 (CGAS 396-CLA).

Claus
EEE

USCG Union des syndicats du canton de Genève
 Secrétariat: 8, Ternaux-du-Temple 1201 Genève Tél. 731 84 30 - 731 89 09 Fax: 738 19 84 ccc: 12-1277-9

Les salariés et l'EEE

Avant la votation historique du 6 décembre 1992, l'USCG organise – à l'intention des salariés genevois – un

meeting syndical d'information

**jeudi 19 novembre 1992 à 20 h
salle du Faubourg**

Sous la présidence de Jacques Robert, président de l'USCG, il sera traité des 4 thèmes suivants:

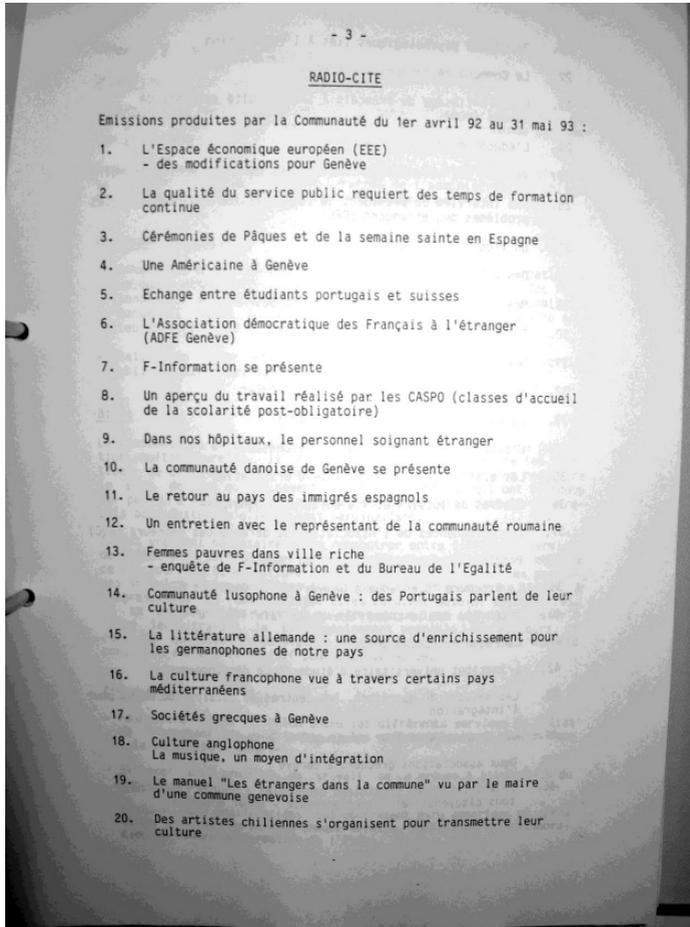
1. **Présentation du traité EEE**
2. **Chômage et intégration européenne**
3. **Mesures contre le dumping social et la sous-enchère (dégradation des conditions de travail)**
4. **Libre circulation des personnes et immigration**

Le public pourra profiter de l'occasion pour poser toutes les questions qu'il jugera utiles, et il lui sera répondu.

Comme l'Union syndicale suisse, l'USCG appelle à voter

OUI le 6 décembre 1992

Affiche pour un meeting syndical sur la libre circulation, 19.11.1992 (CGAS 381-CLA).



Emissions radiophoniques produites par la CGAS, 1993 (CGAS 411-CLA).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Motion: rendre hommage aux saisonniers

Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS)/Archives de l'Union des syndicats du canton de Genève (USCG)/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Dossiers consultés :

- « Assurances-Recours impôts-naturalisation 1932-1935»
- « Divers 1946-1949 »
- « Divers 1950-1954»
- « Divers 1955-1957»
- « Divers 1983-1984»
- « Rapports annuels USCG 1951- »
- « Marché de l'emploi 1970-1975»
- « Marché de l'emploi 1976-1980»
- « Marché de l'emploi 1986-1989»
- « UOG 1969-1975»
- « UOG 1979-1981»
- « Crise UOG 1981 »
- « UOG 1981-1989»

Dates : 1922-1995

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.7 ml (dans diverses boîtes)

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Action syndicale pour le contrôle et la limitation de la main d'œuvre étrangère, en particulier des saisonniers et saisonnières : correspondance, interventions parlementaires, pétitions, coupures de presse ; Commission de surveillance du marché de l'emploi : convocations, procès-verbaux, rapports d'activité annuels OCP ; action pour l'abolition du statut de saisonnier : pétitions, prises de position syndicales ; cours et activités pour étrangers et étrangères de l'Université ouvrière de Genève (UOG).

Nom du producteur (organisme / individu) : Union des syndicats du canton de Genève (USCG)

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

« L'USCG est l'organisation faitière des syndicats non confessionnels qui se sont constitués à Genève depuis 1875. Elle compte en 1994 31 sections affiliées aux 17 fédérations syndicales membres de l'Union syndicale suisse, et 1 syndicat local, le Syndicat sans frontière. L'USCG intervient sur les problèmes généraux concernant l'ensemble des travailleurs du canton, notamment en matière d'emploi, logement, éducation et formation professionnelle, politique de la santé, transports publics, de l'énergie - elle est le pendant cantonal de l'USS au niveau national en terme de relations horizontales avec les autres forces du mouvement ouvrier et populaire, comme avec les autorités. »

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1687

(http://www.cgas.ch/SPIP/spip.php?page=article-top&id_article=722)

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS). Terreaux-du-Temple 6 - 1201 Genève.

Contact : Claude Reymond, secrétaire syndical.

Cote physique : Armoires USCG 1, 2 et 3

Conditions d'accès : sur rendez-vous

Conditions de reproduction :

Langues : français,

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche :

Sources complémentaires :

Notes :

Classé et conditionné dans des boîtes étiquetées ; pas d'inventaire ; de nombreux cartons couverts d'une poussière grasse (sue ?).

Documents reproduits dans ce rapport :

- Rapport d'activité de l'Office cantonal de placement, 1975 (USCG Marché de l'emploi 1970-1975).
- Pétition contre la limitation du nombre d'étrangers, SIT et CCSI (USCG Marché de l'emploi 1986-1989).
- Lettre de Lucien Tronchet, secrétaire de l'USCG, au syndicat de défense des ouvrières agricoles revendiquant de pouvoir consulter les fiches des saisonniers, 27.11.1946 (USCG Divers 1946-1949).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Motion: rendre hommage aux saisonniers

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Marché de l'emploi

Département de la prévoyance sociale
 et de la santé publique

OFFICE CANTONAL DE PLACEMENT

1, rue David-Dufour
 Correspondance : Case postale
 1211 Genève 8
 Téléphone 20 02 11
 11/75

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNÉE 1975

I. PREAMBULE

En 1975, l'office cantonal de placement est entré dans sa 40^e année d'activité.

Au cours du présent exercice, les mesures prises par la Confédération pour limiter le nombre des étrangers exerçant une activité lucrative en Suisse sont restées dans la ligne tracée depuis l'introduction du système dit de "contingentement global".

L'objectif premier, soit la stabilisation des travailleurs admis à prendre résidence dans le pays ayant été atteint à partir de 1972, le Conseil fédéral a étendu sa réglementation aux travailleurs séjournant temporairement en Suisse. Le 6 juillet 1975, il édictait un nouvel arrêté qui introduisait le contingentement des saisonniers par canton. Il attend de cette mesure une stabilisation du nombre des travailleurs de cette catégorie, qui n'a cessé de croître depuis que les entreprises n'ont plus la possibilité de recruter librement des travailleurs à l'année. Par ailleurs, les dispositions prises sont de nature à empêcher la création de nouveaux "faux saisonniers" dont la transformation du statut en vertu des accords italo et hispano-suisse est une source d'augmentation constante de la population de résidence.

Dans les dernières semaines de l'année, un sentiment d'insécurité est apparu en ce qui concerne l'évolution de la situation. Il est prématuré de parler d'un revirement de la conjoncture économique. Toutefois, l'industrie de la construction et du génie civil n'affiche plus le même optimisme que précédemment. Le ralentissement est directement lié aux mesures conjoncturelles prises par la Confédération. La crise énergétique est une autre cause de ce malaise qui affecte

./.

011.28

Rapport d'activité de l'Office cantonal de placement, 1975 (USCG Marché de l'emploi 1970-1975).

Supplément au SI 1 - info n° 1 - Nov. 1989

P E T I T I O N

Les soussigné(e)s demandent au Conseil d'Etat du canton de Genève de procéder à une révision du règlement d'application de l'Ordonnance du Conseil Fédéral limitant le nombre des étrangers avec les objectifs suivants :

- Assurer à tout immigré, une fois qu'il a été admis à vivre et/ou travailler à Genève, une réelle liberté de mouvement professionnel : prise d'emploi, changement de place et de profession sans restrictions, ni longues procédures administratives.

Actuellement, les frontaliers et les permis B notamment, doivent suivre une longue procédure. Parfois même on leur refuse l'autorisation de commencer une activité, de changer d'employeur ou d'exercer une autre profession.

- Assurer à tous les immigrés, davantage de sécurité et de stabilité notamment pour :
SAISONNIERS : les employeurs devraient être tenus de les informer, avant leur départ, de leurs intentions pour l'année suivante. De plus, les anciens saisonniers restés sans travail devraient avoir la priorité à l'engagement par rapport à tout nouveau saisonnier ayant la même profession.
FRONTALIERS : en cas de perte d'emploi ou de cessation momentanée de l'activité, la "carte frontalière" (autorisation de travail) devrait rester valable pour une période de 6 mois lorsque le frontalier ne totalise pas 10 ans d'activité en Suisse et pour une période de 12 mois lorsqu'il en totalise davantage. (Actuellement, ces délais sont respectivement de 3 et 6 mois).
CLANDESTINS : lors d'octroi de nouvelles autorisations de travail saisonnières, annuelles ou frontalières, rechercher la légalisation de ces travailleurs.

Les soussigné(e)s sont convaincus que ces améliorations qui s'inscrivent dans la perspective d'une politique alternative en matière d'immigration (abolition du statut de saisonnier, un permis de séjour et de travail stable pour tous, etc) sont réalisables et qu'elles rendraient le marché du travail plus fluide et plus homogène tout en déchargeant le Contrôle de l'Habitant de l'examen de milliers de dossiers par an. Elles assureraient, enfin, à des dizaines de milliers de travailleurs une partie des libertés considérées comme fondamentales.

NOM ET PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE

Cette pétition est lancée par le SIT (Syndicat Interprofessionnel de Travailleuses et Travailleurs - Genève) et soutenue par le Centre de Contact Suisse-Immigré (CCSI)

Les signatures sont à envoyer à :
Enviar as foixas com as assinaturas para : SIT - 16, rue des Chaudronniers - 1204 Genève
La firme raccoglie vanno inviate a :
Las firmas recogidas se enviarán a :

Voir au verso la traduction de cette pétition en portugais, italien, espagnol.

Pétition contre la limitation du nombre d'étrangers, SIT et CCSI (USCG Marché de l'emploi 1986-1989).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

Genève, le 27 novembre 1946

Syndicat de défense des
ouvriers agricoles +
Monsieur Charles SCHWAB
SATIGNY (Genève)

LT/M/342

concerne : ouvriers saisonniers +

Cher camarade,

Dans sa dernière séance le Comité de l'Union des Syndicats du canton de Genève a décidé de revendiquer pour les grandes fédérations le droit de contrôler toutes les fiches concernant les ouvriers saisonniers.

Veillez nous dire si vous pensez que votre syndicat serait assez solidairement organisé pour pouvoir exiger un tel contrôle. Ce dernier suppose évidemment une assez grande responsabilité.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, cher camarade, nos cordiales salutations.

U. S. C. G. :
le secrétaire

Lucien Tronchet

Lettre de Lucien Tronchet, secrétaire de l'USCG, au syndicat de défense des ouvrières agricoles revendiquant de pouvoir consulter les fiches des saisonniers, 27.11.1946 (USCG Divers 1946-1949).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1691

Centre d'icographie genevoise/Fonds Christian Murat/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Référence : Christian Murat

Dates : 1963-1980

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.05 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Photos de presse sur négatifs noir et blanc : « Foules d'Italiens qui partent à Cornavin », « Logements et cuisine pour les ouvriers italiens à Aïr », « Ouvriers espagnols à Cornavin devant les coffres à bagages », « A Cornavin départ des saisonniers italiens », « A la gare de Cornavin, ouvriers italiens qui regardent un horaire de départ, et femme qui attend avec ses valises », « Saisonniers. Ouvriers espagnols en grève », baraques, « Centre d'accueil pour saisonniers au Blanc », baraquements à Meyrin, 1^{er} août.

Nom du producteur (organisme / individu) : Christian Murat

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Centre d'icographie genevoise (CIG), passage de la Tour 2, 1005 Genève.

Contact : Sarah Chapalay, 022 418 46 70, sarah.chapalay@ville-ge.ch.

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Négatifs 35 mm noir et blanc, à faire scanner le cas échéant ;

2 images reproduites sur le site internet du CIG (<http://www.ville-ge.ch/musinfo/bd/bge/cig/>);

3 tirages papier s.n. mais certainement de Christian Murat, intitulés « Galiffe ».

Instruments de recherche : site Internet CIG (<http://www.ville-ge.ch/musinfo/bd/bge/cig/>)

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudiant) :

Documents reproduits dans ce rapport :

- Christian Murat, Carouge, 12.1960 (CIG Christian Murat).

- Christian Murat, route du Bois-des-Frères, 22.8.1963 (CIG Christian Murat).



Christian Murat, Carouge, décembre 1960 (CIG, Christian Murat).



Christian Murat, route du Bois-des-Frères, 22.8.1963 (CIG, Christian Murat).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1693

Centre d'iconographie genevoise/Fonds Interpresse/Départ saisonniers italiens et espagnols pour Noël, 1961/1965/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Référence : Interpresse

Dates : 1961/1965

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.01 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Photos de presse sur négatifs noir et blanc, format 6 x 6 : gare Cornavin, panneaux indicateurs en espagnol, hommes et femmes.

Nom du producteur (organisme / individu) : Interpresse

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Centre d'iconographie genevoise (CIG), passage de la Tour 2, 1005 Genève.

Contact : Sarah Chapalay, 022 418 46 70, sarah.chapalay@ville-ge.ch.

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

négatifs 6 x 6 noir et blanc à faire scanner le cas échéant

Instruments de recherche :

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

Notes:

Documents reproduits dans ce rapport :

- Interpresse, départ des saisonniers et saisonnières italiens et espagnols pour Noël, 12.12. 1965 (CGI Interpresse).

- Interpresse, départ des saisonniers et saisonnières italiens et espagnols pour Noël, 12.12. 1965 (CGI Interpresse).



Interpresse, départ des saisonniers et saisonnières italiens et espagnols pour Noël, 12.12. 1965 (CGI, Interpresse).



Interpresse, départ des saisonniers et saisonnières italiens et espagnols pour Noël, 12.12. 1965 (CGI, Interpresse).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1695

Centre d'icographie genevoise/Fonds Mick Desarzens/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Référence : Mick Desarzens

Dates : 1965/1969/1970

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.05 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Photos de presse sur négatifs noir et blanc : saisonniers espagnols en grève, saisonniers sans logis, incendie des baraquements au Bois-Galant, arrivée des saisonniers espagnols, attente pour la visite sanitaire, reproduction d'un contrat, saisonniers sur le chantier de la Banque genevoise de commerce et de crédit.

Nom du producteur (organisme / individu) : Mick Desarzens

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Centre d'icographie genevoise (CIG), passage de la Tour 2, 1005 Genève.

Contact : Sarah Chapalay, 022 418 46 70, sarah.chapalay@ville-ge.ch.

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

négatifs 35 mm noir et blanc à faire scanner le cas échéant

Instruments de recherche :

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudiant) :

Notes:

Documents reproduits dans ce rapport :

- Mick Desarzens, incendie au Bois-Galant, 17.8.1972 (CIG, Mick Desarzens).

- Mick Desarzens, attente au service sanitaire, 5.9.1969 (CIG, Mick Desarzens).



Mick Desarzens, incendie au Bois-Galant, 17.8.1972 (CIG, Mick Desarzens).



Mick Desarzens, attente au service sanitaire, 5.9.1969 (CIG, Mick Desarzens).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1697

Archives du Centre social protestant (CSP)/Dossiers documentaires/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Référence : Centre social protestant (CSP)

Dates : 1980-2010

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.05 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Le CSP ne possède pas de section s'étant spécifiquement préoccupée des saisonniers. Son activité s'est plutôt consacrée sur le droit d'asile. Elle possède cependant une série de dossiers thématiques (armoires à dossiers suspendus) contenant de manière éparées des documents administratifs et associatifs en rapport avec le statut des saisonniers, voir des exemples ci-dessous :

communiqué de presse concernant les saisonniers de l'ex-Yougoslavie, 1995 ; invitation à l'assemblée générale du Mouvement pour une Suisse ouverte, démocratique et solidaire (MODS !), 14.5.1993 ; circulaire du Centre Contact Suisse-Immigrés concernant la politique des 3 cercles, 23.5.1993 ; brochure « Propositions pour une politique étrangère, d'asile et d'immigration intégrée », MODS !, mars 1992 ; « Liste des objets de votations fédérales ayant eu trait aux étrangers ou au droit d'asile », 1970-2006 ; communiqué de presse « La Commission fédérale contre le racisme exige l'égalité de traitement pour tous les immigrés vivant en Suisse », 2.5.2003 ; lettre ouverte du Parti socialiste suisse contre les nouvelles lois sur les étrangers et sur l'asile, 13.1.2003 ; *Lettre du MODS – CSA Info*, février 2000 ; communiqué de Carrefour/SOS racisme, 10.12.1999 ; *Zum Entwurf des neuen AusländerInnengesetzes*, Solidarité sans frontière, 1.12.2000, 90 p. ; lettre du Conseil d'Etat genevois au Conseil fédéral, 15.11.2000, concernant la nouvelle loi sur les étrangers (repro.).

Nom du producteur (organisme / individu) : CSP

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Centre social protestant (CSP), rue du Village-Suisse 14, 1211 Genève, 022 807 07 00.

Contact: Aldo Brina, aldo.brina@csp-ge.ch.

Cote physique :

Conditions d'accès : sur rendez-vous

Conditions de reproduction : libre

Langues : français, allemand

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : listé

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudiant) :

Notes:

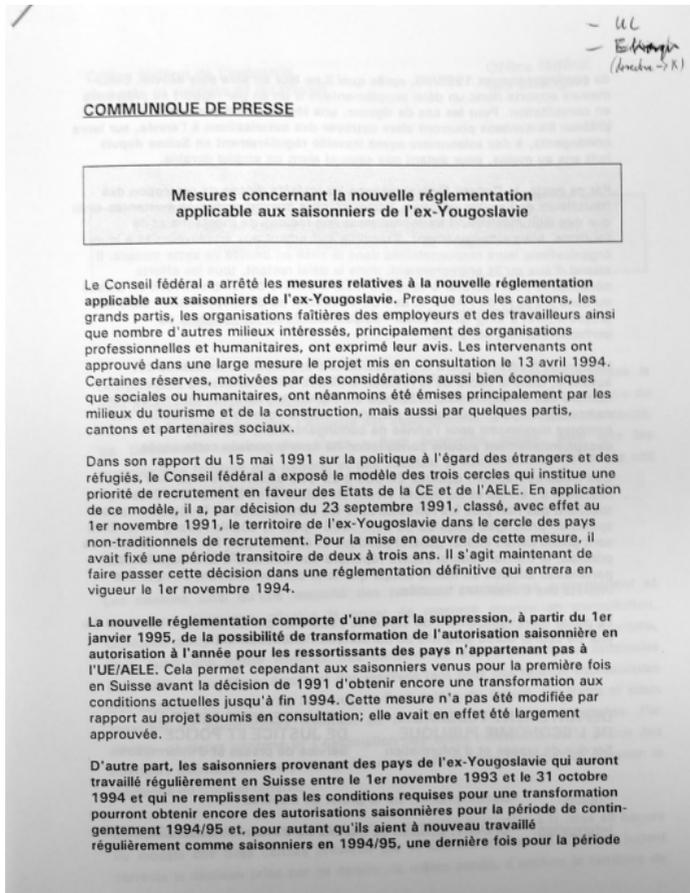
Documents reproduits dans ce rapport :

- *Propositions pour une politique étrangère, d'asile et d'immigration intégrée*, Mods I, 1992 (CSP Immigration).

- Mesures concernant la nouvelle réglementation applicable aux saisonniers de l'ex-Yougoslavie, Département fédéral de l'économie publique et Département fédéral de justice et police, 1996 (CSP statut des étrangers).



Propositions pour une politique étrangère, d'asile et d'immigration intégrée, Mods I, 1992 (CSP Immigration).



de contingentement 1995/96, après quoi il ne leur en sera plus délivré. Cette mesure apporte donc un délai supplémentaire d'un an par rapport au projet mis en consultation. Pour les cas de rigueur, une réglementation souple a été prévue: les cantons pourront alors octroyer des autorisations à l'année, sur leurs contingents, à des saisonniers ayant travaillé régulièrement en Suisse depuis huit ans au moins, pour autant que ceux-ci aient un emploi durable.

Par ce geste, le Conseil fédéral ménage les intérêts dignes de protection des travailleurs de l'ex-Yougoslavie. Il tient compte aussi des réalités existantes ainsi que des légitimes soucis de recrutement des régions de montagne et de tourisme. Mais simultanément, il rappelle clairement aux employeurs et à leurs organisations leurs responsabilités dans la mise en oeuvre de cette mesure. Il attend d'eux qu'ils entreprennent, dans le délai restant, tous les efforts nécessaires pour recruter à temps la main-d'oeuvre de remplacement en Suisse ou dans les pays de l'AELE et de l'UE et veillent au développement - dans leur propre intérêt à long terme aussi - de possibilités de formation et de perfectionnement sur place.

Le Conseil fédéral édictera les dispositions d'application nécessaires cet automne, dans le cadre de la révision ordinaire de l'ordonnance limitant le nombre des étrangers (OLE). Comme au demeurant cette révision ne devrait comporter d'autre modification matérielle mais uniquement la libération des nombres maximums pour l'année de contingentement 1994/95, exceptionnellement aucune consultation ne sera organisée cette année.

Ces mesures frappent quelque 20'000 à 25'000 saisonniers mais non les résidents à l'année et les établis vivant en Suisse avec leur famille. Elles ne touchent pas non plus les réfractaires ni les bénéficiaires de la réglementation spéciale - prolongée jusqu'au 30 avril 1995 - pour la Bosnie-Herzégovine. Elles sont prises dans l'intérêt général politique et économique. Par cette décision de principe, le Conseil fédéral espère répondre aux attentes d'une majorité des partenaires sociaux en même temps que tenir convenablement compte des intérêts des travailleurs touchés.

Le projet de remplacement du statut de saisonnier par un nouveau statut de séjour de courte durée sera mis en consultation ultérieurement.

DEPARTEMENT FEDERAL
DE L'ECONOMIE PUBLIQUE
Service de presse et d'information

DEPARTEMENT FEDERAL
DE JUSTICE ET POLICE
Service de presse et d'information

Annexe: Documentation sur le projet de mesures

Information: OFIAMT, Division du marché du travail, tél. 031 / 322 28 35

Mesures concernant la nouvelle réglementation applicable aux saisonniers de l'ex-Yougoslavie, Département fédéral de l'économie publique et Département fédéral de justice et police, 1996 (CSP statut des étrangers).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1701

Collège du travail/Fonds de l'Association des parents portugais (Associação de pais portuguesas)/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Référence : APP

Dates : 1986-1992

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support

0,2 ml (2 classeurs, 1 bac avec documents éparés, 1 carthèque)

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.)

Scolarisation des enfants portugais, organisation des cours : procès-verbaux de séances de comité et d'assemblées, circulaires, liste de membres du comité, carthèque des membres, correspondance avec le Consulat portugais, documentation et coupures de presse.

Nom du producteur (organisme / individu) : Association des parents portugais (Associação de pais portuguesas)

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds

Association des parents portugais (Associação de pais portuguesas), fondée en 1988 sous l'impulsion du CCSI après une 1^{ère} tentative infructueuse en 1986.

Domicilié dans les locaux du Centre de contact suisse-immigrés (CCSI) aux Acacias. Liens avec la Mission catholique portugaise, Eglise Ste-Clotilde.

Archives transmises au Collège du travail en 2010 par le CCSI.

Lieu de conservation (nom et adresse)

Collège du travail, 11 rue des Maraîchers, 1205 Genève

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : portugais, français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche :

Sources complémentaires : *Carrefour*, Dossier Portugal, novembre 1991, no 17 et no 18

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudiant)

Notes : non inventorié

Documents reproduits dans ce rapport :

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

Collège du travail/Fonds Colonie libre italienne de Genève (CLI)/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Référence : CLI

Dates : 1960-1983

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

1 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Relatif à l'activité du comité de la CLI de Genève avec PV, correspondance et documentation générale. Contient un dossier concernant spécifiquement les saisonniers et saisonnières réunissant plusieurs vastes textes photocopiés produits par les différents organismes concernés par la question. Dans les autres dossiers, le thème des saisonniers apparaît également à travers différents documents, notamment la publication d'un bulletin.

Nom du producteur (organisme / individu) : Colonie libre italienne de Genève (CLI)

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Transmis au Collège du travail par le Centre de contact Suisse-Immigré en 2010.

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Collège du travail, 11 rue des Maraîchers, 1205 Genève.

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : italien, français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : listé

Sources complémentaires :

Dossiers non consultés :

CLI Archivio 1966-1967 ; CLI Mattmark 30.08.1965 ; CLI Saisonniers ; CLI Archivio anno 1973 ; CLI Documentation 1977-1980

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

Notes:

Documents reproduits dans ce rapport :

- *Bollettino*, no 4 (CT CLI Documentation 1977-1980).

- *Bulletin d'information*, Fédération des syndicats chrétiens de Genève, mars 1977, no 9 (CT CLI Documentation 1977-1980).

Bollettino

maggio numero 4

Usciamo dall'isolamento tutti insieme

Il 13 marzo il popolo svizzero ha respinto ancora una volta ad una forte maggioranza le iniziative razziste contro gli stranieri. Abbiamo dei buoni motivi per credere che questi "signori" dopo questa batosta ci penseranno due volte prima di lanciare delle altre iniziative. Il tentativo di scaricare sugli stranieri tutto il malcontento dei lavoratori svizzeri, dovuto alla crisi economica, è fallito. Questo non significa che per noi le cose siano cambiate, al contrario - Per molti lavoratori stranieri esiste ancora il pericolo di essere obbligati a partire a causa dei licenziamenti.

- Esistono sempre i vari statuti, tra cui quello dello stagionale. Anzi quest'ultimo è ancora peggiorato poiché il lavoratore stagionale non potrà mai ottenere il permesso B (contratti di tre mesi)
- Le misure dell'OPIANT che fanno in modo che gli emigrati siano i primi ad essere licenziati, andranno a fare parte della nuova legge sugli stranieri.

→

SOMMARIO

PAG. 3 LA COLONIA NEI QUARTIERI

PAG. 4 ANCORA SULLO STATUTO DELLO STAGIONALE E ALTRE COSE...

PAG. 5 LO SCIOPERO DEI TIPOGRAFI

PAG. 6 DISOCCUPAZIONE GIOVANILE IN ITALIA

PAG. 7 CINEMATRO PROGRAMMA GIUGNO - MAGGIO

PERMANENZE

Sede CLI - 2 av. du Mail.
COMITATO: venerdì alle 20,30
INCA: martedì - giovedì 18,30-20,30
Maison des Jeunes -
5 rue du Temple (3° piano)
Gruppo culturale: lunedì alle 20,30

COLONIA LIBERA ITALIANA DI GINEVRA

avenue du Mail 2
C.P. 244 GENEVE 2
CCP. CLI 12.9548 Genève

MARS 1977
N° 9

bulletin d'information

FEDERATION DES SYNDICATS CHRETIENS DE GENEVE
16, rue des Chaudronniers (1204) téléphone: 20.50.44

1. Adresse de la Fédération
2. Adresse de l'impression
3. Adresse des abonnés
4. Adresse des travailleurs étrangers
5. Adresse des travailleurs étrangers
6. Adresse des travailleurs étrangers
7. Adresse des travailleurs étrangers
8. Adresse des travailleurs étrangers
9. Adresse des travailleurs étrangers
10. Adresse des travailleurs étrangers
11. Adresse des travailleurs étrangers
12. Adresse des travailleurs étrangers
13. Adresse des travailleurs étrangers
14. Adresse des travailleurs étrangers
15. Adresse des travailleurs étrangers
16. Adresse des travailleurs étrangers
17. Adresse des travailleurs étrangers
18. Adresse des travailleurs étrangers
19. Adresse des travailleurs étrangers
20. Adresse des travailleurs étrangers
21. Adresse des travailleurs étrangers
22. Adresse des travailleurs étrangers
23. Adresse des travailleurs étrangers
24. Adresse des travailleurs étrangers
25. Adresse des travailleurs étrangers
26. Adresse des travailleurs étrangers
27. Adresse des travailleurs étrangers
28. Adresse des travailleurs étrangers
29. Adresse des travailleurs étrangers
30. Adresse des travailleurs étrangers
31. Adresse des travailleurs étrangers
32. Adresse des travailleurs étrangers
33. Adresse des travailleurs étrangers
34. Adresse des travailleurs étrangers
35. Adresse des travailleurs étrangers
36. Adresse des travailleurs étrangers
37. Adresse des travailleurs étrangers
38. Adresse des travailleurs étrangers
39. Adresse des travailleurs étrangers
40. Adresse des travailleurs étrangers
41. Adresse des travailleurs étrangers
42. Adresse des travailleurs étrangers
43. Adresse des travailleurs étrangers
44. Adresse des travailleurs étrangers
45. Adresse des travailleurs étrangers
46. Adresse des travailleurs étrangers
47. Adresse des travailleurs étrangers
48. Adresse des travailleurs étrangers
49. Adresse des travailleurs étrangers
50. Adresse des travailleurs étrangers
51. Adresse des travailleurs étrangers
52. Adresse des travailleurs étrangers
53. Adresse des travailleurs étrangers
54. Adresse des travailleurs étrangers
55. Adresse des travailleurs étrangers
56. Adresse des travailleurs étrangers
57. Adresse des travailleurs étrangers
58. Adresse des travailleurs étrangers
59. Adresse des travailleurs étrangers
60. Adresse des travailleurs étrangers
61. Adresse des travailleurs étrangers
62. Adresse des travailleurs étrangers
63. Adresse des travailleurs étrangers
64. Adresse des travailleurs étrangers
65. Adresse des travailleurs étrangers
66. Adresse des travailleurs étrangers
67. Adresse des travailleurs étrangers
68. Adresse des travailleurs étrangers
69. Adresse des travailleurs étrangers
70. Adresse des travailleurs étrangers
71. Adresse des travailleurs étrangers
72. Adresse des travailleurs étrangers
73. Adresse des travailleurs étrangers
74. Adresse des travailleurs étrangers
75. Adresse des travailleurs étrangers
76. Adresse des travailleurs étrangers
77. Adresse des travailleurs étrangers
78. Adresse des travailleurs étrangers
79. Adresse des travailleurs étrangers
80. Adresse des travailleurs étrangers
81. Adresse des travailleurs étrangers
82. Adresse des travailleurs étrangers
83. Adresse des travailleurs étrangers
84. Adresse des travailleurs étrangers
85. Adresse des travailleurs étrangers
86. Adresse des travailleurs étrangers
87. Adresse des travailleurs étrangers
88. Adresse des travailleurs étrangers
89. Adresse des travailleurs étrangers
90. Adresse des travailleurs étrangers
91. Adresse des travailleurs étrangers
92. Adresse des travailleurs étrangers
93. Adresse des travailleurs étrangers
94. Adresse des travailleurs étrangers
95. Adresse des travailleurs étrangers
96. Adresse des travailleurs étrangers
97. Adresse des travailleurs étrangers
98. Adresse des travailleurs étrangers
99. Adresse des travailleurs étrangers
100. Adresse des travailleurs étrangers

13 MARS: NON A LA DIVISION DES TRAVAILLEURS
EDITORIAL par Jacques Laforgue - président de la FSCG

Le 13 mars 1977, le peuple suisse sera appelé à se prononcer une nouvelle fois sur deux initiatives xénophobes (contre les étrangers) lancées par les milieux d'extrême-droite.

La Fédération des Syndicats Chrétiens de Genève a décidé, comme pour les précédentes votations, de donner à ses militants quelques éléments complémentaires de réflexion sur les problèmes soulevés par ces deux initiatives. Vous trouverez dans ce bulletin un commentaire sur la situation actuelle et les buts réels visés par ces deux initiatives, ainsi qu'une analyse de la présence et de l'évolution du nombre d'étrangers en Suisse - travailleurs ou non.

Ce document, réalisé à partir des statistiques officielles, permet à chacun de mieux connaître les données du problème. Il est, comme les précédents bulletins, un élément d'information et de contre-information, car le point de vue des militants ne peut pas être le même que celui du patronat.

Pour nous, nos camarades de travail - quelle que soit leur nationalité - sont des hommes et des femmes qui partagent nos conditions de travail et de vie, notre condition de salariés, qui sont en butte aux mêmes soucis de mère et de père de famille. Pour d'autres, c'est une main d'oeuvre commode dont on a pu réduire les effectifs de 190.000 en deux ans en baptisant cette opération "assainissement de l'appareil de production".

Si, ainsi que le veulent les promoteurs de ces initiatives, notre société doit être divisée en deux camps, je dis que ces deux camps ne sont pas celui des travailleurs du pays et celui des travailleurs étrangers, mais CELUI DES EXPLOITES d'un côté et CELUI DES EXPLOITEURS de l'autre.

Que chacun d'entre nous se souvienne de cela et se demande : qui subit les mêmes injustices, les mêmes oppressions, les mêmes aliénations que moi ? qui est mon frère au delà des frontières, des races et de toutes les DIVISIONS VOULUES PAR CEUX QUI Y TROUVENT LEUR PROFIT ?

Le 13 mars, nos camarades de travail qui ne peuvent s'exprimer par un bulletin de vote comptent sur nous.

UN DOUBLE NON A LA DIVISION DES TRAVAILLEURS
C'EST UN DOUBLE OUI :
- A MON CAMARADE DE TRAVAIL
- A L'UNITE, A LA FRATERNITE ET A LA SOLIDARITE

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1705

Collège du travail/Fonds Jean Steinauer et Malik Von Allmen/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Dossiers consultés :

- Fiches biographiques de militants syndicaux issus de l'immigration, A-Z (6 classeurs)
- « Propagande – infos »
- « FCOM-Genève-Lausanne »
- « FCTC-Genève »
- « FCTC+FCOM suisses romands - immigrés »
- « FTMH-Genève »
- « SIB-Genève »
- « SIT-Genève »

Dates : 1945-1999

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0,5 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Documents d'enquête concernant leur recherche FNRS consacrée à « L'apport de l'immigration au syndicalisme suisse depuis 1945 » : fiches biographiques présentant des militants syndicaux issus de l'immigration, documentation produite par les syndicats ainsi que par l'administration, destinée aux travailleurs et aux travailleuses immigré-e-s : brochures, dépliants, publications ; notes manuscrites sur les relations entre syndicat et immigré-e-s prises lors de recherches dans les archives plusieurs syndicats (SIB, SIT).

Nom du producteur (organisme / individu) : Jean Steinauer et Malik Von Allmen

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Collège du travail, 11 rue des Maraîchers, 1205 Genève

Cote physique :

Conditions d'accès : sur demande

Conditions de reproduction : à définir (protection des données personnelles)

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche :

Sources complémentaires : Archives des syndicats genevois (SIT, Unia, Syna)

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

Steinauer Jean, Von Allmen Malik, « L'apport de l'immigration au syndicalisme depuis 1945 », 2 vol. Genève, 2000 (Vol. 2 : Dictionnaire biographique des cadres syndicaux issus de l'immigration. - 385 p.)

Notes :

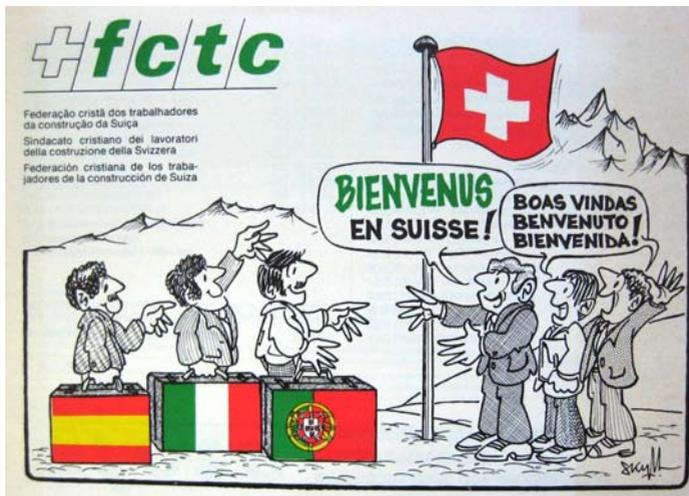
Non inventorié.

Consultés sans résultats : FCTA-Genève ; FCTC-FCOM secrétariats romands Martigny/La Chaux-de-fonds ; SIB-Secrétariat romand ; SLP-Genève (rapports des années 70 sur les questions de main-d'œuvre étrangère, années 80 : solidarité avec les immigrés), USL Léman.

Non consultés : SIB Secrétariat central ; FCOM Travailleurs immigrés Lucerne.

Documents reproduits dans ce rapport :

- exemple de fiche biographique (IMM_001)
- brochure FCTC, « Bienvenus en Suisse ! – Boas vindas – Benvenuto – Bienvenida » (IMM_003)
- pétition au Grand conseil de l'Amicale des soldats FOBB, 1953 (IMM_014)



Brochure FCTC, « Bienvenus en Suisse ! – Boas vindas – Benvenuto – Bienvenida », s.d. (CT IMM_003).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Motion: rendre hommage aux saisonniers

1707

N°Personne	788	Nom de famille	[REDACTED]
		Prénoms	Doroteo
Année de naissance	1934	Nationalité d'origine	Espagnole
Sexe	H	Région d'origine	Madrid
Notes	Métier Maçon CatégMétier Maçons-manœuvres		
[REDACTED]	N°Fédération	1	[REDACTED] SIB
	N°Section	1	Genève
	Canton	Dernière fonction syndicale	
	[GE]	Secrétaire adjoint	
Source	AS/AF/TP/	Dossier séparé	<input type="checkbox"/>
		Adhésions syndicales	1962 FOBB
Permis de séjour	SortieSyndicat <input checked="" type="checkbox"/>		
1962 A Saisonnier	AnnéeSortie 1994		
	Motif départ de Suisse		

Biographie Espagnol, Madriléno. Né en 1934. Maçon. Travaillait à Carouge chez Max Dubuis. Adhésion en 1962 (faite par Gonzalez, à son arrivée à Genève). Enregistré comme saisonnier de 1962 à 1972. Au comité des maçons-manœuvres de 1972 à 1977. Entre comité de section en 1973 (durée de ce mandat inconnue). Engagé comme permanent syndical par Gonzalez en juin 1974 (reprise du poste de Girolamo Paesano qui passe du terrain à l'administration). Désigné comme recruteur-propagandiste, puis comme secrétaire adjoint. Conserve cette fonction jusqu'à son départ en retraite et son retour en Espagne, en 1994. Membre du PSOE. "C'était pas idéologue, mais pour le recrutement ça allait assez bien" [source: Gonzalez]

[Archives du département de la m.-o. étrangère, secrétariat central de Zurich].
 S'est inscrit à la "Conférence nationale des fonctionnaires étrangers FOBB" de Gersau en 1980 mais n'y a finalement pas participé. Désigné comme membre du PSOE dans une liste de participants à un cours de cadres en Yougoslavie en février 1978.

[PV Comité des maçons et manœuvres, Cote 39]
 03.04.73 [REDACTED] remplace Ferretti (ex-président des maçons) au comité de section.

[PV Comité de section, Cote 503]
 24.10.83. Selon [REDACTED] le manque de suivi des membres après adhésion est à imputer au secrétariat ou au changement d'adresse fréquent des saisonniers, mais pas aux recruteurs, à qui le dossier échappe dès l'adhésion faite.

[PV Comité de section, Cote 565]
 07.09.93. Annonce du prochain départ de [REDACTED]

Page 209 sur 1554

Exemple de fiche biographique, 1962 (CT IMM_001).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1709

Collège du travail/Collection de photographies/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Référence : PHO-E1-081/090, PHO-E1-091/096, PHO-E3-031/035, PHO-E3-136/138, PHO-E3-151, PHO-E3-154/166, PHO-E4-127/137, PHO-E4-138/143, PHO-E4-144, PHO-E4-145/152, PHO-E4-153/156, PHO-E4-157/159

Dates : 1949-1972

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

71 photographies

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Logement pour saisonniers, soirées d'adieu annuelles organisées par la FOBB, participation à la manifestation du 1^{er} mai.

Nom du producteur (organisme / individu) : Divers photographes

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Collège du travail, 11 rue des Maraîchers, 1205 Genève

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : droits réservés

Langues :

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) : numérisé (en partie)

Instruments de recherche : inventaire informatisé/base de données internet du Collège du travail
<http://inventaires.collegedutravail.ch/index.php/fonds-photographique>

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

Notes :

Documents reproduits dans ce rapport :

- Logement pour saisonniers, 1957(CT E1-094).
- Logement pour saisonniers, 1957 (CT E1-094).
- Manifestation de saisonniers italiens, 22.3.1961 (CT E3-032).

1710

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers



Logement pour saisonniers, 1957 (CT E1-094).



Logement pour saisonniers, 1957 (CT E1-094).



Manifestation de saisonniers italiens, 22.3.1961 (CT E3-032).

Collège du travail/Collection d'affiches/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières**Référence** : ICO-023, ICO-044, ICO-044**Dates** : 1954-1970**Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support** :

3 affiches

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.)

Chômage, saisonniers et syndicat FOBB, 1954 ; grève Murer, 1970 ; initiative Schwarzenbach, 1970.

Nom du producteur (organisme / individu) : Divers.**Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds** :**Lieu de conservation (nom et adresse)** :

Collège du travail, 11 rue des Maraîchers, 1205 Genève

Cote physique : GF-01, MF-01**Conditions d'accès** : libre**Conditions de reproduction** : droits réservés**Langues** : français**Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description)** : numérisées**Instruments de recherche** : inventaire informatisé/base de données internet du Collège du travail<http://inventaires.collegedutravail.ch/index.php/collection-daffiches>**Sources complémentaires** :**Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudiant)** :**Notes** :**Documents reproduits dans ce rapport** :

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1713

Collège du travail/Collection d'enregistrements sonores/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Référence : SON-A-009-2, SON-A-017-6, SON-B-014, SON-B-014, SON-B-019, SON-E-001, SON-Z-[Stabilini]

Dates : 1930-1990

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

7 enregistrements sonores

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

1 témoignage d'un couvreur italien saisonnier pendant plus de 16 ans ; 2 témoignages d'ouvriers qualifiés, d'abord saisonniers ; 4 témoignages d'ouvriers évoquant notamment les saisonniers, leur travail, leur logement.

Nom du producteur (organisme / individu) : Collège du travail

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Collège du travail, 11 rue des Maraîchers, 1205 Genève

Cote physique :

Conditions d'accès : sur demande

Conditions de reproduction : à voir avec le Collège du travail

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) : numérisés

Instruments de recherche : inventaire électronique en cours de réalisation (février 2016)

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

Christiane Wist, *Des anciens du bâtiment racontent... La vie ouvrière et les luttes syndicales à Genève 1920-1940*, Collège du travail, 1984

Christiane Wist, *Ils ont bâti la ville, Genève 1920-1940. Ouvriers et artisans racontent*, Collège du travail, 1988

Notes :

Documents reproduits dans ce rapport :

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

Archives Interfoto/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Référence : Interfoto

Dates : 1975-1989

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

Environ 150 photographies (tirages papiers, planches contacts, négatifs noir et blanc)

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Photographies de baraques (cantines, chambres, extérieurs, à St-Jean, route de Meyrin, Air, Lignon, Bois des Frères), du Centre des Tattes, d'appartements occupés par des saisonniers (rue de Lausanne), d'enfants clandestins, dans l'école clandestine « La petite école », à Plainpalais, à la gare Cornavin (douane, saisonniers portant l'écusson du canton de leur destination, cabines téléphoniques), de la gare des bus (place des Alpes), de l'accueil dans le bâtiment du Tri postal par la FOBB, de la visite médicale, à l'Office cantonal des saisonniers, de chantiers (bâtiment du Tri postal), de la fête du Centre de contact Suisses-Immigrés vers 1985, d'une fête à la Salle du faubourg (CCSI, 21.9.1985), du local de réception de la FOBB, de manifestations contre le statut de saisonnier (12.11.1983, 15.9.1990, février 1993), d'un panneau pour l'initiative « Etre solidaires », d'un café aux Grottes, d'un café aux Pâquis, à l'hôtel Warwick, dans l'agriculture.

Nom du producteur (organisme / individu) : Interfoto

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Ne constitue pas un fonds en lui-même, mais une sélection faite par Interfoto pour l'occasion.

L'agence Interfoto a été créée en 1976 par un groupe de photographes non-professionnels.

Proches des syndicats et organisations de gauche, leur premier objectif était de fournir à ces groupes un matériel photographique pour leur tracts, journaux, livres et expositions en photographiant les événements alors peu couverts par les agences commerciales : manifestations, occupations, luttes syndicales ou de quartier. Parallèlement Interfoto s'est de plus en plus intéressée à différents aspects de la vie quotidienne : vie au travail, habitat urbain, transports en commun...et a progressivement créé elle-même des publications et des expositions sur ces thèmes.

Les photographes d'Interfoto ont choisi de ne pas privilégier la photo d'auteur, mais au contraire la création collective : c'est en équipe qu'ils déterminent les reportages à effectuer, qu'ils décident des photos à distribuer, qu'ils se répartissent les tâches sans hiérarchie ou spécialisation. C'est selon les disponibilités de chacun qu'ils effectuent les prises de vue, le travail en laboratoire, l'archivage et l'administration, la construction des expositions et des livres.

Ce travail collectif et une grande autonomie financière (aucun photographe n'est rétribué pour son travail) sont les deux moyens que se donne Interfoto pour garder sa liberté, celle de donner à lire sa vision des réalités sociales dans les images de la vie quotidienne.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1715

Actuellement l'agence se compose de six membres : Andrea Baccini, Franco Cavadini, Véronique Jeanneret, Cornelia Kerkhoff, Jacques Saugy, Riccardo Willig.
(<http://interfoto.ch>)

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Interfoto, case postale 111, 1211 Genève 7

Contact : info@interfoto.ch, 022 328 24 52 /022 733 56 03

Cote physique :

Conditions d'accès : sur rendez-vous

Conditions de reproduction : à discuter

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : inventorié/consultation de l'inventaire en interne

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

- *Les coulisses du travail*, Interfoto, Genève : Que faire?, 1982
- *Saisons sans fin*, Interfoto, Genève : Que faire?, 1989
- *Contes de la ville quotidienne*, Interfoto, Genève : Que faire ?, 1987
- *Les Suisses*, Interfoto, Lausanne : Ed. d'En Bas, 1996

Notes:

Le collectif serait intéressé à participer à un projet en rapport avec les saisonniers, à condition qu'un discours développé l'accompagne. Il bénéficie de relations régulières avec de nombreuses institutions concernées. Il ne peut cependant pas répondre immédiatement aux demandes.

Documents reproduits dans ce rapport :

- Journée contre la xénophobie et le racisme organisée par le Centre de contact Suisses-Immigrés (Interfoto 3-15).
- « La petite école », école pour enfants clandestins (Interfoto 3-23 25).
- Femmes de chambre à l'hôtel Warwick (Interfoto 2-154 6).
- Manifestation contre le statut de saisonnier, 12.11.1983 (1-316 16).



Journée contre la xénophobie et le racisme organisée par le Centre de contact Suisses-Immigrés, 21.9.1985 (Interfoto 3-15).



« La petite école », école pour enfants clandestins (Interfoto 3-23 25).



Femmes de chambre à l'hôtel Warwick, 1982 (Interfoto 2-154 6).



Manifestation contre le statut de saisonnier, 12.11.1983 (1-316 16).

Médiathèque du Valais/Collection d'affiches/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Référence : BCV B 174

Dates : 1974

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

1 affiche 61 x 43 cm

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Affiche contre l'initiative Schwarzenbach de 1974 : **Votation populaire, du 20 octobre 1974,**

Solidarité, suisse-émigrés/Comité pour l'abolition du statut de saisonnier

Nom du producteur (organisme / individu) : Comité pour l'abolition du statut de saisonnier

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Médiathèque du Valais, mv-direction@admin.vs.ch

Cote physique :

Conditions d'accès :

Conditions de reproduction :

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : inventaire informatisé/site Internet de la Collection suisse d'affiche (www.posters.nb.admin.ch)

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

Notes:

Documents reproduits dans ce rapport :

Archives de la RTS

Dates : 1950-2010

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

77 documents accessible sur le site web <http://www.rts.ch/archives>; 500 éléments « saisonnier » dans la base de données vidéo « Gico » (sélection à affiner par lieu, thèmes, dates, etc) ; 5-6 émissions dans la base de données radio « Siraweb ».

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Formalités de voyage, visite sanitaire, logement, conditions de travail, statut, témoignage de familles restées au pays, enfants clandestins ; xénophobie, initiative Schwarzenbach, lutte contre la xénophobie, intégration des étrangers.

Quelques exemples représentatifs de la diversité des thématiques et de la richesse du fonds sont disponibles sur le site web :

- Dossier : *Les saisonniers aux portes de la Suisse*

<http://www.rts.ch/archives/dossiers/3478083-les-saisonniers-aux-portes-de-la-suisse.html>

- Dossier : *Années 70, la Suisse a peur de ses immigrés*

<http://www.rts.ch/archives/dossiers/3478362-annees-70-la-suisse-a-peur-de-ses-immigres.html>

- *La terre des saisonniers : les Pouilles, Continents dans visas, 28.01.1962*

<http://www.rts.ch/archives/tv/information/continents-sans-visa/4792990-les-pouilles.html>

Le documentaire d'Alex Mayenfisch *Statut: saisonnier*, 2003, 53' a été réalisé à partir des archives de la RTS : <http://www.rts.ch/archives/tv/divers/documentaires/5128347-une-vie-a-la-dure.html>

En ce qui concerne les archives de la radio, les résultats d'une recherche rapide (mot clé « saisonnier ») sont très décevants. Une poignée de documents seulement, dont :

- *Le quotidien des enfants clandestins. La scolarisation des enfants saisonniers, la santé des enfants illégalement en Suisse, comment vivent-ils leur clandestinité : Témoignages anonymes et interview du pédiatre Pierre Pilloud à Neuchâtel, 18.02.1989, 18'56"*

- *Magazine: Les saisonniers en Suisse: Au Portugal avec un saisonnier portugais Aristide Zagiar, 16.04.1991, 26 mn.*

- *Après le oui du peuple suisse aux Accords bilatéraux : Reportage auprès d'ouvriers portugais, sur le statut de saisonnier, 22.05.2000, 4'8"*

Une recherche élargie (immigration, clandestin, etc.) permettrait probablement d'identifier d'autres documents.

Nom du producteur (organisme / individu) : RTS

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

Lieu de conservation (nom et adresse) :

RTS, Vente et Achat programmes TV, Quai Ernest-Ansermet 20, Genève.

Contact : Delphine Zimmermann, Coordinatrice Distribution B2B.

Cote physique :

Conditions d'accès : libre pour le site web ; sur demande et moyennant rétribution pour les archives non publiées (voir notes)

Conditions de reproduction : (voir notes)

Langues :

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : site web <http://www.rts.ch/archives/>; documents non publiés : bases de données internes RTS (Gico et Siraweb).

Sources complémentaires :

Plusieurs émissions destinées spécifiquement aux travailleurs immigrés ont été produites par la SRG/SSR dès les années 60. Des recherches devraient être faites afin de les identifier précisément et de les localiser.

L'une d'entre elle, l'émission radiophonique, *Per i lavoratori italiani in Svizzera* produite et conservée par la RSI, a fait l'objet d'une étude : Nelly Valsangiacomo, « "Tant qu'il y aura l'immigré, il y aura aussi votre émission". Le dialogue entre les immigrés et l'émission radiophonique *Per i lavoratori italiani in Svizzera* au tournant des années 1970 », *Revue suisse d'histoire*, vol. 65, Nr. 1, 2015.

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

Notes :

Frais de recherche : CHF 90.- H.T. / heure.

Frais techniques : CHF 110.- H.T pour le 1^{er} document, puis CHF 30.- H.T. par document supplémentaire.

Conditions de cession de droits pour les expositions: CHF 150.- hors taxes la minute entamée, par émission / CHF 375.- hors taxes le sujet complet (frais techniques en sus). Selon le nombre de documents sélectionnés, un forfait est négociable

Documents reproduits dans ce rapport :

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1721

Syndicat interprofessionnel de travailleurs et de travailleuses (SIT)/ Archives de la Fédération genevoise des syndicats chrétiens puis du Syndicat interprofessionnel de travailleurs et de travailleuses (SIT)/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Dossiers consultés :

- Immi 1 immi – 1991
- Immi 2 (vide)
- Immi 3 groupe de travail immigration 1993-1995
- Immi 4 discrimination
- Immi 5 pétition SIT
- Immi 6 campagnes pour les droits politiques des étrangers
- Immi 7 immigration clandestine 1980-1994
- Immi 8 immigration saisonniers
- Immi 9 immigration frontalier
- Immi 10 Communauté de travail d'accueil et d'intégration des immigrés
- Immi 11 CCSI
- Immi 12 CCSI
- Immi 13 racisme et xénophobie
- Immi 14 logement saisonniers
- Immi 15 Etre solidaire
- Immi 16 [activités de soutien aux immigrés après l'échec de l'initiative « Etre solidaires »]
- Immi 17 réfugiés candidats à l'asile

Référence : Archives du Syndicat interprofessionnel des travailleurs et des travailleuses (SIT)

Intitulé : [Dossiers relatifs aux saisonniers]

Dates : 1925-2001

Niveau de description : Fonds

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support:

3 ml (3 boîtes et 10 classeurs)

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Attitudes des syndicats chrétiens envers les travailleurs étrangers et plus particulièrement les saisonniers, luttes pour les droits des travailleurs étrangers et pour l'abolition du statut de saisonnier : campagnes politiques, pétitions, soutiens individuels, CCSI, actions pour la régularisation de la situation des ex-Yougoslaves dans les années 1990, scolarisation des enfants clandestins, groupe « saisonniers » .

Nom du producteur (organisme / individu) : SIT

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

A Genève, les premiers syndicats chrétiens qui revendiquaient ouvertement le nom de syndicat ont été créés en juillet 1921 : d'abord celui des employés de banque et de bureaux. Mais préexistaient depuis 1918 des sections ouvrières des employés de commerce et des couturières, membres de l'Union des travailleuses catholiques. C'est en 1923 que ces syndicats, et d'autres nouvellement créés se regroupent dans la Fédération genevoise des syndicats chrétiens (FGSC). En 1947, elle change de nom et devient la Fédération des syndicats chrétiens de Genève (FSCG).

En 1985, après de longs débats, la Fédération des syndicats chrétiens de Genève décide une nouvelle fois de changer de nom et enlève la référence chrétienne du nom du syndicat, comme l'avait fait en France la CFDT en 1964. La FSCG devient donc le SIT.

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Syndicat interprofessionnel des travailleurs et des travailleuses (SIT)

Rue des Chaudronniers 16, 1204 Genève, 022 818 03 00.

Contact : Georges Tissot

Cote physique :

Conditions d'accès : sur rendez-vous

Conditions de reproduction : libre

Langues : français, italien, portugais, albanais

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description):

Instruments de recherche : liste informatique des dossiers et des classeurs

Sources complémentaires :

Documents reproduits dans ce rapport :

- Appel à une manifestation contre le statut de saisonnier, 12.11.1983 (SIT Immigration saisonniers 8).
- Dépliant de l'Office fédéral des étrangers adressé aux saisonniers (SIT Immigration saisonniers 8).
- Contrat de travail pour saisonnier du bâtiment, 1979 (SIT Immigration saisonniers 8).
- Pétition pour l'amélioration des conditions de vie dans les baraques au Bois-des-Frères (SIT Immigration logement saisonniers 14).

STC Syndicat des Travailleurs de la Construction
STH Syndicat des Travailleurs de l'Hôtellerie
FTT Fédération des Travailleurs de la Terre

FTT
FÉDÉRATION
DES SYNDICATS CHRÉTIENS
DE GENÈVE

**A TODOS LOS TRABAJADORES
A TODOS LOS TEMPOREROS**

- POR LA DEFENSA DE NUESTROS DERECHOS
- POR LOS CONTRATOS DE 9 MESES
- POR UNA GARANTIA DE TRABAJO PARA TODO TEMPORERO QUE SE ENCUENTRE EN GINEBRA
- POR EL RESTABLECIMIENTO DE LA TOLERANCIA DE 45 DIAS EN 4 AÑOS

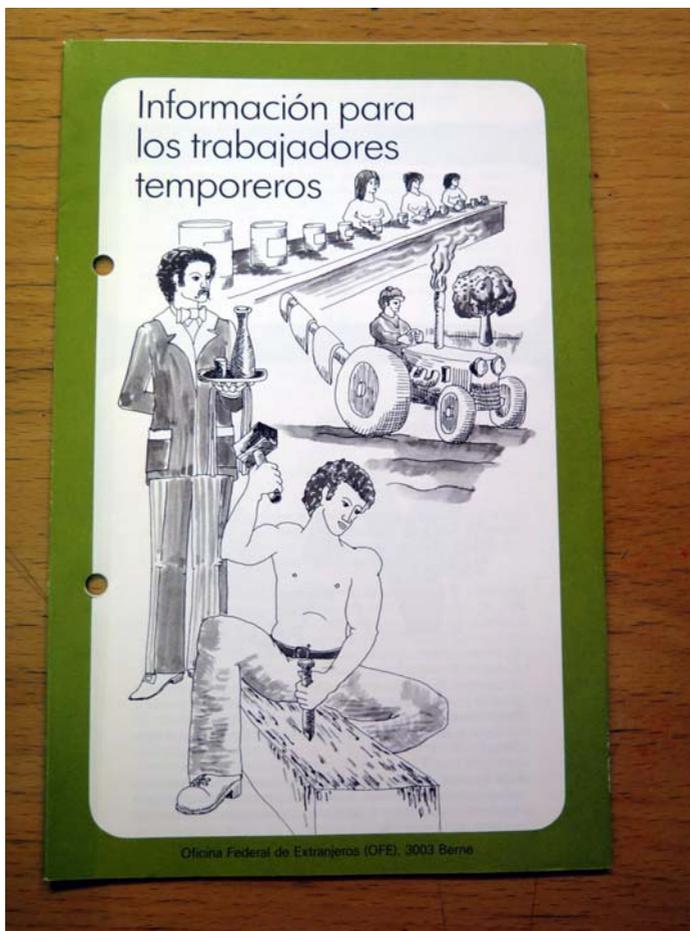
**TODOS A LA
MANIFESTACION**

SABADO 12 DE NOVIEMBRE 1983
SALIDA 4h RUE DU MONT-BLANC - ENTRADA ESTACIÓN CORNAVIN

NO AL ESTATUTO DEL TEMPORERO !
NO A LA DIVISION DEL MOVIMIENTO OBRERO !

STC
SYNDICAT DES TRAVAILLEURS
DE LA CONSTRUCTION
18, rue des Chaudronniers
3201 GENEVE • TEL. 20 50 44

Appel à une manifestation contre le statut de saisonnier, 12.11.1983 (SIT Immigration saisonniers 8).



Dépliant de l'Office fédéral des étrangers adressé aux saisonniers, s.d. (SIT Immigration saisonniers 8).

SBV
SSE
SSIC
 WEINBERGSTRASSE 49
 CH-8035 ZÜRICH

CONTRATTO DI LAVORO
 per stagionali dell'edilizia e del genio civile

CONTRAT DE TRAVAIL
 pour les saisonniers du bâtiment et du génie civil

No 12416

ITALIA/ITALIE

La ditta: **J.E. Perret & Cie.** Sede: **1227 Carouge**
 L'entreprise: _____ Domicile: **R. Daniel Gévril, 17**
 Cantiere eventualmente previsto/Chantier éventuellement prévu: _____

Assume alle sue dipendenze / Engage le travailleur

Cognome: _____ Nome: _____ Nato il: _____
 Nom: _____ Prénom: _____ Né le: _____
 Domicilio: _____ Provincia: _____
 Domicile: _____ Province de: _____

In qualità di: **manovale** Orario di lavoro settimanale: circa _____
 En qualité de: _____ Horaire hebdomadaire de travail: env. _____

Data d'assunzione: **15.3.1979** per la durata di **4** mesi o fino al: _____
 Date de l'engagement: _____ pour une période de _____ mois ou jusqu'au: _____
 (possibilità di prolungation)

Paga oraria: fr. **10.37** senza supplemento di cantiere supplemento di cantiere: **0.30** ct / ora
 Salaire horaire: fr. _____ sans l'allocation de chantier allocation de chantier: _____ ct / h

(nel quadro del contratto collettivo di lavoro / dans le cadre de la convention collective)

Prezzo d'alloggio: fr. **160.--** al mese * al giorno * spese accessorie incluse no *
 Prix du logement: _____ par mois par jour y compris frais accessoires non
 Se no: le spese accessorie (riscaldamento, acqua calda, ev. uso della cucina ecc.) ammontano a _____ par personne - **Chambre individuelle: 250.--**

* Si non: les frais accessoires (chauffage, eau chaude, év. possibilité de faire la cuisine, etc.) s'évaluent à _____

* Preghiera di segnare con una crocetta la rubrica corrispondente / Faire une X dans la rubrique correspondante.

Prezzo del vitto / Prix de la pension: _____
 3 pasti in un refettorio: _____ al giorno _____ Fanno stato anche le condizioni generali del presente contratto.
 3 repas dans une cantine: _____ par jour _____ Sont également applicables les conditions générales de ce contrat.

Il sottoscritto lavoratore dichiara che la sua attività corrisponde alla qualificazione professionale indicata in questo contratto.
 Le travailleur soussigné déclare que la qualification susmentionnée correspond à la réalité.

In nome del datore di lavoro / Au nom de l'employeur
Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Société suisse des entrepreneurs

Zurich, le **15.2.1979/hà**

h. Ammann *A. F. Hoel*
 Il datore di lavoro / L'employeur (Timbro e firma) (Timbre et signature)

Il prestatore di lavoro / Le travailleur

ENTREPRISE LE TRAITMENT
 J.E. PERRET & C.
 CAROUGE - GENÈVE

Esemplare originale per il prestatore di lavoro / Exemplaire original pour l'ouvrier

© Société suisse des entrepreneurs

Contrat de travail pour saisonnier du bâtiment, 1979 (SIT Immigration saisonniers 8).

PETITION

Nous, soussignés, habitants des logements collectifs situés au 73, rte du Bois-des-Frères au Lignon, regrettons vivement que les travaux, actuellement en cours, aient été décidés sans notre participation et sans avoir tenu compte de nos aspirations, plusieurs fois exprimées, pour améliorer nos conditions de vie.

Pour améliorer le climat actuel et pour répondre à nos besoins, nous demandons :

- 1) Qu'un local soit prévu pour permettre à tous ceux qui le désirent de préparer leurs repas pour les soirs et les midis.
- 2) Que des frigos soient installés pour la conservation des aliments et des boissons.
- 3) Que soit annulée l'obligation d'acheter des boissons, ainsi que de manger à la cantine.
- 4) Que cessent toutes les menaces de représailles et toutes les pressions, pour ceux qui ne le font pas.
- 5) Une amélioration de la qualité de repas de la cantine et une réduction des prix, en commençant par l'annulation des augmentations intervenues dès le début de l'année, afin de conserver le caractère social de ces ensembles.
- 6) Un nettoyage plus soigné des chambres, ainsi qu'un entretien régulier des locaux communs, notamment celui des douches.
- 7) En général, une participation et une consultation des travailleurs et de leurs représentants, à la vie de ces logements ainsi qu'à toutes les transformations.

NOM et PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE

Pétition pour l'amélioration des conditions de vie dans les baraques au Bois-des-Frères, s.d. (SIT Immigration logement saisonniers 14).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1727

Syndicat interprofessionnel de travailleurs et de travailleuses (SIT)/Archives de la Fédération genevoise des syndicats chrétiens/Couture/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Référence : [Classeur 1947-1953]

Dates : 1947-1953

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.1 ml (dossier)

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Éléments sur la question de la main-d'œuvre saisonnière parmi les discussions dans les procès-verbaux, notamment en relation avec les négociations de la convention collective.

Nom du producteur (organisme / individu) : Syndicat chrétien de la Couture

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Cote physique :

Conditions d'accès : sur rendez-vous

Conditions de reproduction : libre

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : liste informatisée des dossiers et des classeurs

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudiant) :

Notes :

Sources complémentaires :

Documents reproduits dans ce rapport :

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

Archives sociales suisses/Fonds Federazione Colonie Libere Italiane in Svizzera (FCLIS)/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Dossiers consultés :

- Ar 40.70.12 Stagionali e frontalieri
- Ar 40.70.14 altri problemi in Svizzera
- Ar 40.90.1 Unione Donne Italiane UDI
- Ar 40.90.3 Convegni donne immigrate

Dates : 1945-1979

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.15 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Documents du Comité pour l'abolition du statut de saisonnier (CASS), de l'Association des travailleurs espagnols en Suisse sur le statut de saisonnier (ATEES), PV du groupe « Saisonniers », documents relatifs à la Convention des travailleuses immigrées (1967) : enquête ; Stellungnahme zum Manifest ausländischer Frauen" Paulus-Akademie Zurich 1975.

Nom du producteur (organisme / individu) :

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives sociales suisses, Stadelhofenstrasse 12, 8001 Zurich

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : italien

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : inventaire informatisé/base de données internet des Sozialarchiv

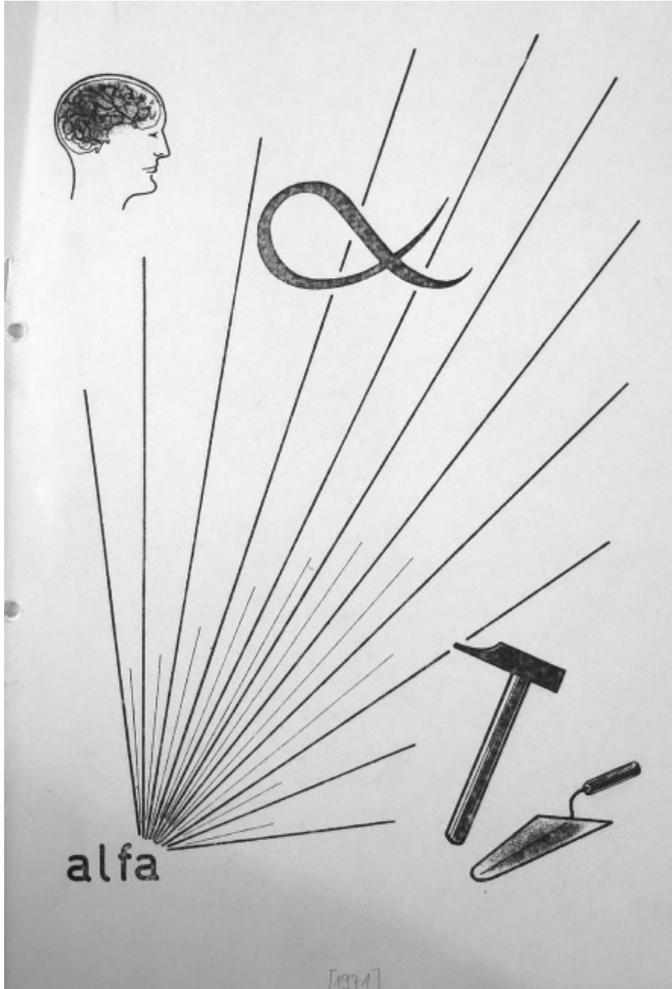
Sources complémentaires :

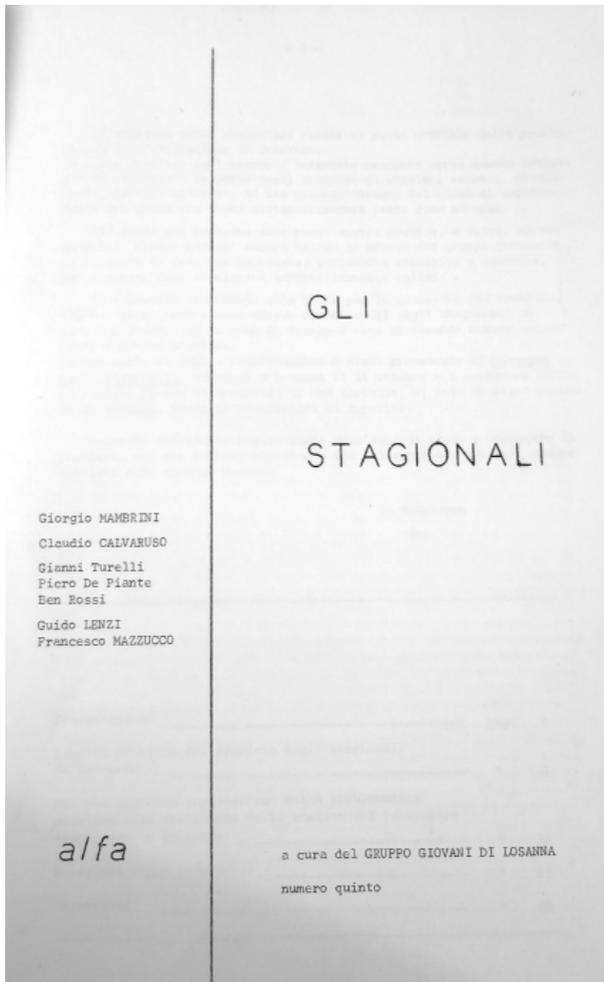
Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

Notes:

Documents reproduits dans ce rapport :

- *Gli Stagionali*, Gruppo Giovani di Losanne, 1971, no 5 (SozArch Ar 40.70.12).
- Enquête auprès des employeurs (SozArch Ar.40.90.3).
- *Le lavoratrici emigrate e le Colonie libere italiane*, 1967 (Sozarch Ar.40.90.3).
- *Manifest Ausländischer Frauen*, 1975 (Sozarch Ar.40.90.3).





Gli Stagionali, Gruppo Giovani di Losanne, 1971, n° 5 (SozArch Ar 40.70.12).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1731

QUESTIONARIO PER LE RESPONSABILI DI FABBRICA

CANTONE _____ COMUNE _____

1. Nome della ditta: _____

2. Settore di attività della ditta (specificare) _____

3. Numero totale di operai e operaie svizzeri e stranieri:
uomini _____ donne _____

Numero totale di operai e operaie stranieri:
uomini _____ donne _____

Numero totale di operai e operaie italiani:
uomini _____ donne _____

4. Per ciò che riguarda le operaie italiane:
Tipo di remunerazione:
a) quante sono a cottimo _____ condizioni del cottimo _____
b) quante sono a ora _____ qual'è la paga oraria _____
c) quante sono a salario fisso _____ qual'è lo stipendio:
settimanale _____
quindicinale _____
mensile _____

5. Qual'è l'orario lavorativo giornaliero _____
settimanale _____

6. Al momento della riduzione della manodopera straniera, in quale percentuale la vostra fabbrica ha licenziato operaie straniere e con quali criteri _____

7. Vi sono operai e operaie aderenti ad un sindacato? _____
Vi è la commissione interna? _____
Vi è la commissione sindacale? _____

8. Vi sono lavoratrici italiane iscritte al sindacato? _____
Nel caso contrario per quale motivo non sono iscritte: _____

9. In caso di maternità, quali protezioni sono previste nella vostra fabbrica? _____

10. Esiste un asilo nella fabbrica? _____ di quanti posti? _____
quanto costa al giorno? _____
quanti posti sarebbero necessari? _____

11. Dove alloggiano le ragazze nubili che lavorano nella fabbrica? _____

12. Se abitano in alloggi dipendenti dalla fabbrica:
quanto pagano al mese? _____
quali sono le condizioni? (disciplina ecc.) _____
da chi è tenuto? _____
(dare spiegazioni dettagliate)

Enquête auprès des employeurs, s.d. (SozArch Sozarch_Ar.40.90.30).

le lavoratrici emigrate e le Colonie Libere Italiane

LE COLONIE LIBERE ITALIANE HANNO ADOTTATO PER IL XXIII CONGRESSO
 CHE SI SVOLGERA' A OLTEN IL 22-23 MARZO 1969 LA PAROLA D'ORDINE:
 "PIU' DONNE IN TUTTI GLI ORGANISMI DELLE COLONIE -
 PIU' DONNE AL NOSTRO XXIII CONGRESSO NAZIONALE"

Perché questo rilancio in direzione dei problemi femminili ?

Perché occuparsi dei problemi femminili è una questione di giustizia e di coscienza, è un problema di civiltà e di democrazia per tutti

Perché migliorare la condizione della lavoratrice, della madre, della giovane emigrata italiana, significa anche trasformare profondamente la società e le sue strutture

Perché solo con l'aiuto di tutte le donne, della loro volontà e solidarietà, si potrà vincere la battaglia comune dei lavoratori per una società più giusta, più libera, più umana.



Nell'economia svizzera lavorano 120.000 emigrate italiane. Interi settori produttivi dipendono dal loro lavoro.....

Le lavoratrici emigrate e le Colonie libere italiane, 1967 (Sozarch Ar.40.90.30).

MANIFEST

AUSLAENDISCHER

FRAUEN

Ergebnisse der Tagung "Probleme ausländischer Arbeiterinnen und Ehefrauen ausländischer Arbeiter, vom 22./23. Februar 1975, in der Paulus-Akademie, Zürich-Witikon

Die Tagung wurde gemeinsam veranstaltet von der Paulus-Akademie, vom Tagungs- und Studienzentrums Boldern und von der Zürcher Kontaktstelle für Ausländer und Schweizer

Es nahmen rund hundertachtzig Personen teil: spanische, italienische, griechische, jugoslawische und schweizerische Frauen und eine Anzahl Männer.

Am Ende der Tagung wurde beschlossen, aus den Resultaten der Gruppenberichte ein Manifest zu formulieren. Einige Wochen später trafen sich alle interessierten Teilnehmer zu zwei Arbeitssitzungen und zu einer inhaltlichen Diskussion des Manifests und beauftragten eine Redaktionsgruppe mit der Ausarbeitung.

In der Redaktionsgruppe arbeiteten mit: Elena Fischli, Ursula Huber, Marianne de Mestral, Rosa Odesti, Marianne Persico, Rosanna Zanier.

Der Entwurf des nun vorliegenden Manifests wurde allen Interessierten zur Vernehmlassung zugestellt.

Archives sociales suisses/Fonds Etre solidaires/Protokolle und Akten**Référence** : Ar 62.10.2**Dates** : 1973-1979**Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support** :

0.01 ml/0.1 ml (1 chemise)

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Chemise 1 :

- PV de la commission ad hoc pour l'étude du statut de saisonnier, 28.3.1974, 29.4.1974, 17.6.1974.

- Lettres de la commission épiscopale pour l'immigration au groupe de travail sur le statut de saisonnier, 18.3.1974, 12.6.1974.

Rien concernant Genève

Nom du producteur (organisme / individu) : Etre solidaires**Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds** :**Lieu de conservation (nom et adresse)** :

Archives sociales suisses, Stadelhofenstrasse 12, 8001 Zurich

Cote physique :**Conditions d'accès** : libre**Conditions de reproduction** : libre**Langues** : allemand**Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description)** :**Instruments de recherche** : inventaire informatisé/base de données internet des Sozialarchiv**Sources complémentaires** :**Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient)** :**Notes** :**Documents reproduits dans ce rapport** :

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1735

Archives sociales suisses/Fonds Landesverband freier Schweizer Arbeitnehmer LFSA, Union Suisse des Syndicats Autonomes USSA, Unione Svizzera dei Sindacati Liberi USSL/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Dossiers consultés :

- Ar 72.25.2 Akten Baugewerbe
- Ar 72.30.3 Frauenfrage Verschiedenes

Dates : 1958-1983

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.06 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Lettre aux différentes sections concernant le problème des contrats de travail des saisonniers, 25.3.1988

Lettre à l'administration yougoslave concernant l'entrée des saisonniers yougoslaves, 13.5.1986, 19.4.1988

Mappe 3 :

- Lettre de la FOBB à la Commission fédérale consultative pour le problème des étrangers, 16.1.1975
- Lettre de la Société suisse des cafetiers à la Commission fédérale consultative pour le problème des étrangers, 20.1.1975

Autres prises de position sur les saisonniers par le Vorort, James Schwarzenbach, la Commission fédérale consultative pour le problème des étrangers, la Confédération des syndicats chrétiens de Suisse, l'Union Suisse des Syndicats Autonomes (USSA)

- PV du groupe de travail Assimilation

Mappe 4 :

- Lettre à l'administration yougoslave concernant l'entrée des saisonniers yougoslave, 28.4.1987
- Contrat pour saisonnier.

Nom du producteur (organisme / individu) : Union suisse des syndicats autonomes (USSA)

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives sociales suisses, Stadelhofenstrasse 12, 8001 Zurich

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : allemand

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de

description) :

Instruments de recherche : inventaire informatisé/base de données internet des Sozialarchiv

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

Notes:

Documents reproduits dans ce rapport :

- *Statut de saisonnier en évolution*, FOBB, 1992 (Sozarch Ar.72.30.3).



Statut de saisonnier en évolution, FOBB, 1992 (Sozarch Ar.72.30.3).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1737

Archives sociales suisses/fonds Landesverband freier Schweizer Arbeitnehmer LFSA, Union Suisse des Syndicats Autonomes USSA, Unione Svizzera dei Sindacati Liberi USS/LFSA EKA Eidgenössische Kommission für das Ausländerprobleme : Akten Diverses/Docuements relatifs aux saisonniers et saisonnières

Référence : Ar 72.50.3

Dates : 1979-1986

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.06 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Rien concernant spécifiquement les saisonniers

Nom du producteur (organisme / individu) :

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives sociales suisses, Stadelhofenstrasse 12, 8001 Zurich

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : allemand

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : inventaire informatisé/base de données internet des Sozialarchiv

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudiant) :

Notes:

Documents reproduits dans ce rapport :

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

**Archives sociales suisses/Fonds Christlicher Holz- und Bauarbeiterverband der Schweiz (CHB),
Fédération chrétienne des ouvriers du bois et du bâtiment de la Suisse, Federazione cristiana
sociale degli operai di legno ed edili della Svizzera/Akten/Documents relatifs aux saisonniers et
saisonniers**

Référence : Ar 73.20.12

Dates : 1961-1964

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.06 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Rien concernant spécifiquement les saisonniers

Nom du producteur (organisme / individu) :

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives sociales suisses, Stadelhofenstrasse 12, 8001 Zurich

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : allemand

**Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de
description) :**

Instruments de recherche : inventaire informatisé/base de données internet des Sozialarchiv

Sources complémentaires :

Ar 73.72.40 Ausländerbetreuung (*absent*) :

- Mappe 1: Ausländerbetreuer + Ausländerkommission CNG: Protokolle, Akten 1981-1994.

- Mappe 2: Projekt Ausländersekretär: Korrespondenz, Akten 1982-1993.

- Mappe 3: Koordinator Gastarbeiter im CHB: Korrespondenz, Akten 1988-1996.

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudiant) :

Notes:

Documents reproduits dans ce rapport :

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1739

Archives sociales suisses/Fonds Gewerkschaft Bau und Industrie, Syndicat industrie et bâtiment, Sindacato dell'edilizia e dell'industria/Bildung für Saisonnier-Kinder (« versteckte Kinder »)/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Référence : GBI 05C-0017

Dates : 1989-1991

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.02 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Coupages de presse et autres documents d'information :

- Marina FRIGERIO, *Die Psychologische Arbeit mit Emigrantenfamilien : die Saisonnier-Kinder*, 9.3.1989, 9 p.

- *Familles divisées, enfants clandestins*, dossier Piazza, 8^e année, no 25, photo Interfoto

- Federazione Colonie Libere Italiana in Svizzera, pétition pour l'abolition du statut de saisonnier, 15.4.1989

- Elisabeth GONZALEZ, Marietta NEMETHY, Josefa VELASCO, *Des enfants illégaux, des enfants tolérés. Les enfants sans statut légal à Genève*, Institut d'études sociales, travail de recherche, 1984

- PV de la Commission fédérale pour les problèmes des étrangers, regroupement familial, 3.7.1990

- « Proposition FOBB. Appel au Congrès de l'USS au Conseil fédéral et aux autorités cantonales. La Suisse doit ratifier la Convention internationale sur le droit des enfants », 17.11.1990

- *Statut de saisonnier en évolution*, 1988, brochure, 24 p.

- « Rapport introductif sur l'entrée des saisonniers en 1988 », FOBB, 28.6.1988

- « Campagne statut de saisonnier : bilan et perspective », FOBB, 17.1.1989, 12 p.

Nombreux autres rapports sur les saisonniers et saisonnières.

Nom du producteur (organisme / individu) : Syndicat industrie et bâtiment

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Archives sociales suisses, Stadelhofenstrasse 12, 8001 Zurich

Cote physique :

Conditions d'accès : libre

Conditions de reproduction : libre

Langues : allemand, français, italien

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : inventaire informatisé/ base de données internet des Sozialarchiv

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Motion: rendre hommage aux saisonniers

Sources complémentaires :

- F_5031-Fc-0828 Nombreuses photos de saisonniers (plus de 150, mais pas à Genève)
- GBI 01C-0013 Rassismus (Argumentarium), Saisonniers, Grenzgänger
- GBI 01C-0034 Ausländer-, Integrationspolitik, Saisonniers
- GBI 04A-0059 Baugewerbe: Ausbildungskurse für Saisonarbeiter: Jugoslawien
- GBI 05C-0001 Korrespondenz betr. Saisonarbeiter mit Betrieben und Behörden
- GBI 05C-0012 Unterkunft ausländischer Arbeitnehmer : Fotodokumente
- GBI 05C-0020 Umwandlung von Saison- in Jahresbewilligungen, Kurzaufenthaltsbewilligung
- GBI 05C-0021 Interessengruppe Saisonniers: Landeskongressen, Korrespondenz
- GBI 05C-0024 Die Zukunft des Saisonierstatutes
- GBI 05C-0025 Pressekonferenz "Die Zukunft des Saisonierstatutes", "Perspektive Europa 1992"
- GBI 06B-0017 "Neues Kleid für altes Elend". Neue Ausländerregelung: Das Saisonierstatut lebt weiter
- GBI 06Z-0009 Ausländer- und Saisonierpolitik
- GBI 09B-0006 Schriftenreihe der GBH: "Saisonierstatut im Wandel"; Nr. 5

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

Notes:

Documents reproduits dans ce rapport :

- *Le regroupement familial des travailleurs étrangers*, Piazza, no 25, 8^e année (Sozarch GBI 05C-0017-18).
- Elisabeth Gonzales, Marietta Nemthy, Josefa Valsco, *Des enfants illégaux, des enfants tolérés. Les enfants dans statut légal à Genève*, Institut d'étude sociale, 1984 (Sozarch GBI 05C-0017-18).

DOSSIER



INTERFOTO Genève

Familles divisées, enfants clandestins

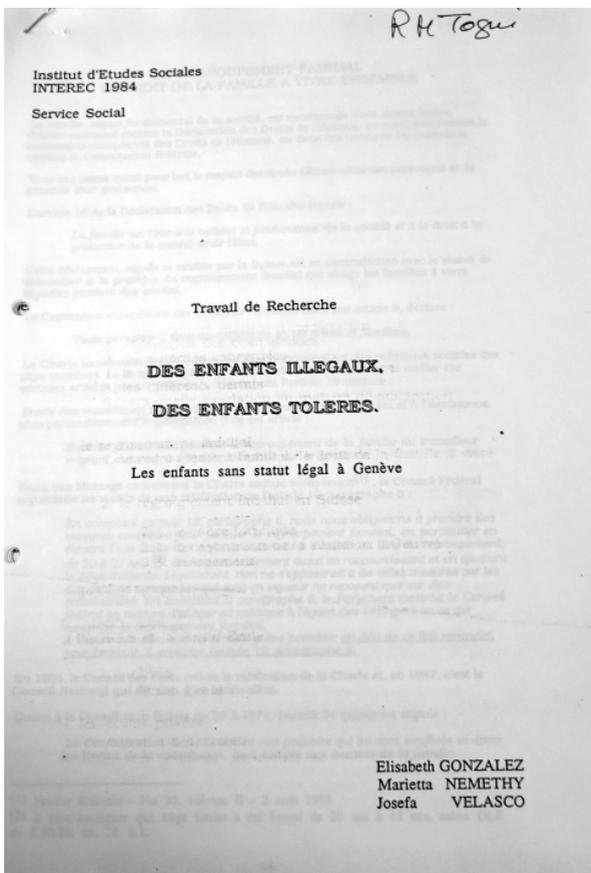
Le regroupement familial des travailleurs étrangers

Le 4 décembre 1989 une rencontre a été organisée à Zurich par la Communauté des centres de contact et d'information (CISE) sur le thème du regroupement familial. 50 collaborateurs et collaboratrices de services sociaux pour étrangers de toute la Suisse y ont exigé d'une voix unanime l'abolition du statut du saisonnier, des étrangers aux exigences du Conseil fédéral limitant le nombre, l'adaptation de l'ordonnance du Conseil fédéral limitant le nombre de travailleurs étrangers aux exigences de la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH), ainsi que la création au niveau fédéral d'une commission de recours indépendante pour tous les jugements en matière de droit des étrangers. Ce n'est pas un hasard. Dans son exposé, le conseiller juridique du syndicat du Bois et du Bâtiment (FOBB), Julian Elrod, a présenté les divergences existant entre la jurisprudence suisse en matière de regroupement familial et la convention européenne des droits de l'homme. J. Elrod a montré en particulier que les conditions exigées dans l'ordonnance limitant le nombre des étrangers portant sur l'activité professionnelle, la résidence et les ressources financières sont en contradiction avec la convention des droits de l'homme qui stipule le droit pour tout individu au respect de la vie familiale.

Marina Frigerio, psychologue au FOPRAS à Soleure, s'est particulièrement inquiétée des conséquences psychiques dont souffrent les enfants qui, en raison de ces dispositions restrictives, ne reçoivent pas d'autorisation de séjour et finissent par habiter clandestinement en Suisse chez leurs parents. Un groupe de travail qui s'occupera du problème des enfants clandestins en Suisse s'est formé autour de Marina Frigerio. De son côté, la CISE/IGSA veut s'occuper de manière plus intensive de la question du regroupement familial, afin qu'une influence soit exercée au niveau politique grâce à la réunion des milieux intéressés. Rendre possible le regroupement familial en lieu et place de l'arrivée de nouveaux saisonniers constitue pour la CISE/IGSA une contribution de taille à l'intégration des travailleurs étrangers en Suisse.

1

Le regroupement familial des travailleurs étrangers, Piazza, n° 25, 8^e année, s.d. (Sozarch GBI 05C-0017-18).



Elisabeth Gonzales, Marietta Nemthy, Josefa Valsco, *Des enfants illégaux, des enfants tolérés. Les enfants dans statut légal à Genève*, Institut d'étude sociale, 1984 (Sozarch GBI 05C-0017-18).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1743

Archives de l'Université ouvrière de Genève (UOG)/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Dossiers consultés :

- 39 « Ancien cours : 1987-2005»
- 106 « Section III : 1971-1993 B»
- 108 « Séminaire sur l'adaptation des migrants 1969-1980»
- 109 « E.O.S. / Racisme et xénophobie / Antifascisme»
- 117 Groupe Alpha 1969-1992»
- 159 « Section III : 1971-1993 A»
- 279 « UOG N°XXVII : Dossiers concernant la formation syndicale et ouvrière»
- 5PR01FFSOI (boîte d'archive blanche et bleue) : photographies

Dates : 1969-2000

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0,7 ml (dans divers boîtes)

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Cours pour travailleurs immigrés, notamment saisonniers ; activités de groupes immigrés organisés au sein de l'UOG (italien, yougoslave, espagnol, portugais).

Nom du producteur (organisme / individu) : Université ouvrière de Genève (UOG)

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Dès la fin des années 60, l'UOG met sur pied une section spécifiquement consacrée aux cours d'alphabétisation et d'apprentissage du français destinés aux travailleurs immigrés.

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Université ouvrière de Genève (UOG), place des Grottes 3, 1201 Genève.

Contact : Christophe Guillaume, secrétaire général.

Cote physique :

Conditions d'accès : sur demande

Conditions de reproduction : libre / attention aux données personnelles

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche : liste informatisée des boîtes/classeurs : titre, intitulé, date, contenu, référence.

Sources complémentaires : Archives de l'USCG.

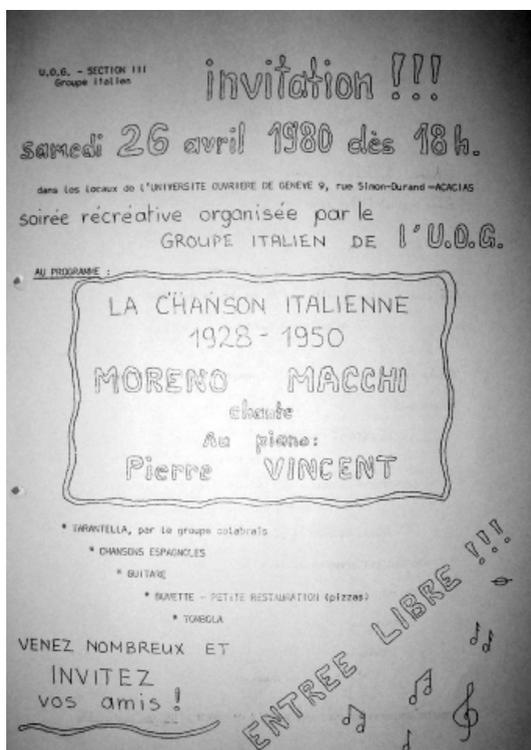
Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudient) :

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Motion: rendre hommage aux saisonniers

Notes :

Documents reproduits dans ce rapport :

- invitation « Soirée récréative du groupe italien de l'UOG », 1980 (UOG_008)
- UOG, cours pour travailleurs étrangers, 1977 (UOG_025)
- rapport sur l'enseignement aux saisonniers à Vernier: « Saisonniers – Savoir le français, Solitude suisse solidarité », 1986 (UOG_038)
- photographie, [Musicien] (UOG_040)



« Soirée récréative du groupe italien de l'UOG », 1980 (UOG_008).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Motion: rendre hommage aux saisonniers

1745

UNIVERSITÉ OUVRIÈRE DE GENÈVE

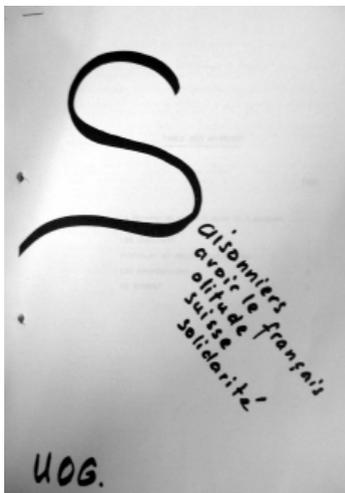
Cours pour travailleurs étrangers

LIEU DES COURS : 48, RUE DE MALATREX, 1201 GENEVE, TEL. 45 95 81

Alphabétisation		
Groupe 1 : Italien pour Italiens Fin des études primaires italiennes (Licenza elementare)	Lundi de 20 h. 00 à 21 h. 30 et Mardi de 20 h. 00 à 21 h. 30	P.-A. Neri L. Bimbi
Groupe 2 : Italien pour Italiens (Licenza elementare)	Mardi de 20 h. 00 à 21 h. 30 et Mardi de 20 h. 00 à 21 h. 30	C. Canonica E. Agazzi
Groupe 3 : Français pour Italiens (Francesse per Italiani)	Mardi de 20 h. 00 à 21 h. 30 et Mardi de 20 h. 00 à 21 h. 30	D. Rautenstrauch T. Ott
Anglais pour débutants	Mardi de 20 h. 00 à 21 h. 30	G. Mara
Comprendre la physique	Mardi de 19 h. 30 à 21 h. 30	J.-P. Lagnaux
Discussion sur quelques applications de la physique : mesure du temps ; horlogerie ; structure de la matière ; production d'énergie. Place de la physique dans le travail : division du travail ; productivité ; concurrence ; subordination des travail- leurs, etc.		
Groupe échecs	Mardi dès 19 h. 30	R. Wetzel
Initiation au jeu des échecs, dans une ambiance sym- pathique.		
Culture générale	Tous les premiers vendredis du mois ; dès 20 h. 00	Plusieurs animateurs
Films, VIDEO, débats, causeries etc. (le programme sera défini chaque fois avec les participants).		
Théâtre en langue espagnole	Mardi soir et samedi matin : Ecole primaire de la rue de Neuchâtel, salle n° 20	E. López-Bellón
Préparation de pièces sur des problèmes ouvriers.		
Français pour Italiens	Mardi de 19 h. 45 à 21 h. 15	D. Piguet
Débutants (francesse per Italiani : principianti).		
Français pour Italiens	Jeudi de 19 h. 45 à 21 h. 15	G. Vitale
Avancés (Per chi conosce già un pò il francese).		

14 ACTION

UOG, cours pour travailleurs étrangers, 1977 (UOG_025).



Rapport sur l'enseignement aux saisonniers à Vernier: « Saisonniers – Savoir le français, Solitude suisse solidarité », 1986 (UOG_038).



Musicien, s.d. (UOG_040).

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1747

Archives de l'Université populaire albanaise/Dossiers documentaires/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

Dates : 1990-2010

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

15 ml (3 armoires métalliques à tiroirs et quatre cartons dans la cage d'escalier)

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Grande quantité d'archives documentaires constituées principalement de coupures de presses, suisses et étrangères, classées de façon thématique (aucune catégorie consacrée aux saisonniers).

- dossier « UPA-Rinia » (dans carton): photocopié *Formation pour personnel de service en restauration* ; dépliant de l'UPA, affiches pour soirées, tracts pour manifestations, bulletin *UPA Journal – Gazeta* ; listes de membres ; PV de réunions (repro.)

- dossier « Immigration » (dans carton) : coupures de presse, photocopié Shabani Saranda, *Quelle image les habitants de Genève ont-ils des Kosovars ?* travail de maturité, collège Voltaire (repro.)

- tiroir 4, « Suisse/Europe/Monde 7 », « Skanderberg A UPA », dossier « Trois cercles (Suisse) : coupures de presse

- tiroir 4, « Suisse/Europe/Monde 7 », « Skanderberg A UPA », dossier « Rapports d'activité 1999-2003 » : rapports d'activité (repro.)

- tiroir 4, « Albanie », dossier « Suisse-Europe : sans-papiers, clandestin, criminalité, bilatérale, l'OTAN, CICR, Bellasi, coopération » : coupures de presse

- tiroir 1, « Arbereshets (Albanais/extérieur) SEM A Clandestins (Suisse) », dossier « Clandestin en Europe » : coupures de presse

- tiroir 1, « Arbereshets (Albanais/extérieur) SEM A Clandestins (Suisse) », dossier « Clandestin – Suisse » : coupures de presse

- tiroir 3, « Suisse-Europe Monde », « Leuenberger A Partis politiques (Suisse) », dossier « Immigration (politique officielle) (Suisse) » : coupures de presse

- tiroir 3, « Suisse-Europe Monde », « Leuenberger A Partis politiques (Suisse) », dossier « Immigration : statistique (Suisse) » : coupures de presse

- tiroir 4 « Expulsion A Justice-Suisse », dossier « Immigration (condition de vie) (Europe) : coupures de presse

- tiroir 4 « Expulsion A Justice-Suisse », dossier « Immigration (politique officielle) Europe) : coupure de presse

Nom du producteur (organisme / individu) : Université populaire albanaise (UPA)

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Université populaire albanaise (UPA), chemin Surinam 7, Genève

Cote physique : cage d'escalier, 1^{er} étage

Conditions d'accès : sur rendez-vous

Conditions de reproduction : libre

Langues : français, albanais, allemand, anglais

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) : dossiers suspendus étiquetés

Instruments de recherche :

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudiant) :

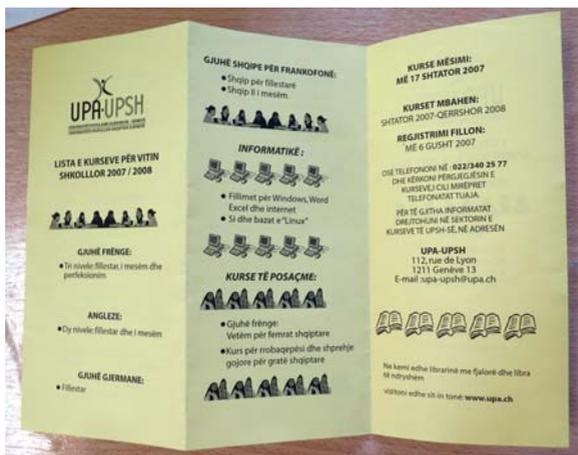
Notes:

Documents reproduits dans ce rapport :

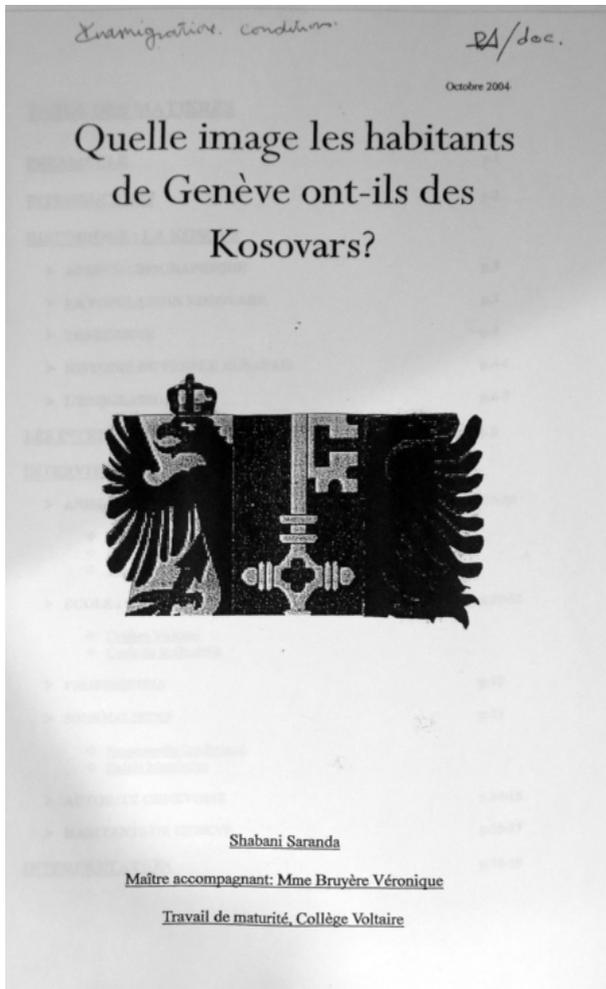
- Shabari Sanda, *Quelle image les habitants de Genève ont-ils des Kosovars ?*, travail de maturité, collège Voltaire (UPA Immigration).

- *Formation pour personnel de service en restauration* (UPA-Rinia).

- Liste des cours 2007-2008 (UPA-Rinia).

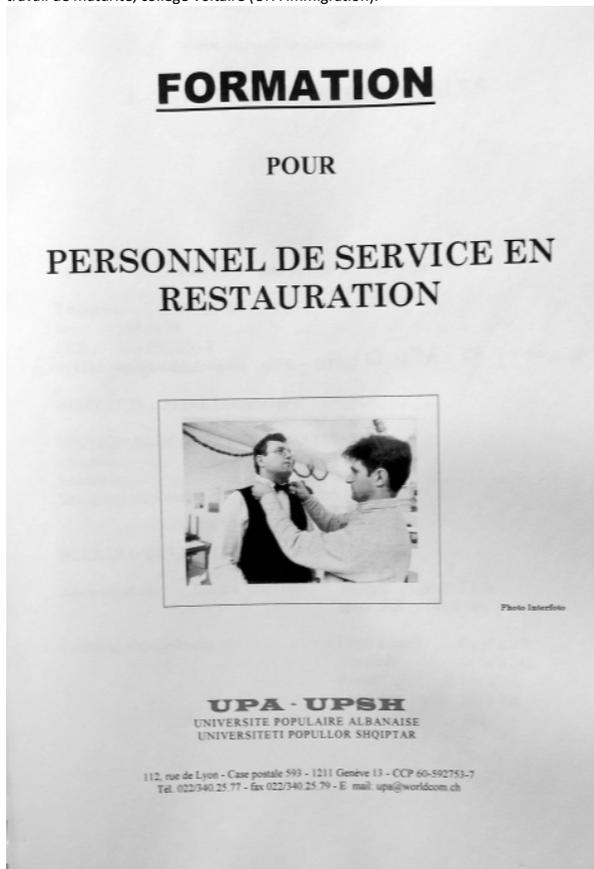


Liste des cours 2007-2008 (UPA-Rinia).



Shabani Saranda, *Quelle image les habitants de Genève ont-ils des Kosovars ?*, octobre 2004,

travail de maturité, collège Voltaire (UPA Immigration).



Formation pour personnel de service en restauration, s.d. (UPA-Rinia).

Archives du Vicariat Episcopal Catholique Romain/Documents relatifs aux saisonniers et saisonnières

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1751

Dates : 1970

Importance matérielle (en mètres linéaires si possible) et/ou support :

0.01 ml

Présentation du contenu (sujets, types de documents, etc.) :

Trois documents concernant l'occupation de l'église du Sacré-Cœur, signés « Un groupe de chrétiens suisses et étrangers », en opposition à l'initiative xénophobe de James Schwarzenbach : communiqué de presse et lettres circulaires.

Nom du producteur (organisme / individu) :

Histoire administrative / Notice biographique relative au fonds :

Lieu de conservation (nom et adresse) :

Vicariat Episcopal Catholique Romain, rue des Granges 13, 1204 Genève, 022 319 43 43,

<http://www.cath-ge.ch>

Contact : Dominique Pittet, dominique.pittet@cath-ge.ch

Cote physique :

Conditions d'accès : sur rendez-vous

Conditions de reproduction : libre

Langues : français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques (relatives à l'utilisation de l'unité de description) :

Instruments de recherche :

Sources complémentaires :

Bibliographie (publications relatives à l'unité de description, qui l'utilisent ou l'étudiant) :

Notes:

Documents communiqués par e-mail par Dominique Pittet.

Documents reproduits dans ce rapport :

1752

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)

Motion: rendre hommage aux saisonniers

3. Tableau synthétique des dossiers d'archives

AC: Archives contestataires
AES: Archives économiques suisses (Schweizerisches Wirtschaftsarchiv)
AEG A: Archives d'Etat de Genève (Arsenal)
AEG T: Archives d'Etat de Genève (Terrassière)
AF: Archives fédérales
AdS: Armée du Salut
AVG: Archives de la Ville de Genève
AZ: Archiv für Zeitgeschichte
BGE: Bibliothèque de Genève
Caritas: Caritas, Genève
Carouge: Archives de la commune de Carouge
CCS: Centre de contact Suisses-immigrés
CIG: Centre d'iconographie genevoise
CGAS: Communauté genevoise d'action syndicale
CSP: Centre social protestant
CT: Collège du travail
Interfoto: interfoto
MV: Médiathèque du Valais
Meyrin: Archives de la commune de Meyrin
RTS: Radio Télévision Suisse
SIT: Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs
Sozarch: Sozialarchiv
UPA: Université populaire albanaise
UOG: Université ouvrière de Genève
USCG: Union des syndicats du canton de Genève
Vicariat: Vicariat épiscopal catholique romain

Les mots-clés sont donnés en fin de liste.

Motion: rendre hommage aux saisonniers

Lieu de conserv.	Référence	Année début	Année fin	ml	Intitulé/contenu	Mots-clés	Repro.
AC	002_CP_S04_S5117_D042	1970	1970	0,02	Fonds Charles Philipona, Occupation de l'église du Sacré-Coeur mai 1970: tracts, communiqués de presse, coupures de presse, correspondance, photocopiés	Chrétiens du mouvement	oui
AC	002_CP_S04_S5117_D047	1971	1972	0,02	Fonds Charles Philipona, Occupation de l'église du Lignon: tracts, communiqués de presse, coupures de presse, correspondance, photocopiés	Chrétiens du mouvement	oui
AC	002_CP_S06_S5103	1971	1974	0,01	Fonds Charles Philipona, Statut du saisonnier: pétitions, photocopiés, coupures de presse	l'initiative « Etre solidaires », Comité pour l'abolition du statut de saisonnier (CASS), Sacré-Coeur	oui
AC	002_CP_S06_S5104	1965	1974	0,01	Fonds Charles Philipona, Action nationale (initiatives Schwarzenbach): affiches, tracts	Union syndicale suisse (USS), Organisation de lutte pour le communisme (OLC)	oui
AC	002_CP_S11_S5130	1971	1976	0,06	Fonds Charles Philipona, Mouvement socialiste autonome (MSA), Organisation de lutte pour le communisme (OLC): bulletins internes, PV, correspondance	Comité pour l'abolition du statut de saisonnier (CASS), Sacré-Coeur	oui
AC	004_MIR_S04	1969	1972	0,03	Fonds Maurice Rey, Mouvements ouvriers - émigration: photocopiés, tracts, affiches, enquêtes	logement, Vaucher et Rey, Cointrin, La brèche, La taupe rouge, La barraca, Picopala, Schwarzenbach	oui
AC	010_EC	1969	1990	0,50	Fonds Edipresse-Corhéthy: manifestations photos de presse	Espagne, 1er mai, logement, abolition du statut de saisonnier, Mattmark, accident	oui
AC	018_CB_440	1974	1976	0,10	Fonds Charly Barome, CLP-Débat interne. Publications diverses: rapports internes, bulletins internes, coupures de presse, périodiques	Centre de liaison politique (CLP), Le Militant	oui
AC	018_CB_500	1977	1977	0,25	Fonds Charly Barome, Syndicat, Imprimerie, Manifeste, Groupes de base, GAS/CAS,	manifeste 77	oui

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Motion: rendre hommage aux saisonniers

1755

AC	029_BCT_40	1988	1988	0,00	1988	0,00	Contrats: correspondance interne, textes de réflexion, coupures de presse Fonds Bruno Clément, campagnes de votations 1988: tracts, PV	surpopulation étrangère	non
AC	039_BCD_50	1971	1974	0,01	1974	0,01	Fonds Baldacci - Curonici - Descombes, Comité pour l'abolition du statut de saisonnier: tracts, circulaires	CASS, Département de justice et police (DJP)	oui
AC	039_BCD_160	1967	1980	0,05	1980	0,05	Fonds Baldacci - Curonici - Descombes, Mouvement socialiste autonome (MSA), OLC: circulaires internes, correspondance	Groupe d'action syndicale, Organisation de lutte pour le communisme (OLC)	oui
AC	039_BCD_350	1971	1974	0,05	1974	0,05	Fonds Baldacci - Curonici - Descombes, Saisonniers: tracts, bulletins, photocopiés, PV des réunions du CASS, projet de plate-forme, affiches	Schwarzenbach, Organisation de lutte pour le communisme (OLC), Comité pour l'abolition du statut de saisonnier (CASS)	oui
AC	039_BCD_370	1970	1977	0,01	1977	0,01	Fonds Baldacci - Curonici - Descombes, Initiatives Schwarzenbach 1970-1977: coupures de presse, tracts, journaux		oui
AC	039_BCD_450	1969	1972	0,05	1972	0,05	Fonds Baldacci - Curonici - Descombes, Saisonniers 1969-1972: coupures de presse, tracts, dépliants d'information, photocopiés, prospectus, PV	Confédération générale italienne du travail (CGIL-INCA), Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB), Groupe d'action travailleurs immigrés, logement, règlements de baraques, Scuola operaia di Ginevra, commission de baraque	oui
AC	039_BCD_570	1974	1974	0,01	1974	0,01	Fonds Baldacci - Curonici - Descombes, Initiatives Schwarzenbach: communiqués, coupures de presses, tracts	Union syndicale suisse (USS), femmes	oui
AC	039_BCD_580	1971	1975	0,01	1975	0,01	Fonds Baldacci - Curonici - Descombes, 2 ^e pilier 1971-1975: coupures de presse		oui
AC	039_BCD_610	1969	1975	0,05	1975	0,05	Fonds Baldacci - Curonici - Descombes, Immigration, saisonniers 1969-1975: tracts, coupures de presse, projet d'enquête	la Pilule, Parti communiste italien (PCI), groupe «saisonniers»	oui

Motion: rendre hommage aux saisonniers

AC	039_BCD_680	1973	1975	0,01	Fonds Baldacci - Curonici - Descombes, MSA, OLC: bulletins internes, projet d'enquête du CASS	Organisation de lutte pour le communisme, Comité pour l'abolition du statut de saisonnier	oui
AC	040_GC_100	1970	1974	0,05	Fonds Giovanni Chicherio. Eglise. Chrétiens du mouvement: correspondance interne, coupures de presse, communiqués, photocopiés, PV, tracts	Eglise catholique, occupation de l'église du Lignon, <i>Chrétiens du mouvement</i> , occupation de l'église du Sacré-Cœur, grève de la Murer	oui
AC	047_AH_2800	1970	1980	0,01	Fonds Ariel Herbez, Conditions de travail, accidents, saisonniers: affiches, tracts, coupures de presse	Tribunal populaire de l'émigration	oui
AC	047_AH_11500	1970	1970	0,01	Fonds Ariel Herbez, Action nationale: tracts, pétitions, textes d'initiative, coupures de presse	Représentation populaire, Groupements des travailleurs suisses	oui
AC	047_AH_11600	1969	1971	0,01	Fonds Ariel Herbez, Immigration, saisonniers, initiative Schwarzenbach: extraits de l'ATS, coupures de presse, caricatures, périodiques	<i>La taupe rouge</i>	oui
AC	051_FR_160	1972	1975	0,10	Fonds Florian Rochat, Commissions ouvrières (espagnoles), Comité pour l'abolition du statut de saisonnier (CASS); plateforme, tracts, périodiques	bulletin <i>Lucha Obrera</i> , 1er mai, Espagne	oui
AC	051_FR_170	1971	1979	0,03	Fonds Florian Rochat, OCE-BR, immigration: bulletins internes		non
AC	Archives contestataires, bibliothèque	1974	1976	0,20	<i>Os temporários na Suíça</i> , Grupo Autonomo da Emigração Portuguesa na Suíça, mai 1974, <i>La situación de la clase obrera en Suiza y los movimientos racistas</i> , Movimiento comunista de Espana, octobre 1974; <i>Saisonnier aujourd'hui</i> . Livre blanc, Comité pour l'abolition du statut de saisonnier, juin 1976; <i>Conditions de séjour des travailleurs saisonniers à Genève</i> , Comité pour l'abolition du statut de saisonnier, mai 1974; <i>Abolition du statut de saisonniers</i> , Comité pour l'abolition du statut de saisonnier,	Espagne, Portugal	oui

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Motion: rendre hommage aux saisonniers

1757

				septembre 1974; <i>immigration et xénophobie</i> , les organisations de la conférence de Berne, 1974; <i>Picopala</i> , février 1972; <i>Nostro Giornale. Periodico del gruppo di base della costruzione</i> ; <i>Nuestra Prensa. Periodico del grupo de base de la construcción</i> ; <i>Bollettino del Collettivo emigracione italiana</i> , juin 1974; <i>L'agemant lutte ouvrier</i> , novembre 1970; <i>Emigracione italiana</i> , 12.12.1973; <i>Bollettino de la Colonia libera italiana</i> ; <i>L'outil des travailleurs</i> . Journal du groupe de travailleurs du bâtiment, nov.-déc. 1975						
AEG A	1950	2002		Mémorial des séances du Grand Conseil					regroupement familial, écoles clandestines, enfants clandestins, Yougoslavie, Kosovo, Lignon, Meyrin, Pré-Bois, logement, Vernier, chômage, Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB), jours fériés, Union des sociétés patriotiques, surpopulation étrangère, route de Vernier 106, gare, impôts, visite médicale, suppression du statut de saisonnier, office cantonal de placement, saisonniers agricoles OFIAMT, BIT	non
AEG A	1968 va 1.3.12	1962	1953		Fonds Office cantonal de placement: correspondance avec des organisations, des entrepreneurs et étrangers faisant des demandes d'emploi	0,01	1962	0,01		oui
AEG A	1968 va 1.11.3	1947	1936		Fonds Office cantonal de placement: lettres d'entrepreneurs pour obtenir des dérogations pour pouvoir engager des travailleurs étrangers	0,04	1947	0,04	Service des chantiers, Service du chômage, Contrôle de l'habitant	oui

Motion: rendre hommage aux saisonniers

AEG A	1968 va 1.11.4	1940	1947	0,11	Fonds Office cantonal de placement: lettres d'entrepreneurs pour obtenir des dérogations pour pouvoir engager des travailleurs étrangers	Service des chantiers, Service du chômage, Contrôle de l'habitant	oui
AEG A	1968 va 1.17.1	1934	1935	0,02	Fonds Office cantonal de placement: registre de la main d'œuvre féminine étrangère et confédérée	Département de l'hygiène, assistance publique et assurance sociale, femmes	oui
AEG A	1968 va 1.18.8	1955	1959	0,06	Fonds Office cantonal de placement: registre des préavis du contrôle de l'habitant		oui
AEG A	1968 va 1.20.1	1946	1948	0,06	Fonds Office cantonal de placement: contrôle journalier de la main-d'œuvre étrangère dans les secteurs bâtiment, agriculture, commerce et industrie, hôtellerie		oui
AEG A	1968 va 1.20.3	1946	1955	0,02	Fonds Office cantonal de placement: rapports d'enquêtes sur les ouvriers agricoles saisonniers étrangers et zoniens; liste chronologique des contrats de saisonniers	conditions de travail, Contrôle de l'habitant	oui
AEG A	1968 va 1.20.4	1941	1962	0,06	Fonds Office cantonal de placement: demandes de main-d'œuvre étrangère saisonnière et frontalière dans le secteur de l'industrie, la métallurgie, la mécanique, etc.	Hispano Suiza, Service de l'hygiène, permis de séjour temporaires, syndicats, commission paritaire, Contrôle de l'habitant	oui
AEG A	1968 va 1.20.5	1946	1949	0,02	Fonds Office cantonal de placement: demandes de main-d'œuvre étrangère saisonnière et frontalière dans le secteur de la menuiserie	commission paritaire, syndicats	oui
AEG A	1968 va 1.20.6	1948	1949	0,12	Fonds Office cantonal de placement: demandes de main-d'œuvre étrangère saisonnière et frontalière dans le secteur de la maçonnerie	commission paritaire, chômage	non
AEG A	1968 va 1.20.7	1950	1951	0,12	Fonds Office cantonal de placement: demandes de main-d'œuvre étrangère saisonnière et frontalière dans le secteur de la	commission paritaire, chômage	non

Motion: rendre hommage aux saisonniers

AEG A	1968 va 1.20.8	1952	1953	0,12	maçonnerie Fonds Office cantonal de placement: demandes de main-d'œuvre étrangère saisonniers et frontaliers dans le secteur de la maçonnerie	Société suisse des entrepreneurs, chômage	non
AEG A	1968 va 1.20.9	1948	1960	0,12	Fonds Office cantonal de placement: demandes de main-d'œuvre étrangère saisonniers et frontaliers dans le secteur du bâtiment	frontière, douane	oui
AEG A	1968 va 1.20.11	1946	1957	0,11	Fonds Office cantonal de placement: demandes d'emploi envoyées d'Italie avec quelques photos passeports		oui
AEG T	1986 va 9.10.1	1946	1963	0,07	Fonds Département de l'économie publique: dossiers individuels de personnes demandant à travailler à Genève	Service des permis de séjour Département du commerce et de l'industrie	oui
AEG T	1986 va 9.49.6	1960	1961	0,02	Fonds Département de l'économie publique: correspondance avec des entreprises et des syndicats; contributions patronales; offres de logements; pavillons de l'Etat; immeubles et appartements vides.	Armée du Salut, Caritas, Centre social protestant (CSP), logement, Meyrin	oui
AEG T	1986 va 9.49.7	1960	1961	0,02	Fonds Département de l'économie publique: correspondance avec l'entreprise du bâtiment Ed. Canova et Vaglio Frères, la Section de Genève de la Société suisse des entrepreneurs, etc.; listes des émoulements pour le logement	logement	oui
AEG T	1986 va 9.49.8	1960	1961	0,02	Fonds Département de l'économie publique: remboursements demandés à des entreprises pour des logements loués à des saisonniers	logement	oui
AEG T	1986 va 9.85.3.13	1945	1955	0,02	Fonds Département de l'économie publique: saisonniers; interpellation Dafflon, frontaliers	allocations familiales	oui
AEG T	1986 va 9.85.3.59	1961	1962	0,02	Fonds Département de l'économie publique: correspondance concernant les allocations familiales	Fédération des syndicats patronaux	oui

Motion: rendre hommage aux saisonniers

AEG T	1986 va 22/7.14	1919	1939	Bureau des permis de séjour: répertoire alphabétique par nom des cartes provisoires de séjour	oui
AEG T	2000 va 25.1.2.39	1963	1966	Fonds Département de justice et police, affluence des saisonniers à l'Office cantonal de placement : correspondance	oui
AEG T	2000 va 25.1.7.24	1958	1969	Fonds Département de justice et police: effectifs, accueil et stabilisation des saisonniers; correspondance, circulaires, PV	Conseil d'Etat, entreprises, Police fédérale des étrangers, Yougoslavie, Italie, Hospice général, Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB), Contrôle de l'habitant, regroupement familial
AEG T	2000 va 25.1.7.25	1969	1971	Fonds Département de justice et police, nouvelle réglementation: correspondance brochures d'accueil	Conseil d'Etat, Confédération
AEG T	2000 va 25.1.7.26	1956	1969	Fonds Département de justice et police, regroupement familial, expulsions d'enfants étrangers: correspondance, coupures de presses	enfants clandestins, Italie, Espagne, Conseil d'Etat, Conseil administratif, Police fédérale des étrangers, Tribune de Genève, Parti socialiste
AEG T	2000 va 25.1.7.27	1962	1966	Fonds Département de justice et police: inscription des enfants des travailleurs étrangers dans les écoles. Contingents. Conditions de travail et de logement.	Ministère protestant dans l'industrie, Italie, Espagne
AEG T	2000 va 25.1.7.28	1962	1969	Fonds Département de justice et police, inscription des enfants des travailleurs étrangers dans les écoles. Contingents. Conditions de travail et de logement.	Contrôle de l'habitant, Conseil d'Etat, Fédération des syndicats chrétiens, conflit de travail, Hispano-Suiza, Police fédérale des étrangers, Associazione Lavatori Siciliani, Italie, Fédération des syndicats patronaux, Bois Galland
AEG T	2000 va 25.1.7.36	1962	1969	Fonds Département de justice et police, Etrangers, surchauffe – Concernant le régime des travailleurs saisonniers dans l'hôtellerie genevoise: correspondance, PV	Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers, Conseil d'Etat

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Motion: rendre hommage aux saisonniers

1761

AEG	2003 va 029	1986	1997	0,10	Fonds Communauté de travail pour l'accueil et l'intégration des étrangers: rapports, correspondance, tracts, communiqués, formulaires, circulaires	logement, visite sanitaire, douane, Centre de contact Suisses-Immigrés, Espagne, Portugal, Yougoslavie, Turquie, Grèce, Conseil d'Etat, Office fédéral des étrangers, fête	oui
AEG	2003 va 030	1997	2000	0,00	Fonds Fondation pour l'intégration des immigrés (FINIM): comptes rendus de différentes activités (conférences, colloques, campagnes de sensibilisation). Rien de spécifique en faveur des saisonniers et saisonnières	Guy Fontanet, Cyril Ritchie, Ueli Leutenberger, Hüseyin Yađigaroglu	oui
AEG	AP 324.18.C.286.1	1960	1962	0,03	Fonds Chambre de commerce et de l'industrie, Emploi des étrangers en Suisse: contingents, logement; correspondance, PV	Conseil d'Etat, Commission consultative du fonds de logement, dénonciation	oui
AEG	AP 324.18.C.286.2	1960	1963	0,03	Fonds Chambre de commerce et de l'industrie, Emploi des étrangers en Suisse: demandes d'emplois, correspondance (ne concerne pas les saisonniers et les saisonnières)		non
AEG	AP 324.18.C.286.3	1961	1972	0,03	Fonds Chambre de commerce et de l'industrie, Commission consultative des émoluments sur la main-d'œuvre étrangère: participation des entrepreneurs aux frais de logement	Service culturel de l'université, film	oui
AEG T	AP 353.1.7	1971	1971	0,02	Fonds Miguel SANCHEZ-MAZAS: Comité pour l'abolition du statut de saisonnier (CASS)	brochure	oui
AEG T	AP 353.4.1.3	1957	1968	0,02	Fonds Miguel SANCHEZ-MAZAS: coupures de presse et articles signés Miguel SANCHEZ-MAZAS	Comité pour l'abolition du statut de saisonnier (CASS)	oui
AEG T	AP 399.6.154	1961	1971	0,05	Fonds FOBB, Groupe Espagnols: information auprès des ouvriers espagnols en Suisse, rapports, circulaires, tracts, coupures de presse, correspondance	grève, Zschokke, logement, fête, indemnisations de voyage, OFIAMT, radio, accident, Fédération suisse des syndicats chrétiens, Espagne	oui

Motion: rendre hommage aux saisonniers

AEG T	AP 399.6.172	1955	1959	0,07	Fonds FOBB, Saisonniers et frontaliers, attribution de main-d'œuvre étrangère, saisonniers refusés: tableaux, fiches individuelles, statistiques suisses, correspondance, listes de saisonniers et saisonnières, coupures de presse.	MASPOLI, Antonio, Commissions paritaires	oui
AEG T	AP 399.6.361	1967	1971	0,05	Fonds FOBB, Groupe Italiens: bulletins d'information, PV, questionnaires, pétitions, tracts	Italie, abolition du statut de saisonnier, fête, Yougoslavie	oui
AEG T	AP 399.6.525	1988	1991	0,05	Fonds FOBB, Loisirs, fêtes diverses : fête de saisonniers	manifestation	oui
AEG T	AP 399.6.538	1984	1991	0,10	Fonds FOBB, Saisonniers, accueil des saisonniers aux frontières ; visites sanitaires ; Centre de contact Suisses-Immigrés: correspondance, plannings, bons pour des boissons, tracts, PV, photocopiés	Portugal, Italie, Espagne, Yougoslavie, Syndicat des travailleurs de l'hôtellerie-restauration, Fédération du commerce, des transports et de l'alimentation (FCTA), abolition de la visite sanitaire	oui
AEG T	Etrangers Di 35	1991	1993	0,07	Fonds Bureau des permis de séjour étrangers: registre des permis de séjour étrangers avec les mentions « Défense de changer d'emploi », « Saisonnier », « Révocable immédiatement. »		oui
AEG A	Intérieur Lg 55	1930	1940	0,01	Fonds Service de l'agriculture: correspondance concernant des demandes d'engagement d'immigrés italiens dans le domaine de l'agriculture	Société des viticulteurs genevois, Chambre genevoise d'agriculture	oui
AEG A	MPI 4.26	1973	1979	0,06	Fonds Ministère protestant de l'industrie, Comité pour l'abolition du statut de saisonnier (CASS): correspondance, PV, tracts, brochures	Asloca, Ligue marxiste révolutionnaire (LMR), Centre social protestant (CSP), Confédération romande du travail (CRT), syndicat, église	oui
AEG A	MPI 8.21	1972	1992	0,12	Fonds Ministère protestant de l'industrie: brochures, tracts	église, logement, regroupement familial, Centre de contact	oui

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Motion: rendre hommage aux saisonniers

1763

AEG T	Travaux BB 17/170	1962	1973	0,01	Fonds département des travaux publics: pavillons pour saisonniers, Cointrin, plans	Fonds UNIA/FTMH, syndicat logement	oui
AEG T	FTMH	1975	1975	0,05	Fonds UNIA/FTMH, Autorisation Saisonniers Frontaliers: fiches de décision individuelle, correspondance	Commission paritaire	oui
AEG T	FTMH	1999	2000	0,10	Fonds UNIA/FTMH, CCI 99-2000 – Saisonniers statut interv. Juridiques presse: correspondance, coupures de presse, circulaires, élément statistiques, réglementations, avis de droit, décisions juridiques, prises de position	Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB), Yougoslavie, Kosovo, regroupement familial, logement, Fondation pour la construction de logements destinés aux travailleurs saisonniers, les Tattes	non
AEG T	FTMH	1990	1992	0,05	Fonds UNIA/FTMH, Groupe d'intérêt des saisonniers: résolution; nouvelles réglementations; coupures de presse; pétition; appel à manifestation	Conférences régionales romandes des groupes d'intérêts des saisonniers; Comités nationaux de saisonniers, manifestation, Yougoslavie, Portugal	oui
AEG T	FTMH	1983	1983	0,07	Fonds UNIA/FTMH, Les Tattes: Bât. no 1 à 12. Plan appt. Type. Etat des contenances. Cadastre: dossier de plans complet	logement	oui
AES	Vo M 77c	1922	2004	2,00	Ausländische Arbeitskräfte. Schweiz. Dokumentensammlung. Broschüren	coupures de presses: brochures, surpopulation étrangère, Schwarzenbach revues économiques, l'OFIAMT, DFJP, communiqués de presse	oui
AES	Vo M 77e Ge	1939	2004	0,03	Ausländische Arbeitskräfte. Genf. Dokumentensammlung	Coupures de presse, brochure, données statistiques	oui
AF	E4300C-01#1960/27#226*	1965	1965	0,12	Fonds du Département fédéral des affaires étrangères, Circulaires de la Police fédérale des		oui

Motion: rendre hommage aux saisonniers

AF	E4300C-01#1960/27#374*	1967	1970	0,10	étrangers et du Département fédéral de justice et police Fonds du Département fédéral des affaires étrangères, Police fédérale des étrangers: "Zugsperrre für Saisonarbeitskräfte", circulaires	Département de justice et police, OFIAMT	oui
AF	E4300C-01#1960/27#381*	1970	1970	0,12	Fonds du Département fédéral des affaires étrangères, Circulaires de la Police fédérale des étrangers et du Département fédéral de justice et police		oui
AF	E4300C-01#1960/27#389*	1970	1970	0,12	Fonds du Département fédéral des affaires étrangères, Circulaires de la Police fédérale des étrangers et du Département fédéral de justice et police		oui
AF	E4300C-01#1960/27#443*	1973	1973	0,12	Fonds du Département fédéral des affaires étrangères, Circulaires de la Police fédérale des étrangers et du Département fédéral de justice et police		non
AF	E7170B#1977/67#1377*	1970	1970	0,60	Fonds du Département fédéral de l'économie publique, OFIAMT: correspondance, circulaires, communiqués de presse.		non
AF	E7170B#1986/171#849*	1971	1972	0,05	Fonds du Département fédéral de l'économie publique, OFIAMT: "Saisonarbeitskräfte", correspondance, circulaires	Conseil fédéral, Union suisse des arts et métiers (USAM)	oui
AF	E7175B#1978/57#25*	1957	1969	0,10	Fonds du Département fédéral de l'économie publique, OFIAMT: "Zentrales Ausländerregister"; correspondance	Conseil d'Etat des cantons de Bâle, Fribourg, Valais, Vaud, Police fédérale des étrangers, Polices cantonales des étrangers	oui
AF	E7175B#1978/57#30*	1931	1946	0,80	Fonds du Département fédéral de l'économie publique, OFIAMT: "Vorschriften und Weisungen der Kantone"; correspondance, PV, circulaires	Conseil fédéral, Union suisse des syndicats autonomes, Offices du travail des cantons, Police fédérale des étrangers, Office du travail féminin, Union suisse de la	oui

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Motion: rendre hommage aux saisonniers

1765

AF	E7175B#1982/10#543*	1971	1973	0,10	Fonds du Département fédéral de l'économie publique, OFAMT, "Bewilligungssperre für Saisonarbeitskräfte"	protection de la jeune fille, Croix Rouge suisse, France	oui
AF	E7800#1000/1961#1617*	1948	1951	0,02	Fonds du Département fédéral de l'économie publique: correspondance	surpopulation, bâtiment, construction, Polices cantonales des étrangers, Office cantonal de placement genevois	oui
AdS	Cc 7	1956	1985	0,01	Baraquement pour saisonnier: photos, coupures de presse	Cointrin, Hôtellerie populaire au chemin Galiffe, logement, Lignon, Centre d'accueil, rue Voltaire 9	oui
AdS	Cc 7	1931	1970	0,01	Hôtel de l'Union, Genève	logement, rue Bautre 11-13, rue J.-R. Chouet 7	oui
AVG		1931	2002		Comptes rendus de l'Administration municipale et Mémorial des séances du Conseil municipal de la Ville de Genève	crèches, logement, Association des travailleurs espagnols émigrés en Suisse (ATEES), regroupement familial, incendies, chômage, retraite, conventions nationales, salaires, syndicats, Grand Théâtre, entreprises de construction, Théâtre de l'Atelier, entreprise Induni, Bois des Frères, appartements, Tattes, Association des locataires (Asloca), Centre social protestant (CSP)	non
AVG	100.G.2.1/71	1985	1987	0,01	Fonds du Département des finances: directives d'attribution de logements aux étrangers	Ville de Genève, Centre de contact Suisses-Immigrés (CCSI), Association des travailleurs espagnols émigrés en Suisse (ATEES), Association démocratique des travailleurs portugais (ADTP),	oui

Motion: rendre hommage aux saisonniers

AVG	156.C.5/1	1981	1981	0,01	Fonds de la Gérance immobilière municipale, renouvellement des locations aux saisonniers: correspondance	Colonie libre italienne (CUI), Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB), Syndicat des travailleurs de la construction, Service immobilier, logement	oui
AVG	500.C.1/343	1984	1984	0,01	Fonds de la Direction des affaires sociales, Communauté de travail pour l'accueil et l'intégration des étrangers: rapports d'activité, correspondance avec propriétaires et entrepreneurs	Ville de Genève, Ateliers de Sécheron, Rey et Cie SA, Emile Mariot, logement	oui
AVG	500.C.1/344	1984	1986	0,02	Fonds de la Direction des affaires sociales, Communauté de travail pour l'accueil et l'intégration des étrangers: rapports d'activité, PV	Guy-Olivier Segond, Département de justice et police, Conseil d'Etat, Conseil administratif, école	oui
AVG	500.C.1/345	1984	1986	0,02	Fonds de la Direction des affaires sociales, Communauté de travail pour l'accueil et l'intégration des étrangers: liste des membres de la Communauté de travail, correspondance, rapports d'activité	Guy-Olivier Segond, Conseil administratif, Département de l'économie publique	oui
AVG	SP.5.2.8.1	1964	1964	0,02	Fonds des ateliers de Sécheron: avis sur la sous-représentation des étrangers dans les commissions ouvrières, 27.5.1964	Guy-Olivier Segond, Conseil administratif, logement, Bernard Ziegler, Département de justice et police, Conseil d'Etat	oui
AVG	SP.5.6.2.1	1969	1979	0,02	Fonds des ateliers de Sécheron: attributions d'appartements avec mention des anciens et des nouveaux occupants-e-s	commission du personnel	oui
AZ	IB Vorort-Archiv/54.8.6	1977	1980	0,02	Berichte und Korrespondenz zum Ausländerproblem	logement	non
AZ	PA Syst Sammlung/397	1961	2009	1,40	Ausländer, allgemein: coupures de presse	Commission fédérale consultative pour le problème des étrangers (EKA), femmes, chômage	oui
							non

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Motion: rendre hommage aux saisonniers

1767

AZ	PA Syst Sammlung/398	1985	2001	0,02	Saisonniers: coupures de presse	non
BGE		1974	2001		40 affiches politiques ou culturelles	oui
					Schwarzenbach, droits politiques des étrangers, Action nationale, Centre de contact Suisses-Immigrés, Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), Ligue marxiste révolutionnaire, Maison de quartier de la Jonction, Mouvement patriotique genevois, Parti libéral, Parti radical, Parti socialiste, Syndicat interprofessionnel de travailleurs et travailleurs (SIT), Verts, Vigilance, Alliance de gauche, Parti du Travail, Indépendants, solidarité, SSP/VPOD Syndicat des services publics, xénophobie, surpopulation étrangère	
Caritas	C00036AU000047			0,05	Photos diverses, enveloppe « Travailleurs étrangers »	oui
Caritas	C00036AU000076	1989	1992	0,05	Archives secteur étrangers N-Z: dossiers individuels pour l'octroi d'aides financières	oui
Carouge	2929	1960	1965	0,06	Cité du Val d'Arve, liste des locataires, correspondance avec entrepreneurs, communiqués de presse	oui
Carouge	2930 (a)/2930 (b)/2931	1956	1965	0,06	Cité du Val d'Arve, correspondance avec entrepreneurs, coupures de presse, plans, communiqués de presse,	oui
Carouge	3276 U3	1965	1973	0,05	Cité du Val d'Arve, correspondance, PV et plans	oui
					logement, Département du commerce	

Motion: rendre hommage aux saisonniers

Carouge	3100 DV 7			0,01	Photos de la nouvelle piscine avec en arrière-plan les baraquements du Val d'Arve	logement	oui
Carouge	9112	1974	1976	0,02	Parcelle Fontenette - Val d'Arve « Cité d'urgence »: correspondance	logement	oui
Carouge	PH 49	1961	1962	0,01	Cité d'urgence: photos du chantier de construction au Val d'Arve	logement	oui
Carouge	9368/B/9	1944	1985	0,01	Fonds Tagini, quincaillerie: comptabilité des salaires avec mention des ouvriers étrangers « soumis à contrôle »		oui
CCSI		1974	1995	0,05	"Politique immigration - saisonniers": coupures de presse	renouvellement des permis, Yougoslavie	oui
CCSI		1980	2000	0,10	« Publications »	écoles clandestines, enfants clandestins	non
CCSI		1974	1999	0,10	« Statuts, histoire, manifestations, Anniversaire »: rapports, brochures, travaux de diplôme, statuts, questionnaires, rapports, liste de membres 1974, coupures de presse	saisonniers clandestins, La « Petite école », enfants Abriel	oui
CCSI		1980	1999	0,10	« Politique d'immigration - droits des étrangers, logement (...) - DP correspondance »: rapports, tracts, coupures de presse	logement, école pour enfants clandestins, regroupement familial, initiative « Etre solidaire »	oui
CCSI		1979	1980	0,01	Association genevoise pour la reconnaissance et l'encadrement des enfants sans statut légal (AGRES): rapports, dépliant	La « Petite école », enfants clandestins, école clandestine	oui
CCSI		1979	1989	0,05	« Communauté de W (Communauté de travail)»: règlement, prises de position, conférence de presse; rapports d'activité, bulletins d'information Accueil-intégration	visite sanitaire, Jacqueline Berenstein-Wavre, Berthier Perregaux	non
CCSI				0,10	« Immigration - xénophobie »: coupures de presse		non
CCSI		1973		0,10	« Immigration - sans papiers. Dossier de presse 1973... »: coupures de presse		non

Motion: rendre hommage aux saisonniers

CCSI	1960	1971	0,02	« à classer – Travailleurs étrangers. Corresp. DP 1960-1971 »: coupures de presse, tracts, « CCSI Rapports de stage»: rapports d'activité, photographie	Schwarzenbach	oui
CCSI	1980	1990	0,10		Association genevoise pour la reconnaissance et l'encadrement des enfants sans statut légal (AGRES), Pépinière, Château Bruyant	oui
CCSI			0,10	Bulletins d'information du CCSI		non
CCSI			0,30	« DP Votation 1974 »		non
CCSI	1974	1985	0,60	« Etre solidaire 1974-1985 »	Tracts, coupures de presse, affichettes, insignes, photographies d'affiches, affiches de l'Action nationale	oui
CCSI	1969	1979	0,30	« Revue de presse 1969-1979 »	la Petite Ecole, école clandestine, enfants clandestins	non
CCSI	1985	1990	0,03	« Documents et réflexions concernant l'AGREES »: prospectus		oui
CCSI	1978	1990	0,10	« OLE 1978-1990 », recueil d'Ordonnances limitant le nombre des étrangers: circulaires, communiqués de presse	Département fédéral de Justice et police	non
CCSI	1986	2001	0,15	« CCSI PV Comité 1986-2001 »: PV, rapports d'activité	enfants clandestins, travailleurs clandestins	oui
CCSI	1988	1996	0,15	« CCSI Infos 1988-1996 Divers »: bulletin mensuel		oui
CCSI	1993	1998	0,05	« Kosovo U.P.A. »: PV du comité, programmes, statuts, plan	Université populaire albanaise, ex-Yougoslavie	oui
CCSI	1984	1984	0,03	« Ecole et immigration »: photocopiés, tracts		oui
CCSI	1960	1990	0,05	« Soutien au CREM; CASS comité pour l'abolition du statut de saisonnier »: tracts, photocopiés	Association genevoise pour la reconnaissance et l'encadrement des enfants sans statut légal (AGRES), Schwarzenbach, droit de vote et d'éligibilité, regroupement familial, enfants clandestins, formation, sans-papiers	oui

Motion: rendre hommage aux saisonniers

		1982	1982	1982	9 panneaux d'une exposition sur les saisonniers et saisonnières	logement, photos	oui
CCSI					plusieurs panneaux d'une exposition sur les saisonniers et saisonnières	Interfoto, chantier, hôtellerie	oui
CGAS	333-CLA	1955	1964	0,08	« Procès-verbaux – Marché de l'emploi – 1956-1964 »; PV	Commission de surveillance du marché de l'emploi	oui
CGAS	334-CLA	1961	1964	0,01	« Divers 1961-1968 »; prises de position		oui
CGAS	335-CLA	1961	1977	0,01	« Documents importants à conserver »; correspondance	Groupe genevois hors parti contre l'emprise étrangère	non
CGAS	338-CLA	1962	1966	0,06	« Commission de coordination pour la construction »; PV, dossiers sur des projets de construction avec plan	logement, lignon	oui
CGAS	346-CLA	1969	1972	0,01	« UAPG Logements + formation professionnelle + divers »; correspondance, communiqué de presse	Union des associations patronales genevoises (UAPG), Conseil fédéral	oui
CGAS	362-CLA	1984	1984	0,06	« CGAS 1984 »; correspondance, dossiers divers, rapports	Communauté de travail pour l'accueil des travailleurs étrangers	non
CGAS	381-CLA	1990	1993	0,08	« EEE Libre circulation des travailleurs »; correspondance, rapports, circulaires, tracts		oui
CGAS	388-CLA	1989	1991	0,08	« Communauté d'accueil et d'intégration »; rapports d'activité, correspondance, circulaires, bulletin d'information	<i>Accueil-intégration</i>	non
CGAS	411-CLA	1993	1994	0,05	« Communauté d'accueil et d'intégration 1993-1994 »; rapports d'activité, correspondance, circulaires, bulletin d'information	<i>Accueil-intégration</i> , école	oui
CGAS	396-CLA	1991	1997	0,08	« MOE + étrangers »; PV, circulaires, correspondance	Commission de surveillance du marché de l'emploi, Communauté de travail pour l'accueil et l'intégration des étrangers, Fondation pour l'intégration des immigrés	oui
CGAS	1970-06-07Comi	1970	1988	0,02	Affiches relatives aux immigré-e-s	Schwarzenbach, Action nationale	

Motion: rendre hommage aux saisonniers

CGAS	USCG	1974	1995	0,02	« Assurances-Recours impôts-naturalisation 1932-1935 »: cas individuels	Italie, Département pour l'emploi, expulsion	oui
CGAS	USCG	1946	1949	0,01	« Divers 1946-1949 »: correspondance	agricultures, chômage	non
CGAS	USCG	1950	1954	0,02	« Divers 1950-1954 »: correspondance, coupures de presse.		non
CGAS	USCG	1955	1957	0,01	« Divers 1955-1957 »: pétition, tract	logement, manifestation	oui
CGAS	USCG	1951	0,10	« Rapports annuels USCG 1951 »			non
CGAS	USCG	1970	1975	0,10	« Marche de l'emploi 1970-1975 »: photocopies, convocations, ordres du jour, statistiques, rapport d'activité, circulaires, statistiques mensuelles	Commission de surveillance du marché de l'emploi, USS, OFIAMT, Comité pour l'abolition du statut de saisonnier (CASS)	oui
CGAS	USCG	1976	1980	0,10	« Marche de l'emploi 1976-1980 »: photocopies, convocations, ordres du jour, statistiques, rapport d'activité, circulaires, statistiques mensuelles	Commission de surveillance du marché de l'emploi	oui
CGAS	USCG	1986	1989	0,08	« Marche de l'emploi 1986-1989 »: pétition, correspondance, circulaires, communiqué	Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT), Centre de contact Suisses-Immigrés (CCSI), abolition du statut de saisonnier, Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), Union syndicale suisse (USS), Commission de surveillance du marché de l'emploi	oui
CGAS	USCG	1983	1984		« Divers »		non
CGAS	USCG	1969	1975		« UOG 1969-1975 »		non
CGAS	USCG	1979	1981		« UOG 1979-1981 »		non
CGAS	USCG	1981	1981		« Crise UOG 1981 »		non
CGAS	USCG	1981	1989		« UOG 1981-1989 »		Non
CIG	Christian Murat	1963	1980	0,05	saisonniers italiens et espagnols: photos	gare Cornavin, Air, Blanc, Meyrin, Italie, Espagne, femme, logement	oui
CIG	Interpresse	1961	1965	0,01	départ saisonniers italiens et espagnols pour	gare Cornavin, Espagne, femme	oui

Motion: rendre hommage aux saisonniers

CIG	Mick Desarzens	1965	1970	0,05	Noël; photos de presse saisonniers espagnols: photos de presse	Espagne, contrat, grève, visite sanitaire, Bois-Galant, logement, Banque genevoise de commerce et de crédit	oui
CSP	Centre social protestant	1980	2010	0,05	Dossiers thématiques: polycopiés, communiqués de presse, circulaires, correspondance	Yugoslavie, Mouvement pour une Suisse ouverte, démocratique et solidaire (MODS), Centre Contact Suisse-Immigrés (CCSI), Parti socialiste suisse (PSS), Carrefour/SOS racisme, Solidarité sans frontière	oui
CT	APP	1986	1992	0,20	Fonds de l'Association des parents portugais: PV, circulaires, correspondance, documentation et coupures de presse	enfants, école	oui
CT	Fonds Colonie libre italienne (CL)	1964	1966	0,02	Verbale 1964-1965-1966: PV du comité	Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB)	oui
CT	Fonds Colonie libre italienne (CL)	1966	1967	0,05	Archivio 1966-1967: correspondance	Fédération des colonies libres italienne à Zurich, syndicats Emigrazione italiana, consulat d'Italie	non
CT	Fonds Colonie libre italienne (CL)	1965	1965	0,02	Mattmark 30.08.1965: la catastrophe sur un chantier alpin ayant occasionné la mort d'ouvriers italiens	accident, presse, consulat d'Italie	non
CT	Fonds Colonie libre italienne (CL)	1972	1972	0,03	Saisonniers: rapports polycopiés	Droits de l'homme et statut du saisonnier, Comité unitaire de Bâle	oui
CT	Fonds Colonie libre italienne (CL)	1973	1973	0,05	Archivio anno 1973: PV du comité	Comité pour l'abolition du statut de saisonnier (CASS), Partis socialiste des ouvriers espagnols, UGT PSOE	oui
CT	Fonds Colonie libre italienne	1977	1980	0,05	Documentation: rapports polycopiés	Bollettino, loi sur les étrangers	oui

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Motion: rendre hommage aux saisonniers

1773

	(LI)									
CT	Fonds Steinauer	1945	1999	0.30	Fiches biographiques de militants syndicaux issus de l'immigration, A-Z					oui
CT	Fonds Steinauer	1961	1999	0.05	Propagande – infos: brochures, dépliants, publications				syndicats, FCTC	oui
CT	Fonds Steinauer	1945	1999	0.02	FCOM-Genève-Lausanne: notes sur les relations entre syndicat et immigré-e-s				Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT)	oui
CT	Fonds Steinauer	1945	1999	0.01	FCTC-Genève: notes sur les relations entre syndicat et immigré-e-s, PV, circulaires, coupures de presse					oui
CT	Fonds Steinauer	1963	1998	0.01	FCTC-FCOM suisse romand - immigrés: notes sur les relations entre syndicat et immigré-e-s				Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT), comité espagnol, Espagne	oui
CT	Fonds Steinauer	1945	1999	0.03	FTMH-Genève: notes sur les relations entre syndicat et immigré-e-s, PV, circulaires, coupures de presse					oui
CT	Fonds Steinauer	1945	1999	0.05	SIB-Genève: notes sur les relations entre syndicat et immigré-e-s, PV, circulaires, coupures de presse				Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB), Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT), Portugal	oui
CT	Fonds Steinauer	1945	1999	0.02	SIT-Genève: notes sur les relations entre syndicat et immigré-e-s, PV, circulaires, coupures de presse				Kosovo, Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT)	oui
CT	PHO-E	1949	1972		Photographies relatives aux saisonniers: logement pour saisonniers, soirées d'adieu annuelles organisées par la FOBB, participation à la manifestation du 1er mai				Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB)	oui
CT	ICO	1954	1970		3 affiches: chômage, saisonniers et syndicat FOBB, 1954; grève Murer, 1970; initiative Schwarzenbach, 1970.					oui
CT	SON	1930	1990		Témoignages sonores dans lesquels sont évoqués les saisonniers et saisonnières				logement	non

Motion: rendre hommage aux saisonniers

Interfoto		1975	1989	0,10	150 photos de différents aspects de la vie quotidienne des saisonniers et saisonnières, ainsi que d'actions militantes	logement (cantines, chambres, extérieurs, à St-Jean, route de Meyrin, Air, Lignon, Bois des Frères), Centre des Tattes, appartements occupés par des saisonniers (rue de Lausanne), enfants clandestins, école clandestine « La petite école », à Plainpalais, gare Cornavin (douane, saisonniers portant l'écusson du canton de leur destination, cabines téléphoniques), gare des bus (place des Alpes), accueil dans le bâtiment du Tri postal par la FOBB, visite médicale, Office cantonal des saisonniers, chantiers (bâtiment du Tri postal), fête du Centre de contact Suisses-Immigrés (CCSI), fête à la Salle du faubourg, local de réception de la FOBB, manifestations contre le statut de saisonnier, « Être solidaires », café aux Grottes, café aux Pâquis, hôtel Warwick, agriculture	oui
MV	BCV B 174	1974	1974		1 affiche "Votation populaire, du 20 octobre 1974 / Comité pour l'abolition du statut de saisonnier"	Schwarzenbach, xénophobie, initiative	oui
Meyrin		1980	2003	0,01	Photos aériennes de baraquements à Cointrin et près du Cern	Logement, Max Oettli, Gustave Klemm	oui

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Motion: rendre hommage aux saisonniers

1775

RTS	1950	2010		Emissions audio et vidéo relatives aux saisonniers et saisonnières: 77 documents	non	douane, visite sanitaire, logement, conditions de travail, statut, regroupement familial, enfants clandestins, xénophobie, Schwarzenbach, intégration, Italie, Portugal
SIT	1984	1991	0,05	Commission immigration FSCG/SIT: convocations, quelques procès-verbaux, circulaires et prises de position, documentation	oui	
SIT	1993	1995	0,05	Groupe de travail immigration: prise de position, correspondances, plateforme	oui	Yougoslavie, Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), Hospice général
SIT	1982	1986	0,02	Discrimination: coupures de presse, rapports, correspondance, bulletins	oui	assurances sociales, allocations familiales, emploi, logement, regroupement familial, Cartel intersyndical du personnel de l'Etat, Contrôle de l'habitant, Centre de contact Suisses-Immigrés (CCS)
SIT	1983	1994	0,05	Pétition SIT contre l'ordonnance du Conseil fédéral limitant le nombre d'étrangers	oui	USCG, commission tripartite
SIT	1976	1994	0,06	Campagnes pour les droits politiques des étrangers	oui	Initiative Tous citoyens
SIT	1980	1994	0,05	Immigration clandestine 1980-1994: tracts, documents, prises de position	oui	travail au noir, enfants clandestins, Association genevoise pour l'encadrement et la reconnaissance des enfants sans statut légal (AGES), Société suisse des entrepreneurs (SSE)
SIT	1974	1989	0,06	immigration saisonniers: PV, correspondance, dossiers de presse, tracts, coupures de presse	oui	police des étrangers, contrat, Conseil d'Etat, Centre de contact

Motion: rendre hommage aux saisonniers

SIT									Suisse-immigrés (CCSI)	
SIT	Immi 9	1980	1985	0,02	Immigration frontalier				Conseil d'Etat, bulletin CCSI – Infos, bulletin Accueil Intégration	non
SIT	Immi 10	1984	1995	0,06	Communauté de travail d'accueil et d'intégration des immigrés: correspondance, rapports, rapports d'activité					oui
SIT	Immi 11	1980	1991	0,05	Centre de contact Suisse-immigrés: PV, rapports d'activité					oui
SIT	Immi 12	1992	1995	0,05	Centre de contact Suisse-immigrés: PV, périodiques				CCSI-info, Carrefour	oui
SIT	Immi 13	1993	1994	0,04	Racisme et xénophobie: communiqués de presse, PV, coupures de presse				La lettre de SOS Racisme. Carrefour, journal des Centres de contact Suisse-immigrés	oui
SIT	Immi 14	1982	1986	0,06	Logement saisonniers: règlements et extraits de lois, PV, pétitions, dossiers de presse, rapports, correspondance, coupures de presse, photos, plans				Conseil d'Etat	oui
SIT	Immi 15	1976	1981	0,06	Etre solidaires: dossiers de presse, argumentaires, PV				Centre de contact Suisse-immigrés (CCSI), Comité pour l'abolition du statut de saisonnier (CASS), Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT)	non
SIT	Immi 16	1983	1989	0,05	Activités de soutien aux immigrés après l'échec de l'initiative « Etre solidaire »: tracts, périodiques				Mouvement pour une Suisse ouverte, démocratique et solidaire (Mods I), Le Journal des Suisse(ses) et des immigré(e)s. Piazza, Terre genevoise	oui
SIT	Immi 17	1987	1993	0,02	Réfugiés candidats à l'asile				convention collective	non
SIT	Couture 1924-1953	1924	1953	0,10	PV de la section couture					oui
Sozarch	Ar 40.70.3	1965	1979	0,04	Fonds Federazione Colonia Libere Italiana in Svizzera: congrès des femmes immigrées				presse, Paulus-Akademie, Olten, Aarau	oui
Sozarch	Ar 40.70.12	1970	1984	0,04	Fonds Federazione Colonia Libere Italiana in				Comité pour l'abolition du statut	oui

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Motion: rendre hommage aux saisonniers

1777

Sozarch	Ar 40.70.14	1964	0,04	Fonds Federazione Colonia Libere Italiana in Svizzera: discrimination des saisonniers	de saisonnier (CASS), Lausanne, Etre solidaires, Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB), Mission catholique de Lausanne, Association des travailleurs espagnols en Suisse (ATEES), OFIAMT	oui
Sozarch	Ar 40.90.1	1945	0,02	Fonds Federazione Colonia Libere Italiana in Svizzera: correspondance	Unione Donne Italiane (UDI)	non
Sozarch	Ar 62.10.2	1973	0,01	Fonds Etre solidaires; Protokolle und Akten: PV, correspondance	groupe de travail sur le statut de saisonnier	
Sozarch	Ar 72.25.2	1958	0,06	Fonds de l'Union suisse des syndicats autonomes (USSA): admissions et contrats, correspondance	Yougoslavie	oui
Sozarch	Ar 72.30.3	1971	0,06	Fonds de l'Union suisse des syndicats autonomes (USSA), questions féminines: correspondance, prises de position, PV	Union Suisse des Syndicats Autonomes, femmes, Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB), Commission fédérale consultative pour le problème des étrangers, Société suisse des cafetiers, Vorort, Schwarzenbach	oui
Sozarch	GBI 05C-0017	1989	0,02	Fonds du Syndicat industrie et bâtiment, formation des enfants de saisonniers, enfants clandestins: rapports, PV, photos	Interfoto, Fédération des colonies libres Italiennes, Genève, Commission fédérale consultative pour le problème des étrangers, regroupement familial, Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB), Union syndicale suisse (USS), Conseil fédéral	oui
Sozarch	GBI 05C-0018	1988	0,01	Fonds du Syndicat industrie et bâtiment:	Fédération des ouvriers du bois et	oui

Motion: rendre hommage aux saisonniers

Sozarch	GBI 06A-0006	1988	1991	0,09	correspondance Fonds du Syndicat industrie et bâtiment, campagne sur le statut de saisonnier: coupures de presse, informations statistiques, communiqués de presse, rapports	du bâtiment (FOBB), OFIAMT Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB)	oui
UOG	39	1987	2005	0,01	« Ancien cours : 1987-2005»: rapports	Vernier, formation	oui
UOG	106	1971	1993	0,10	« Section III : 1971-1993 B»: PV, documents de travail, coupures de presse	fêtes, conflits	oui
UOG	108	1969	1980	0,10	« Séminaire sur l'adaptation des migrants 1969-1980»: documentation, rapports, coupures de presse	formation	oui
UOG	109	1974	1984	0,10	« E.O.S. / Racisme et xénophobie / Antifascisme»: textes et enregistrements		non
UOG	117	1974	1980	0,10	« Groupe Alpha 1969-1992 »: coupures de presse, documents pédagogiques, tracts, procès-verbaux	formation	oui
UOG	159	1971	1993	0,15	« Section III : 1971-1993 A»: circulaires, annonces de cours, tract	Italie, fête, Portugal, Espagne, théâtre, Yougoslavie, Turquie, Centre de contact suisses- immigrés (CCSI), Comité pour l'abolition du statut de saisonnier (CASS)	oui
UOG	279	1902	1977	0,03	« UOG N°XXVII : Dossiers concernant la formation syndicale et ouvrière»: statistiques, listes de participant-e-s	Italie, Espagne	oui
UOG	5PR01.FSOI	1970	2000		Photographies: activités de l'UOG, dont fêtes avec travailleurs étrangers	musique, football	oui
UPA		1990	2010		Archives documentaires: coupures de presses, affiches, tracts, bulletins, PV		
Vicariat		1970	1970	0,01	Occupation de l'église du Sacré-Cœur	Schwarzenbach	oui

Mots clés utilisés dans « Tableau synthétique des dossiers d'archives »

Institutions

Action nationale
Association démocratique des travailleurs portugais (ADTP)
Association genevoise pour l'encadrement et la reconnaissance des enfants sans statut légal
Associazione Lavoratori Siciliani
Armée du Salut
Association suisse des locataires (Asloca)
Association des travailleurs espagnols émigrés en Suisse (ATEES)
Banque genevoise de commerce et de crédit
Caritas
Cartel intersyndical du personnel de l'Etat
Chambre de commerce et de l'industrie
Chambre genevoise d'agriculture
Centre de contact suisses immigrés (CCSI)
Centre social protestant (CSP)
Colonie libre italienne (CLI)
Comités nationaux de saisonniers
Comité unitaire de Bâle
Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS)
Commission épiscopale pour l'immigration
Commission paritaire
Commission du personnel
Commission de surveillance du marché de l'emploi
Commission ouvrière
Commission tripartite

Communauté de travail pour l'accueil des travailleurs étrangers
Confédération générale italienne du travail (CGIL-INCA)
Conférences régionales romandes des groupes d'intérêts des saisonniers
Conférence romande du travail (CRT)
Conseil fédéral
Contrôle de l'habitant
Croix Rouge suisse
Département du commerce et de l'industrie
Département de l'hygiène, assistance publique et assurance sociale
église
entreprises
Fédération des syndicats patronaux
FOBB
Grand Théâtre
Groupe d'action syndicale
Groupe d'action travailleurs immigrés
Hospice général
Hispano Suiza
Intéfoto
Interpresse
Ligue marxiste révolutionnaire (LMR)
Mouvement pour une Suisse ouverte, démocratique et solidaire (Mods.1)
Mouvement socialiste autonome (MSA)
Murier
Office cantonal de placement
Office du travail féminin
Office du travail
Organisation de lutte pour le communisme (OLC)
Parti communiste italien (PCI)

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)

Motion: rendre hommage aux saisonniers

la Pilule	conflit de travail
Police fédérale des étrangers	contrat
Radio	convention collective
Scuola operaia di Ginevra	crèche
Service de l'agriculture	douane
Service des chantiers	droit de vote et d'éligibilité
Service du chômage	école
Service de l'hygiène	écoles clandestines
Service des permis de séjour	enfants clandestins
Société suisse des cafetiers	exposition
Société suisse des entrepreneurs (SSE)	expulsion
Société des viticulteurs genevois	femmes
syndicats	fête
Tribunal populaire de l'émigration	film
Union des associations patronales genevoises (UAPG)	football
Union suisse de la protection de la jeune fille	formation
USCG	frontière
Union Suisse des Syndicats Autonomes (USSA)	frontalier
Union syndicale suisse (USS)	grève
Vauchet et Rey	incendie
Zschokke	indemnités de voyage
Thèmes	intégration
1 ^{er} mai	manifestation
abolition du statut de saisonnier	musique
abolition de la visite sanitaire	règlement de baraque
accident	regroupement familial
agriculture	retraite
allocations familiales	salaires
chômage	sans-papiers
commission de baraque	surpopulation
conditions de travail	théâtre
	travail au noir
	visite sanitaire

- Logement**
bâtiment, construction, habitation, baraquement, baraques, pavillons
regroupés sous : logement
- Nationalités**
Espagne, Grèce, Italie, Kosovo Portugal, Yougoslavie, Turquie
- Lieux**
Aarau, Aïr, Bois-Galant, Cointrin, Cornavin, France, Lausanne, Lignon,
Matmark, Meyrin, Olten, Pré-Bois, Eglise du Sacré-Cœur, Vernier, Zurich
- Personnes**
Mick Desarzens, Christian Murat, Guy-Olivier Segond, James
Schwarzenbach, Bernard Ziegler
- Objets**
affiches, bulletins, bollettino, brochures, dépliants, périodiques, photos,
polycopiés, prospectus, revues, tracts
- En allemand**
Ausländischer ; Arbeitnehmer, Einwanderung; Immigranten;
Arbeitsmigration ; Saisonarbeitskräfte ; Saisonarbeiter

1782

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

4. Annexes

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1783

Mémorial du Grand Conseil 1950-1992

Dépouillement par index dans l'édition imprimée

- 11.12.1953, p. 1883, contingents de saisonniers italiens
- 12.3.1955, p. 280, indemnités pour les jours fériés en faveur des saisonniers
- 12.3.1955, p. 280, brimades de la FOBB contre les travailleurs français
- 7.5.1955, p. 775, indemnités pour les jours fériés en faveur des saisonniers
- 7.5.1955, p. 779, brimades de la FOBB contre les travailleurs français
- 21.5.1955, p. 799, brimades de la FOBB contre les travailleurs français
- 21.5.1955, p. 850, brimades de la FOBB contre les travailleurs français
- 21.5.1955, p. 853, brimades de la FOBB contre les travailleurs français
- 21.5.1955, p. 854, indemnités pour les jours fériés en faveur des saisonniers
- 10.9.1955, p. 1576, brimades de la FOBB contre les travailleurs français
- 10.9.1955, p. 1580, brimades de la FOBB contre les travailleurs français
- 26.3.1956, p. 571, circulaire de la FOBB aux saisonniers italiens
- 14.4.1956, p. 741, circulaire de la FOBB aux saisonniers italiens
- 5.5.1956, p. 811, circulaire de la FOBB aux saisonniers italiens
- 5.5.1956, p. 814, circulaire de la FOBB aux saisonniers italiens
- 7.3.1959, p. 598, manque de saisonniers
- 18.12.1959, p. 2090, conditions déplorable des saisonniers italiens
- 9.1.1960, p. 9, séjour des saisonniers pendant l'hiver
- 29.1.1960, p. 137, séjour des saisonniers pendant l'hiver
- 19.2.1960, p. 149, Union des sociétés patriotiques et « surpopulation étrangère »
- 14.1.1961, p. 222, pétition sur les conditions de logement des saisonniers
- 17.3.1961, p. 948, possibilité de logement des saisonniers
- 25.3.1961, p. 1426, possibilité de logement des saisonniers
- 25.3.1961, p. 1429, construction de pavillons pour des travailleurs étrangers
- 6.4.1962, p. 1049, construction de pavillons pour saisonniers route de Vernier 106

- 4.5.1962, p. 1239, répartition des pavillons pour saisonniers
- 4.5.1962, p. 1244, répartition des pavillons pour saisonniers
- 25.5.1962, p. 1384, pétition contre la construction de baraquement pour saisonniers route de Vernier 106
- 2.12.1966, p. 3280, restriction de la main-d'œuvre étrangère
- 14.1.1967, p. 38, saisonniers imposés à la source
- 27.2.1970, p. 444, opposition à pavillons de saisonniers
- 27.2.1970, p. 448, logement des saisonniers
- 27.2.1970, p. 634, logement des saisonniers
- 24.4.1970, p. 656, logement des saisonniers
- 24.4.1970, p. 802, logement des saisonniers
- 11.9.1970, p. 1423, attributions de saisonniers
- 11.9.1970, p. 1574, attributions de saisonniers
- 11.9.1970, p. 1578, attributions de saisonniers
- 16.10.1970, p. 2174, logement des saisonniers
- 16.10.1970, p. 2205, logement des saisonniers
- 19.2.1971, p. 343, opposition à pavillons pour saisonniers
- 20.2.1971, p. 680, accueil des saisonniers à la gare
- 2.4.1971, p. 1009, opposition à pavillons pour saisonniers
- 4.6.1971, p. 1685, blocage de l'admission des saisonniers
- 25.2.1972, p. 538, logement des saisonniers
- 21.4.1972, p. 1098, visite médicale
- 15.12.1972, p. 3330, visite médicale
- 23.2.1973, p. 385, visite médicale
- 15.2.1974, p. 379, suppression du statut de saisonnier
- 17.5.1974, p. 1671, contingents de saisonniers

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1785

- 13.9.1974, p. 2269, contingents de saisonniers
- 14.3.1975, p. 862, suppression du statut de saisonnier
- 14.3.1975, p. 889, suppression du statut de saisonnier
- 20.6.1975, p. 1900, suppression du statut de saisonnier
- 30.1.1976, p. 528, suppression du statut de saisonnier
- 9.12.1976, p. 3749, statut de saisonnier et regroupement familial
- 11.2.1977, p. 456, statut de saisonnier et regroupement familial
- 3.6.1977, p. 2499, statut de saisonnier et regroupement familial
- 24.6.1977, p. 3439, office cantonal de placement
- 15.9.1977, p. 3865, statut de saisonnier et regroupement familial
- 6.12.1979, p. 3513, logement et salaire des saisonniers agricoles
- 14.2.1980, p. 537, logement et salaire des saisonniers agricoles
- 18.9.1980, p. 2944, statistiques sur les saisonniers
- 16.10.1980, p. 3524, impôt sur les saisonniers
- 17.10.1980, p. 3921, impôt sur les saisonniers
- 24.6.1982, p. 2261, visite sanitaire des saisonniers
- 22.4.1983, p. 1398, baraquements pour saisonniers
- 26.5.1983, p. 1789, refus de transformation des permis A en permis B
- 16.3.1984, p. 1191, quel accueil pour les saisonniers à Genève ?
- 28.11.1986, p. 4853, maîtrise progressive de l'immigration saisonnière
- 17.9.1987, p. 3725, maîtrise progressive de l'immigration saisonnière
- 18.9.1987, p. 4583, maîtrise progressive de l'immigration saisonnière
- 24.6.1988, p. 4050, pétition du Syndicat des travailleurs de la construction concernant les logements collectifs pour saisonniers

Recherche dans la diffusion Internet des mémoriaux par mot clé « saisonniers »

(<http://ge.ch/grandconseil/index/>)

PL 7029 | 16 septembre 1993

crédit destiné à financer l'aménagement des pavillons de **saisonniers** du Lignon en centre sportif et d'hébergement cantonal

M 785-A | 25 mars 1994

le nombre des **saisonniers** a diminué d'environ 3300 personnes de fin 1991 à fin 1993

PL 7090-A | 23 septembre 1994

les personnes au bénéfice d'un permis B, voire les travailleurs **saisonniers**

R 287 | 19 mai 1995

les grands mouvements, que vous avez cités tout à l'heure, au niveau européen, et supprime enfin le statut des **saisonniers**, absolument incompatible avec l'ensemble de la législation européenne

PL 7234-A | 23 juin 1995

Après avoir épuisé le système des emplois **saisonniers** qui nous ont permis longtemps d'exporter notre chômage

M 1008-A | 22 septembre 1995

Les **saisonniers** sont soumis à des conditions et à des restrictions beaucoup plus limitatives : interdiction de regroupement familial

PL 7292-A | 25 janvier 1996

Savez-vous que nous occupions encore quatre mille six cents **saisonniers** il y a quatre ans.

PL 7290-A | 26 janvier 1996

nous serions vraiment heureux que l'on accélère les procédures relatives, par exemple, aux **saisonniers**, qui doivent avoir la priorité sur celles touchant aux mouvements des capitaux.

PL 7454-A | 13 septembre 1996

Des éléments comme la concurrence de la France pour les bouchers, la disparition des **saisonniers** et la diminution du parc automobile pour les ateliers mécaniques

PL 7578 | 27 février 1997

commune de Vernier, actuellement propriété de la Fondation pour la construction de logements destinés aux travailleurs **saisonniers**

PL 7578-A | 30 mai 1997

transfert de propriété entre la Fondation pour la construction de logements destinés aux travailleurs **saisonniers** et l'Etat de Genève.

M 833-A | 19 septembre 1997

travail auprès des enfants de requérants d'asile, de réfugiés, de **saisonniers**

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1787

RD 277-A | 7 novembre 1997

douze logements avaient été conçus pour recevoir des **saisonniers**

P 740-B | 19 décembre 1997

Par ailleurs, lorsque des appartements sont libérés, ils sont reloués à des entreprises, qui y placent des **saisonniers**.

PL 7374-A | 19 décembre 1997

à l'intersection de la route de Meyrin et de celle de Pré-Bois où étaient implantés des baraquements servant au logement des **saisonniers**

Points initiaux | 23 avril 1998

Cette migration ciblée a pour origine l'engagement, d'abord chez nos voisins, puis dans notre pays, de nombreux travailleurs **saisonniers** yougoslaves appelés à œuvrer dans le domaine de la construction dès la fin des années 60.

M 1058-A | 15 mai 1998

sans parler des chômeurs purement et simplement rayés des statistiques et des centaines de permis **saisonniers** non renouvelés.

PL 7029 | 24 septembre 1998

l'aménagement des pavillons de **saisonniers** du Lignon en centre sportif et d'hébergement cantonal

R 381 | 23 octobre 1998

Certains comptent parmi d'anciens **saisonniers** qui n'ont pu régulariser leur situation lors de la suppression de ce statut

IU 565 | 19 novembre 1998

La Suisse plus que tout autre Etat a engagé en période de paix, par dizaines de milliers, des travailleurs kosovars, souvent **saisonniers**, pour venir construire nos écoles, nos routes, nos ponts, nos tunnels

PL 7029 | 3 décembre 1998

Conseil d'Etat ouvrant un crédit destiné à financer l'aménagement des pavillons de **saisonniers** du Lignon en centre sportif et d'hébergement cantonal

M 1275 | 30 avril 1999

La communauté des Albanais du Kosovo est importante en Suisse, car cette région a été, pendant de nombreuses années, un pays de recrutement de main-d'oeuvre et notamment de **saisonniers**.

M 1307 | 23 septembre 1999

refusant ainsi aux **saisonniers** le logement convenable auquel ils avaient droit, les confinant pendant de nombreuses années dans des baraques

IU 809 | 17 février 2000

Interpellation urgente de M. Rémy Pagani : Statut des **saisonniers**.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

IU 809 | 18 février 2000

Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente de M. Rémy Pagani : Statut des **saisonniers**

PL 8196 | 13 avril 2000

Depuis toujours, Genève accueille de nombreux « étrangers » : immigrés, réfugiés, fonctionnaires internationaux, apatrides, **saisonniers**, frontaliers ou Confédérés. Quelles sont, au juste, ses relations avec toutes les communautés qu'elle abrite ?

M 1344 | 14 avril 2000

le Conseil fédéral, cédant aux pressions du Conseil d'Etat dut concéder que des permis B soient accordés aux ex-**saisonniers** d'ex-Yougoslavie établis dans le canton

R 422 | 14 avril 2000

La suppression du statut de saisonnier. Ce ne sont bien sûr pas les 797 000 Européens qui travaillent en Suisse aujourd'hui qui sont **saisonniers**. Mais une grande partie d'entre eux ont subi ce statut inique contre lequel nous nous sommes battus

Points initiaux | 14 avril 2000

Je demande que la proposition de motion qui porte sur les **saisonniers** soit également traitée ce soir

M 1330 | 25 mai 2000

Avec l'école clandestine et l'ancien conseiller d'Etat Dominique Föllmi, les enfants des travailleurs **saisonniers**, donc clandestins, ont pu être scolarisés et n'ont plus dû rester dans les appartements

PL 8397-A | 28 juin 2001

C'était pendant la période où leurs parents étaient encore des **saisonniers** et qu'ils ne supportaient plus que la famille ne soit pas regroupée. Il y a d'abord eu l'école clandestine

M 1330-A | 26 avril 2002

En fait, ces permis de **saisonniers**, comme continue à les appeler M. Pagani, ne sont que des permis temporaires

M 1432-A | 29 novembre 2002

D'une manière artificielle, à partir de 1991, des milliers, voire des dizaines de milliers de travailleurs, anciens **saisonniers**, ont été exclus du marché du travail

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1789

Comptes rendus de l'Administration municipale et Mémorial des séances du Conseil municipal de la Ville de Genève

<http://www.ville-ge.ch/archivesenligne/>

Recherche le 28.12.2015 avec les mots clés « saisonniers » : 275 pages

Mémorial de 1978 - 1979, page 2483

offrir aux **saisonniers** la possibilité de vivre en communauté

Mémorial de 1989 - 1990, page 593

Le logement des **saisonniers** du bâtiment a beaucoup été amélioré par des constructions en dur

Mémorial de 1960 - 1961, page 960

si les **saisonniers** viennent avec femmes et enfants [...] loger les **saisonniers** dans les baraquements

Mémorial de 1948 - 1949, page 575

chômage et **saisonniers**

Mémorial de 1937 - 1938, page 439

nous nous sommes donné la peine d'exposer à M. Arnold Muller pourquoi il ne nous est pas possible de titulariser ses employés temporaires ou **saisonniers**

Mémorial de 1995 - 1996, page 3029

l'ouverture pendant neuf mois des terrasses était liée très directement au statut des saisonniers.

Mémorial de 1980 - 1981, page 1490

les **saisonniers** ne reviennent pas et les bâtiments restent ouverts à tout venant

Mémorial de 1960 - 1961, page 412

le problème des **saisonniers** du point de vue patronal on a un peu tendance à oublier

Mémorial de 1981 - 1982, page 3722

un vieil immeuble qui abritait des **saisonniers** ou des travailleurs au noir qui a été détruit dernièrement

Mémorial de 1955 - 1956, page 754

A cette époque de l'année les ouvriers même **saisonniers** font défaut

Mémorial de 1973 - 1974, page 1215

des **saisonniers** neuf à dix par appartement

Mémorial de 1971 - 1972, page 1433

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

loger des **saisonniers**

Mémorial de 1971 - 1972, page 1442

comment certains **saisonniers** sont logés

Mémorial de 1986 - 1987, page 1636

afin que les **saisonniers** habitant ces mêmes immeubles puissent trouver où loger convenablement l'année prochaine

Mémorial de 1968 - 1969, page 1162

Le Théâtre de l'Atelier vient de faire une expérience intéressante en faisant une matinée du dimanche pour les **saisonniers**.

Mémorial de 1980 - 1981, page 1487

les logements sont loués à des **saisonniers** portugais (entreprise Induni)

Mémorial de 2001 - 2002, page 3195

le contingent de **saisonniers** portugais étant rempli, il aurait dû payer ces **saisonniers** deux fois plus cher

Mémorial de 1996 - 1997, page 41

avoir 2 postes permanents et 3 **saisonniers** en hiver, ce n'est toutefois pas l'usage en Ville

Mémorial de 1980 - 1981, page 2420

le relogement des **saisonniers** afin de libérer les pavillons du terrain du Bois des Frères

Mémorial de 1998 - 1999, page 44

ont accueilli des **saisonniers** dans des conditions scandaleuses pour ne pas dire consternantes

Mémorial de 1959 - 1960, page 822

le nombre important de **saisonniers**, le contingent accordé pour Genève ayant passé de 800 en 1953 à [...]

Mémorial de 1948 - 1949, page 585

Chômage et **saisonniers**

Mémorial de 1950 - 1951, page 606

Chômage et **saisonniers**

Mémorial de 1989 - 1990, page 4297

appartements pour les **saisonniers** aux Tattes

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1791

Mémorial de 1950 - 1951, page 594

chômage et saisonniers

Mémorial de 1970 - 1971, page 1137

le problème des saisonniers ont été largement débattus

Mémorial de 1978 - 1979, page 514

moment où les entreprises ne disposent pas de personnel, celui-ci étant composé en majorité d'ouvriers saisonniers

Mémorial de 1981 - 1982, page 3746

Cette diminution de l'emploi se traduira par une baisse du nombre des travailleurs saisonniers

Mémorial de 1960 - 1961, page 963

quand ils sont saisonniers isolés, comment y arriverez-vous s'ils viennent avec leur famille

Mémorial de 1959 - 1960, page 711

nous avons obtenu des saisonniers du Département du travail

Mémorial de 1961 - 1962, page 602

En vue d'apporter sa large contribution aux besoins de logement des saisonniers, la Ville de Genève a autorisé l'Etat à disposer gratuitement du terrain sur lequel ont été édifiés les pavillons.

Mémorial de 1972 - 1973, page 571

Le problème posé par le relogement des ouvriers étrangers, saisonniers pour la plupart, devra faire l'objet d'une étude particulière.

Mémorial de 1934 - 1935, page 200

Il suffirait qu'on en revienne à ce système des ouvriers en régie sur les chantiers des Services industriels pour que des saisonniers, des zoniens ou des étrangers y soient admis

Mémorial de 1970 - 1971, page 1488

des saisonniers logés par leur patron

Mémorial de 1972 - 1973, page 185

des ouvriers étrangers saisonniers pour la plupart devra faire l'objet d'une étude particulière

Mémorial de 1961 - 1962, page 601

des pavillons pour 300 saisonniers ont été construits

Mémorial de 1980 - 1981, page 1862

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

diverses mesures qui permettent dans certaines conditions aux **saisonniers** d'accueillir leurs familles chez nous

Mémorial de 1989 - 1990, page 4875

chaque année 2000 personnes partent et sont remplacées par exemple par des saisonniers stabilisés.

Mémorial de 1970 - 1971, page 1056

relogement des **saisonniers**

Mémorial de 1973 - 1974, page 1892

Quant à l'occupation de quelques appartements par des saisonniers, il s'agit là d'une affaire qui concerne le propriétaire et non pas le Département des travaux publics.

Mémorial de 1990 - 1991, page 1277

des baraquements de **saisonniers** qui laisseront bientôt place au futur groupe scolaire

Mémorial de 1971 - 1972, page 1443

loger des **saisonniers**

Mémorial de 1971 - 1972, page 1841

Il n'y a pas si longtemps encore, les ouvriers saisonniers, qui composent la majeure partie de la main-d'œuvre, arrivaient à Genève au début du printemps

Mémorial de 1983 - 1984, page 1389

on les devait à l'activité de saisonniers qui ont le devoir de construire nos logements, mais qui n'ont pas le droit d'en habiter un !

Mémorial de 1981 - 1982, page 880

les baraques de **saisonniers** de l'aéroport libres pendant 6 mois de l'année environ

Mémorial de 1963 - 1964, page 936

Le petit bâtiment occupé par quelques **saisonniers**

Mémorial de 1963 - 1964, page 361

La maison est actuellement occupée par des **saisonniers**

Mémorial de 1972 - 1973, page 270

reloger des **saisonniers**

Mémorial de 1989 - 1990, page 4454

Actuellement, tous les appartements sont loués à des entreprises pour loger des ouvriers ou employés saisonniers.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1793

Mémorial de 1967 - 1968, page 1339

les **saisonniers** par exemple en périphérie que pour les habitants des quartiers relativement aisés

Mémorial de 1971 - 1972, page 1440

logement des **saisonniers**

Mémorial de 1971 - 1972, page 1448

Il ferait mieux de s'étonner des 720 ou 800 francs qu'on demande à des saisonniers italiens pour vivre à 8 ou 10 dans un petit carré.

Mémorial de 1979 - 1980, page 1589

logements de **saisonniers**

Mémorial de 1989 - 1990, page 603

un effort certain a été réalisé pour les logements des saisonniers, même - nous en convenons – si un effort supplémentaire peut encore être accompli.

Mémorial de 1981 - 1982, page 2137

Vivent actuellement dans l'immeuble au N° 12 : 4 saisonniers, au N° 14 : 1 locataire, au N° 16 : muré entièrement sauf 1 appartement pour une locataire.

Mémorial de 1986 - 1987, page 1644

logement des **saisonniers**

Mémorial de 1984 - 1985, page 377

Si ces **saisonniers** peuvent supporter les inconvénients des travaux, les locataires les auraient supportés aussi

Mémorial de 1982 - 1983, page 3140

baraquements de **saisonniers**

Mémorial de 1989 - 1990, page 594

une différence de plus de 2% apparaît fréquemment, en particulier pour les indemnités de déplacement des saisonniers.

Mémorial de 1989 - 1990, page 5049

baraquements de **saisonniers** qui laisseront bientôt place au futur groupe scolaire

Mémorial de 1986 - 1987, page 1634

Concernant les **saisonniers**, [...] les employeurs sont tenus de leur fournir un logement.

Mémorial de 1992 - 1993, page 1847

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

Ce sont les frontaliers et les **saisonniers** qui ont été principalement touchés, cela signifie que l'on a exporté le chômage

Mémorial de 1992 - 1993, page 2690

centres pour **saisonniers** qui sont à 50% vides

Mémorial de 1977 - 1978, page 660

[...] par les travailleurs **saisonniers** et frontaliers, ce qui a eu un effet modérateur sur l'acuité chômage

Mémorial de 1971 - 1972, page 1441

ces 784 logements vides sont destinés uniquement à des saisonniers

Mémorial de 1992 - 1993, page 415

ouvriers **saisonniers** ou personnes à revenus très modestes seront logés par la GIM

Mémorial de 1956 - 1957, page 796

ces baraques pourraient être placées pour servir de logements de secours ou pour les saisonniers.

Mémorial de 1991 - 1992, page 9

Le statut des **saisonniers** par exemple qui n'est pas conforme au principe de la libre circulation

Mémorial de 1998 - 1999, page 607

un grand nombre de **saisonniers** qui ont perdu leurs moyens de subsistance

Mémorial de 1970 - 1971, page 695

la vie des travailleurs **saisonniers** de la construction qui se trouvent condamnés à s'isoler de leurs familles

Mémorial de 1984 - 1985, page 2555

y abriter des **saisonniers**

Mémorial de 1970 - 1971, page 967

Les travailleurs **saisonniers** particulièrement les ouvriers du bâtiment sont généralement logés dans des conditions déplorables

Mémorial de 1986 - 1987, page 1633

les **saisonniers** qui obtiennent le permis B

Mémorial de 1989 - 1990, page 592

les travailleurs **saisonniers** et la convention nationale

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1795

Mémorial de 1960 - 1961, page 958

des ouvriers **saisonniers** c'est à dire contraints régulièrement chaque année d'interrompre leur séjour

Mémorial de 1988 - 1989, page 1834

évacuer les **saisonniers** de ce bâtiment

Mémorial de 1975 - 1976, page 1371

frontaliers, **saisonniers**, travailleurs immigrés

Mémorial de 1973 - 1974, page 1404

Cet immeuble, on le laisse se dégrader, on prend son temps, on le remplit de saisonniers qui rapportent gros

Mémorial de 1965 - 1966, page 938

[il] y loge ses **saisonniers**

Mémorial de 1984 - 1985, page 27

[utiliser] son contingent de **saisonniers** à tout prix plutôt que de les payer à ne rien faire

Mémorial de 1996 - 1997, page 3399

le régime des **saisonniers** [dans le bâtiment]

Mémorial de 1998 - 1999, page 609

l'exigence faite aux **saisonniers** de ce pays d'avoir travaillé en Suisse durant huit ans

Mémorial de 1994 - 1995, page 2614

c'est le terrain où il y a en ce moment les **saisonniers**

Mémorial de 1960 - 1961, page 414

ceux qui s'opposent à l'arrivée d'un grand nombre de **saisonniers**

Mémorial de 1991 - 1992, page 20

saisonniers et ouvriers clandestins obligés de se cacher

Mémorial de 1988 - 1989, page 496

Nous utilisons essentiellement une main-d'œuvre étrangère et contingentée dont des **saisonniers**

Mémorial de 1989 - 1990, page 591

fournir à ces **saisonniers** des logements corrects et bon marché

Mémorial de 1998 - 1999, page 608

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
 Motion: rendre hommage aux saisonniers

Ce sont ces **saisonniers** ces bras qu'on a fait venir

Mémorial de 1960 - 1961, page 411

[une] entreprises où des **saisonniers** peuvent travailler jusqu'au 16 décembre

Mémorial de 1981 - 1982, page 2132

4 logements pour **saisonniers**. L Asloca est intervenue dès novembre 1978

Mémorial de 1991 - 1992, page 3095

pas recensés officiellement **saisonniers** non réengagés

Mémorial de 1964 - 1965, page 199

saisonniers italiens qui ont un goût très marqué pour le bel canto

Mémorial de 1974 - 1975, page 900

des **saisonniers** qui vivaient souvent dans des conditions que je dirais d'inconfort

Mémorial de 1971 - 1972, page 918

l'effectif des **saisonniers** relevé à fin août s'est élevé à 8 488 travailleurs

Mémorial de 1976 - 1977, page 1905

il y avait des **saisonniers** parmi eux

Mémorial de 2000 - 2001, page 3793

baraquements pour les **saisonniers**

Mémorial de 1945 - 1946, page 471

eux sont des **saisonniers** et n'ont pas d'emploi en été

Compte rendu de 1970, page 125

accueil de **saisonniers** momentanément sans logement

Mémorial de 1964 - 1965, page 243

[des bâtiments où logeaient des] locataires et des **saisonniers**

Mémorial de 1985 - 1986, page 88

accueil pour les **saisonniers** De ce fait même le CSP verse un loyer symbolique

Mémorial de 1986 - 1987, page 3872

des **saisonniers** par exemple à la rue Lissignol qui quitteront le bâtiment

Mémorial de 1961 - 1962, page 866

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1797

[les] ouvriers **saisonniers** à Genève au 31 août 1961 était de 10 282

Compte rendu de 1947, page 21

[...] voisins engagés comme **saisonniers** a également créé un mouvement de va et vient

Recherche le 28.12.2015 avec les mots clés « travailleurs saisonniers » : 11 pages

Mémorial de 1966 - 1967, page 494

La présence de **travailleurs saisonniers** à Genève exerce une influence directe sur l'occupation des crèches

Mémorial de 1970 - 1971, page 695

Les **travailleurs** espagnols se trouvent à la merci des milieux immobiliers [...] L'ATEES dénonce encore une fois les scandaleuses conditions de vie des **travailleurs saisonniers** de la construction qui se trouvent condamnés à s'isoler de leurs familles

Mémorial de 1970 - 1971, page 696

mesures pour améliorer la situation des **travailleurs saisonniers**, pour augmenter massivement le nombre de logements à des prix populaires ainsi que pour éviter toute discrimination en matière de logement pour les **travailleurs** immigrés Genève le 20 septembre 1970

Mémorial de 1970 - 1971, page 967

l'arrivée massive de **travailleurs** étrangers [...] a amené les **travailleurs** suisses à désertier ces industries

Mémorial de 1970 - 1971, page 968

accorder à tous les **travailleurs** sans distinction de conditions sociale des droits conformes à leur apport

Mémorial de 1970 - 1971, page 1037

logements des ouvriers **saisonniers** 3 Un règlement daté du 25 septembre 1970 et dont vous trouverez

Mémorial de 1970 - 1971, page 1138

logement des **saisonniers**

Mémorial de 1977 - 1978, page 99

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

logement de **travailleurs saisonniers**...ces bâtiments ont été incendiés à trois reprises en 1976

Mémorial de 1977 - 1978, page 660

les jeunes **travailleurs** qui sont touchés par le chômage

Mémorial de 1981 - 1982, page 3746

retraites anticipées et augmentation du chômage

Mémorial de 1989 - 1990, page 592

convention nationale

Recherche le 28.12.2015 avec les mots clés « ouvriers saisonniers » : 21 pages

Mémorial de 1931 - 1932, page 506

que les **ouvriers** fussent dorénavant payés au mois et non plus à l'heure

Mémorial de 1946 - 1947, page 264

ouvriers saisonniers engagés

Mémorial de 1947 - 1948, page 390

l'engagement d'**ouvriers saisonniers**

Mémorial de 1948 - 1949, page 202

l'entreprise chargée de construire le tunnel et la voie ferrée qui doivent relier la gare de Corna vin à la future gare de la Praille a licencié six **ouvriers** citoyens suisses alors qu'elle gardait à son service trente **ouvriers saisonniers** de nationalité étrangère

Mémorial de 1950 - 1951, page 176

on a engagé à Genève des **ouvriers saisonniers** particulièrement des maçons

Mémorial de 1960 - 1961, page 956

les syndicats suisses ont permis l'arrivée de 500 000 **saisonniers**

Mémorial de 1960 - 1961, page 958

des **ouvriers saisonniers** ... contraints régulièrement chaque année d'interrompre leur séjour

Mémorial de 1961 - 1962, page 376

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1799

il est souhaitable que les **ouvriers saisonniers** affectés à la fabrication de ces matériaux puissent reprendre leur activité immédiatement

Mémorial de 1961 - 1962, page 557

Le traitement des **ouvriers** temporaires a été augmenté de façon à permettre l'engagement d'une trentaine d'**ouvriers saisonniers**

Mémorial de 1961 - 1962, page 866

Le nombre des **ouvriers saisonniers** à Genève au 31 août 1961 était de 10 282

Mémorial de 1962 - 1963, page 330

Ce qui manque à Genève ce sont précisément des [...] des **ouvriers saisonniers** spécialisés

Mémorial de 1963 - 1964, page 819

il s'agissait là d'un bâtiment en parfait état qui aurait parfaitement pu servir pour loger de nombreux étudiants ou des **ouvriers saisonniers**

Mémorial de 1964 - 1965, page 741

les deux villas sont occupées actuellement par des **ouvriers saisonniers**

Mémorial de 1970 - 1971, page 1037

une commission consultative pour le logement des **ouvriers saisonniers**

Mémorial de 1970 - 1971, page 1053

nous connaissons en Suisse ce régime saisonnier contre lequel actuellement beaucoup de gens s'opposent

Mémorial de 1971 - 1972, page 1841

les **ouvriers saisonniers** qui composent la majeure partie de la main-d'œuvre

Mémorial de 1978 - 1979, page 514

en majorité d'**ouvriers saisonniers**

Mémorial de 1986 - 1987, page 1635

loger les **ouvriers saisonniers** dans l'espoir de pouvoir récupérer ces immeubles [...] une partie des **saisonniers** ont obtenu le permis B et ont fait venir leur famille [...] des dizaines de **saisonniers** habitent dans des appartements loués par la Ville à leur employeur

Mémorial de 1991 - 1992, page 2087

le retour des **ouvriers saisonniers**

Mémorial de 1992 - 1993, page 415

les **ouvriers saisonniers** ou les personnes à revenus très modestes seront relogés par la GIM

Recherche le 28.12.2015 avec les mots clés « main-d'œuvre saisonnière » : 5 pages

Compte rendu de 1959, page

maintenir à Genève la **main-d'œuvre saisonnière** du Grand Théâtre car le programme des travaux est profondément influencé par la pénurie d'ouvriers

Mémorial de 1960 - 1961, page 411

nous ne pouvons garder pendant l'hiver qu'un seul ouvrier saisonnier sur 10.

Mémorial de 1960 - 1961, page 961

quand le développement de Genève a commencé après la guerre et qu'il a fallu envisager de faire venir de nouveau de la main-d'œuvre saisonnière italienne

Mémorial de 1961 - 1962, page 375

L'industrie des matériaux du bâtiment dépend, dans une très large mesure, sinon totalement, de la main-d'œuvre saisonnière

Mémorial de 1971 - 1972, page 918

L'industrie de la construction, qui utilise surtout de la main-d'œuvre saisonnière, est soumise à une réglementation particulière

5. Lieux de conservation ou personnes contactées

Archives publiques (Canton, Ville, communes)

Archives d'Etat (AEG)

Rue de l'Hôtel-de-Ville 1/Rue de la Terrassière 52
CP 3964, 1211 Genève 3
022 327 93 20, <https://ge.ch/arvaegconsult/ws/consaeg/public/FICHE/AEGSearch>

Archives générales : Roger Rosset
Archives syndicales : Germain Martinez

Fonds consultés :

- Bureau des permis de séjour
- Chambre de commerce et de l'industrie
- Communauté de travail pour l'accueil et l'intégration des étrangers
- Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB)
- Fondation pour l'intégration des immigrés (FINIM)
- Département de l'économie publique
- Département de justice et police
- Département des travaux publics
- Ministère protestant de l'industrie
- Office cantonal de placement
- Miguel Sanchez-Mazas
- Service de l'agriculture

Archives du DIP/La CRIIE

Chantal Renevey Fry
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6, CP 3925, 1211 Genève 3
réponse reçue : aucun élément identifié

Archives de la ville de Genève (AVG)

Palais Eynard, rue de la Croix-Rouge 4, 1204 Genève
022 418 29 90, archives@ville-ge.ch, www.ville-ge.ch/geneve/archives/

Fonds consultés :

- Ateliers de Sécheron
- Département des finances
- Gérance immobilière municipale
- Guy-Olivier Segond

Bibliothèque de Genève (BGE)

<http://www.posters.nb.admin.ch/>
Fonds consulté : affiches

Centre d'iconographie genevoise

Sarah Chapalay
Passage de la Tour 2, 1205 Genève
022 418 46 70, sarah-chapalay@ville-ge.ch

Fonds consultés :

- Mick Desarzens
- Interpresse
- Christian Murat

Radio Télévision Suisse (RTS)

Delphine Zimmermann, Coordinatrice Distribution B2B
Vente et Achat programmes TV, quai Ernest-Ansermet 20, Genève.
<http://www.rts.ch/archives>
Fonds consulté : archives de la RTS

Carouge

Archives de la commune de Carouge
Sonia KOCMAN
Place du Marché 14, 1227 Carouge
022 307 89 87, s.kocman@carouge.ch

Fonds consultés :

- Travaux
- Photos
- Tagini, entrepreneur

Lancy

Archives de la commune de Lancy
Laurence Diehr Yeo
Route du Grand-Lancy 41, 1212 Grand-Lancy
022 706 15 32, l.diehr@lancy.ch
réponse reçue : aucun élément identifié

Meyrin

Archives de la commune de Meyrin
François Beuret
Place des Cinq-Continents 1, CP 250, 1217 Meyrin
022 989.34.79, Francois.Beuret@meyrin.ch
réponse reçue : envoi de photos aériennes

Onex

Mairie d'Onex
Denise Moissoglou, responsable Equipe administrative
Chemin Charles-Borgeaud 27, 1213 Onex
mairie@onex.ch
réponse reçue : aucun élément identifié

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1803

Vernier

Archives de la Commune de Vernier
Rue du Village 9, 1214 Vernier
022 306 06 06, communication@vernier.ch
réponse reçue : aucun élément identifié

Archives privées

Archives contestataires

Stefania Giancane
Rue de la Tannerie 2, 1227 Carouge
022 300 26 27, <http://www.archivescontestataires.ch/>, infos@archivescontestataires.ch

Fonds consultés :

- Charles Philipona
- Maurice Rey
- Edipresse-Corthésy
- Charly Barone
- Bruno Clément
- Baldacci - Curonici - Descombes
- Giovanni Chicherio
- Ariel Herbez
- Florian Rochat
- Bibliothèque

Archives de la vie privée

archiveprivée@bluewin.ch
réponse reçue : aucun élément identifié

Fondation Collège du travail

Patrick Auderset
Rue des Maraîchers 11, 1205 Genève
022 328 64 95, <http://www.collegedutravail.ch/>, collegedutravail@bluewin.ch

Fonds consultés :

- Iconographie
- Association des parents portugais
- Colonie libre italienne
- Photos
- Sons
- Steinauer et Von Allmen

Interfoto

Interfoto, case postale 111, 1211 GENEVE 7
info@interfoto.ch, 022 328 24 52 / 022 733 56 03
Fonds consulté : sélection de photographies

Communautés d'immigré-e-s**Associazione Calabrese Ginevra**

Silvio Isabella Valenzi
Rue Dancet 31, 1205 Genève
079.611.24.62, s.isabella@hotmail.fr
aucune archive

Associazione Cristiana Lavoratori Italiani (ACLI)

Circolo di Ginevra, CP 26, 1211 GENÈVE 19
022 344 51 23/077 455 44 63, www.acli.ch, lucianogatto@gmail.com
aucune réponse

Association Démocratique des Travailleurs Portugais (ADTP)

Chemin Furet 61, 1203 Genève
022 340 43 60
aucune réponse

Ass. Emiliano-Romagnoli Ginevra

Marica Mazzotti
CP 520, 1212 Grand-Lancy 1
079 582 73 09, aerginevra@gmail.com
aucune réponse

Ass. Regionale Pugliese Ginevra

Antonio Scarlino
Avenue de Luserna 20, 1203 Genève
079 793 19 74, scarlino.antonio@yahoo.fr
aucune réponse

Coordinamento Associazioni Italiane Ginevra (CAIG)

Giovani Paggi
CP 1025, 1227 Carouge
022 340 51 31, www.caig.ch, ilgiornaleitaliano@caig.ch
aucune archive

Comitato degli Italiani all'Estero (COM.IT.ES)

Andrea Pappalardo
Rue de l'Athénée 26, CP 108, 1211 Genève 12
022 346 99, segreteria@comites-ginevra.ch
aucune archive

Société des associations italiennes de Genève (SAIG)

Carmelo Vaccaro
Avenue Ernest-Pictet 10, 1203 Genève
022 700 97 45/078 865 35 00
www.saig-ginevra.ch, info@saig-ginevra.ch
aucune archive

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1805

Realtà Nuova

Cirino CALTABIANO
Rue de la Prulay 68, 1217 Meyrin
022 785 80 58/079 515 88 49, cirino.caltabiano@gmail.com
aucune archive

Université Populaire Albanaise

Albana Krasniqi
Chemin Surinam 7, CP 593, 1211 Genève 13
022 340 25 77, albana.krasniqi@upa.ch

Fonds consulté :

- Archives de l'Université Populaire Albanaise

Entreprises

AgriGenève

Rue des Sablières 15, 1242 Satigny
022 939 03 10, info@agrigeneve.ch
réponse reçue : aucun élément identifié

Fédération romande des entreprises Genève (FER)

Blaise Matthey
Rue de Saint-Jean 98, CP 5278, 1211 Genève 11
058 715 31 11, <https://www.fer-ge.ch/web/fer-ge/notre-histoire>
service documentation
réponse reçue : aucun élément identifié

Société des hôteliers genevois

Rue de Saint-Jean 98, CP 5278, 1211 Genève 11
ines.kreuzer@fer-ge.ch
réponse reçue : aucun élément identifié

Organismes d'assistance

Armée du Salut

Roland Dougoud, Laupenstrasse 5, CP 6575, 3001 Berne
031 388 05 79, museum@swi.salvationarmy.org
Fonds consulté : les archives de l'Armée du Salut

Centre social protestant (CSP)

Aldo Brina, responsable Information et projets
CP 171, rue du Village-Suisse 14, 1211 Genève
022 807 07 00, www.csp.ch/ge/, aldo.brina@csp-ge.ch
Fonds consulté : les archives du CSP

Caritas Genève

Camille Kunz
CP 75, rue de Carouge 53, 1211 Genève 4
022 708 04 44, camille.kunz@caritas-ge.ch

archives conservées par une société privée :

AAA Archivage SA
Julia De Carlo
CP 374, rue du Pré-de-la-Fontaine 19, 1217 Meyrin 1
022 782 45 16, <http://www.aaa-archivage.ch>, jdecarlo@aaa-archivage.ch

Communauté Catholique de langue portugaise

Avenue Sainte-Clotilde 14b, 1205 Genève
communaute-lusophone@cath-ge.ch
aucune archive

Evêché de Genève

Dominique Pittet
Rue des Granges 13, 1204 Genève
022 319 43 43, <http://www.cath-ge.ch>, dominique.pittet@cath-ge.ch
Fonds consulté : archives du Vicariat

Missione Cattolica Italiana

Padre Luciano Cocco
Rue de la Mairie 15, 1207 Genève
022 736 83 82, mci.geneve@bluewin.ch
aucune archive

Paroisse catholique de langue espagnole

022 328 80 60, pcl@pcl.ch
aucune réponse

Syndicats**Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS)**

Claude Reymond, secrétaire syndical
Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève

Fonds consultés :

- Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS)
- Union des syndicats du canton de Genève (USCG)

Confédération romande du travail (CRT)

gtissot@bluewin.ch
réponse reçue : aucun élément identifié

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1807

Hotel & Gastro Union

Avenue des Acacias 16, 1006 Lausanne
021 616 27 07, eric.dubuis@hotelgastrounion.ch
réponse reçue : aucun élément identifié

Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT)

Georges Tissot
Rue des Chaudronniers 16, 1204 Genève
022 818 03 00
Fonds consulté : archives du SIT

SYNA

rue Caroline 24, CP 1512, 1227 Carouge
022 304 86 00, geneve@syna.ch
aucune réponse

Hors de Genève

Archives fédérales, Berne

Archivstrasse 24, 3003 Berne
<https://www.swiss-archives.ch>

Fonds consultés :

- Département fédéral de l'économie
- Département fédéral de justice et police
- OFIAMT
- Police fédérale

Archives économiques suisses, Bâle

Universitätsbibliothek Basel
Serge Ganzmann
Peter Merian-Weg 6, Postfach, 4002 Basel
061 267 32 12, serge.ganzmann@unibas.ch,
<http://www.ub.unibas.ch/ub-wirtschaft-swa/schweiz-wirtschaftsarchiv/sachdokumentation/>

Fonds consultés : archives documentaires

Archiv für Zeitgeschichte

ETH Zürich
Hirschengraben 62, 8092 Zürich
+41 44 632 40 03, <https://www.afz.ethz.ch/>, afz@history.gess.ethz.ch

Fonds consulté: archives documentaires

Schweizerisches Sozialarchiv, Zürich

Stadelhofenstrasse 12, 8001 Zürich

<http://www.sozialarchiv.ch/fr/pages-speciales/recherche/>

Fonds consultés:

- Federazione Colonie Libere Italiane (FCLI)
- Union Suisse des Syndicats Autonomes (USSA)
- Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB)

ETH/EPFZ

ETH fotoarchiv

<https://www.ethz.ch/de/campus/bibliotheken-sammlungen-archiv/sammlungen-und-archiv/bildarchiv-eth-bibliothek.html>*aucun élément identifié***Musée national suisse**

Fabian Müller, Bildarchiv

Museumstrasse 2, Postfach, 8021 Zürich

058 466 65 39, www.nationalmuseum.ch, fabian.mueller@snm.admin.ch*réponse reçue : aucun élément identifié*

6. Personnes-ressources

- Giuliana Ariel (Centre de contact Suisse-Immigrés)
- Kadri Audulhi (syndicaliste SIT, communauté albanophone)
- Pilar Ayuzo (Centre de contact Suisses-Immigrés)
- Paolo Barcella (recueil de témoignages)
- Marcelin Barthassat (Chrétiens du mouvement)
- Fiore Castiglione (Colonies libres italiennes)
- Alexis Corthay (agriculture)
- Ueli Leuenberger (Université populaire albanaise)
- Nuno Pereira (informations sur la communauté portugaise)
- Margarita Sanchez-Mazas (Parti communiste espagnol)
- Philippe Sauvin (syndicalisme agricole)
- Jean Steinauer
- Florio Togni (Colonies libres italiennes, Centre de contact Suisses-Immigrés)
- Pierre Tüscher (Colonies libres italiennes)

7. Bibliographie (sélective)

Sources

- *Statut de saisonnier : réflexion et action*, Commission pour la pastorale des migrants, mai 1972.
- *Os "temporários" na Suíça*, Grupo Autónomo da Emigração Portuguesa na Suíça, Genève, mai 1974.
- *O Emigrante. Orgão interno da Associação Democrática dos Trabalhadores Portugueses*, n° 8, novembre 1975.
- *L'abolition du statut de saisonnier : une nécessité*, Lausanne : Comité unitaire de travailleurs suisses et immigrés, 1975.
- *Saisonnier aujourd'hui. Livre blanc*, Comité pour l'abolition du statut du saisonnier (CASS), Genève, 1976.
- *Un statut de saisonnier raisonnable et nécessaire*, Centre d'information sur le statut de saisonnier, Berne, 1980.
- *Le statut de saisonnier : une solution de facilité à rejeter*, Fribourg, Genève, Lausanne : Commission protestante romande suisses-immigrés, 1980.
- *Problème humains et sociaux rencontrés par les saisonniers étrangers*, Commission fédérale pour le problème des étrangers (CFE), Berne, février 1988.
- *Les saisonniers et le logement*, Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT), Genève, SIT information, octobre 1988, n° 52.
- *La Suisse, terre d'accueils?*, Genève : Institut d'études sociales, mai 1989.
- ZOTTOS, Eléonore, *D'une saison à l'autre... Position et implication du syndicat FOBB-SIB envers les travailleurs saisonniers de la construction : 1945-2002*, Genève : Collège du travail, 2009.

Guides/répertoires de sources

Les étrangers en France. Guide des sources d'archives publiques et privées XIXe-XXe siècle, Paris, Génériques / Direction des Archives de France, 1999-2004, 4 vol.

Guide des archives historiques à Genève : <http://archives-geneve.lhistoire.ch/ca/>

CERUTTI, Mauro, « Un secolo di emigrazione italiana in Svizzera (1870-1970), attraverso le fonti dell'Archivio federale », *Studi e fonti*, 20, 1994, pp. 11-141.

PELLI, Mattia, *Archivi migranti. Tracce per la storia delle migrazioni italiane in Svizzera nel secondo dopoguerra*, Fondazione Museo storico del Trentino, 2014.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1811

Immigration en Suisse

- *Les associations d'immigrés : repli ou participation sociale ?* Genève : Groupe de recherche Migrations-Genève, Centre de contact Suisses-Immigrés, 1988.

- « Les migrants dans l'histoire du mouvement ouvrier », *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, n° 17, 2001.

- *Histoire(s) des migrations en Suisse : un changement de perspective*, I. Gadiet et D. Skenderovic (dir.), *Revue suisse d'histoire*, 2015, 65/1.

ARLETTAZ, Silvia, ARLETTAZ, Gérald, *La Suisse et les étrangers*, Lausanne, 2004.

ARLETTAZ, Silvia, « Immigration et présence étrangère en Suisse. Un champ historique en développement », *Traverse*, 18/1, 2011, pp. 193-216.

DESHUSSES, Frédéric, GIANCANE, Stefania (dir.), *Traces et souvenirs de la contestation. Charles Philipona*, Carouge, Lausanne, 2013.

DESHUSSES, Frédéric, *Grèves et contestations ouvrières en Suisse, 1969-1979*, Carouge, Lausanne, 2014.

HAUG, Werner, « ... und es kamen auch Menschen » - *Ausländerpolitik und Fremdarbeit in der Schweiz 1914 bis 1980*, Basel, 1980.

LLORENS, Mélissa, « *Sortir l'immigration de son ghetto* » : le Centre de contact Suisses-Immigrés de Genève, *relais des revendications immigrées ? 1974-1990*, Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève (mémoire), juillet 2013.

MAHNIG, Hans (dir.), *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*, Zurich, 2005.

PERRENOUD, Marc, « Attitudes suisses vis-à-vis de l'immigration italienne après 1945 », *Revue syndicale suisse*, 1990, 4, pp. 129-141.

PIGUET, Etienne, MAHNIG, Hans, « Quotas d'immigration : l'expérience suisse », *Cahiers de migrations internationales*, 2000, n° 37, pp. 1-40.

PIGUET, Etienne, *L'immigration en Suisse. Cinquante ans d'entre-ouverture*, Lausanne, 2004.

SKENDEROVIC, Damir, « L'immigration en Suisse, une histoire en lente construction », in *Sociétés de migrations en débat. Québec-Canada-Suisse. Approches comparées*, Québec, 2013, pp. 25-40.

STOHR, Christian, « Des représentations au dispositif de régulation : la politique d'admission des travailleurs étrangers en Suisse entre 1945 et 1959 », in *La migration italienne dans la Suisse d'après-guerre*, 2013, pp. 15-64.

VUILLEUMIER, Marc, *Immigrés et réfugiés en Suisse : aperçu historique*, Zurich, 1992.

Par nationalités

BOLZMANN, Claudio, FIBBI, Rosita, GARCIA, Carlos (dir.), « Le défi identitaire : les associations d'immigrés, quelques exemples en Suisse, *Sociologie du sud-est. Revue de science sociale*, 55-58, 1988, pp. 173-192.

BOTTINELLI, Gianpiero *et al.*, « Trois associations d'immigrés en Suisse : FCLI, ACLI, ATEES », travail de diplôme EESP, 1973.

IDELI, Mustafa, SUTER REICH, Virginia, KIESER, Hans-Lukas (Hg.), *Neue Menschenlandschaften. Migration Türkei-Schweiz 1961-2011*, Zürich, 2011.

Immigration italienne

BARCELLA, Paolo, *Emigrati italiani e missioni cattoliche in Svizzera*, Genova, 2012.

BARCELLA, Paolo, *Venuti qui per cercare lavoro ». Gli emigrati italiani nella Svizzera del secondo dopoguerra*, Bellinzona, 2012.

BARCELLA, Paolo, *Migranti in classe. Gli italiani in Svizzera tra scuola e formazione professionale*, Verona, 2014.

BAUMANN, Sarah, *...und es kamen auch Frauen. Engagement italienischer Migrantinnen in Politik und Gesellschaft der Nachkriegsschweiz*, Zurich, 2014.

CASTELNUOVO-FRIGESSI, Delia, *La condition immigrée: les ouvriers italiens en Suisse*, Lausanne, 1978.

CECCHI, Isabelle, *L'intégration des immigrés italiens dans la société genevoise à travers les associations de la Mission catholique italienne*, Faculté des sciences économiques et sociales Département d'histoire économique et sociale (mémoire), 2002.

CERUTTI, Mauro, « L'immigration italienne en Suisse dans le contexte de la Guerre froide », in Jean Batou *et al.* (dir.), *Pour une histoire des gens sans Histoire : ouvriers, exclus et rebelles en Suisse, 19e-20e siècles*, Lausanne, 1995, p. 213-231.

CERUTTI, Mauro, « Le fonti sull'immigrazione italiana presso l'Archivio federale di Berna », Mattia Pelli (dir.), *Archivi migranti. Tracce per la storia delle migrazioni italiane in Svizzera nel secondo dopoguerra*, Fondazione Museo storico del Trentino, 2014, pp. 12-23.

CREMONTE, Rainer, *Una presenza rinnovata attraverso i secoli. Storia degli italiani a Ginevra*, Rome, 1997.

FIBBI, Rosita, « Immigrati anziani in Svizzera : dal mito del ritorno alla realtà dell'insediamento e della doppia dimora », in Ernst Halter (dir.), *Gli italiani in Svizzera : un secolo di emigrazione*, Bellinzona, 2004, pp. 241-248.

HALTER, Ernst (dir.), *Das Jahrhundert der Italiener in der Schweiz*, Zurich, 2003.

HALTER, Ernst (dir.), *Gli italiani in Svizzera : un secolo di emigrazione*, Bellinzona, 2004.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1813

JUNGO, Michele, « La scolarisation des enfants des travailleurs migrants en Suisse », in, *La scolarisation des travailleurs migrants*, Atti del Convegno del 27 ottobre 1965, Genève : Comité des églises auprès de travailleurs migrants en Europe occidentale.

MAIOLINO, Angelo, *Als die Italiener noch Tschingen waren. Der Widerstand gegen die Schwarzenbach-Initiative*, Zurich, 2011

MEYER, Sabino, « Frauen in der Emigration », in Ernst Halter (dir.), *Das Jahrhundert der Italiener in der Schweiz*, Zurich, 2003, pp. 203-220.

LA BARBA, Morena, STOHR, Christian, ORIS Michel, CATTACIN, Sandro (dir.), *La migration italienne dans la Suisse d'après-guerre: Identités, discours et réalités*, Lausanne, 2013.

RICCIARDI, Toni, *Associazionismo ed emigrazione. Storia delle Colonie Libere e degli Italiani in Svizzera*, Roma-Bari, 2013.

RICCIARDI, Toni, CATTACIN, Sandro, BAUDOU, Rémi, *Mattmark, 30 août 1965. La catastrophe*, Zurich, 2015.

SHAUKAT, Saffia, « Tra genere e migrazione: l'esperienza di donne migranti stagionali italiane », in *Migrazioni femminili attraverso le Alpi occidentali nel secondo dopoguerra. Lavoro, famiglia, trasformazioni culturali : 1944-1960*, Franco Angeli, Torino, 2013

Immigration espagnole

BEUREUT, Jeanne, *L'Association de travailleurs émigrés espagnols en Suisse (ATEES) : une structure associative de l'immigration espagnole en Suisse entre 1969 et 1985*, Université de Lausanne (mémoire), 2005.

CID, Olga, HAERING, Albert-Luc, MARTINEZ, Graciela, SIEGFRIED, Heidi, *La vie quotidienne des saisonniers espagnols à Genève*, Genève : Institut d'études sociales (mémoire), juin 1984.

FARRE, Sébastien, *La Suisse et l'Espagne : émigration espagnole et lutte anti-franquiste à Genève et en Suisse (1959 et 1964)*, Faculté d'histoire de l'Université de Genève (mémoire), avril 1996.

FARRE, Sébastien, *La Suisse et l'Espagne de Franco*, Lausanne, 2007.

Immigration portugaise

DUPLAIN, Nathalie, FONTANA, Anne-Catherine, *Comment vivent les saisonniers portugais à Genève en 1990 ?*, Genève : Institut d'études sociales (mémoire), 1991.

Immigration yougoslave

MAILLARD, Alain, LEUENBERGER, Ueli, *Les damnés du Troisième Cercle : les Albanais de la Kosove en Suisse : 1965-1999*, Genève, 1999.

Syndicats et immigration

ARLETTAZ, Gérald, « Les étrangers : camarades ou concurrents ? Le mouvement ouvrier suisse et la politique nationale à l'égard des étrangers (1914-1927) », *Revue syndicale suisse*, 1990/4 pp. 117-128.

HUNZIKER, Ueli, *Der Schweizerische Metall- und Uhrenarbeiterverband und die italienische Immigration 1945-1965*, Université de Zurich (mémoire), 1998.

STEINAUER, Jean, VON ALLMEN, Malik, « L'apport de l'immigration au syndicalisme depuis 1945 », 2 vol. Genève, 2000.

Saisonniers et saisonnières

- *Baraques, xénophobie et enfants cachés*, catalogue d'exposition, UNIA, 2014, <http://www.unia.ch/fr/campagnes/plus-jamais-de-statut-de-saisonnier/exposition/>

BRUTSCH, Anne-Marie, *Oliveté et loisirs de saisonniers qui vivent dans les baraquements : enquête faite à Genève, en mars-avril 1971, auprès de 50 saisonniers qui vivent dans les baraquements*, Genève : Ecole de service social Genève, 1971 (non publié).

CALVARUSO, Claudio, *Condition du travailleur saisonnier en Suisse*, Université de Genève (mémoire), 1972.

CALVARUSO, Claudio, *Sous-prolétariat en Suisse, 192 000 travailleurs saisonniers : Pourquoi ?*, Yverdon, 1974.

DENERVAUD, Hervé, *Installation étrangère en Suisse : le cas des saisonniers, un statut en voie de disparition*, Genève : Département de géographie de l'Université de Genève (mémoire), 1992.

GONZALEZ, Elisabeth, NEMETHY, Marietta, VELASCO, Josefa, *Des enfants illégaux, des enfants tolérés. Les enfants sans statut légal à Genève*, Genève : Institut d'études sociales (travail de recherche), 1984.

GUENOT, Véronique, WERMEILLE, Vincent, *Espoirs et déchirements. La vraie vie des travailleurs saisonniers en Suisse*, Porrentruy, 1994.

HOFSTETTER, Yves, *Le statut juridique du travailleur saisonnier. Etude de droit suisse de la police des étrangers*, Université de Lausanne, 1981.

MEDINAS DE ROIG, Magdalena, MOTTA, Dominique, *Les travailleurs saisonniers et l'Université ouvrière de Genève*, Faculté de sociologie de l'Université de Genève (mémoire), juillet 1985.

PELLACANI, Francesca, SANTORO, Pietro, *Les saisonniers accidentés*, Genève : Institut d'études sociales (mémoire), 1989.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Motion: rendre hommage aux saisonniers

1815

STEINAUER, Jean, *Le saisonnier inexistant*, Genève, 1980.

STEINAUER, Jean, VON ALLMEN, Malik, *Changer la baraque: les immigrés dans les syndicats suisses, 1945-2000*, Lausanne, 2000.

Photographies

INTERFOTO, *Saisons sans fin*, Edition Que faire, 1989.

Audiovisuel

- « L'arrivée en Suisse », *Continents sans visa*, TSR, réal. Jean-Claude Diserens, 1960.

- « La terre des saisonniers : les Pouilles », *Continents dans visas*, 28.01.1962

- « Saisonniers d'Espagne », *Continents sans visa*, TSR, réal. Claude Goretta, 1963.

- « Siamo Italiani », réal. Alexander J. Seiler, Rob Gnant et June Kovach, Ventura Film, 1964.

- « Les immigrés », réal. Jean-Jacques Lagrange, *Continents sans visa*, TSR, 5.11.1964.

- « Les xénophobes », *Madame TV*, TSR, 18.4.1970.

- « L'emprise étrangère », TSR, 4.12.1970.

- « Braccia si, uomini no » de Peter Ammann et René Burri, Magnum Film, 1970.

- « Il treno del Sud », réal. Alvaro Bizzarri, Climage, Climage, 1970.

- « Le revers de la médaille », réal. Alvaro Bizzarri, Climage, 1974.

- « Promiscuité pour tous », réal. Pierre Koralnik, TSR, 1980.

- « C'est dur, cette vie », réal. Simone Mohr, TSR, 1985.

« Faut-il faire la folle pour être entendue ? Réflexion sur la condition des femmes immigrées italiennes à Genève », *Ménage-toi*, émission Radio Zone, 27 mai 1987.

- « Tagliàn » (« Italianer ! ») de Vasco Dones, TSI, 1998.

- « Statut saisonnier », réal. Alex Mayenfisch, Climage, 2003.

- « Les enfants du placard », réal. Raphaël Engel, *Temps présent*, TSR, 2009.

- « Interdits et cachés », Unia, 2015.

Littérature et travail saisonnier

BERGER, John, *Le Septième Homme*, photographies de Jean Mohr, Paris, 1976.

DE DONNO, M.-R., ROCHE, S., *L'italienne*, Orbe, 1998.

KUTTEL, Mireille, *La pérégrine*, Lausanne, 1983.

MARCHAND, Jean-Jacques, « Le opere in lingua italiana scritte nel secondo dopoguerra da autori italiani in Svizzera », *Gli italiani in Svizzera : un secolo di emigrazione*, Bellinzona, 2004, pp. 271-282.

—
**HISTOIRE(S)
DE SAISONS**



*Saisonniers
avoir le français
solidarité
solitude
suisse*

—
**Archives contestataires
Collège du travail
Rosa Brux**

—
**Alvaro Bizzarri,
Boutheyna Bouslama,
Georg Keller, San
Keller, Interfoto, Adrian
Paci, Frederic Mosel
et Philippe Schwinger,
Mauricio Leon, Raphaël
Cuomo et Maria Lorio**



SOMMAIRE

- 4 Origine et enjeux de l'exposition
- 6 Intentions historiques, artistiques et scénographiques
- 8 Thématiques
- 22 Partenariats envisagés
- 24 Biographies des artistes
- 29 Indications bibliographiques

- Documents
- 📄 🗣️ Artistes



Brochure syndical, s.d., (CT)

Liste des abréviations
 AC Archives contestataires
 AEG Archives d'Etat de Genève
 CGAS Comité genevoise d'action syndicale
 CIG Centre d'icnographie de la Bibliothèque de Genève
 CSSI Centre de contact Suisse-Immigrés
 CT Collège du travail
 ST Syndicat professionnel des travailleuses et travailleurs
 UOG Université ouvrière de Genève

Illustrations de couverture
 Rapport sur l'enseignement aux saisonnières à Vernier, 1996 (UOQ),
 Boutheina Bouliama, *Papiers*, 2008

Motion: rendre hommage aux saisonniers

ainsi qu'elle accordera une grande place au recueil et à la mise en valeur, dans diverses langues, de témoignages intergénérationnels de familles ayant eu affaire au statut de saisonnier. Cet objectif implique d'entrée de jeu de travailler étroitement avec des groupes constitués des migrations d'hier et d'aujourd'hui dans le but de découvrir, grâce à leurs témoignages, une image de ces migrations qui confère à leurs acteurs et actrices une existence et une identité allant au-delà du statut et des chiffres auxquels on les réduit trop souvent dans le débat public. Les témoignages recueillis constitueront de plus un patrimoine mémoriel et des sources historiques pour demain.

Un autre objectif clé de l'exposition est que son public en ressorte avec une conscience renouvelée d'un épisode majeur de l'histoire sociale de la Suisse contemporaine dont celle-ci n'a pas encore pris toute la mesure. Ni saisi ce qu'il révèle de problématique dans notre passé et pour notre avenir, une tâche aveugle que Max Frisch a marquée au coin d'une formule-choc qui indique bien les défis toujours à relever dans ce pays, pour que son culte de la prospérité n'étouffe pas l'âme de ses habitant-e-s.

Lorsqu'en 1965 Frisch écrit « Un petit peuple souverain se sent en danger: on avait appelé des bras et voici qu'arrivent des hommes », ne se demande-t-il pas si la Suisse peut être capable d'accueillir des personnes qui ne soient pas uniquement pour elle des cerveaux et des bras à mettre au service de sa prospérité matérielle? Cette remise en cause valait très directement pour les saisonniers et les saisonnières mais ne s'applique-t-elle pas aussi aujourd'hui à d'autres migrant-e-s et d'autres statuts? Pour contribuer au dépassement de cette situation, l'exposition entend donner au public l'occasion de se reconnaître dans l'autre, de se mettre le plus possible à sa place, à la place de ces autres rejetés et exploités, mais parfois aussi accueillis et heureux de l'avoir été.

Grâce au site web qu'elle développera et qui pourrait continuer à être enrichi au-delà d'elle, ainsi qu'à travers la publication d'un catalogue appelé à pérenniser tout ce à quoi elle aura donné lieu, cette exposition pourra aussi s'inscrire durablement dans la mémoire collective, avec des perspectives et des horizons nouveaux.

ORIGINE ET ENJEUX DE L'EXPOSITION

Cette exposition a pour origine la motion intitulée « Parce qu'ils ont construit la Suisse et Genève: rendons hommage aux saisonniers ». Adoptée le 25 février 2013 par le conseil municipal de la Ville de Genève, cette motion demandait en substance de saluer pour la postérité, par une exposition et un monument, la contribution des saisonniers et des saisonnières à l'essor genevois et suisse durant presque toute la seconde moitié du 20^e siècle. L'un des premiers objectifs de l'exposition sera de figurer cet hommage.

Dans ce but, il s'agira tout d'abord de rendre perceptible l'ampleur de la population ayant vécu et travaillé dans notre pays avec le statut de saisonnier ou de saisonnière. Au fil du temps, des dizaines, voire des centaines, de milliers de travailleurs et de travailleuses (on l'oublie trop souvent, un très grand nombre de femmes ont aussi été « saisonnières ») ont été actifs dans les divers grands secteurs économiques de Genève ou de la Suisse, en particulier la construction et le génie civil, l'industrie, l'agriculture et l'hôtellerie.

Dans un souci de transmission intergénérationnelle à laquelle nous accordons une grande importance (pour qu'on sache encore demain ce que « saisonnier » voulait dire), rendre cet hommage suppose aussi de revenir sur ce que ce passé peut avoir de problématique, en rappelant notamment aux anciennes et aux nouvelles générations résidant en Suisse et ailleurs, combien ce statut bafoûtait les droits élémentaires de ces travailleurs et travailleuses, ainsi que leurs droits humains, pour se demander entre autre comment cela a pu arriver et durer aussi longtemps.

Il est plus que jamais nécessaire d'effectuer aujourd'hui ce retour en arrière, car depuis l'entrée en vigueur en 2002 du principe de la libre circulation des personnes qui a seul permis l'abolition du statut de saisonnier à l'échelle du pays, celle-ci n'a jamais cessé d'être plus ou moins radicalement remise en cause par des référendums et des initiatives. Et il continuera visiblement d'en aller ainsi, ce qui fait que ce passé à maints égards condamnable pourrait encore avoir un avenir.

L'exposition aura également pour but de traiter, sans comparaison erronée, des politiques conduites de nos jours à l'égard des migrant-e-s, qu'il s'agisse notamment des travailleur-se-s détaché-e-s, des divers statuts attribuables aux travailleur-se-s étranger-ère-s provenant de pays extraeuropéens, des mineur-e-s non accompagnés-e-s, des requérant-e-s d'asile, des réfugié-e-s et des sans papiers.

L'une des originalités de l'exposition sera de combiner étroitement des approches qui seront tout à la fois artistiques, historiques et mémorielles. C'est

Motion: rendre hommage aux saisonniers

INTENTIONS HISTORIQUES, ARTISTIQUES
ET SCÉNOGRAPHIQUES

Présenter l'histoire des saisonnier·ère·s et vouloir leur rendre hommage, nécessite de recourir à la littérature scientifique produite sur l'immigration en Suisse et à Genève. Les recherches sur le fait migratoire dans la seconde moitié du 20e siècle sont relativement nombreuses. Elles documentent divers aspects politiques, statistiques ou sociologiques relatifs à la Suisse sur lesquels il est possible de s'appuyer pour brosser le contexte général dans lequel cette réalité s'inscrit. Néanmoins, certains de ses domaines clés restent peu explorés. En premier lieu, les spécificités de la situation vécue par les saisonniers et les saisonnières, car elle n'est pas examinée en tant que telle, mais seulement comme partie de l'immigration de travail en général. De plus, les recherches existantes s'intéressent peu aux particularités de la situation genevoise: ni d'un point de vue statistique, ni quant à l'évolution particulière du contexte politique et social cantonal qui verra Genève renoncer plus rapidement que le reste de la Suisse, au cours des années 1990 déjà, au statut de saisonnier. Enfin, si plusieurs recherches documentent l'histoire de l'immigration italienne, les ressortissant·e·s d'autres nationalités, en particulier les Espagnol·e·s, les Portugais·e·s ou les personnes en provenance de l'ex-Yougoslavie, n'ont pas fait l'objet de la même attention.

Si quelques aspects emblématiques de la situation vécue par les saisonniers et les saisonnières semblent bien connus (la visite médicale, les baraquements, les entants cachés), il nous paraît essentiel d'aller au-delà des représentations existantes qui, sans être dénuées de fondement, sont trop souvent stéréotypées. C'est pourquoi il paraît nécessaire d'enrichir les connaissances partagées sur l'histoire de ces migrant·e·s et de recourir pour ce faire aux nombreuses sources disponibles dans les archives privées et publiques genevoises répertoriées dans le rapport sur les archives réalisées en 2016 sur mandat de la Ville de Genève.

Si la construction de l'exposition se base dans la mesure du possible sur le format documentaire et la méthodologie historique, afin d'articuler avec rigueur les différents modes d'existence des saisonnier·ère·s, elle prend également le parti d'employer pour ce faire des modes de représentation et de transmission transversaux qui empruntent les voies de la fiction et de l'interprétation. A travers un dispositif scénique associant les moyens du cinéma et de l'exposition, qui fait dialoguer objets filmiques d'une part et archives d'autre part, nous souhaitons ménager un accès à la complexité de l'expérience des saisonnier·ère·s par le biais de narrations construites autour de témoignages, de récits filmés, d'association de documents et de pratiques artistiques. On s'inspirera par la même, des modes d'écritures de l'histoire qui ont su

réinventer et se complexifier par le passé en raison notamment de l'absence de sources patentes concernant des populations ignorées par l'historiographie dominante, comme en témoigne l'approche méthodologique des *subaltern studies*. C'est dans cette volonté de ne pas réduire la vie des saisonnier·ère·s à leur seule fonction économique – pour mieux leur rendre hommage – que la dimension testimoniale présente dans l'exposition prend tout son sens. Ce dispositif souhaite donner voix aux principales personnes concernées et offrir ainsi un regard rétrospectif et critique sur leur parcours, qui soit à même de saisir l'expérience de vie qui anime les événements historiques, leur nature polyphonique et le degré d'oubli qui accompagne la construction de la mémoire collective. Cette démarche tente d'une part de combler ce qui ne peut l'être tout à fait (le manque de sources et de témoignages), et d'autre part souhaite générer une forme d'empathie réflexive et critique comme mode d'accès privilégié à l'histoire des saisonniers et des saisonnières.

Tirant parti de l'intérêt croissant que portent les pratiques artistiques pour les politiques mémorielles, l'exposition s'inscrit aussi dans une démarche transdisciplinaire qui renouvelle la relation entre art et sciences sociales. Les œuvres présentées au sein de l'exposition proposent des regards plus personnels et sensibles sur la complexité de l'expérience migratoire. N'hésitant pas à arpenter les chemins narratifs de l'auto-fiction pour exprimer un sentiment intime (Boutheyna Bousslama), recourir à l'allégorie afin de traduire l'absurdité d'une condition imposée (Adrian Paci), ou tout simplement se mettre en scène afin d'éprouver le sentiment que cela fait d'être à la place d'un autre (Georg Keller). Parfois, l'économie documentaire use aussi de la mise en scène pour apporter un éclairage singulier sur les traces laissées par le passage des saisonnier·ère·s (Raphaël Cuomo et Maria Lorio) ou la réalité de leurs conditions de travail (Friedric Moser et Philippe Schwingel). Il s'agira également de présenter des œuvres produites spécialement pour l'exposition.

Cette manière générale de réinventer les modes d'agencement des documents en fonction de leur contexte et de leur signification, ou de faire dialoguer différentes formes de narration avec des éléments historiques, permettra de remettre en jeu l'évidence de ce qui est perçu et rappellera que la compréhension d'un fait historique est sans cesse tributaire de sa médiation.

B QUOTIDIENS DES SAISONNIÈRES

L'arrivée annuelle des saisonnières en gare, les files d'attente lors des visites médicales, le tri des travailleurs, plus rarement des travailleuses, sont des moments forts qui ont profondément marqué les personnes qui les ont subies.

Assigné-e à un employeur par leur statut, ils-elles sont confronté-e-s à des conditions de vie et de travail difficiles, maintes fois dénoncées. À l'image des logements précaires que leur patron leur fournissent moyennant un loyer parfois abusif : baraques ou baraquements, maisons vétustes ou vouées à la démolition.

Le travail exerce une emprise prédominante sur le quotidien des saisonniers et des saisonnières, à tel point qu'il semble à lui seul résumer leur identité. Il n'en brosse en réalité qu'un portrait lacunaire et réducteur.

Afin de dépasser les stéréotypes du statut auxquels sont systématiquement assigné-e-s les travailleur-se-s saisonnier-ère-s, l'exposition fera la part belle à des formes de narrations alternatives qui emploient les chemins de la fiction et de l'interprétation, à même de montrer la complexité et la difficulté de l'expérience migratoire, l'incertitude qui guide l'action des saisonnier-ère-s: en somme la dimension humaine face à la condition discriminatoire.



☐ Registres médicaux et administratifs, photographies du travail et des logements, vêtements de travail, notes de voyages et correspondances, témoignages visuels et oraux passés et présents, films, photographies et objets de saisonnier-ère-s

☑ Alvaro Bizzari, Boutheyna Bouslama, Raphaël Cuomo et Maria Lorio, Inferfoto, Georg Keller, San Keller, Frédéric Moser et Philippe Schwinger



1

2

3



- 1 Raphaël Cuomo et Maria Lorio, *Aspetti del passaggio*, 2016
- 2 Georg Keller, *Der Arbeiter in vier Latiche*, Telle gallery, 2008
- 3 Attente au service sanitaire, 1995, Mick Desarzens (CIG)



1

2

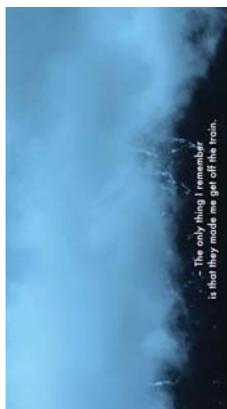
3

4

5

6

- 1 John Berger et Jean Mohr, *Les saisonniers, hommes*, 1976
- 2 *Logement pour saisonnier*, 1957 (CT)
- 3 *Inferno*, *Les collissas di travail*, 1982
- 4 San Keller, *Nothing to declare*, 2007
- 5 *Logement pour saisonnier*, 1957 (CT)
- 6 *Inferno*, *Contes de la vie quotidienne*, 1957



1

2

3

4

5

- 1 *Nostro giornale*, s.d (ACI)
- 2 *Inferno*, *Saisoniers sans fin*, 1989
- 3 *Départ des saisonniers en Italie* 1965 (CIG, Interpress)
- 4 F. Moser et P. Schwinger, *Farewell Letter to Swiss Workers*, 2006
- 5 Raphaël Cuomo et Maria Loro, *Abanzanti del bassavazzo*, 2016

C CONTRIBUTIONS DES SAISONNIERÈRES
À L'ESSOR DE GENÈVE

« Qui a construit Thèbes aux sept portes? », demandait Bertolt Brecht dans son poème « Questions que se pose un ouvrier qui lit », pour évoquer l'absence de certains acteur·rice·s clé du récit historique. De la construction des cités-satellites à celles des grandes infrastructures, en passant par les imposants bâtiments des organisations internationales, les saisonniers, en compagnie de leurs collègues aux statuts moins précaires, soutiennent et ont contribué à la construction de Genève. Mais leur contribution ne se limite pas à ce secteur emblématique puisque les saisonnier·ère·s étaient également nombreuses dans l'agriculture, l'hôtellerie-restauration ou l'industrie. Afin de rendre visible cet apport en dépit de la difficulté de le discerner, plusieurs approches sont envisagées.

Pour aller au-delà des évidences statistiques, nous nous appuyerons notamment sur la visibilité de l'architecture et des infrastructures publiques construites par les saisonniers pour entreprendre une lecture à la fois métaphorique et littérale de leur empreinte laissée sur Genève.

En s'inspirant de courants historiographiques expérimentaux, il serait aussi tentant de faire le récit du développement de Genève en partant de l'hypothèse que le statut de saisonnier n'ait jamais existé. S'agissant de la reconnaissance de cette contribution, nous solliciterons aussi le point de vue des communautés concernées.

D Maquettes de bâtiment, vues aériennes de quartiers, documents architecturaux, récits contrefactuels et photographies

↳ Georg Keller



1



2



3



4

- 1 Bureau international du travail, 1980. Photo C.-A. Friedli (www.notrehistoire.ch)
- 2 Chantier de construction, s.d. Photo CIRIC (Centias)
- 3 Plan du Lignon, vers 1983 (CGAS)
- 4 Planning des travaux du Lignon, vers 1983 (CGAS)

D TÉMOIGNAGES ET RÉCITS DE VIE

En contrepoint à l'histoire administrative et au regard stéréotypé porté sur les saisonniers et les saisonnières, l'exposition proposera également le point de vue des principaux intéressés-e-s et de leurs proches à travers des témoignages audiovisuels produits spécialement pour l'exposition, selon des modalités qui restent à préciser.

Ces témoignages permettront de leur donner la parole pour faire valoir leur expérience de la condition de saisonnier-es et montrer ainsi la diversité des trajectoires et la richesse des parcours de migration qui se déploient souvent sur plusieurs générations.

En mettant en regard documents et témoignages, nous souhaitons donner voix aux premier-ère-s concerné-e-s et offrir ainsi un regard rétrospectif et critique à même de saisir l'expérience de vie qui anime les événements historiques, leur nature polyphonique et le degré d'oubli qui accompagne la construction de la mémoire. Ces témoignages constitueront autant de récits sensibles pour la recherche historique et la mémoire de ces événements.

D Témoignages audiovisuels, photographies, documents et objets personnels

☒ Vidéastes

1



2



3

M/S - Dans il y a vraiment la question des pays étrangers, le quartier qui ont des images qui ne sont pas celles du quartier toi que tu l'as vécu ?
D - Oui, totalement différentes.
M/S - Et c'est quel ces images ?

4



5



- 1 Interfoto, Saisons sans fin, 1989
- 2 Photo CIRIC (Carrisa)
- 3 Extrait d'interview, Frédéric Moser et Philippe Schwinger, *Dévoir et Déroulés*, 2009
- 4 Photo (UOG)
- 5 Photo extraite de Abolition du statut de saisonnier, s.d. (AEG)

E ÉCHOS CONTEMPORAINS

La suppression du statut de saisonnier et l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'Union européenne ont profondément modifié les conditions d'établissement en Suisse des ressortissant-e-s de l'UE. Mais plusieurs traits caractéristiques du statut de saisonnier et de la politique migratoire menée avant 2002 se retrouvent dans celle pratiquée aujourd'hui : la précarité de certains statuts ; les diverses restrictions qui les affectent, le souci de la scolarisation des enfants, les questions de discrimination et d'exclusion, le racisme et la xénophobie dont les migrant-e-s font l'objet, mais aussi la solidarité très active que leurs conditions d'existence suscitent. Tous échos que l'exposition cherchera à rendre perceptibles en s'arrêtant sur le sort des migrant-e-s passant de nos jours par Genève ou cherchant à y vivre durablement, des travailleur-se-s détaché-e-s aux expatrié-e-s en passant par les requérant-e-s d'asile, les réfugié-e-s et les sans-papiers.

Une enquête photographique pourrait mettre en exergue la réaffectation des anciens logements de saisonniers et saisonnières (baraques du chemin Gallife, foyer des Tattes, baraques du Bois-des-Frères, etc.). Ce travail souhaiterait ainsi interroger la reconversion et l'usage actuel de ces logements en les inscrivant dans une forte dimension mémorielle et symbolique.

↪ Interfoto

1



2



3



4



1. Matériel de revendication, 2001 (CCSI)
2. Baresque, 1971, Christian Murat (CIG)
3. B. Boulama, Our House In the Middle of Our Street, 2012
4. Christoph Büchel, Sans-Papiers, 2008

Motion: rendre hommage aux saisonniers

PARTENARIATS ENVISAGÉS

Pour développer les propos de l'exposition et organiser le programme de sensibilisation et de médiation qui l'accompagnera, nous entendons travailler avec divers partenaires.

Associations de migrant.e.s et de soutien aux migrant.e.s – C'est pour nous une priorité de travailler en étroite collaboration avec les nombreuses associations présentes sur le territoire genevois qui défendent les droits des migrant.e.s, en premier lieu le Centre de Contact Suisses-Immigrés. Le travail mémoriel sur le parcours des saisonniers ne peut se faire sans l'échange et le partage avec les personnes directement concernées par ce statut. À cet égard nous pensons travailler aussi étroitement avec Agenda 21 – Ville durable de la Ville de Genève.

Événements dans les communes – Afin de faire rayonner le projet dans le canton de Genève, nous souhaitons organiser trois manifestations décentralisées dans les communes pour lesquelles l'apport des saisonnier.e.s a été particulièrement important. Ces manifestations pourraient prendre différentes formes :

- un week-end de conférences, spectacles et projections au Théâtre Forum Meyrin qui pourrait notamment inclure un projet comme « De Minha Casa/Saisonniers de la deuxième génération », développé par urbz, ou « Le train du sud », de Heidi Kijpter, qui met en scène l'immigration de femmes italiennes.
 - deux rencontres-débats avec projections de films sur le modèle de celle que nous avons organisée à la Maison de quartier de Saint-Jean en 2017 en collaboration avec des associations locales actives dans l'intégration des migrant.e.s.
- Ces projets devraient être développés en partenariat avec le Bureau de l'intégration des étrangers du canton de Genève.

Projections de films – Nous souhaitons organiser une programmation de films emblématiques du statut des saisonnier.e.s, comme le magnifique documentaire d'Alvaro Bizzarri « Accueillis à bras fermés » (1970) ou encore « Siamo Italiani » d'Alexandre J. Seiler mais aussi des films plus contemporains qui traitent des questions d'exil et de transmissions intergénérationnelles comme « Héritières en quête d'Italie » d'Yves Moulini. Cette programmation pourrait avoir lieu aux Cinémas du Grütli ou au Spoutnik.

Journée d'étude – Une manifestation scientifique autour de l'histoire de la migration, des problématiques contemporaines ou des enjeux de mémoire et d'histoire pourrait être organisée en collaboration avec des partenaires institutionnels ou associatifs tels que Rosita Fibbi (Forum suisse pour les migrations), Sandro Cattacin (Département de sociologie de l'Université de Genève), ou Pierre Hazan (Master CCC de la HEAD – Genève).

Activités pédagogiques – Afin de sensibiliser le public scolaire à l'histoire du « statut de saisonnier », à ses enjeux contemporains ainsi qu'à la diversité des origines et des trajectoires migratoires, nous envisageons autour de l'exposition un projet d'histoire orale mené avec les élèves et qui vise à interviewer une personne proche issue de la migration. Des premiers contacts ont été pris pour évaluer les conditions d'une collaboration avec les enseignant.e.s.

BIOGRAPHIES DES ARTISTES

Alvaro Bazzani (Pontepetri, 1934)
vit et travaille à Pistocia

Il arrive en Suisse en 1955 avec le statut de suisse. Au début des années 1960, il crée les premiers ateliers italiens en Suisse à avoir appris le langage cinématographique, dominant grâce à la caméra la parole aux migrants et dénonçant la condition souvent aberrante des travailleurs saisonniers notamment dans le régime des familles.

Avec un simple super 8, il réalise deux films de fiction sur son état, partagés par des milliers de travailleurs immigrés. Les deux films de longueur moyenne seront suivis par d'autres tournés en 16 mm.

1976 : Parcs de vie de l'immigration
1974 : Le voyageur de la méditerranée
1972 : Le voyageur de la méditerranée (réédition familiale)
1969 : Le train du sud

Bouthaina Bouslama (Paris, 1982)

à vécu et travaille à Genève entre 2011 et 2014. Elle a été mariée et expulcée du territoire suisse. Elle vit et travaille actuellement à Istanbul.

Elle a grandi au Qatar et au Moyen-Orient. Elle se met soudain sur scène, dans ses écrits comme dans ces vidéos ou installations, et développe des histoires qui traitent de ses préoccupations. Paroles et un document poétique d'un faux permis B de séjour suisse qui ont été distribués et disséminés dans Genève par l'artiste. Par ce geste Bouthaina questionne à la fois la valeur, la légalité de l'œuvre d'art, mais elle montre surtout la difficulté de la reconnaissance administrative pour une artiste étrangère vivant sur le territoire helvétique.

Expositions (sélection)

2018 : Prix de la Société des Arts de Genève pour une exposition personnelle en 2014 au Palais de l'Athénée
2012 : Bourse Berthoud pour les Arts Plastiques, Centre d'Art Contemporain, Genève
2011 : Prix Villa Mairea, Suède et la création cinématographique

24



Interfoto (Genève, 1976)
Collectif qui vit et travaille à Genève

L'agence Interfoto a été créée en 1976 par un groupe de photographes non professionnels. Proche des syndicats et organisations de gauche, leur premier objectif était de fournir à ces groupes un matériel photographique couvert par les agences commerciales. Parallèlement Interfoto a été de plus en plus intéressée à différents aspects de la vie quotidienne et a progressivement créé elle-même des publications et des expositions sur ces thèmes.

Ce travail collectif et une grande autonomie financière (aucun photographe n'est rémunéré pour son travail) sont les deux moyens que se donne Interfoto pour garder sa liberté, celle de donner à lire sa vision des réalités sociales dans les images de la vie quotidienne.

Actuellement l'agence se compose de six personnes : Jean-Louis Gagnon, Véronique Jeanneret, Camilla Kerkhoff, Jacques Saugy et Riccardo Willig.

Raphael Cuozzo et Maria Lofio (Dolomont, 1977, Lussigny, 1975)
vitent et travaillent à Berlin et Bâle

Ces dernières années, leur pratique artistique collaborative implique des recherches à long terme par lesquelles ils étudient notamment les rapports économiques entre le sud et le nord de l'Europe. Ainsi leur film Abnuttig (Lofio) fait le récit d'une contre-mémoire suisse. La zone frontalière des Alpes, jusque désormais désertée en l'hôte ou le « Grenzspilplatz » de 67q – un bâtiment moderniste où eurent lieu les examens médicaux jusqu'au milieu des années 1990 – sont autant d'étapes jalonnant le parcours de saisonniers. A travers ce film se pose la question essentielle des traces laissées par les immigrés et le rôle de l'art dans la reconnaissance administrative des frontaliers d'aujourd'hui en regard de ce qu'ils étaient hier.

Expositions (sélection)

2016 : Abnuttig del passadadi, Visions du réel Festival international de cinéma
2014 – 2016 : Contemporain, Genève
devenir, Médiathèque du FMAC
L'Institut d'histoire, Bâle, en

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)

Motion: rendre hommage aux saisonniers

1829



25



Mauricio Leon (Belizista-Callo, 1976)
vit et travaille à Genève

Diplômé de la HEAD - Genève en tant qu'extr-européen, il ne peut obtenir d'appartement dans une coopérative de logement. Pour alerter les autorités compétentes, Mauricio Leon engage une mission en collaboration avec le département d'urbanisme de l'Etat de Malte. Ce projet est organisé également une galerie pour trouver CHF 700'000.- afin de devenir propriétaire d'une villa genevoise et d'obtenir par ce biais un permis de résident. Sa pratique artistique prend souvent la forme d'actions publiques et textes filmés.

2012: Non-Euclizieta
2011: Action Quacchia

Frédéric Mosser et Philippe Schwinger
(Saint-Imier, 1966, 1960)
vit et travaillent à Saint-Imier

Ils font de leurs installations le lieu où se discutent les conflits, les histoires, les rapports qui irriguent l'actualité. Pour ce faire, ils hésitent pas à emprunter des méthodes propres au théâtre ou à un certain cinéma engagé, se distinguant ainsi du simple débat de société relayé par les médias. Il s'agit dans leur travail de se confronter à un fait pour lequel une solution est évidente et dont l'ait rale le tour critique pour en saisir les enjeux.

Expositions (sélection)

2016: Orbographie projection, Galerie-Jocelyn Wolff, Paris
2012: Par les villages, Galerie Art & Essai, Paris
2011: Chacun a ses secrets, pour l'art public, Cédric et Céline, dans un art cabale, Bâtonnaton, Centre d'art et de recherche, Paris
2010: Exposer, FRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur, Marseille



Georg Keller (Zürich, 1981)
vit et travaille à Zürich

L'artiste fonde durant ses études la Georg Keller Unternehmung: «a brand like a friend. A partir de cette structure et par le biais du théâtre et de la performance, il documente les rapports de force imposés par le jeu économique et de la finance, et les rend plus pluri-voque avec les impostures du capitalisme.

Expositions (sélection)

2018 : Ermitage Economies, Prix Manoir, Suisse centrale, Lucerne
2011: SurroundBall - Ein Utopisches Projekt, Zurich
Zuschauer, Heimhaus, Zürich
Hausatz, Substitut, Berlin, Allemagne
Firmengeschichten, Zoppelin Museum, Friedrichshafen
2009 : Südenafrika, VanityFair, Wartesaal, Zürich
Stille Identités II, Contemporary Art Center, Vitruvius

San Keller (Bern, 1971)
vit et travaille à Zürich

L'artiste suisse San Keller met en place des œuvres qui ont été montrées au cours des meilleurs années 1980 en faisant une apparition remarquée à la télévision suisse, dormant sur le sol pendant le journal télévisé. Depuis ses performances ne cessent de produire un discours critique, conceptuel et ludique sur les relations entre l'art et la vie.

Expositions (sélection)

2017 : Performance Process, Museum Tinguely Action I, Kunsthaus Zürich
2016 : Jordless, Galerie Brigitte Weiss, Zürich
2016 : Inventer le futur avec des débris, dil, Bâle
Passer, Chabert Voltaire, Zürich
Le monde est un jeu, Le Commun, Genève
2015 : Distal - Cake - Wahnd, Musée d'art d'Olten, Suisse (2013).



INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

ARLETTAZ, Silvia, ARLETTAZ, Gerardo, La Suisse et les étrangers. Lausanne, 2004.

BERGER (de) (textes), MOHR, Jean (photographies), Le Soudan. Bourne, Paris, 1976.

CALVARUSO, Claudio, Scusi: i profittatori in Svizzera, 1927-2000. I lavoratori stagionali. Da Giacca?l? Verdon, 1974.

CASTELNUOVO-FRIGESSI, Della, La condition des migrants italiens en Suisse. Lausanne, 1978.

CID, Olga, HAERING, Albert-Luc, MARTINEZ, Gabriela, SIEGFRIED, Heidi, La vie quotidienne des saisonniers espagnols à Genève. Genève : Institut d'études sociales (mémoire), juin 1984.

DERIVAUD, Hervé, Installation éternelles en Suisse: le cas des saisonniers, un statut en voie de disparition. Genève : Département de géographie de l'Université de Genève (mémoire), 1992.

DUPLAIN, Nathalie, FONTANA, Anne-Catherine, Comment voyaient les saisonniers portugais à Genève en 1962?. Genève : Institut d'études sociales (mémoire), 1991.

GADIET Irma, SKENDEROVIC Damir (éd.), Histoires de migrations en Suisse. un changement de perspective. Revue suisse d'histoire, 2015, 65/1.

GABUJO Francesco, MAIRE Christelle, Le temps à l'épreuve. Afféris et Identité politique dans l'histoire politique suisse, 1918-2010. Neuchâtel, 2013.

INTERFOTO, Saisons sans fin. Genève, 1989.

LA BARBA, Morena, STORH, Christian, ORIS Peter, CAPOCCHI, Sandro (dir.), La migration italienne en Suisse. Histoire, culture, langues, identités, discours et réalités. Lausanne, 2013.

LLORENS, Mèissa, «Sortir l'immigration de son ghetto»... Le Centre de combat Suisses: Immigrés de Genève, rebais des revendications économiques et sociales de l'Université de Genève (mémoire), juillet 2016.

MAILLARD, Alain, LEUFENBERGER, Ueli, Les damnés du Troisième Ciel. Les Albanais de la Kosovo en Suisse, 1995-1999. Genève, 1999.

MAHNING, Hans (dir.), Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse, depuis 1948. Zurich, 2005.

PIQUET, Etienne, L'immigration en Suisse. Citoyenneté sans d'entre-souventures. Lausanne, 2004.

SHAIKAT, Sofia, Tra, genere e migrazione: l'esperienza di donne migranti stagionali italiane, in Migrazioni, femmine attraverso le Alpi occidentali nel secondo dopoguerra. Lavoro, famiglia, trasformazioni culturali, 1944-1960. Franco Angeli, Torino, 2013

STEINHAUER, Jean, Le saisonnier inexistant. Genève, 1980.

STEINHAUER, Jean, VON ALLMEN, Malik, Changer la baraque... Les immigrés dans les syndicats suisses, 1945-2000. Lausanne, 2000.



Adrian Paci (Sivkova, 1969) vit et travaille à Milan

Sa pratique met en exergue l'un des paradoxes de l'intelligence humaine, qui consiste à rendre compte de la réalité à travers l'irréalité. Souvent inspiré par des histoires issues de sa vie quotidienne, Adrian Paci les glisse dans ses œuvres. En 1997, il a produit une ou plusieurs réalisations plus larges, en Albanie pour se réfugier, avec sa famille, en Italie. Son expérience de l'exil, le choc de la séparation et l'adaptation à un nouveau lieu définissent le contexte de ses premières vidéos, à travers lesquelles il tente de retrouver les racines de son passé.

Expositions (sélection)

- 2016 : The people are missing, Kaufmann & Repetto, Milan
- 2016 : Paternal Moments of Unrealised, FOUNES, Art Gallery, Londres
- 2016 : Yes, in Transit, Jeu de paume, Paris

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)

Motion: rendre hommage aux saisonniers

Projet d'exposition *Histoire(s) de saison* (titre de travail)

Budget prévisionnel

Direction, administration		32'000
<i>Direction, coordination, administration*</i>	40	20'000
<i>Recherches de fonds*</i>	15	6'000
<i>Chargé-e de communication*</i>	15	6'000
Conception, recherches		68'000
<i>Conception*</i>	25	10'000
<i>Recherches historiques et scientifiques*</i>	40	16'000
<i>Recherches de contenus artistiques et iconographiques*</i>	55	22'000
<i>Interventions artistiques</i>		12'000
<i>Rédaction de textes d'expo*</i>	20	8'000
Production de témoignages		50'000
<i>10-12 récits de vie filmés, montage de sujets courts pour l'exposition</i>		50'000
Réalisation		126'000
<i>Scénographie (conception et suivi)</i>		20'000
<i>Graphisme d'expo</i>		6'000
<i>Production livret d'expo</i>		0
<i>Production (matériel, travail)</i>		60'000
<i>Location de matériel</i>		20'000
<i>Montage d'exposition</i>		8'000
<i>Transport/assurance/droits d'auteur.e.s</i>		12'000
Gardiennage		18'000
<i>Gardiennage (2 personnes)**</i>		18'000
Médiation		44'000
<i>Médiateurs/trices (2 personnes)**</i>		9'000
<i>Visites guidées (20 visites à 2h)*</i>	5	2'000
<i>3 conférences/événements/projections*</i>	23	9'000
<i>Frais conférences/événements/projections</i>		6'000
<i>3 événements décentralisés (communes genevoises)</i>		18'000
Partenariats associatifs et pédagogique		4'000
<i>Conception et suivi*</i>	10	4'000
Site internet		20'000
<i>Conception*</i>	5	2'500
<i>Réalisation*</i>	35	17'500
Brochure d'exposition (80 p.)		22'000
<i>Coordination</i>		6'000
<i>Rédaction</i>		0
<i>Graphisme et mise en page</i>		4'000
<i>Photolithographie</i>		2'000
<i>Impression (1000 ex.)</i>		10'000
Communication		29'000
<i>Graphisme</i>		10'000
<i>Impressions (flyer, affiches...)</i>		5'000
<i>Affichage, diffusion</i>		10'000
<i>Vernissage</i>		4'000
Divers		12'000
<i>Divers et imprévus</i>		12'000
Total		425'000

* 500.-/j. soit 62.50/h; ** 400.-/j. soit 50.-/h; ** 250/3. soit 35.-/h (charges sociales patronales comprises)

Plan de financement (provisoire)

Ville de Genève (dont FMAAC 85'000)	303'000
État de Genève	30'000
Communes genevoises	30'000
Loterie Romande	40'000
Autres fondations et mécénats	20'000
Vente de catalogues	2'000
Total	425'000

29. Réponse du Conseil administratif à la motion du 29 avril 2015 de M^{mes} et MM. Jannick Frigenti Empana, Olga Baranova, Laurence Fehlmann Rielle, Javier Brandon, Ahmed Jama, Christiane Leuenberger-Ducret, Annina Pfund, Grégoire Carasso et Maria Vittoria Romano: «Le respect, ça change la vie, les toilettes publiques aussi!» (M-1181)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- les plaintes répétées des habitantes et des habitants de nos quartiers, qui subissent les désagréments non seulement visuels, mais aussi olfactifs dus au «pipi sauvage»;
- le manque évident de toilettes publiques à la disposition de la population, notamment près des lieux de loisirs et de sorties nocturnes, ressenti particulièrement pendant la période estivale;
- l'échec du choix politique qui vise uniquement la répression au sens du règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques (RPSS) du 17 juin 1955, et en particulier de son article 1, alinéa 3, qui n'a pas l'effet dissuasif escompté et ne répond pas aux besoins de la population;
- le coût engendré par les nettoyages répétés des lieux souillés;
- la nécessité de sensibiliser la population à l'impact des «pipis sauvages»,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de développer une stratégie municipale en réponse au phénomène de «pipi sauvage», notamment:

- en développant une campagne de sensibilisation dans les lieux critiques, à l'aide de peinture hydrophobe;
- en disposant des toilettes éphémères en période estivale et dans les lieux à haute fréquentation;
- en prenant toute mesure en faveur d'un accès facilité aux lieux d'aisance dans les quartiers à forte fréquentation.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif souhaite renforcer l'actuel parc de WC publics et va soumettre une nouvelle demande de crédit pour l'acquisition de 12 toilettes autonettoyantes accessibles à toutes et tous, y compris aux personnes à mobilité

¹ «Mémorial 175^e année»: Rapport, 7560.

réduite. Cette requête sera déposée d'ici à la rentrée 2018 par le département des constructions et de l'aménagement (DCA).

Le Service logistique et manifestations (LOM) complète déjà (de mars à octobre) le parc de toilettes publiques, en ajoutant des conteneurs saisonniers et des cabines WC chimiques dans les lieux très fréquentés.

La signalétique a également été améliorée ce printemps avec des panneaux affichant le plan d'accès aux toilettes les moins visibles.

En revanche, les tests réalisés avec de la peinture hydrophobe n'ont pas donné les résultats attendus, raison pour laquelle cette coûteuse technique a été abandonnée: elle ternit les couleurs sur lesquelles elle est appliquée (en créant un voile laiteux), ne résiste pas à un lavage à l'eau à haute pression et, surtout, n'ôte ni l'urine ni son odeur.

Au-delà d'une très hypothétique «sensibilisation» des individus concernés, le Conseil administratif estime que seule une augmentation de l'offre en WC publics est à même d'améliorer la situation dans certains lieux critiques.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

30. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 11 avril 2018 de M. Pierre Gauthier: «Chantiers et patrouilleuses scolaires, coordination SVP» (IE-58)¹.

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Le mardi 20 mars 2018, le service des patrouilleuses scolaires a été alerté de l'absence de feux de circulation au carrefour de l'avenue de Sainte-Clotilde et du boulevard Carl-Vogt (quartier de la Jonction) à la suite de l'ouverture d'un chantier.

Pour pallier cette absence de feux et répondre à l'urgence, un agent de sécurité privée (un seul!) a été dépêché sur les lieux. Or, non seulement c'est insuffisant, mais encore c'est à la police d'accomplir cette tâche.

Ce carrefour connaît un fort trafic de véhicules aux heures de pointe. Il est traversé par de nombreux enfants du quartier de la Jonction se rendant à leur école,

¹ «Mémorial 175^e année»: Annoncée, 7049.

Interpellation écrite: coordination des patrouilleuses
scolaires en fonction des chantiers

y compris le mercredi matin pour les plus grands d'entre eux. Il est donc très dangereux de laisser des enfants traverser ce carrefour privé de feux sans s'assurer au préalable de la présence de patrouilleuses ou de patrouilleurs scolaires pour sécuriser les passages piétons et sans policiers pour régler la circulation. Or, c'est bien ce qui s'est produit ce mercredi 21 mars!

Les informations sur les chantiers et leurs conséquences sur l'interruption des feux de circulation sont détenues par le département des constructions et de l'aménagement (DCA). Il apparaît dans cet exemple que ces informations de sécurité très importantes ne sont pas systématiquement transmises au Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) et à la patrouille scolaire. Cela peut mettre en danger la sécurité des enfants, ce qui n'est pas acceptable. Il faut donc éviter qu'un «couac» tel que celui qui s'est produit à la Jonction le 21 mars se reproduise.

Quelles sont les mesures de coordination et d'échange d'informations de sécurité que le Conseil administratif mettra en place entre le DCA et le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) responsable de la patrouille scolaire, afin de préserver la sécurité des enfants sur le chemin de l'école?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Lors des coupures de feux, le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) reçoit un avis par fax de la Direction générale des transports (DGT). C'est en effet cette instance cantonale (et non un service du département des constructions et de l'aménagement de la Ville) qui gère toutes les signalisations lumineuses et toutes les autorisations de travaux ainsi que les conditions de maintien des déplacements.

La DGT, en application de la loi cantonale, considère que c'est au maître d'ouvrage qui réalise les travaux de mettre en place les mesures garantissant la sécurité des différents modes de transport. Jusqu'à présent, cela se faisait en collaboration avec la police cantonale ou municipale (plantons de circulation). Cette prestation est de plus en plus déléguée à des entreprises de sécurité qui forment des agents pour réaliser cette tâche. La mesure mise en place par la DGT est précisée dans les avis de coupure.

Pour des raisons légales, la patrouille scolaire n'a pas vocation à réaliser cette tâche.

Dans des cas bien précis et en fonction de l'effectif à disposition, l'ECO peut renforcer un dispositif existant de la police; tout en relevant qu'une patrouilleuse seule ne peut gérer seule un carrefour ou un axe avec des feux éteints ou clignotants.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018 (soir)
Interpellation écrite: coordination des patrouilleuses
scolaires en fonction des chantiers

Dans le cas cité du carrefour Sainte-Clotilde/Carl-Vogt, des dysfonctionnements ont en effet été observés du côté des agents de sécurité; ceux-ci étaient absents le 20 mars dernier, tandis que le lendemain seul l'un d'entre eux était présent. Ce alors que le carrefour aurait dû être protégé durant toute la coupure des feux, conformément à l'avis reçu.

Par ailleurs, plusieurs entités peuvent conduire les travaux et chantiers aux abords des écoles: le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), les Services industriels de Genève (SIG), la DGT, voire des régies dans le cadre d'une opération immobilière. L'ECO ne reçoit donc pas systématiquement les informations. L'ECO doit faire preuve d'anticipation lorsqu'un chantier s'installe, ou de réactivité lorsque celui-ci a déjà commencé. Ses collaboratrices et collaborateurs entrent alors en discussion avec les responsables du chantier, afin d'éviter un impact négatif sur les cheminements scolaires. Les travaux ayant un impact seront alors réalisés en dehors des heures d'entrée et de sortie des classes, voire le mercredi après-midi ou le week-end. Des balisages ou des protections supplémentaires peuvent être exigés. Il arrive à l'ECO de mettre en place un dispositif provisoire de protection par la patrouille scolaire, ou de coaching; ces mesures sont accompagnées d'une information aux parents d'élèves. La collaboration de la police municipale ou cantonale peut également être sollicitée.

Cependant, l'expérience démontre que des surprises peuvent survenir, même lorsque les services se coordonnent. L'information ne parvient en effet pas toujours jusqu'à l'ouvrier, qui n'a lui-même pas forcément conscience de la présence d'un itinéraire scolaire à l'endroit où il va œuvrer.

Quoi qu'il en soit, l'ECO continue de poursuivre ses efforts d'information au sujet des travaux en cours, en demandant notamment les avis de travaux pour les chantiers publics ou privés conséquents.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Esther Alder

31. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 juin 2018 de M. Eric Bertinat: «Dealers: la colère des Lausannois anticipe-t-elle celle des Genevois?» (QE-503)¹.*TEXTE DE LA QUESTION*

Le marché de la drogue connaît une phase d'extension à de nouvelles rues et à de nouveaux quartiers au désespoir des habitants. Longtemps confinés aux Pâquis, les dealers ont notamment envahi Plainpalais, la promenade de Saint-Jean, le quai du Seujet et le quartier des banques. L'extension géographique va de pair avec l'extension de l'offre: on peut trouver toutes les drogues possibles et imaginables à Genève!

Selon un ancien directeur de l'Office fédéral des migrations (ODM), des requérants d'asile abuseurs se moquent de la naïveté des Suisses et utilisent les faiblesses de la procédure d'asile. Ils versent dans la petite criminalité, s'adonnent au trafic de drogue et souhaitent être actifs le plus longtemps possible en Suisse.

A Lausanne, des habitants ont dénoncé l'attitude des dealers africains postés devant des écoles et le fait que certains d'entre eux proposeraient à bas prix, voire à crédit, des drogues dures à des adolescents, puis proposeraient à des filles de les rembourser sexuellement. Doit-on supposer que les dealers actifs à Genève ne seraient pas aussi pervers que leurs confrères «lausannois»?

Un problème de compétence, véritable partie de ping-pong entre les agent-e-s de la police municipale (APM) et la gendarmerie – entre MM. Barazzone et Maudet –, fait que la situation ressemble à celle que connaît la Ville de Lausanne. Les mêmes doléances sont exprimées par les habitants confrontés au deal. D'ailleurs, plusieurs objets ont été déposés au Conseil municipal pour que la police municipale intervienne de manière sérieuse contre les dealers qui envahissent notre espace public, comme le texte demandant que les APM puissent intervenir sans uniforme pour appréhender les dealers qui se cachent à la moindre apparition d'un uniforme. On peut être dealer et pas totalement bête...

Je saurais gré au Conseil administratif de m'indiquer:

- comment la gendarmerie et la police municipale de la Ville de Genève entendent s'y prendre maintenant qu'ils ont signé un contrat local de sécurité pour en finir durablement avec ces dealers, pour la plupart déboutés de l'asile et/ou séjournant illégalement sur notre territoire?

¹ Annoncée, 457.

- comment le Conseil administratif juge la situation en matière de deal déploré par les riverains aux Pâquis, sur la place des Volontaires ou de Plainpalais, sur le chemin pédestre situé sur l’avenue de la Forêt, dans l’enclos à chiens longeant l’avenue Henri-Golay, etc.? Est-elle acceptable à ses yeux?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les prérogatives des APM en matière de stupéfiants sont conditionnées notamment par la loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes (LAPM – F 1 07), qui stipule notamment que «les agents de la police municipale travaillent en uniforme» (article 3, alinéa 2). En effet, l’uniforme et les insignes leur servent de légitimation. Aussi, aucune dérogation au port d’uniforme n’est prévue.

Les APM sont chargés «de la répression des contraventions à la législation sur les stupéfiants» (article 5, alinéa 2, lettre f, LAPM). Ils œuvrent quotidiennement dans les différents secteurs/quartiers concernés, bien connus des forces de police, afin d’endiguer le phénomène (saisie de stupéfiants, sanction des consommateurs, etc.).

Toutefois, leurs compétences sont limitées en la matière. Ce domaine relève principalement des attributs de la police cantonale. Pour cette raison, les APM travaillent soit en pleine autonomie, dans les limites de leurs compétences, soit en collaboration étroite avec la police cantonale, notamment dans le cadre du contrat local de sécurité (CLS).

Lors de ces interventions sont également traités les cas d’individus en infraction à la loi sur les étrangers (LEtr). Il est à relever qu’en ce domaine également, les APM ne bénéficient que d’un nombre réduit de prérogatives par rapport à la police cantonale.

Cela étant, si le «deal» existe en de nombreux endroits de notre cité, la police municipale a pris l’initiative de mettre en place une action d’envergure, du 26 février au 26 avril 2018, sur les trois sites prioritaires suivants:

- place des Volontaires, de la rue de la Coulouvrenière au quai des Forces-Motrices en passant par les rues des Rois et du Diorama;
- place Bel-Air, place de l’Ile et promenade des Lavandières;
- quai du Seujet.

Les APM ont, par leur présence visible, accrue et constante, fait en sorte d’entraver au maximum les agissements des dealers, à la plus grande satisfaction des riverains et restaurateurs.

Lors de cette action, les APM ont été appuyés par la police cantonale, soit de manière simultanée, soit en prolongation de la présence uniformée sur place.

S'il est vrai qu'à l'issue de cette action les dealers ont repris certaines de leurs habitudes, il n'en demeure pas moins que les résultats ont été satisfaisants:

- pas moins de 731 APM engagés au cours de cette mission;
- 1355 heures de présence accrue;
- 22 contrôles d'identité;
- 1 amende d'ordre stupéfiant;
- 2 arrestations LEtr;
- 1 mandat d'arrêt;
- 21 saisies aléatoires (31 sachets de marijuana);
- 1 contravention stupéfiant avec saisie;
- 1 transaction de deal traité dans le cadre d'un CLS.

Il est toutefois important de noter que ces actions ne peuvent être comparées à celles entreprises par la police municipale de la Ville de Lausanne, celle-ci ayant des compétences différentes.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

32. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 4 avril 2017: «Pour le maintien de la Source bleue dans le quartier des Pâquis» (P-367)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

La pétition P-367 du 4 avril 2017 «Pour le maintien de la Source bleue dans le quartier des Pâquis» a été renvoyée au Conseil administratif lors de la séance plénière du Conseil municipal du 6 décembre 2017, avec la recommandation qu'«un lieu pour la Source bleue soit trouvé de préférence à l'intérieur du périmètre de l'école».

¹ «Mémorial 175^e année»: Rapport, 4018, 4063.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Pour rappel, la Source bleue a été mise en place il y a plus de dix ans par l'Office médico-pédagogique (OMP) et son action est particulièrement justifiée dans un quartier qui compte de nombreuses familles migrantes et dont certaines vivent dans la précarité.

Les signataires de cette pétition, adressée aussi bien au Grand Conseil (où elle n'a pas été renvoyée au Conseil d'Etat) qu'au Conseil municipal, «souhaitent instamment que tout soit mis en œuvre pour assurer la continuité de l'action de la Source bleue, dans le quartier des Pâquis, pendant et après les travaux de rénovation de l'école».

Comme le rappelaient les représentant-e-s des pétitionnaires lors de leur audition par la commission des pétitions le 8 mai 2017, «le collectif Bien vivre aux Pâquis avait écrit le 16 décembre 2016 à la Ville et à l'Etat pour leur faire part de leur inquiétude. La Ville a répondu en reconnaissant la qualité et l'importance du travail effectué par la Source bleue, mais en rappelant que les locaux qu'elle occupe lui ont été accordés à titre exceptionnel en 2002. Le Canton s'est quant à lui contenté de prendre «bonne note» du problème.»

Au cours du premier semestre 2017, des échanges de courriers ont ensuite eu lieu entre la Ville et le Canton pour trouver une solution de relogement pour la Source bleue. Le 17 mai 2017, le professeur Stephan Eliez, médecin directeur général à l'OMP, acquiesçait à la proposition de la Ville de reloger la Source bleue dans les locaux utilisés par l'association de l'Ecole des mamans (qui propose à des mères d'élèves allophones de suivre des cours de français au sein de l'école de leurs enfants, pendant qu'ils sont en classe).

La Source bleue dépendant toutefois de l'OMP, la réflexion a été poussée plus loin au niveau cantonal, la magistrate de tutelle M^{me} Anne Emery-Torracinta évoquant dans un courrier adressé à la Ville «la nécessaire évolution de l'offre de structures de soutien et de prise en charge des enfants et des familles dont les besoins sont avérés tout en assurant de façon optimale sa continuité». C'est ainsi qu'un groupe de travail interdisciplinaire a été constitué en septembre 2017, dans lequel siège notamment pour la Ville de Genève M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), avec pour objectif, outre celui évoqué ci-dessus, l'évaluation de la prestation des Sources bleues des Pâquis et des Libellules, ainsi que la pertinence de maintenir celle des Pâquis au sein d'une école.

Le groupe a rendu un rapport positif quant à l'apport de cette prestation dans son ensemble. Il a également souligné son rôle facilitateur pour les enfants, lors de l'entrée à l'école primaire, notamment pour des enfants dont les familles sont

Motion: pour une municipalité pionnière en matière
d'encouragement à l'intégration des étrangers

peu intégrées socialement. Par ailleurs, la collaboration entre la Source bleue des Pâquis et l'école est régulière et constructive.

Ainsi, il a été décidé de réintégrer la Source bleue dans les locaux de l'école de Pâquis-Centre à la fin des travaux de rénovation de cette dernière.

Actuellement et pendant la période des travaux, la Source bleue et l'École des mamans partagent des locaux. Cette solution, au départ temporaire, s'est révélée être une bonne solution, les activités de ces deux entités étant complémentaires. Aussi dès la fin des travaux de la phase I à fin juin 2018, ces deux structures sont installées dans l'école des Pâquis et continuent de partager leurs locaux; une solution qui convient à toutes les parties.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Esther Alder

33. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 décembre 2015 de M^{me} et MM. Eric Bertinat, Jean Zahno, Didier Lyon, Christo Ivanov, Pierre Scherb, Jacques Pagan, Jean-Luc von Arx, Pascal Spuhler et Natacha Buffet-Desfayes: «Pour une municipalité pionnière en matière d'encouragement à l'intégration des étrangers (bis)» (M-1203)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant que:

- le 19 mars 2014, le Conseil municipal a accepté la motion M-1061, «Pour une Ville de Genève pionnière en matière d'encouragement à l'intégration des étrangers», visant à mieux informer les étrangers sur leur droit de vote au niveau communal, en lien avec le Bureau de l'intégration des étrangers;
- le département des finances et du logement a ainsi édité, le 29 avril 2015, une brochure d'information, *Ma commune, mes droits politiques: un guide pour mieux comprendre la citoyenneté*, adressée à 8000 électeurs étrangers ainsi qu'à des maisons de quartier, des bibliothèques municipales et des associations. Il a aussi indiqué, dans sa réponse à la motion M-1061, que des projets seraient menés ou soutenus par le pôle Egalité et diversité du Service Agenda 21 – Ville durable;

¹ Rapport, 971.

Motion: pour une municipalité pionnière en matière d'encouragement à l'intégration des étrangers

- toutefois, selon l'Office cantonal de la statistique, il y avait 37 093 électeurs étrangers en Ville de Genève au 31 décembre 2014;
 - le Programme d'intégration cantonal, en cours de rédaction, prévoit un renforcement de la collaboration entre le Canton et les communes pour ce qui est de la promotion de l'intégration des étrangers,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de préciser quelles actions seront menées par le pôle Egalité et diversité et à quel prix;
 - d'indiquer quelle action est menée de concert avec le Bureau de l'intégration des étrangers afin de sensibiliser les 37 093 électeurs étrangers en Ville de Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis 2005, dans le canton de Genève, les personnes de nationalité étrangère qui résident depuis plus de huit ans en Suisse peuvent voter et élire leurs représentant-e-s au niveau communal. Cependant, leur participation aux scrutins municipaux demeure inférieure à celle des citoyen-ne-s suisses. Ainsi, lors des élections communales de 2007, 2011 et 2015, la participation des résident-e-s de nationalité suisse oscillait entre 39,8% et 43,3%, alors que celle des résident-e-s de nationalité étrangère se situait entre 24,2% et 27,8%. Il est pourtant essentiel que l'ensemble de la population soit représenté lors des choix politiques.

En adoptant en 2014 une politique municipale en matière de diversité, et sa feuille de route y relative en 2016, le Conseil administratif a reconnu l'importance d'encourager activement la participation citoyenne de toutes et tous. Une étude de l'Université de Neuchâtel, intitulée «La participation des résidents étrangers aux élections municipales d'avril 2015 à Genève» et datant de 2016, montre que les personnes de nationalité étrangère s'identifient fortement à leur commune de résidence. De plus, la participation politique et citoyenne favorise l'intégration des personnes étrangères et la cohésion sociale au sein de la population. En tant qu'institution de référence pour les personnes étrangères, la Ville de Genève se situe ainsi à un échelon idéal pour mener des actions dans ce domaine.

De 2014 à 2016, suite à la motion M-1061, «Pour une ville de Genève pionnière en matière d'encouragement à l'intégration des étrangers», acceptée le 19 mars 2014 par le Conseil municipal et qui demandait au Conseil administratif d'entreprendre toute démarche utile afin d'informer les résident-e-s de nationalité étrangère de leurs droits électoraux municipaux, la Ville, par le biais du pôle Egalité et diversité du Service Agenda 21 – Ville durable, a mené et soutenu

Motion: pour une municipalité pionnière en matière
d'encouragement à l'intégration des étrangers

différents projets ayant trait à cette thématique. En 2014, elle a soutenu le projet «Vivre sa citoyenneté à Genève», mené par l'Université populaire albanaise. Le projet a consisté en une visite de l'Hôtel de Ville lorsque se tenait le Conseil municipal, ainsi qu'à organiser deux séances d'information au Palais Eynard, en présence de représentant-e-s des différents partis. En 2015, la Ville a édité la brochure explicative *Ma commune, mes droits politiques: un guide pour mieux comprendre la citoyenneté*, qu'elle a envoyée aux 8000 personnes de nationalité étrangère ayant acquis le droit de vote au niveau communal depuis 2011. Elle a également mis à disposition des partis politiques un matériel de vote fictif lors de la tenue de stands de campagne électorale. En 2016, elle a soutenu l'association Droits politiques pour les résident-e-s à Genève, qui a organisé une consultation populaire sur l'extension du droit de vote des personnes étrangères au niveau cantonal. La consultation visait à attirer l'attention du public sur l'importance de la démocratie, de la participation citoyenne et sur les possibilités d'accès aux droits politiques existants.

En 2017, la Ville a actualisé et réédité la brochure *Ma commune, mes droits politiques*, et lancé une action qu'elle entend désormais mener chaque année. Dans le cadre de la Semaine de la démocratie, organisée depuis 2015 par le canton de Genève, elle a envoyé la brochure *Ma commune, mes droits politiques* aux 3600 personnes de nationalité étrangère ayant obtenu le droit de vote durant les douze derniers mois, accompagnée d'une lettre d'invitation à l'événement *Qu'importe mon passeport, je vote en Ville de Genève!*. L'événement consiste en une visite commentée du quartier Plainpalais-Jonction, qui présente des lieux qui ont été modifiés ou qui ne l'ont pas été suite à l'usage de droits politiques municipaux. La visite permet d'illustrer les effets concrets de la participation des citoyen-ne-s et des élu-e-s, en montrant quelle influence elles et ils peuvent avoir sur leurs lieux de vie. Outre informer et sensibiliser les participant-e-s au droit de vote, l'événement constitue un signal d'accueil fort à la population étrangère. Il permet de leur montrer qu'elles et ils sont les bienvenu-e-s au sein de la Cité et favorise leur intégration au sein de la commune. Lors de la première édition, 25 personnes ont participé à l'événement, qui a été très apprécié.

L'action sera ainsi réitérée en 2018, toujours dans le cadre de la Semaine de la démocratie. En plus des actions semblables à celles effectuées en 2017, une seconde visite sera également organisée, destinée cette fois spécifiquement à un public jeune (18 à 25 ans). En effet, le taux de participation électorale inférieur des personnes étrangères ne s'explique pas du fait que les personnes en question sont étrangères, mais du fait de leur statut socio-économique (essentiellement l'âge, le niveau de formation et le revenu). Par exemple, la population étrangère est proportionnellement constituée de personnes plus jeunes que la population ayant la nationalité suisse. Or, si l'on compare la même classe d'âge de ces deux populations, on constate que le taux de participation est semblable pour

Motion: pour une municipalité pionnière en matière
d'encouragement à l'intégration des étrangers

chacune d'elles (les personnes jeunes votent moins que les personnes plus âgées, qu'elles soient de nationalité suisse ou étrangère). De ce fait, il est intéressant de mener également des actions qui visent à augmenter la participation électorale de l'ensemble de la population, et en particulier des jeunes – quelle que soit leur nationalité –, et de ne pas se focaliser uniquement sur des actions destinées aux résident-e-s étrangers. Le budget pour l'ensemble du projet se situe en moyenne à 6000 francs par an.

En 2019, en prévision des élections communales qui auront lieu en 2020, il est prévu de revoir complètement la brochure *Ma commune, mes droits politiques*, afin que son contenu soit encore plus accessible au public visé.

L'intérêt de ce projet est qu'il permet d'informer systématiquement les nouveaux électeurs et électrices de nationalité étrangère de l'obtention récente de leurs nouveaux droits, de même qu'un public jeune. A terme, avec une action systématique de ce type, la grande majorité des électeurs et électrices de nationalité étrangère devraient avoir reçu au moins une fois une information officielle quant à leurs droits électoraux. Une action de ce type est à la fois plus efficace et moins coûteuse que, par exemple, un courrier envoyé à tous les électeurs et toutes les électrices de nationalité étrangère lors d'élections communales (environ 35 000 francs). Pour favoriser de manière efficace et durable l'augmentation de la participation électorale, les études sur la question montrent en effet qu'il est important de ne pas mener des actions de sensibilisation uniquement en période de votation et d'élection. La visite guidée, qui se veut vivante et ludique, permet de donner aux personnes intéressées une image plus concrète du droit de vote. Les participant-e-s aux visites peuvent devenir à leur tour, en quelque sorte, des ambassadeurs et ambassadrices bien informé-e-s de l'importance et de l'intérêt de la participation politique.

Au niveau cantonal, ce projet s'intègre parfaitement dans le cadre du Programme d'intégration cantonal II (2018-2021) (PIC II) du Bureau de l'intégration des étrangers (BIE), qui vise notamment à encourager la participation politique des personnes étrangères. Ni le BIE, ni la Chancellerie d'Etat n'envoient un tel courrier systématique aux nouvelles électrices et nouveaux électeurs (qu'elles ou ils soient de nationalité suisse ou étrangère). L'action de la Ville dans ce domaine est donc complémentaire aux projets menés par ces deux entités.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La vice-présidente:
Sandrine Salerno

34. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 juin 2018 de M. Omar Azzabi: «Qu'en est-il de l'externalisation des services de conciergerie au sein des immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM)?» (QE-505)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Les Verts sont inquiets en ce qui concerne d'éventuelles externalisations du service de conciergerie dans les immeubles de la GIM. En effet, les concierges restent les personnes qui assurent un lien social important avec les habitants et peuvent jouer un rôle de lanceur d'alerte.

L'Alternative, notamment grâce à la motion M-704 de 2007 intitulée «Un concierge par immeuble de la GIM!», s'est battue à plusieurs reprises pour maintenir ces prestations, vectrices de lien social qui ne peuvent être assurées par des entreprises de conciergerie sous-traitantes. Ces dernières agissent avec des effectifs réduits, des contraintes de temps et une logique de coûts-bénéfices.

Pourriez-vous nous dire ce qu'il en est?

Subsidiairement, j'aimerais également savoir:

- Combien de personnes assurant actuellement la conciergerie sont employées par la GIM?
- Combien d'entreprises de nettoyage interviennent dans ces immeubles?
- Quels sont les immeubles concernés par une externalisation?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En 2007, soit au moment où la motion M-704, citée par l'auteur de la question précitée, avait été déposée, le nettoyage de 40 immeubles environ était confié à des entreprises externes.

Dès 2009, partageant le point de vue exprimé par M. Omar Azzabi au sujet de l'importance du rôle joué par les concierges professionnels-les, la Gérance immobilière municipale (GIM) a pris les mesures nécessaires pour réduire considérablement le nombre de mandats de nettoyage confiés à l'extérieur.

Ainsi et à l'heure actuelle, seuls quatre groupes d'immeubles sont confiés à des entreprises, au nombre de trois, en raison de leurs spécificités géographique et typologique et/ou de leur affectation commerciale. Il s'agit des immeubles de la

¹ Annoncée, 457.

zone industrielle de Châtelaine (ZIC), des routes de Peney et du Bois-des-Frères 90-92, et du chemin des Vignes (Petit-Lancy).

Il faut également mentionner un mandat de soutien aux deux concierges professionnels en charge des parkings Minoteries et Tour de Boël/Petit Palace, la charge d'entretien de ces espaces étant très lourde.

Hormis ces exceptions, tous les immeubles locatifs gérés par la GIM bénéficient des services d'un-e concierge professionnel-le employé-e de la Ville de Genève, le nombre de ces collaborateurs-trices est de 69, dont 5 d'entre eux-elles exerçant en parallèle la fonction de concierge superviseur-se.

Cela étant, lorsqu'un remplacement ponctuel (pour cause de vacances, maladie ou accident) ne peut pas être assumé en interne, il est également fait appel soit à une entreprise externe (le nombre d'entreprises qui peuvent être mandatées s'élève à cinq, suite à une procédure d'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) conduite en 2017), soit à la collaboration de personnes mises à contribution par le biais de l'agence TRT (agence de placement gérée par l'Hospice général pour les personnes bénéficiaires de l'aide sociale).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La vice-présidente:
Sandrine Salerno

35. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 17 janvier 2017 de M. Pierre Gauthier: «Quel avenir pour le cabinet dentaire scolaire de Pâquis-Centre?» (IE-56)¹.

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers administratifs de la Ville de Genève,

J'ai été approché par des parents d'élèves de l'école de Pâquis-Centre qui s'inquiètent de la disparition annoncée du «cabinet dentaire scolaire» installé de longue date dans les locaux de l'école de Pâquis-Centre.

Selon ces personnes, le bail du cabinet scolaire n'aurait pas été renouvelé par la Ville de Genève; cette structure sociale très utile devra donc quitter ses actuels locaux à l'issue des travaux de réfection du bâtiment de l'école qui sont actuellement en cours.

¹ «Mémoire 175^e année»: Annonce, 4909.

Ce cabinet fait partie du réseau cantonal de cabinets scolaires qui poursuit deux missions complémentaires: l'une de prévention et de dépistage auprès des enfants scolarisés en primaire et l'autre de dispense aux enfants d'âge primaire de soins dentaires à des tarifs modiques calculés en fonction des possibilités financières des parents.

Le cabinet de l'école de Pâquis-Centre couvre les besoins d'environ 10 écoles primaires de la rive droite.

A la suite de la disparition annoncée d'un service de santé dans un quartier populaire, les parents d'élèves m'ont demandé de vous poser les questions suivantes:

- Comment et où se feront désormais le contrôle et le dépistage dentaires des enfants scolarisés à Pâquis-Centre?
- Quelle sera la destination future des locaux scolaires libérés par la rupture du bail du cabinet dentaire scolaire?
- Quelles autres possibilités de soins dentaires à tarifs modiques pour enfants d'âge scolaire primaire seront-elles proposées dans le quartier des Pâquis, sachant que ce quartier est peuplé de quelque 17 000 habitants dont la majorité est à revenus modestes et que près de 700 élèves fréquentent les trois écoles du quartier?

En vous remerciant de la réponse que vous ne manquerez pas d'apporter aux parents très inquiets de la disparition annoncée d'un service social indispensable aux familles modestes de ce quartier populaire, je vous prie de recevoir mes meilleurs messages.

Pierre Gauthier

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Au mois de juin 2018, le cabinet dentaire a temporairement quitté ses locaux sis rue de Berne 50, le temps de la rénovation du bâtiment scolaire dans lequel il est situé.

Au terme de la deuxième phase des travaux de rénovation de l'école de Pâquis-Centre, soit au printemps 2019, le cabinet dentaire réintégrera ses locaux.

Dans l'intervalle, le cabinet dentaire est installé par le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse dans une roulotte, à proximité de l'école.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Esther Alder

36. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

37. Interpellations.

Néant.

38. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous remercie infiniment pour ces premières séances en ces lieux. Nous avons abattu un travail considérable et il a carrément fallu piocher dans la deuxième partie des points à l'ordre du jour! Nous reprendrons nos travaux demain à 17 h 30; je vous rappelle que vous ne pouvez pas laisser vos affaires dans la salle, car une autre séance s'y déroulera avant la nôtre. Il ne me reste plus qu'à conclure cette soirée en vous souhaitant un bon retour chez vous et une bonne nuit!

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Exhortation	1190
2. Communications du Conseil administratif	1190
3. Communications du bureau du Conseil municipal	1190
4. Proposition du Conseil administratif du 25 juillet 2018 en vue de modifier l'article 62 du statut du personnel de la Ville de Genève et de voter un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de 2 112 300 francs (PR-1312).	1190
5. Proposition du Conseil administratif du 29 août 2018 en vue de l'approbation du budget de la saison 2018-2019 du Grand Théâtre de Genève (GTG) (PR-1313)	1196
6. Proposition du Conseil administratif du 29 août 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 592 000 francs destiné à l'octroi d'une subvention d'investissement à la Fondation du Grand Théâtre de Genève et destinée à financer les frais d'équipements scénographiques, informatiques et en mobilier pour le bâtiment de la place de Neuve (PR-1314)	1200
7. Proposition du Conseil administratif du 29 août 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 3 460 473 francs au titre de subvention d'exploitation extraordinaire en faveur de la Fondation du Grand Théâtre de Genève et destiné à couvrir les frais induits par le retard du chantier du bâtiment de la place de Neuve et la double exploitation simultanée de l'Opéra des Nations et de la scène de la place de Neuve, ainsi que les frais de prolongation des locations de locaux imputables au retard du chantier (PR-1315) . . .	1211
8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 novembre 2017 en vue de céder gratuitement à CFF SA les emprises nécessaires à la réalisation des travaux d'élargissement des voies ferrées en conséquence de l'extension souterraine de la gare de Cornavin, issues des parcelles N° 5354 de Genève-Petit-Saconnex et N° 438 de Pregny-Chambésy, propriétés de la Ville de Genève (PR-1276 A).	1240

9. Interpellation orale du 17 mai 2018 de M. Daniel Sormanni: «Bibliothèque de Genève (BGE), quelles sont les véritables conditions de départ de l'ancien directeur?» (IO-285) 1250
10. Projet de délibération du 19 juin 2018 de M^{mes} et MM. Eric Bertinat, Alia Chaker Mangeat, Sophie Courvoisier, Maria Pérez, Martine Sumi, Marie-Pierre Theubet et Amar Madani: «Règlement du Conseil municipal: participation à plusieurs commissions simultanément» (PRD-182). 1256
11. Projet de délibération du 19 juin 2018 de M^{me} et MM. Simon Brandt, Patricia Richard, Rémy Burri, Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Jacques Pagan et Pascal Spuhler: «Renforcement de la transparence et des pouvoirs du Contrôle financier» (PRD-183). 1258
12. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 7 juin 2011 de M. Eric Bertinat: «Règlement du Conseil municipal: répartition des sièges en commission» (PRD-3 A1) 1263
- 13.a) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 mars 2017 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2015-2016 du Grand Théâtre de Genève (PR-1226 A) 1268
- 13.b) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 janvier 2018 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2016-2017 du Grand Théâtre de Genève (PR-1286 A) 1280
14. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 novembre 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 168 300 francs destiné à une subvention d'investissement octroyée aux Services industriels de Genève à titre de participation pour les travaux d'entretien et de maintenance extraordinaires de l'écluse et de la passerelle du Seujet (PR-1162 A) 1342
15. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 mars 2018 en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un montant total brut de 9 142 500 francs et net de 8 662 500 francs, recettes déduites, soit:
- 8 154 700 francs brut, dont à déduire une subvention d'investissement de 480 000 francs du Fonds intercommunal pour la création

- de 96 nouvelles places de crèche, soit 7 674 700 francs net destinés à la transformation partielle de l'immeuble sis route de Frontenex 54 en un espace de vie enfantine, parcelle N° 707, feuille N° 19 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève;
- 582 900 francs destinés à la rénovation des façades de l'ensemble du bâtiment principal;
 - 132 900 francs destinés au raccordement à la nouvelle chaufferie des logements existants situés au-dessus de la crèche;
 - 272 000 francs destinés à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de l'espace de vie enfantine (PR-1291 A) 1364
- 16.a) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 novembre 2009 en vue de l'approbation des comptes 2008 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (PR-758 A) 1408
- 16.b) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 juin 2013 en vue de l'approbation des comptes 2011 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) (PR-1030 A) 1413
- 16.c) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 juin 2013 en vue de l'approbation des comptes 2012 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) (PR-1031 A) 1422
- 16.d) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 mars 2012 en vue de l'approbation des comptes 2009 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) (PR-958 A) 1433
- 16.e) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 septembre 2011 en vue de l'approbation des comptes 2010 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) (PR-924 A) 1434
17. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 février 2018 en vue:
- du bouclement du crédit de 800 000 francs destiné à l'étude de rénovation de l'enveloppe et des installations techniques du centre funéraire de Saint-Georges, situé chemin de la Bâtie 13

- (PR-939 votée le 15 octobre 2012), sans demande de crédit complémentaire;
- de l’ouverture d’un nouveau crédit de 1 077 000 francs destiné aux études d’aménagement et de rénovations intérieures du centre funéraire de Saint-Georges, situé chemin de la Bâtie 13, parcelle N° 3326, feuille N° 93, commune de Genève, section Plainpalais (PR-1288 A) 1443
18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 11 avril 2018 de M. Eric Bertinat: «Contrat local de sécurité: des agent-e-s de la police municipale (APM) au service d’une police cantonale aux abois?» (QE-498) 1486
19. Réponse du Conseil administratif à la motion du 9 mai 2012 de M^{mes} Sandrine Burger, Frédérique Perler-Isaaz, Sarah Klopmann, Laurence Fehlmann Rielle, Maria Casares, Vera Figurek, MM. Alexandre Wisard et Stefan Kristensen: «Des potagers urbains (plantages) pour faire fleurir les fruits et légumes, mais aussi le lien social» (M-1029). 1490
20. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 24 juin 2013: «Pour une rénovation de l’ancien site horticole de Beaulieu» (P-308). 1492
21. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 13 septembre 2016: «Pour l’aménagement de la cour intérieure de l’îlot Lissignol – Bouchet – Rousseau» (P-360) 1493
22. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 18 octobre 2017 de M^{me} Yasmine Menétrey: «Matériel des Chemins de fer fédéraux (CFF) entreposé dans le parc Galiffe» (QE-490) 1494
23. Réponse du Conseil administratif à l’interpellation écrite du 17 mai 2018 de M. Sylvain Thévoz et de M^{me} Olga Baranova: «Marchés de la ville: pour une plus grande clarté de l’étiquetage» (IE-60) 1495
24. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 mai 2018 de MM. Pascal Altenbach, Jean Zahno, Pierre Scherb et Didier Lyon: «Usage accru de la plaine de Plainpalais: la Ville évince un cirque national au profit d’une multinationale propriété d’un fonds d’investissement américain» (QE-499) 1496

25. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 27 octobre 2015: «Pour la rénovation des bâtiments de la Cité Jonction» (P-348). 1499
26. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 17 mai 2018 de M. Sylvain Thévoz et de M^{me} Olga Baranova: «Grillades: tolérance zéro, vraiment?» (IE-61) 1501
27. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 octobre 2017 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Emmanuel Deonna, Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Alfonso Gomez, Jean-Philippe Haas, Souheil Sayegh et Daniel Sormanni: «Trois terrains de beach-volley au parc des Franchises» (M-1320) 1503
28. Réponse du Conseil administratif à la motion du 2 décembre 2009 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Miltos Thomaidis, Christophe Buemi, Endri Gega, M^{mes} Annina Pfund, Isabelle Brunier et Andrienne Soutter: «Parce qu'ils ont construit la Suisse et Genève: rendons hommage aux saisonniers» (M-891) 1505
29. Réponse du Conseil administratif à la motion du 29 avril 2015 de M^{mes} et MM. Jannick Frigenti Empana, Olga Baranova, Laurence Fehlmann Rielle, Javier Brandon, Ahmed Jama, Christiane Leuenberger-Ducet, Annina Pfund, Grégoire Carasso et Maria Vittoria Romano: «Le respect, ça change la vie, les toilettes publiques aussi» (M-1181) 1833
30. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 11 avril 2018 de M. Pierre Gauthier: «Chantiers et patrouilleuses scolaires, coordination SVP» (IE-58) 1834
31. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 juin 2018 de M. Eric Bertinat: «Dealers: la colère des Lausannois anticipe-t-elle celle des Genevois?» (QE-503) 1837
32. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 4 avril 2017: «Pour le maintien de la Source bleue dans le quartier des Pâquis» (P-367) 1839
33. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 décembre 2015 de M^{me} et MM. Eric Bertinat, Jean Zahno, Didier Lyon, Christo Ivanov, Pierre Scherb, Jacques Pagan, Jean-Luc von Arx, Pascal

Spuhler et Natacha Buffet-Desfayes: «Pour une municipalité pionnière en matière d'encouragement à l'intégration des étrangers (bis)» (M-1203)	1841
34. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 juin 2018 de M. Omar Azzabi: «Qu'en est-il de l'externalisation des services de conciergerie au sein des immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM)?» (QE-505)	1845
35. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 17 janvier 2017 de M. Pierre Gauthier: «Quel avenir pour le cabinet dentaire scolaire de Pâquis-Centre?» (IE-56)	1846
36. Propositions des conseillers municipaux	1848
37. Interpellations	1848
38. Questions écrites	1848

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat